



Canada. Parliament.
Senate. Sub-Committee on
Veterans Affairs.
Proceedings.

J

103

H7

33-2

V42 DATE	NAME — NOM
A1	

J
103
H4
33-2
VH2
A1



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

SENATE OF CANADA

*The Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Thursday, June 18, 1987

Issue No. 1

First proceedings on:

The examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans

WITNESSES:
(See back cover)

SÉNAT DU CANADA

*Le Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le jeudi 18 juin 1987

Fascicule n° 1

Premier fascicule concernant:

L'étude du document intitulé : «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

SUB-COMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

Chairman: The Honourable Jack Marshall, C.D.
Deputy Chairman: The Honourable Lorne M. Bonnell

and

The Honourable Senators:

David
Gigantès
Tremblay

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: L'honorable Jack Marshall, C.D.
Vice-président: L'honorable Lorne M. Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

David
Gigantès
Tremblay

(Quorum 3)

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, March 31, 1987:

“The Honourable Senator Tremblay, Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Fourth Report, as follows:

Tuesday, March 31, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from 1st September, 1987 to no later than 31st March, 1988.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz, that the Report be adopted now.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, February 10, 1987:

“The Committee proceeded to examine the Order of Reference relating to Veterans Affairs, adopted by the Senate on December 16, 1986.

The Honourable Senator David moved,—That the following Order of Reference be referred to the Subcommittee on Veterans Affairs:

“That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 31 mars 1987:

«L'honorable sénateur Tremblay, président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le mardi 31 mars 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard.

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, du mardi 10 février 1987:

«Le comité étudie ensuite l'ordre de renvoi ayant rapport aux anciens combattants que le Sénat a adopté le 16 décembre 1986.

L'honorable sénateur David propose,—Que l'ordre de renvoi suivant soit déferé au Sous-comité des affaires des anciens combattants:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combat-

Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987."

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

"Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

tants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 17, 1987

(1)

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9:20 a.m. Pursuant to a motion adopted by the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology on November 4, 1986, the Honourable Senator Jack Marshall do take the Chair as Chairman of this Subcommittee.*

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Marshall and Tremblay. (4)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Subcommittee proceeded to the consideration of its future business in relation to its Order of Reference of the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans".

The Honourable Senator Bonnell, moved—That the executive members of the National P.O.W. Association (E.T.) of Canada be invited to appear before the Subcommittee on Thursday, June 18, 1987.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell, moved—That the Committee print 3,500 copies of its Proceedings.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell, moved—That the Chairman be authorized to hold meetings and to receive evidence and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

**Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated November 4, 1986:*

"The Honourable Senator Bonnell moved—That, subject to the adoption by the Senate of an Order of Reference, a Sub-committee on Veterans Affairs be created; that the Committee Chairman and Vice-Chairman, along with the Honourable Senators Marshall, David and Gigantès be appointed to the Subcommittee; that the Honourable Senators Marshall and Bonnell be appointed Subcommittee Chairman and Vice-Chairman respectively; and that the Subcommittee be authorized to report back from time to time to the Standing Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 17 JUIN 1987

(1)

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 9 h 20. Conformément à une motion adoptée par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 4 novembre 1986, l'honorable sénateur Jack Marshall occupe le fauteuil en tant que président du Sous-comité.*

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Marshall et Tremblay. (4)

Également présent: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Sous-comité entame l'examen de ses futurs travaux relatifs à son ordre de renvoi concernant l'étude du document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada».

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que les dirigeants de l'Association nationale des prisonniers de guerre (T.E.) du Canada soient invités à comparaître devant le Sous-comité le jeudi 18 juin 1987.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le Comité fasse imprimer 3 500 exemplaires de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président soit autorisé à tenir des séances et à entendre des témoignages et qu'il autorise l'impression des témoignages lorsqu'il n'y a pas quorum.

**Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 4 novembre 1986:*

«L'honorable sénateur Bonnell propose—Que, sous réserve de l'adoption par le Sénat d'un ordre de renvoi, un Sous-comité des affaires des anciens combattants soit établi; que le président et le vice-président du Comité ainsi que les honorables sénateurs Marshall, David et Gigantès en fassent partie; que les honorables sénateurs Marshall et Bonnell soient les président et vice-président respectivement dudit sous-comité; et que le sous-comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Tremblay, moved—That pursuant to Rule 83, reasonable transportation and living expenses be paid to a maximum of three (3) representatives per organization.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 9:53 a.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 18, 1987

(2)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 12:38 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Gigantès and Marshall. (4)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the National Prisoners of War Association (E.T.) of Canada:

Mr. Ray Smith, President;
Mrs. Dorothy Musgrove, Widow of Past-President;
Mr. Robert Large, Past President;
Mrs. Dulcie Johnson, Women's Brief Chairman;
Mr. Bruno MacDonald, Service Officer;
Mr. Des Ewins, Editor of the publication "The Journal".

In attendance:

Mr. Del Carrothers, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs.

The Subcommittee proceeded to the consideration of its Order of Reference from the Senate dated December 16, 1986, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987: Examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans".

Mrs. Musgrove and Mr. Smith made a presentation and, with the other witnesses, answered questions.

At 1:30 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Diane Deschamps

Clerk of the Sub-Committee

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tremblay propose—Que, conformément à l'article 83 du Règlement, une indemnité raisonnable pour frais de déplacement et de séjour soit versée à au plus trois (3) représentants par organisation.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A 9 h 53, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 18 JUIN 1987

(2)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 12 h 38 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Gigantès et Marshall. (4)

Également présent: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (T.E.) du Canada:

M. Ray Smith, président;
M^{me} Dorothy Musgrove, veuve d'un ancien président;
M. Robert Large, ancien président;
M^{me} Dulcie Johnson, présidente de la section des femmes;
M. Bruno MacDonald, préposé aux services;
M. Des Ewins, rédacteur de la publication «The Journal».

Également présent:

M. Del Carrothers, adjoint législatif, ministère des Affaires des anciens combattants.

Conformément à son ordre de renvoi du Sénat du 16 décembre 1986 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 10 février 1987, le Sous-comité entame l'étude du document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada».

M^{me} Musgrove et M. Smith font un exposé et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

A 13 h 30, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, June 18, 1987

[Text]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology Subcommittee on Veterans Affairs met this day at 12.30 p.m., to study subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Senator Jack Marshall (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, members of the National Prisoners of War Association, our order of reference today is to examine and report upon the document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans," dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

So we are not restricted in our reference to the Nielsen Task Force Report. We are empowered to examine and report upon any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

The committee is very pleased to have from the National Prisoners of War Association Mr. Ray Smith, President. Mr. Dorothy Musgrove, the widow of a Past President, will be submitting a brief on behalf of the widows. Also present are Mrs. Dulcie Johnson, Women's Brief Committee Chairman; Mr. Bob Large, Past President; Mr. Bruno MacDonald, Service Officer, and Mr. Des Ewins, Editor of the publication *The Journal*.

Dorothy, would you like to proceed with your brief?

Mrs. Dorothy Musgrove, Member, National Prisoners of War Association: Mr. Chairman and honourable senators, the wives and widows of former prisoners of war, European Theatre, approach you once again. We are searching for a realistic solution to a chaotic situation that threatens a large number of our widows, whom we feel are being discriminated against.

We were informed in a presentation to the House of Commons, by the then Standing Committee of Veterans Affairs, that the word "compensation" was used in the place of the word "pension," but as the words are synonymous, re-writing of the Pension Act could be avoided. Assurances were given that the word "compensation" would create no difference in allotments in the future for POWs or their families. This seems to be borne out when the Pension Act uses words such as awards, compensation and pensions interchangeably.

However, now the use of the word "compensation" in place of "pension" has placed the welfare of our widows in jeopardy. We feel that a precedent was established when after the passage of Bill C-92 on April 2, 1976, the Pension Board combined existing pensions and compensation. When this combination equaled 48 per cent or more, the full or 100 per cent widow's pension was granted. Even after the passage of Bill C-40 on July 9, 1980, this method was still used by our Pension

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 18 juin 1987

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 12 h 30 pour étudier tout sujet ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

Le sénateur Jack Marshall (président) occupe le fauteuil

Le président: Honorables sénateurs, membres de l'Association nationale des prisonniers de guerre, notre Ordre de renvoi aujourd'hui consiste à étudier le document intitulé: «Rapport du groupe de travail chargé de l'examen des Programmes (Groupe de travail Nielsen)-Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toute question connexe et tout sujet ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattant du Canada et à faire rapport à ce sujet.

Notre mandat ne se limite donc pas à l'étude du Rapport du Groupe de travail Nielsen. Nous sommes autorisés à étudier tous les sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à faire rapport à ce sujet.

Le Comité est très heureux d'accueillir aujourd'hui le Président de l'Association nationale des prisonniers de guerre, M. Ray Smith. Mme Dorothy Musgrove, la veuve d'un ancien président, présentera un mémoire au nom des veuves. Nous accueillons également aujourd'hui Mme Dulcie Johnson, Présidente du comité du mémoire des femmes, M. Bob Large, ancien président, M. Bruno MacDonald, Agent d'aide sociale et M. Des Ewins, rédacteur de la revue *The Journal*.

Dorothy, auriez-vous l'amabilité de présenter votre mémoire?

Mme Dorothy Musgrove, membre, Association nationale des prisonniers de guerre: Monsieur le président et honorables sénateurs, les femmes et les veuves des anciens prisonniers de guerres sur le théâtre des opérations en Europe s'adressent de nouveau à vous. Nous tentons de trouver une solution réaliste à une situation confuse qui menace un grand nombre de nos veuves, lesquelles, à notre avis, sont victimes de discrimination.

On nous avait informé lors d'une comparution devant le Comité permanent des affaires des anciens combattants de l'époque, que le mot «indemnité» était utilisé à la place du mot «pension», et que comme il s'agissait de synonymes, on évitait ainsi de réécrire la *Loi sur les pensions*. On nous avait assurées que le mot «indemnité» ne modifierait en rien les allocations versées à l'avenir aux prisonniers de guerre ou à leurs familles. Cela semble se confirmer lorsque la *Loi sur les pensions* utilise indifféremment des mots comme octroi, indemnité et pension.

Toutefois, l'utilisation d'«indemnité» à la place de «pension» menace pour la situation financière de nos veuves. À notre avis, la Commission des pensions a créé lorsque, après l'adoption du projet de loi C-92 le 2 avril 1976, elle a amalgamé les pensions existantes et l'indemnité. Lorsque ces dernières étaient estimées à un taux de 48 p. 100 ou plus, les veuves recevaient alors une pleine pension. Même après l'adoption du projet de loi C-40, le 9 juillet 1980, la Commission des pensions a

[Text]

Board. It was not until January of this year, 1987, nearly seven years after the passage of Bill C-40, that this new change was implemented. We are very perturbed that this new method was adopted without our widows, the people most directly affected, nor our veterans' organizations, being informed of this new procedure. We feel that they should have been given the opportunity to approach the Entitlement Board on the issue.

Using Bill C-40's method decreases the income of some widows and totally eliminates the income of many others. This is creating a great hardship for all affected. It also has the effect of not allowing any POW widow on part compensation to receive a full 100 per cent widow's pension unless her husband had been receiving 48 per cent at the time of his death. It also deprives the right of an appeal.

Depletion of income has a devastating affect. Some of these widows will be forced to sell their homes; others must seek less expensive accommodations, which is practically impossible in today's rental market. After adjusting their lifestyle following their husbands' death—in some cases as many as ten years have elapsed—this indeed is creating a frustrating situation. Many had claims in process before pension boards and were dropped when the combination of pension plus compensation gave them the required 48 per cent. It would be difficult, if not impossible, to re-open these appeals after as many as ten years.

The Pension Act (1976) states that: "Pensions awarded in error; and not as a result of fraud, misrepresentation or concealment of material facts on the part of the applicant, the Commission may, if cancellation or reduction would, in the opinion of the Commission, result in undue hardship to the pensioner, ratify the payments made and continue payments of it in whole or in part."

Part III also states that before a pension is cancelled or reduced by the commission, due to a change in the basis of entitlement, the pensioner shall be given an opportunity to be heard by the Entitlement Board. We sincerely hope that this act will be of benefit to our widows, and in our opinion should apply as well to those widows who applied for and are receiving smaller pensions. Since Bill C-40 was passed on July 9, 1980, and was not implemented until January 1, 1987, more than five years have passed, so the widows awarded the smaller pensions should have the same protection as those on a full widow's pension. It is a low blow to widows who have been in receipt of partial pensions to be suddenly deprived of this income. They are dependent on these funds for such expenses as a supplement toward taxes, insurance and other very necessary living expenses.

At this point in time the word "compensation" has taken on a totally different concept from what it was intended to mean in our ex-POWs, seeing as we had been assured that "compensation" and "pension" were one and the same. The present interpretation is certainly having an adverse affect on widows

[Traduction]

continué à recourir à cette méthode. Ce n'est qu'en janvier 1987, près de 7 ans après l'adoption du projet de loi C-40, qu'on a mis en œuvre ce changement. Nous apprenons avec beaucoup d'inquiétude que cette nouvelle méthode a été adoptée sans que nous, les veuves, qui sommes directement concernées, ni nos organisations d'anciens combattants, n'aient été informés. A notre avis, on aurait dû leur donner la chance de soumettre la question au Comité d'examen.

Avec la méthode exposée dans le projet de loi C-40, on diminue le revenu de certaines veuves et on l'élimine complètement pour beaucoup d'autres. Cela met à rude épreuve toutes les personnes en cause. En outre, aucune veuve de prisonniers de guerre ayant droit à une partie de l'indemnité ne peut toucher une pleine pension de veuve sauf si son mari recevait une pension de 48 p. 100 au moment de son décès. Cette mesure les prive également du droit d'appel.

La diminution de revenu a un effet accablant. Certaines de ces veuves devront vendre leur maison tandis que d'autres devront trouver des logements moins chers, ce qui est pour ainsi dire impossible dans les conditions actuelles du marché. Après avoir modifié leur style de vie après le décès de leur mari—dans certains cas jusqu'à dix ans se sont écoulés—elles sont découragées. Les demandes d'un grand nombre étaient à l'étude devant la Commission des pensions et l'étude en a été arrêtée lorsque le montant combiné de la pension et de l'indemnité leur a donné les 48 p. 100 requis. Il serait difficile, voire impossible, de reprendre ces appels après dix longues années.

La *Loi sur les pensions* (1976) dispose que dans le cas de pensions accordées par erreur et non parce que la personne a commis une fraude, a fait sciemment une fausse déclaration ou a caché des faits, la Commission peut, si à son avis en raison de l'annulation ou de la réduction le pensionné aura de la difficulté à rembourser le montant, ratifier les paiements effectués et continuer de verser les paiements en entier ou en partie.

La partie III dispose également qu'avant d'annuler ou de réduire une pension, en raison d'un changement aux règles d'admissibilité, la Commission doit donner la chance au pensionné de se faire entendre par le Comité d'examen. Nous espérons sincèrement que cette Loi profitera à nos veuves et nous estimons qu'elle devrait également s'appliquer à celles qui ont fait des demandes de pension et qui touchent des pensions plus faibles. Depuis l'adoption du projet de loi C-40 le 9 juillet 1980, lequel n'est entré en vigueur que le 1^{er} janvier 1987, plus de cinq ans se sont écoulés. Ainsi, les veuves qui se sont vu accorder des pensions de moindre importance devraient bénéficier de la même protection que celles qui touchent une pleine pension. C'est un coup bas pour les veuves qui touchent des pensions partielles de se voir tout à coup priver de ce revenu. Elles comptent sur ces fonds pour payer leurs impôts, leurs assurances et d'autres dépenses de première nécessité.

Pour l'instant le mot «indemnité» n'a plus du tout le sens qu'on voulait lui prêter pour nos anciens prisonniers de guerre, lorsque l'on considère qu'on nous avait assurées que les mots «indemnité» et «pension» avaient le même sens. L'interprétation que l'on donne à l'heure actuelle a sans aucun doute un effet

[Text]

whose husbands were in receipt of compensation without a pension.

The ladies working with the POWs of the European Theatre have tried extremely hard to understand the thinking behind the amendment to Bill C-40, especially part II dealing with the Compensation for Former Prisoners of War Act.

1. What was the intended purpose?
2. Why was it implemented seven years after the act was passed?
3. Is not the meaning of the word "compensation" and the word "pension" the same?
4. Why was it implemented without the knowledge of concerned widows whom it drastically affects and without informing our various veterans organizations, who have the best interest of our veterans and their families at heart?
5. Was not this procedure contrary to the Pension Act?
6. Is it not as important for the widows of POWs of the European Theatre to have the same stability of an assured income as applies to widows of the POWs of the Far East Theatre, based, of course, on the length of incarceration and the degree of hardship endured?

May we call to your attention an excerpt from a booklet put out by the Government of Canada Pension Commission. Page 10 is titled, Pensions and Death and Disability Related to Military Service.

The rate of prisoner of war compensation is added to the assessment of any pensioned disability when determining a widow's/widower's entitlement to pension. For example, a veteran who had been in receipt of a pension for disability assessed at 30 per cent and in receipt of compensation under the prisoner of war legislation at 20 per cent at the time of death, is considered to have been in receipt of benefits at 50 per cent, and the survivors are entitled to survivors compensation under the Compensation for Former Prisoners of War Act.

We are very unhappy with this existing situation which gives today and takes away tomorrow.

In accordance with the brief submitted by the National POW Association, European Theatre, we ask that Bill C-40, part II, section 23, be amended to include the aggregation of disability pension and POW compensation so that those widows so affected may receive full payment under schedule B of the act.

Just to refresh your memories regarding the context we are referring to:

- (1) The Compensation of Former Prisoners of War Act is amended by adding thereto, immediately after section 7.1 thereof, the following section

[Traduction]

néfaste sur les veuves dont les maris touchaient une indemnité mais non une pension.

Les femmes travaillant avec les prisonniers de guerre du théâtre européen se sont donné beaucoup de mal pour comprendre les raisons de la modification au projet de loi C-40, surtout la partie II concernant la *Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre*.

1. Quel était l'objectif visé?
2. Pourquoi cette loi a-t-elle été mise en œuvre sept ans après son adoption?
3. Les mots «indemnité» et «pension» n'ont-ils pas le même sens?
4. Pourquoi l'a-t-on mise en œuvre sans en informer les veuves qui sont sévèrement touchées par ces mesures ni les diverses associations d'anciens combattants qui ont à cœur l'intérêt des anciens combattants et de leurs familles?
5. Cette façon de procéder ne va-t-elle pas à l'encontre de la *Loi sur les pensions*?
6. N'est-il pas aussi important pour les veuves des prisonniers de guerre du théâtre européen d'avoir le même revenu garanti que les veuves des prisonniers de guerre d'Extrême-Orient, si l'on se fonde naturellement sur la durée de l'incarcération et la gravité des épreuves endurées?

Permettez-nous d'attirer votre attention sur un extrait d'une brochure publiée par la Commission canadienne des pensions. (Pensions pour invalidité et décès liés au service militaire).

Le taux de l'indemnité aux prisonniers de guerre vient s'ajouter à l'évaluation de toute invalidité pour laquelle une pension est versée lorsqu'il s'agit de déterminer l'admissibilité à une pension d'un veuf ou d'une veuve. Par exemple, l'ancien combattant qui recevait une pension à l'égard d'une invalidité estimée à 30 p. 100 et une indemnité en vertu de la *Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre*, au taux de 20 p. 100 au moment de son décès est considéré comme ayant reçu des prestations de 50 p. 100 et ses survivants ont droit à une indemnité de survivants en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre*.

Cette façon qui consiste à donner aujourd'hui pour reprendre demain, nous inquiète énormément.

Comme l'Association nationale des prisonniers de guerre (théâtre européen) le recommandait dans son mémoire, nous demandons de modifier le projet de loi C-40, Partie II, article 23, de façon à prévoir la combinaison de la pension d'invalidité et de l'indemnité de prisonnier de guerre afin que les veuves touchées par cette mesure puissent recevoir une pleine indemnisation en vertu de l'Annexe B de la Loi.

Pour vous rafraîchir la mémoire, permettez-moi de replacer cette question dans son contexte:

23. (1) La *Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre* est modifiée par l'insertion, après l'article 7.1, des articles suivants:

[Text]

7.2 Where an evader or a prisoner of war, at the time of his death, was in receipt of compensation or would have been entitled to receive compensation had this Act been in force at that time, AND A DISABILITY PENSION IN THE AMOUNT EQUAL to the pension paid at a rate set out in one of the classes twelve to twenty of Schedule A to the Pension Act, the widow of the deceased evader or prisoner of war may, on application to the Commission, be awarded proportionate compensation equivalent to fifty per cent (50%) of the aggregate of the compensation awarded or that would have been awarded to the deceased evader or prisoner of war at the time of his death and the additional compensation payable in respect of the spouse.

Thank you very much.

The Chairman: Honourable senators, before I allow questions I want to introduce Mr. Del Carrothers from the minister's office in the Department of Veterans Affairs. He is the legislative assistant and he has shown his interest by coming here without being invited. Would there be any objection to our asking Mr. Carrothers questions should the need arise for purposes of clarification?

Senator Bonnell: If you are asking me along with the other senators, I have no objection provided that he sits at the front where we can all see him, and we should ask him questions through you as chairman.

The Chairman: Is that agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Bonnell: I don't suspect that he will be able to answer questions on policy.

The Chairman: You never know what he is liable to answer. Who would like to start off? Senator Bonnell.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, the brief that has been presented is very worthwhile and I want to congratulate them on it. It seems to me that the disability pension and the prisoner of war compensation were never added together, and consequently if you got two twenties you still ended up with only two twenties, you didn't end up with forty per cent, or you never ended up with 48 per cent. So you never got a 100 per cent pension as a widower.

You suggest that this did not take place until 1987. As I remember Bill C-40, your chairman and I at that time brought out a report entitled, *They Served, We Care*. We made some recommendations and I thought that a number of our recommendations had been implemented. However, it seems to me that we never heard about this problem at that time, otherwise we certainly would have made a recommendation in that report because I consider it is a very worthwhile thing you are asking for.

The Chairman: But it happened after the fact.

Senator Bonnell: Yes, it happened after the fact. Can you tell me if part II of Bill C-40 was just proclaimed in 1987?

[Traduction]

«7.2 Lorsqu'un évadé ou un prisonnier de guerre, au moment de son décès, touchait une indemnité ou aurait eu droit de toucher une indemnité si la présente loi avait été en vigueur à cette époque, ainsi qu'une pension d'invalidité d'un montant égal à la pension payée à un taux indiqué dans une des catégories douze à vingt de l'annexe A de la Loi sur les pensions, il peut être accordé à la veuve de l'évadé ou du prisonnier de guerre décédé, sur demande faite à la Commission, une indemnité proportionnelle équivalant à cinquante pour cent du total de l'indemnité accordée ou qui aurait été accordée, au moment de son décès, à l'évadé ou au prisonnier de guerre décédé et de l'indemnité supplémentaire payable à l'égard du conjoint.

Merci beaucoup.

Le président: Honorables sénateurs, avant de passer aux questions, je voudrais vous présenter M. Del Carrothers, qui est adjoint législatif au cabinet du ministre de Affaires des anciens combattants et qui a manifesté son intérêt pour cette question en venant ici sans être invité. Auriez-vous des objections à ce que nous lui demandions au besoin des éclaircissements?

Le sénateur Bonnell: Si vous me le demandez, à moi personnellement comme aux autres sénateurs, je n'y vois aucune objection à condition qu'il s'assoie à l'avant pour que nous puissions tous le voir; nous lui poserons des questions par l'entremise du président.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Bonnell: Je suppose qu'il ne pourra pas nous répondre sur les questions de politique.

Le président: On ne sait jamais. Qui voudrait commencer? Sénateur Bonnell.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, le mémoire qu'on nous a présenté est très intéressant, et je voudrais féliciter ses auteurs. Il me semble que la pension d'invalidité et l'indemnité de prisonnier de guerre n'ont jamais été additionnées, de sorte que, si vous aviez droit à deux fois 20 p. 100 vous n'obteniez toujours que deux fois 20 p. 100 et non pas 40 p. 100, ni 48 p. 100. Donc, les veufs n'ont jamais touché une pension de 100 p. 100.

Vous dites que cette disposition n'est entrée en vigueur qu'en 1987. Si je me souviens bien du projet de loi C-40, votre président et moi avons préparé à l'époque un rapport intitulé *Anciens combattants, nous nous souvenons!* Nous y avons fait des recommandations qui, à ce que je croyais, avaient été mises en œuvre en bonne partie. Cependant, il me semble que nous n'avons jamais dû entendre parler de ce problème à l'époque, parce que nous aurions certainement fait une recommandation à ce sujet dans notre rapport; je pense en effet que votre demande est tout à fait justifiée.

Le président: C'est arrivé par la suite.

Le sénateur Bonnell: Oui, c'est arrivé par la suite. Pouvez-vous me dire si la Partie II du projet de loi C-40 vient tout juste d'entrer en vigueur, en 1987?

[Text]

Mrs. Musgrove: They just implemented it.

Senator Bonnell: It was part of Bill C-40 but they just implemented it in 1987?

Mrs. Musgrove: They probably didn't understand.

The Chairman: There was an anomaly in that part of it. You will remember that the bill called for a duality provision, and it seemed that everyone was intent on looking at the disability pensioner who had 90 per cent disability and 20 per cent compensation, and whereas before he could get only 100 per cent now he could get 110 per cent. But nobody dwelt on the plight of the veteran who was under 48 per cent. When that person died his widow was entitled to half the pension. Now, with the compensation she is entitled to half, and, as was brought to my attention just before the meeting started, any widow who is on compensation is allowed to receive the marriage rate for the first year after the death of her husband. This is a marvelous benefit as far as it goes, but after that year has passed she is wiped right off the map, she doesn't get anything. So two anomalies have been created that have to be corrected.

Senator Bonnell: Originally the pensioner had to get 48 per cent in order for his widow to be entitled to full pension.

The Chairman: Right.

Senator Bonnell: Then gradually, I think under Dan MacDonald, they brought it down to five years and then to nil. As you know, we recommended that we got right to the point where everyone under the 48 per cent would get a half pension.

The Chairman: Yes. She was cut off before.

Senator Bonnell: She was cut off at 48 per cent and then gradually it went down over so many years. It went down immediately after our recommendation. But the 48 per cent stayed on for the 100 per cent disability. You had to get over 48 per cent.

The Chairman: That's right.

Senator Bonnell: I think we should be recommending now to the minister that a widow whose husband had been receiving a 30 per cent disability pension and 20 per cent compensation, which should make 50 per cent, should get a 100 per cent disability pension as a widow.

The Chairman: You're right on, yes.

Senator Bonnell: As long as the two combine to get over the 48 per cent. That should be our recommendation.

The Chairman: Okay. Thank you. Do you want to respond, Mrs. Musgrove, before I call on Senator Gigantès?

Mrs. Musgrove: That is basically what they were getting up until January of this year.

Senator Bonnell: Why didn't they continue to?

[Traduction]

Mme Musgrove: Oui.

Le sénateur Bonnell: Cette disposition faisait partie du projet de loi C-40, mais elle vient d'entrer en vigueur?

Mme Musgrove: Elle avait probablement été mal comprise.

Le président: Cet aspect était tout à fait inhabituel. Vous vous souviendrez que le projet de loi contenait une disposition de double indemnisation, et il semble que tout le monde se soit attardé au cas du pensionné invalide qui recevait une pension d'invalidité de 90 p. 100 et une indemnité de 20 p. 100 et qui, alors qu'il n'aurait dû toucher qu'une pension de 100 p. 100, en touchait désormais une de 110 p. 100. Cependant, personne ne s'est intéressé aux problèmes de l'ancien combattant qui recevait une pension inférieure à 48 p. 100; lorsque celui-ci mourait, sa veuve avait droit à la moitié de cette pension. Maintenant, avec l'indemnisation elle a droit à la moitié et, comme on me l'a souligné juste avant le début de la séance, toute veuve qui reçoit une compensation a droit à la même somme que lorsqu'elle était mariée pendant l'année qui suit le décès de son mari. C'est bien beau mais, à la fin de l'année, elle est tout simplement rayée des listes et ne reçoit plus rien. On a donc créé deux anomalies qui doivent être corrigées.

Le sénateur Bonnell: À l'origine, le pensionné devait avoir une pension de 48 p. 100 afin que sa veuve ait droit à une pleine pension.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Graduellement, à l'époque de Dan MacDonald, je pense, cela a été ramené à cinq ans, puis à zéro. Comme vous le savez, nous avons recommandé de nous rendre au point où tous ceux qui avaient une pension inférieure à 48 p. 100 obtiendraient une demi-pension.

Le président: La veuve voyait auparavant sa pension réduite.

Le sénateur Bonnell: Oui, elle voyait sa pension réduite à 48 p. 100, et celle-ci baissait ensuite graduellement avec les années. D'après notre recommandation, elle baissait immédiatement. Cependant, le taux de 48 p. 100 est resté dans le cas de la pension d'invalidité de 100 p. 100. Il fallait dépasser 48 p. 100.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Je pense que nous devrions maintenant recommander au Ministre d'accorder une pension d'invalidité de 100 p. 100 à une veuve dont le mari recevait une pension d'invalidité de 30 p. 100 et une indemnité de 20 p. 100, ce qui devrait faire 50 p. 100.

Le président: Vous avez tout à fait raison, effectivement.

Le sénateur Bonnell: Dans la mesure où les deux ensemble font plus de 48 p. 100. C'est ce que nous devrions recommander.

Le président: D'accord. Merci. Voulez-vous répondre, madame Musgrove, avant que je donne la parole au sénateur Gigantès?

Mme Musgrove: C'est essentiellement ce qu'elles obtenaient jusqu'en janvier de cette année.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi n'ont-elles pas continué à l'obtenir?

[Text]

Mrs. Musgrove: Well, someone read this section and saw the word "and" in there and said, "Hey, wait a minute. They have to have both to qualify."

Senator Bonnell: Let's take the word "and" out.

Mrs. Musgrove: Yes, right. Put "and/or" or write this in three sentences instead of one. Just try reading this paragraph without taking a breath. It would work because now there are widows who are on compensation only, who receive after the death of their husbands a one-year extension of their pension but have now found themselves in receipt of a letter saying, "You are no longer entitled to anything."

My husband Ted has been dead for four years. He was only on compensation. Now, no one had cut my pension off. I did not receive the full pension for a whole year because he died before that provision came into effect. Now, God help them if they try to take my little itty-biddy pension away. I hope that is not what is going to happen.

The Chairman: Senator Gigantès. Thank you, Senator Bonnell.

Senator Gigantès: What are the savings involved for the government? Could you ask Mr. Carrothers to tell us how much they have saved by doing this to the widows of veterans?

The Chairman: It is just an anomaly that was created. I think the department wants to correct it, but it is the way the Justice Department set that clause up.

Senator Gigantès: What are the dimensions involved, roughly, a ball park figure?

The Chairman: I can't tell you. How many would be involved?

Mr. Bruno MacDonald, Service Officer, National Prisoners of War Association: Three thousand.

Senator Gigantès: At an average of how much per head?

Mrs. Musgrove: Well, if you are on 20 per cent I think you get \$170 or something. I think that's what I get.

Senator Gigantès: You get how much?

Mrs. Musgrove: Well, it is under \$200.

Senator Gigantès: Two hundred dollars a month?

Mrs. Musgrove: It is under \$200, for 20 per cent.

Senator Gigantès: Let's take it at \$200 a month. So it is \$2,400 times 3,000. That is what we are talking about. We are talking about \$7,200,000—one trip to Paris.

Mrs. Musgrove: Another aspect of this is that a woman whose husband was receiving 40 per cent and 20 per cent compensation would have been eligible for the full widow's pension. At this point in time, because she would be eligible for only 40 per cent, she is only going to get half that 40 per cent pension.

The Chairman: And half of the compensation.

[Traduction]

Mme Musgrove: Eh bien, quelqu'un a lu cet article et y a vu les mots «ainsi que» et s'est dit: «Holà, une minute! Il faut avoir les deux pour se qualifier.»

Le sénateur Bonnell: Alors, supprimons les mots «ainsi que».

Mme Musgrove: Oui, exactement. Il faudrait mettre «et/ou», ou encore diviser cette phrase en trois. Essayez seulement de lire ce paragraphe sans reprendre votre souffle. Cela fonctionnerait parce qu'il y a maintenant des veuves qui ne touchent qu'une indemnité, et qui, après le décès de leur époux, ont bénéficié d'une prolongation d'un an de leur pension, mais qui maintenant ont reçu une lettre dans laquelle on leur dit: «Vous n'avez plus droit à quoi que ce soit».

Mon mari Ted est décédé il y a quatre ans. Il ne touchait qu'une indemnité. Personne ne m'a retiré ma pension. Je n'ai pas touché la pleine pension pendant une an parce qu'il est mort avant que cette disposition n'entre en vigueur. Maintenant, qu'ils prennent garde s'ils essaient de me retirer ma maigre pension. J'espère que ce n'est pas ce qui va arriver.

Le président: Sénateur Gigantès. Merci, sénateur Bonnell.

Le sénateur Gigantès: Quelles sont les économies pour le gouvernement? Pourriez-vous demander à M. Carrothers de nous dire combien ils ont économisé en faisant cela aux veuves des anciens combattants?

Le président: C'est simplement une anomalie. Je crois que le Ministère veut y remédier, mais c'est la façon dont le ministère de la Justice a libellé cet article.

Le sénateur Gigantès: De quel montant s'agit-il grosso modo?

Le président: Je ne peux pas vous le dire. Combien de personnes seraient touchées?

M. Bruno MacDonald, agent préposé aux services, Association nationale des prisonniers de guerre: Trois mille.

Le sénateur Gigantès: À une moyenne de combien par personne?

Mme Musgrove: Eh bien, si vous touchez un taux de 20 p. 100, je crois que vous obtenez 170 \$ à peu près. Je crois que c'est ce que je touche.

Le sénateur Gigantès: Vous touchez combien?

Mme Musgrove: Eh bien, moins de 200 \$.

Le sénateur Gigantès: 200 \$ par mois?

Mme Musgrove: C'est moins de 200 \$, au taux de 20 p. 100.

Le sénateur Gigantès: Disons 200 \$ par mois. C'est donc 2 400 \$ multiplié par 3 000. Il s'agit donc d'environ 7 200 000 \$.

Mme Musgrove: Il y a un autre aspect à cette question. Une femme dont le mari touchait une pension au taux de 40 p. 100 et une indemnité au taux de 20 p. 100 aurait droit à une pleine pension de veuve. Actuellement, parce qu'elle n'est admissible qu'au taux de 40 p. 100, elle ne touchera que la moitié de cette pension de 40 p. 100.

Le président: Et la moitié de l'indemnité.

[Text]

Mrs. Musgrove: She is not going to get any of the compensation. They are cutting her off.

Senator Gigantès: I am sure the government will restore this. It will have to. I hate to sound like C.D. Howe is supposed to have sounded, "What's \$7 million?" but I am sure that \$7 million can be squeezed out of all kinds of things that are a lot less necessary and less worthy than this.

The Chairman: Yes.

Mrs. Musgrove: There is also a depreciating factor here too. It is rapidly depreciating.

The Chairman: Mr. Carrothers, would you like to comment on what the thinking of the department is on this? Is there anything that you can disclose?

Mr. Del Carrothers, Legislative Assistant, Minister's Office, Department of Veterans Affairs: I think the best thing to say is that the Minister of Veterans Affairs, thanks to the association, received the brief in advance. He read the brief and is very much impressed by it. He is seriously considering amendments to the legislation to respond to suggestions made in the brief.

Senator Gigantès: And Mr. Hees is a very fine man.

The Chairman: It is just that an anomaly appeared, and the witnesses are making a presentation, and rightly so.

Senator Gigantès: Is there anything that can be done, Mr. Chairman, to speed this up? And if the minister acts, will he act retroactively? Could you ask Mr. Carrothers if the intention is to act retroactively to correct the injustices?

The Chairman: Are you thinking that far ahead where you are considering retroactivity?

Mr. Carrothers: I really can't answer that question.

Senator Gigantès: I have one last question. I have heard this before but I find it difficult to understand why the widows of POWs from the Asian theatre of operation are treated differently to those from the European theatre. If you are a POW you are a POW. It is not much fun whether the Germans are holding you or the Japanese are holding you.

The Chairman: I think Bob Large can explain this.

Mr. Robert Large, Past President, National Prisoners of War Association: When they received their compensation or across-the-board 50 per cent for having been a prisoner in the Far East, it automatically put the wives into the over 50 per cent bracket for a full widow's pension. Then they received compensation over and above that. This put them up over 100 per cent. A wife was automatically covered with a 100 per cent pension upon the death of her husband.

They asked us to present a brief at the same time but we were not organized, and it was said at the time by our people, "No, we will do our own work," which we didn't do. It didn't get off the ground because our organization was not solid

[Traduction]

Mme Musgrove: Elle ne touchera aucune indemnité. Elle est rayée des livres.

Le sénateur Gigantès: Je suis sûr que le gouvernement va corriger la situation. Il devra le faire. Je ne voudrais pas avoir l'air de C. D. Howe en disant «qu'est ce que 7 millions de dollars», mais je suis persuadé que l'on peut arriver à prélever 7 million de dollars sur toutes sortes d'autres choses qui sont beaucoup moins nécessaires et moins valables.

Le président: Oui.

Mme Musgrove: Il y a également un facteur de dépréciation. La somme se déprécie rapidement.

Le président: Monsieur Carrothers, pourriez-vous nous faire part de la position de votre Ministère à ce sujet? Pouvez-vous divulguer certaines informations?

M. Del Carrothers, adjoint législatif, Cabinet du ministre, ministère des Affaires des anciens combattants: La meilleure chose que je puisse dire est que le ministre des Affaires des anciens combattants a reçu le mémoire à l'avance grâce à l'Association. Il l'a lu et en a été très impressionné. Il envisage sérieusement de modifier la Loi pour tenir compte des suggestions formulées dans le mémoire.

Le sénateur Gigantès: M. Hees est un homme bien.

Le président: C'est tout simplement qu'une anomalie est apparue, et les témoins font, à juste titre, un exposé à ce sujet.

Le sénateur Gigantès: Peut-on faire quelque chose, monsieur le président, pour accélérer le processus? Si le Ministre décide d'agir, les mesures auront-elle un effet rétroactif? Pourriez-vous demander à M. Carrothers si on a l'intention d'agir de façon rétroactive pour corriger les injustices?

Le président: En êtes-vous à l'étape où vous envisagez des mesures d'application rétroactive?

M. Carrothers: Je ne peux vraiment pas répondre à cette question.

Le sénateur Gigantès: J'ai une dernière question. Je l'ai déjà entendu dire, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi les veuves des prisonniers de guerre internés en Asie sont traitées différemment des veuves des prisonniers de guerre internés en Europe. Un prisonnier de guerre est un prisonnier de guerre. La situation n'a rien d'enviable que vous soyez prisonnier des Allemands ou prisonnier des Japonais.

Le président: Je crois que Bob Large peut l'expliquer.

M. Robert Large, ex-président, Association nationale des prisonniers de guerre: Lorsqu'ils ont reçu leur indemnité, ou le taux global de 50 p. 100 pour avoir été prisonniers en Extrême-Orient, cela a automatiquement placé leur femmes dans la tranche des plus de 50 p. 100, ce qui leur donnait droit à une pleine pension de veuve. Ils ont ensuite reçu une indemnité en sus de tout cela. Cela les a placé dans la tranche supérieure à 100 p. 100. Une femme touchait automatiquement une pleine pension au décès de son mari.

Ils nous ont demandé de présenter un mémoire en même temps, mais nous n'étions pas organisés et nos gens ont dit à l'époque: «Non, nous ferons notre propre travail», ce que nous n'avons pas fait. Cela n'a pas marché parce que notre organi-

[Text]

enough to get it off the ground, so we have had to fight it on our own since then. They were given 50 per cent because of what they had gone through as a prisoner of war in the Far East. It was claimed that the conditions under which they were prisoners, and the treatment they received, were far worse than that experienced by prisoners taken by the Germans in the European theatre.

The Chairman: Bob, could we add here that this was as a result of the Hermann Commission Report?

Mr. Large: Right. When we asked for the 50 per cent, the same as they had given the POWs in the Asian theatre, they said, "No possible way." So then we went back to the table and came up with a divided scale, figuring we would have a better chance of getting it through than asking for something straight across the board, which as it worked out is what we finally ended up with. At that time we were told, "No, there is no way you can get 50 per cent," and yet some of our people went through just as much hell as did the fellows in the Far East.

The Chairman: And when you refer to the divided scale, that is a scale according to the length of time the prisoner was held.

Mr. Large: Yes, the length of time.

The Chairman: I always forget the figures. What is it up to now?

Mr. Large: It is up to 25 per cent. It was 10 per cent for three to 18 months, 15 per cent for 18 to 30 months, and the last raise brought it to 25 per cent for over 30 months.

The Chairman: It has increased to 25 per cent.

Mr. Large: Yes. It was 20 per cent previously.

The Chairman: I am just having this put on the record so we will have the information available.

Senator Gigantès: Mr. chairman, might I be permitted a little piece of pedantry? In his funeral oration Pericles is praising Athens and he says, "We are proud that of all the cities we are the most civilized because we take care of the survivors of those among us who die for their country." This is the 5th Century B.C. I don't think we should fall below that standard.

The Chairman: Thank you. Are there any other questions?

Mr. Large: Might I add that it costs a widow of an ex-prisoner of war in Europe just as much to live as it costs the widow of an ex-prisoner of war in Hong Kong to live.

The Chairman: Right.

Mr. Large: I cannot see the difference in allowing one group of people to live decently and the other group having to scrimp. In my own case I am drawing 40 per cent pension, 25 per cent compensation, which would have put me above the 50 per cent. So we sold our home and moved up into the Bruce Peninsula where we bought another home. Then this came up. We sold in

[Traduction]

sation n'était pas suffisamment solide de sorte que nous avons dû lutter seuls depuis lors. On leur a accordé un taux de 50 p. 100 à cause des épreuves qu'ils avaient traversées lorsqu'ils étaient prisonniers de guerre en Extrême-Orient. On affirmait que les conditions dans lesquelles ils avaient été détenus, et le traitement auquel ils avaient été soumis, étaient bien pires que ce qu'avaient vécu les prisonniers des Allemands en Europe.

Le président: Bob, pourrions-nous ajouter que cela résultait du rapport de la Commission Hermann?

M. Large: C'est exact. Lorsque nous avons demandé le taux de 50 p. 100, c'est-à-dire la même chose que ce qu'on avait accordé aux prisonniers de guerre internés en Asie, ils ont répondu: «C'est impossible». Nous sommes donc retournés réfléchir et nous avons soumis une échelle fractionnée en nous disant que nous avions de meilleures chances de l'obtenir qu'en demandant la même chose pour tout le monde, et c'est ce qui s'est finalement produit. À l'époque, on nous a dit «Non, vous ne pouvez pas obtenir 50 p. 100» et pourtant certains de nos membres ont vécu un véritable enfer, tout autant que ceux qui étaient détenus en Extrême-Orient.

Le président: Et lorsque vous parlez d'une échelle fractionnée, est-ce une échelle fractionnée selon la durée de la période de détention?

M. Large: Oui, la durée de la période de détention.

Le président: J'oublie toujours les chiffres. Quels sont-ils maintenant?

M. Large: Cela va jusqu'à 25 p. 100. C'était 10 p. 100 pour une période de trois à dix-huit mois, 15 p. 100 pour une période de dix-huit à trente mois et la dernière augmentation a porté le taux à 25 p. 100 pour plus de trente mois.

Le président: Le taux est passé à 25 p. 100.

M. Large: Oui. Il était de 20 p. 100 précédemment.

Le président: Je veux simplement que ces informations figurent au compte rendu.

Le sénateur Gigantès: Monsieur le président, puis-je me permettre une touche de pédanterie? Dans son oraison funèbre, Périclès fait l'éloge d'Athènes et il dit: «Nous sommes fiers car, de toutes les villes, nous sommes la plus civilisée puisque nous prenons soin des personnes qui survivent à ceux d'entre nous qui sont morts pour leur pays.» C'était aux V^e siècle avant Jésus-Christ. Je ne crois pas que nous puissions faire moins que cela.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions?

M. Large: Puis-je ajouter que le coût de la vie est le même pour la veuve d'un ancien prisonnier de guerre qui avait été détenu en Europe et pour la veuve d'un ancien prisonnier de guerre détenu à Hong Kong.

Le président: Tout à fait.

M. Large: Je ne vois donc pas pourquoi on permettrait à un groupe d'avoir un niveau de vie correct et pourquoi l'autre groupe devrait avoir à compter ses sous. Pour ma part, je touche une pension de 40 p. 100, une indemnité de 25 p. 100, ce qui m'aurait amené à plus de 50 p. 100. Nous avons donc vendu notre maison et nous nous sommes installés dans la

[Text]

the first place because we figured we would have enough to live on decently. With this coming up, my wife, if widowed, would have to sell our home up there. She couldn't exist on \$600 a month less, which is what she would get because of the way the legislation is written now. Instead of her getting 50 per cent, or the 100 per cent widow's pension, she would get half of 40, which is 20 per cent, and half of 25, which is 12 1/2 per cent, a difference of \$600 a month.

The Chairman: It should be understood that that was a number of years ago when Dr. Hermann was commissioned to look into the ill effects of incarceration on the Hong Kong veterans. The European veterans came in as an afterthought, after the thing was established, and we have been suffering because of it ever since.

We will certainly make a recommendation, and I think we should do so before we hear about the Nielsen Task Force. We can certainly make a recommendation on this, if that is agreeable to the committee. This is something we can discuss after.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, we could make a report. It need not be the final report but we could make a report.

The Chairman: Sure.

Senator Bonnell: We should make these recommendations soon and get the department acting immediately. Furthermore, I think we should ask that the provision be made retroactive to the first of the year when this change took place. We can ask that a different interpretation be put on this: "If you can't change the legislation, at least interpret it differently."

The Chairman: We can certainly report to the Senate.

Senator Bonnell: And we can send a copy to the minister.

The Chairman: Yes.

Senator Bonnell: That will put strength in his hand to go to the government.

The Chairman: Yes. I think we are pretty clear on what you people are seeking, and certainly Ray Smith and I talk almost every day. If there are no further questions we will move to Mr. Ray Smith, the President of the National POW Association of Canada, who is also presenting a brief.

Mr. Ray Smith, President, National Prisoners of War Association: Honourable senators we respectfully make these following submissions on behalf of all former prisoners of war and their dependants, to maintain the intent of former committees and members of the federal House of Commons, to ensure that all veterans are assured of their rights and privileges as intended under previous legislation placed before Parliament, and presently being denied.

[Traduction]

péninsule Bruce où nous avons acheté une nouvelle maison. Ensuite, cela est arrivé. Nous avons vendu la première maison parce que nous pensions avoir suffisamment d'argent pour vivre correctement. Avec ces nouvelles dispositions, ma femme, si elle devenait veuve, devrait vendre notre maison. Elle ne pourrait pas vivre avec 600 \$ ou moins par mois, ce qui est ce qu'elle toucherait en raison du libellé actuel de la Loi. Au lieu d'obtenir 50 p. 100, ou une pension de veuve de 100 p. 100, elle obtiendrait la moitié de 40, c'est-à-dire 20 p. 100, et la moitié de 25, c'est-à-dire 12,5 p. 100, ce qui fait une différence de 600 \$ par mois.

Le président: Il faut comprendre que l'étude de M. Hermann sur les répercussions de l'incarcération sur les anciens combattants de Hong Kong remonte à plusieurs années. La question des anciens combattants d'Europe est arrivée par la suite, et nous avons eu des problèmes depuis lors.

Nous allons certainement faire une recommandation et je pense que nous devons le faire avant de nous pencher sur le Groupe de travail Nielsen. Nous pouvons certainement faire une recommandation à ce sujet si le Comité y consent. Nous pourrions en discuter plus tard.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, nous pourrions faire un rapport. Il n'est pas nécessaire que cela soit le rapport final, mais nous pourrions faire un rapport.

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Bonnell: Nous pouvons faire ces recommandations rapidement de sorte que le Ministère pourra agir immédiatement. De plus, je crois que nous devrions demander que les mesures aient un effet rétroactif au premier de l'année. Nous pouvons demander qu'on fasse une interprétation différente: «Si vous ne pouvez pas modifier la Loi, au moins interprétez-la différemment.»

Le président: Nous pouvons certainement faire rapport au Sénat.

Le sénateur Bonnell: Nous pourrions en envoyer une copie au Ministre.

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Cela lui donnera des arguments pour présenter une demande au gouvernement.

Le président: Oui. Je pense que nous comprenons bien ce que vous cherchez à obtenir, et Ray Smith et moi nous parlons presque chaque jour. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passerons à M. Ray Smith, le président de l'Association nationale des prisonniers de guerre, qui présente lui aussi un mémoire.

M. Ray Smith, président, Association nationale des prisonniers de guerre: Honorables sénateurs, nous soumettons respectueusement les recommandations suivantes au nom de tous les anciens prisonniers de guerre et des personnes à leur charge, pour que soit respectée l'intention des anciens comités et des députés de la Chambre des communes, de façon à garantir à tous les anciens combattants leurs droits et privilèges en vertu de la loi soumise précédemment au Parlement et qu'on leur refuse actuellement.

[Text]

We hope that you will concur in our presentations so that those concerned may believe that the sacrifices they made were not in vain, and that their twilight years may be spent in peace, security and dignity.

The following are recommendations made by the Brief Committee of the National Prisoners of War Association (European Theatre) of Canada.

In reference to Bill C-92, section 3, page 3. Compensation payable to prisoners of war of another power. These are the rates:

- (a) 3 months to 18 months, 10 per cent
- (b) 18 months to 30 months, 15 per cent
- (c) 30 months and over 25 per cent

The last figure was originally 20 per cent but last year it was increased to 25 per cent. There appears to be too great a span between these rates.

1. Therefore let it be resolved that these rates be deleted and replaced by the following rates, which would appear more equitable:

- 1 day to 6 months, 10 per cent
- 6 months to 12 months, 15 per cent
- 12 months to 18 months, 20 per cent
- 18 months to 24 months, 25 per cent
- 24 months to 30 months, 30 per cent
- 30 months to 36 months, 35 per cent
- 36 months to 42 months, 40 per cent
- 42 months to 48 months, 45 per cent
- 48 months to 54 months, 50 per cent
- Over 54 months, 55 per cent

These months should be worked out in days, if necessary, because there is a difference, of course, in the number of days in some months.

2. Whereas: Prisoners of war who were on Red Cross exchange due to medical or physical disability and were not considered for POW compensation after their return to allied country, even though they were hospitalized and some of whom are not in receipt of a disability pension.

Therefore: be it resolved that those medical and physical repatriates be considered for POW compensation at the rate they would have been entitled to had they been a POW until the cessation of hostilities.

3. Whereas: a POW may have been listed as "Missing in Action" for some period of time prior to capture and therefore would not be documented by the detaining powers until after his capture, which could be some considerable time later.

Therefore: be it resolved that the interim period between the time that he was listed as "Missing in

[Traduction]

Nous espérons que vous serez d'accord avec nos recommandations pour que les personnes intéressées aient le sentiment que leurs sacrifices n'ont pas été faits en vain et que leurs dernières années pourront s'écouler dans la paix, la sécurité et la dignité.

Voici les recommandations présentées par le Comité de rédaction de l'Association nationale des prisonniers de guerre (théâtre européen).

Voici les taux d'indemnisation prévus à l'article 3, page 3, du projet de loi C-92, à l'égard des prisonniers de guerre d'une autre puissance:

- a) 3 mois à 18 mois, 10 p. 100
- b) 18 mois à 30 mois, 15 p. 100
- c) 30 mois et plus, 25 p. 100.

On avait d'abord prévu un taux de 20 p. 100 dans le dernier cas, mais il a été porté à 25 p. 100 l'an dernier. L'écart entre ces taux semble trop grand.

1. Il est donc résolu de supprimer ces taux et de les remplacer par les taux suivants qui nous semblent plus équitables:

- 1 jour à 6 mois, 10 p. 100
- 6 mois à 12 mois, 15 p. 100
- 12 mois à 18 mois, 20 p. 100
- 18 mois à 24 mois, 25 p. 100
- 24 mois à 30 mois, 30 p. 100
- 30 mois à 36 mois, 35 p. 100
- 36 mois à 42 mois, 40 p. 100
- 42 mois à 48 mois, 45 p. 100
- 48 mois à 54 mois, 50 p. 100
- Plus de 54 mois, 55 p. 100.

Il faut au besoin calculer l'indemnisation en jours parce que tous les mois ne comptent évidemment pas le même nombre de jours.

2. Attendu que: les prisonniers de guerre qui participaient à un échange de la Croix Rouge pour raisons médicales n'ont pas eu droit à l'indemnité aux prisonniers de guerre après leur retour dans un pays allié même s'ils étaient hospitalisés, et que certains d'entre eux ne touchent pas de pension d'invalidité.

Par conséquent: il est résolu qu'on accorde à ceux qui ont été rapatriés pour des raisons médicales l'indemnité aux prisonniers de guerre au taux auquel ils auraient eu droit s'ils avaient été prisonniers de guerre jusqu'à la fin des hostilités.

3. Attendu qu'un prisonnier de guerre a pu être considéré comme disparu pendant un certain temps avant sa capture et qu'il ne figurerait donc pas sur la liste des prisonniers détenus par une puissance ennemie jusqu'à ce moment.

Par conséquent: il est résolu qu'on considère qu'une personne a été prisonnier de guerre pendant toute période

[Text]

Action" and his capture be considered as though he had been a POW for this full period of time.

The Chairman: Excuse me, would you include the evaders in there too?

Mr. Smith: Well, actually they would be evaders who were captured later.

Section 2: Bill C-40, section 23, 7.2, lines 5 to 9, as follows, to be deleted: and a disability pension in the amount equal to the pension paid at the rate set out in one of classes 12 to 20 of schedule A of the Pension Act. Section 23, 7.3, lines 5 to 9, as follows, to be deleted: and a disability pension paid at the rate set out in one of the classes 12 to 20 of schedule A to the Pension Act.

1. Whereas: Section 23, 7.2 and 7.3, implies an intent, and under which a precedent has been established that the widow of a POW who was in receipt of POW compensation only, that the compensation carry on at the proportionate rate until the death of the spouse.

Therefore: be it resolved that the POW Compensation Act be amended to legally establish continuation of payment of the compensation at the proportionate rate under schedule A to the Pension Act until the death of the surviving spouse.

2. Whereas: Section 23, 7.2 and 7.3, implies a precedent of intent established by aggregate pension and POW compensation to qualify some widows for full widow's pension under schedule B.

Therefore: be it resolved that section 23, 7.2 and 7.3, be amended to include the aggregate pension and compensation in a legalized form, and that it continue until the death of the surviving spouse.

3. Whereas: Suspension has taken place in the compensation formerly paid to widows.

Therefore: be it resolved that upon reinstatement of the widow's proportionate compensation, that the payment be made to the widow retroactive to the time of suspension.

Section 3: Reference; Legislation on Veterans Independence Program

1. Whereas: Prisoner of war compensation was based on medical contingencies relating to having been a prisoner of war.

Therefore: be it resolved that all POW compensation recipients be entitled to the VIP in the same manner as those who are in receipt of a disability pension.

2. Whereas: There appears to be an inconsistency in grants, depending on the DVA area in which an applicant may reside.

[Traduction]

entre le temps où elle a été déclarée disparue et sa capture.

Le président: Excusez-moi, incluez-vous parmi ces personnes les prisonniers qui se sont évadés?

M. Smith: Il s'agirait de prisonniers qui se sont évadés et qui ont été capturés par la suite.

Article 2: Renvoi: Projet de loi C-40, article 23—7.2, supprimer les lignes 5 à 9 qui se lisent comme suit: ainsi qu'une pension d'invalidité d'un montant égal à la pension payée à un taux indiqué dans une des catégories 12 à 20 de l'annexe A de la Loi sur les pensions.

Article 23—7.3, supprimer les mots suivants des lignes 5 à 9: ainsi qu'une pension d'invalidité . . . à un taux indiqué dans une des catégories 12 à 20 de l'annexe A de la Loi sur les pensions.

1) Attendu que: L'article 23, 7.2 et 7.3 visait à s'assurer que la veuve d'un prisonnier de guerre qui ne recevait qu'une indemnité aux anciens combattants ne touche pas cette indemnité après la mort de son conjoint. Par conséquent: Il est résolu qu'on modifie la Loi d'indemnisation des prisonniers de guerre de manière à ce que l'indemnité continue d'être versée au taux proportionnel prévu à l'annexe A de la Loi sur les pensions jusqu'à la mort du conjoint survivant.

2) Attendu que: l'article 23, 7.2 et 7.3 établit le précédent selon lequel le fait de considérer le total de la pension et de l'indemnité aux prisonniers de guerre rendrait certaines veuves admissibles à une pleine pension de veuve aux termes de l'annexe B.

Par conséquent: il est résolu qu'on modifie l'article 23, 7.2 et 7.3 pour inclure dans la loi le total de la pension et de l'indemnisation de manière à ce que le versement de ces paiements continuent jusqu'à la mort du conjoint survivant.

3) Attendu que: l'indemnisation anciennement versée aux veuves a été suspendue.

Par conséquent: Dès que les veuves auront le droit à l'indemnité proportionnelle, qu'on leur verse un paiement rétroactif à partir du moment de la suspension de leur indemnité.

Article 3: Renvoi: Loi sur le Programme d'autonomie des anciens combattants avançant en âge

1) Attendu que: l'indemnité aux prisonniers de guerre était fondée sur des considérations médicales se rapportant à la condition de prisonniers de guerre.

Par conséquent: il est résolu que tous les bénéficiaires d'une indemnité aux prisonniers de guerre soient admissibles au PACA comme ceux qui ont droit à la pension d'invalidité.

2) Attendu que: Le montant des subventions semble varier selon la région relevant du MAAC où le demandeur réside.

[Text]

Therefore: be it resolved that all jurisdictions under DVA be treated on an equal basis.

3. Whereas: the VIP is intended to keep a veteran and his spouse in his own domicile.

Therefore: be it resolved that when the veteran recipient dies, the spouse should qualify under the same program provided the domicile and circumstances remain the same.

The Chairman: You will note, honourable senators, that the VIP doesn't apply to prisoners of war. So they don't qualify.

Senator Bonnell: Unless they are disability pensioners.

The Chairman: That's right. And also for the wife who looked after her husband all the time and is under the VIP, it is cancelled as soon as her husband dies. That is another matter that should be considered, and I am sure it is being considered.

Senator Bonnell: What about the wife of the spouse receiving both benefits under the program as well as the veteran?

Mr. Des Ewins, Member, National Prisoners of War Association: That's a sore point.

Senator Bonnell: Is it?

Mr. Ewins: Yes.

The Chairman: Do you want to elaborate on that for the record?

Senator Bonnell: As I see it, a war veteran who is a disability pensioner can get treatment for his disability. That's fine. He has got a disability. But a war veteran who is getting war veterans allowance because of age or sickness is not able to work. It is based on income. Consequently his wife hasn't got any income either. She is not allowed to draw unemployment insurance. She is not allowed to make too much money. They cut the whole family to a basic minimum income, otherwise they couldn't get the pension. But he can get free treatment for everything, not only his disability—everything.

The Chairman: All his drugs.

Senator Bonnell: His glasses, his teeth, and so forth.

The Chairman: Yes.

Senator Bonnell: But the poor wife has no money left to buy her needs. She could be quite sick but because she can't go out and make a few dollars she can't draw unemployment insurance. She can only earn \$400 a year. The family is curtailed by the drug costs today. There is hardship, especially if she becomes a widow. If she ends up with the pension she can't get free drugs, even if she is getting the war veterans allowance as a widow. I don't think that should be so.

Mr. Ewins: I can answer that partially because it affects me. I am on war veterans allowance. I think the limit is \$1,079 at the present time.

[Traduction]

Par conséquent: il est résolu que toutes les régions relevant du MAAC soient traitées de la même façon.

3) Attendu que; le PACA vise à permettre à un ancien combattant et à son conjoint de demeurer chez eux.

Par conséquent: il est résolu qu'au moment de la mort d'un ancien combattant, son conjoint continue à bénéficier du même programme pourvu qu'il ne change pas de domicile et que les circonstances demeurent les mêmes.

Le président: Vous noterez, honorables sénateurs, que les prisonniers de guerre ne sont pas admissibles au PACA.

Le sénateur Bonnell: A moins qu'ils ne touchent une pension d'invalidité.

Le président: C'est juste. Ce programme prend fin dès la mort de l'ancien combattant et son épouse qui s'en est occupé jusqu'à ce moment n'y a plus droit. C'est une autre question qu'il faudra étudier et je suis convaincu qu'on le fait actuellement.

Le sénateur Bonnell: Qu'en est-il de l'épouse de la personne qui touche des prestations dans le cadre du programme en plus de ses prestations d'ancien combattant?

M. Des Ewins, membre, Association nationale des prisonniers de guerre: C'est une question assez délicate.

Le sénateur Bonnell: Vraiment?

M. Ewins: Oui.

Le président: Pourriez-vous nous en dire un peu plus long pour le compte rendu?

Le sénateur Bonnell: A mon avis, il est juste qu'un ancien combattant qui a été blessé reçoive une pension d'invalidité. L'ancien combattant qui reçoit des allocations pour ancien combattant en raison de son âge ou de sa maladie ne peut pas travailler. Cette indemnité est fondée sur son revenu. Par conséquent, son épouse n'a pas de revenu non plus. Elle ne peut pas toucher l'assurance-chômage. Elle n'a pas le droit de faire trop d'argent. Toute la famille doit avoir un revenu minimal, car autrement elle n'aurait pas droit à la pension. L'ancien combattant n'a cependant rien à déboursier pour ses soins de santé.

Le président: Ses médicaments.

Le sénateur Bonnell: Tout est gratuit: ses lunettes, ses frais dentaires, etc.

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Mais sa pauvre épouse n'a pas d'argent pour subvenir à ses besoins. Elle pourrait être très malade. Parce qu'elle ne peut pas gagner d'argent, elle ne peut pas toucher de l'assurance-chômage. Elle ne peut gagner que 400 \$ par année. Le coût des médicaments est une dépense importante pour la famille. L'épouse vit chichement surtout si elle devient veuve. Même si elle touche l'indemnité de prisonniers de guerre pendant qu'elle est veuve, elle n'a pas droit à des médicaments gratuits. Je ne pense pas qu'il devrait en être ainsi.

M. Ewins: Je peux répondre à cette question parce qu'elle me touche. Je reçois l'indemnité pour ancien combattant.

[Text]

The Chairman: It is over \$1,000 a month, isn't it?

Mr. Ewins: Yes, \$1,079 a month.

The Chairman: Plus casual earnings.

Mr. Ewins: I receive the VIP. My medication is covered all the way through, as you say. My wife had a very serious heart attack two years ago. I can't get more coverage anywhere, even under the social programs in Ontario. According to them I am receiving too much money under the War Veterans Allowance Act, so my income is down \$400 a month.

The Chairman: You can't get drugs under the Ontario scheme?

Mr. Ewins: Not free drugs, no.

The Chairman: Your wife can't?

Mr. Ewins: No. It cuts my income down to six hundred and change a month.

Senator Bonnell: He is a poor risk for an insurance plan and his age limit is against his wife. With an income of \$10,000 a year, they say, "Look, you have too much money to get services" and the poor veteran and his wife are in real trouble.

The Chairman: Gentlemen, I think what we will have to do is call someone from the Department of Veterans Affairs to explain departmental policy on this.

Senator Bonnell: I agree. This is a different subject, but I just thought it was worth mentioning.

The Chairman: I have some questions on the new schedule, but you go ahead, Bob, before I get into that.

Mr. Large: I am in both fortunate and unfortunate circumstances. Fortunately, I am the same as Senator Marshall in that I have a very lovely young wife. There is a difference of thirteen years in our ages, and she can't qualify for anything until she is sixty-two.

The Chairman: That's right.

Mr. Large: She's got nothing coming. It is coming right out of our benefits, our pensions. It's just down the drain. We don't have a chance to save it. There's no way it can be saved. This is cutting right into our living.

The Chairman: Those questions are real and should be looked into, and we will do that. As a matter of fact, I will speak to Mr. Carrothers about getting someone in, probably Don Ferguson or Ron Witt, to answer these questions.

Senator David: Mr. Chairman, I have a question about item 2 on page 3 of the brief. I would like to have some explanation about paragraph 2, which indicates that there is an inconsistency in grants, depending on the area in which the applicant lives.

[Traduction]

L'indemnité maximale est, je crois, de 1 079 \$ à l'heure actuelle.

Le président: C'est plus de 1 000 \$ par mois, n'est-ce pas?

M. Ewins: Oui, 1 079 \$ par mois.

Le président: Qui s'ajoutent aux revenus occasionnels.

M. Ewins: Je reçois l'indemnité dans le cadre du PACA. Les médicaments sont gratuits comme vous l'avez fait remarquer. Il y a deux ans, ma femme a eu une grave attaque cardiaque. Je ne peux obtenir une plus grande protection nulle part, même en vertu des programmes sociaux de l'Ontario. Selon les responsables de ces programmes, je reçois trop d'argent en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, si bien que mon revenu est maintenant tombé de 400 \$ par mois.

Le président: Vous ne pouvez pas obtenir des médicaments en vertu du régime ontarien?

M. Ewins: Pas gratuitement.

Le président: Votre femme non plus?

M. Ewins: Non. Mon revenu se situe à environ 600 \$ par mois.

Le sénateur Bonnell: Il constitue un mauvais risque pour un régime d'assurance et sa limite d'âge joue contre son épouse. Avec un revenu de 10 000 \$ par année, on leur dit: «Vous avez trop d'argent pour obtenir des services» et le pauvre ancien combattant et sa femme se retrouvent alors dans de graves difficultés financières.

Le président: Messieurs, je pense que nous devons demander à un fonctionnaire du ministère des Affaires des anciens combattants de nous expliquer la politique du Ministère à cet égard.

Le sénateur Bonnell: Je suis d'accord. Il s'agit là d'un autre sujet, mais j'ai pensé qu'il valait la peine de le mentionner.

Le président: J'ai quelques questions à poser au sujet de la nouvelle annexe, mais allez-y, Bob, avant que j'aborde cette question.

M. Large: Je suis à la fois chanceux et malchanceux. Heureusement, je suis dans la même situation que le sénateur Marshall, en ce sens que j'ai une jeune épouse charmante. Nous avons treize ans de différence, et elle ne peut pas être admissible à quoi que ce soit tant qu'elle n'aura pas 62 ans.

Le président: C'est exact.

M. Large: Elle ne reçoit rien. Nous n'avons que nos prestations, nos pensions. Tout notre argent s'envole. Nous n'avons aucune chance d'économiser.

Le président: Ces problèmes étant réels, il faudrait les étudier et nous le ferons. En fait, je demanderai à M. Carrothers de faire comparaître quelqu'un, probablement Don Ferguson ou Ron Witt, pour qu'ils répondent à ces questions.

Le sénateur David: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet du point 2, à la page 3 du mémoire. J'aimerais avoir des explications au sujet du paragraphe 2, qui indique que les subventions diffèrent, selon le secteur où habite le requérant.

[Text]

The Chairman: I think it has something to do with the Veterans Independence Program. The directors in some regions may adjudicate differently to directors in other regions. Isn't that the case?

Mr. Ewins: right.

The Chairman: You see, an application is made under the Veterans Independence Program. You want to stay in your home and receive all the benefits under the VIP.

Mr. Ewins: Right.

The Chairman: Different directors might have different versions of what benefits pensioners should get.

Mr. Ewins: Even in the city of Toronto there are anomalies.

Senator David: Is it because the regulations vary or because the interpretation is not the same?

The Chairman: Let's hear from Bob Large on this.

Mr. Large: In the Windsor area we were told that we could not apply for the VIP until we were 62 years of age, 62 or 65 at that particular time. There is no age limit at all in the VIP, or the aging veterans program, as it was at that time, but this is not the ruling that the Windsor area had.

The Chairman: Everybody is included now except those who don't need it. It was done on a sliding scale. They started out on a sort of test basis to see how it would work. Then they started including people on a basis of need. They have bumped up the schedule. It was supposed to finish next year. Everybody is included now, except those who can afford it themselves. Am I right there?

Mr. Large: No.

Mr. Ewins: No.

Mr. Large: No yet.

The Chairman: They are not in yet?

Mr. Ewins: You still have to have the disability clause or else the war veterans allowance.

Mr. Large: As long as they are drawing 1 per cent pension.

The Chairman: All right. The question I have is with respect to page 1, the new schedule you present, Ray. I find it quite cumbersome. I am just wondering from an administrative point of view whether it is not going to be a nightmare.

Mr. Smith: Well, this kind of falls in line with what is recommended by the National Council of Veterans Associations and by the Royal Canadian Legion.

The Chairman: Was this recommended to the minister before the new rates came in?

Mr. Ewins: No.

[Traduction]

Le président: Je pense que cela a un rapport avec le Programme pour anciens combattants avançant en âge. Les directeurs de certaines régions prennent peut-être des décisions différentes de celles que prennent des directeurs dans d'autres régions. Cela n'est-il pas le cas?

M. Ewins: C'est exact.

Le président: Vous présentez une demande en vertu du Programme pour anciens combattants avançant en âge. Vous voulez demeurer dans votre foyer et toucher toutes les prestations du PAAC.

M. Ewins: C'est exact.

Le président: Différents directeurs ont peut-être une opinion différente au sujet des prestations que le retraité devrait toucher.

M. Ewins: Même dans la ville de Toronto, il existe des anomalies.

Le sénateur David: Est-ce parce que le règlement varie ou parce que son interprétation diffère?

Le président: Écoutons Bob Large à ce sujet.

M. Large: Dans la région de Windsor, on nous a dit que nous ne pouvions pas présenter une demande en vertu du PAAC tant que nous n'aurions pas 62 ou 65 ans à ce moment-là. Il n'y a aucune limite d'âge dans le PAAC, ou le Programme pour anciens combattants âgés, comme on le désignait à l'époque, mais ce n'est pas la règle qu'on respectait dans la région de Windsor.

Le président: Tout le monde en fait maintenant partie, sauf ceux qui n'en ont pas besoin. On s'inspirait d'une échelle mobile. On a commencé à titre d'essai pour savoir comment cela fonctionnerait. Puis, on a commencé à y inclure les gens selon les besoins. Ils ont fait grimper les taux de l'annexe. Le programme était censé prendre fin l'année prochaine. Tout le monde en fait partie maintenant, sauf ceux qui ont les moyens financiers. Ai-je raison?

M. Large: Non.

M. Ewins: Non.

M. Large: Pas encore.

Le président: Pas encore?

M. Ewins: Il faut encore avoir la pension d'invalidité ou l'allocation des anciens combattants.

M. Large: Pourvu qu'on touche une pension à un taux de 100p. 100.

Le président: D'accord. Ma question a trait à la nouvelle annexe que vous présentez à la page 1, Ray. Je la trouve très compliquée. Je me demande si, du point de vue administratif, ce ne sera pas un cauchemar.

M. Smith: Eh bien, elle est conforme à la recommandation du Conseil national des associations des anciens combattants et de la Légion royale canadienne.

Le président: Cette recommandation a-t-elle été faite au Ministre avant que les nouveaux taux n'entrent en vigueur?

M. Ewins: Non.

[Text]

Mr. Smith: No.

The Chairman: This came after? It is a considerable change, isn't it?

Mr. Ewins: Part of the reason for some of the lower ones is that a lot of air force chaps were taken, some in '40 and some in '42. They are cut off, the same as the Dieppe veterans, at 36 months. Some of these fellows were four to five years in POW camps. Some of the merchant navy fellows, some of the navy fellows, were captured prior to then. They are still lumped in the lower group. We think they should be entitled to more.

The Chairman: Yes, I see. We can look at it from that point of view. Senator David, did you get the answer you were looking for?

Senator David: Yes I did, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Is there anything else?

Senator Bonnell: Mr. Chairman, has there been any consideration to putting a section in the legislation making the words "compensation" and "pension" compatible?

Mr. Smith: No.

Senator Bonnell: You don't want that?

Mr. Ewins: I'll tell you why, senator—

Senator Bonnell: You can only get 100 per cent pension, I suppose?

Mr. Ewins: You can only get 100 per cent pension. At the present time they have enlarged it. The war amps who were prisoners of war and the Hong Kong veterans can now receive 100 per cent plus their compensation.

Senator Bonnell: Right.

Mr. Ewins: If we ask them to make it all pension we would be depriving those people of what they already have.

Senator Bonnell: Right.

Mr. Ewins: We don't want to do that.

The Chairman: Leave sleeping dogs lie.

Mr. Smith: That's why we asked for the aggregation rather than the combination.

Mr. MacDonald: Article 38 of the Pension Act says that no person shall be awarded more than one pension, and that took care of the compensation end of it.

The Chairman: I take it that the duality provision, if it is going to be in effect, will be in effect for every year down the line.

Mr. Ewins: We would hope so.

Mr. Large: In 1970 we were told by Mr. MacDonald that the compensation would be included in the 48 per cent. We were told by him at that time what was passed. This is the belief that we went under until January of this year.

Senator Bonnell: That's the way it worked until January of this year?

[Traduction]

M. Smith: Non.

Le président: Elle a été faite après? C'est un changement considérable, n'est-ce pas?

M. Ewins: Une partie de la raison pour laquelle certaines pensions sont moins élevées, c'est que beaucoup de militaires de l'aviation ont été faits prisonniers, certains en 1940 et d'autres en 1942. Leur pension est supprimée, tout comme celle des anciens combattants de Dieppe, après 36 mois. Certains de ces combattants ont passé quatre ou cinq ans dans des camps de prisonniers de guerre. Certains des militaires de la Marine marchande ont été capturés avant. Ils font encore partie du groupe qui touche une pension moins élevée. Nous pensons qu'ils devraient avoir plus.

Le président: Oui, je vois. Nous pouvons envisager la question sous cet angle. Sénateur David, cela répond-il à votre question?

Le sénateur David: Oui, monsieur le président.

Le président: D'accord. Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, a-t-on envisagé d'ajouter à la loi un article visant à rendre compatibles les termes «indemnité» et «pension»?

M. Smith: Non.

Le sénateur Bonnell: Vous ne le voulez pas?

M. Ewins: Je vous dirai pourquoi, sénateur . . .

Le sénateur Bonnell: On ne peut obtenir qu'une pension à un taux de 100 p. 100, je présume?

M. Ewins: On ne peut obtenir qu'une pension de 100 p. 100. À l'heure actuelle, ils l'ont augmentée. Les amputés de guerre qui étaient prisonniers de guerre et les anciens combattants de Hong Kong peuvent maintenant toucher une pension à un taux de 100 p. 100, en plus de leur indemnité.

Le sénateur Bonnell: D'accord.

M. Ewins: Si nous leur demandons de tout intégrer à la pension, nous priverions ces personnes de ce qu'elles ont déjà.

Le sénateur Bonnell: D'accord.

M. Ewins: Nous ne le voulons pas.

Le président: Il ne faut pas réveiller le chat qui dort.

M. Smith: C'est pourquoi nous avons demandé le montant global plutôt que la combinaison des deux montants.

M. MacDonald: L'article 38 de la Loi sur les pensions dit que personne ne peut toucher plus d'une pension, ce qui fait que l'on ne parle plus de l'indemnité.

Le président: Si je comprends bien, la double disposition, si elle entre en vigueur, le sera pour chaque année.

M. Ewins: Je l'espère.

M. Large: En 1970, M. MacDonald nous a dit que l'indemnité serait comprise dans le 48 p. 100. Il nous a dit à ce moment-là quelque chose qui existait déjà. C'est ce que nous avons cru jusqu'en janvier de cette année.

Le sénateur Bonnell: C'est la façon dont les choses se sont passées jusqu'en janvier dernier?

[Text]

Mr. Large: Right.

Senator Bonnell: And all of a sudden it changed?

Mr. Large: Right.

Mr. Ewins: Yes.

Senator Bonnell: With no change in legislation?

Mr. Large: No.

Senator Bonnell: Just a ministerial change?

Mr. Large: I believe you have a letter there on it, don't you, Senator Marshall?

Senator Bonnell: The Minister of Justice is going to run that department too, is he?

Mrs. Musgrove: They are saying that it was interpreted wrongly in the first place, that nobody should have received this to start with. They don't care about the fact people have been receiving it up to this point, so they just changed it. They have reinterpreted what's there.

Senator Bonnell: But I understand that another section of the act provides that you can't reduce what people are getting. If a pensioner goes up for a reboard, the commission can't lower his pension. It can never go lower, it can always go higher. So how can they cut you back?

Mr. Large: Oh, they can go lower. They've gone lower.

Mr. Smith: It would not affect those who had the aggregate of pension and compensation for the five years, but those under the five years wouldn't get it.

Senator Bonnell: The ones who were getting it are going to continue to get it, are they?

Mr. Ewins: No.

Mr. Large: Not as far as we know.

Mr. Ewins: It's a patch-work quilt. Some are cut off and some aren't.

Mrs. Musgrove: They haven't cut mine off.

Mrs. Dulcie Johnson, Women's Brief Chairman, National Prisoners of War Association: I am just trying to figure out how much noise we should make, because they haven't done it to everyone. Dorothy and I have received it. We haven't been cut off but we have had word from all over this country, and from places in the United States, asking, "Hey, where's my cheque?"

The Chairman: Well, Bob brought this to my attention about six months ago and I got clarification on it immediately from Del Carrothers.

Mrs. Johnson: I didn't get cut off, and Dorothy hasn't been cut off. But I don't know how many calls I have had at my home.

Senator Bonnell: You had better not say anything more about it until we find out.

Mrs. Johnson: I was afraid to talk.

Mrs. Musgrove: I will be back if it happens.

[Traduction]

M. Large: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Et tout a changé soudainement?

M. Large: C'est exact.

M. Ewins: Oui.

Le sénateur Bonnell: Et la loi n'a pas été modifiée?

M. Large: Non.

Le sénateur Bonnell: Ce n'est qu'une modification du Ministre?

M. Large: Je crois que vous avez une lettre à ce sujet, n'est-ce pas, sénateur Marshall?

Le sénateur Bonnell: Le ministre de la Justice dirigera également ce Ministère, n'est-ce pas?

Mme Musgrove: Ils disent que les choses ont mal été interprétées au départ, que personne n'aurait dû toucher cette indemnité. Peu leur importe que les gens l'ont touchée jusqu'ici, alors ils l'ont modifiée. Ils ont réinterprété les faits.

Le sénateur Bonnell: Mais un autre article de la Loi prévoit que l'on ne peut réduire la pension que les gens touchent. Si un retraité demande la tenue d'un nouvel examen, la Commission ne peut réduire sa pension. Celle-ci ne peut jamais être inférieure, elle peut toujours être supérieure. Comment peuvent-ils donc réduire votre pension?

M. Large: Oh, elle peut être réduite. Cela s'est produit.

M. Smith: Cela ne toucherait pas les retraités qui ont eu la pension et l'indemnité pendant les cinq ans, mais une veuve ne pourrait l'obtenir si la période était de moins de cinq ans.

Le sénateur Bonnell: Ceux qui l'obtenaient continueront de le faire, n'est-ce pas?

M. Ewins: Non.

M. Large: Pas à notre connaissance.

M. Ewins: Certains ne la touchent plus, d'autres oui.

Mme Musgrove: Ils n'ont pas retiré la mienne.

Mme Dulcie Johnson, présidente du Comité du mémoire des femmes, Association nationale des prisonniers de guerre: J'essaie seulement de m'imaginer quel genre de pressions exercer, parce qu'on n'a pas réduit les pensions de tout le monde. Dorothy et moi-même l'avons reçue. On n'a pas supprimé notre pension, mais des gens de tout le pays, et des États-Unis se demandent où est leur chèque.

Le président: Eh bien, Bob m'a signalé ce fait il y a environ six mois et Del Carrothers m'a immédiatement expliqué où en sont les choses.

Mme Johnson: Ma pension n'a pas été réduite et celle de Dorothy non plus. Mais je ne sais plus trop combien d'appels j'ai reçus chez moi.

Le sénateur Bonnell: N'en dites pas plus tant que nous n'aurons pas éclairci les choses.

Mme Johnson: J'avais peur de parler.

Mme Musgrove: Je reviendrai si cela se produit.

[Text]

Mr. Ewins: The Legion has had many problems because there are many widows out there who don't belong to our association. I believe the Legion themselves have had many complaints on this thing. They brought this to a parliamentary committee about two months ago in the same vein as we are bringing it forward now. They complained to their service officers in the local branches and it come up to the Dominion Command. They seemed to get word before we did. It was just about February or March that we started getting complaints on it.

Senator Bonnell: You see, there are many veterans out there who don't belong to the Legion or to any veterans organization, and it is very difficult for veterans organizations to get the information.

Mr. Large: Right.

Senator Bonnell: And the department just seems to sit back to see what happens.

Mr. Large: In answer to your question about cutting it off, taking it away, the Pension Act of 1976 states that "Pensions awarded in error and not as a result of fraud, misrepresentation or concealment of material facts on the part of the applicant, the Commission may, if cancellation and reduction would, in the opinion of the Commission, result in undue hardship to the pensioner, ratify the payments made and continue payments of it in whole or in part." And that's where they've got you.

Senator Bonnell: So they are doing it in whole for some and in part for others.

Mr. Large: Well, evidently this is the way it is sitting right now.

Senator Bonnell: I think, Mr. Chairman, we will have to consider that.

The Chairman: Yes, we will follow through on this. We are going to have to move on to the Senate chamber now and look after the problems of the country. I want to thank you all for appearing before us. You have opened our eyes on some of the anomalies that still remain in the act. We will certainly lend our support and investigate further as to the reason, and we will recommend corrective methods to the minister.

Mrs. Musgrove: We would like to thank you gentlemen for paying attention. Thank you very much.

The Chairman: We always pay attention.

Mr. Smith: I would like to thank the senators for giving up some of their busy time to hear us. Thank you.

The committee adjourned.

[Traduction]

M. Ewins: La Légion a connu beaucoup de problèmes parce que de nombreuses veuves n'appartiennent pas à notre association. Je crois que la Légion a reçu beaucoup de plaintes à ce sujet. Elle en a parlé à un comité parlementaire il y a environ deux mois, comme nous le faisons actuellement. Elle s'est plainte à leurs agents d'aide sociale dans les sections locales et le commandement du Dominion en a été mis au courant. Il semble qu'elle ait reçu des plaintes avant nous. Ce n'est qu'en février ou mars que nous avons commencé à en recevoir.

Le sénateur Bonnell: Vous voyez, comme il y a beaucoup d'anciens combattants qui n'appartiennent pas à la Légion ou à toute autre organisation d'anciens combattants, il est très difficile pour les organisations d'anciens combattants d'obtenir des renseignements.

M. Large: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Et le Ministère ne semble regarder les choses que de loin.

M. Large: Pour répondre à votre question sur la suppression de la pension, la Loi sur les pensions de 1976 indique que lorsque des pensions sont accordées par erreur, et non à la suite de fraude, de fausse représentation ou de dissimulation de faits essentiels par le requérant, la Commission peut, si la suppression ou la réduction de la pension entraînerait, de l'avis de la Commission, des privations injustifiées pour le retraité, ratifier les paiements effectués et continuer de verser la pension intégralement ou en partie. Et c'est là qu'il vous ont eu.

Le sénateur Bonnell: Alors, ils versent une pension intégrale à certains et une partie de la pension à d'autres.

M. Large: Eh bien, de toute évidence, c'est la façon dont les choses se passent actuellement.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je pense que nous devons étudier la question.

Le président: Oui, nous suivrons le dossier. Il nous faudra maintenant passer au Sénat et nous occuper des problèmes du pays. Je désire vous remercier tous d'avoir comparu devant nous. Vous nous avez ouvert les yeux sur certaines anomalies que renferme encore la Loi. Nous vous accorderons certainement notre appui et étudierons davantage la raison de ces anomalies, puis nous recommanderons des mesures correctives au Ministre.

Mme Musgrove: Nous vous remercions, messieurs, de votre attention. Merci beaucoup.

Le président: Nous sommes toujours attentifs.

M. Smith: J'aimerais également remercier les sénateurs de nous avoir consacré leur précieux temps. Merci.

La séance est levée.

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé
Book Tarif rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Prisoners of War Association (E.T.) of Canada:

- Mr. Ray Smith, President;
- Mrs. Dorothy Musgrove, Widow of Past-President;
- Mr. Robert Large, Past-President;
- Mrs. Dulcie Johnson, Women's Brief Chairman;
- Mr. Bruno MacDonald, Service Officer;
- Mr. Des Ewins, Editor of the publication "The Journal".

In attendance:

- Mr. Del Carrothers, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs.

De l'Association nationale des prisonniers de guerre (T.E.) du Canada:

- M. Ray Smith, président;
- M^{me} Dorothy Musgrove, veuve d'un ancien président;
- M. Robert Large, ancien président;
- M^{me} Dulcie Johnson, présidente de la section des femmes;
- M. Bruno MacDonald, préposé aux services;
- M. Des Ewins, rédacteur de la publication «The Journal».

Également présent:

- M. Del Carrothers, adjoint législatif, ministère des Affaires des anciens combattants.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology
Proceedings of the Subcommittee on*

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie
Délibérations du Sous-comité des*

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Thursday, September 24, 1987, Wednesday, September 30, 1987
Wednesday, October 14, 1987, Tuesday, October 20, 1987
Wednesday, October 28, 1987, Wednesday, November 4, 1987
Wednesday, January 27, 1988, Wednesday, March 2, 1988
Thursday, March 17, 1988 (MORNING)
Thursday, March 17, 1988 (AFTERNOON)
Friday, March 18, 1988 and Wednesday, April 20, 1988

Le jeudi 24 septembre 1987, le mercredi 30 septembre 1987
le mercredi 14 octobre 1987, le mardi 20 octobre 1987
le mercredi 28 octobre 1987, le mercredi 4 novembre 1987
le mercredi 27 janvier 1988, le mercredi 2 mars 1988
le jeudi 17 mars 1988 (MATIN)
le jeudi 17 mars 1988 (APRÈS-MIDI)
le vendredi 18 mars 1988 et le mercredi 20 avril 1988

Issue No. 2

Fascicule n° 2

First proceedings on:

Premier fascicule concernant:

The inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall
with respect to the National Film Board Production
"The Kid Who Couldn't Miss"

L'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall
concernant la production de l'Office national du film
«The Kid Who Couldn't Miss»

AND

ET

Second proceedings on:

Deuxième fascicule concernant:

The examination and report upon the Document
entitled: "A Study Team Report on the Task Force on
Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the
Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate
on 12th March, 1986, and also matters arising from the
report as well as any subjects of interest to the present
and future requirements of Canada's veterans

L'étude du document intitulé: «Rapport du Groupe de
travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de
travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants»,
en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le
12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous
sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des
anciens combattants du Canada

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

**THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS
AND SENIOR CITIZENS**

Chairman: The Honourable Senator Jack Marshall
Deputy Chairman: The Honourable Lorne M. Bonnell

and

The Honourable Senators:

David, Paul *Tremblay, Arthur
Molson, Hartland de M.

**Ex Officio Member*

(Quorum 3)

Changes in Membership of the Subcommittee:

Pursuant to Rule 66(4) of the Rules of the Senate:

On October 14, 1987, the Honourable Senator Hartland de M. Molson replaced the Honourable Senator Arthur Tremblay.

On October 28, 1987, The Honourable Senator Charles R. McElman replaced the Honourable Senator Ernest Cottreau (who is replacing the Honourable Senator Bonnell on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology).

On April 20, 1988, the Honourable Senator Eileen Rossiter replaced the Honourable Senator Arthur Tremblay.

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

**LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS ET DU TROISIÈME ÂGE**

Président: L'honorable sénateur Jack Marshall
Vice-président: L'honorable sénateur Lorne M. Bonnell

et

Les honorables sénateurs:

David, Paul *Tremblay, Arthur
Molson, Hartland de M.

**Membre d'office*

(Quorum 3)

Modifications de la composition du Sous-comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement du Sénat:

Le 14 octobre 1987, l'honorable sénateur Hartland de M. Molson a remplacé l'honorable sénateur Arthur Tremblay.

Le 28 octobre 1987, l'honorable sénateur Charles R. McElman a remplacé l'honorable sénateur Ernest Cottreau (qui a remplacé l'honorable sénateur Lorne M. Bonnell au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie).

Le 20 avril 1988, l'honorable sénateur Eileen Rossiter a remplacé l'honorable sénateur Arthur Tremblay.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, June 30, 1987:

“On the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Le Moyné:

That the Inquiry on the Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology entitled: Production and Distribution of the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” tabled in the Senate on 15th April 1986 be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for study and Report.

After debate, and
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Thursday, September 10, 1987:

“The Honourable Senator Gigantès moved,—That the inquiry of the Honourable Senator Marshall with respect to the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” be referred to the Sub-Committee on Veterans Affairs for study and report.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Greffier de Comité

Line Gravel

Committee Clerk

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

“Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 30 juin 1987:

«Sur motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Le Moyné:

Que l'interpellation sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé: Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss», déposé au Sénat le 15 avril 1986 soit déférée au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour étude et rapport.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le jeudi 10 septembre 1987:

«L'honorable sénateur Gigantès propose,—Que l'interpellation de l'honorable sénateur Marshall au sujet de la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss» soit déférée au Sous-comité des affaires des anciens combattants pour étude et rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars

also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and—
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, February 10, 1987:

“The Committee proceeded to examine the Order of Reference relating to Veterans Affairs, adopted by the Senate on December 16, 1986.

The Honourable Senator David moved,—That the following Order of Reference be referred to the Sub-Committee on Veterans Affairs:

“That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 10 février 1987:

«Le comité étudie ensuite l'ordre de renvoi ayant rapport aux anciens combattants que le Sénat a adopté le 16 décembre 1986.

L'honorable sénateur David propose,—Que l'ordre de renvoi suivant soit déferé au Sous-comité des affaires des anciens combattants:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, March 31, 1987:

“The Honourable Senator Tremblay, Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Fourth Report, as follows:—

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 31 mars 1987:

«L'honorable sénateur Tremblay, président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

TUESDAY, MARCH 31, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from 1st September, 1987 to no later than 31st March, 1988.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz, that the Report be adopted now.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, March 22, 1988:

"The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Muir:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest of the present and future requirements of Canada's veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report which was previously extended from 1st September, 1987, to no later than 31st March, 1988, be further extended to no later than 31st March, 1989.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

LE MARDI 31 MARS 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard.

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tremblay propose, appuyé par l'honorable sénateur Nurgitz, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 mars 1988:

«L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Muir:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final qui auparavant a été reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard, soit maintenant reportée au 31 mars 1989 au plus tard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 24, 1987

(3)

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 12:20 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès and Marshall. (3)

Other Senator Present: The Honourable Senator Molson. (1)

In attendance: Mr. Raymond du Plessis, Law Clerk and Parliamentary Counsel; and Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Subcommittee proceeded to the consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, relating to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

At 1:40 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1987

(4)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 8:00 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, Gigantès and Marshall. (3)

Other Senators present: The Honourable Senators Doyle, McElman and Molson. (3)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, relating to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The film entitled "The Kid Who Couldn't Miss" was presented to the members of the Subcommittee.

After the presentation, the Honourable Senator Gigantès moved,—That the Subcommittee proceed *in camera* without reporting and interpretation.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee proceeded to the consideration of its future business.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 1987

(3)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 12 h 20, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès et Marshall. (3)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Molson. (1)

Présents: M. Raymond du Plessis, légiste et conseiller parlementaire et M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le comité étudie l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

À 13 h 40, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1987

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 20 heures sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Gigantès et Marshall. (3)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Doyle, McElman et Molson. (3)

Présent: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité reprend l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

Le film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss» est présenté aux membres du sous-comité.

Après la projection, l'honorable sénateur Gigantès propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos sans sténographe ni interprète.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sous-comité discute de ses futurs travaux.

At 10:48 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, OCTOBER 14, 1987

(5)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 4:15 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Gigantès, Marshall and Molson. (3)

Other Senator present: The Honourable Senator Cools. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament.

The Subcommittee met to consider its future business and other matters.

The Honourable Senator Gigantès moved,—That the Subcommittee proceed *in camera*.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, relating to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

Witness:

Group Captain A. J. Bauer, Chairman, Billy Shop Heritage.

The witness made a presentation and answered questions.

At 5:14 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 20, 1987

(6)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 11:00 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David, Gigantès, Marshall and Molson. (4)

Other Senator present: The Honourable Senator McElman. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; and Group Captain A. J. Bauer, Research Assistant to the Honourable Senator Marshall.

The Subcommittee met to consider its future business in relation to its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack

À 22 h 48, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MERCREDI 14 OCTOBRE 1987

(5)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 h 15, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Gigantès, Marshall et Molson. (3)

Autre sénateur présent: L'honorable sénatrice Cools. (1)

Présent: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Le sous-comité se réunit pour discuter de ses futurs travaux et d'autres questions.

L'honorable sénateur Gigantès propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité reprend l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss».

Témoin:

M. A. J. Bauer, capitaine de groupe, président, Billy Bishop Heritage.

Le témoin fait une présentation et répond aux questions.

À 17 h 14, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MARDI 20 OCTOBRE 1987

(6)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos à 11 heures sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs David, Gigantès, Marshall et Molson. (4)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur McElman. (1)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et M. A. J. Bauer, capitaine de groupe, adjoint de recherche de l'honorable sénateur Marshall.

Le sous-comité se réunit pour discuter de ses travaux futurs concernant ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, relativement à l'interpellation de l'honorable Jack Marshall

Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Subcommittee considered a letter the Chairman has received from Mr. R.W. Bradford, Associate Director, National Aviation Museum, dated 15 October 1987. It was agreed that this letter be printed as appendix A to the proceedings of the next public meeting of the Subcommittee.

At 12:27 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, OCTOBER 28, 1987

(7)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 4:36 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David, Gigantès, Marshall, McElman and Molson. (5)

Other Senator present: The Honourable Senator Lang. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; and Group Captain A.J. Bauer, Research Assistant to the Honourable Senator Marshall.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Honourable Senator Molson moved,—That the Subcommittee proceed *in camera*.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

Witnesses:

Mr. François N. Macerola, Government Film Commissioner and Chairman.

Mrs. J. Pennefather, Director of Corporate Affairs and Vice Film Commissioner.

Mr. Macerola made a statement and answered questions.

At 5:48 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, NOVEMBER 4, 1987

(8)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 5:38 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Marshall, McElman and Molson. (3)

concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss».

Le sous-comité étudie une lettre envoyée au président par M. R.W. Bradford, directeur associé du Musée national de l'aviation, datée du 15 octobre 1987. Il est convenu que cette lettre sera imprimée à l'annexe A des délibérations de la prochaine séance publique du sous-comité.

À 12 h 27, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MERCREDI 28 OCTOBRE 1987

(7)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 16 h 36 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs David, Gigantès, Marshall, McElman et Molson. (5)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lang. (1)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M. A.J. Bauer, capitaine de groupe, adjoint de recherche de l'honorable sénateur Marshall.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité reprend l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

L'honorable sénateur Molson propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos.

La motion, mise au voix, est adoptée.

Témoins:

M. François N. Macerola, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'Office national du film;

M^{me} J. Pennefather, directrice des affaires générales et vice-commissaire.

M. Macerola fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 48, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 1987

(8)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 17 h 38, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Marshall, McElman et Molson. (3)

Other Senator present: The Honourable Senator Everett. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; and Group Captain A.J. Bauer, Research Assistant to the Honourable Senator Marshall.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Honourable Senator McElman moved,—That the Subcommittee proceed *in camera*.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 6:46 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du sous-comité

Diane Deschamps

Clerk of the Subcommittee

WEDNESDAY, JANUARY 27, 1988

(9)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 6:20 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David, Marshall and Molson. (3)

Other Senator present: The Honourable Senator Barootes. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; and Group Captain A.J. Bauer, Research Assistant to the Honourable Senator Marshall.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Honourable Senator Molson moved,—That the Subcommittee proceed *in camera*.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 7:20 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Everett. (1)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M. A.J. Bauer, capitaine de groupe, adjoint de recherche de l'honorable sénateur Marshall.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité poursuit l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

L'honorable sénateur McElman propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 46, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

LE MERCREDI 27 JANVIER 1988

(9)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 18 h 20, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs David, Marshall et Molson. (3)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Barootes. (1)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M. A.J. Bauer, capitaine de groupe, adjoint de recherche de l'honorable sénateur Marshall.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité reprend l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

L'honorable sénateur Molson propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 20, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

WEDNESDAY, MARCH 2, 1988

(10)

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, at 12:22 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall. (3)

Other Senator present: The Honourable Senator Everett. (1)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament; and Group Captain A.J. Bauer, Research Assistant to the Honourable Senator Marshall.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Honourable Senator Bonnell moved,—That the Subcommittee proceed *in camera*.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 13:20 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Subcommittee

THURSDAY, MARCH 17, 1988

(11)

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, in Charlottetown, Prince Edward Island, at 8:30 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Marshall and Rossiter. (4)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch of the Library of Parliament; *from the Department of Veterans Affairs:* Mr. Chris Brittain, Chief, Public Affairs; Mrs. Elizabeth Smith, Special Assistant to the Honourable George Hees, Minister of Veterans Affairs.

LE MERCREDI 2 MARS 1988

(10)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 12 h 22, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall. (3)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Everett. (1)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M. A.J. Bauer, capitaine de groupe, adjoint de recherche de l'honorable sénateur Marshall.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 septembre 1987, le sous-comité reprend l'étude de l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production du film «The Kid Who Couldn't Miss» par l'Office national du film.

L'honorable sénateur Bonnell propose que le sous-comité poursuive ses travaux à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 20, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

LE JEUDI 17 MARS 1988

(11)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, à 8 h 30 sous la présidence de l'honorable sénateur Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Marshall et Rossiter. (4)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et *du ministère des Affaires des anciens combattants:* M. Chris Brittain, chef des affaires publiques et M^{me} Elizabeth Smith, adjointe exécutive de l'honorable George Hees, ministre des Affaires des anciens combattants.

*Witnesses: From the Department of Veterans Affairs**From the Corporate Services:*

Mr. Robert Hughes, Director General;
Mr. Alex Joah, Director, Executive Projects.

From the Bureau of Pensions Advocates:

Mr. André Lemieux, Chief Pensions Advocate;
Mr. Evan Elkin, Deputy Chief Pensions Advocate;
Mr. Rick Macleod, Senior Area Advocate.

From the Canadian Pension Commission:

Maj.-Gen. (Ret'd) John P. Wolfe, Chairman;
Mr. Murray L. MacFarlane, Deputy Chairman;
Mr. W. H. Eckley, Executive Secretary to the Chairman and Head of the CPC Secretariat.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Mr. Hughes made a statement in which he explained, the functions and duties of each Head in the Corporate Services. Mr. Joah also made a statement in which he explained how an inquiry is dealt with. Both Messrs. Hughes and Joah answered questions.

Mr. Lemieux made a statement in which he explained the structure of the Bureau of Pensions Advocates. Mr. Lemieux made a statement about the Pension Adjudication Process. Mr. Macleod made a statement about the Pension Adjudication Process—The Assessment. Messrs. Lemieux, Elkin and Macleod answered questions.

The following documents were tabled and retained by the Sub-Committee as exhibits:

- Monthly rates of pensions for disabilities based on Schedule "A" and Section 58.2 of the Pension Act (Table A)
- Monthly rates pensions for dependants based on Schedule "B" and Section 58.2 of the Pension Act (Table B)
- Maximum Awards—Section 36 of the Pension Act (Table C)
- Table of Rates of Exceptional Incapacitated Allowance—Attendance Allowance—Clothing Allowance (Table D)
- Annual Rates for Attendance, Clothing and Exceptional Incapacity Allowances—1914 to date (Table E) (Exhibit 12 A)
- Casebook operations Analysis for the fiscal year 1984-85 through 1987-88 (Exhibit 12 B)

*Témoins: Du ministère des Affaires des anciens combattants**Des services intégrés:*

M. Robert Hughes, directeur général;
M. Alex Joah, directeur des grands projets.

Du Bureau des services juridiques des pensions du Canada:

M. André Lemieux, chef avocat-conseil des pensions;
M. Evan Elkin, sous-chef avocat-conseil des pensions;
M. Rick Macleod, avocat régional supérieur.

De la Commission canadienne des pensions:

Le maj.-gén. John P. Wolfe (à la retraite), président;
M. Murray L. MacFarlane, vice-président;
M. W. H. Eckley, secrétaire exécutif du président et chef du secrétariat de la Commission.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le sous-comité poursuit l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

M. Hughes fait une déclaration dans laquelle il explique les fonctions de chaque chef des services intégrés. M. Joah fait lui aussi une déclaration pour expliquer comment on répond aux demandes de renseignements. MM. Hughes et Joah répondent aux questions.

M. Lemieux fait une déclaration pour expliquer le fonctionnement du Bureau des services juridiques et des pensions et le processus de décision des pensions. M. Macleod fait une déclaration sur l'évaluation du processus. MM. Lemieux, Elkin et Macleod répondent aux questions.

Les documents suivants ont été déposés à l'intention du sous-comité:

- les taux mensuels des pensions pour invalidité, d'après l'annexe «A» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions (tableau A)
- les taux mensuels des pensions pour les personnes à charge d'après l'annexe «B» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions (tableau B)
- les compensations maximales—article 36 de la Loi sur les pensions (tableau C)
- le tableau des taux des allocations d'incapacité exceptionnelle, des allocations pour soins et des allocations pour vêtements (tableau D)
- le tableau annuel des allocations pour soins et pour vêtements et des allocations d'incapacité exceptionnelle—depuis 1914 (tableau E) (document 12 A)
- l'analyse de la jurisprudence pour les années financières de 1984-1985 à 1987-1988 (document 12 B)

Maj.-Gen. Wolfe welcomed the Subcommittee and made a brief statement. Mr. Eckley made a visual presentation with slides and commented on each one. Mr. MacFarlane gave a rundown on an application for a disability pension. Messrs. Wolfe, MacFarlane and Eckley answered questions.

The following documents were tabled and retained by the Subcommittee as exhibits:

- The Estimates 1988-89, Part III, of the Department of Veterans Affairs (Exhibit 12 C)
- A brief describing the Canadian Pension Commission (Exhibit 12 D)
- A copy of the slides used during the visual presentation (Exhibit 12 E)
- Statistics of the male veteran population in Canada (Exhibit 12 F)
- The names of the Canadian Pension Commission with their date of appointment, expiry date of their commission and residence of appointment (Exhibit 12 J)

At 12:10 p.m., the Subcommittee adjourned for a working luncheon.

THURSDAY, MARCH 17, 1988

(12)

(AFTERNOON MEETING)

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, in Charlottetown, Prince Edward Island, at 1:30 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Marshall and Rossiter. (4)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch of the Library of Parliament; *from the Department of Veterans Affairs:* Mr. Chris Brittain, Chief, Public Affairs; Mrs. Elizabeth Smith, Special Assistant to the Honourable George Hees, Minister of Veterans Affairs.

Witnesses:

From the Department of Veterans Affairs:

From the Veterans Appeal Board:

Mr. Just Letellier, Chairman.

From Administration:

Mr. Ray Bray, Director General of Finance;

Mr. Peter Sorensen, Director General — Management Services;

Mr. Sam Mombourquette, Director General — Personnel.

Le maj.-gén. Wolfe souhaite la bienvenue aux membres du sous-comité et fait une brève déclaration. M. Eckley présente des diapositives et les commente. M. MacFarlane explique les différentes étapes d'une demande de pension pour incapacité. MM. Wolfe, MacFarlane et Eckley répondent aux questions.

Les documents suivants sont déposés à l'intention du sous-comité:

- le budget des dépenses de 1988-1989, partie III, du ministère des Affaires des anciens combattants (document 12 C)
- un mémoire décrivant la Commission canadienne des pensions (document 12 D)
- la reproduction des diapositives présentées (document 12 E)
- des statistiques sur les anciens combattants masculins au Canada (document 12 F)
- le nom des membres de la Commission canadienne des pensions, avec la date de leur nomination, la date de fin de leur mandat et la durée de leur nomination (document 12 J)

À 12 h 10, le sous-comité suspend ses travaux pour un dîner de travail.

LE JEUDI 17 MARS 1988

(12)

(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, à 13 h 30 sous la présidence de l'honorable sénateur Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Marshall et Rossiter. (4)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement; *du ministère des Affaires des anciens combattants:* M. Chris Brittain, chef des affaires publiques et M^{me} Elizabeth Smith, adjointe exécutive de l'honorable George Hees, ministre des Affaires des anciens combattants.

Témoins:

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

Du Tribunal d'appel des anciens combattants:

M. Just Letellier, président.

De l'Administration:

M. Ray Bray, directeur général de la gestion financière;

M. Peter Sorensen, directeur général des services de gestion;

M. Sam Mombourquette, directeur général de la gestion du personnel.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Mr. Letellier made a statement about the procedure at the Board and answered questions.

Messrs. Bray, Forensen and Mombourquette made a statement about their respective Directorate and answered questions.

During the presentations, the following document was tabled and retained by the Subcommittee as an exhibit:

—Brief by the Veterans Appeal Board (Exhibit 13 A)

At 4:00 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

FRIDAY, MARCH 18, 1988
(13)

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera*, in Charlottetown, Prince Edward Island, at 8:30 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators Bonnell, David and Marshall. (3)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch of the Library of Parliament and Mr. Chris Brittain, Chief, Public Affairs, Department of Veterans Affairs.

Witnesses:

From the Department of Veterans Affairs:

Mr. D. M. Thompson, Special Advisor to the Deputy Minister;

Mr. Don Ferguson, Assistant Deputy Minister;

Mr. Gordon Parker, Director General — Health Care;

Mrs. Carol Fahie, A/Director General, Health Care Program;

Mr. Bob Bentley, Director, Veterans Independence Program Project;

Mr. Andy Butler, Chief Record Management Operations;

Mrs. Doris Boulet, Director General, Disability Pensions;

Mr. Darrogh Mogan, Director General, Economic and Program Support;

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le sous-comité reprend l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

M. Letellier fait une déclaration sur le fonctionnement du Tribunal et répond aux questions.

MM. Bray, Forensen et Mombourquette font une déclaration concernant leur direction respective et répondent aux questions.

Durant les déclarations, les documents suivants sont déposés à l'intention du sous-comité:

—le mémoire du Tribunal d'appel des anciens combattants (document 13 A)

À 16 heures, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE VENDREDI 18 MARS 1988
(13)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, à 8 h 30 sous la présidence de l'honorable sénateur Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David et Marshall. (3)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et M. Chris Brittain, chef des affaires publiques du ministère des Affaires des anciens combattants.

Témoins:

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

M. D.M. Thompson, conseiller spécial du sous-ministre;

M. Don Ferguson, sous-ministre adjoint;

M. Gordon Parker, directeur général des programmes de soins de santé;

M^{me} Carol Fahie, directrice générale intérimaire des programmes des services de la santé;

M. Bob Bentley, directeur du programme pour l'autonomie des anciens combattants;

M. Andy Butler, chef des opérations de la gestion des documents;

M^{me} Doris Boulet, directrice générale des opérations des pensions;

M. Darrogh Mogan, directeur général du programme de soutien financier;

Mr. Derek Sullivan of the Economic and Program Support;

Mrs. Marie Williams of the Economic and Program Support.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated March 31, 1987 and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Mr. Thompson welcome the Subcommittee on behalf of the Deputy Minister who was unavailable at this time due to prior commitment.

Messrs. Thompson and Parker each made a statement about long term care and strategy and answered questions.

Mrs. Fahie and Mr. Bentley presented and made comments on a 3 minutes video entitled "No Place Like Home" and answered questions about the Veterans Independence Program (VIP).

The Subcommittee visited the records room and had a brief description of the operation of the Branch by Mr. Butler.

Mrs. Boulet made a statement on Prisoners of War (Widow aspect) and Pensions overview and answered questions.

Mr. Mogan made a statement on assistance to needy Canadians overseas and Revenue Canada Taxation Interface and answered questions.

Mr. Sullivan made a statement on Commeration Review and answered questions.

Mrs. Williams made a statement on the War Veterans Allowance Review and answered questions.

During the morning briefings, various documents were tabled. These were retained by the Subcommittee as Exhibits:

- Economic Support Programs 1987-88 (Exhibit 14 A)
- Representation of women by occupational category (Exhibit 14 B)
- Order-in Council P.C. 1974-723 dated March 26, 1974 respecting the *Gallantry Gratuities and Annuities Order* (Exhibit 14 C)
- Brief concerning compensation for former prisoners of war (Exhibit 14 D)
- Veterans Independence Program (Exhibit 14 E)
- Letter to Senator Marshall dated 26 February 1988 by Mr. David Broadbent, Deputy Minister (Exhibit 14 F)
- Letter to all Directors, Branch and Division Heads by Deputy Minister dated 4 January 1988 respecting Corporate Services Division (Exhibit 14 I)

M. Derek Sullivan, de la direction générale du programme de soutien financier;

M^{me} Marie Williams, de la direction générale du programme de soutien financier.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté le 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le sous-comité reprend l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

M. Thompson souhaite la bienvenue aux membres du sous-comité au nom du sous-ministre qui est retenu ailleurs.

MM. Thompson et Parker font tous les deux une déclaration sur la stratégie et les soins à long terme et répondent aux questions.

M^{me} Fahie et M. Bentley présentent et commentent un vidéo de 3 minutes intitulé «No Place Like Home» et répondent aux questions sur le programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le sous-comité visite le dépôt des archives et se fait expliquer le fonctionnement de la direction générale par M. Butler.

M^{me} Boulet fait une déclaration sur les prisonniers de guerre (point de vue des veuves), donne un aperçu des opérations des pensions et répond aux questions.

M. Mogan fait une déclaration sur l'aide dispensée aux Canadiens dans le besoin qui vivent à l'étranger et de la liaison à ce sujet avec Revenu Canada-Impôts et répond aux questions.

M. Sullivan fait une déclaration sur l'étude des activités commémoratives et répond aux questions.

M^{me} Williams fait une déclaration sur l'étude des allocations aux anciens combattants et répond aux questions.

Dans la matinée, différents documents relatifs aux mémoires sont déposés à l'intention du sous-comité:

- le programme de soutien financier pour 1987-1988 (document 14 A)
- la représentation des femmes par catégorie professionnelle (document 14 B)
- l'Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure*, C.P. 1974-723, datée du 26 mars 1974 (document 14 C)
- le mémoire concernant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre (document 14 D)
- le programme pour l'autonomie des anciens combattants (document 14 E)
- la lettre adressée au sénateur Marshall le 26 février 1988 par M. David Broadbent, sous-ministre (document 14 F)
- la lettre adressée à tous les directeurs et chefs de direction générale et de division par le sous-ministre, le 4 janvier 1988, concernant la division des services intégrés (document 14 I)

—Memo to all Staff by Deputy Minister dated November 20 1987 respecting Organizational restructuring (Exhibit 14 J)

—General charts about the Veterans Affairs Portfolio (Exhibit 14 K)

At 12:00 noon, the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

—la note de service adressée à tout le personnel par le sous-ministre le 20 novembre 1987 au sujet de la réorganisation (document 14 J)

—les tableaux généraux au sujet du portefeuille des affaires des anciens combattants (document 14 K)

À midi, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier intérimaire du sous-comité

Patrick J. Savoie

Acting Clerk of the Subcommittee

WEDNESDAY, APRIL 20, 1988
(14)

The Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:08 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Sub-Committee present: The Honourable Senators David and Marshall. (2)

Other Senators present: The Honourable Senators Cools, Muir, Rossiter and Turner. (4)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Sub-Committee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Witnesses:

From the Canadian Veterans' Association of the UK:

Mr. Percy Mercer, President.

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Ed. Slater, Director.

Mr. Mercer made a presentation and with the other witness answered questions.

LE MERCREDI 20 AVRIL 1988
(14)

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 19 h 08, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall. (2)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Cools, Muir, Rossiter et Turner. (4)

Également présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement et M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du Sous-comité.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Sous-comité poursuit l'étude du mandat que lui a confié le Sénat le 13 mars 1987, puis le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le 10 février 1987, l'autorisant à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», publié en mai 1985 et déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes autres questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada, et à en faire rapport.

Témoins:

De l'Association des anciens combattants canadiens du Royaume-Uni:

M. Percy Mercer, président.

De la Légion royale canadienne:

M. Ed. Slater, directeur.

M. Mercer fait un exposé et, avec les autres témoins, répond aux questions.

At 8:30 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 20 h 30, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, April 20, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs AND Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 7 p.m. to study the requirements of Canada's veterans.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, before we proceed to hear our witness this evening I would like to cover a couple of administrative items. The first is that we are now able to go on with our mandate and line up the witnesses we want to hear. Our next meeting is scheduled for Wednesday, April 27, to hear a witness from the Department of Health and Welfare. One witness we may be hearing is Dr. Maureen Baker with respect to senior citizens. We might also have a witness from the Public Service Alliance, an organization which has raised some concerns about the Veterans Land Act and the fact that the Department of Veterans Affairs has instituted a study to look into the future of the Veterans Land Act.

We are going to hear a star witness on May 4, Mr. Tony Stacey, President of the Royal Canadian Legion. He will be accompanied by the Secretary of the Legion, Mr. Fred Hanington, or representatives sent by the Legion. While I am on this topic I would ask you to welcome Mr. Ed Slater, Director of the Service Bureau of the Royal Canadian Legion, and Miss Janet Mather, Imperial Service Officer of the Royal Canadian Legion. We welcome them here and thank them for their interest.

For our meeting on Wednesday, May 18, we have lined up Dr. Peter Glen, Assistant Deputy Minister of the Health Services and Promotion Branch, and Mr. Sidney Hanson, Senior Secretary of Health and Welfare. So we will be hearing evidence in line with the extension of our mandate to cover senior citizens.

I want to thank senators for appearing tonight. I know how busy we have been in the last couple of days and I realize how difficult it is for members to tear themselves into little pieces in order to attend all the meetings that are taking place.

Our order of reference is the examination of the document entitled "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force) - Service to the Public - Veterans," and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

May I say to the newer members of the committee that this is a very broad mandate. We can cover almost everything we want to cover in our concerns for the veterans of Canada.

Now, to get to the task at hand, I take pleasure in introducing Mr. Percy Mercer of the Canadian Veterans' Association of the United Kingdom. Mr. Mercer will be describing in his brief the reasons he is here. You will all recall that I spoke on the dilemma which we reached in the veterans legislation in

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 20 avril 1988

[Traduction]

Le sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge, qui relève du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui, à 19 heures, pour étudier les questions ayant trait aux besoins des anciens combattants du Canada.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant de passer au témoin de ce soir, j'aimerais aborder certains points d'ordre administratif. Tout d'abord, je vous informe que nous pouvons maintenant assumer notre mandat et inviter les témoins voulus. La prochaine séance aura lieu le mercredi 27 avril, lorsque comparaitra un expert du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. D^r Maureen Baker viendra peut-être nous parler du troisième âge. Nous pourrions également recevoir un témoin de l'Alliance de la Fonction publique, organisme qui a fait valoir certaines préoccupations au sujet de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et de l'étude lancée par le ministère des Anciens combattants sur l'avenir de cette loi.

Le 4 mai, nous entendrons un témoin vedette, M. Tony Stacey, président de la Légion royale canadienne. Il sera accompagné du secrétaire de la Légion, M. Fred Hanington, ou d'autres représentants. Pendant que j'y suis, je vous demanderais d'accueillir M. Ed Slater, directeur du bureau des services de la Légion royale canadienne, et M^{lle} Janet Mather, responsable de l'aide sociale, service impérial de la Légion. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions de l'intérêt qu'ils prennent à ces questions.

Le mercredi 18 mai, nous entendrons D^r Peter Glynn, sous-ministre adjoint de la Direction générale des services et de la promotion de la santé, ainsi que M^{me} Sidney Hanson, Secrétaire au troisième âge de Santé et Bien-être social Canada. Ainsi, nous nous trouverons à entendre des témoignages cadrant avec la partie de notre mandat intéressant le troisième âge.

J'aimerais remercier les sénateurs d'être venus ce soir. Je sais à quel point nous sommes tous occupés depuis quelques jours et je me rends compte combien il est difficile d'assister à toutes les réunions.

Notre ordre de renvoi consiste à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe d'étude au Groupe de travail chargé de l'examen des programmes—Services au public—Anciens combattants», de même que les questions connexes et tout autre sujet intéressant les besoins actuels et futurs des anciens combattants du Canada.

Permettez-moi de préciser aux membres nouvellement arrivés du comité qu'un tel mandat est extrêmement large, de sorte que nous avons les coudées pas mal franches.

Maintenant, entamons le vif du sujet. Je suis heureux de vous présenter M. Percy Mercer, de l'Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne. M. Mercer vous expliquera, dans l'exposé de son mémoire, les raisons de sa présence. Vous vous rappellerez tous le problème que posait

[Text]

that any Canadian veteran who decided to remain overseas after the war, in order to qualify for war veterans allowance, had to return to Canada and reside in this country for a year. As you will hear in the evidence, this requirement is outmoded and outdated.

Without further ado I will ask Mr. Mercer to proceed with the summary of evidence he has before him. Mr. Mercer.

Mr. Percy Mercer, National Secretary, Canadian Veterans' Association of the United Kingdom: Mr. Chairman, honourable senators, I am grateful for the opportunity to appear before your committee to give evidence on behalf of our plea to the Minister of Veterans Affairs to amend the War Veterans Allowance Act so that it will no longer be necessary for veterans not resident in Canada to return to Canada for one year in order to qualify to receive the allowance in their adopted country.

In 1984 the Canadian Veterans' Association of the United Kingdom decided that this question should be taken up with Ottawa and began making repeated representations to Canadian government leaders. Although encouragement has been forthcoming, no positive action has been taken so far. I am sure all senators will agree with me when I say that we are running out of time to recognize the plight of the Canadian veterans on whose behalf I appeal to you tonight.

Our case was well put by Senator Marshall in the Senate on March 1 last, and I propose this evening to elaborate in some detail on what he said and refer to other aspects of the requirement for veterans to return to Canada for the allowance. You will appreciate that what I will be saying refers mainly to veterans and their dependents living in the United Kingdom.

A little background first: The War Veterans Allowance Act was passed in 1930. Its purpose was to provide a maintenance allowance for World War I veterans with theatre-of-war experience who could no longer look after themselves by reason of incapacity or age. That was the original reason and limits of the act. You will perhaps know that since then, and particularly since World War II, the legislation has been substantially amended and revised so that we now have a very wide field of ex-servicemen and ex-service women eligible for the allowance, even though their war service hardly took them out of Canada.

I am sure you will agree that conditions in the coastal waters of Eastern Canada, even in wartime, could not be equated to service on the Somme in 1914-1918, the raid on Dieppe, the campaigns in Italy and Western Europe, operational flying over enemy-held territory or service on the Atlantic convoys during the last war. Yet, after all these many changes in the legislation, veterans of wartime operations must still go back to Canada for a year in order to qualify for the allowance that they have earned in full measure. We say that this is not justice and, in fact, is inconsiderate of these now aged people.

[Traduction]

la législation relative aux anciens combattants, en ce sens que les anciens combattants canadiens ayant décidé de demeurer outre-mer après la guerre devaient, pour avoir droit à l'allocation, revenir au Canada et y résider pendant un an. Les témoignages que vous allez entendre montreront à quel point une telle exigence est dépassée.

Sans plus attendre, je demanderai à M. Mercer de nous résumer son mémoire. Monsieur Mercer.

M. Percy Mercer, secrétaire national, Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne: Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de comparaître ici aujourd'hui afin d'expliquer notre requête au ministre des Anciens combattants visant à faire amender la Loi sur les allocations aux anciens combattants de sorte qu'il ne soit plus nécessaire pour ceux qui ne résident plus au Canada d'y revenir pendant un an afin de toucher les allocations dans leur pays d'adoption.

En 1984, l'Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne a décidé que la question devait être abordée avec le gouvernement d'Ottawa et elle a commencé à faire des représentations répétées auprès des dirigeants canadiens. Bien que nous ayons reçu des encouragements, rien de concret n'a été fait jusqu'ici. Vous conviendrez tous avec moi qu'il ne reste plus grand temps pour reconnaître la triste situation dans laquelle se trouvent les anciens combattants canadiens que je représente ici ce soir.

Le sénateur Marshall a fort bien expliqué notre cause devant le Sénat le 1^{er} mars dernier. Je propose, ce soir, d'approfondir sa pensée et d'aborder d'autres aspects de la résidence obligatoire au Canada. Évidemment, je parlerai essentiellement des anciens combattants et des personnes à leur charge vivant au Royaume-Uni.

Revenons un peu en arrière, tout d'abord: la Loi sur les allocations aux anciens combattants, adoptée en 1930, a permis de verser une pension aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale ayant servi sur le théâtre de guerre et ne pouvant plus subvenir à leurs propres besoins pour raison d'incapacité ou d'âge. Peut-être êtes-vous au courant que, depuis lors, et particulièrement depuis la Seconde Guerre mondiale, cette loi a été considérablement amendée et refondue de sorte que la population d'hommes et de femmes ayant droit à l'allocation s'est beaucoup accrue même s'ils ont à peine quitté le Canada pour effectuer leur service de guerre.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que les conditions dans les eaux côtières de l'est du Canada, même en temps de guerre, n'étaient certes pas aussi mauvaises que le service dans la vallée de la Somme en 1914-1918, le débarquement de Dieppe, les campagnes d'Italie et d'Europe occidentale, les vols effectués au-dessus de territoires ennemis ou le service sur des convois sillonnant l'Atlantique durant la dernière guerre. Pourtant, après tous ces amendements législatifs, les anciens combattants ayant fait la guerre sont toujours tenus de retourner au Canada pendant un an pour avoir droit à l'allocation qu'ils ont bel et bien gagnée. Il est injuste et, en fait, tout à fait inconsidéré de traiter ainsi des personnes maintenant âgées.

[Text]

I will first refer to World War I veterans. They were the initial benefactors of the act. Several thousand took their discharge in the United Kingdom or returned there after demobilization in Canada. Most have now passed on, many without ever having received any compensation at all for physical and mental suffering as a result of their service. There are still a few in the U.K., and although some have Canadian disability pensions, others get nothing from Canada except the £16 a month from the Assistance of Needy Canadian Veterans Overseas Fund.

An interesting point is that to be eligible for assistance from that fund, the applicant must meet the criteria of the War Veterans Allowance Act except for residence. This amounts to letting the veteran have about \$25 a month instead of an allowance, to which he would be entitled, of about \$500 a month. Have I made myself clear? The money from the overseas fund is £16 a month, but because he can't get to Canada to get his \$500 a month, all he gets is £16 a month. I think I have made myself clear.

The Chairman: That £16 a month, which is over \$32, comes out of the fund that Mr. Mercer mentioned, the Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas Fund, which amounts to \$100,000 that the Canadian government gives to the SSAFA—

Mr. Mercer: No, no, to Veterans Affairs in London.

The Chairman: Which the Canadian government gives to Veterans Affairs in London to distribute to all needy veterans.

Mr. Mercer: Yes. On that point, if I may, I should say that only half of the remaining potential qualifiers get this £16 a month. We say there are about 500 potential qualifiers in the United Kingdom. Half of these, 260 in fact, get the £16 a month. It is simply because there is not enough money in that fund. Even among 260 people, \$100,000 doesn't go very far.

If I may carry on: The Royal British Legion has long established that it is during the later years of a wartime serviceman's life that the affects of his health, both mental and physical, take hold and that is when they are in most need of help. There can be no doubt—I am going off on a little tangent now—that other Canadian veterans in the U.K. should have had disability pensions years ago, and they would have had these pensions had they lived in Canada.

There seems to have been no proper procedure for investigating such cases. Many veterans were not aware of their rights; others did not know how to pursue them, whilst others perhaps lacked the initiative to do anything about it. A few of these veterans—I am talking about World War I veterans—continue to live in financial straits, and the widows of World War I veterans are even worse off.

[Traduction]

Parlons, pour commencer, des anciens combattants de la Première Guerre. Ils furent les premiers bénéficiaires de la loi. Plusieurs milliers ont quitté l'armée au Royaume-Uni ou y sont retournés après la démobilisation au Canada. La plupart sont maintenant décédés, beaucoup sans avoir jamais reçu indemnisation pour toutes les souffrances physiques et mentales subies durant leur service. Il en reste encore quelques-uns au Royaume-Uni et, bien que certains touchent des prestations d'invalidité du Canada, d'autres ne reçoivent rien, si ce n'est 16 livres sterling par mois de l'Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer.

Fait intéressant, pour avoir droit à cette aide, le requérant doit répondre à toutes les exigences de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, sauf au critère de résidence. Donc, l'ancien combattant reçoit environ 25 \$ par mois, plutôt que l'allocation d'environ 500 \$ par mois à laquelle il aurait droit. Me fais-je bien comprendre? L'ancien combattant d'outre-mer a droit à une aide de 16 livres sterling par mois. Comme il ne peut se rendre au Canada pour toucher son allocation de 500 \$, il ne perçoit que ses 16 livres. Je crois qu'on ne peut être plus clair.

Le président: Ces 16 livres par mois, qui équivalent à un peu plus de 32 \$, proviennent du fonds d'aide aux anciens combattants nécessiteux qu'a mentionné M. Mercer et qui représente 100 000 \$ versés par le gouvernement du Canada au SSAFA—

M. Mercer: Pardon, je vous arrête, cet argent est versé aux Affaires des anciens combattants à Londres.

Le président: Versé par le gouvernement du Canada aux représentants des Anciens Combattants à Londres qui le distribuent à tous les anciens combattants nécessitent

M. Mercer : Oui. À ce sujet, si vous permettez, j'aimerais préciser que seulement la moitié de ceux qui pourraient encore y être admissibles touchent cette prestation. D'après nous, le nombre de personnes susceptibles d'y avoir droit au Royaume-Uni atteindrait environ 500. La moitié, 260 en fait, touchent 16 livres sterling par mois, tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'argent à distribuer. Même répartis parmi 260 prestataires, on ne va pas loin avec 100 000 \$.

Si je puis continuer, la Royal British Legion a depuis longtemps établi que c'est durant les dernières années de vie de l'ancien combattant que la santé, tant mentale que physique, est affectée. C'est alors qu'il a le plus besoin d'aide. Il ne fait aucun doute—je fais une petite digression—que d'autres anciens combattants canadiens au Royaume-Uni auraient touché leur pension d'invalidité depuis longtemps et qu'ils y auraient effectivement eu droit s'ils avaient vécu au Canada.

On ne semble avoir établi aucune procédure pour enquêter sur de tels cas. De nombreux anciens combattants ne connaissent même pas leurs droits; d'autres ne savaient pas comment s'en prévaloir, alors que d'autres encore manquaient peut-être d'initiative pour le faire. Quelques-uns d'entre eux—je parle des anciens combattants de la Première Guerre—continuent de vivre dans l'indigence, et les veuves connaissent un sort encore moins enviable.

[Text]

If I may mention one or two cases: Sgt. William Campbell of the 102 Battalion, and later the Canadian Service Corps, is now aged 94. He has his own home where he helps to look after an aged daughter. He gets by, he says, and is grateful for the £16 a month and few charitable handouts now and then.

William Hart is 91 years of age and his wife is 90. They are living out the last days of their lives in a home for the elderly on the south coast of England. The home takes their old age pension and hands back to each of them £8 a week, less than \$10 a week. The old gentleman says that this doesn't go very far. He keeps fairly well but has been troubled with piles, which he has suffered from ever since this months in the wet trenches in 1916. He had surgical treatment for his trouble only last year. He gets nothing for his three and a half years' service with his regiment in France, except the £16 a month.

Mrs. Edith Simmonds is a widow who is now aged 88. She wrote to me just a few weeks ago, on March 25. She told me how difficult it is to get by these days and to keep her home going. Her husband was a prisoner-of-war for three and a half years. He died in 1962. To my knowledge he received no compensation during his lifetime, and certainly she doesn't get any compensation now except the £16 a month. She wonders if she will ever get any further help.

Mr. Chairman, I have referred to our World War I veterans and widows mainly to emphasize that if nothing positive is done to amend the legislation—

The Chairman: Could I just interrupt for a moment. I know that Mr. Slater has been looking at that. I think I discussed with you the POW compensation that that man could have been entitled to had he known, or had whoever is in the Department of Veterans Affairs over there been advising the veterans of the POW compensation.

Mr. Ed Slater, Director, Service Bureau, The Royal Canadian Legion: He was entitled to it, and she is now.

The Chairman: She is entitled now, sure.

Mr. Slater: She is entitled to half of it.

The Chairman: That is the kind of thing we are facing.

Mr. Mercer: That's very interesting.

The Chairman: Mr. Slater and Miss Mather are experts on this subject. If you are in agreement, honourable senators, we could refer questions to them because they are knowledgeable of the act.

Senator Muir: By all means. They have answered our questions for many years.

The Chairman: Thank you. Please proceed, Mr. Mercer.

Mr. Mercer: Mr. Chairman, I have referred to a few of the World War I veterans who are left. I have done this on purpose to emphasize that, if nothing positive is done to amend the legislation, we will have two or three hundred more Canadian veterans/widows in the same financial circumstances as Mr. Campbell, Mr. Hart and Mrs Simmonds in a few years'

[Traduction]

Si vous me permettez, je citerai un ou deux cas: ainsi, le sergent William Campbell, du 102^e bataillon et, plus tard, des Forces canadiennes, est maintenant âgé de 94 ans. Il est propriétaire d'une maison où il aide à prendre soin d'une fille âgée. Il arrive à se tirer d'affaire, dit-il, et est reconnaissant des 16 livres sterling qu'il reçoit chaque mois et de quelques dons charitables occasionnels.

William Hart a 91 ans et son épouse, 90. Ils écoulent leurs derniers jours dans un foyer pour personnes âgées, sur la côte méridionale d'Angleterre. Le foyer absorbe leur pension de vieillesse et remet à chacun huit livres sterling par semaine, soit moins de 10 \$. D'après M. Hart, on ne va pas bien loin avec ça. Sa santé est assez bonne, mais il souffre d'hémorroïde internes datant des mois passés dans les tranchées humides en 1916. Ce n'est que l'an dernier qu'il a eu de la chirurgie. Il ne reçoit rien pour ses trois ans et demi de service dans son régiment cantonné en France, sauf 16 livres sterling par mois.

Mme Edith Simmonds, veuve de 88 ans, m'écrivait, il y a quelques semaines, plus précisément le 25 mars, pour me dire combien il lui était difficile de boucler les fins de mois et de faire vivre la maisonnée. Son mari, qui a été prisonnier de guerre pendant trois ans et demi, est mort en 1962. Que je sache, il n'a reçu aucune indemnisation de son vivant et elle ne reçoit certes rien de plus que les 16 livres sterling par mois. Elle se demande si on lui viendra jamais en aide.

Monsieur le président, j'ai cité en exemple les anciens combattants de la Première Guerre mondiale et leurs veuves surtout pour faire ressortir que, si la loi n'est pas amendée—

Le président: Pourrais-je vous interrompre un moment? Je sais que M. Slater a examiné cette question. Je crois avoir abordé avec vous la question d'indemnisation du prisonnier de guerre à laquelle aurait eu droit cet homme s'il en avait connu l'existence ou si la personne compétente des Affaires des anciens combattants là-bas l'en avait avisé.

M. Ed Slater, directeur, bureau des services, Légion royale canadienne: Il y avait droit, et elle aussi, maintenant.

Le président: Effectivement, elle y a droit.

M. Slater: Elle a droit à la moitié de l'indemnité.

Le président: Voilà le genre de choses auxquelles nous faisons face.

M. Mercer: C'est fort intéressant.

Le président: M. Slater et Mlle Mather sont des experts de la question. Si vous en convenez, honorables sénateurs, nous leur confierons ces questions puisqu'ils connaissent bien la loi.

Le sénateur Muir: Je vous en prie. Ils répondent à nos questions depuis bien des années.

Le président: Je vous remercie. Veuillez continuer, monsieur Mercer.

M. Mercer: Monsieur le président, j'ai délibérément fait mention de quelques-uns des derniers survivants de la Première Guerre mondiale afin de bien faire ressortir que si nous ne faisons rien pour amender la loi, nous nous retrouverons bientôt avec 200 ou 300 Canadiens de plus, qu'il s'agisse d'anciens combattants ou de leurs veuves, vivant dans la même indigence

[Text]

time. I am referring, of course, to the veterans/widows of World War II.

I think this would be the proper time to remind the committee that Canadian veterans living in the United Kingdom receive no payments of any kind from the British government for their war service. It is my firm opinion that there is no chance of ever reaching any reciprocal arrangement with the United Kingdom government on this matter.

The veterans and widows of veterans of the last war are now the main group not receiving the allowance, because they have not been able to meet the domicile requirement. There are about 450 to 500 potential qualifiers, the majority being 70 years of age or over, and they have been eligible for an allowance for the last ten years or more and would have been receiving it were it not for the need to return to Canada. They will continue to forego the payment unless the act is changed. They cannot and will not face the impractical personal and financial difficulties of returning to Canada for a year. It amounts to nothing less than putting additional hardship on them.

After all these years, many have no one to go to and nowhere to live whilst they are over here in Canada. People of that age do not want to put themselves on friends and relatives nor do friends and relatives in Canada want them. We know of cases where relatives have wired back saying, "Look, we really can't put you up." Some veterans who have gone back in past years have, of necessity, rented cheap, unsatisfactory accommodation. However, they felt that the result was worthwhile because in the end they started to receive a very useful payment for the rest of their lives.

Last year only three people came back to Canada from the U.K., so it is down to a trickle now. In fact, one of those persons was hard put to stay here because of financial circumstances.

I am advised by the Veterans Affairs officer in London that there are now 650 Canadian veterans in the U.K. receiving the allowance and all the benefits that accrue from the allowance. Those 650 were able, because of favourable health and financial grounds, to return to Canada. They thought it to be worthwhile. So, as I say, 650 of these veterans are now receiving the allowance in the United Kingdom.

The maximum allowance is now \$1,136.48 for a married couple, but this would not be paid to a veteran during his stay in Canada.

Senator Cools: Excuse me, Mr. Chairman, but what is that amount? My copy of the brief is not clear on this.

The Chairman: The maximum allowance is \$1,136.48. That is the married rate.

Mr. Mercer: As I say, this would not be paid to a veteran whilst he was here in Canada because his U.K. old age pension

[Traduction]

que M. Campbell, M. Hart et Mme Simmonds. Je fais allusion bien sûr aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et à leurs veuves.

Je crois qu'il conviendrait ici de rappeler au comité que les anciens combattants canadiens qui vivent au Royaume-Uni ne touchent absolument rien du gouvernement britannique pour leur service de guerre. Je suis convaincu qu'il n'y aura jamais d'accord réciproque avec le Royaume-Uni à ce sujet.

Les anciens combattants et les veuves des anciens combattants de la dernière guerre représentent maintenant le principal groupe sans allocation, parce qu'ils n'ont pas pu élire domicile au Canada. Environ 150 à 500 personnes admissibles, la majorité âgée d'au moins 70 ans, avaient droit à une allocation pendant les dix dernières années ou plus et l'auraient touchée, n'était la nécessité de retourner au Canada. Ils continueront de s'en passer à moins que la Loi ne soit changée. Ils ne peuvent faire les frais financiers et personnels du séjour d'un an au Canada et refusent de le faire. De telles exigences ne sont rien de moins qu'un fardeau additionnel pour eux.

Après toutes ces années, bon nombre d'entre eux ne connaissent plus personne et n'ont pas d'endroit où vivre s'ils s'éjournaient ici, au Canada. Les personnes de cet âge ne désirent pas s'imposer à des amis ou à des parents, pas plus que les amis et la parenté du Canada n'en veulent. Nous avons eu connaissance de cas où des membres de la famille ont répondu par télégramme qu'ils ne pouvaient tout simplement pas les accueillir. Certains anciens combattants qui sont revenus au cours des quelques dernières années ont, par nécessité, trouvé à se loger dans des appartements bon marché et insatisfaisants. Cependant, le résultat en valait la peine puisque, à toutes fins utiles, ils touchent maintenant une somme très utile pour le reste de leurs jours.

L'an dernier, trois personnes seulement sont revenues au Canada du Royaume-Uni. Leur nombre est si bas qu'on peut les compter sur les doigts de la main. En fait, l'une d'entre elles a vécu dans une gêne considérable en raison de difficultés pécuniaires.

L'agent des Affaires des anciens combattants à Londres m'avise qu'il y a actuellement 650 anciens combattants canadiens au Royaume-Uni qui touchent l'allocation et tous les avantages qui en découlent. Ces 650 personnes ont pu, en raison d'une bonne santé et d'une situation financière confortable, retourner au Canada. À leur avis, cela en valait la peine. Ainsi, comme je le disais, 650 de ces anciens combattants touchent actuellement leur allocation au Royaume-Uni.

L'allocation est actuellement plafonnée à 1 136,48 \$ pour un couple marié, mais l'ancien combattant n'en toucherait rien durant son séjour au Canada.

Le sénateur Cools: Pardonnez-moi, monsieur le président, mais de quel montant s'agit-il ici? Mon exemplaire du mémoire n'est pas très clair à ce sujet.

Le président: L'allocation maximale est de 1 136,48 \$. C'est le taux prévu pour les couples mariés.

M. Mercer: Comme je le disais, l'ancien combattant n'en toucherait rien pendant qu'il séjourne au Canada, parce que sa

[Text]

would be deducted and he would end up with no more than about \$525 a month whilst he was here. This would not be sufficient for a couple, and arrangements would have to be made to receive additional money from U.K. sources, from their own sources. In fact, many couples have thought it worthwhile to get bank loans to finance their trip. We have estimated that it now costs about \$12,000 for a veteran and his wife to come here to spend the required twelve months.

The Chairman: And if they both didn't come, the husband would have to be sending money to his wife.

Mr. Mercer: He couldn't get money from the U.K., so, in fact, the allowance he would receive whilst he was here would meet only half the total cost.

The Chairman: Yes.

Mr. Mercer: It seems to be not generally known, at least this is what I understand from people I have spoken to in Canada, that the one-year domicile requirement has been relaxed in recent years to the extent that it is now no longer necessary for the veteran to stay in Canada the full twelve months.

The Chairman: At one time.

Mr. Mercer: At one time. A veteran can now return to the U.K. for three months, but he is required to return to Canada and to be actually in Canada at the end of the 365 days. In fact, he must be in Canada on the 365th day, I believe. This is a relaxation that most have taken advantage of, although it involves the cost of additional airline tickets. We feel that this illustrates the meaningless of the whole requirement. Why require a man to come to Canada, allow him to go back to the U.K. for three months and then require him to return to Canada for another day or two? He has to be here for the last day. That's what it amounts to.

The possibility of becoming ill whilst in Canada is a real fear and has inhibited some from making the trip. I know of several such cases. In one case the outcome was tragic. The veteran became very ill in Montreal, and naturally his one desire was to get home. He managed to get back to the U.K. but he died a few days afterwards. Another veteran had a heart attack in Newfoundland. He was admitted to hospital. He survived but he said it was a traumatic experience to be seriously ill in unfamiliar surroundings and a long way from home and family.

The war veterans allowance requires a means test. It can be said with certainty that the only income of about half of the remaining qualifiers in the U.K. is the old age pension. We know that for a fact because they get help from the overseas fund, and to get that the only income over there is the old age pension. On that basis it can be calculated—

Senator David: May I interrupt you?

Mr. Mercer: Yes.

[Traduction]

pension de vieillesse du Royaume-Uni serait déduite, de sorte qu'il ne toucherait au plus que 525 \$ par mois environ pendant qu'il se trouve ici. Un tel revenu serait nettement insuffisant pour faire vivre un couple. Il lui faudrait donc s'organiser pour se faire envoyer un supplément du Royaume-Uni, de ses propres sources. En fait, de nombreux couples ont jugé qu'il valait mieux financer le voyage au moyen d'un prêt bancaire. Nous avons évalué le coût actuel du séjour d'un ancien combattant et de son épouse ici durant 12 mois à 12 000 \$.

Le président: Et s'ils ne venaient pas tous deux, l'époux devrait envoyer de l'argent à son épouse.

M. Mercer: Il ne pourrait obtenir d'argent du Royaume-Uni, de sorte qu'en fait, l'allocation qu'il toucherait pendant qu'il est ici ne représenterait que la moitié du coût total.

Le président: Oui.

M. Mercer: On ne semble pas savoir, du moins c'est ce que j'en conclus de mes conversations ici au Canada, que l'exigence de résidence durant un an a été assouplie au cours des quelques dernières années de sorte que l'ancien combattant n'est plus obligé de séjourner au Canada pendant 12 mois.

Le président: Consécutifs.

M. Mercer: Consécutifs. Un ancien combattant peut maintenant retourner au Royaume-Uni pendant trois mois, mais il est tenu de revenir au Canada et d'être physiquement présent ici à la fin des 365 jours. En fait, il doit être au Canada le 365^e jour, je crois. C'est une amélioration dont la plupart se sont prévalus, bien qu'il faille prévoir d'autres billets d'avion. Cette situation illustre bien, d'après nous, l'inutilité de cette exigence. Pourquoi exiger que l'on vienne au Canada, permettre que l'on retourne au Royaume-Uni pour trois mois puis exiger un retour au Canada pour un jour ou deux? La personne doit se trouver ici le dernier jour. Voilà ce qu'il faut en retenir.

La possibilité de maladie pendant le séjour au Canada est une crainte réelle qui en a empêchée plus d'un de faire le voyage. Plusieurs exemples me viennent à l'esprit. Dans un cas, le résultat a été tragique. L'ancien combattant est tombé très malade à Montréal et, naturellement, son seul désir était de retourner chez lui. Il a réussi à retourner au Royaume-Uni, mais il est décédé quelques jours plus tard. Un autre ancien combattant, victime d'une défaillance cardiaque à Terre-Neuve, a été hospitalisé. Il a survécu mais il a beaucoup souffert d'être loin de son foyer et de sa famille, dans un milieu inconnu lors de circonstances aussi pénibles.

L'allocation aux anciens combattants prévoit un examen des moyens d'existence des requérants. On peut affirmer en toute certitude que le seul revenu d'environ la moitié des personnes admissibles qui restent au Royaume-Uni est la pension de vieillesse. Je le sais car ils obtiennent de l'aide du fonds d'outre-mer et, pour y avoir droit, ils ne doivent pas avoir d'autre revenu que la pension de vieillesse. De la sorte, on peut calculer . . .

Le sénateur David: Puis-je vous interrompre?

M. Mercer: Je vous en prie.

[Text]

Senator David: Would they receive the old age pension from Canada?

Mr. Mercer: No, sir.

Senator David: They are not eligible for an old age pension from Canada?

Mr. Mercer: No.

Senator David: But they are Canadian citizens.

Mr. Mercer: To receive the Canadian old age pension in the U.K. they would have had to live here, I think, twenty years since the age of eighteen.

The Chairman: Since the age of eighteen, yes.

Mr. Mercer: I know of only one such case. All of these people lived their lives in the U.K. since the war so they would not be eligible for any Canadian old age pension at all.

Senator David: I see. Thank you.

Senator Rossiter: What is the amount of the U.K. old age pension?

Mr. Mercer: That's in my next paragraph. As I was saying, on that basis we calculated that the potential qualifiers would be eligible for about 40 per cent of the allowance, which is about \$525 a month. Of the remaining people, about half of them would be entitled to about 40 per cent. The other half of the potential qualifiers are people with probably small works pensions, other small income, and they would be entitled to something less than 40 per cent of the allowance, probably as low as 30 per cent. But even 30 per cent of the allowance is probably worth \$250. It is certainly worth having for those people over there.

The basic rate of U.K. retirement pensions was increased on April 11 last to £44.05 for a single person and to £67.70 for a couple.

The Chairman: Per?

Mr. Mercer: Per week. We know that 260 veterans/widows are in receipt of supplementary payments to their basic pensions. These are people on the list who get help from the Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas Fund. The very fact that a pensioner has been granted supplementary payments is an admission on the part of the Department of Health and Social Security that the pensioner does not have enough to live on. It is as simple as that. These extra payments are almost all in the form of housing benefits, to help pay local housing rates and charges, and, in the case of those living in rented accommodations, some of the rent as well. The vast majority of those who own their own homes can get help towards paying the local rate. These are statutory charges and, on average, work out to about £5 a week.

In the case of rented property, which is mainly low-cost public sector housing, the benefits would be higher. However, as from last Monday, April 11, householders, whether owners or tenants, have to pay out of their pensions 20 per cent of local rates and all water charges. Housing benefits will continue to be

[Traduction]

Le sénateur David: Toucheraient-ils la pension de vieillesse du Canada?

M. Mercer: Non, monsieur.

Le sénateur David: Ils ne sont pas admissibles à la pension de vieillesse du Canada?

M. Mercer: Non.

Le sénateur David: Pourtant, ils sont citoyens canadiens.

M. Mercer: Pour avoir droit à la pension de vieillesse du Canada au Royaume-Uni, il faudrait qu'ils aient vécu ici, je crois, vingt ans après avoir atteint l'âge de dix-huit ans.

Le président: Après avoir atteint l'âge de dix-huit ans, effectivement.

M. Mercer: Je ne connais qu'une personne y ayant droit. Toutes les autres vivent au Royaume-Uni depuis la guerre, de sorte qu'elles n'auraient pas droit à une pension de vieillesse du Canada.

Le sénateur David: Je vois. Je vous remercie.

Le sénateur Rossiter: À combien se chiffre la pension de vieillesse du Royaume-Uni?

M. Mercer: Vous trouverez cela au prochain paragraphe. Comme je le disais, nous calculons ici qu'une personne admissible aurait droit à environ 40 pour 100 de l'allocation, ce qui revient à environ 525 \$ par mois. Plus précisément, la moitié environ aurait droit à environ 40 pour 100. L'autre moitié bénéficierait de petites pensions, d'autres petits revenus, et elle aurait droit à un peu moins de 40 pour 100, peut-être même à 30 pour 100 seulement. Mais, même à 30 pour 100, l'allocation représente vraisemblablement 250 \$, une somme très utile pour ceux qui se trouvent là-bas.

Le taux de base de la pension de vieillesse du Royaume-Uni a été relevé, le 11 avril dernier, à 44,05 livres sterling pour une personne seule et à 67,70 livres sterling par couple.

Le président: Sur quelle base?

M. Mercer: Par semaine. Nos savons que 260 anciens combattants et veuves de ceux-ci touchent actuellement des suppléments de revenu. Ce sont ceux de la liste qui bénéficient de l'aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer. Le fait même que celui qui touche la pension reçoive des paiements supplémentaires est un aveu, de la part du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, que cette somme n'est pas suffisante pour vivre. C'est aussi simple que cela. Ces paiements supplémentaires prennent presque tous la forme de prestations au titre du logement, pour aider à payer le coût du logement et des redevances et, dans le cas du locataire, une partie du loyer. La plupart de ceux qui sont propriétaires de leur maison peuvent obtenir une aide en ce sens. Ces frais sont fixés par la loi et, en moyenne, s'établissent à environ 5 livres sterling par semaine.

Lorsque la propriété est louée—nous parlons essentiellement d'habitations à loyer modique—les prestations sont plus élevées. Cependant, depuis le lundi 11 avril dernier, les occupants de maison, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent payer à même leur pension 20 p. 100 du logement et toutes les

[Text]

calculated, taking income from capital into account. There will be a cutoff for anyone with £6,000, and the benefit will be scaled down for capital of between £3,000 to £6,000. You can take it from me that not many of our people have any capital like that.

The Chairman: That change is as a result of what, a government amendment to law?

Mr. Mercer: Yes. It has caused a lot of controversy in the U.K. recently. The government's aim is to wean people off the welfare culture, and certainly there are potential savings to be made.

The Chairman: Yes.

Mr. Mercer: But unfortunately, as in a lot of other cases, the people at the lower end of the income are the ones to suffer. The main point I am emphasizing here is that the scope of housing benefits, which can be helpful to these people, and is helpful to these people, will be narrower under the new regulations.

The Chairman: Yes.

Mr. Mercer: In determining the level of war veterans allowance that is payable, a single recipient is permitted an exemption of up to \$2,900 a year for rental income from employment earnings. For a married recipient, earnings of \$4,200 a year are exempted.

The Chairman: Is the casual earnings exemption for a single recipient \$2,900 or \$2,700? I think there is a mistake there.

Mr. Mercer: No, I have it here in this pamphlet.

The Chairman: Yes. I was wrong. It is \$2,900. I'm sorry.

Mr. Mercer: What I am saying is that the exemption on earnings for a single recipient is \$2,900 and for a married recipient it is \$4,200.

The Chairman: I quarrel with the fact that it is designated as relief for rental income. It is an exemption, regardless, for employment earnings.

Mr. Mercer: Yes, that's the thing. The book says it is for rental, but I'm sure that's ignored, in fact.

The Chairman: That's right.

Mr. Mercer: I go on to say that I am not aware of the extent to which veterans and widows in Canada can avail themselves to these concessions, but there is no scope for any such casual earnings in the United Kingdom.

The Chairman: I get your point, yes.

Mr. Mercer: I know that a few veterans do odd jobs, such as gardening, to get a little extra money, and there are a few widows who do domestic cleaning, but there is no chance at all of casual earnings being anything like the exemption we just mentioned.

[Traduction]

redevances pour l'eau. Les prestations au titre du logement continuent d'être calculées en tenant compte du revenu tiré de l'actif. Toute personne ayant plus de 6 000 livres sterling sera dorénavant inadmissible, et celles ayant un pécule d'entre 3 000 à 6 000 livres sterling verront leurs prestations diminuer proportionnellement. Vous pouvez me croire: peu de nos membres ont amassé un tel capital.

Le président: Ce changement est dû à quoi, à un amendement législatif apporté par le gouvernement?

M. Mercer: Oui. La question a soulevé beaucoup de controverse au Royaume-Uni récemment. Le gouvernement cherche à s'éloigner de l'État-providence, et cette modification offre certes la possibilité de réaliser des économies considérables.

Le président: Oui.

M. Mercer: Malheureusement, cependant, comme dans bien d'autres cas, les personnes dont le revenu est au bas de la fourchette sont celles qui souffriront. L'essentiel, ici, est que les prestations de logement, qui peuvent aider ces personnes et le font effectivement, seront plus limitées en vertu du nouveau règlement.

Le président: Je vois.

M. Mercer: Le calcul de l'allocation à laquelle a droit un ancien combattant s'effectue ainsi: le bénéficiaire seul a droit à une exemption allant jusqu'à 2 900 \$ par année de l'intérêt tiré de gains d'emploi; s'il est marié, l'exemption monte à 4 200 \$ par année.

Le président: L'exemption des gains occasionnels prévue pour le bénéficiaire seul est-elle de 2 900 ou de 2 700 \$? Je crois qu'il y a erreur ici.

M. Mercer: Non, c'est écrit dans la brochure que j'ai en mains.

Le président: Oui, vous avez raison, je fais erreur. C'est bien 2 900 \$. Je regrette.

M. Mercer: Ce qu'il faut en retenir, c'est que l'exemption des gains pour le bénéficiaire seul est de 2 900 \$ et pour le bénéficiaire marié, de 4 200 \$.

Le président: Je m'oppose au fait que cela soit qualifié d'aide au revenu de location. Il s'agit en fait d'une exemption du revenu d'emploi.

M. Mercer: Oui, voilà. La brochure affirme qu'elle s'applique à la location, mais je suis certain qu'on l'ignore, dans les faits.

Le président: C'est vrai.

M. Mercer: Pour continuer, je ne sais pas à quel point les anciens combattants et leurs veuves au Canada peuvent se prévaloir de ces avantages, mais rien n'est prévu pour de tels gains occasionnels au Royaume-Uni.

Le président: Je vois.

M. Mercer: Je sais que certains anciens combattants effectuent de menus travaux, comme le jardinage, pour s'assurer un revenu d'appoint et que des veuves font des ménages, mais des revenus occasionnels ne pourront jamais être comparables à l'exemption dont nous venons de parler.

[Text]

In all our discussions and correspondence with the minister he has never given a positive "no" to our plea. He seems to have purposely kept the door open. At a meeting in the office of the High Commissioner in London in October 1985, Mr. Hees stated, "The need to go back to Canada is nonsense. If they were in Canada they would get it". Those were his exact words.

It is accepted that if all the remaining potential qualifiers for the allowance found it possible, after all, to return to Canada, we could hire a jumbo jet next week and put them all on it at Heathrow and land them in Ottawa, and the Canadian government would have to find the money for them.

The Chairman: Right.

Mr. Mercer: It's as simple as that, and the minister accepts this. Yet the main reasons quoted by Veterans Affairs for not changing the act are financial restraints, the likely high cost and the difficulty of verifying the financial and other circumstances of veterans not resident in Canada.

Senator Marshall, in his speech in the Senate on March 1, expressed serious misgivings about the estimate of 4,400 new recipients of the allowance if the requirement for veterans to return to Canada were dropped. I have no hard facts to back up the senator, but I am sure he is right. Our estimate of new recipients in the United Kingdom have been accepted as about right by Mr. Percy Towgood, who was in charge of the Veterans Affairs office in London for many years until he retired a couple of years ago. He was very knowledgeable in these matters.

As to verifying the circumstances of applicants for the allowance, the Veterans Affairs office in London has for years used the services of a very highly respected and qualified British organization, the Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association, generally known as SSAFA, whose representatives visit the homes of veterans to talk to them, to establish their financial position, their needs and general way of life.

Their reports to the Veterans Affairs office are comprehensive and entirely dependable. There is already a report on file of many of the potential recipients of the allowance, and I am sure that arrangements can be made with SSAFA to update these, if necessary, and to report on the others. I have no doubt that Mr. Hees' worry about not being able to verify the statements of these people is misplaced, if I may use that word.

Some years ago two trust funds were set up in London to provide financial assistance to Canadian veterans and their dependents. One of the trusts was set up with a legacy from an English lady with strong Canadian connections, and the other from the estate of a successful businessman, Sir Billy Butlin, who served a Canadian air squadron in World War I.

[Traduction]

Dans toutes nos discussions et dans notre correspondance avec le ministre, ce dernier n'a jamais opposé un refus catégorique à nos doléances. Il semble avoir intentionnellement gardé la porte ouverte. Au cours d'une rencontre au bureau du Haut-commissaire à Londres en octobre 1985, M. Hees avait déclaré: «Il est insensé d'avoir à retourner au Canada. S'ils étaient au Canada, ils l'obtiendraient». Ce sont là ses propos exacts.

On admet que si toutes les personnes qui peuvent encore être admissibles à l'allocation avaient la possibilité de revenir au Canada, nous affréterions un avion géant dès la semaine prochaine à Heathrow à destination d'Ottawa pour les ramener au pays, et le gouvernement canadien devrait trouver l'argent nécessaire.

Le président: En effet.

M. Mercer: C'est aussi simple que cela et le ministre le reconnaît. Or, le ministère des Affaires des anciens combattants invoque principalement, pour ne pas avoir à modifier la loi, des restrictions financières, la probabilité de coûts élevés et la difficulté de vérifier la situation financière et autres conditions propres aux anciens combattants qui ne résident pas au Canada.

Dans son discours au Sénat le 1^{er} mars, le sénateur Marshall a exprimé des doutes sérieux quant aux quelque 4 400 bénéficiaires de l'allocation qui s'ajouteraient si on abolissait l'obligation pour les anciens combattants de revenir au Canada. Je n'ai pas de données concrètes qui me permettent d'appuyer les propos du sénateur, mais je suis sûr qu'il a raison. Notre estimation du nombre de prestataires au Royaume-Uni a été trouvée à peu près exacte par M. Percy Towgood, qui a été longtemps responsable du bureau des affaires des anciens combattants à Londres avant de prendre sa retraite il y a quelques années. Il était très au fait de ces questions.

Pour ce qui est de vérifier la situation des personnes qui demandent l'allocation, le bureau des affaires des anciens combattants à Londres a recours depuis de nombreuses années aux services d'une organisation britannique très respectée et hautement qualifiée, la *Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association*, généralement connue sous le sigle SSAFA. Les représentants de cette association se rendent chez les anciens combattants pour leur parler, connaître leur situation financière, leurs besoins et leur mode de vie en général.

Les rapports que soumet l'association au bureau des affaires des anciens combattants sont exhaustifs et tout à fait fiables. Il existe déjà un rapport sur de nombreux bénéficiaires possibles de l'allocation, et je suis certain que des dispositions pourront être prises auprès de la SSAFA pour en mettre les données à jour, si nécessaire, et pour faire rapport sur les autres cas. Je suis convaincu que les craintes de M. Hees de ne pouvoir vérifier les déclarations de ces gens sont mal fondées, si je puis m'exprimer ainsi.

Il y a quelques années, deux fonds de fiducie ont été constitués à Londres pour venir en aide aux anciens combattants canadiens et aux personnes à leur charge. Un des fonds a été établi avec l'argent légué par une dame anglaise qui entretenait des liens étroits avec les Canadiens, et l'autre provenait de la succession d'un homme d'affaires prospère, Sir Billy Butlin,

[Text]

The trustees are members of the Canadian Veterans' Association in the U.K., and several members of the High Commission and the provincial offices in London. The trustees deal with requests for a wide range of needs and help, and help is provided on the basis of SSAFA reports on the veteran or his dependent. The trustees, in particular those from the High Commission and the provincial offices—those who are not in the U.K. for a short term—frequently express shock and disbelief at the SSAFA reports on the circumstances of some of the applicants. The funds available to the trustees are limited and are used for the most pressing cases.

The Canadian Women's Club in London also does good work in providing assistance to a limited number of Canadian veterans and widows. I think it is deplorable, Mr. Chairman, that Canadian veterans should have to depend on small charities for a few extra comforts in life. That's what it amounts to.

The help provided by the two trust funds and the Canadian Women's Club is extremely useful and certainly appreciated, but it is regrettable that veterans should have to look to these charities for a few extra comforts when but for a requirement in the law which they are unable to fulfil they would be comparatively financially comfortable.

Mr. Chairman and honourable senators, you may feel that I have given a rather gloomy picture of the circumstances of some of veterans and dependents in the United Kingdom. Regrettably, a few are caught up in the poverty trap. I have here a copy of a letter from the English press dated March 10, 1988, commenting on the plight—and that is the word the correspondent used—of old age pensioners who are in need. The correspondent refers in particular to "yesterday's heroes," the men of Dunkirk, Alamein, Normandy, Burma, et cetera. He is talking about British veterans but this still applies to Canadian veterans. There is no way out for many of these people in the poverty trap—and I am referring to the British people; there is no way out for them—but a few Canadian veterans who now find themselves in that group have a way out if they could exercise it. I am sure you know what I mean.

The Chairman: Yes.

Mr. Mercer: Mr. Chairman, that's what I have to say to you. I would be glad to answer any questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Mercer. I didn't express that Mr. Mercer is a Newfoundlander. He served with the 59th Artillery Regiment in World War II and is one of those veterans who remained overseas. He is not in need of the war veterans allowance but he has been working many years on behalf of the veterans, as you will note from his remarks today.

[Traduction]

qui avait servi dans un escadron de l'aviation canadienne pendant la Première Guerre mondiale.

Les fiduciaires sont membres de l'Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni et ils comptent également plusieurs membres du Haut-Commissariat et des bureaux provinciaux à Londres. Les fiduciaires traitent des demandes concernant une gamme étendue de besoins, et ainsi que des demandes d'aide. Le soutien accordé est déterminé en fonction des rapports de la SSAFA sur la situation de l'ancien combattant ou de la personne à sa charge. Les fiduciaires, en particulier ceux du Haut-Commissariat et des bureaux provinciaux—ceux qui ne sont pas au Royaume-Uni pour une brève période—manifestent souvent de la stupéfaction et de l'incrédulité devant les rapports de la SSAFA sur la situation de certains requérants. Les fonds dont disposent les fiduciaires sont limités et réservés aux cas les plus urgents.

Le Canadian Women's Club de Londres apporte également une aide précieuse à un nombre restreint d'anciens combattants canadiens et à leurs veuves. Il est déplorable, monsieur le président, que ces anciens combattants aient à dépendre de la charité pour améliorer un tant soit peu leur niveau de vie. C'est, en somme, ce qui se passe.

L'aide fournie par les deux fonds de fiducie et par le Canadian Women's Club est extrêmement utile et certainement très appréciée, mais il est regrettable que les anciens combattants aient à dépendre de ces sources de charité pour améliorer un peu leur condition, alors que si ce n'était d'une exigence de la loi qu'ils ne parviennent pas à satisfaire, ils auraient un niveau de vie relativement confortable.

Monsieur le président et honorables sénateurs, la situation, telle que je vous l'ai décrite, des anciens combattants et des personnes à leur charge au Royaume-Uni vous semblera peut-être exagérément pessimiste. Malheureusement, certains sont pris au piège de la pauvreté. J'ai ici une copie d'une lettre provenant de la presse anglaise, en date du 10 mars 1988, qui commente la piètre situation—et c'est l'expression employée par le correspondant—des pensionnés âgés qui sont dans le besoin. Le correspondant parle en particulier des «héros d'hier», ceux de Dunkerque, d'Alamaen, de Normandie, de Birmanie, etc. Il parle des anciens combattants britanniques, mais ses propos s'appliquent aussi aux anciens combattants canadiens. Beaucoup, et je parle ici des Britanniques, ne parviendront jamais à sortir de la pauvreté, mais quelques anciens combattants canadiens qui se trouvent actuellement parmi eux auraient une façon de s'en sortir. Vous me comprenez certainement.

Le président: Oui.

M. Mercer: Monsieur le président, voilà ce que j'avais à vous dire. Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Mercer. Je n'ai pas précisé que M. Mercer était Terre-Neuvien. Il a servi dans le 59^e régiment d'artillerie pendant la Seconde Guerre mondiale et il est l'un des anciens combattants qui ont continué de vivre outre-mer. Il n'a pas besoin de l'allocation aux anciens combattants, mais il milite en faveur des anciens combattants depuis de nombreuses années, comme vous le constaterez à ses propos.

[Text]

We are ready for questions. Senator David.

Le sénateur David: Monsieur le président, je vais essayer de parler lentement. Vous me direz si vous êtes capable de me suivre par l'entremise de l'interprétation simultanée en anglais. J'ai remarqué que les traducteurs étaient excellents, c'est pour cette raison que je me permets de m'exprimer en français. Est-ce que le système d'interprétation simultanée fonctionne à votre satisfaction. Vous pouvez me répondre en anglais parce que ma compréhension de la langue anglaise parlée est meilleure que ma conversation personnelle.

Je voudrais savoir si la même situation s'applique aux anciens combattants qui viennent d'Australie par exemple et qui ont décidé de demeurer en Angleterre ou d'anciens combattants américains qui ont fait la guerre en Europe ou en Angleterre et qui ont décidé comme nos canadiens de demeurer en Angleterre. Est-ce qu'ils doivent souffrir une situation comparable à la nôtre?

Mr. Mercer: A few Australians, and they are very few, and a few New Zealanders. I can't think of any Americans who stayed in the U.K. They would certainly not get away welfare from the British government. Whether Australia, New Zealand or South Africa would have any allowances payable to these people, I don't know. I would think not. As to any Canadian veterans who might be residing in Australia, is there not a reciprocal arrangement between Canada and Australia?

Miss Janet Mather, Service Officer, The Royal Canadian Legion: Not that we are aware of.

Mr. Mercer: No, not that you are aware of. First of all, there would be very, very few of these people. I would think there are no arrangements for them to get any allowance. They certainly wouldn't get anything from the British government.

Le sénateur David: Qu'arrive-t-il aux américains qui sont demeurés en Angleterre et qui ont fait la guerre en Europe. Sont-ils dans une situation comparable à la nôtre.

Mr. Mercer: I am sorry. I don't quite follow.

The Chairman: Senator David is asking if American veterans would be in the same position as Canadian veterans, that if they got married overseas and decided to stay there and did not return to the United States, is there any plan whereby they would get something from the United States?

Mr. Mercer: I don't know sir, but I would hazard a guess that there is in regard to the United States. I don't know, but I would hazard a guess they would get something.

The Chairman: I wonder if Mr. Slater is aware of anything in this regard? We will find out. It is a good question. We will take note of it and find out.

Le sénateur David: Alors que nous en sommes sur ce sujet, je ne voulais pas demander cette question à votre témoin aujourd'hui parce qu'il parlait en faveur des anciens combattants anglais, mais j'aimerais également connaître la situation d'anciens combattants qui sont allés en France ou en Italie pendant la guerre. Je suis certain qu'un bon nombre de québécois

[Traduction]

Nous passons maintenant aux questions. Sénateur David.

Senator David: Mister Chairman, I will try to speak slowly. Please tell me if you are able to follow me by listening to the simultaneous interpretation into English. I have noticed that the translators are excellent, and for that reason, I have decided to speak in French. Is the simultaneous interpretation system working satisfactorily? You can answer in English; I understand English better than I speak it.

I would like to know if it is the same for veterans who came from Australia, for example, and decided to stay in England or American veterans who fought in Europe or England and decided, as our compatriots did, to remain in England. Do they have to put up with comparable circumstances?

M. Mercer: Il y a quelques Australiens, très peu nombreux, et quelques Néo-Zélandais. Je ne connais pas d'Américains qui soient restés au Royaume-Uni. Ils ne bénéficieraient certainement pas des mesures de bien-être social du gouvernement britannique. J'ignore si l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud accorderaient des allocations à ces personnes. J'en doute. Quant aux anciens combattants canadiens qui résident en Australie, n'y a-t-il pas un accord de réciprocité entre le Canada et l'Australie?

Mme Janet Mather, officier des services, Légion royale canadienne: Pas que nous sachions.

M. Mercer: Non, pas que vous sachiez. Tout d'abord, il y aurait un nombre très, très restreint de ces gens. Je ne crois pas que des mesures aient été prises pour leur verser une allocation. Ils n'obtiendraient certainement rien du gouvernement britannique.

Senator David: What happened to the Americans who stayed in England and fought in Europe? Are they in the same position as we are?

M. Mercer: Je m'excuse. Je ne vous suis pas très bien.

Le président: Le sénateur David demande s'il y a des anciens combattants américains qui se trouvent dans la même situation que les anciens combattants canadiens, à savoir s'ils se sont mariés à l'étranger et ont décidé d'y rester, de ne pas revenir aux États-Unis, ont-ils droit à une allocation des États-Unis?

M. Mercer: Je l'ignore monsieur, mais j'oserais croire que oui en ce qui concerne les États-Unis. Je n'en suis pas certain, mais je suis enclin à croire qu'ils recevraient quelque chose.

Le président: Je me demande si M. Slater sait quelque chose à ce sujet? Nous verrons. C'est une bonne question. Nous en prenons note et nous verrons.

Senator David: While we are on this topic, I did not want to ask the witness this question today because he was speaking on behalf of English veterans. However, I would also like to know about veterans who went to France or Italy during the war. A considerable number of Quebecers must have stayed in France after marrying lovely local girls. I would like to know if

[Text]

ont dû demeurer en France après avoir épousé une jolie jeune fille. J'aimerais savoir s'il existe entre le Canada et la France ou l'Italie une certaine réciprocité. Est-ce une règle générale ou particulière à l'Angleterre. Je parle des anciens combattants qui sont demeurés en Angleterre.

Mr. Mercer: I am sure there are no reciprocal arrangements with France, Italy and Belgium. There certainly isn't with Belgium. The association has a branch in Belgium and when I was corresponding with these people I wrote to all the veterans in Belgium to complete the form for them. No, in Belgium there are no reciprocal arrangements. I am sure there are none in France. I am quite certain there are no reciprocal arrangements with any of those countries.

The Chairman: For the information of Senator David, I would point out that we have a breakdown of the number of Canadian veterans who went to any other country to live after the war, not only England, but Mr. Mercer is dealing specifically with England.

Le sénateur David: Je comprends très bien. En demandant une question aussi générale que celle à laquelle je désire avoir une réponse, c'est que le gouvernement canadien devrait dire oui, nous avons 2,000 anciens combattants en Angleterre, nous en avons peut-être 1,500 en France, 700 ou 800 en Italie. Si on établit une politique pour les anciens combattants qui demeurent en Angleterre, il faudrait étendre cette politique à tous les anciens combattants dans les autres pays.

La dernière guerre a eu lieu il y a déjà 40 ans. Pourquoi discutons-nous depuis 40 ans de ce problème et qu'il n'a pas encore été réglé. Il doit sûrement y avoir des raisons fondamentales. Il ne s'agit pas des différentes politiques d'un gouvernement conservateur ou d'un gouvernement libéral, nous les avons tous eu depuis 40 ans. Comme il se succède assez rapidement, il doit y avoir une politique quelconque ou un aspect quelconque qui a bloqué face à une situation qui me paraît facile à régler. Elle est peut-être plus complexe que je l'imagine.

The Chairman: Perhaps Mr. Slater could explain this. Did you get the question?

Mr. Slater: As I understand it, the senator is suggesting that if they have to pay the allowance to Canadians living in England they would have to pay it to Canadians living anywhere in the world, really, because a Canadian can take his allowance anywhere.

Senator David: I am speaking of veterans.

Mr. Slater: And I am talking about veterans who are entitled to war veterans allowance.

Senator David: Yes.

Mr. Slater: They may take it anywhere. As long as they meet the requirements of the legislation they can go and live outside Canada and take their allowance with them. The veterans that Mr. Mercer has been talking about have to come back to Canada in order to qualify for their allowance. They have to live here a year and then they can go back and take their allowance with them. That applies to veterans living not only in England but anywhere in the world.

[Traduction]

there are any reciprocal arrangements between Canada and France or Italy. Is it a general or a special arrangement in England? I am talking about veterans who stayed in England.

M. Mercer: Je suis certain qu'il n'y a aucun accord de réciprocité avec la France, l'Italie et la Belgique. Il n'en existe certainement pas avec la Belgique. L'association a une section en Belgique et lorsque je correspondais avec nos membres, j'ai écrit à tous les anciens combattants en Belgique afin de remplir le formulaire en leur nom. Non, il n'y a aucune réciprocité avec la Belgique. Je suis certain qu'il n'y en a pas non plus avec la France. Je suis à peu près certain qu'il n'y a aucun accord de réciprocité avec aucun de ces pays.

Le président: Pour l'information du sénateur David, nous avons une ventilation du nombre d'anciens combattants canadiens qui sont allés vivre dans d'autres pays après la guerre, pas seulement en Angleterre; mais M. Mercer traite du cas de l'Angleterre.

Senator David: I understand perfectly. I asked such a general question because the Canadian government should be able to say: Yes, we have 2,000 veterans in England, perhaps 1,500 in France, and 700 or 800 in Italy. If a policy is established for veterans who remained in England, it should be extended to cover all veterans in other countries.

The last war took place 40 years ago. Why have we been discussing this problem for 40 years and still not solved it? Surely there must be some fundamental reasons for that. It has nothing to do with the different policies of Conservative and Liberal governments; we have had both over those 40 years. Since they have succeeded one another so quickly, there must be some policy or some point that stopped what seems to be a simple problem from being solved. Perhaps it is more complex than I think.

Le président: M. Slater pourrait peut-être nous expliquer. Avez-vous compris la question?

M. Slater: Si j'ai bien compris, le sénateur soutient que s'il faut payer une allocation aux Canadiens qui vivent en Angleterre, ceux qui vivent dans d'autres pays y ont également droit puisque les Canadiens peuvent transférer leur allocation n'importe où.

Le sénateur David: Je parle des anciens combattants.

M. Slater: Et moi je parle des anciens combattants qui ont droit à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur David: Oui.

M. Slater: Ils peuvent toucher l'allocation n'importe où. Tant qu'ils satisfont aux exigences de la loi, ils peuvent aller vivre à l'étranger et continuer de toucher leur allocation. Les anciens combattants dont parle M. Mercer doivent revenir au Canada pour avoir droit à l'allocation. Il doivent y vivre pendant une année avant de pouvoir repartir avec leur allocation. Cette exigence s'applique aux anciens combattants, qu'ils vivent en Angleterre ou ailleurs, dans le monde.

[Text]

The only other country we know of that has a similar situation in war veterans allowances as Canada is Australia. Australia has a similar type of benefit. From what I know about their legislation, the allowance is only payable in Australia. It is not paid outside their country as it is in the case of Canadian veterans. A Canadian may go to Australia and live there. They have the same requirements as we have, which is ten years' residence in the country for allied veterans. A Canadian could get an allowance after ten years in Australia and receive that benefit, which is similar to our war veterans allowance.

The Americans do not have a war veterans allowance such as we know our legislation, but they do have what is called a non-service pension that is payable to veterans who served overseas and are 65 years of age and over, whether they live in the United States or elsewhere. If they live in Canada they get the benefit. There is an income means test. The benefit isn't quite as large as that paid in Canada. There are no medical benefits that accrue from it such as there are in Canada with our war veterans allowance.

Our government's objections to paying the allowance outside of Canada, whether in England or elsewhere, are just as Mr. Mercer said. We get the same response from the minister, and we got it from previous ministers. It is a question of financial restraint. They haven't said that the cost would be that high, for nobody can really put a handle on how many people would be involved. We have heard various figures as to the number of people who could be involved. It could be as high as 10,000 to 15,000 to maybe 20,000 people.

A great many Canadian veterans are residing in the United States. I think this is the group they are scared of, more so than those living in England or other countries. As Mr. Mercer has said, how do you verify their financial circumstances. Once they get outside Canada who keeps watch on them as to whether they are working. I think that is the greatest problem? Who polices this in the case of people living outside the country. It may not be so bad in England, but many of the people who have gone down to the United States have taken jobs and have continued to receive the allowance, which as has been stated is over \$1,100 a month now for a married couple and about \$740 a month for a single person. I think that is the government's objection to paying this allowance to those particular veterans. Does that answer your question, sir?

Senator David: Yes.

The Chairman: Senator David, as a result of a question I had on the order paper in 1984, four years ago, I was given this breakdown of the number of veterans getting both the war veterans allowance and the disability pension. I should have had a breakdown of both because a veteran could be anywhere in the world and still get a disability pension if he had been wounded.

[Traduction]

À notre connaissance, seule l'Australie pratique une politique semblable à celle du Canada en matière d'allocations aux anciens combattants. L'Australie accorde des avantages comparables. D'après ce que je sais de la loi australienne, l'allocation n'est payable qu'en Australie. Elle ne peut être touchée à l'extérieur de son territoire comme c'est le cas pour les anciens combattants canadiens. Un Canadien peut aller vivre en Australie. Ce pays a les mêmes exigences que nous, c'est-à-dire que les anciens combattants des pays alliés doivent résider dix ans dans le pays avant d'être admissibles. Un Canadien pourrait, après dix ans de résidence en Australie, toucher une allocation, dont le montant est comparable à celui de l'allocation que nous accordons à nos anciens combattants.

Les Américains n'accordent pas à leurs anciens combattants une allocation comme celle prévue par notre loi, mais ils versent une pension de retraite aux anciens combattants âgés d'au moins 65 ans qui ont servi à l'étranger, peu importe qu'ils vivent aux États-Unis ou ailleurs. S'ils résident au Canada, ils y ont droit. Le montant de cette prestation est cependant fonction de leur revenu et n'est pas aussi élevé que l'allocation canadienne. Cette pension ne comporte pas d'avantages médicaux comme c'est le cas pour l'allocation aux anciens combattants canadiens.

Les objections de notre gouvernement au sujet du paiement de l'allocation à l'extérieur du Canada, que ce soit en Angleterre ou ailleurs, rejoignent les arguments de M. Mercer. Nous avons obtenu la même réponse du ministre et de ses prédécesseurs. C'est une question de restriction budgétaire. Ils n'ont pas dit que le coût serait aussi élevé car on ne peut pas vraiment savoir combien de personnes seraient touchées. Nous avons reçu de nombreuses données quant au nombre possible de prestataires. Leur nombre pourrait atteindre 10,000 voire 15,000 ou même 20,000.

De nombreux anciens combattants canadiens résident maintenant aux États-Unis. Je pense que c'est ce groupe qui inquiète le gouvernement, beaucoup plus que ceux qui vivent en Angleterre ou ailleurs. Comme le disait M. Mercer, comment peut-on vérifier la situation financière de ces gens? Une fois qu'ils ont quitté le Canada, qui s'occupe de savoir s'ils travaillent ou non? Selon moi, c'est le principal problème. Qui exerce cette surveillance à l'égard des canadiens qui vivent à l'étranger? Le problème n'est peut-être pas aussi aigu qu'en Angleterre, mais bon nombre de ceux qui sont allés vivre aux États-Unis s'y sont trouvé un emploi et continuent de recevoir l'allocation qui est de 1 100 \$ dollars par mois pour un couple et d'environ 740 \$ dollars par mois pour une personne seule. Je pense que c'est pour cette raison que le gouvernement s'oppose au paiement de l'allocation à ces anciens combattants. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

Le sénateur David: Oui.

Le président: Sénateur David, suite à une question inscrite au Feuilleton en 1984, il y a quatre ans, j'avais obtenu une ventilation du nombre d'anciens combattants qui touchent à la fois l'allocation aux anciens combattants et la pension d'invalidité. J'aurais dû recevoir une double ventilation car un ancien combattant peut résider n'importe où dans le monde et continuer de recevoir la pension d'invalidité s'il a été blessé.

[Text]

The figures were:

United States.....	6,423
United Kingdom.....	1,891
Australia and New Zealand.....	103
South Africa.....	40
Europe.....	110
Other Countries.....	127
L	
E Total:.....	8,694

As Mr. Mercer said, there are so many figures bandied about that nobody is sure. I have figures running up to 27,000.

I have another breakdown of the number of applications received:

United States.....	82
United Kingdom.....	265
Northwest Europe.....	4
Central Europe.....	4
Eastern Europe.....	1
Southern Europe.....	41
Others in Europe.....	2
South Africa.....	6
Australia.....	4
New Zealand.....	4
Mexico.....	4
West Indies.....	2
Central America.....	1
South America.....	1
India and Pakistan.....	1
Total:.....	423

Those were applications received. Regardless of the numbers, it is done on a means basis. Many of them are doing very well. Whether they say 27,000 or 8,000, those are people they know are living outside Canada. They might be getting a disability pension, they might be millionaires. The figures are very small, really.

Senator David: Thank you.

The Chairman: Senator Cools and then Senator Turner.

Senator Cools: Thank you, Mr. Chairman. This is not a subject that I know a lot about. I am here because I think people such as yourself, Mr. Mercer, and your cause, should be heard. With respect to the group of veterans you are talking about who are living in England, I wonder if you could tell me a little bit about them, including their citizenship. As I think about this question it just brings to mind what other entitlements, perhaps, Canadians in other parts of the world are not claiming. I wonder if you could tell me a little bit about this.

Mr. Mercer: With regard to citizenship, the new Citizenship Act of 1981, which is now fully in force, does not change at all the status of Canadians living in the United Kingdom. They are entitled to all the benefits: social security payments, medical services—the usual social security assistance benefits.

[Traduction]

Les chiffres sont les suivants:

États-Unis.....	6,423
Royaume-Uni.....	1,191
Australie et Nouvelle-Zélande.....	103
Afrique du Sud.....	40
Europe.....	110
Autres pays.....	127
Total:.....	8,694

Comme l'a dit M. Mercer, on avance tellement de chiffres que personne ne peut être certain. J'ai des chiffres qui laissent prévoir jusqu'à 27,000 prestataires.

J'ai également une liste du nombre des demandes reçues:

États-Unis.....	82
Royaume-Uni.....	265
Europe du Nord-Ouest.....	4
Europe centrale.....	4
Europe de l'Est.....	1
Europe méridionale.....	41
Ailleurs en Europe.....	2
Afrique du Sud.....	6
Australie.....	4
Nouvelle-Zélande.....	4
Mexique.....	4
Antilles.....	2
Amérique centrale.....	1
Amérique du sud.....	1
Inde et Pakistan.....	1
Total:.....	423

Ce sont les demandes reçues. Indépendamment des chiffres, on procède selon l'examen des moyens. Beaucoup se tirent très bien d'affaire. Qu'on les estime à 27,000 ou à 8,000, nous savons que ces personnes vivent à l'étranger. Ces personnes pourraient toucher une pension d'invalidité tout en étant millionnaires. En réalité, les chiffres sont très peu élevés.

Le sénateur David: Merci.

Le président: La parole est à la sénatrice Cools, et ensuite au sénateur Turner.

Le sénateur Cools: Merci, monsieur le président. Ce sujet ne m'est pas très familier. Je suis ici parce que je pense que des gens comme vous, monsieur Mercer, et la cause qu'ils représentent méritent d'être entendus. Je me demande si vous pourriez m'en dire un peu plus au sujet du groupe d'anciens combattants dont vous parlez, qui vivent en Angleterre, ainsi qu'au sujet de leur citoyenneté. Cette question m'amène à penser aux autres prestations auxquelles des Canadiens vivant ailleurs dans le monde ont peut-être droit mais qu'ils ne réclament pas. Je me demande si vous pourriez nous parler un peu de cet aspect.

M. Mercer: Du point de vue de la citoyenneté, la nouvelle Loi de 1981 sur la citoyenneté, maintenant en vigueur, ne modifie aucunement la situation des Canadiens qui vivent au Royaume-Uni. Ils ont droit à tous les avantages: les paiements

[Text]

Senator Cools: Are most of these people still Canadian citizens?

Mr. Mercer: Yes, very much so.

Senator Cools: Really!

Mr. Mercer: When the new Citizenship Act was set up a few years ago there was a lot of controversy about this. I personally went to the Home Office and I got this straight from the Member of Parliament who was dealing with this. He told us categorically—and I got it in writing and the information was disseminated among Canadian veterans—that their status had not changed at all. They can vote and they can receive social security payments. They have all the rights of a citizen. They are Canadian citizens with British rights. Nevertheless, their old age pension is their main income. They get no other benefits from the U.K. government.

Senator Cools: So what I am hearing you say is that most of them opted to remain Canadian citizens?

Mr. Mercer: Canadian citizens, oh, yes. That is a strong point, very much so, but they had a choice.

Senator Cools: Yes, they had a choice.

Mr. Mercer: They did indeed.

The Chairman: Keep in mind that an allied veteran from outside Canada who came to live in Canada qualified, after ten years, for all the benefits of a war veteran.

Mr. Mercer: There are cases of British servicemen who immigrated to Canada after the war and after living here for ten years, and upon reaching the required age of 60, were entitled to the Canada war veterans allowance and they got it in Canada. But some of them returned to the U.K. to live and still received it. There are three such cases on my books. These people receive the Canadian war veterans allowance in the United Kingdom. This galls some of our fellows over there. They say, "Some British are getting the Canadian war veterans allowance and we are not."

Senator Cools: On page 4 of your brief you say that Canadian veterans living in the U.K. do not receive payments of any kind from the British government.

Mr. Mercer: That's right, they get nothing. They get nothing for their war service.

Senator Cools: Why is that?

Mr. Mercer: Well, that's British government policy. They don't give their own veterans much. No country in the world treats their veterans like Canada does. The British government don't give any allowances to their ex-servicemen. First, there would probably be too many of them, but as a matter of policy they just don't. They restrict their income to social security

[Traduction]

de sécurité sociale, les services médicaux, c'est-à-dire les mesures de sécurité sociale courantes.

Le sénateur Cools: Est-ce que la majorité de ces gens ont conservé la citoyenneté canadienne?

M. Mercer: Oui, tout à fait.

Le sénateur Cools: Vraiment!

M. Mercer: Lorsque la nouvelle Loi sur la citoyenneté a été mise en place il y a quelques années, elle a soulevé beaucoup de controverses. Je me suis personnellement rendu au *Home Office* et j'ai reçu une réponse catégorique du député qui s'occupe de cette question. Il m'a dit—et sa réponse a été mise par écrit et diffusée aux anciens combattants canadiens—que leur situation n'était nullement modifiée. Ils peuvent voter et bénéficier des mesures de sécurité sociale. Ils ont tous les droits reliés à la citoyenneté. Ils sont des citoyens canadiens qui jouissent des droits britanniques. Quoi qu'il en soit, leur pension de vieillesse constitue leur principale source de revenu. Ils ne reçoivent aucune autre forme d'aide du gouvernement du Royaume-Uni.

Le sénateur Cools: Donc, vous dites que la plupart d'entre eux ont choisi de demeurer citoyens canadiens?

M. Mercer: Des citoyens canadiens, oui certainement. C'est un argument puissant, mais ils avaient le choix.

Le sénateur Cools: Oui, ils avaient le choix.

M. Mercer: En effet.

Le président: Il ne faut pas oublier qu'un ancien combattant allié originaire d'un autre pays et qui est venu vivre au Canada est admissible, après dix ans, à toutes les prestations accordées aux anciens combattants.

M. Mercer: Certains anciens combattants britanniques qui ont immigré au Canada après la guerre ont eu droit, après dix ans de résidence et lorsqu'ils ont eu atteint l'âge de 60 ans, à l'allocation aux anciens combattants canadiens. Certains d'entre eux sont toutefois retournés vivre au Royaume-Uni et ont continué de toucher l'allocation. D'après mes renseignements, il y a trois anciens combattants dans cette situation. Ces gens reçoivent l'allocation aux anciens combattants canadiens au Royaume-Uni. Cette situation irrite certains de nos compatriotes qui se plaignent que certains britanniques touchent cette allocation alors qu'eux n'y ont pas droit.

Le sénateur Cools: A la page 4 de votre mémoire, vous déclarez que les anciens combattants canadiens qui vivent au Royaume-Uni ne reçoivent aucune forme d'aide du gouvernement britannique.

M. Mercer: C'est exact. Ils ne reçoivent rien pour leur service en temps de guerre.

Le sénateur Cools: Quelle en est la raison?

M. Mercer: Cela tient à la politique du gouvernement britannique. Le gouvernement britannique ne donne pas beaucoup à ses anciens combattants. Aucun pays au monde ne traite ses anciens combattants aussi bien que le Canada. Le gouvernement britannique n'accorde aucune allocation à ses anciens militaires. Premièrement, il y en aurait probablement trop, mais cela tient également à la politique gouvernementale.

[Text]

payments. They get disability pensions, of course, if they are entitled to them.

Senator Cools: That is not just something done to Canadians, then? It's done to all of them.

Mr. Mercer: That's right. There are very few countries like Canada.

Senator Cools: Thank you very much.

The Chairman: Senator Turner.

Senator Turner: Mr. Mercer, I was in Stratford, Ontario, in September 1939 when war was declared. I listened to the mayor read the war proclamation on the steps of the city hall. He declared that if the men and women, the youth of that area, would join up and answer the call to war duty they would be well taken care of. I often think about that. If war were declared tomorrow, the government of the day—and I don't care what the political stripe of the government in office is—would expect the youth of our country to follow the flag and sign up for military service. Thousands are lying in Flanders Fields because we in this country have the freedom of choice to elect our government, as in many democratic countries, but we don't always look after our veterans as we all have a responsibility to do.

In my opinion, the way we have treated our veterans who are living in England, and some at home, leaves something to be desired. Men like Jack Marshall and I, and quite a few Members of Parliament who have been around here for many years, have had to fight in caucus and fight the government to try to improve the status of our veterans. Can you give me any reason why any youth today would offer his services to go to war, when you think of the way some of our veterans have been treated, especially those who are residing away from home?

Mr. Mercer: Well, sir, I would say that the spirit of patriotism would prevail. That would be foremost in their minds. They would ignore everything that has happened. If it came to war, any past shortcomings on the part of the government would be forgotten.

Senator Turner: I worked on the CNR and for over 48 years I fought to get CNR pensions increased. Most of the people I worked with had gone to war on land, sea or air. Through my political connections, before I was elected an MP, I spent many hours trying to help these people get their pensions. In those days we used to say, "If we wait long enough all the candidates for a CNR pension will have passed on and the company won't have to pay any pensions. No costs will be incurred."

Can you tell me, sir, when the Canadian Veterans Overseas Fund was established? Was it after the armistice of 1918 or 1945? When you or any of your buddies were discharged were you advised orally or in writing that the pension rights to which you were entitled would be honoured whether you took up residence in the United Kingdom or came back to Canada to live?

Mr. Mercer: No, sir, this was not mentioned at all. No reference was made to it.

[Traduction]

Les anciens combattants bénéficient seulement des paiements de sécurité sociale. Et, bien sûr, ils peuvent aussi avoir droit à la pension d'invalidité.

Le sénateur Cools: Cette situation ne touche donc pas que les Canadiens? Elle touche tout le monde.

M. Mercer: En effet. Il y a très peu de pays comme le Canada.

Le sénateur Cools: Merci beaucoup.

Le président: Sénateur Turner.

Le sénateur Turner: M. Mercer, je me trouvais à Stratford (Ontario) quand la guerre a été déclarée en septembre 1939. J'ai écouté le maire lire la proclamation de guerre sur les marches de l'hôtel-de-ville. Il a déclaré que les hommes et les femmes, la jeunesse de la région, qui répondraient à l'appel pour s'acquitter de leur devoir de guerre seraient bien traités. Je pense souvent à cela. Si la guerre était déclarée demain, le gouvernement en place, peut importe sa couleur politique, attendrait des jeunes qu'ils suivent les drapeaux et s'enrôlent. Des milliers de morts reposent dans les champs de bataille des Flandres parce que nous avons dans ce pays la possibilité d'élire librement nos gouvernants, comme dans bien d'autres démocraties, mais nous ne nous acquitons pas toujours de nos responsabilités envers nos anciens combattants.

À mon avis, la façon dont nous traitons nos anciens combattants qui vivent en Angleterre, et certains qui vivent ici, laisse à désirer. Jack Marshall et moi-même, et un nombre passablement élevé de députés qui sont en politique depuis des années, avons dû nous battre au sein du caucus et contre le gouvernement pour tenter d'améliorer la situation des anciens combattants. Pouvez-vous me donner une raison pour laquelle nos jeunes d'aujourd'hui s'enrôleraient, compte tenu de la façon dont certains de nos anciens combattants ont été traités, en particulier ceux qui résident à l'étranger?

M. Mercer: A mon avis, monsieur, le patriotisme l'emporterait. Ce serait pour eux la considération la plus importante. Ils oublieraient le passé. S'il y avait une guerre, les manquements dont le gouvernement a fait preuve dans le passé seraient oubliés.

Le sénateur Turner: J'ai travaillé pour le CN et pendant plus de 48 ans, j'ai lutté pour obtenir de meilleures pensions. La plupart des gens avec qui je travaillais s'étaient engagés dans l'armée, dans la marine ou dans l'aviation. Grâce à mes contacts politiques, avant d'être élu député, j'ai consacré bien des heures à aider ces gens-là à obtenir une pension. Nous nous disions alors: «Si nous attendons trop longtemps, tous les candidats admissibles à la pension de CN disparaîtront et la compagnie ne sera plus obligée d'en verser. Il ne lui en coûtera rien.»

Pouvez-vous me dire en quelle année a été créé le Fonds pour les anciens combattants canadiens d'outre-mer? Était-ce après l'armistice de 1918 ou celui de 1945? Au moment de votre licenciement, avez-vous été avisé verbalement ou par écrit que votre droit à la pension serait reconnu, que vous alliez vous établir au Royaume-Uni ou reveniez au Canada?

M. Mercer: Non, il n'en a pas été question du tout.

[Text]

Senator Turner: Did they ask you if you had been wounded? Most servicemen I knew were so anxious to get back home that they were ready to get on the next boat. If they had any wounds they didn't bother to disclose them. Now that they are over sixty years of age they are finding that the wounds and stress they suffered in serving the cause of all Canadians, of democracy, are coming to the forefront, but it is really difficult to prove some of these things.

Mr. Mercer: Yes it is. Most of us were pretty glad to get away from it all. We didn't stay to answer any questions.

We certainly weren't asked any.

Senator Turner: How many veterans are you talking about, a figure of 450, 500?

Mr. Mercer: Some 500 veterans and dependents.

Senator Turner: How many of these veterans and dependents are men, how many are women, and how many are widows of Canadian veterans who served in the armed forces.

Mr. Mercer: Of the 500, we think 220 are widows, sir.

Senator Turner: Two hundred and twenty?

Mr. Mercer: Yes, sir.

Senator Turner: You talked about a payment of \$500.

Mr. Mercer: Yes

Senator Turner: In your opinion, would this amount help to eliminate most of the financial burden of our veterans who are still living overseas?

Mr. Mercer: Yes, sir, it would. It would not only help; it would do so. Five hundred extra dollars a month for these people would be a substantial addition to their income—an undreamed of addition.

Senator Turner: Once again I say that no matter what the political stripe of the government in office may be—and Senator Marshall knows that I have fought this question the same as he has—\$500 a month for 500 veterans doesn't amount to too much money.

Mr. Mercer: No.

Senator Turner: Surely to goodness we can afford this.

Mr. Mercer: It isn't even quite as much as that, sir, because about 220 of them, as I say, would get only the single rate. We estimate that the total initial cost would be \$2.25 million a year.

The Chairman: That's for the U.K. end of it.

Mr. Mercer: Yes.

Senator Turner: You have a lot of work to do, Senator Marshall.

The Chairman: Yes.

Senator Turner: I'll give you a hand.

The Chairman: Okay. Those are encouraging words. Mr. Mercer, you sent the minister 49 or 50 cases involving people who are considered to be destitute.

[Traduction]

Le sénateur Turner: Vous a-t-on demandé si vous aviez été blessé? La plupart de ceux que je connaissais avaient tellement hâte de rentrer chez eux qu'ils prenaient le premier bateau. Ceux qui avaient été blessés ne le déclaraient même pas. Aujourd'hui qu'ils dépassent la soixantaine, ils se rendent compte que les blessures et les épreuves qu'ils ont subies pour servir leur patrie et défendre la démocratie, pèsent lourd mais qu'il est vraiment difficile de prouver certains faits.

M. Mercer: C'est vrai. La plupart d'entre nous étions trop heureux de pouvoir partir. Nous ne sommes pas restés pour répondre à des questions.

De toute manière, on ne nous en a pas posées.

Le sénateur Turner: De combien d'anciens combattants s'agit-il, 450 500?

M. Mercer: Environ 500 anciens combattants et personnes à charge.

Le sénateur Turner: Parmi ce monde-là, combien y a-t-il d'hommes, de femmes, de veuves d'anciens combattants canadiens.

M. Mercer: Sur les 500, il doit y avoir environ 220 veuves.

Le sénateur Turner: Deux cent vingt?

M. Mercer: Oui.

Le sénateur Turner: Il s'agirait d'un paiement de 500 \$.

M. Mercer: Oui.

Le sénateur Turner: À votre avis, serait-ce assez pour résoudre la plupart des problèmes financiers de nos anciens combattants qui vivent à l'étranger?

M. Mercer: Oui. Non seulement ce serait assez, ce serait la solution. Un supplément de 500 \$ par mois viendrait s'ajouter à leur revenu—une addition dont ils n'osent même pas rêver.

Le sénateur Turner: Quelle que soit la couleur politique du gouvernement au pouvoir—et le sénateur Marshall sait bien que moi aussi, comme lui j'ai lutté pour cette cause—500 \$ par mois pour 500 personnes ne représente pas une somme astronomique.

M. Mercer: non.

Le sénateur Turner: Nous avons sûrement les moyens de la leur donner.

M. Mercer: Ce serait moins considérables, car environ 220 d'entre eux ne recevraient que le taux pour personne seule. Nous avons estimé qu'initialement, il en coûterait 2,25 millions de dollars par année.

Le président: Pour ceux qui vivent au Royaume-Uni.

M. Mercer: Oui.

Le sénateur Turner: Vous avez beaucoup de pain sur la planche, sénateur Marshall.

Le président: oui.

Le sénateur Turner: Je vais vous aider.

Le président: Merci de votre encouragement. Monsieur Mercer, vous avez signalé au ministre le cas d'une cinquantaine de personnes qui vivent littéralement dans l'Indigence.

[Text]

Mr. Mercer: That's right.

The Chairman: And it appears they were getting in the neighborhood of £48 a week, £44 a week. I figured it to be around \$100.00.

Mr. Mercer: If I may give the background.

The Chairman: Yes. I would like you to explain that.

Mr. Mercer: When the minister was in London last April we entertained him to lunch. This question arose. This is why we asked him to come. During the course of our discussion I explained to him some of the conditions in which these people were living, their financial circumstances and such, and he said, "Send me your worst cases". That's how he put it, "Send me your worst cases."

I was told by the chief of staff at the minister's office, Mr. Bell, that these cases were still being looked at to see what could be done for these people within the existing legislation, but I have not received any positive answer at all. Certainly, the way he asked me the question I thought we would get something for some of these people. That was implied in his request, but nothing has been forthcoming.

The Chairman: Just to elaborate, we discovered that in one case the veteran had been a prisoner-of-war. He probably didn't even know about the POW compensation—

Mr. Mercer: No.

The Chairman:—which he could have been receiving for four or five years. In our trip to Charlottetown a month ago we discovered that some of the veterans could have qualified for disability pensions. They are looking at sixteen of these cases now. It shows that someone was lax in looking at the cases and medical records of veterans to determine whether they were entitled to a disability pension, and so on. It doesn't matter where the hell you live in the world, if you are entitled to a disability pension you get it.

When we were in Charlottetown I raised this question about Canadian veterans living in the U.K. and I was told that the department is looking at sixteen cases in which the veterans are potential disability pensioners. Do you know about this, Mr. Slater?

Mr. Slater: I really don't know, Mr. Chairman.

The Chairman: I thought it might be through you that this was happening.

Mr. Slater: I have no knowledge of it.

Mr. Mercer: I have those cases with me, Mr. Chairman. I know you don't want to see them now—

The Chairman: No.

Mr. Mercer:—but I made the point in my summary that I have been convinced for some years that some of the Canadian veterans in the U.K. should have been receiving the disability pension years ago. I know of an old veteran, George Lee—in fact, I wrote to you about him—who had two knuckles shot away at Paschendale. George died just a few months ago at the age of 92. Up until he was in his seventies he got nothing at all.

[Traduction]

M. Mercer: C'est vrai.

Le président: Ces personnes toucheraient 44 ou 48 livres sterling par semaine, ce qui équivaut à une centaine de dollars.

M. Mercer: Je peux vous donner les détails.

Le président: D'accord. Expliquez-nous la situation.

M. Mercer: Quand le ministre est venu à Londres en avril dernier, nous l'avons reçu à déjeuner. La question est venue sur le tapis. C'était pour cela que nous l'avions invité. J'en ai profité pour lui parler des conditions dans la quelles vivaient certaines personnes, de leur situation financière et d'autres choses du genre, et il a répondu: «Vous me soumettez les pires cas». C'est ce qu'il m'a dit. «Vous me soumettez les pires cas».

Le directeur du cabinet du ministre, M. Bell, m'a dit que l'on poursuivait l'examen de ces cas afin de déterminer ce que permet de faire la loi actuelle, mais je n'ai pas reçu de réponse précise. DE la façon dont le ministre m'avait parlé, je croyais que nous pourrions obtenir quelque chose. C'était sous-entendu dans sa requête, mais nous n'avons rien reçu.

Le président: Pour ajouter à ce que vous dites, nous avons découvert que l'un de ces anciens combattants avait été prisonnier de guerre. Il n'était sans doute pas au courant de l'indemnité prévue pour les anciens prisonniers de guerre . . .

M. Mercer: Non.

Le président: . . . qu'il aurait pu recevoir depuis quatre ou cinq ans. Lors de notre voyage à Charlottetown, nous avons constaté que certains anciens combattants auraient été admissibles à la pension d'invalidité. On a entrepris d'étudier le cas de 16 d'entre eux. Quelqu'un avait manqué de rigueur en examinant leurs antécédents et dossiers médicaux pour déterminer s'ils avaient droit à une pension d'invalidité, et le reste. Qu'importe l'endroit où vous habitez, si vous avez droit à une pension d'invalidité, vous devez la recevoir.

Encore à Charlottetown, j'ai soulevé la question des anciens combattants canadiens vivant au Royaume-Uni et on m'a dit que le ministère examinait le cas de 16 personnes qui pourraient être admissibles à une pension d'invalidité. Étiez-vous au courant, monsieur Slater?

M. Slater: Je ne suis vraiment pas au courant, monsieur le président.

Le président: Je pensais que vous auriez pu être un des intervenants.

M. Slater: Je n'en ai pas été saisi de ces cas.

M. Mercer: J'ai le dossier avec moi, monsieur le président. Je sais que vous ne voulez pas le voir tout de suite . . .

Le président: Non.

M. Mercer: . . . mais comme je vous l'ai signalé dans mon exposé, pendant des années je savais que d'anciens combattants canadiens habitant le Royaume-Uni auraient dû toucher la pension d'invalidité depuis longtemps. J'en connaissais un, un certain George Lee—je vous ai déjà écrit à son sujet—qui avait eu deux doigts emportés à Paschendale. George est décédé il y a tout juste quelques mois, à 92 ans. Avant 70 ans,

[Text]

His case was taken up and he was given a pension of 10 per cent. By that time George was 72, 73 and was not in very good health. They gave him 10 per cent. I wrote up his case for Senator Marshall. He lost one son in Normandy on D-day. Another son had distinguished service in the RAF and later went to the United States to live. As a result of my sending the facts to Senator Marshall, within four or five months George Lee got a pension increase from \$90 or \$100 a month to \$550 a month, plus an attendance allowance that we got for him as well.

So it can be done. This illustrates a case where they didn't know about it. They didn't know the procedure and nobody was looking after them. This is where I am going to criticize the DVA office in London because there has been no procedure there to follow up these cases. I am not surprised to hear that there are sixteen cases in the list I gave you of veterans who should have been receiving a disability pension. I think that's shameful.

The Chairman: And Lee died shortly after he got the pension.

Mr. Mercer: He got the pension about five years ago. He had the pension for about five years and he died a few months ago. His wife died last week. The day after she died, her daughter called me to say that her mother had now got the pension as well. After all these years they got nothing until the last days of their lives, with both of them in their nineties, when they should have been getting this pension for years and years.

Senator Rossiter: Is the only impediment to receiving the war veterans allowance a matter of changing the legislation to eliminate the one-year residence requirement in Canada?

The Chairman: That's right.

Mr. Mercer: Yes.

Senator Rossiter: Then why can't someone get on with this?

The Chairman: Well, I introduced a motion yesterday to ask the government to consider this. You see, we can't introduce a money bill.

Senator Rossiter: I know.

The Chairman: But I did introduce a motion that I will speak to either tomorrow or next week.

Senator Rossiter: But, look, just a short while ago they amended legislation on the other side to give unemployment insurance benefits to a man whose wife died in childbirth.

The Chairman: That's right.

Senator Rossiter: Well, good God, it didn't take them very long to do that.

The Chairman: No. They are making excuses here, stating that there is lack of funds and lack of this and lack of that, that these people chose to stay in another country.

Senator Rossiter: The legislation is there and the government wouldn't have any choice about the funds if it were not

[Traduction]

il n'avait rien reçu. Après examen de son cas, on lui avait accordé une pension de 10 p. cent. À ce moment-là, George avait 72 ou 73 ans et sa santé n'était pas très bonne. Ils lui accordèrent 10 p. cent. J'ai écrit au sénateur Marshall à son sujet. Il avait perdu un fils en Normandie le jour J. Un autre de ses fils qui avait été décoré pour service distingué dans la RAF, est allé vivre aux États-Unis. J'ai communiqué ces données au sénateur Marshall, et au bout de quatre ou cinq mois, la pension de George Lee est passée de 90 ou 100 \$ par mois à 550 \$, plus une allocation pour soins.

On peut donc faire quelque chose. C'est un exemple d'un cas où les intéressés n'étaient pas au courant. Ils ignoraient la procédure à suivre et personne ne s'occupait d'eux. Ici, je me permets de critiquer le bureau du ministère des Anciens combattants à Londres qui n'a rien prévu pour suivre ces cas-là. Je ne suis pas étonné que la liste que je vous ai remise renferme le nom de seize anciens combattants qui auraient dû recevoir une pension d'invalidité. C'est honteux.

Le président: Et Lee est décédé peu après avoir obtenu la pension.

M. Mercer: Il l'avait obtenue il y a cinq ans environ. Il a donc pu en jouir pendant près de cinq ans puisqu'il est décédé il y a quelques mois. Sa femme l'a suivi la semaine dernière. Le lendemain de son décès, sa fille m'a appelé pour me dire que sa mère venait de recevoir la pension. Après toutes ces années, ils n'avaient obtenu satisfaction qu'à la fin de leurs jours, passé 90 ans, alors qu'ils auraient dû en jouir depuis des années.

Le sénateur Rossiter: Suffirait-il d'éliminer l'obligation de résidence d'une année au Canada dans la loi pour que l'allocation aux anciens combattants soit payable?

Le président: C'est cela.

M. Mercer: Oui.

Le sénateur Rossiter: Dans ce cas, pourquoi ne fait-on pas quelque chose?

Le président: Et bien, j'ai proposé une motion hier pour demander au gouvernement d'envisager ce changement. Vous comprenez, nous ne pouvons proposer de mesure financière.

Le sénateur Rossiter: Je sais

Le président: Dès demain ou la semaine prochaine, je vais prendre la parole pour faire valoir le bien-fondé de ma motion.

Le sénateur Rossiter: Il n'y a pas si longtemps, ils ont modifié une loi à l'autre endroit afin d'accorder des prestations d'assurance-chômage à un homme dont la femme était morte en couches.

Le président: C'est vrai.

Le sénateur Rossiter: Eh bien, ils n'ont pas laissé traîner les choses.

Le président: En effet. On fait toutes sortes d'excuses, on dit qu'il n'y a pas d'argent, qu'il manque de ceci et de cela, que ces personnes ont choisi de vivre à l'étranger.

Le sénateur Rossiter: La loi existe et le gouvernement n'aurait d'autre choix que de verser l'argent, s'il n'y avait pas

[Text]

for the requirement that the veteran must return to Canada for one year.

The Chairman: That's right. Mr. Slater can tell you how many years it has been a resolution of the Dominion Command of the Canadian Legion, and how many times I have brought it up as an MP and as a senator.

Mr. Slater: We have had resolutions on this very subject at every biennial convention since 1974. We have sent resolutions to the minister and we have got the same answer as Mr. Mercer has been getting for years. We have another such resolution coming up at our convention in June.

The Chairman: Senator Muir is next on my list. Have you any more questions, Senator Rossiter?

Senator Rossiter: No, thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mercer: I was going to make the comment that the real changes in the legislation started in 1952, I believe, or 1954, when it was opened up to servicemen who served in Canadian waters as well as those who served in what were called enemy waters. That's when it really opened up. Prior to that, thirty or forty years ago, this was not so pressing a need. Apart from World War I veterans, all these people were working and there was no need to give it much impetus, but now all the World War II veterans are around 70 years of age. These 500 people must be the worst off group of Canadian veterans anywhere in the world. I am sure they are.

The Chairman: Senator Muir.

Senator Muir: I must pay tribute to you, Mr. Mercer, for all the work you have been doing on behalf of these veterans. I know that you have worked at it long and hard. My seatmate in the Senate is Senator Marshall, and if there is anyone who knows anything about the problems of our veterans it is Jack Marshall.

Mr. Mercer: I agree.

Senator Muir: He has been working at this for years and years. I am not a member of this committee but I have always had an active interest in the welfare of veterans, as, of course, I should have. I happen to be the honorary president of a Royal Canadian Legion Branch, of which I am very proud. They have a lot of things in my resumé, but being the honorary president of a Legion Branch makes me feel important. I don't say that because you folks are here. For years and years I bothered Ed Slater and Janet Mather, and their predecessors at Dominion Command, and I know how hard they have always worked on behalf of our veterans.

Mr. Chairman, I would like to direct a question, with a little preamble, to Mr. Slater. I have been dumped on a number of times over the years in the House of Commons and other places for raising hell about Canada's foreign aid policy and where the money has been going and whether it was being put to good use. Most members and senators have been to the United Nations on occasion, and the biggest Cadillacs and other cars we have seen there, with a chauffeur and someone

[Traduction]

l'obligation pour l'ancien combattant de revenir au Canada pendant un an.

Le président: C'est cela. M. Slater peut vous dire depuis combien d'années la Direction nationale de la Légion canadienne en a fait un de ces objectifs et combien de fois j'en ai parlé en tant que député et sénateur.

M. Slater: Depuis 1974, une solution est présentée sur ce sujet à presque chaque convention biennale. Nous en avons saisi le ministre et nous avons eu la réponse que M. Mercer obtient depuis des années. Une autre résolution sera proposée à notre convention de juin prochain.

Le président: Le sénateur Muir est le suivant sur ma liste. Avez-vous d'autres questions, sénatrice Rossiter?

Le sénateur Rossiter: Non, je vous remercie, monsieur le résident.

M. Mercer: J'étais pour ajouter qu'on a apporté de véritables modifications à la loi pour la première fois en 1952 ou 1954, au moment où y furent englobés les marins qui avaient servi dans les eaux canadiennes et ceux qui avaient servi, comme on le disait, en eaux ennemies. C'est à ce moment-là que les choses ont débloqué. Avant cela, pendant 30 ou 40 ans, rien ne semblait presser. Sauf les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, tous les intéressés avaient un emploi et le besoin n'existait pas; aujourd'hui, les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale approchent ou dépassent 70 ans. Ces 500 personnes sont sûrement les plus mal partagées de tous les anciens combattants canadiens où qu'ils soient. J'en suis certain.

Le président: Sénateur Muir.

Le sénateur Muir: Je dois vous féliciter, monsieur Mercer, pour tout le travail que vous avez fait au nom de ces anciens combattants. Je sais que vous n'avez pas ménagé vos efforts. Nom collègue de pupitre au Sénat est le sénateur Marshall et si quelqu'un connaît bien les problèmes de nos anciens combattants, c'est bien Jack Marshall.

M. Mercer: Certainement.

Le sénateur Muir: Il s'en occupe depuis des années. Je ne suis pas membre du comité, mais je me suis toujours intéressé de près au bien-être des anciens combattants, comme il se devait. Je suis président honoraire d'une section de la Légion royale canadienne et j'en suis très fier. J'ai occupé bien des postes dans ma vie, mais le fait d'être président honoraire d'une section de la Légion a beaucoup d'importance à mes yeux. Je ne dis pas cela parce que vous êtes ici. Pendant des années, j'ai sollicité Ed Slater et Janet Mather ainsi que leurs prédécesseurs à la Direction centrale et je sais qu'ils se sont toujours dévoués pour nos anciens combattants.

Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Slater en y ajoutant un petit préambule. On m'a laissé tomber bien des fois à la Chambre des communes et ailleurs parce que je dénonçais la politique d'aide étrangère du Canada en contestant la destination de cette aide et en demandant si elle était bien utilisée. La plupart des députés et sénateurs ont eu l'occasion de visiter les Nations Unies et on pu constater que les plus grosses Cadillacs et autres limousines avec chauffeur et autres

[Text]

else to open the doors, have been used by so-called emerging nations and Third World nations.

I shall never forget Howard Green. Dear old Howard was going to save the world. The Canadian embassy had one Cadillac over there and he got rid of it and replaced it with the cheapest Chev. he could find. It didn't do much good. The point I am trying to make is this. The good old CBC went after me a number of times. Their interviewers asked me, "Do you want people to starve? You ought to be ashamed of yourself." I replied, "After our senior citizens"—I was kind of young then—"and veterans are properly housed, fed and looked after, then I will worry about people in the rest of the world." That may sound a little selfish, but I didn't think it was and I still don't.

Mr. Slater, what have all these ministers, in whatever government they have served, really said? I think you indicated they have worried about the cost involved in spending money on veterans living in other countries, and so on. Well, it seems to have been no problem for Canada to give money to other countries. A few years ago I think we gave \$20 odd million to Algeria to put up a 300 foot tower to recognize their independence. That was just a \$20 million drop in the bucket there. If you look at the foreign aid budget for Canada you will see that millions and millions of dollars are involved. I believe in feeding the hungry, yes, but we heard what Mr. Mercer has said tonight.

I just wonder, Mr. Slater, what the ministers really say? It is all right for a minister, of whatever political stripe he is, to say, "Okay, comrades, we'll do this and we'll do that and we'll try this." But nothing happens. No money is forthcoming. Have you ever got a minister in a hotel room and asked him, "What the hell's wrong with you guys?" You can do it. You can do it.

Mr. Slater: I guess we have, but I guess that whatever is said behind closed doors is never brought out in the open. They just keep telling us that there is no money in the envelope. They keep talking about this magic envelope they have in the government and that there is only so much money to be split up and there is only so much for our veterans. Of course, we have spoken to Mr. Hees and related to him the kind of things that you said, Senator Muir, about all this other money going to other countries, and why doesn't some of it stay in Canada to help our veterans and senior citizens. Both Janet and I, as well as the other service officers at Dominion Command, can tell you of a lot of cases we run into every week where there is a great need, but there is just no way we can help them because of the legislation. If the legislation were there, such as Mr. Mercer is trying to bring before you tonight, then we would all be happy. There would be no need for us to be here. It is up to people higher up than we are. We just follow the legislation that is there.

Senator Muir: I realize that.

[Traduction]

son l'apanage de ce qu'on appelle les pays en développement et les pays du tiers monde.

Je n'oublierai jamais Howard Green. Ce cher vieux Howard voulait sauver le monde. L'ambassade du Canada possédait une Cadillac qu'il avait fait remplacer par la Chev la moins chère qu'il avait pu trouver. Ça n'a pas servi à grand-chose. Mais voici à quoi je veux en venir. Pendant des années, j'ai eu Radio-Canada à mes trousses. Ses reporters me demandaient: «Vous voulez que les gens crèvent de faim? Vous devriez avoir honte.» Et je répliquais: «Quand nos citoyens du troisième âge—j'étais plutôt jeune alors—quand nos anciens combattants seront convenablement logés, nourris et soignés, alors je m'occuperai des autres peuples du monde». Cela peut paraître un peu égoïste, mais je n'en avais pas l'impression à ce moment-là, pas plus qu'aujourd'hui.

Monsieur Slater, quelle attitude ont réellement adopté tous ces ministres, d'un gouvernement à l'autre? Je crois vous avoir entendu dire qu'ils étaient notamment préoccupés par le coût qu'aurait représenté l'affectation de crédits à des anciens combattants vivant dans d'autres pays. Or, donner de l'argent à d'autres pays n'a jamais semblé constituer un problème pour le Canada. Il y a quelques années, si je me rappelle bien, nous avons donné quelque 20 millions de dollars à l'Algérie pour qu'elle érige une tour de 300 pieds en commémoration de son indépendance. Et il ne s'agit que d'une goutte d'eau de 20 millions de dollars dans la mer de l'aide à l'étranger. En effet, le Canada a un budget de plusieurs millions de dollars à ce titre. Je suis bien sûr d'accord pour que l'on nourrisse ceux qui crèvent de faim, mais rappelons-nous ce qu'a dit M. Mercer ce soir.

Je me demande simplement, monsieur Slater,, que veulent réellement dire les ministres? Un ministre, peu importe son allégeance politique, peut bien dire: «D'accord, camarades, nous allons prendre telle ou telle mesure et nous essayerons cela». Mais rien ne se passe. Les fonds nécessaires ne sont pas accordés. N'avez-vous jamais approché un ministre dans une chambre d'hôtel pour lui demander: «Qu'est-ce qui ne va pas avec vous?». Vous pouvez le faire, j'en suis certain.

M. Slater: Je suppose que nous l'avons fait, mais les paroles prononcées en privé ne sont jamais rendues publiques. Ils ne font que nous répéter qu'il n'y a pas d'argent dans l'enveloppe. Ils nous parlent sans cesse de cette enveloppe magique du gouvernement dont le contenu est liquidé tout comme, il va sans dire, la part revenant aux anciens combattants. Nous avons bien sûr discuté avec M. Hees et lui avons présenté des arguments semblables à ceux que vous avez soulevés, sénateur Muir, concernant le fait que nous accordons des sommes énormes à des pays étrangers et que nous pourrions peut-être en garder une partie au Canada pour aider nos anciens combattants et nos personnes âgées. M^{me} Mather et moi, de même que d'autres agents sociale de la Direction nationale, pourrions vous signaler un grand nombre de cas auxquels nous faisons face chaque semaine, des gens éprouvant de sérieuses difficultés financières. Toutefois, la loi actuelle ne nous permet dans la hiérarchie. Nous ne faisons qu'appliquer la loi en vigueur.

Le sénateur Muir: J'en suis conscient.

[Text]

Mr. Slater: But we would certainly be able to use the money. As our Dominion President keeps saying, they had no problem finding money to send us to war but they don't have any money to help us after. We can't deny that probably our veterans legislation is the very best in the world. I have seen all of it, but our legislation can be improved and we are trying to improve it. When we come before you in a couple of weeks we will be raising another problem.

I agree with you: if we can send money to foreign countries, why can't we get some to help our own veterans?

Senator Muir: As a matter of fact, years ago we sent quite a few million dollars to Cuba to be used for schools.

Mr. Slater: We got a letter yesterday—unfortunately I didn't bring it with me—from a chap who brings up this very subject you have raised. He listed all the moneys that have gone out in recent years to other countries, and it is in the billions of dollars. There was an article in one of the Toronto newspapers about this chap. He was saying, "Why can't they find the money to help these people when they can help all the others?" It is just on that very point.

Senator Muir: Mr. Chairman, because I am speaking like this, and Senator Turner spoke like this, Mr. Slater could come back and say, "Well, what have you guys done about it all these years?" I have been around Parliament Hill for a few years and I haven't heard too many people of any party saying very much about this except Jack Marshall. I don't want anything from you, Jack. I'm not scratching your back for any reason.

The Chairman: You won't get a pension from me.

Senator Muir: I know. Three or four years ago I was with a delegation to the United Kingdom. By the way, Mr. Mercer, you spoke of England at one point, and since they kicked me out of Scotland when I was a kid I don't like just the mention of England, I like "United Kingdom". We met with some Conservative and Labour members. Our party was made up of Conservative, Liberal, and NDP members. We raised this subject with them but they didn't seem to be interested at all, as you have indicated in your brief. They didn't see where a reciprocal arrangement could be made—

Mr. Mercer: No way.

The Chairman: No.

Senator Muir:—and it was very disappointing.

Mr. Mercer: If that were done, sir, the British Legion would be on their tail the very next day. The British Legion would take serious exception to that. In any case, it is not done.

[Traduction]

M. Slater: Mais nous réussirions certainement à utiliser les fonds qui seraient accordés. Comme le dit le président de la Direction nationale, ils ont réussi à trouver les fonds nécessaires pour nous envoyer à la guerre, mais ils n'arrivent pas à en trouver pour nous aider depuis la fin de la guerre. Nous ne pouvons nier que notre loi sur les anciens combattants est probablement la meilleure au monde. Elle peut néanmoins être améliorée et c'est ce que nous essayons de faire. Lorsque nous comparâtrons à nouveau devant vous dans quelques semaines, nous allons soulever un autre problème.

Je suis d'accord avec vous: si nous pouvons envoyer de l'argent à des pays étrangers, pourquoi ne pouvons-nous pas en obtenir pour aider nos propres anciens combattants?

Le sénateur Muir: Soit dit en passant, nous avons envoyé, il y a quelques années, plusieurs millions de dollars à Cuba pour ses écoles.

M. Slater: Nous avons justement reçu une lettre hier—je ne l'ai malheureusement pas sur moi—d'un type qui soulève cette même question. Il énumère toutes les sommes qui ont été affectées à l'étranger ces dernières années. Il s'agit de milliards de dollars. Ce type a fait l'objet d'un article dans l'un des quotidiens de Toronto. Il se demande pourquoi on ne trouve pas d'argent pour aider ces gens, alors qu'on vient en aide à d'autres pays? C'est exactement ce dont nous discutons.

Le sénateur Muir: Monsieur le président, j'ai bien beau parler, et le sénateur Turner a bien beau parler, mais M. Slater pourrait revenir ici et nous demander ce que nous avons fait pour résoudre ce problème pendant toutes ces années? Je siége au Parlement depuis plusieurs années et je n'ai pas entendu beaucoup de membres des partis politiques parler de cette question, sauf Jack Marshall. Ne vous inquiétez pas sénateur Marshall, je ne cherche pas à obtenir quoi que ce soit de vous.

Le président: Vous n'obtiendrez certainement pas une pension de moi.

Le sénateur Muir: Je le sais. Il y a trois ou quatre ans, j'ai fait partie d'une délégation qui s'est rendue au Royaume-Uni. Soit dit en passant, monsieur Mercer, vous avez parlé de l'Angleterre à un moment donné et comme on m'a chassé d'Écosse lorsque j'étais enfant, je n'aime pas qu'on mentionne uniquement l'Angleterre. Je préfère Royaume-Uni. Nous avons rencontré des membres des partis conservateur et travailliste. Notre délégation était composée de membres des partis conservateur, libéral et néo-démocrate. Nous avons soulevé cette question qui n'a cependant pas semblé susciter d'intérêt de la part des Britanniques, comme vous l'avez indiqué dans votre mémoire. Ils ne voyaient pas comment pourrait être conclu un accord réciproque . . .

M. Mercer: Absolument pas.

Le président: Non.

Le sénateur Muir: . . . et cela nous a beaucoup déçus.

M. Mercer: La Légion britannique n'aurait pas tardé à dénoncer la conclusion d'un tel accord. Elle en aurait été grandement offusquée. Mais peu importe, il n'a pas été conclu.

[Text]

Senator Muir: No. Well, in any event, that was our experience.

The Chairman: To answer your question, it has been coming up repeatedly at meetings of veterans.

Senator Muir: I know that the Legion has been raising it in the Veterans Affairs Committee, but how many members do you hear getting up in the House every day and making statements about it? They love to get up in the Commons on every weird and wild thing under the sun, but how many get up and deliver a constant barrage on this subject? And when I was in the Commons I was just as guilty. It might be different if we all had the knowledge that Senator Marshall has on this subject. I don't hesitate to say this, and to include all senators. Jack has made it his life's job, working with Dominion Command and other organizations, to do what he can for our war veterans.

Mr. Mercer, on page 6 of your brief, you mention a figure of \$2.25 million.

Mr. Mercer: Yes.

Senator Muir: How was that figure arrived at?

Mr. Mercer: As I have explained here, we estimate that at the end of the day, taking into account the U.K. old age pension, a potential applicant in the United Kingdom would receive 40 per cent of the maximum allowance.

The Chairman: Forty per cent of the maximum war veterans allowance in Canada.

Mr. Mercer: In Canada, yes. Spreading that over 220 widows, or single applicants, and the 260 or 270 couples, I think, sir, it works out to about \$2.25 million. And that figure has been accepted by the Veterans Affairs office in London.

The Chairman: So if they got the allowance of \$1,136.48 they would lose whatever they are getting over there.

Mr. Mercer: No, no, they wouldn't.

The Chairman: They wouldn't lose it?

Mr. Mercer: No, no.

The Chairman: Oh!

Mr. Mercer: They wouldn't get \$1,136.48. All they would get from here is \$525 a month.

The Chairman: Because what they are getting now would be taken away.

Mr. Mercer: They would lose it from here, not over there.

The Chairman: Right.

Senator Muir: In any event, Mr. Chairman, we boast about the Veterans Charter and everyone says that we have the greatest veterans legislation in the world—

Mr. Mercer: Oh, yes.

Senator Muir:—and I believe that, but it seems so unfortunate that we have these very sad cases. As Senator Turner

[Traduction]

Le sénateur Muir: C'est exact. Je voulais simplement faire part de notre expérience.

Le président: Je vous signale que cette question a à maintes reprises été soulevée lors de réunions d'anciens combattants.

Le sénateur Muir: Je sais que la Légion l'a soulevée lors de séances du Comité des affaires des anciens combattants, mais combien de députés chaque jour à la Chambre prononcent une déclaration à cet effet? Les députés aiment se lever à la Chambre des communes pour ne soulever souvent que des vétilles, alors qu'ils pourraient mettre constamment cette question sur le tapis. J'ai fait de même lorsque j'étais député. La situation serait peut-être différente si nous avions toutes les connaissances qu'a le sénateur Marshall sur le sujet. Je n'ai pas honte de ce que j'avance et j'inclus tous les sénateurs. Le sénateur Marshall a consacré sa vie à travailler avec la Direction nationale et d'autres organismes pour défendre les droits de nos anciens combattants.

Monsieur Mercer, vous mentionnez à la page 6 de votre mémoire une somme de 2,25 millions de dollars.

M. Mercer: C'est exact.

Le sénateur Muir: Comment en êtes vous arrivé à ce chiffre?

M. Mercer: Comme je l'ai expliqué ici, nous prévoyons que compte tenu de la pension du Royaume-Uni, une personne vivant au Royaume-Uni recevait 40 p. cent de l'allocation maximale.

Le président: Quarante pour cent de l'allocation maximale versée aux anciens combattants au Canada.

M. Mercer: C'est cela. Le montant de cette allocation multiplié par 220 veuves ou personnes seules et 260 à 270 couples totalise, si je ne m'abuse, monsieur le sénateur, quelque 2,25 millions de dollars. Le Bureau des affaires des anciens combattants de Londres a approuvé ce chiffre.

Le président: S'ils recevaient l'allocation de 1 136,48 \$, ils perdraient celle qu'ils reçoivent là-bas.

M. Mercer: Non, pas du tout.

Le président: Il ne la perdrait pas?

M. Mercer: Non.

Le président: Ah bon!

M. Mercer: Ils ne recevraient pas 1 136,48 \$. Ils n'obtiendraient du gouvernement canadien que 525 \$ par mois.

Le président: Parce que les prestations qu'ils reçoivent à l'heure actuelle leur seraient retirées.

M. Mercer: C'est d'ici, pas de là-bas, qu'il se verraient retirer leurs prestations.

Le président: Très bien.

Le sénateur Muir: De toute façon, monsieur le président, nous nous enorgueillissons de notre Charte des anciens combattants et d'avoir la Loi sur les anciens combattants la meilleure au monde...

M. Mercer: C'est vrai.

Le sénateur Muir: Et j'en conviens, mais je trouve néanmoins malheureux qu'il y ait de si tristes cas. Comme a dit le

[Text]

commented to me when I was referring to the \$2.25 million, "It's chicken feed".

Mr. Mercer: A few weeks ago in London an army colonel said to me, "It couldn't put a turret on a tank".

Senator Muir: So where do we go from here, Mr. Chairman? You are still going to fight the good fight.

The Chairman: Well, I have a motion on the floor. We will report on this meeting to the Senate. I have a notice of motion on the order paper that the government should consider the advisability of repealing this section of the act—I forget the wording—and I am asking for a response within 120 days. I will speak on this on Thursday or sometime next week. Hopefully the government will come back with a positive answer. If not, I have other procedures up my sleeve. So we are going to continue the fight, and with the help of the committee we will keep persisting. As you know, the Billy Bishop affair took up a great deal of our time. I guess that was my fault. There are many other aspects of veterans legislation that we should have been dealing with, and this is certainly one of the top priorities. We will continue to put pressure on the government to try to get them to realize that it is getting too late.

Senator Muir: Of course.

The Chairman: Senator David.

Senator David: Mr. Chairman, while Mr. Mercer is in Ottawa will there be an opportunity to meet with Minister Hees. In 1985, Mr. Mercer, you did meet with him, and you state on page 7 of your report that he thought all this business was nonsense.

Mr. Mercer: That's right.

Senator David: This is something that he could be reminded of, and perhaps both of you could have a chat with Mr. Hees. He is a very sensible man.

The Chairman: I invited someone from the Department of Veterans Affairs to be here tonight but, as you can see, there is no one from the department here. But they know about this. They follow what I say in the Senate. As you know, the minister is away.

Senator David: I didn't know that. That's why I asked the question.

Mr. Mercer: Mr. Chairman, three weeks ago, after you invited me to come here, I wrote to the Deputy Minister of Veterans Affairs and informed him that I would be in Ottawa this week. I implied in my letter that I would be pleased to see him, but I am sorry to say I did not receive any acknowledgement. I didn't hear from him. With regard to the minister's statement in London, I am sure I am politically naive, but when he said to us, "This is nonsense. If they were in Canada they would get it" it implied that he was going to put it right. But that was two years ago, and he hasn't.

[Traduction]

sénateur Turner lorsque j'ai fait allusion aux 2,25 millions de dollars, cette somme est une bagatelle.

M. Mercer: Il y a quelques semaines, à Londres, un colonel m'a dit qu'elle ne permettrait même pas d'installer une tourelle sur un char d'assaut.

Le sénateur Muir: Alors que faire maintenant, monsieur le président? Vous allez continuer à vous battre.

Le président: Eh bien! une motion a été présentée. Nous allons faire rapport de cette séance au Sénat. Un avis de motion a été inscrit au feuilleton à l'effet que le gouvernement étudie l'opportunité d'abroger cet article de la loi—je ne me rappelle plus du libellé exact—et qu'il fournisse une réponse d'ici 120 jours. Je vais faire une déclaration à cette effet jeudi ou la semaine prochaine. Souhaitons que le gouvernement réponde positivement. Sinon, j'ai d'autres cordes à mon arc. Nous allons poursuivre la lutte et, avec l'aide du Comité, persister en ce sens. Comme vous le savez, l'affaire Billy Bishop a pris pas mal de notre temps. Je présume que c'est de ma faute. Il y a de nombreux autres aspects de la loi sur les anciens combattants que nous aurions dû étudier et celui-ci est certainement prioritaire. Nous allons continuer à faire pression auprès du gouvernement, afin qu'il se rende compte qu'il sera bientôt trop tard pour agir.

Le sénateur Muir: Bien sûr.

Le président: Sénateur David.

Le sénateur David: Monsieur le Président, pendant que M. Mercer est à Ottawa, aura-t-il l'occasion de rencontrer le ministre Hees. Vous l'avez rencontré en 1985, monsieur Mercer, et vous indiquez à la page 7 de votre mémoire qu'il considérait cet état de choses insensé.

M. Mercer: C'est exact.

Le sénateur David: Peut-être faudrait-il lui rafraîchir la mémoire; vous pourriez tous les deux avoir une conversation avec lui. C'est un homme très sensé.

Le président: J'avais invité quelqu'un du ministère des Affaires des anciens combattants à participer à notre séance de ce soir mais, comme vous pouvez le constater, personne n'est venu. Or, ils sont au courant de cette question. Ils savent ce que je dis au Sénat. Vous n'ignorez sans doute pas que le ministre est absent.

Le sénateur David: Je ne le savais pas. C'est pourquoi j'ai posé la question.

M. Mercer: Monsieur le président, il y a trois semaines, après avoir reçu votre invitation, j'ai écrit au sous-ministre des Affaires des anciens combattants pour l'informer que je serais à Ottawa cette semaine. J'ai laissé entendre dans ma lettre que je serais heureux de le rencontrer, mais je n'ai malheureusement pas reçu de réponse. Il ne s'est pas mis en rapport avec moi. Quant à la déclaration qu'a faite le ministre à Londres, je suis certainement naïf en ce qui concerne les questions d'ordre politique, mais lorsqu'il nous a dit: «C'est insensé, s'ils vivaient au Canada, ils auraient droit à ces allocations», il laissait entendre qu'il allait remédier à la situation. C'était il y a deux ans et la situation n'a pas changé.

[Text]

Senator David: I personally believe it is nonsense.

Senator Muir: It's ridiculous.

The Chairman: My clerk just tells me that there was a call from a minister's office and they want a copy of the transcript of proceedings of this meeting. We will get that to them. I guess there are not enough people over there to have had someone here tonight.

Senator Muir: Mr. Chairman, you spoke of the Billy Bishop case in which the National Film Board rewrote history, and it was due to the doggedness of you and your committee that this was straightened out, but I believe that you will get another film produced only when I see it. On that subject, do you think that you personally could contact the head of the National Film Board to do something on the veterans who have been so disgracefully treated by all governments since the Great War and World War II.

The Chairman: It's not a bad idea.

Senator Muir: I think it would be great. You are just the guy who could write the proper type of letter and make the proper representations.

The Chairman: We will discuss it.

Senator Muir: It would be kind of nice if they would devote as much time to helping the veterans in this instance as they did in trying to destroy Billy Bishop's record.

The Chairman: We will take that up.

Senator Muir: I see you smiling. I'm not smiling.

The Chairman: I know.

Senator Muir: I hate myself for being nasty like this, but I think it would be a damn good thing.

The Chairman: Thank you very much for appearing before our committee, Mr. Mercer.

Mr. Mercer: It was my privilege, Mr. Chairman. Thank you for the invitation.

The Chairman: Thank you for taking the time to come to Canada to meet with us and present your brief. It is all to your credit as a citizen. I want to thank Ed Slater and Janet Mather for coming and helping us. I also thank the senators and staff for attending. I can assure you that every effort will be expended to try to get the government to do something about this matter, and with an election coming up this is a good time to use this strategy. The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[Traduction]

Le sénateur David: Je crois personnellement que cette situation est insensée.

Le sénateur Muir: Elle est ridicule.

Le président: Le greffier vient de me dire qu'il a reçu un appel du cabinet du ministre et qu'ils veulent recevoir un exemplaire du compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui. Nous allons leur en faire parvenir un. Je suppose que le cabinet du ministre ne compte pas suffisamment d'employés pour qu'un d'entre eux ait pu se joindre à nous ce soir.

Le sénateur Muir: Monsieur le président, vous avez mentionné l'affaire Billy Bishop dans laquelle l'office national du film a refait l'histoire et c'est grâce à votre ténacité et à celle de votre comité qu'on a pu rectifié la chose, mais je suppose que vous n'êtes pas prêt de faire produire un autre film. À cet effet, pensez-vous que vous pourriez communiquer avec le directeur de l'Office national du film pour lui demander de produire un film sur les anciens combattants qui ont été si honteusement traités par tous les gouvernements depuis la Première et la Seconde Guerres mondiales.

Le président: Ce n'est pas une mauvaise idée.

Le sénateur Muir: C'est à mon avis une excellente idée. Vous êtes la personne toute désignée pour rédiger la lettre qu'il conviendrait d'adresser dans ce cas et présenter les instances nécessaires.

Le président: Nous allons en discuter.

Le sénateur Muir: Ce serait bien qu'ils consacrent autant de temps à aider les anciens combattants qu'ils en ont consacré à essayer de détruire la réputation de Billy Bishop.

Le président: Nous allons y penser.

Le sénateur Muir: Je vous vois sourire. Je suis sérieux.

Le président: Je le sais.

Le sénateur Muir: Je n'aime pas me montrer aussi insistant, mais c'est à mon sens une sacrée bonne idée.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'avoir comparu devant notre Comité, monsieur Mercer.

M. Mercer: C'est un privilège de témoigner devant ce Comité, monsieur le président. Je vous remercie de l'invitation.

Le président: Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir au Canada pour nous rencontrer et présenter votre mémoire. C'est tout à votre honneur. Je veux remercier M. Ed Slater et M^{me} Janet Mather d'avoir assisté à cette séance et de nous avoir aidés. Je remercie également les sénateurs et le personnel du Comité. Je puis vous assurer que tous les efforts seront faits pour essayer de convaincre le gouvernement d'agir. Le moment est bien choisi puisqu'il y a des élections dans l'air. La séance est levée.

Le Comité suspend ses travaux.

APPENDIX "A"

15 October 1987

Dear Senator Marshall,

I am taking the liberty of writing to you to express my thoughts regarding the significant factors that may not have been fully explored in the controversy surrounding the NFB film "The Kid Who Couldn't Miss".

My main concern is regarding the film's suggestion that Billy Bishop landed his Nieuport 17, removed the Lewis machine gun mounted on the upper wing and fired a number of rounds into the tail assembly of his aircraft. It seems to be suggested that he then threw the gun away and took off again. I would like to comment on three things:

- (1) technicalities of landing this type of aircraft and taking off again without assistance;
- (2) the damage suffered by the aircraft as reported by his Flight Commander; and
- (3) the question of the missing gun.

On the first point, we in the National Aviation Museum have an advantage in commenting on this important matter for we have flown our Nieuport 17 at large numbers of major air shows in Canada over a period of 15 years. The aircraft has an original 110/120 H.P. rotary engine as did Bishop's aircraft and has no braking system as is common with most WWI fighters. To begin with, Bishop or any other competent pilot could land the Nieuport 17 on reasonable ground conditions and very quickly bring it to a halt simply by depressing the "blip" switch on the control column (which cuts the electrical circuit to the spark plugs, thereby reducing engine speed and thrust) while keeping the control column fully back after a full-stall landing which causes the tail skid (designed for stopping) to be held on the ground. He would have no difficulty then holding it there by judicious intermittent use of the "blip" switch (if he held it down continuously, the engine would stop).

Now, let's look at the real problem. The 110/120 horsepower Le Rhone rotary has the characteristics of all early rotary engines—they have a high idling speed in proportion to the full power r.p.m. They simply do not "tick over" as a radial or in-line engine would do—in fact, with their fixed-pitch wooden propeller, they idle at about 45% full engine speed (500 r.p.m. as against 1150 r.p.m. for take-off at full power—this compared with the average modern light aircraft with brakes having an idling speed of 600-650 r.p.m. against approx. 2700 r.p.m. at full take-off power!). The blip switch of a rotary engine aircraft is the only means of further reducing the engine speed and, subsequently, power and propeller thrust. But, if the pilot of a rotary engine fighter lands and there is no one to assist him while he gets out of the aircraft, what does he do? Does he:

- (a) shut down the engine (by holding the blip switch down until it stops) and hope that he can start it at the last setting? If so, he must bear in mind that if it should start again, there would be a sudden surge of 45 p. 100 full power

ANNEXE «A»

Le 15 octobre 1987

Monsieur le sénateur,

Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon point de vue sur les aspects importants dont il n'a peut-être pas été suffisamment tenu compte dans la controverse qui a entouré le film de l'ONF «The Kid Who Couldn't Miss».

Si on en croit le film, Billy Bishop, après avoir posé son Nieuport 17, aurait enlevé la mitrailleuse Lewis montée sur l'aile supérieure et tiré quelques rafales dans l'empennage de son avion. En suite, il aurait repris l'air après avoir abandonné la mitrailleuse. Je voudrais commenter trois aspects en particulier:

- 1) Les techniques d'atterrissage et de décollage de ce type d'avion sans aide aucune;
- 2) le dégâts subis par l'avion selon le rapport du commandant d'escadrille; et
- 3) la question de la mitrailleuse manquante.

Nous sommes, bien placés, au Musée national de l'aviation, pour commenter le premier point car nous avons fait voler notre Nieuport 17 lors de plusieurs grands spectacles aériens au Canada sur une période d'une quinzaine d'années. L'appareil est doté du moteur rotatif original de 110/120 HP tout comme l'était l'avion de Bishop, et n'a pas de système de freinage comme c'était le cas pour la plupart des avions de la Première Grande guerre. D'abord, Bishop comme tout autre bon pilote, pouvait poser un Nieuport 17 sur un terrain pas trop raboteux et l'immobiliser assez rapidement, simplement en appuyant sur le contracteur fixé sur le manche à balai ce qui coupe le circuit électrique et réduit ainsi la vitesse et la poussée du moteur) tout en tirant à fond sur le manche à balai après avoir atterri, moteur calé, ce qui force la béquille de queue (qui contribue à immobiliser l'appareil) à coller au sol. Il n'aurait alors aucune difficulté à rester sur place par l'emploi judicieux et intermittent du contacteur (le moteur s'arrêtera s'il garde la pression sur le bouton).

Voyons maintenant le cas qui nous intéresse. Le moteur rotatif Le Rhone de 110/120 chevaux possède les caractéristiques de tous les premiers moteurs du genre: la vitesse de ralenti est élevée par rapport à la vitesse pleine puissance. Ils ne tournent pas au ralenti comme les moteurs en étoile ou en ligne—en fait, avec une hélice en bois à pas fixe, le ralenti correspond à peu près à 45 p. 100 de la vitesse du moteur poussé à fond (550 t/m contre 1 150 pour décoller à pleine puissance—alors que pour les avions légers modernes dotés de freins, le ralenti est généralement de 500 à 650 t/m contre 2 700 pour la vitesse d'envol). Le contacteur d'un moteur rotatif est le seul moyen par lequel on peut réduire encore la vitesse du moteur et donc, la puissance et la poussée de l'hélice. Cependant, si après avoir atterri, le pilote d'un avion à moteur rotatif n'a personne pour l'assister pendant qu'il descend de l'appareil, que peut-il faire alors? On peut se poser deux questions:

- a) Doit-il arrêter le moteur (en poussant sur le contacteur jusqu'à ce qu'il s'arrête?) en espérant pouvoir le relancer au dernier calage? Dans ce cas, il doit se rappeler que le moteur donnera alors 45p. 100 de sa puissance, pendant qu'il devra

while he frantically tries to "run around the wing tip and get into the cockpit before the machine jumps makeshift wheel chocks (tree branches, etc.) and gets away or flips over on its nose;

(b) does he leave the engine running and attempt to tie the stick back as far as it will go in the hopes of keeping the tail skid firmly on the ground at 45% power—get out of the aircraft and hope that, relieved of his weight, the aircraft does not roll ahead and probably stand on its nose breaking the propeller. (Remember, if it starts to move ahead, there is a good chance that the tail will rise and a nose-over or runway aircraft in rough ground is quite likely.) The whole idea of a pilot attempting to carry out this kind of exercise is, to me, ridiculous.

One final comment on this point is that it was not uncommon for pilots to land an aircraft on suitable ground during WWI, particularly, if they wanted to land near an enemy aircraft they had forced down. However, because the downed aircraft would attract attention of military people on the ground, as is proven by the photographs of the time, then there would be plenty of assistance in restarting the engine and restraining the aircraft until the pilot was ready to take off.

There is no question that Hollywood stunt pilots would find a way to do it alone (taxi the aircraft up an incline?), but we are talking about the reality of uncertain terrain in war time conditions.

On the second point, the damage to Billy Bishop's aircraft was, as you may know, revealed in a report dated June 30, 1917 made to the Headquarters of 13th Wing by Captain Grid Caldwell, his Flight Commander which clearly states "damage done: 17 bullet holes, trailing edge of lower plane shot away in two bays". It does not indicate whether it was the port or starboard lower plane. The fabric just ahead of the trailing edge undoubtedly began to shred after a concentrated burst and, subsequently, began to peel back to the trailing edge of the wing.

There have been suggestions by people who lack knowledge about such things that if the aircraft had been shot up to that extent in the morning, then it could not have been flown by Bishop later that day. This is a totally false statement. Had our own Nieuport 17 suffered such damage, we could have it in the air again within a few hours due to the extremely rapid drying "dope" used to attach the fabric patches. The technique we would use would be the same as in WWI. The mechanics of the time were used to this kind of problem, which highlights one of the advantages of a fabric covered aircraft.

On the third point, I am intrigued by the suggestion that any pilot would fire a machine gun into the relatively fragile structure of a WWI aircraft before flying it again. Given that the structure of the Nieuport 17 was basically a fabric-covered, wooden, wire-braced frame (with the tail assembly and ailerons having a light steel tube perimeter)—can you imagine anyone doing that? The chance of severing some vital member is quite real. If he did that, his next take-off would be his last. On the question of the missing Lewis machine gun, there are several possibilities. The Lewis machine gun on the Nieuport 17 can be swung down into a muzzle-high position by the pilot

contourner en vitesse l'aile pour grimper dans le cockpit avant que l'appareil ne bondisse au-dessus de ses cales de fortune (branches, etc . . .) et se mette en marche, ou bien pique du nez; ou

b) Doit-il laisser le moteur en marche en s'efforçant de bloquer le manche à balai en position arrière en espérant qu'il maintiendra fermement la béquille au sol (avec 45p. 100 de la puissance du moteur), il quitte l'appareil en espérant que, soulagé de son poids, ce dernier ne continuera pas sa course pour s'immobiliser sur le nez en brisant l'hélice. (Si l'appareil se déplace, il est probable qu'il piquera du nez ou succombera aux embûches du terrain.) Il me paraît tout à fait absurde qu'un pilote ose se livrer à un exercice semblable.)

Une dernière observation à ce sujet. Pendant la première Grande guerre, il n'était pas rare que les pilotes décident d'atterrir sur un terrain convenable, par exemple, près d'un appareil ennemi qu'ils avaient obligé à se poser. Cependant, comme en témoignent des photographies de l'époque, l'appareil en question attirait vite l'attention des militaires au sol et dès lors, ce n'était pas les bras qui manquaient pour relancer le moteur et retenir l'avion jusqu'à ce que le pilote soit prêt à s'envoler.

Bien sûr, des pilotes cascadeurs d'Hollywood réussiraient à s'en tirer seuls (en remontant un plan incliné?), mais il s'agit ici de conditions réelles sur un terrain incertain, en période de guerre.

Quant au deuxième point, comme vous le savez sans doute, les dommages subis par l'avion de Billy Bishop sont signalés dans un rapport daté du 30 juin 1917, rédigé par le capitaine Grid Caldwell, commandant d'escadrilles, au quartier général de la 13^e escadre. L'officier précise les dommages suivants: «17 trous de balle, le bord de fuite de l'aile inférieure emporté à deux endroits.» Il ne précise pas s'il s'agit de l'aile inférieure babord ou tribord. Sans aucun doute, la toile à l'avant du bord de fuite de l'aile avait commencé à se déchiqueter sous l'effet d'une rafale et, par la suite, à se déchirer jusqu'au bord de fuite.

Certaines personnes non averties ont dit que si l'avion avait ainsi été touché dans la matinée, Bishop n'aurait pu s'en servir plus tard dans la journée, ce qui est tout à fait erroné. Si notre Nieuport 17 avait subi des dégâts semblables, il aurait pu reprendre l'air au bout de quelques heures, ses toiles rapiécées grâce à un enduit qui sèche extrêmement rapidement. La technique que nous aurions utilisée aurait été celle de la première grande guerre. Les mécanos de l'époque devaient souvent résoudre des problèmes semblables, ce qui illustre bien l'un des avantages des avions de toile.

Quant au troisième point, je doute énormément qu'un pilote tire une rafale ou deux dans la structure plutôt fragile d'un appareil de cette époque, s'il a l'intention de redécoller. Si l'on considère que la structure du Nieuport 17 était essentiellement un treillis de bois renforcé et recouvert de toile (le pourtour de l'empennage et des ailerons était renforcé d'un léger tube d'acier), peut-on imaginer une situation semblable? Il est fort probable que des parties essentielles auraient été endommagées et que c'eût été son dernier vol. Pour ce qui est de la mitrailleuse Lewis absente, il existe plusieurs possibilités. Le pilote de Nieuport 17 pouvait faire pivoter sa mitrailleuse simplement

by the simple action of pulling a cable release to the front lock and pulling the butt downward to put it in a position for the removal of the empty cartridge drum and replacing it with a full drum. It is possible that Bishop found that the gun may have jammed in the position interfering with his vision and, at the same time, being in a useless position causing nothing but aerodynamic drag. It would be a simple matter to loosen the thumb screw on the main clamp, unscrew the Bowden cable and throw the gun overboard. One other strong possibility is that the gun became dislodged and twisted off its mount during the gyrations of aerial combat. I understand that this would not have been the first time that this would have occurred.

I do hope the foregoing might be of some interest and value in your deliberations.

R.W. Bradford

Associate Director
National Aviation Museum

en tirant sur un cable pour déverrouiller l'avant et abaisser la crosse afin de remplacer le tambour-chargeur vide. Il est possible que l'arme de Bishop se soit bloquée dans cette position, l'empêchant de voir, et non seulement était-elle devenue inutile, elle constituait ainsi une trainée supplémentaire. Il lui suffisait alors de desserrer la vis moletée de la bride principale, de détacher le cable Bowden et de jeter l'arme par-dessus bord. Il est également fort possible que l'arme ait été arrachée de ses fixations pendant les manœuvres acrobatiques d'un combat aérien. Sauf erreur, ce n'aurait pas été la première fois que la chose se serait produite.

J'espère que ces quelques observations pourront vous intéresser et vous être utile dans vos délibérations.

Le directeur adjoint
Musée national de l'aviation
R. W. Bradford

From the Canadian Pension Commission:

Maj.-Gen. (Ret'd) John P. Wolfe, Chairman;
Mr. Murray L. MacFarlane, Deputy Chairman;
Mr. W. H. Eckley, Executive Secretary to the Chairman
and Head of the CPC Secretariat.

Thursday, March 17, 1988 (AFTERNOON)

From the Department of Veterans Affairs:

From the Veterans Appeal Board:

Mr. Just Letellier, Chairman.

From Administration:

Mr. Ray Bray, Director General of Finance;
Mr. Peter Sorensen, Director General—Management Ser-
vices;
Mr. Sam Mombourquette, Director General—Personnel.

Friday, March 18, 1988

From the Department of Veterans Affairs:

Mr. D. M. Thompson, Special Advisor to the Deputy Minis-
ter;
Mr. Don Ferguson, Assistant Deputy Minister;
Mr. Gordon Parker, Director General, Health Care;

Mrs. Carol Fahie, A/Director General, Health Care Pro-
gram;

Mr. Bob Bentley, Director, Veterans Independence Program
Project;

Mr. Andy Butler, Chief, Record Management Operations;

Mrs. Doris Boulet, Director General, Disability Pensions;

Mr. Darrogh Mogan, Director General, Economic and Pro-
gram Support;

Mr. Derek Sullivan of the Economic and Program Support;

Mrs. Marie Williams of the Economic and Program Sup-
port.

Wednesday, April 20, 1988

From the Canadian Veterans' Association of the UK:

Mr. Percy Mercer.

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Ed. Slater.

De la Commission canadienne des pensions:

Le maj.-gén. John P. Wolfe (retraité), président;
M. Murray L. MacFarlane, vice-président;
M. W.H. Eckley, secrétaire exécutif du président et chef du
secrétariat de la commission.

Le mardi 17 mars 1988 (SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

Du Tribunal d'appel des anciens combattants:

M. Just Letellier, président,

De l'administration:

M. Ray Bray, directeur général de la gestion financière;
M. Peter Sorensen, directeur général des services de gestion;

M. Sam Mombourquette, directeur général de la gestion du
personnel.

Le vendredi 18 mars 1988

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

M. D.M. Thompson, conseiller spécial du sous-ministre;

M. Don Ferguson, sous-ministre adjoint;

M. Gordon Parker, directeur général des programmes de
soins de santé;

M^{me} Carol Fahie, directrice générale intérimaire des pro-
grammes des services de la santé;

M. Bob Bentley, directeur du programme pour l'autonomie
des anciens combattants;

M. Andy Butler, chef des opérations de la gestion des docu-
ments;

M^{me} Doris Boulet, directrice générale des opérations des
pensions;

M. Darrogh Mogan, directeur général du programme de
soutien financier;

M. Derek Sullivan, de la direction générale du programme
de soutien financier;

M^{me} Marie Williams, de la direction générale du programme
de soutien financier.

Le mercredi 20 avril 1988

De la Canadian Veterans' Association of the UK:

M. Percy Mercer.

De la Légion royale canadienne:

M. Ed. Slater.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Wednesday, October 14, 1987

From Billy Bishop Heritage:

Group Captain A. J. Bauer, Chairman.

Wednesday, October 28, 1987

From the National Film Board of Canada:

Mr. François N. Macerola, Government Film Commissioner
and Chairman;

Mrs. J. Pennefather, Director of Corporate Affairs and Vice
Film Commissioner.

Thursday, March 17, 1988 (MORNING)

From the Department of Veterans Affairs:

From the Corporate Services:

Mr. Robert Hughes, Director General;

Mr. Alex Joah, Director, Executive Projects.

From the Bureau of Pensions Advocates:

Mr. André Lemieux, Chief Pensions Advocate;

Mr. Evan Elkin, Deputy Chief Pensions Advocate;

Mr. Rick Macleod, Senior Area Advocate.

Le mercredi 14 octobre 1987

Du Billy Bishop Heritage:

M. A.J. Bauer, capitaine de groupe, président.

Le mercredi 28 octobre 1987

De l'Office national du film du Canada:

M. François N. Macerola, commissaire du gouvernement à
la cinématographie et président;

M^{me} J. Pennefather, directrice des affaires générales et vice-
commissaire.

Le mardi 17 mars 1988 (SÉANCE DU MATIN)

Du ministère des Affaires des anciens combattants:

Des services intégrés:

M. Robert Hughes, directeur général;

M. Alex Joah, directeur des grands projets.

Du Bureau des services juridiques des pensions du Canada:

M. André Lemieux, chef avocat-conseil des pensions;

M. Evan Elkin, sous-chef avocat-conseil des pensions;

M. Rick Macleod, avocat régional supérieur.

(Continued on previous page)

(Suite à la page précédente)



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité des

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Wednesday, April 27, 1988

Le mercredi 27 avril 1988

Issue No. 3

Fascicule n° 3

First proceeding on:

Premier fascicule concernant:

The examination of matters relating to Senior Citizens

L'étude des questions susceptibles d'intéresser les gens
du troisième âge

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, December 1, 1987.

The Honourable Senator Marshall moved,

“That the Sub-Committee on Veterans Affairs be renamed the “Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens”, and that its mandate be consequently enlarged to authorize it to examine matters relating to Senior Citizens.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 1^{er} décembre 1987:

L'honorable sénateur Marshall propose,

«Que le nom du Sous-comité des affaires des anciens combattants soit changé au nom de «Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge» et que son mandat soit conséquemment élargi afin qu'il puisse étudier les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

La motion mise aux voix, est adoptée».

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 27, 1988
(15)

[Text]

The Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:12 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Sub-Committee present: The Honourable Senators Marshall and Molson. (2)

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Sub-Committee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The Sub-Committee proceeded to the consideration of its Order of Reference from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated December 1, 1987, with respect to the examination of matters relating to Senior Citizens.

*Witness:**From the Library of Parliament:*

Mrs. Maureen Baker, Researcher.

Mrs. Baker made a presentation and answered questions.

At 8:12 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Line Gravel

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 27 AVRIL 1988
(15)

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 12 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Marshall et Molson. (2)

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M^{me} Laura Fox, adjointe administrative du sous-comité.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi que lui a adressé le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le 1^{er} décembre 1987, le sous-comité étudie les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

*Témoin:**De la Bibliothèque du Parlement:*

M^{me} Maureen Baker, attachée de recherches.

M^{me} Baker fait une présentation et répond aux questions.

À 20 h 12, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, April 27, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:00 p.m. to examine matters relating to senior citizens.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: This evening we are pleased to have with us Dr. Maureen Baker from the Library of Parliament, the author of a book on aging. As everyone knows, the mandate of the committee has been extended to include the study of the concerns of senior citizens.

Dr. Baker, you will be the first official witness we have had before the committee since our new portfolio began. We hope to be able to consult with you and to obtain advice.

I recognize that the Senate is the proper forum to look into the complex issues of seniors and aging. It is obvious that the democratic situation in Canada is leading to the fact that we are going to be facing a mounting problem over the years.

Dr. Baker, I would ask you to proceed in imparting your knowledge to us which we hope will help us in our future deliberations.

Dr. Maureen Baker, Senior Researcher, Library of Parliament: At the outset, I want to talk a little about the aging population in Canada and what has caused this aging population, and then I will speak, at a little more length, about the social policy implications of this, some of which your committee may be interested in studying in more detail.

The population of Canada, as you are probably well aware, has been aging throughout this entire century. For example, in 1921 about 5 per cent of the Canadian population was 65 and over, and the most recent statistics that have just come out from the last census show that it is now almost 11 per cent. Various organizations and researchers have made projections about what that will be in the future and some of them are suggesting that by the year 2031 there could be somewhere in the range of 20 per cent to 27 per cent depending on what assumptions are made. Most of those people are assuming that the birthrate will remain low.

First, the major reason for the aging population is the low birthrate rather than rising life expectancies but, of course, rising life expectancies are also important but what has happened is that the birthrate has fallen faster than the life expectancy has risen.

The other factors associated with the aging population are immigration and migration patterns. At a certain period in our history, we accepted a large number of younger people, but our immigration numbers have decreased. People that we accepted around the time of World War II are now getting older.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 27 avril 1988

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge, du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nous sommes heureux d'accueillir ce soir madame Maureen Baker, de la Bibliothèque du Parlement, auteur d'un ouvrage sur le vieillissement de la population. Comme nous le savons tous, le mandat du Comité a été prolongé pour lui permettre d'étudier les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

Madame Baker, vous êtes le premier témoin officiel qu'entend le Comité depuis l'obtention de notre nouveau portefeuille. Nous espérons pouvoir vous consulter et obtenir votre avis.

Je suis conscient que le Sénat est la tribune indiquée pour l'étude des questions complexes qui concernent les personnes du troisième âge et le vieillissement. De toute évidence, la situation démographique au Canada fait que le problème va s'aggraver avec les années.

Madame Baker, je vous demanderai de prendre la parole et nous faire part de vos connaissances, dans l'espoir qu'elles nous seront utiles dans nos délibérations futures.

Mme Maureen Baker, attachée de recherches principale, Bibliothèque du Parlement: Tout d'abord, j'aimerais aborder brièvement la question du vieillissement de la population au Canada et ses causes, après quoi je parlerai plus en détail des répercussions de ce phénomène sur la politique sociale. Votre Comité voudra peut-être étudier plus en profondeur certaines de ces répercussions.

Vous savez probablement que depuis le début du siècle, la population canadienne vieillit. Par exemple, en 1921 environ 5 p. 100 des Canadiens avaient 65 ans et plus; or d'après les plus récentes statistiques leur pourcentage atteint maintenant près de 11 p. 100. Divers organisations et chercheurs ont établi des projections pour l'avenir et certains d'entre-eux estiment qu'en l'an 2031, la population pourrait compter entre 20 p. 100 et 27 p. 100 de personnes âgées, tout dépendant des hypothèses retenues. La plupart de ces projections prennent pour acquis que le taux de natalité restera faible.

Premièrement, le vieillissement de la population est attribuable à la faible natalité plutôt qu'à l'accroissement de l'espérance de vie; bien que ce dernier phénomène constitue aussi un élément important. Toutefois, le taux de natalité a baissé plus rapidement que n'a augmenté l'espérance de vie.

Les autres facteurs de vieillissement sont l'immigration et les déplacements de la population. À une certaine époque, nous acceptions un nombre élevé de jeunes immigrants, mais le nombre total des immigrants a diminué et ceux qui sont arrivés à l'époque de la Seconde Guerre mondiale ont vieilli.

[Text]

However, the major factor that should concern us is the declining birthrate. The birthrate has been declining throughout this century, with a little blip at the time of the post-war baby boom. Generally, it has been going down since the 1880s.

The major social policy implication that I see from the aging Canadian population, and one that is very important and which has received a lot of media attention, is the future of social security programs in Canada, especially the future of pension plans. There has been a lot of talk about the future of the Canada Pension Plan, the future of Old Age Pensions, and who will pay for these if the birthrate continues to decline, since the assumption behind pensions is that each generation has its pensions paid for by the younger population.

In terms of the future of social security programs, I am particularly interested in the Old Age Pension, the Canada Pension Plan and the Guaranteed Income Supplement; but I am also talking about private pensions and the whole issue of poverty among seniors, which, in general, is related to pensions, although not entirely.

Before I coming to the committee, I looked at the most recent statistics from the National Council of Welfare, which just released a document yesterday. They shows that among unattached or unmarried women over the age of 65, 46 per cent fall below the poverty line. Therefore, the issue of poverty among seniors is particularly important for women and, since the life expectancies of women have risen faster than those of men, this is a problem which, presumably, could become worse in the future.

The second issue that I think is important is the question of future health care costs, which has also received a lot of media attention. The basis of this, of course, is that both various health documents and researchers have informed us that the elderly use a disproportionate amount of health care resources, and if the population of elderly people is rising then, presumably, health care costs are going to rise in the future. This has been a cause of great concern.

The third issue that I think arises from an aging population, and which I view as important, relates to the labour force implications. By labour force implications I am talking about issues related to an aging labour force with more senior people who, therefore, require higher salaries, so that a higher proportion of organizational budgets will be going towards the salaries of senior people. Therefore, there will be very little money left to hire junior people. This is also, of course, an issue which touches on mandatory retirement and retirement policies.

The fourth and last category that I wish to address is other services and facilities that will be needed for an aging population. Housing is the one I want to focus on.

If you will allow me, I should like to elaborate a little on each of those. Do I have the time to do that?

The Chairman: Certainly.

[Traduction]

Le facteur le plus préoccupant demeure toutefois la dénatalité. Le taux de natalité a baissé tout au long du siècle, mise à part la brève période du «baby boom» de l'après-guerre. De façon générale, la natalité est en baisse depuis les années 1880.

En ce qui concerne les principales répercussions du vieillissement de la population canadienne sur la politique sociale, une répercussion très importante qui a reçu beaucoup d'attention de la part des médias a trait à l'avenir des programmes de sécurité sociale au Canada, en particulier les régimes de pensions. Il a beaucoup été question de l'avenir du Régime de pensions du Canada et des pensions de vieillesse. On s'est demandé qui paiera pour ces régimes si le taux de natalité continue de baisser puisque le financement des pensions repose sur l'hypothèse que la jeune génération paie pour ses aînés.

En ce qui concerne l'avenir des programmes de sécurité sociale, je m'intéresse plus particulièrement aux pensions de vieillesse, au Régime de pensions du Canada et au Supplément de revenu garanti, mais aussi aux pensions privées et à toute la question de la pauvreté chez les personnes du troisième âge qui dépend, quoique pas entièrement, du niveau des pensions.

Avant de venir devant le comité, j'ai examiné les plus récentes statistiques du Conseil national du bien-être social, qui a publié hier un document selon lequel 46 p. 100 des femmes non mariées ou vivant seules âgées de plus de 65 ans verront leur niveau de vie tomber sous le seuil de la pauvreté. Par conséquent, la question de la pauvreté chez les personnes âgées revêt une importance toute particulière pour les femmes et puisque leur espérance de vie s'accroît plus rapidement que celle des hommes, le problème risque de s'aggraver encore davantage dans l'avenir.

La deuxième question d'importance concerne les coûts futurs des soins de santé. Cette question a aussi reçu beaucoup d'attention de la part des médias. L'intérêt qu'on y porte provient évidemment de ce que divers documents et chercheurs qui traitent des soins de santé avancent que les personnes âgées utilisent une part disproportionnée des ressources de soins de santé et que si la proportion des personnes du troisième âge s'accroît, on peut s'attendre à une augmentation du coût des soins de santé dans l'avenir. Cette question est devenue très préoccupante.

La troisième question qui, selon moi, découle du vieillissement de la population et qui me paraît importante concerne les répercussions sur la main-d'œuvre. Je pense aux questions reliées à la présence d'une main d'œuvre composée d'un plus grand nombre de personnes âgées, auxquelles il faudra par conséquent accorder des salaires plus élevés pour qu'une proportion plus grande des budgets organisationnels soient affectés aux salaires des personnes âgées. Il restera donc bien peu d'argent pour embaucher les personnes plus jeunes. Cette question touche évidemment aussi aux politiques sur la retraite obligatoire et sur la retraite.

La quatrième et dernière catégorie dont j'aimerais traiter concerne les autres services et installations nécessaires à une population vieillissante, en particulier le logement.

Si vous me le permettez, j'aimerais vous entretenir de chacun de ces aspects. Ai-je suffisamment de temps?

Le président: Certainement.

[Text]

Dr. Baker: You are probably also aware that, with respect to pensions, the introduction of government pensions has greatly improved the incomes of elderly people. If you look at the new figures I was referring to from the National Council of Welfare, you will see that the poverty rates for elderly have declined considerably over the past eight years. That is attributed usually to public pensions. Over the past six or eight years it would be attributed to rises in the Guaranteed Income Supplement especially, but whereas elderly people used to be the largest group of poor people, now single mothers are. There is a sizeable group of elderly people, however, who live below the poverty line. It varies for males and females, as I mentioned before, with approximately 13 per cent of men over the age of 65 falling below the poverty line and 24 per cent of women; but you must remember that there are more older women than there are older men because of the death rates for men.

Some retired people, because of government pensions and because of private pensions, found that when they retired their incomes were higher than when they were working.

The Chairman: Please repeat that.

Dr. Baker: Some retired people have higher incomes than when they were working. That is because of changes to government and private pensions, and also investments these people might have made during their working years. The inflation rate was particularly high during the 1970s, and bank interest rates and investment interest rates were particularly high, meaning that some elderly people are now living more comfortably than they ever had been or thought they would be. However, at the same time there is also a large group of elderly people who fall outside many of the private pensions, who were not able to save money during their working lives or were outside the labour force—I am thinking especially of women—who find they are living below the poverty line after they reach the age of 65.

As I mentioned before, pension plans are based on the idea that each generation will be supported by the one that follows, and, if the birth rate has fallen, that means that the number of people in the lower age group contributing to pension plans will be smaller. But if you look at the actual statistics, if you look at what are referred to as "dependency ratios"—and by that I mean the proportion of people who are assumed to be dependent; in other words those of retirement age and those who are children—and compare that to the proportion of the working population, the working population is increasing now, and will probably continue to increase until at least the year 2010. That is because the baby boom generation is still aged 35 to 45 and will be in the labour force for some time, and that constitutes a large group of people. But it is also because more women have entered the labour force and the Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan are based on contributions. So the more people there are entering the labour force the more contributions there are.

[Traduction]

Mme Baker: Vous savez sans doute qu'au chapitre des pensions, celles du gouvernement ont grandement contribué à hausser les revenus des personnes âgées. Si vous vous penchez sur les plus récents chiffres du Conseil national du bien-être social que je citais tout à l'heure, vous constaterez que le taux de pauvreté chez les personnes âgées a considérablement diminué au cours des huit dernières années. Cette amélioration est en général attribuable aux pensions publiques, mais plus particulièrement aux hausses du Supplément de revenu garanti. Toutefois, alors que les personnes âgées représentaient traditionnellement la part la plus importante des démunis, ce sont maintenant les mères célibataires. Une partie appréciable des personnes âgées continuent cependant de vivre sous le seuil de pauvreté. Comme on l'a déjà mentionné, leur proportion varie des hommes aux femmes, soit environ 13 p. 100 des hommes de plus de 65 ans et 24 p. 100 des femmes. Il faut cependant se rappeler qu'à cause du taux de mortalité chez les hommes, il y a davantage de femmes que d'hommes âgés.

Au moment de la retraite, certaines personnes ont constaté que grâce aux pensions du gouvernement et aux pensions privées, leur revenu de retraite était supérieur au revenu qu'elles touchaient quand elles travaillaient.

Le président: Veuillez répéter s'il-vous-plaît.

Mme Baker: Certaines personnes à la retraite ont des revenus plus élevés que lorsqu'elles travaillaient. Cela est imputable aux pensions du gouvernement et aux pensions privées, mais aussi aux placements que ces retraités ont pu effectuer pendant leur vie active. Le taux d'inflation était particulièrement élevé au cours des années 70 et les taux d'intérêt bancaires ainsi que les taux d'intérêt sur les placements étaient très élevés, ce qui explique que certaines personnes âgées sont maintenant financièrement plus à l'aise qu'elles ne l'ont jamais été ou qu'elles n'ont espéré l'être. On compte un nombre important de personnes âgées qui n'ont pas de pension privée, qui n'ont pas réussi à épargner pendant leur vie active ou qui n'ont tout simplement pas travaillé—je pense en particulier aux femmes—et qui se retrouvent sous le seuil de la pauvreté à l'âge de 65 ans.

Comme je l'ai déjà dit, les régimes de pensions sont fondés sur l'hypothèse que chaque génération est soutenue par celle qui la suit. Or, si le taux de natalité baisse, le nombre de personnes du groupe d'âge plus jeune qui contribue au financement des régimes de pension sera moins élevé. Toutefois, si vous examinez les statistiques actuelles, en particulier les «ratios de personnes à charge»—j'entends par là la proportion de personnes considérées comme étant à charge, autrement dit les personnes à la retraite et les enfants—et si vous comparez leur nombre à la proportion de travailleurs, vous constaterez que la population active s'accroît et qu'elle continuera probablement de s'accroître jusqu'en l'an 2010. Cette tendance est due au fait que la génération du «baby boom», actuellement âgée de 35 à 45 ans, représente un groupe important qui va demeurer actif encore passablement longtemps. Mais c'est également parce qu'un plus grand nombre de femmes se sont jointes à la population active. Le Régime de pension du Canada et le Régime des rentes du Québec reposent tous les deux sur les cotisations des travailleurs. Donc, plus la population active

[Text]

Although some people have suggested that the cost of pensions will rise considerably in the future, other things will change as well, and what may change is that the proportion of people in the labour force may continue to change and, therefore, contributions may go up, and also, of course, through policy decisions, we can increase contribution rates, which the government has just done with the Canada Pension Plan by increasing the proportion of one's earnings that is paid as a premium.

There was an interesting study done by the International Monetary Fund in 1986 which looked at seven different countries, countries in Europe, as well as Canada, the United States and Japan. They made predictions about how the ratio between social expenditures and gross domestic product would change between now and the year 2025, I believe. What they suggested was that Canada, in comparison to other countries, will not experience the same rise in social expenditures as some other countries will experience, because Canada, relative to other countries, still has a relatively small elderly population. Compared to countries such as West Germany, East Germany, France and England, the proportion of elderly people in Canada is still smaller. So these other countries will experience the so-called "crisis" in the rise of social expenditures before Canada will, and some have suggested that Canada may not experience increases at all.

This particular study argues that the proportion of working-age population will rise until 2010, and at that time pension expenditures will rise, but so will the gross domestic product likely rise.

So, the so-called crisis in public pensions that we hear about in the media is, many academic researchers have suggested, being much overplayed or overdramatized; certainly pension costs will rise as other social expenditures will likely rise, but we will have in Canada, perhaps 20 or 30 years before this really happens, the time to raise contribution levels, raise taxes, or make whatever changes we see fit to deal with this expected rise in the future.

Besides raising the Canada Pension Plan contributions, a number of things could be done; for example, we could raise the retirement age. That, likely, would be politically unsavory since the average age of retirement has actually dropped in most industrialized countries, not necessarily to any particular retirement age, but people have been retiring earlier as pensions have improved.

One can also look at assisting more women to enter the labour force or stay in the labour force or become contributors to pension plans, because the bulk of the elderly poor are women, and part of the reason people are poor is that a much smaller number of women have been gainfully employed in jobs which have private pension plans. So if either more women were assisted to join the Canada Pension Plan through

[Traduction]

compte de membres, plus les recettes provenant des cotisations sont élevées.

Bien que d'aucuns prétendent que le coût du régime de pension va augmenter énormément, d'autres changements pourraient avoir lieu. Ainsi la proportion de la population du pays faisant partie de la population active pourrait elle aussi continuer d'augmenter, en même temps que les recettes provenant des cotisations et le gouvernement pourrait bien sûr décider d'accroître les taux de cotisation, comme il vient de le faire dans le cadre du Régime de pension du Canada en hausant la proportion du salaire utilisée pour calculer la cotisation.

Le Fond, monétaire international a effectué en 1986 une étude intéressante portant sur sept différents pays, des pays d'Europe, le Canada, les États-Unis et le Japon. Il a prédit que le ratio entre les dépenses au titre des programmes sociaux et le produit intérieur brut allait changer d'ici l'an 2025, si je ne m'abuse. Les auteurs de l'étude ont signalé que le Canada n'allait pas voir ses dépenses au titre des programmes sociaux augmenter autant que les autres pays, parce que la proportion de personnes âgées dans sa population demeure relativement faible. En effet, la proportion de personnes âgées au Canada est encore faible par rapport à celle de pays comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Allemagne de l'est, la France et l'Angleterre. Ces pays vont donc être confrontés à la prétendue «crise» que suscitera la hausse des dépenses au titre des programmes sociaux avant le Canada. D'aucuns ont même prétendu que le Canada n'allait peut-être même pas connaître de hausse de ses dépenses à ce titre.

D'après cette étude, la proportion des gens en âge de travailler va augmenter jusqu'en 2010. Les dépenses au titre des pensions vont alors augmenter, mais le produit intérieur brut également, selon toute vraisemblance.

Le tableau que présente les médias de la situation est donc selon de nombreux experts grandement exagérée. Le coût du régime de pension va sans aucun doute augmenter de même, selon toute vraisemblance, que d'autres dépenses au titre de programmes sociaux, mais pas avant 20 ou 30 ans. Nous avons donc le temps de hausser les cotisations et les impôts ainsi que d'apporter les changements que nous estimons nécessaires pour faire face à cette éventuelle hausse des pensions.

Non seulement peut-on hausser les cotisations au Régime de pension du Canada, mais peut-on également prendre un certain nombre d'autres mesures comme celle de retarder l'âge de la retraite. Cette dernière mesure risquerait cependant d'être peu populaire au point de vue politique, puisque l'âge moyen de la retraite a en fait baissé dans la plupart des pays industrialisés, pas nécessairement parce que l'on a baissé l'âge de la retraite obligatoire, mais parce que les travailleurs prennent leur retraite plus jeunes, du fait que les pensions sont meilleures.

L'on pourrait également envisager d'aider un plus grand nombre de femmes à se joindre à la population active, à y demeurer ou à cotiser à un régime de pension, puisque la majorité des personnes âgées vivant dans la pauvreté sont des femmes, le nombre des femmes ayant occupé un poste bien rémunéré et cotisé à un régime de pension privé étant très inférieur à celui des hommes. Donc, si l'on aidait davantage de femmes

[Text]

pensions for housewives or through paid employment, or private pensions were expanded to a larger number of workers, that might also create fewer poorer people and fewer people who would need, for example, the Guaranteed Income Supplement.

So changes could be made to employer-sponsored pension plans requiring more portability, requiring changes in vesting regulations so that pensions can be vested after two years, as in the federal legislation which was just passed, rather than ten years, which is the norm in many private plans.

So there are policy changes that could be instituted to solve some of this assumed rise in social expenditures, and especially in pension costs. So that could be the focus of a very interesting study. There have already been many studies on specific types of pensions, but this could be an aspect of an interesting study.

The issue relating to future health care costs is also of interest. There is a controversy in the academic research community about the predictions of health care needs in the future for the elderly population. The controversy centres around what is known in the academic literature as the "compression of morbidity thesis". Let me just explain what that means.

Some people have argued that the life span has increased over this century and that, with more attention given to nutrition, medical care and so on, the onset of morbidity, or the age at which people are likely to become disabled, will also increase. Instead of projecting that by age 70 a lot of people will have chronic ailments, we might suggest that at the future that age will be 75. The period of illness or disability or morbidity is compressed into a smaller period of time.

Some people are suggesting that the life span is not going to increase much more than it already has. They suggest, for example, that life expectancy at birth has risen dramatically since the 1930s because of changes to infant mortality, changes in childhood diseases and maternal death but that people are not actually living that much longer than they ever did. Some are suggesting that in the future we will have less chronic illnesses because we are paying more attention to preventive health, nutrition, sanitation, better housing, and so forth, so disability and morbidity will be compressed into a smaller stage. Others argue with that and say that that is not what the evidence suggests. Some people say that the life span will probably rise because of medical intervention, lifesaving operations such as transplants, and so on, but that the age of the onset of disability or morbidity probably will not rise that much because, although some people are paying attention to nutrition and so on, the vast majority of our population is still eating cheesies and high cholesterol foods, not getting enough exercise, smoking and drinking too much.

[Traduction]

a adhérer au Régime de pension du Canada, au moyen de prestations pour femmes au foyer ou d'un emploi rémunéré, ou si l'on permettait à un plus grand nombre de travailleurs de se joindre à un régime de pension privé, peut-être verrait-on le nombre de personnes âgées démunies décroître de même que le nombre de personnes qui auraient par exemple besoin du supplément de revenu garanti.

Des modifications pourraient donc être apportées aux régimes de pension privés, de façon à améliorer la transférabilité ainsi que les règles régissant l'acquisition de droits de sorte qu'un employé dispose de droits acquis après deux ans, conformément à la loi fédérale qui vient d'être adoptée, plutôt qu'après dix ans, comme c'est actuellement la norme dans de nombreux régimes privés.

Des modifications à certaines politiques pourraient donc permettre de compenser pour une partie de la hausse prévue des dépenses au titre des programmes sociaux et plus particulièrement pour celle du coût du Régime de pension. Une étude très intéressante pourrait être effectuée sur la question. Plusieurs études ont déjà été effectuées sur différents aspects des pensions, mais celle-ci pourrait être particulièrement intéressante.

La question des coûts associés aux soins de santé présente également un certain intérêt. Les experts ne sentent pas sur les besoins qu'auront dans l'avenir les personnes âgées au titre des soins de santé. La controverse que suscite cette question tourne autour d'une théorie connue dans la littérature didactique comme la théorie de la «compression de la morbidité». Permettez-moi de vous expliquer en quoi elle consiste.

D'aucuns prétendent que l'espérance de vie a augmenté depuis le début du siècle et que l'importance qu'on accorde à la nutrition et les progrès de la médecine, notamment, pourront faire reculer l'âge auquel les gens sont susceptibles de devenir invalides. Il est donc possible de croire que dans l'avenir l'âge à partir duquel les personnes âgées seront en général atteintes de maladies chroniques passera de 70 à 75 ans. Il y a donc compression de la période d'invalidité, de la morbidité.

D'autres sont d'avis que l'espérance de vie n'augmentera plus beaucoup. Selon eux, l'espérance de vie a augmenté radicalement depuis les années 1930 en raison d'une diminution du taux de mortalité et des maladies infantiles ainsi que du nombre de décès de femmes en couches. En fait, les gens ne vivraient à l'heure actuelle pas plus vieux qu'auparavant. Pour certains, nous serons confrontés à moins de maladies chroniques dans l'avenir, parce que nous portons plus d'attention à la prévention, à la nutrition, à l'hygiène et aux conditions de logement, de sorte qu'il y aura compression de la morbidité. Pour d'autres, les faits vont à l'encontre de cette théorie. Ils admettent effectivement que l'espérance de vie va probablement croître en raison des progrès de la médecine et des opérations chirurgicales qui permettent de sauver des vies, comme les transplantations, mais croient que la période d'invalidité chez les personnes âgées ne diminuera probablement pas beaucoup, car même si certaines personnes font davantage attention à leur alimentation, la grande majorité de la population continue à mal s'alimenter, à ne pas faire suffisamment d'exercice, à fumer et à consommer trop d'alcool.

[Text]

The Chairman: I cannot help but interject to say that even though medical science has progressed to the point where you have said it has, we are also discovering new diseases.

Dr. Baker: That is precisely what I was going to say next, that we are discovering new diseases and also that our accident rates are really very high. Instead of these people dying as they might have done in the past, medical science can now prolong their lives but in a disabled state. Therefore, the suggestion is that would be more disability or morbidity, sickness, in the future but that the actual period in which people will be disabled will be larger. Therefore, we are going to need more chronic care facilities, more nursing homes, more home care and more health care services and bills will be going up in cost in the future.

There is a big controversy and much depends on your basic assumptions when you make the predictions. Whatever position you take on this argument, whether you think there will be more disability or less in the future among older people, I think we can still make the argument that the kinds of health care facilities and services that elderly people need are somewhat different from what younger people need and that, therefore, we must make modifications to the health care system to cater to the larger proportion of elderly people. A good example of this is that elderly people are more likely to need chronic care rather than acute care. If we want to reduce the level of chronic care in the future, we must start thinking of designing our health care system in a somewhat different way from what we are doing now. Our health care system is really focused toward acute care by physicians in hospitals with expensive technology, equipment and so on, and that may not be the kind of service we need for the future.

It is also interesting to note that although the elderly use a disproportionate amount of health resources right now, it is only a minority of the elderly people and usually those in the last few years of their lives—the over-85 group—that are using a very large amount of health resources. We certainly cannot make the assumption that the elderly people always need to go to hospitals or that they take up a lot of doctors' time. It is not necessarily true for all of them. Certainly, if we shifted our health care away from acute care hospitals and focused more on home care services, community clinics and alternatives to institutionalization, that may reduce costs.

Many government reports have noted that the level of institutionalization in Canada is higher than that of other countries. Somewhere around 8 or 9 per cent of elderly people in Canada are institutionalized, and this is higher than the rate in most European countries. In the last few years, governments have spent efforts trying to focus on home care, but there is still a controversy about whether home care is actually cheaper. People make the assumption that it is, but I read an interesting article in which a researcher stated that many older people refuse to go to the hospital unless they are really sick and dying. Therefore, if we make the assumption about how

[Traduction]

Le président: Je ne puis m'empêcher de vous interrompre pour dire qu'en dépit du fait que la médecine ait progressé au point que vous avez mentionné, il n'en reste pas moins que nous découvrons de nouvelles maladies.

Mme Baker: C'est là où j'en venais précisément, que nous découvrons de nouvelles maladies et que le taux d'accidents est vraiment très élevé. Alors que ces personnes seraient peut-être mortes par le passé, la médecine peut maintenant prolonger leur vie mais en en diminuant la qualité. Par conséquent, il semble qu'il y aura plus d'invalides ou de malades à l'avenir, mais que la période d'invalidité sera plus longue. Par conséquent, il nous faudra davantage d'établissements pour les affections chroniques, de maisons de santé, de services à domicile et de services de santé et il y aura une hausse des coûts.

Il y a une vive controverse et tout dépend en grande partie du fondement de vos prévisions. Peu importe la position que l'on adopte à cet égard, que l'on pense qu'il y aura plus ou moins d'invalides chez les personnes âgées, je crois qu'on peut encore soutenir que les besoins en matière d'établissements et de services de santé des personnes âgées et des jeunes sont assez différents et que, par conséquent, nous devons modifier le système des soins de santé de manière à répondre aux besoins de la majorité des personnes âgées. Un bon exemple de cela, c'est qu'il est possible que les personnes âgées aient besoin davantage de soins de longue durée que de courte durée. Si nous voulons réduire le nombre des premiers, nous devons commencer à penser à modeler différemment notre système de soins de santé, lequel est vraiment axé sur les soins pour maladies aiguës dans les hôpitaux prodigués par les médecins à l'aide entre autres de techniques et de matériel coûteux; il ne s'agit peut-être pas du genre de services dont nous aurons besoin à l'avenir.

Il est également intéressant de remarquer que même si les personnes âgées utilisent à l'heure actuelle une quantité disproportionnée de ressources, seules une minorité d'entre elles et habituellement, dans les dernières années de leur vie—le groupe des plus de 85 ans—utilisent une très grande quantité de ressources. Nous ne pouvons certainement pas présumer que les personnes âgées doivent toujours être hospitalisées ou qu'elles accaparent une bonne partie du temps des médecins. Ce n'est pas nécessairement vrai pour toutes. Bien sûr, si au lieu de concentrer nos efforts sur les hôpitaux à soins pour maladies aiguës, nous nous tournions davantage vers les services à domicile, les cliniques communautaires, les solutions de rechange au placement en établissement, nous parviendrions peut-être ainsi à réduire les coûts.

Quantité de rapports gouvernementaux signalent que le niveau de placement en établissement au Canada est beaucoup plus élevé que celui d'autres pays. Entre 8 ou 9 p. 100 des personnes âgées au Canada vivent en établissement et ce pourcentage est plus élevé que celui de la plupart des pays européens. Au cours des dernières années, les gouvernements ont tenté de concentrer leurs efforts sur les soins à domicile, mais la question de savoir si ceux-ci sont vraiment moins coûteux soulève encore la controverse. Les gens présumant qu'il en est ainsi, mais j'ai lu un article intéressant d'un attaché de recherche qui disait que quantité de personnes âgées refusent d'aller à l'hôpi-

[Text]

many people need nursing or health care services based on the proportion that are in hospitals, we might underestimate the case. There may be all sorts of people at home who need a nurse but do not need to be in a hospital. If we shifted our emphasis to home care, then, we may find a larger proportion of people needing those services than we would estimate right now on the basis of people using hospitals.

The Chairman: Are you familiar with the Veterans' Independence Program?

Dr. Baker: Yes.

The Chairman: The claim is that 10 people can be looked after in the home at the cost of one person's institutionalization.

Dr. Baker: I would certainly think that would be the case, although people dispute these examples because they say that home care is in its initial stages and that through it we do not provide the variety of services that some people need. It is maintained that, if we did, home care might be even more expensive than we think it will be. I would guess, however, and most people suggest, that home care would be cheaper, as would community clinics rather than large, urban hospitals or regional hospitals.

The other issue about home care that I find interesting is that although a nurse or homemaker visits the patient, there is also the implication that someone else looks after him when the nurse is not there.

The Chairman: There are attendants that a veteran can call in.

Dr. Baker: Yes, but in many cases, home care has been given by the wife or the mother. The disabled are frequently cared for by their mothers at home. Home care for many people means care given by women. However, women are increasingly not at home but are in the labour force—especially women between the ages of 45 and 55. That is the age group that might be looking after elderly patients, for example. Some countries have paid family members a small fee so as to assist with their expenses and to encourage them to stay home to look after the disabled person. There are many issues related to home care that are worthy of study, in my opinion.

As I have mentioned before, if higher percentages of organizational budgets are going toward paying the salaries of senior people, this has great implications for the ability of organizations to hire junior or younger people and the unemployment rates among young people have always been higher than those among adults. The unemployment rates of people under the age of 25 have been much higher than those over the age of 25. So there is a great need for jobs for young people. At the same time, unless there are inducements to retire, a lot of older workers cannot afford to retire because their pensions are perhaps private pensions and are inadequate or nonexistent.

[Traduction]

tal à moins d'être vraiment malades et mourantes. Ainsi, si nous nous fondons sur le nombre de malades dans les hôpitaux pour déterminer la quantité de gens ayant besoin de soins infirmiers ou de soins de santé, il se pourrait que nous la sous-estimions. Il peut y avoir toutes sortes de gens à la maison qui ont besoin d'une infirmière mais qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés. Si nous insistons plutôt sur les soins à domicile, nous découvrirons peut-être que plus de gens ont besoin de ces services que nous le prévoyons à l'heure actuelle en nous fondant sur le taux de fréquentation des hôpitaux.

Le président: Connaissez-vous le programme pour l'Autonomie des anciens combattants?

Mme Baker: Oui.

Le président: A ce qu'on prétend, pour le coût d'une personne en établissement, il est possible d'offrir des soins à domicile à 10 personnes.

Mme Baker: Je crois certainement que ce serait le cas, même si certains contestent ces exemples sous prétexte que les soins à domicile n'en sont encore qu'à leurs premiers balbutiements et qu'ils ne nous permettent pas de dispenser la gamme de services dont certaines personnes ont besoin. Certains soutiennent que si nous le faisons, les soins à domicile pourraient être encore plus coûteux que nous ne le pensons. Je crois, toutefois, et la plupart des gens sont de cet avis, que les soins à domicile coûteraient moins cher comme c'est le cas pour les cliniques communautaires par rapport aux gros hôpitaux urbains ou régionaux.

L'autre élément intéressant des soins à domicile, selon moi, c'est que, même si une infirmière ou une auxiliaire familiale rend visite au malade, quelqu'un d'autre s'occupe de celui-ci en son absence.

Le président: Il y a des personnes qu'un ancien combattant peut appeler.

Mme Baker: Oui, mais dans bien des cas, les soins à domicile sont prodigués par l'épouse ou par la mère. Il arrive fréquemment que les invalides soient soignés par leur mère à domicile. Pour quantité de personnes les soins à domicile sont assurés par des femmes. Toutefois, on retrouve de plus en plus les femmes sur le marché du travail, surtout celles qui sont âgées entre 45 et 55 ans, le groupe d'âge qui pourrait s'occuper des malades âgés, par exemple. Certains pays versent aux membres de la famille un petit salaire pour les aider à couvrir leurs dépenses et les encourager à rester à la maison pour s'occuper d'une personne handicapée. Selon moi, de nombreux problèmes liés au soin à domicile méritent d'être étudiés.

Je le répète, si les entreprises doivent consacrer une part plus importante de leur budget en traitement pour les personnes âgées, elles seront moins en mesure d'embaucher des personnes plus jeunes. Le taux de chômage des jeunes a toujours été plus élevé que celui des adultes. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans a toujours été supérieur à celui des plus de 25 ans. Il y a donc un grand besoin d'emplois chez les jeunes. En même temps, à moins qu'on ne leur offre des incitations à la retraite, beaucoup de travailleurs âgés ne peuvent se permettre de prendre leur retraite parce qu'ils cotisent peut-être à des

[Text]

A higher proportion of older workers in a labour force also means fewer promotional opportunities for middle-aged and younger people. There are a number of issues which are very important to investigate in some detail. This is particularly important in organizations such as the teaching profession and in universities, where a unionized teaching staff protects the jobs of older workers and offers fairly good retirement benefits if people stay in their jobs long enough; but there are fewer and fewer vacancies for younger people. It is harder for younger people to get into permanent work. All they can find are contractually limited jobs.

Despite longer life expectancies and despite controversy about mandatory retirement, there has been a trend towards early retirement in most industrialized countries. People are retiring earlier for a variety of reasons, but I would say the major reason is better pensions. Decisions about retirement, of course, are based on a lot of things. They are based on what your spouse is doing; they are based on how much you like your job, and how much personal satisfaction and prestige you get from your job. But a central factor is whether you can afford to retire on the pension that is offered to you. As pensions have improved, people have retired at younger ages.

Employment competition has also led to earlier retirement. The younger generation is better educated and educated in a more technically sophisticated way. Therefore, many older workers find they are being edged out and that it is no fun sitting around watching the young person come and take their jobs away from them. So they are better off to leave early.

The issues relating to mandatory retirement are worthy of a fair amount of investigation. There is also the issue of the Charter of Rights, whether mandatory retirement is allowed or whether it violates individual rights under the Charter. Studies that have been done on who stays in the labour force after the age of 65 have found that most workers do not want to stay in after the age of 65. People who do want to stay, however, are the people who have high salaries and high prestige. The people who want to leave work early are the people with the undesirable jobs. The people who have low-level, low-paying jobs would love to get out of their work early, but the people who have higher-paying, higher-prestige jobs are generally more likely to stay around. The proportion of people who want to stay around after the age of 65 has generally been quite small.

Of course, there are many solutions to problems facing a labour force with a disproportionate number of senior workers or older workers. Some of these solutions include work sharing and job sharing as inducements to early retirement, and there is also the issue of gradual retirement, where people can work half time and draw a pension or unemployment insurance or some other kind of benefit half the time and gradually move

[Traduction]

régimes privés, que leur protection est inadéquate ou qu'ils n'ont pas de pension.

Une plus forte proportion de travailleurs âgés au sein de la population active signifie également que les personnes d'un certain âge et les jeunes ont moins de chances d'avancement. Il y a un certain nombre de questions qu'il est très important d'examiner en détail. Cela est tout particulièrement important dans l'enseignement et dans les universités où un personnel enseignant syndiqué protège les emplois des enseignants plus âgés et offre des prestations de retraites assez intéressantes si ceux-ci conservent leur emploi assez longtemps, mais il y a de moins en moins de postes pour les jeunes. Il est plus difficile pour les jeunes d'obtenir un emploi permanent. Tout ce qu'ils peuvent dénicher, ce sont des emplois à contrat.

Malgré une plus grande espérance de vie et la controverse entourant la retraite obligatoire, la tendance est à la retraite anticipée dans la plupart des pays industrialisés. Les gens prennent leur retraite plus tôt pour diverses raisons, mais je dirais que la principale raison est qu'il y a de meilleures pensions. Il va sans dire que la décision de prendre sa retraite se fonde sur beaucoup de choses, à savoir sur l'emploi du conjoint, sur l'amour de son travail et sur la satisfaction personnelle et le prestige qu'on en retire. Mais il y a une chose qui importe avant tout; pouvez-vous vous permettre de prendre votre retraite avec la pension qu'on vous offre. A mesure que les régimes de pensions s'améliorent, les gens partent à la retraite à un âge moins avancé.

La concurrence au travail mène également à la retraite anticipée. La jeune génération est mieux instruite et possède des connaissances plus poussées. Beaucoup de travailleurs plus âgés se sentent donc exclus et ne trouvent aucun plaisir à voir arriver la jeune génération qui vient leur voler leur emploi. Il vaut alors beaucoup mieux prendre sa retraite par anticipation.

Les problèmes que pose la retraite obligatoire valent la peine qu'on y consacre beaucoup de recherche. Il y a également le problème de la Charte des droits, à savoir si la retraite obligatoire contrevient aux droits individuels formulés dans la Charte. D'après les études qui ont été faites sur les personnes qui ne prennent pas leur retraite à 65 ans, la plupart des gens ne devraient pas continuer à travailler après cet âge. Ceux qui le veulent, toutefois, sont ceux qui touchent les salaires plus élevés et qui retirent le plus de prestige de leur travail. Les personnes qui veulent prendre une retraite anticipée sont celles qui occupent les emplois non recherchés. Les personnes qui occupent les emplois peu rémunérateurs, au bas de l'échelle, aimeraient prendre leur retraite par anticipation tandis que celles qui occupent des emplois de grand prestige, plus rémunérateurs, sont en général plus enclins à poursuivre leurs activités. La proportion de gens qui veulent continuer à travailler après l'âge de 65 ans est en général très infime.

Naturellement, de nombreuses solutions s'offrent aux problèmes qui se posent à une population active comportant une quantité démesurée de travailleurs âgés. Il s'agit notamment du travail partagé, des stimulants à la retraite anticipée ainsi que la retraite graduelle, formule selon laquelle les gens peuvent travailler à mi-temps et retirer des prestations de pension ou d'assurance-chômage ou quelque autre avantage la moitié du

[Text]

into a retirement situation. That kind of situation seems to be quite successful in other countries. This gradual retirement idea does not work in most work places in Canada, because pension is often based on the last five years of service. If your last five or seven years of service is working half time at half your salary, then your pension is not very high. So, a number of rules and regulations would have to change in order to make these inducements to early retirement work.

The last area that I think is important to look into are other services and facilities that might be needed for an older population. Some people have suggested that Canada, which has had a relatively young population for many years, has focused a lot of organizations and institutions towards children, a younger population and younger consumers. Now that there are more older people, a lot of changes have to be made.

One important change would be housing. A lot of new houses are being built as family homes, especially in the suburbs of most cities. If you take Orleans, for example, the four-bedroom houses are the ones that are being built. However, the houses that need to be built are apartments—not the fancy Yuppie apartments, but the apartments that cater to older people who have perhaps more modest incomes and need convenience and need services for people who have some disabilities.

Recently, I was talking to an older person who said, "I don't want to move into this new condominium with a jogging track and sports facilities and a swimming pool. I'd never use those facilities. I want something close to services, close to the doctor's, and of more modest price, but nice." I think we are still building a lot of housing for the high-priced younger families with four bedrooms, even though we have 1.3 children on average. We have to be thinking a little more about that.

The issues relating to housing include the kind of housing that is needed, whether it needs to be senior citizens' apartments, whether it needs to be nursing homes, whether it needs to be granny flats or whether we should be using public funds to assist older people to stay in their own single-family dwellings. A lot of research suggests that people want to stay in their own homes until a certain point, until they find that they cannot look after themselves anymore, and then it is easier to live in an apartment.

A lot of seniors would rather live in senior citizens' apartments than apartments with a lot of younger people with children and noises around them that they may not want. Seniors who live in apartments with other senior citizens are more likely to visit and have more friends than older people are who live in an area with people of different ages. Seniors like to live with people who are like themselves—not exclusively, but they

[Traduction]

temps et prendre graduellement leur retraite, cette option semble très populaire dans d'autres pays. Ce concept de retraite graduelle ne convient pas dans la plupart des lieux de travail au Canada, la pension étant fondée dans certains cas sur les dernières années de service. Si au cours de vos cinq ou sept dernières années de service vous avez travaillé à mi-temps, à la moitié de votre salaire, votre pension n'est pas alors très élevée. Ainsi, il faudrait modifier un certain nombre de règles et de règlements pour inciter les gens à prendre leur retraite par anticipation.

Le dernier aspect, à mon avis, qu'il est important d'examiner, ce sont les autres services et installations dont pourrait avoir besoin une population plus âgée. Certaines personnes ont laissé entendre que le Canada, dont la population a été assez jeune pendant de nombreuses années, a axé beaucoup d'organisations et d'établissements sur les jeunes, une population plus jeune et des consommateurs plus jeunes. Comme maintenant il y a plus de personnes plus âgées, beaucoup de changements s'imposent.

L'un des changements importants porterait sur le logement. Une bonne partie des nouvelles mises en chantier sont des maisons familiales, surtout dans les banlieues de la plupart des villes. Si l'on prend par exemple Orléans, on y construit des maisons de quatre chambres à coucher. Toutefois, ce dont nous avons besoin, se sont des appartements non pas des appartements de «Yuppies», mais des appartements qui conviennent aux personnes âgées disposant peut-être de revenus plus modestes, mais qui offrent des commodités et des services aux personnes souffrants d'une incapacité.

Récemment, je parlais à une vieille personne qui m'a dit: «Je ne veux pas déménager dans ce nouvel immeuble avec piste de jogging, installations sportives et piscine. Je n'ai jamais utilisé ce genre d'installations. Je veux vivre près des institutions qui peuvent m'offrir les services dont j'ai besoin près du cabinet du médecin, beaucoup moins cher, mais agréable.» Je crois que nous continuons à construire beaucoup de maisons de quatre chambres à coucher pour les familles plus jeunes, qui ont la bonne cote, même si la moyenne d'enfants par ménage n'est que de 1.3. Nous devons réfléchir davantage à cette question.

Les questions qu'il faut se poser au sujet du logement sont les suivantes: le genre de logement dont nous avons besoin, si nous devons construire des appartements pour les personnes âgées, des maisons de santé, des maisonnettes pour les vieillards ou si nous devrions utiliser les fonds publics pour aider les personnes âgées à demeurer dans leur propre maison. Selon un grand nombre d'études, les gens veulent rester dans leur propre maison jusqu'à ce qu'elles estiment ne plus être en mesure de se débrouiller seule. Il est alors plus facile de vivre dans un appartement.

Beaucoup de personnes âgées préféreraient vivre dans des immeubles d'appartements pour personnes âgées plutôt que dans des immeubles avec beaucoup de jeunes familles et tout le bruit que cela entraîne et qu'elles ne veulent peut-être pas. Les personnes âgées qui vivent dans des tours d'appartements avec d'autres personnes de leur âge risquent plus de sortir et d'avoir plus d'amis que ceux qui vivent avec des gens de différents âges. Les personnes âgées aiment vivre avec des gens qui leur

[Text]

do not want to be isolated in a housing area where everyone has young children and they are the only seniors.

There is also the issue of transportation facilities and other services that need to accommodate people. There is a whole series of issues relating to public transportation, for example. There is the Dial-A-Bus idea that was used for disabled people. Older people need that as much as younger, disabled people. There is also the fact that a lot of older people simply cannot get down into the subway in Montreal or Toronto because of the stairs and because of the rapidly moving escalators. They are not very convenient.

Older people have recently been talking about the problem of snow removal in the winter. If the snow is not removed from the sidewalks, then if you are not sure on your feet and you are afraid of falling you simply cannot go out. For example, building sidewalks that slope down to driveways is quite treacherous when they are covered with ice. There are all sorts of modifications to building codes, to city planning, to urban planning, and to social services that need to be made for an older population. We are starting to think of this, and we are starting to do it for disabled people, but maybe not as much as we should be. We are not thinking that the disabled population will probably rise.

There are a couple of other minor points with respect to consumer needs that I should mention. These may be minor, but they could accumulate to be highly irritating. I mean such things as child-proof containers for pill bottles that people with arthritis simply cannot get open. I know that my father and mother are always complaining that these child-proof pill bottles are also elderly proof. They cannot open them, so they tip them all into another container that they can open more easily.

There is also home delivery services. A lot of big stores that used to deliver at home have cut off delivery service, but we need it now more than ever.

The fashion industry, which for so many years was geared toward the teenage market, is just now beginning to realize that a lot of older women, for example, want to wear different types of clothes than teenagers wear. Shoes and a number of consumer goods like that need to be tailored to an older population. The travel industry is starting to do this now and is creating special trips for senior citizens that are more in line with the kinds of things they are interested in and are able to do.

I am suggesting that as the population ages, and as we have a larger proportion of elderly people in our population, we will not only have to make changes to social services and facilities, but we will also have to change our ideas, our stereotypes and our myths about what older people are like, what they like to do and what they do not like to do, what they need and what they do not need. This is beginning to change now, but a lot of

[Traduction]

ressemblent, pas exclusivement, mais ils ne veulent pas être isolés dans un quartier où tout le monde a de jeunes enfants et qu'ils sont les seuls de leur âge.

Il y a également la question du transport et autres services nécessaires pour répondre aux besoins des gens. Il y a toute une série de problèmes liés au transport public, par exemple. Il y a l'idée du service d'autobus sur appel qui était utilisé pour les personnes handicapées. Les personnes âgées ont autant besoin d'un tel service que les personnes handicapées plus jeunes. Il y a aussi le fait que beaucoup de personnes âgées ne peuvent tout simplement pas prendre le métro à Montréal ou à Toronto à cause des escaliers et de la trop grande vitesse des escaliers mobiles. Ils ne sont pas très commodes.

Les personnes âgées parlent depuis quelque temps du problème de l'enlèvement de la neige en hiver. Si l'on ne déblaie pas les trottoirs, lors que vous n'êtes pas solide sur vos jambes et que vous avez peur de tomber, vous ne pouvez tout simplement pas sortir. Par exemple, les trottoirs qui sont en pente vers la rue sont très dangereux lorsqu'ils sont glacés. Il faut apporter toutes sortes de modifications aux codes de la construction, à la planification urbaine et aux services sociaux pour tenir compte des besoins des personnes âgées. Nous commençons à y penser et nous commençons à le faire pour les personnes âgées, mais peut-être devrions nous y consacrer plus d'efforts. Nous ne croyons pas que le nombre de personnes âgées augmentera probablement.

Il y a un ou deux autres problèmes mineurs en ce qui concerne les besoins des consommateurs dont je voudrais faire mention. Ceux-ci sont peut-être mineurs, mais ils pourraient devenir très graves. Il y a par exemple, ces contenants de pilules à l'épreuve des enfants que n'arrivent tout simplement à ouvrir les arthritiques. Mon père et ma mère se plaignent tout le temps que ces contenants de pilules sont également à l'épreuve des personnes âgées. Comme ils ne parviennent pas à les ouvrir, ils versent les pilules dans un autre contenant qu'ils peuvent ouvrir plus facilement.

Il y a également les services de livraison à domicile. Beaucoup de grands magasins qui ont l'habitude d'offrir ce service le ne font plus. Nous en avons besoin maintenant plus que jamais.

L'industrie de la mode qui, pendant tant d'années, se tournait vers le marché des adolescents, commence à peine à se rendre compte que les femmes plus âgées, par exemple, veulent des vêtements différents de ceux des adolescents. Les chaussures et un certain nombre de produits de consommation du même genre ont besoin d'être adaptés à une population plus âgée. L'industrie des voyages commencent maintenant à prendre des mesures et organisent pour les citoyens âgés des voyages spéciaux qui correspondent mieux aux genres de choses qui les intéressent et qu'ils peuvent faire.

Je soutiens qu'au fur et à mesure que vieillira la population, que les personnes âgées représenteront un élément plus important de notre population, non seulement nous devons apporter des changements aux services sociaux et aux installations mais changer nos idées, nos stéréotypes et nos mythes au sujet de ce qu'aiment les personnes âgées; de ce qu'ils aiment faire et ne pas faire ainsi que de ce dont ils ont besoin et n'ont pas besoin.

[Text]

interesting studies can be done about what kinds of things elderly people need and what kinds of things our society should be concerned about if we are to have a larger proportion of elderly people.

The Chairman: That is good. Thank you very much.

Senator Molson: That is excellent.

The Chairman: Your presentation has been self-explanatory and answers a lot of the questions that we would want to ask.

May I ask you a direct question? In view of the fact that we have decided to extend our mandate to include seniors, are we just duplicating what other agencies of government or Parliamentarians are doing? Can we make an in-road in this area? I feel that the Senate has a role that is compatible with the problems that we see facing our seniors. There is a continuity of representation in the Senate that could provide a good service.

When we asked you to come before us did you think there was room for us in the wide world of study into the future?

Dr. Baker: Oh, yes.

The Chairman: Let me finish by saying that there are many organizations doing it now.

Dr. Baker: Yes, but a lot of study needs to be done.

The Chairman: All right; okay.

Dr. Baker: A lot of study still needs to be done. Certain aspects of what I have talked about tonight have been studied in a small way by other parliamentary committees. For example, I believe the human rights committee has been looking into employment discrimination among older workers, and the House of Commons Health and Welfare Committee has been looking at rising health costs. I don't know whether they are looking at the implications of an aging population, but they probably cannot help but do so. The Senate Social Affairs Committee was given the mandate of looking into child and elderly benefits, but if you recall we only looked at child benefits and never got on to the aspect of elderly benefits.

A lot of study could be done in the Senate on this, because a lot of these benefits are federal; some of them are provincial, but a lot are federal.

The Chairman: That brings up the point that home care is provincial. I feel that the program I always mention, the VIP program, does everything that we need for seniors. I said in a speech that we should extend that to all the elderly. If they can provide care for ten people at the same cost as they can to provide care for someone in an institution, why don't we do it on a universal basis across the country? But then you run into the provincial home care programs, which are different.

Dr. Baker: That is right, yes.

The Chairman: That is something that we could work on: getting universality into home care.

[Traduction]

Les choses commencent à changer maintenant, mais beaucoup d'études intéressantes peuvent être faites sur le genre de chose dont les personnes âgées ont besoin et sur le genre de préoccupations que devrait avoir notre société si ces dernières doivent en constituer une plus grande partie.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Le sénateur Molson: C'est excellent.

Le président: Votre exposé a été assez explicite et a répondu à bien des questions que nous voulons poser.

J'en aurais cependant une à vous poser. Comme nous avons décidé d'élargir notre mandat en y incluant les personnes du troisième âge, ne somme-nous pas en train de répéter ce que font d'autres organismes gouvernementaux ou les parlementaires? Pouvons-nous apporter du neuf dans ce domaine? Pour ma part, j'estime que le Sénat peut faire quelque chose pour aider à résoudre les problèmes des personnes âgées. Il existe une continuité au Sénat qui peut sûrement être utile.

Quand nous vous avons invité à venir témoigner, étiez-vous convaincue que nous avons un rôle à jouer dans le vaste domaine de la prospective?

Mme Baker: Oh, oui.

Le président: Je dirai pour terminer qu'un grand nombre d'organismes le font déjà.

Mme Baker: Oui, mais il y a beaucoup de choses à étudier.

Le président: D'accord.

Mme Baker: Beaucoup de choses. D'autres comités parlementaires ont déjà abordé certains aspects des questions dont je vous ai entretenus. Par exemple, je crois que le comité des droits de la personne a déjà examiné la discrimination qui s'exerce à l'endroit des travailleurs âgés, et le comité de la santé et du bien-être des Communes a examiné la hausse des frais de santé. Je ne sais pas si un comité a entrepris d'étudier les conséquences du vieillissement de la population, mais c'est une chose qui sera faite tôt ou tard. Le comité sénatorial des affaires sociales a été chargé d'examiner les prestations pour les enfants et les personnes âgées, mais si vous vous rappelez bien, nous n'avons examiné que les allocations pour les enfants mais non l'aide aux personnes âgées.

Le Sénat est à même d'approfondir toutes ces questions parce que beaucoup relèvent du domaine fédéral—certaines sont provinciales, mais beaucoup fédérales.

Le président: Cela me rappelle que les soins à domicile sont d'ordre provincial. À mon avis, comme je l'ai toujours dit, le PAAC (programme pour l'autonomie des anciens combattants) offre tout ce dont nos personnes âgées ont besoin. J'ai déjà dit que toutes les personnes du troisième âge devraient pouvoir compter sur un programme semblable. S'il est possible d'offrir à dix personnes ce que l'on peut offrir, au même prix, à une seule dans un établissement, pourquoi ne pas rendre universel un tel programme? Mais il faut tenir compte des programmes de soins à domicile provinciaux qui eux sont différents.

Mme Baker: C'est vrai.

Le président: C'est une chose que nous pourrions étudier, l'universalisation des soins à domicile.

[Text]

Dr. Baker: You could certainly look at home care services in various provinces and make some comparisons between what is done in one province and what is done in another province, and what the federal government is doing for veterans. I imagine that you will find vast discrepancies.

The Chairman: Yes.

Dr. Baker: That would make an interesting federal study.

The Chairman: I have been looking at Ontario because I saw something about it in the paper.

Senator Molson, do you have any questions that you would like to ask?

Senator Molson: Not precisely. I was interested in Dr. Baker's presentation. I think it was excellent and thought-provoking, too. She touched on many different aspects, but I was particularly impressed by her comments on early retirement, both in public areas and in private systems, and the dual objective of making it possible for people to retire before they are too old to enjoy it, while at the same time creating the opportunity for employment of people of younger ages, which is a sort of never-ending struggle as far as employment in general is concerned.

Dr. Baker: Yes.

Senator Molson: Whether it is in the public service or in the private sector, it is something that is happening more frequently today, not only because satisfactory benefits are available, but because the repetitious nature of the work is quite often making people more anxious to leave, when they reach a reasonable age to retire, earlier than they otherwise would have.

I was talking to a man this morning who is about to retire. He said, "I have been here 40 years." Well, 40 years is a long time. He was going a bit early because it was made possible for him by the plan to get an early retirement. His main problem really was not that he wanted the money for retirement; he just felt that 40 years was long enough and he had had it; he wanted to get a different point of view of life. I think that is an important aspect of this problem.

As for future welfare and pension costs, that is something that has been bothering everyone.

Dr. Baker: Yes.

Senator Molson: I don't think any of us have found much daylight in that problem. The pension plans are not funded, and most of the industrial plans are a bit behind the fully funded ones too. There are a lot of questions in this whole area.

The Chairman: Especially when they reduce the age of eligibility for the Canada Pension Plan. First it went from 70 to 65, and now it is down to 60.

Dr. Baker: Yes.

Senator Molson: That changes the whole ball game.

The Chairman: Of course it does.

[Traduction]

Mme Baker: Bien sûr que vous pourriez examiner les soins à domicile qu'offrent certaines provinces en les comparant entre eux, et aussi examiner ce que le gouvernement fédéral offre aux anciens combattants. J'imagine que vous découvririez des écarts considérables.

Le président: Oui.

Mme Baker: Ce qui produirait un document fédéral fort intéressant.

Le président: J'ai examiné ce qui ce fait en Ontario parce que j'avais lu quelque chose dans le journal à ce sujet.

Sénateur Molson, avez vous des questions que vous aimeriez poser?

Le sénateur Molson: J'ai écouté avec plaisir l'exposé de Mme Baker qui a été à la fois excellent et stimulant. Elle a abordé de nombreuses aspects, mais j'ai été particulièrement frappé par ses propos sur la retraite anticipée, non seulement dans le secteur public mais aussi dans les entreprises, avec le double objectif de permettre aux gens de prendre la retraite avant qu'ils ne soient trop vieux pour en profiter, tout en élargissant les possibilités d'emploi pour les plus jeunes, tout cela fait partie du combat perpétuel dont l'emploi et l'objet...

Mme Baker: En effet.

Le sénateur Molson: ... dans les secteurs publiques et privés. Ces décisions se prennent plus facilement aujourd'hui, non seulement à cause des bons régimes de prestation, mais la nature répétitive des emplois incite souvent les travailleurs à abandonner à un âge raisonnable, plus tôt qu'ils ne le feraient normalement.

J'ai rencontré quelqu'un ce matin qui est sur le point de prendre sa retraite. «J'ai passé 40 ans de ma vie ici», m'a-t-il dit. Eh bien, 40 ans c'est long. Il précipite un peu son départ parce que son plan de retraite le lui permet. Ce n'est pas tellement une question d'argent, il estime simplement que 40 ans c'est suffisant; il veut maintenant faire autre chose dans la vie. Je crois que c'est un aspect important de la question.

Pour ce qui est des frais de bien-être et de pensions à l'avenir, je pense que c'est une question qui inquiète tout le monde.

Mme Baker: Oui...

Le sénateur Molson: Je ne pense pas qu'il y en ait un seul d'entre nous qui voit très clair dans ce problème. Les régimes de retraite ne sont pas capitalisés et la majorité des régimes privés sont un peu moins dotés. Bien de questions se posent dans ce domaine.

Le président: Surtout depuis que l'âge d'admissibilité au Régime de pensions du Canada est passé de 70 à 65 ans, et maintenant à 60.

Mme Baker: Oui.

Le sénateur Molson: Cela change toutes les règles du jeu.

Le président: Évidemment.

[Text]

Senator Molson: And as you said, if there are fewer younger people coming into the scheme, that immediately makes a smaller base to draw on.

The Chairman: That is right.

Senator Molson: So it is a vicious circle, isn't it?

The Chairman: The middle class and the younger people are the ones who are paying the shot all the time, and they are starting to react.

Dr. Baker: I was just thinking of something relating to early retirement that you mentioned a couple of minutes ago, and that is that employment patterns have changed a lot. It is now less likely for workers to go into a firm and stay there for their whole lives. These days people under the age of 40, for example, are much more likely to have had a variety of jobs. They have probably moved around and had temporary jobs, especially now that it is so hard to get a permanent, full-time job. That means that the more you move, the older you may be when you actually get into a job where you are making pension contributions. You may be 35 or 45, or whatever, before you even start contributing. If the number of years that you must contribute to that pension fund is still 30 or 35 years, you will be 70 before you can take early retirement.

That is increasingly something that will have to change, because people of my generation, for example, and especially people of my education or people who have worked on their Ph.Ds in sociology, for example, have not in recent years, been able to move into the university system as they might have done in the past. They are more likely to have had a series of contract jobs. Those people, each time they have moved from one job to another, have lost their pension contributions. Therefore, we may find that there are more younger people who have not made pension contributions, even though there are more private pension plans in existence. So there are all sorts of ways in which people can fall through the cracks. Every time you change jobs, unless your pension is portable, you will lose your contributions. Therefore, we cannot assume because there are more private pension plans that, in the future, more people will get private pensions.

The Chairman: Are you aware of the new quality care and paramedical services that are available? As I understand it, they are dispatching people such as nurses aides at the call of an elderly person. The elderly person is alone and cannot look after himself or herself and the government provides an attendant.

Dr. Baker: Yes.

The Chairman: As I understand it, there are people with different qualifications. Some elderly people require a registered nurse but other people only require someone to be with them. That type of care seems to be coming to the fore, especially here in Ontario.

Dr. Baker: Yes. However, I understand that there are large waiting lists for those kinds of services, and, for certain types of older people who have certain disabilities, it is very difficult to get them on the waiting list. For people with Alzheimer's disease, for example, it is very difficult to get someone to look after them, and the waiting lists are very long.

[Traduction]

Le sénateur Molson: Et vous avez dit que le nombre restreint de jeunes qui cotisent dès le début réduit la base de la capitalisation.

Le président: C'est vrai.

Le sénateur Molson: C'est un cercle vicieux, n'est-ce pas?

Le président: C'est la classe moyenne, ceux qui sont un peu plus jeune, qui paient le gros de la note actuellement, et elle commence à réagir.

Mme Baker: Je pensais à quelque chose au sujet de la retraite anticipée que vous avez mentionné il y a deux ou trois minutes; les modalités d'emploi ont bien évolué. Il est de moins en moins probable qu'un travailleur reste au service de la même entreprise pendant toute sa vie. C'est ainsi par exemple que la génération des moins de 40 ans a déjà occupé différents emplois. Ils ont probablement occupé des emplois temporaires, surtout qu'il était difficile ces dernières années, de trouver un emploi permanent à plein temps. Cela veut dire que plus vous êtes mobile, plus vous serez âgé au moment où vous commencerez à cotiser à un régime de retraite. Il se peut que vous ayez entre 35 ou 45 ans. Si le nombre d'années de cotisation obligatoire reste à 30 ou 35 ans, il faudra avoir 70 ans pour prendre une retraite anticipée.

Des changements deviennent de plus en plus urgents, car des gens de ma génération par exemple, surtout ceux de ma profession ou d'autres qui ont un doctorat en sociologie, n'ont pu, ces dernières années, obtenir un poste à l'université comme il l'aurait fait par le passé. Il est probable qu'ils ont occupé une série d'emplois contractuels. Et chaque fois qu'ils sont passés d'un emploi à l'autre, ils ont perdu leurs cotisations. On trouve donc des travailleurs assez jeunes qui n'ont pas accumulé de cotisations, même s'il existe aujourd'hui un grand nombre de régimes privés. Cela pour toutes sortes de raisons. Chaque fois qu'un travailleur change d'emploi, à moins que son régime ne soit transférable, il perd ses cotisations. Par conséquent, nous ne pouvons supposer qu'en raison du grand nombre de personnes toucheront des prestations.

Le président: Êtes-vous au courant des nouveaux services disponibles, services spécialisés et paramédicaux? Si je comprends bien, il suffit qu'une personne âgée appelle pour qu'on lui envoie une infirmière par exemple. Comme la personne vit seule et ne peut voir à ses besoins, le gouvernement lui envoie une personne pour l'aider.

Mme Baker: En effet.

Le président: Si je comprends bien, c'est une aide adaptée à chaque cas. Des personnes âgées auront besoin d'une infirmière autorisée pendant que d'autres auront simplement besoin de compagnie. Cette pratique semble s'étendre, surtout en Ontario.

Mme Baker: C'est vrai. Cependant, je pense qu'il existe de longues listes d'attente pour ce type de service. Les personnes âgées qui souffrent de certaines invalidités, ont de la difficulté à se faire inscrire. Par exemple, pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, il est très difficile d'obtenir de l'aide et la liste d'attente est très longue.

[Text]

The Chairman: Actually, it opens up a whole new industry.

Dr. Baker: Yes, it does. Then there is the question of whether that new industry should be publicly run or whether there should be room for private enterprise. There have been many controversies about private nursing homes and the quality of care that is received in them.

The Chairman: Yes, the standards are different. Dr. Baker, until you started speaking and giving your brief, I must confess that my mind was confined to the plight of the elderly veteran. I can look outward from that, but I must confess that I never thought of the single mothers as such. I was more concerned about the widow of the veteran who had just died. Perhaps she had looked after her veteran husband for years and years and had never managed to get into the labour force and was therefore never able to make a career. Now she is left alone. That type of person should be looked after on a continuing basis by the Department of Veterans Affairs.

Dr. Baker: Yes.

The Chairman: Therefore, I can see that the field is wide open. That is why I asked you the question: Are we treading on ground where we cannot contribute?

Dr. Baker: Mr. Chairman, I think people should look beyond the present elderly and start looking at the present younger people. I think we, as policymakers, should ask ourselves what we can do to change the system so that, when those people are older, they will not be poor and will not have the same types of problems experienced by the elderly nowadays.

Certainly, if you look at the proportion of elderly people who are poor it is clear that the vast majority of them are women. The next question is: Why are they poor? What have women done in their past lives that have led to that kind of poverty and what can we do now to prevent that from happening in the future? I think the kind of thing that would make a very interesting study would be to look not only at the present elderly but at the future elderly to see what can be done to change the patterns of the past.

The Chairman: Yes. I agree that we must look to the future.

Dr. Baker: In my opinion, it is not just a question of survivors' benefits and things of that nature. It is things such as equal pay for work of equal value, child care and all sorts of ways in which women can earn wages or contribute to pension plans or whatever. In my opinion, traditionally the government has looked at the problem of elderly poor women as a problem of survivors' benefits. However, if they looked at women as individual wage earners when they were younger, they would not need to put so much money into such things as the Guaranteed Income Supplement and survivors' benefits.

The Chairman: When I go down to Florida and shop at the supermarket, instead of a boy packing my groceries, I see an elderly gentlemen doing that. He is earning extra income

[Traduction]

Le président: En réalité, c'est une toute nouvelle industrie qui est en train de naître.

Mme Baker: Oui. Il faut maintenant se demander si cette nouvelle industrie doit être exploitée par l'État ou s'il y a de la place pour la libre entreprise. Ce n'est pas tout le monde qui est emballé par la qualité des soins qu'offrent les foyers d'accueil privés.

Le président: Oui, les normes varient. Madame Baker, avant d'entendre votre exposé, je dois avouer que j'étais surtout préoccupé par la situation des anciens combattants âgés. Bien sûr, ils ne sont pas les seuls, mais je dois dire que je ne m'étais pas beaucoup préoccupé du sort des mères célibataires. Je m'inquiétais de la veuve de l'ancien combattant. Celle-ci, ayant peut-être dû s'occuper de son mari pendant des années, avait été empêchée d'occuper un emploi rémunéré et de poursuivre une carrière. Aujourd'hui qu'elle est seule, le ministère des Affaires des anciens combattants ne devra pas s'en désintéresser.

Mme Baker: C'est vrai.

Le président: Je vois maintenant que le champ est vaste. Et je pose maintenant la question: pouvons-nous vraiment avoir un rôle à jouer dans ce domaine?

Mme Baker: Monsieur le président, je pense qu'il faut non seulement s'occuper des personnes du troisième âge mais aussi préparer le terrain pour ceux qui les suivront. Je crois que nous, les définisseurs de politiques, devrions-nous demander ce que nous pouvons faire pour changer le système, pour éviter que les futurs aînés vivent dans la pauvreté; qu'ils n'aient pas les mêmes difficultés de leurs prédécesseurs.

Bien sûr, si on examine la situation de près, on se rend compte que la grande majorité des personnes du troisième âge qui sont pauvres, sont des femmes. Il faut alors se demander: pourquoi sont-elles pauvres? Qu'est-ce qui a amené ces femmes à vivre dans la pauvreté et que pouvons-nous faire pour empêcher que cela ne se répète à l'avenir? Je pense que vous pourriez faire une étude très intéressante en examinant non seulement la situation présente des personnes du troisième âge, mais aussi de celles qui suivront afin de déterminer les mesures à prendre pour changer les méthodes du passé.

Le président: Oui, nous devons regarder vers l'avenir.

Mme Baker: D'après moi, la question ne se résume pas à une question de prestation au survivant ni à des choses du genre. Il y aurait d'autres aspects tels l'égalité de salaire pour un travail d'égale valeur, la garde des enfants et différents moyens qui permettraient aux femmes d'occuper un emploi rémunéré, de cotiser à des régimes de pensions, et autres choses semblables. Je pense que le gouvernement a toujours considéré le problème des femmes âgées et pauvres comme un problème de prestation au survivant. Pourtant, si on avait considéré les femmes comme des travailleuses salariées quand elles étaient plus jeunes, nous n'aurions pas à financer aujourd'hui des programmes coûteux comme le supplément de revenu garanti et les prestations au survivant.

Le président: Quand je me rends en Floride je fais mes courses au supermarché; c'est un monsieur âgé qui met les effets dans les sacs. IL est obligé de travailler parce que sa pension

[Text]

because he cannot afford to live on his pension. In Florida they do not have the medicare and hospital care we have in Canada, and the elderly people find it a struggle. I think there are many areas we can look at.

Dr. Baker: Yes.

The Chairman: Dr. Baker, if this committee finds a particular area on which it wants to concentrate its attention and look at priorities, I would appreciate your giving us a list of priorities and what we should be looking at. I would like to concentrate on the care of seniors, regardless of whether they are women or men, and on what is happening to them, particularly in the area of housing.

We had the greatest hospital care and Veterans Land act in the world but the government repealed it. People who were once younger are now growing older and need the homes they could have had under the Veterans Land Act, and the government is now sorry it repealed the act, but that is their problem.

Dr. Baker, I want to thank you very much for coming. It was very good of you to give up your evening to be present here. We will be calling on you at other times with respect to particular problems that we come up against, if you do not mind.

Dr. Baker: Very well, sir.
The committee adjourned.

[Traduction]

est insuffisante. Contrairement au Canada, en Floride il n'y a pas d'assurance-hospitalisation et les frais médicaux ne sont pas gratuits, et c'est difficile pour les personnes âgées. Je pense qu'il y a bien des questions que nous pouvons examiner.

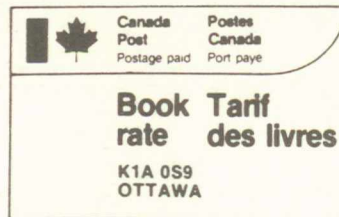
Mme Baker: Oui.

Le président: Madame Baker, si notre comité décide d'examiner un aspect en particulier et de déterminer des priorités, vous nous rendriez service en nous communiquant une liste de priorités et d'autres questions. J'aimerais étudier notamment les soins mis à la disposition des personnes du troisième âge, hommes ou femmes, et voir comment ils s'en tirent, surtout dans le domaine de l'habitation.

Nous avons les meilleurs services hospitaliers au monde et la loi la plus généreuse pour les terres destinées aux anciens combattants, mais le gouvernement a supprimé cela. Les anciens combattants qui avancent en âge auraient pu se prévaloir de la loi pour satisfaire leur besoin de logement. Aujourd'hui le gouvernement s'en mord les doigts, mais il l'a voulu.

Madame Baker, je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à notre invitation. C'est très gentil de votre part de nous avoir consacré votre soirée. Si vous n'avez pas d'objection, nous ferons encore appel à vous pour nous éclairer sur certains problèmes en particulier.

Mme Baker: Très bien.
La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Library of Parliament:
Dr. Maureen Baker, Researcher.

De la Bibliothèque du Parlement:
M^{me} Maureen Baker, attachée de recherches.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

Proceedings of the Subcommittee on

Veterans Affairs and Senior Citizens

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, May 18, 1988

Issue No. 4

Second proceedings on:

The inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall
with respect to the National Film Board Production
"The Kid Who Couldn't Miss"

AND

Second proceedings on:

The examination of matters relating
to Senior Citizens

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Délibérations du Sous-comité des

Affaires des anciens combattants et du troisième âge

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 18 mai 1988

Fascicule n° 4

Deuxième fascicule concernant:

L'interpellation de l'honorable sénateur Jack
Marshall concernant la production de l'Office national
du film «The Kid Who Couldn't Miss»

ET

Deuxième fascicule concernant:

L'étude des questions susceptibles d'intéresser
les gens du troisième âge

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, June 30, 1987:

On the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Le Moyne:

“That the inquiry on the Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology entitled: Production and Distribution of the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” tabled in the Senate on 15th April 1986 be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for study and Report.

After debate, and

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Thursday, September 10, 1987:

The Honourable Senator Gigantès moved,

“That the inquiry of the Honourable Senator Marshall with respect to the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” be referred to the Sub-Committee on Veterans Affairs for study and report.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier de Comité

Line Gravel

Committee Clerk

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, December 1, 1987.

The Honourable Senator Marshall moved,

“That the Sub-Committee on Veterans Affairs be renamed the “Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens”, and that its mandate be consequently enlarged to authorize it to examine matters relating to Senior Citizens.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 30 juin 1987:

Sur motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Le Moyne:

«Que l'interpellation sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé: Production et distribution du film de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss», déposé au Sénat le 15 avril 1986 soit déférée au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour étude et rapport.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée».

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le jeudi 10 septembre 1987:

L'honorable sénateur Gigantès propose,

«Que l'interpellation de l'honorable sénateur Marshall au sujet de la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss» soit déférée au Sous-comité des affaires des anciens combattants pour étude et rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée».

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 1^{er} décembre 1987:

L'honorable sénateur Marshall propose,

«Que le nom du Sous-comité des affaires des anciens combattants soit changé au nom de «Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge» et que son mandat soit conséquemment élargi afin qu'il puisse étudier les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

La motion mise aux voix, est adoptée».

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 18, 1988
(16)

[Text]

The Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:05 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Sub-Committee present: The Honourable Senators Bonnell, Marshall and Molson (3).

Other Senator present: The Honourable Senator Douglas Everett.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Sub-Committee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

*Witnesses:**From the Department of Health and Welfare:*

Mr. Peter Glynn, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion Branch;

Mrs. Signy Hansin, Executive Director, Seniors Secretariat.

From the Office of the Minister of State for Seniors:

Mrs. Margery Boyce, Special Advisor-Policy.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

The Honourable Senator Bonnell moved,—That the Chairman of the Sub-Committee on Veterans Affairs be authorized to contact the Commissioner of the National Film Board to advise him that the Committee wanted the Commissioner's assurance that Colonel A. J. Bauer will be used as a consultant for the production and filming of any new film concerning Canadian war hero, Billy Bishop.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved,—That the disclaimer used in the National Film Board film entitled "The Kid Who Couldn't Miss" be placed at the beginning of the film, immediately after the National Film Board logo.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Bonnell moved,—That the Chairman of the Sub-Committee on Veterans Affairs report to the full Committee of Social Affairs, Science and Technology how the controversy concerning "The Kid Who Couldn't Miss" has been resolved and ask the Chairman of the Committee of

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 18 MAI 1988
(16)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, Marshall et Molson (3).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Douglas Everett.

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, et M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du Sous-comité.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

*Témoins:**Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:*

M. Peter Glynn, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé;

M^{me} Signy Hansin, directrice générale, Secrétariat du troisième âge.

Du Cabinet du ministre d'État pour le troisième âge:

M^{me} Margery Boyce, conseillère spéciale—politiques.

Conformément aux ordres de renvoi du Sénat, en date du 30 juin 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, en date du 10 septembre 1987, le Sous-comité reprend ses travaux en rapport avec l'interpellation de l'honorable Jack Marshall concernant la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss».

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président du Sous-comité des anciens combattants soit autorisé à communiquer avec le commissaire de l'Office national du film pour obtenir de lui l'assurance que le colonel A.J. Bauer sera consulté advenant la production et le tournage d'un nouveau film sur le héros de guerre canadien Billy Bishop.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que la mise en garde faite dans le film de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss» figure au début du film immédiatement après le logo de l'Office national du film.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Bonnell propose—Que le président du Sous-comité des anciens combattants explique à l'ensemble des membres du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie de quelle façon la controverse entourant le film «The Kid Who Couldn't Miss» a été résolue et demande au

Social Affairs, Science and Technology to report the findings of the Sub-Committee of Veterans Affairs to the Senate as a whole at the earliest possible date.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

It was agreed,—That the consideration of the Order of Reference with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss" be postponed until the next sitting of the Sub-Committee.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated December 1, 1987, with respect to the examination of matters relating to Senior Citizens.

Mr. Glynn and Mrs. Hansin made a presentation and with the other witness answered questions.

At 8:20 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

président de ce comité de faire part le plus tôt possible des conclusions du Sous-comité des anciens combattants au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu—Que l'examen de l'ordre de renvoi en rapport avec l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss» soit remis à la prochaine séance du Sous-comité.

Conformément à l'ordre de renvoi du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie en date du 1^{er} décembre 1987, le Sous-comité reprend l'étude des questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

M. Glynn et M^{me} Hansin présentent un exposé avant de se joindre à l'autre témoin pour répondre aux questions.

A 20 h 20, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

La greffière du Sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Sub-Committee

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, May 18, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7 p.m. to examine matters relating to senior citizens.

Senator Jack Marshall (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. I am in a little difficulty because I recognize that we are strapped for time. We had an *in camera* matter to discuss. I think members of the committee have read the motion that was referred to us. If there is unanimous consent, we could proceed with that and perhaps gauge the mood of the committee. Does the committee give me approval to proceed on the record? Senator Bonnell, is that agreed?

Senator Bonnell: Yes.

The Chairman: So if someone would move the adoption of this motion, I will deem it carried.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I would like to move number 8 but not in its present form, which is:

That the Chairman of the Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens be authorized to contact the Commissioner of the National Film Board to advise him that the Committee wanted the Commissioner's assurance that Colonel A.J. Bauer will be used as a consultant for the production and filming of any new film concerning Canadian war hero, Billy Bishop.

The way I would like it to read is:

That the Chairman of the Sub-committee on Veterans Affairs be authorized to contact the Commissioner of the National Film Board to advise him that the Committee wanted the Commissioner's assurance that Colonel A.J. Bauer will be used as a consultant for the production and filming of any new film concerning Canadian war hero, Billy Bishop.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion carries.

Senator Bonnell: I further move, Mr. Chairman:

That the disclaimer used in the National Film Board film entitled "The Kid Who Couldn't Miss" be placed at the beginning of the film, immediately after the National Film Board logo.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion carries.

Senator Bonnell: I further move, Mr. Chairman:

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 18 mai 1988

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier des questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

Le sénateur Jack Marshall (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je suis conscient que le temps nous presse et cela me pose quelques difficultés. Nous avons une question à discuter à huis clos. Je pense que tous les membres du comité ont lu la motion qui nous a été renvoyée, et s'il y a consentement unanime, nous pourrions l'adopter et peut-être demander l'opinion du Comité. Le Comité permet-il qu'il en soit fait mention dans le compte rendu? Sénateur Bonnell, êtes-vous d'accord?

Le sénateur Bonnell: Oui.

Le président: Si quelqu'un veut bien faire une proposition, je considérerai la motion comme adoptée.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, j'aimerais proposer l'adoption du numéro 8, mais pas dans le libellé actuel qui stipule:

Que le président du Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge soit autorisé à contacter le commissaire de l'Office national du film pour l'informer que le Comité veut recevoir l'assurance que le colonel A.J. Bauer pourra agir en tant que conseiller pour la production et le tournage de tout nouveau film sur le héros de guerre canadien, Billy Bishop.

Je propose le libellé suivant:

Que le président du Sous-comité des affaires des anciens combattants soit autorisé à contacter le commissaire de l'Office national du film pour l'informer que le Comité veut recevoir l'assurance que le colonel A.J. Bauer pourra agir en tant que conseiller pour la production et le tournage de tout nouveau film sur le héros de guerre canadien, Billy Bishop.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le sénateur Bonnell: Je propose également, monsieur le président:

Que l'avertissement dans la production de l'Office national du film intitulée «*The Kid Who Couldn't Miss*» soit placé au début du film, immédiatement après le logo de l'Office national du film.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le sénateur Bonnell: Je propose également, monsieur le président:

[Text]

That the Chairman of the Sub-Committee on Veterans Affairs report to the full Committee of Social Affairs, Science and Technology how the controversy concerning "The Kid Who Couldn't Miss" has been resolved and ask the Chairman of the Committee of Social Affairs, Science and Technology to report the findings of the Sub-Committee of Veterans Affairs to the Senate as a whole at the earliest possible date.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion carries.

Senator Everett: Is that the end of it?

The Chairman: That is the end of the Veterans Affairs portion.

Senator Everett: Mr. Chairman, I would like to congratulate the chairman and Senator Molson on the resolution of this matter. I might say that I think the work they have done, in getting public backing and causing the changes that have taken place at the Film Board, has been remarkable. I must say that I am in awe of what you have been able to do and I, as well as Senator Bonnell, congratulate you both on your accomplishments.

The Chairman: Thank you, Senator Everett.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, before you carry out the direction of the last motion, of asking the chairman of the full committee to report, I hope that you will have the answer back from the Commissioner and will have his assurance that those things will be carried out. If we do not get that assurance, we expect you to report back to us, as a subcommittee before reporting to the full committee.

The Chairman: Yes, I will certainly do that, Senator Bonnell. Thank you.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, before we leave the subject of "The Kid Who Couldn't Miss", I have something further to say about it.

The committee proceeded *in camera*.

The Chairman: Honourable senators, I am happy to introduce our two witnesses from the Department of National Health and Welfare, Dr. Peter Glynn, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion, and Ms. Signy Hansin. I understand that Dr. Glynn has a brief presentation to make. Please proceed, Dr. Glynn.

Dr. Peter Glynn, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion, Department of National Health and Welfare: Thank you, Mr. Chairman. Honourable senators, it is indeed a pleasure to be here on behalf of both the Department of National Health and Welfare and the Honourable George Hees. If I may, I will start at the beginning, and that was August 26, 1987, when Mr. Hees was appointed the first Minister of State for Seniors. Although I am the Assistant Deputy Minister for the Health Services and Promotion Branch, I was asked to take on the responsibility for supporting Mr. Hees in his new responsibilities. One of the first things we did was to create a small secretariat called the Seniors Secretariat to pro-

[Traduction]

Que le président du Sous-comité des affaires des anciens combattants informe le Comité plénier des affaires sociales, des sciences et de la technologie, de la façon dont la controverse entourant la production intitulée «*The Kid Who Couldn't Miss*» a été résolue et qu'il demande au président du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie d'informer le plus rapidement possible le Sénat en assemblée plénière des conclusions du Sous-comité des affaires des anciens combattants.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le sénateur Everett: En avons-nous terminé?

Le président: Oui, en ce qui concerne les affaires des anciens combattants.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, j'aimerais féliciter le président et le sénateur Molson pour la façon dont ils ont résolu la question. Je dois dire qu'ils ont accompli un travail remarquable en vue d'obtenir l'appui du public et amener l'Office national à procéder aux modifications qui ont été apportées. Je suis impressionné par ce que vous avez réussi à accomplir et je tiens personnellement, et j'en suis sûr le sénateur Bonnell également, à vous féliciter.

Le président: Merci, sénateur Everett.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, j'espère qu'avant que vous ne donniez suite à cette dernière motion qui demande au président du comité plénier de faire rapport, vous recevrez la réponse du commissaire et qu'il s'engagera à prendre les mesures voulues. Dans le cas contraire, nous aimerions que vous informiez le sous-comité avant de faire rapport au Comité plénier.

Le président: Certainement, sénateur Bonnell. Merci.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, avant de poursuivre, j'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la production intitulée «*The Kid Who Couldn't Miss*».

(Le comité poursuit à huis clos).

Le président: Honorables sénateurs, je suis heureux de vous présenter nos deux témoins du ministère de la Santé et du Bien-être social, M. Peter Glynn, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé, et Mme Signy Hansin. Je crois que M. Glynn a une brève déclaration à faire. Monsieur Glynn, vous avez la parole.

M. Peter Glynn, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé et du Bien-être social: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, il me fait évidemment plaisir d'être ici au nom du ministère de la Santé et du Bien-être social et au nom de l'honorable George Hees. Si vous me le permettez, je vais commencer par le début, c'est-à-dire le 26 août 1987, date à laquelle M. Hees est devenu le premier titulaire du poste de ministre d'État pour le troisième âge. Bien que je sois sous-ministre adjoint de la Direction générale des services et de la promotion de la santé, on m'a demandé de seconder M. Hees dans ses nouvelles fonctions. Une des premières choses que

[Text]

vide direct support to Mr. Hees and staff. Ms. Signy Hansin is the Executive Director of that Secretariat.

Mr. Hees' role is not that of a program department minister but, rather, is one of a minister who brings the issues and concerns of the seniors forward. As he puts it, he is a "friend at court" in the federal government for the seniors of this country. As an aside, I might mention that we use only one word in our department, and that word is "seniors"—we do not use "elderly", "aging", "old people", or anything but "seniors". In French, the term is les aîné(e)s. We become quite belligerent about this, actually, because we think it is important that the population of this country and of government departments deal with seniors as important people—as people who have needs and desires just as the rest of us do.

We have provided senators with a package of information, which we will go through this evening. Let me first say that we are more than happy to answer any questions, either during the presentation or at the end of it. We would also be pleased to provide further information to the committee, if that is the wish of senators. I will now ask Ms. Hansin to talk about the demographics and some of the information about the seniors population in Canada. I will then come back to talk about what we have been doing and what we think are the issues.

Ms. Signy Hansin, Executive Director, Seniors Secretariat, Health Services and Promotion Branch, Department of National Health and Welfare: Unfortunately in Canada there still exists among all segments of the population, including seniors themselves, negative attitudes, myths and stereotypes about aging and being old. People equate old age with being sick, dependent or even useless. These attitudes can lead to premature institutionalization or isolation and loneliness, or they may limit opportunities for seniors to contribute to society.

In the past, gerontologists, policymakers, service providers and the general public have, to some extent, dwelt on the negative aspects of ageing and have looked only at the potential problems that an increased number of seniors in the population will create. If our programs and policies are to be effective for today's and tomorrow's seniors, it is essential that we know the facts about seniors: Who are they, how many are they, where do they live, what do they do, what is their health like? It is also essential that we listen to and act upon the views and opinions of seniors.

Senators will have in their information kit a book entitled "Canada's Seniors—A Dynamic Force". The purpose of this book is to provide factual information about seniors based upon the 1986 census, the 1985 health promotion survey, the general social survey and others, and to try to begin to dispel some of the myths about aging. I would like to go through this book to give some examples about some of the facts that are current and which I think could be of some interest to senators.

[Traduction]

nous avons faites a été de créer un petit secrétariat appelé Secrétariat du troisième âge, qui aide directement M. Hees et son personnel. Mme Signy Hansin est directrice exécutive du secrétariat.

Le rôle de M. Hees n'est pas celui d'un ministre responsable d'un ministère à programmes; il a plutôt pour fonction de mettre en évidence les problèmes et les préoccupations des aînés. Comme il le dit lui-même, il est un ami des aînés, qu'il défend devant le gouvernement fédéral. En passant, nous n'employons au ministère qu'un seul terme, «seniors», en anglais, et «les aîné(e)s en français; nous n'employons pas de termes comme «vieillards», «vieux», «personnes âgées». Nous devenons chateouilleux sur ce point car nous pensons qu'il est important que la population en général et les ministères considèrent les aîné(e)s comme des personnes importantes, des gens qui ont des besoins et des désirs comme nous tous.

Nous avons distribué aux sénateurs une trousse d'information dont nous prendrons connaissance ce soir. Je tiens à vous dire que nous sommes plus qu'heureux de pouvoir répondre à toutes vos questions, que ce soit pendant notre exposé ou par la suite. Nous serons également heureux de fournir plus d'informations aux comités si les sénateurs le veulent. Je demanderais maintenant à M^{me} Hansin de vous parler de la situation démographique et de vous communiquer des renseignements concernant les aînés au Canada. Je vous parlerai ensuite de ce que nous avons accompli et des problèmes à régler.

Mme Signy Hansin, directrice exécutive, Secrétariat du troisième âge, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé et du Bien-être social: Malheureusement, il existe encore au Canada, dans toutes les couches de la population, y compris les aînés eux-mêmes, des attitudes négatives, des mythes et des stéréotypes au sujet du vieillissement et des personnes âgées. Pour certains, être vieux veut dire être malade, dépendant ou même inutile. De telles attitudes peuvent favoriser une institutionnalisation prématurée ou l'isolement et la solitude, ou même limiter les possibilités pour les aîné(e)s de jouer un rôle actif dans la société.

Dans le passé, les gérontologues, les décideurs, les responsables des services et le public en général se sont dans une certaine mesure intéressés d'abord aux aspects négatifs du vieillissement et aux problèmes que risquait de créer le vieillissement de la population. Nos programmes et politiques concernant les aîné(e)s d'aujourd'hui et de demain ne seront efficaces que si nous sommes en mesure de répondre aux questions suivantes: qui sont les aîné(e)s? Combien sont-ils? Où vivent-ils? Que font-ils? Quel est leur état de santé? Il est également essentiel de prendre connaissance des opinions des aîné(e)s, et d'y donner suite.

Les sénateurs trouveront dans leur trousse d'information un document intitulé «Les aîné(e)s du Canada: une force dynamique». Cet ouvrage contient des données sur les aîné(e)s provenant du recensement de 1986, de l'enquête de 1985 sur la promotion de la santé, de l'enquête sociale générale et d'autres travaux, et vise à dissiper certains mythes concernant le vieillissement. Je tirerai de ce livre des exemples concernant certains faits actuels qui pourront intéresser les sénateurs.

[Text]

As honourable senators are probably aware, today there are about 2.7 million Canadians over the age of 65, or 11 per cent of our population, compared to only 6 per cent of our population in 1931. We are projecting that by the year 2031, 7.5 million Canadians will be over 65, and that will be 22 per cent of the population. Especially important is the increased number of the very old in our population. Currently, 20 per cent of those over 65 are over 80 years of age. This will increase, by the year 2001, to 25 per cent. Life expectancy is still increasing. Therefore, we expect that the increase of the very old or those over 85 years of age will continue. The importance of this is that it is those over 85 who are most likely to require institutionalization, social support or other support services.

Another important factor for this committee is the ratio of men to women. When senators look at veterans, they will see a predominantly male population. When they look at seniors in general, they will see a predominantly female population. There are 120 women for every 100 men in the age group of 65 to 69. There are 229 women for every 100 men for those who are 85 and over.

People over 65 are not all the same. In fact, there are greater differences among seniors than among other segments of our population. It is therefore very dangerous to talk about seniors as a homogeneous group. They are heterogeneous, and we must remember that when we are developing any kind of policies or programs.

An example of the diversity is that 11 per cent of Canadians over 65 speak neither English nor French at home, nearly double the percentage of those who are under 50 years of age. Too often, seniors are referred to as being dependent, as if this were negative. Throughout our lives we all depend on other people for social, financial, emotional and other forms of support. We therefore want to view seniors, as we do all other age groups, in terms of independence and interdependence.

For example, 15 per cent of those over 65 give babysitting help to friends and families living outside their home. Eighty per cent of the women over 80 years of age do their own housework. Another important statistic to bear in mind is that only eight per cent of older adults are institutionalized. In the past there has been an image that the majority of seniors are institutionalized. In fact, only eight per cent are institutionalized. The majority of these people are over 80 and 85 years of age.

The definition of "health" has evolved from meaning the absence of disease to meaning a state of physical, mental and social wellbeing. This definition is clearly important in looking at the health status of seniors. Although 85 per cent of those over 65 have at least one chronic condition, 67 per cent of seniors aged 65 to 74 said that their health was good or excellent; 57 per cent of those over the age of 75 believed the same. We know that those over 65 are concerned with maintaining their

[Traduction]

Comme les honorables sénateurs le savent probablement, on compte actuellement environ 2,7 millions de Canadiens de plus de 65 ans, soit 11 p. 100 de la population, comparé à 6 p. 100 en 1931. On prévoit qu'en l'an 2031, 7,5 millions de Canadiens auront plus de 65 ans et représenteront 22 p. 100 de la population. Le nombre grandissant de personnes très âgées est particulièrement important. À l'heure actuelle, 20 p. 100 des personnes de plus de 65 ans ont 80 ans et plus. En l'an 2001, leur proportion sera de 25 p. 100. Comme l'espérance de vie continue de s'accroître, nous prévoyons que le nombre de personnes très âgées, c'est-à-dire de plus de 85 ans, va continuer d'augmenter. Ce fait est important car, cette catégorie de personnes est la plus susceptible d'avoir recours à l'institutionnalisation, aux services de soutien sociaux et à d'autres services de soutien.

Un autre facteur important concerne la proportion des hommes par rapport à celle des femmes. Quand les sénateurs examinent la situation des anciens combattants, ils constatent qu'ils sont surtout composés d'hommes. Dans le cas des aînés en général, les femmes sont majoritaires. On compte 120 femmes pour 100 hommes dans la catégorie des 65 à 69 ans. Pour les personnes qui ont 85 ans et plus, il y a 229 femmes pour 100 hommes.

Les personnes âgées de 65 ans et plus ne sont pas toutes pareilles. En fait, il y a plus de différences entre les aîné(e)s qu'entre les autres composantes de notre population. Il est donc très dangereux de parler des personnes âgées comme un groupe homogène. Il s'agit d'un groupe hétérogène et nous devons en tenir compte lors de l'élaboration de politiques ou de programmes.

Voici un exemple de cette diversité. Onze pour cent des Canadiens de plus de 65 ans ne parlent ni l'anglais ni le français à la maison, presque le double du pourcentage de ceux qui ont moins de 50 ans. Trop souvent, on parle des aîné(e)s comme étant dans une position de dépendance, comme si c'était négatif. Tout au long de notre vie nous dépendons tous d'autres personnes pour un soutien social, financier, émotif et autre. Nous voulons donc considérer les aîné(e)s comme nous le faisons pour tous les autres groupes d'âge, c'est-à-dire en fonction de l'indépendance et de l'interdépendance.

Par exemple 15 p. 100 des aîné(e)s de 65 ans gardent les enfants d'amis et de familles n'habitant pas dans la même maison qu'eux. Quatre-vingt pour cent des femmes de plus de 80 ans entretiennent eux-mêmes leur maison. Un autre chiffre important dont il faut se rappeler, c'est que seulement 8 p. 100 des aîné(e)s vivent en établissement. Par le passé, on avait l'impression que la plupart des aîné(e)s vivaient en institution. En fait, c'est le cas pour seulement 8 p. 100 d'entre elles. La majorité de ces personnes ont plus de 80 et 85 ans.

La définition de la «santé» a évolué. En effet, alors qu'elle signifiait l'absence d'affections, on la définit maintenant comme un état de bien-être physique, mental et social. Cette définition est évidemment importante lors que l'on se penche sur l'état de santé des personnes âgées. Bien que 85 p. 100 de celles qui ont plus de 65 ans souffrent d'au moins une maladie chronique, 67 p. 100 des aîné(e)s ayant entre 60 et 74 ans ont déclaré que leur santé était bonne ou excellente; cinquante-sept

[Text]

health and their independence. Nineteen per cent of Canadians over 65 smoke compared to 37 per cent of those under 55. Eighteen per cent of seniors never drink alcohol compared to six per cent of adults under 55. Sixty per cent of those over 65 engage in a regular form of exercise.

There is every evidence that most seniors remain active and vital members of their community. However, there are still some seniors who are poor. These are predominantly women in the older senior category. There are some seniors who must rely on family and friends to provide care, and there are some who do not have access to health or social services, adequate housing or transportation.

With these few facts, I have tried to illustrate that the aging of our population does not mean doom and gloom. We must recognize the potential contribution that seniors can continue to make, and we must maximize the opportunities for seniors to enhance their quality of life and to live independently and interdependently in their communities. Such facts have been used to develop the new seniors' initiatives and the new programs that Dr. Glynn is going to describe.

Dr. Glynn: Since Mr. Hees was appointed we have been meeting large numbers of seniors' organizations and individual seniors, and we have been requesting mail. Indeed, early on in Mr. Hees' appointment—and you will find a cheque-stuffer in your package—he sent a message to every senior in Canada which said, "Please tell me your ideas." Believe me they have been writing. I think we have received up to something like 2500 letters. Some of these letters cover a lot of issues and have obviously had a lot of thought put into them.

As a result of that consultation, in February the government announced a set of four initiatives. The first initiative is the creation of a new program called the Seniors' Independence Program. In your package of material you will find an application for that program and a descriptive manual in terms of the kinds of activities it will cover.

This program provides funding to projects which are intended to enhance the independence of seniors. It provides funding to either seniors' organizations or groups who work with or on behalf of seniors to do that, either locally, regionally or nationally. We have been getting a good response to this program, although it was only recently announced. We are hoping that we will be approving projects within the next few months. This program is funded at a level of \$20 million a year, and that is entirely new money.

A second initiative is the New Horizons Program. This program has been in existence for approximately 20 years and has been a very successful and popular program. We have made

[Traduction]

pour cent de ceux qui ont plus de 75 ans croyaient la même chose. Nous savons que les aîné(e)s de plus de 65 ans veulent conserver leur santé et leur autonomie. Quatre vingt-dix pour cent des Canadiens de plus de 65 ans fument à comparer à 37 p. 100 pour les moins de 55 ans. Huit pour cent des personnes âgées ne boivent jamais d'alcool à comparer à 6 p. 100 des adultes de moins de 55 ans. Soixante pour cent des aîné(e)s de plus de 65 ans font de l'exercice régulièrement.

Tout indique que la plupart des aîné(e) restent des membres actifs et indispensables au sein de leur collectivité. Toutefois, quelques aîné(e)s vivent encore dans la pauvreté. Il s'agit surtout de femmes très avancées en âge. Certaines personnes âgées doivent recourir aux services des membres de leur famille et d'amis pour s'occuper d'eux; il y en a quelques-uns qui n'ont pas accès aux services de santé ou aux services sociaux, à un logement et à un service de transport adéquats.

À l'aide de ces quelques faits, j'ai essayé de démontrer que le vieillissement de notre population ne signifie pas un avenir sombre. Nous devons reconnaître la contribution virtuelle que les aîné(e)s peuvent continuer à apporter et maximiser les chances des personnes âgées d'améliorer la qualité de leur vie et de vivre dans un état d'interdépendance et de dépendance au sein de leur collectivité. Ce sont sur des faits comme ceux-ci que nous nous sommes fondés pour élaborer les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes à l'intention des personnes âgées que va décrire M. Glynn.

M. Glynn: Depuis la nomination de M. Hees, nous avons rencontré beaucoup d'organismes représentant les aîné(e)s et d'aîné(e)s et nous avons invité la population à nous écrire. En fait, au début du mandat de M. Hees—et vous trouverez dans votre trousse un dépliant que l'on insérera dans les chèques de pension—il a fait parvenir un message à chaque aîné(e) du Canada qui se lisait ainsi: «S'il vous plaît donnez-moi vos idées.» Et croyez-moi, ils ont écrit. Nous avons reçu environ 2 500 lettres. Certaines de ces lettres abordaient beaucoup de questions et ont exigé, de toute évidence, beaucoup de réflexion.

À la suite de cette consultation, le gouvernement a annoncé en février quatre initiatives. La première consiste en la création d'un nouveau programme appelé le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s. Dans votre trousse, vous trouverez une demande de contribution à ce programme ainsi qu'un manuel en décrivant les activités.

Le programme s'attache au financement des projets visant à encourager les aîné(e)s à conserver leur autonomie. Il prévoit des fonds soit pour les organismes ou les groupes d'aîné(e)s qui travaillent avec ceux-ci ou se font leur porte-parole à divers niveaux: local, régional ou national. La réaction à ce programme est bonne, même si celui-ci n'a été annoncé que tout récemment. Nous espérons être en mesure d'approuver des projets au cours des prochains mois. Un montant de 20 millions de dollars sera versé tous les ans à ce programme et il s'agit entièrement de nouveaux crédits.

Deuxièmement, il y a le Programme Nouveaux Horizons. Celui-ci existe depuis environ 20 ans et jouit d'une très grande popularité. Son budget est plus important qu'il n'a jamais été

[Text]

the budget bigger than it has ever been before—\$15 million a year starting next year—and we will be promoting its existence even more than we have done in the past in encouraging seniors' organizations to use it. Under the New Horizons Program, projects must be developed, delivered and managed by seniors themselves. Basically that is one of the fundamental differences between that and the Seniors' Independence Program. Also, the projects are generally small and locally-based, and may encompass social activities, recreational activities, education activities, and things which help promote the independence of Canada's seniors.

A third initiative is the creation of a research fund related to diseases affecting seniors' independence. Two diseases, in particular, were picked as priorities: Alzheimer's Disease and osteoporosis. We are in the process of creating an advisory committee to the department to give us some advice on priorities and soliciting research ideas from the community. We do not want to deal so much with the medical issues regarding these diseases, as with the delivery of services; how one provides support to caregivers of Alzheimer's patients, for example; what are some of the causes and enhancing and limiting factors; how do we deal with people with dementia in institutional settings? Those are the kinds of things that no-one has explored before in Canada. A lot of emphasis in the past has been on the biomedical issues, but there has been very little emphasis on the delivery of services and care.

The fourth initiative is substantially to enhance—indeed triple—the budget of the National Advisory Council on Ageing, which has been in existence for a number of years and has provided advice to the Minister of Health and Welfare. It now provides advice to both the Minister of Health and Welfare and the Minister of State for Seniors. We have given them more staff and more money in order to do an even better job of providing advice, especially regarding issues of independence.

I mentioned a Seniors' Secretariat and its creation. One of the things we have been doing with the Secretariat is producing "Canada's Seniors—A Dynamic Force" that we have talked to you about. Initially, this was distributed to senators and MPs, and I believe we had it on your desks just before the Easter break. Additional copies are available if you would find that useful.

Another thing we have been doing is holding consultations on particular issues. One issue we have started to grapple with is the issue of senior women. In conjunction with the Honourable Barbara MacDougall, the Minister of State for the Status of Women, we held a round-table discussion on senior women's issues with a number of senior women in Canada and people who deal with senior women's issues. There will be a report resulting from that discussion, and we would be pleased to make it available to you when it is ready in approximately six weeks.

[Traduction]

auparavant—15 millions de dollars à compter de l'an prochain—et nous ferons à son sujet une campagne de promotion sans précédent afin d'encourager les organismes d'ainé(e)s à y souscrire. Dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons, les ainé(e)s doivent se charger de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'administration des projets. Il s'agit là d'une différence fondamentale entre ce programme et le Programme d'aide à l'autonomie des ainé(e)s. En outre, il s'agit habituellement de projets de petite envergure s'adressant à la collectivité et qui peuvent comprendre des activités sociales, récréatives et éducatives ainsi que des éléments qui aident à promouvoir l'autonomie des ainé(e)s du Canada.

Troisièmement, il y a la création d'un fonds de recherche sur les affections entravant l'autonomie des gens du troisième âge. Deux maladies en particulier ont été choisies comme prioritaires: la maladie d'Alzheimer et l'ostéoporose. Nous sommes en train de mettre sur pied, au ministère, un comité consultatif qui nous conseillera sur les priorités et sollicitera des idées de recherche auprès de la population. Nous ne voulons pas tant nous occuper des aspects médicaux de ces maladies, mais de la prestation des services, du soutien apporté à ceux qui s'occupent de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer, par exemple, de certaines des causes ainsi que des facteurs de stimulation et de limitation, du traitement que nous réservons aux personnes souffrant de démence dans les établissements de santé. Voilà des domaines que jamais personne n'a explorés auparavant au Canada. On a beaucoup insisté par le passé sur les questions biomédicales, mais on s'est très peu intéressé à la prestation des services et des soins.

Quatrièmement, nous voulons accroître sensiblement, en fait tripler, le budget du Conseil consultatif national sur le troisième âge qui existe depuis un certain nombre d'années et qui a conseillé le ministre de la Santé et du Bien-être social. Il sert à l'heure actuelle d'organisme conseil tant auprès du ministre de la Santé et du Bien-être social qu'auprès du ministre d'État pour le troisième âge. Nous lui avons augmenté ses effectifs et son budget afin qu'il accomplisse un meilleur travail de conseiller, surtout en ce qui concerne les questions d'autonomie.

J'ai parlé d'un Secrétariat du troisième âge et de sa création. L'une des tâches que nous avons accomplies avec le Secrétariat, c'est la production de la brochure «Les Aîné(e)s du Canada—Une force dynamique» dont nous vous avons parlé. Au début, nous l'avons distribuée aux sénateurs et aux députés et je crois que vous l'aviez sur vos bureaux avant le congé de Pâques. Nous pouvons vous en remettre des exemplaires supplémentaires, si vous le jugez utile.

Nous avons en outre procédé à des consultations sur des questions particulières. Nous avons commencé à nous intéresser à la question des aînées. De concert avec l'honorable Barbara MacDougall, la ministre d'État à la condition féminine, nous avons organisé une table ronde sur les problèmes des aînées avec un certain nombre d'ainées du Canada et de personnes qui s'intéressent à leurs problèmes. Un rapport sur les conclusions de cette discussion sera publié et nous serions heureux de vous le faire parvenir lorsqu'il sera prêt dans environ six semaines.

[Text]

We have held the first ever workshop—a fairly large workshop consisting of 100 people—on ethnicity and aging. We gathered representatives from every ethnic organization in Canada to tell us what the issues are—not the solutions, just the issues—and there were many. Again, there will be a report from that meeting. We intend to use the funding programs to support the ideas that came out of that.

In addition, we have created, again for the first time, a seniors' guide to federal programs and services. You will find a cheque stuffer in your package which will go to every senior in Canada. It tells them that they will be able to pick up this booklet in 1,000 supermarkets in Canada, but if they do not find it there and wish to send for it, they can get it in the mail. This puts every program offered by the federal government all in one place.

In your package you will also find a grey booklet called "Aging: Shifting the Emphasis." This booklet is now almost two years old. It was a working paper, actually done by my branch, which tried to bring together all of the issues and some perspective of their dimensions and the changes that were needed around seniors. It deals with public awareness, mental health, support to care givers, housing, and so on. It was primarily a working document for the branch, but we have been making it available to people who are interested in the subject because we think it is the best compendium anywhere of issues related to senior citizens.

Ms. Hansin talked about attitudes. That in our mind, is the key issue, namely the attitudes of the general population toward seniors and the attitudes of seniors toward themselves, individually and collectively. If we can do nothing but improve the attitudes of all those groups we will have accomplished a lot. Seniors will have a much more positive view of themselves and their capabilities, the population will have a much more positive view and, in terms of their health and welfare, it will be vastly improved without necessarily creating a lot of new programs or providing a lot of new services.

Let me stop there. We have provided a lot of information here. One other thing I did not mention is the book from the Canada Mortgage and Housing Corporation called "Housing Choices for Older Canadians." CMHC is putting on a conference this fall that will deal with a number of the aspects in this book. Indeed, you will probably want to talk to the CMHC staff about the housing issues of older Canadians.

The Chairman: I think we will be looking to the Minister of Housing to come before us.

Dr. Glynn: There is a lot of information here; there a lot of issues, and we would be pleased to talk about them.

[Traduction]

Nous avons organisé pour la première fois un atelier—un atelier assez important regroupant 100 personnes—qui avait pour thème l'appartenance ethnique et le vieillissement. Nous avons rassemblé des représentants de chaque organisation ethnique au Canada pour qu'ils nous fassent part des problèmes—pas des solutions, seulement des problèmes—et il y en avait beaucoup. Il y en avait beaucoup. Je le répète, un rapport paraîtra sur les conclusions de cet atelier. Nous avons l'intention d'utiliser les programmes de financement pour concrétiser les idées qui ont fusé de cette réunion.

En outre, nous avons mis au point, et il s'agit encore là d'une première, un guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s. Vous trouverez dans votre trousse d'information un dépliant qui sera inséré dans le chèque de pensions de tous les aîné(e)s au Canada. On leur dit qu'ils pourront se procurer le Guide dans 1 000 supermarchés au Canada mais que s'ils ne l'y trouvent pas et veulent l'obtenir, ils peuvent se le procurer par la poste. Ce guide regroupe tous les programmes offerts par le gouvernement fédéral aux aîné(e)s.

Vous trouverez également dans votre trousse, une brochure grise dont le titre est: «Vieillir: une nouvelle perspective». Cette brochure a été publiée il y a environ deux ans. Il s'agissait d'un document de travail, préparé en fait par mon service, qui essayait de regrouper tous les problèmes et de donner une idée de leur importance ainsi que des changements qui s'imposaient pour les aîné(e)s. On y traite de la sensibilisation du public, de la santé mentale, du soutien aux dispensateurs de soins, du logement etc. Il s'agissait principalement d'un document de travail pour la direction mais nous l'avons mis à la disposition des personnes que le sujet intéresse parce que nous croyons qu'il s'agit là du meilleur condensé qui existe sur les problèmes avec lesquels les aîné(e)s sont aux prises.

M^{me} Hansin a parlé des attitudes. Il s'agit là selon nous de la question clé, à savoir les attitudes de la population en général à l'égard des aîné(e)s et les attitudes des aîné(e)s envers eux-mêmes, individuellement et collectivement. Si nous ne parvenons qu'à améliorer les attitudes de tous ces groupes, nous aurons accompli beaucoup. Les aîné(e)s auront une opinion beaucoup plus positive d'eux-mêmes et de leurs capacités, la population aura une idée plus positive et, en ce qui concerne la santé et le bien-être, nous les améliorerons énormément sans recourir nécessairement à quantité de nouveaux programmes ou de nouveaux services.

Permettez-moi d'arrêter ici. Nous vous donnons ici beaucoup de renseignements. Un autre document que je n'ai pas encore mentionné est la brochure de la Société canadienne d'hypothèques et de logement intitulée *Un choix de logements pour les Canadiens âgés*. La SCHL tiendra cet automne une conférence qui portera sur un certain nombre des aspects abordés dans cette brochure. Vous voudrez probablement vous entretenir avec des membres du personnel de la SCHL au sujet de la question du logement pour les Canadiens âgés.

Le président: Je crois que nous inviterons le ministre chargé du logement à comparaître devant nous.

M. Glynn: Vous avez là beaucoup d'information. Il y a de nombreux points à étudier et nous serions heureux d'en discuter avec vous.

[Text]

The Chairman: Since we are hoping to extend our mandate to take in seniors, would you classify the difference between seniors and senior citizens? Does one or the other mean the same thing to you?

Dr. Glynn: They mean the same thing. As Mr. Hees said to us, he did not see any point in saying senior citizens because, surely, they were citizens.

The Chairman: We thought the original intent was to be senior citizens—the “Ministry for Senior Citizens”—but apparently it is only “seniors”.

Dr. Glynn: It was changed because the minister felt quite strongly that this was being redundant. We did not say the Minister of State for Young Citizens, we said the Minister of State for Youth.

The Chairman: Why do you mention the attitude of the general population toward seniors? You mentioned that last, but what do you find is the attitude toward seniors our there in society?

Dr. Glynn: I will let the expert answer that.

The Chairman: And how broad a base is it?

Ms. Hansin: Unfortunately, we do not have any national survey data to state the extent to which there are negative attitudes and stereotypes. We have evidence that over the last ten years they have been changing to become increasingly more positive, but we still see evidence, in terms of the response of healthcare workers, to older people saying, “Well, it is just because you are old that you are sick,” when it is a disease process. We see examples of some forms of discrimination toward the older worker; we see images portrayed on television and in other forms of media that are negative and portray older people as not being vital, active, bright people. So we see it in a lot of various facets of our life. We could not say that “X” number of Canadians hold negative stereotypes or negative attitudes about seniors, but it is pervasive throughout.

The Chairman: When we were in Nova Scotia last week, I said to myself, of one of the witnesses: “There is a pleasant looking old man.” He went on to tell us what was wrong with the fishery, and I said, “How old are you?” He said, “I am 68.” I said, “Well, you are a great fellow.” I never even thought of the fact that I am 68.

Dr. Glynn: On that point, the conclusion I am coming to—and senators may not agree with me—is that the main difference between seniors and the middle-aged is that seniors, generally speaking, have more discretionary time. That possibly is the only difference.

I know that you probably think you do not have much discretionary time at all, but in terms of all the other measures, of income, housing, education, and so on, there is no difference. This fictitious differentiation gets us only into the wrong answers and not the right ones.

[Traduction]

Le président: Comme nous espérons étendre notre mandat pour qu’il inclue les aîné(e)s, nous aimerions que vous indiquiez la différence entre les mots «seniors» (aîné(e)s) et «senior citizens» (personnes âgées)? Ces deux expressions veulent-elles dire la même chose pour vous?

M. Glynn: Oui. M. Hees nous a dit qu’il ne voyait pas pourquoi on parlerait de «senior citizens» parce qu’ils sont sans l’ombre d’un doute des citoyens.

Le président: Je croyais que le ministère allait s’appeler «Ministry for Senior Citizens», mais c’est le mot «seniors» qui a été retenu?

M. Glynn: Le ministre a préféré «seniors», parce qu’il jugeait la première expression redondante. Nous ne parlons pas du «Minister of State for Young Citizens», mais du «Minister of State for Youth».

Le président: Pourquoi abordez-vous la question de l’attitude du grand public envers les aîné(e)s? C’est le dernier point que vous avez soulevé, mais quelle est selon vous l’attitude de la société envers les aîné(e)s?

M. Glynn: Je vais demander à notre expert de répondre à la question.

Le président: Et dans quelle mesure retrouve-t-on cette attitude?

Mme Hansin: Nous n’avons malheureusement pas effectué de sondage national pour évaluer l’étude des attitudes et des stéréotypes négatifs à l’endroit des personnes âgées. Nous avons la preuve que ces attitudes changent depuis dix ans et qu’elles deviennent plus positives, mais il y a encore des praticiens du domaine de la santé qui disent à des personnes âgées que leur maladie est simplement due à la vieillesse, quand ce n’est pas le cas. Des formes de discrimination sont exercées envers les travailleurs âgés; la télévision et les autres médias présentent souvent l’image de personnes âgées peu énergiques, actives et alertes. Nous sommes donc confrontés à des images négatives de la personne âgée dans de nombreuses facettes de notre vie. Nous ne pouvons pas dire quel est le nombre exact de Canadiens qui ont une attitude négative envers les aîné(e)s, mais cette attitude est assez répandue.

Le président: En Nouvelle-Écosse, la semaine dernière, je me suis fait la remarque suivante à propos de l’un des témoins: «Quel charmant vieil homme!». Il nous a parlé des problèmes auxquels le secteur des pêches est confronté. Je lui ai demandé: «Quel âge avez-vous?». Il m’a répondu: «J’ai 68 ans». Je lui alors dit qu’il était un homme extraordinaire sans même penser que j’ai moi-même 68 ans.

M. Glynn: La conclusion que j’ai tirée à cet égard—et les sénateurs ne seront peut-être pas d’accord avec moi—est que la principale différence entre les personnes âgées et celles qui sont un peu plus jeunes est que les personnes âgées ont en général plus de temps à leur disposition. C’est probablement la seule différence entre ces deux groupes d’âges.

Vous allez probablement me dire que vous n’avez pas du tout de temps à votre disposition, mais il n’y a pas de différence sur le plan du revenu, du logement et de l’éducation, par exemple. Établir une différence fictive entre ces groupes d’âges ne nous mène qu’aux mauvaises réponses.

[Text]

The Chairman: Do you know anything about the attitude of youth toward seniors on a broad base? Have you looked at that?

Ms. Hansin: I have not looked at it personally. Some studies have shown that at different ages young people have a more positive attitude toward seniors. Certainly we now see a lot of intergenerational programs, that are being fostered through a number of programs, promoting positive attitudes of young people. In fact, that is being fostered through older people helping in the schools with young people who are slow learners, and young people having more of a chance to interact with older people. For the most part we see a positive attitude.

The Chairman: I will now get to my favourite question concerning the Veterans Independence Program and independence for seniors—and I imagine that you and your colleague are thinking along the same lines. If it is a successful program, it could be one of the best things we ever thought of. But if it is so good, and you can care for ten people in the home for the price of one in an institution, why don't we extend it right across the country on a universal basis under Health and Welfare?

Dr. Glynn: Actually programs of a similar nature exist in a number of provinces. Certainly there is increasing provision of home nursing and home support services and a lot of home-making services.

The main issue for the federal government is mandate. We do not have, under the Constitution, a mandate to deliver those kinds of programs to the general public, whereas the Department of Veterans Affairs has a mandate for veterans.

Basically, we have used our ability to have contributions and to fund projects to get as close as possible to what you are suggesting. I think we will find that a lot of the projects under the Seniors Independence Program will come fairly close, on a sort of organized voluntary basis, to the kinds of things that are going on in the Veterans Independence Program.

Senator Molson: Mr. Chairman, I have to begin by saying that, in raising the issue of seniors, this is certainly the right spot. I do not suppose there is a cross-section of the Canadian population that fits the problems of seniors quite as well as you find when you come in through the doors of the Senate. However, in my own case, I think I have a slight conflict of interest here because I am now into the upper bracket and it certainly gives one food for thought. However, in the little time I have had to study the situation, I am impressed with the way in which the department is thinking and with what they are trying to do with respect to this age group.

Incidentally, before I go any further, I am delighted to hear that the word "senior" is universally used. My only hope is that they do not add the other phrase "golden age" to it.

Dr. Glynn: No, senator.

[Traduction]

Le président: Que savez-vous de l'attitude générale des jeunes envers les aîné(e)s? Vous êtes-vous penchée sur cette question?

Mme Hansin: Je ne l'ai pas fait personnellement. D'après certaines études, les jeunes ont en général une attitude assez positive envers les personnes âgées. Il existe certes de nombreux programmes axés sur plusieurs générations qui favorisent des attitudes positives de la part des jeunes à l'égard des aîné(e)s. Dans certains cas des personnes âgé(e)s viennent en aide aux jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage. Les jeunes ont ainsi la chance d'entrer en contact avec des personnes âgées. La plupart des jeunes ont donc une attitude positive envers les aîné(e)s.

Le président: J'en arrive maintenant à ma question préférée qui concerne le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s. Je présume que votre collègue et vous abondez dans le même sens que moi. Si ce programme se révèle une réussite, ce sera la meilleure idée que nous aurons jamais eue. Mais s'il donne de si bons résultats et qu'il en coûte le même prix pour prendre soin de dix personnes à domicile et d'une dans un établissement, pourquoi ne pas en faire un programme universel relevant du ministère de la Santé nationale et du bien-être social?

M. Glynn: En fait, des programmes de cette nature existent dans un certain nombre de provinces. Un nombre sans cesse croissant de services de soins à domicile, d'aide à domicile et d'entretien ménager sont offerts aux personnes âgées.

Le principal obstacle à ce titre est que le gouvernement fédéral n'a pas, aux termes de la Constitution, le mandat d'offrir ce type de programmes au grand public, alors que le ministère des Affaires des anciens combattants a le mandat de les offrir aux anciens combattants.

Nous avons, en somme, tâché d'utiliser les contributions que nous recevons pour financer des projets qui nous permettent d'atteindre dans la plus grande mesure possible les objectifs que vous suggérez. Je crois qu'un grand nombre des projets prévus au titre du programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s vont ressembler, de façon plus ou moins volontaire et organisée, aux projets faisant l'objet du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, je dois d'abord dire que vous avez certes choisi le bon endroit pour soulever la question des aîné(e)s. Je ne crois pas que vous puissiez trouver, dans la population canadienne, de groupe plus représentatif des aîné(e)s que celui qui siège au Sénat. Étant donné mon âge avancé, j'analyserai la chose sous un angle un peu plus personnel. Même si je n'ai pas beaucoup de temps pour étudier la question, je suis impressionné par l'attitude du ministère et par les mesures qu'il essaie d'adopter pour ce groupe d'âge.

Soit dit en passant et avant d'aller plus loin, je suis ravi de savoir que l'on utilise partout le mot «aîné(e)s». J'espère simplement qu'on n'y accolera pas l'expression «âge d'or» (*golden age*).

M. Glynn: Non, monsieur le sénateur.

[Text]

Senator Molson: I can assure you that any of us who have reached that stage find it much more leaden than golden.

I cannot help but speculate on the difficulties that must be overcome in applying programs that are offered to seniors, because it is so much more difficult to help seniors who are situated in spread-out, rural areas than it is to help those who are concentrated in big cities or in senior citizens' residences. I cannot help but wonder if the programs could possibly be as effective in those areas where the seniors population is numerically smaller and more spread out. What I am saying is that it requires a very wide, shot-gun approach and could be a further complication in giving effect to the programs that are envisaged.

The other thing that bothers me a little is that the spectrum of the problems seems to me to be extraordinarily wide. The problems that seniors face are surely the same problems faced by everyone else in the community, plus those that are peculiarly related to aging. There is not only Alzheimer's disease but many other problems that come only with old age. Therefore it seems to me that the enormous variety of problems experienced by seniors, coupled with the problems experienced in dealing with a scattered population, must present a real challenge to deal with.

Dr. Glynn: Perhaps I might respond to a couple of the senator's points. There is no doubt that in the rural areas of the country, where there is, in fact, a higher proportion of seniors than in the urban areas, the problems become slightly more difficult. However, I think what you find is that the communities in those areas have a more positive attitude and are more willing to assist and facilitate the integration of seniors into their community and in the maintenance of their independence. Also, programs such as "New Horizons" have been very successful in rural areas of Canada in providing opportunities for the socialization and recreational activities for seniors. In fact, "New Horizons" is often maligned due to the fact that, as some people say: "All it does is fund card games and bingo." Frankly, there are few things that keep the minds and bodies of seniors as active as getting them out to attend card games and getting them fairly emotionally attached to their bingo games. In my opinion, there is absolutely nothing wrong with it, and it should not be downplayed.

Also, getting them to attend card games and bingo games puts them in situations where other things can happen, whether it is health analysis or having nurses deal with them as a group. It also deals with your issue, senator, of having them spread out all over the place.

Also, with the Seniors Independence Program, one of the priorities is rural seniors. What we are trying to do is encourage projects which will attempt to deal with the issues you have raised.

Another way to deal with rural seniors is to use groups such as the Legion. Certainly, in many parts of Canada, the Legion is the only service club in town. It tends to be a community-focused group and also it is the only inter-generational service club in this country. Therefore, through the Legion, we can tap

[Traduction]

Le sénateur Molson: Je puis vous assurer que quiconque d'entre nous est arrivé à cette étape de sa vie la considère davantage comme l'âge de plomb que comme l'âge d'or.

Je ne peux pas m'empêcher de penser aux difficultés qu'il faut surmonter pour appliquer des programmes destinés aux aîné(e)s. Il est beaucoup plus difficile d'aider des aîné(e)s qui se trouvent dispersés dans des régions rurales que d'aider ceux qui sont groupés dans les grandes villes ou des résidences pour personnes âgées. Je ne peux m'empêcher de me demander si ces programmes pourraient être efficaces dans la région où la population âgée est faible et dispersée. Pour être efficaces, les programmes qui sont envisagés devraient faire l'objet d'un certain éparpillement, ce qui compliquerait les choses.

L'autre point qui me préoccupe un peu est le fait que l'éventail des problèmes semble être extraordinairement vaste. Les problèmes auxquels font face les aîné(e)s sont certainement les mêmes que ceux auxquels sont confrontés tous les citoyens, outre ceux qui ont trait à leur âge avancé. Non seulement la vieillesse peut-elle amener la maladie d'Alzheimer, mais également une foule d'autres problèmes. Il me semble donc que la grande variété des problèmes que connaissent les aîné(e)s, auxquels s'ajoutent ceux que posent l'éparpillement de la population, doit présenter un réel défi à relever.

M. Glynn: Peut-être pourrais-je répondre à quelques-uns des points qu'a soulevés le sénateur. Nul doute que la situation est un peu plus complexe dans les régions rurales du pays où il y a, de fait, une proportion plus élevée de personnes âgées que dans les régions urbaines. Je crois cependant que les collectivités des régions rurales ont une attitude plus positive envers les aîné(e)s et sont davantage enclines à faciliter leur intégration dans la collectivité et à les aider à préserver leur autonomie. En outre, des programmes comme «Nouveaux Horizons» ont réussi à implanter dans les régions rurales du Canada des activités sociales et récréatives pour les aîné(e)s. On dénigre souvent le programme «Nouveaux Horizons» sous prétexte qu'il ne sert qu'à financer des jeux de carte et des bingos. Pour vous dire franchement, il y a bien peu d'activités qui gardent les personnes âgées aussi alertes que celles de sortir pour aller jouer aux cartes ou du bingo. Ces activités sont à mon avis tout à fait valables et il n'y a pas lieu de les dénigrer.

Par ailleurs, lorsqu'elles se trouvent en groupe pour jouer aux cartes ou au bingo, d'autres activités peuvent avoir lieu, comme un examen médical ou la visite d'une infirmière. Et cela règle le problème que vous avez soulevé, celui de l'éparpillement.

Le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s a entre autres priorités l'autonomie des aîné(e)s des régions rurales. Nous essayons de favoriser la mise en œuvre de projets qui tenteront de régler les problèmes que vous avez soulevés.

Une autre façon de venir en aide aux aîné(e)s des régions rurales est d'avoir recours à des groupes comme la Légion. Dans de nombreuses régions du Canada, la Légion est certes le seul club de services. Ce groupe tend à être axé sur la collectivité et à être le seul groupe qui offre des services à toutes les générations. Nous pouvons donc par l'intermédiaire de la

[Text]

the resources of the younger members of society in order to help seniors in the communities where they live.

The other issue is with respect to attitudes. If the attitude of the rural family practitioner, of the rural nurse, and of the small hospital, are positive and supportive toward seniors, they will then be much more able to cope with their particular circumstances. What we have found from our surveys is that health is very much a state of mind. One may be labelled as decrepit as a health professional, but one's view of life is: "I am quite healthy, thank you very much." If we can maintain that positive state of mind and help facilitate people with mobility difficulties or whatever to remain as active and as involved as possible, they will be quite happy in their circumstances, and quite productive.

Senator Molson: I have a further question: Is the problem greater for older women or for older men?

Ms. Hansin: It may depend on who answers your question, senator.

Senator Molson: I thought, by asking my question in that way, I might possibly get in between you there.

Dr. Glynn: Senator, my view is that the problem is greater for old men, and I say that because most old men have been cared for through all of their lives by a woman, and when they lose their wife or partner, I have seen too many of them who are helpless. They are in a much worse situation than women who have been looking after someone or who have been living alone.

The Chairman: Remember, you do not have to be old to be helpless.

Dr. Glynn: Perhaps I might throw a few caveats on there, however. If one looks at the income of seniors, one sees that although there have been substantial improvements, primarily through federal pension programs, one still finds that predominantly the poor seniors are women living alone. Therefore when it comes to a monetary point of view, the women definitely have a problem. Ms. Hansin, perhaps you could now give your opinion.

Ms. Hansin: In addition—

Senator Molson: Excuse me, are you agreeing with him? You said "in addition".

Ms. Hansin: Not entirely, senator. I think that because of some of the factors—such as the fact that women live longer than men; that women have, in the past, tended to marry men who are older than themselves—means that women are widowed and living alone longer than men. The men will have spouses around longer to care for them. We therefore see that predominantly it is women who are institutionalized; that older men are cared for at home for a longer period of time than are older women.

Also, in terms of some of the approaches of the systems, such as the health care system, there has tended to be a difference in the approach and treatment of women in general, and

[Traduction]

Légion avoir accès aux ressources des jeunes pour aider les personnes âgées dans les localités où elles vivent.

L'autre point que vous avez soulevé a trait aux attitudes de la population. Si le praticien de médecine familiale, l'infirmière et les employés du petit hôpital de la région rurale ont une attitude positive envers les aîné(e)s, ceux-ci seront beaucoup plus en mesure de surmonter leurs problèmes. Nous avons découvert dans nos enquêtes que la santé est en grande partie un état d'esprit. Vous pouvez très bien vous considérer en bonne forme, même si un professionnel de la santé vous déclare décrépît. Si nous pouvons cultiver cet état d'esprit positif et aider les personnes qui éprouvent des problèmes de mobilité ou autres à demeurer aussi actives que possible, elles seront très heureuses de leur état et productives.

Le sénateur Molson: J'ai une autre question. Pour qui le problème est-il le plus grave: pour les hommes ou pour les femmes?

Mme Hansin: Cela dépend de qui répond à votre question, sénateur.

Le sénateur Molson: Je croyais qu'en posant ma question de cette façon j'obtiendrais le moyen terme entre vos positions respectives.

M. Glynn: Sénateur, à mon avis, le problème est plus grave pour les hommes âgés, et si je dis cela, c'est parce que la plupart des hommes ont toute leur vie une femme à leurs côtés pour prendre soin d'eux et que lorsqu'ils perdent leur épouse ou leur compagne, ils sont pour la plupart complètement désespérés. Leur situation est bien pire que celles des femmes qui ont passé leur vie à prendre soin de quelqu'un ou qui ont vécu seules.

Le président: Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas nécessaire d'être âgé pour être sans ressources.

M. Glynn: Il y a cependant des exceptions. Par exemple, compte tenu du revenu dont les personnes âgées disposent, celles qui sont pauvres sont surtout des femmes qui vivent seules, en dépit des grandes améliorations qui sont survenues, surtout grâce aux régimes fédéraux de pension. Par conséquent, sur le plan pécuniaire, les femmes sont définitivement désavantagées. M^{me} Hansin pourrait peut-être vous donner son avis là-dessus.

Mme Hansin: En outre . . .

Le sénateur Molson: Excusez-moi, êtes-vous d'accord avec M. Glynn? Vous avez dit «En outre».

Mme Hansin: Pas entièrement, sénateur. Je crois qu'en raison de certains facteurs—notamment le fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et que par le passé, elles avaient tendance à épouser des hommes plus âgés qu'elles—les femmes survivent souvent à leur époux. Donc, un plus grand nombre d'hommes ont toute leur vie leur épouse pour s'occuper d'eux. C'est donc pour cela que les institutions sont surtout peuplées de femmes, car les hommes âgés demeurent chez eux plus longtemps que les femmes.

En outre, l'approche adoptée dans divers programmes, comme les programmes de soins de santé, est différente quand il s'agit du traitement des femmes en général et non seulement

[Text]

not just older women. This has perhaps led to some of the prolonged health problems that women may have that would lead to more problems when they are older.

However, getting back to your original question, I think that in many cases it is more of a problem to be an older women, if in fact it is a problem.

Senator Molson: Is there a greater problem communicating with older women than there is communicating with older men, or vice versa? After all, a great deal of your programming depends on communication and I wondered if there was a difference in the communication problems with older women than with older men?

Ms. Hansin: That is really an interesting question.

Senator Molson: I wondered whether it was a factor in the program.

Ms. Hansin: I really do not know. I can give you an educated guess, but I really would not like to. I think it is something that we should take under consideration and review. It is a very interesting question.

Senator Molson: Sometimes people are hard to get at, not because of lack of will on either side, but just that they are hard to get at. I wonder whether it might relate in any way to the sex. Do women get together, perhaps, and talk about these things more often or less often than do men? Are they liable to meet more and talk about these issues with their peers?

Ms. Hansin: To some extent it would depend on the issue and the concern. There are more programs for women, such as widow support groups. In these groups they talk about issues surrounding being widowed, economic issues, health issues and so on. On some issues women may be more or less reluctant than men to discuss matters and to look for solutions among peers. However, I cannot give you a general answer.

Senator Molson: You mentioned service institutions for groups such as veterans. I presume service clubs would come under the same heading.

Mr. Glynn: Yes.

Senator Molson: What about church organizations? Are they contemplated as a factor in your overall program?

Ms. Hansin: Certainly, a lot of church organizations have active programs involving their parishioners, most of whom are seniors. I think that is another example. Mr. Glynn used the Legion as an example of an intergenerational service club. I think churches would be another good example. Certainly in rural areas churches promote intergenerational living and intergenerational support. They will be designated for one of the communication strategies once the program is developed in terms of using the expertise of the ministries plus the volunteers and support available within the various churches.

[Traduction]

des femmes âgées. C'est peut-être de là que viennent certains problèmes de santé que les femmes éprouvent parfois pendant des années et qui sont cause de maladies lorsqu'elles avancent en âge.

Cela dit, pour répondre à votre première question, je crois que dans de nombreux cas, la vieillesse représente plus un problème pour les femmes, si tant est qu'elle soit un problème.

Le sénateur Molson: Chez les personnes âgées, la communication est-elle plus difficile avec les femmes qu'avec les hommes? Après tout, une grande partie de vos programmes est basée sur la communication et je me demandais si vous aviez plus de mal à communiquer avec les femmes qu'avec les hommes?

Mme Hansin: Voilà une question très intéressante.

Le sénateur Molson: Je voudrais savoir si c'est un facteur dont vous tenez compte dans vos programmes.

Mme Hansin: Je ne pourrais vraiment pas vous le dire. Je peux vous donner une opinion informée, mais je préférerais m'en abstenir. C'est là un point que nous devrions examiner sérieusement. Votre question est très intéressante.

Le sénateur Molson: Il est parfois difficile de communiquer avec certaines personnes, non en raison d'un manque de bonne volonté de part ou d'autre, mais tout simplement parce qu'il est difficile de les rejoindre. Cela a peut-être un rapport avec le sexe du sujet? Par exemple, les femmes sont-elles plus ou moins enclines que les hommes à communiquer et à parler de leurs problèmes? Sont-elles susceptibles de se rencontrer plus souvent et d'échanger davantage?

Mme Hansin: Cela dépend dans une certaine mesure du problème ou de la préoccupation. Les programmes destinés aux femmes, comme les groupes d'appui aux veuves, sont plus nombreux. Les femmes s'y rencontrent pour parler des difficultés du veuvage, de leur situation financière, de leurs problèmes de santé, etc. Elles peuvent avoir plus ou moins de mal que les hommes à parler de certaines choses et à rechercher des solutions dans le dialogue. Mais je ne peux vous donner une réponse générale.

Le sénateur Molson: Vous avez parlé des établissements de services pour des groupes de personnes âgées, comme les anciens combattants. Je présume que les cercles d'entraide tombent dans la même catégorie.

M. Glynn: C'est exact.

Le sénateur Molson: Et les organismes religieux? Sont-ils un facteur dans vos programmes?

Mme Hansin: Il est certain que beaucoup d'organismes religieux ont des programmes d'activités pour leurs paroissiens, des personnes âgées, pour la plupart. C'est là un autre exemple. M. Glynn a cité la Légion comme exemple de cercle d'entraide tirant ses membres de plusieurs générations. Les organismes religieux fournissent un autre bon exemple. Il est certain que dans les régions rurales, les églises encouragent les personnes de générations différentes à vivre ensemble et à s'entraider. Elles seront désignées dans le cadre de l'une de nos stratégies de communication une fois que le programme sera

[Text]

Senator Molson: Taken globally, there are a lot of church meetings.

The Chairman: You say on page 4 of this document that over 142,000 seniors are in special care institutions or institutions for the elderly. Are we falling behind in institutional care? Are we falling behind in hospital beds for taking care of the disabled and the sick?

Mr. Glynn: The answer is both yes and no. Canada has the highest institutionalization rate of seniors in the western world. Part of our problem is that we probably do not have enough of the right kind of beds for some issues and that we have too many people in beds for a lot of the wrong issues. Part of the reason for this is lack of community support services in the past. What we have been seeing over the past couple of years is provinces putting a lot of new money—and Ontario is a good example—into community support services so that people do not get to the point of institutionalization, or at least they do not get to that point as early as they used to. One finds too that in hospitals in particular it is very easy and quick to make a person dependent on an institution and that it takes a very long time to restore him or her to independence. A number of hospitals are trying to deal with this issue by having people in for the shortest possible time and indeed planning their discharge the day they enter by organizing home support services, homemaker services, etc. so that they do not become institutionalized and dependent. However, it will take some time for these issues to work themselves out. We are still seeing a lack of beds for people who are at the point where they really do need to be institutionalized, and this is because in the past we were institutionalizing too many people who should not have been there in the first place. Part of the problem with institutionalization is related to family attitudes, the idea of getting rid of the person.

The Chairman: Which all points again to home-care.

Mr. Glynn: Yes.

Senator Molson: It also points to the impact of overcrowding active-care beds and forms part of the larger problem we face.

The Chairman: Yes, and yet, somebody decided in government a few years ago that we would give over all the veterans' hospitals to municipalities and provinces. Now we are crying for spaces.

I understand the universality concept behind veterans' care, but do you run into trouble—and if so when—where the provinces are responsible for hospital care?

[Traduction]

mis en œuvre; on songe à exploiter l'expérience des religieux, des bénévoles et des services mis sur pied par les églises.

Le sénateur Molson: En tout, les églises organisent beaucoup de réunions.

Le président: À la page 4 de ce document, vous dites que plus de 142,000 personnes âgées vivent dans des établissements de soins spéciaux ou les foyers personnes âgées. Les établissements de soins répondent-ils encore à la demande? Manquons-nous de lits d'hôpitaux pour prendre soin des handicapés et des malades?

M. Glynn: Je dois vous répondre oui et non. Dans le monde occidental, c'est le Canada qui a le taux le plus élevé d'institutionnalisation des personnes âgées. Notre problème réside en partie dans le fait que nous manquons probablement des services nécessaires au traitement de certains cas et que nous plaçons en établissement trop de gens qui ne devraient pas l'être. Cela est dû en partie au fait que par le passé, nous n'avons pas suffisamment développé les services de soutien communautaires. Au cours des deux dernières années, nous avons vu les provinces consacrer beaucoup d'argent nouveau—et l'Ontario est un bon exemple—aux services de soutien communautaires afin que des personnes âgées n'en viennent pas au point où il faille les placer en établissement ou, à tout le moins, afin qu'elles ne le soient pas aussi tôt. Nous nous sommes également aperçus qu'il est très facile, surtout dans les hôpitaux, de créer une dépendance chez les personnes hospitalisées et qu'il est très difficile par la suite de les rendre autonomes. Un certain nombre d'hôpitaux tentent de régler ce problème en hospitalisant les gens le moins longtemps possible et même en organisant leur congé dès leur arrivée, en planifiant des services d'aide à domicile, des services de soins ménagers, etc., afin d'éviter que leurs patients ne développent une dépendance à l'égard de l'hôpital. Cependant, il faudra encore un certain temps avant que ce système soit bien rodé. À l'heure actuelle, il n'y a toujours pas assez de lits pour des gens qui ont vraiment besoin d'être placés et cela est dû au fait que par le passé, on admettait trop de gens qui n'auraient pas dû l'être. Le problème de l'institutionnalisation des personnes âgées découle en partie de l'attitude des familles, qui voient souvent là un moyen de se débarrasser d'elles.

Le président: Ce qui nous ramène encore à la question des soins à domicile.

M. Glynn: C'est exact.

Le sénateur Molson: Cela met également en évidence les répercussions du taux trop élevé d'occupation des lits consacrés aux soins actifs dans les hôpitaux et recoupe le problème plus vaste auquel nous faisons face.

Le président: Oui, et pourtant, il y a quelques années, quelqu'un au gouvernement a décidé que le fédéral confierait aux municipalités et aux provinces tous les hôpitaux pour anciens combattants. Maintenant, nous avons une grave pénurie de lits.

Je comprends le principe de l'universalité des soins aux anciens combattants, mais avez-vous des problèmes—et, dans l'affirmative, quand?—lorsque les soins hospitaliers relèvent des provinces?

[Text]

Mr. Glynn: The simple answer is that the federal government does not have any jurisdiction in this area. We have been playing a leadership role by promoting our ideas through project-funding. None of these programs provide ongoing operational funding, but they help to demonstrate that the ideas are good ones, worth doing and supporting. I refer to them as organized voluntary activity to get the ideas going and organized. The responsibility for social services and health services lies with the provinces. The federal government provides a lot of money either through cash or tax points under the established program's financing to the provinces for health care. Approximately \$40 per capita is provided for what we call extended health care services, which includes home care and other services. So the spending power of the federal government has been used to help provide those services.

The Chairman: I have reviewed the Ontario Home Care Plan, but given the provincial jurisdictions, we will probably have a mixed bag across the country. Is there any way we can have a more universal plan? How can you inject into the provincial ministers of health and the provincial governments the idea of a more universal program, if it is considered that home care should be the same across the board and if it is economically feasible?

Dr. Glynn: We have been doing a number of things. One of the activities my branch actually undertakes is to provide support for a vast array of federal-provincial committees. One such committee deals with long-term care issues and has been trying slowly to bring the concept of standards and common approaches to these issues. We have to recognize that each province will always have its own unique way of delivering these programs. If you compare the situation across this country with what it was five years ago, you will find that these services are much more widely available at little or no cost. Part of this, of course, relies on the ability of the province to actually pay for these services, so much of it is related to the fiscal capacity of that province. Certainly, in the last five years, great strides have been made in terms of providing home support services. You will also find many common elements across the country.

The Chairman: We may be jumping from subject to subject because we are not too familiar with the paper. Would it be possible, as we become more familiar with this subject, to hear from representatives of the various agencies within the Department of Health and Welfare?

Dr. Glynn: It certainly would be.

The Chairman: We could hear from experts who could go into detail for us.

Dr. Glynn: You may also want to talk to the Canadian Medical Association. Last year it produced a report on the health care of the elderly and it is now putting into place a number of projects relating to carrying out the recommendations of that report. It actually has a staff member in the CMA secretariat who is responsible for health care issues as they relate to seniors. I think it would be worthwhile for you to contact them.

[Traduction]

M. Glynn: La réponse est très simple: le gouvernement fédéral n'est pas compétent dans ce domaine. Nous avons ouvert la voie lorsque nous avons fait valoir nos idées en finançant des projets. Aucun de ces programmes n'assure le financement continu des opérations, mais ils prouvent tous que nos idées sont bonnes et qu'il vaut la peine de les mettre à exécution et de les appuyer. Pour moi, il s'agit d'activités bénévoles organisées servant à lancer et à promouvoir des idées. Les services sociaux et les services de santé relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral leur accorde beaucoup d'argent, soit par des paiements en espèces ou par des points d'impôt dans le cadre du financement des programmes établis en matière de soins de santé. Il fournit environ 40 dollars par personne au titre de ce que nous appelons les soins de santé prolongés, ce qui inclut les soins à domicile et d'autres services. Donc, les crédits fédéraux ont servi dans une certaine mesure à assurer ces services.

Le président: J'ai examiné le Régime de soins à domicile de l'Ontario, mais comme cela relève des provinces, nous allons probablement avoir une variété de régimes dans tout le pays. N'y aurait-il pas moyen d'avoir un régime plus universel? Comment pourrait-on semer dans l'esprit des ministres de la Santé et des gouvernements des provinces l'idée d'un programme plus universel, puisqu'on estime que les soins à domicile devraient être les mêmes partout au pays et que l'universalité est économiquement possible?

M. Glynn: Nous avons fait un certain nombre de choses. L'une des entreprises actuelles de ma Direction consiste à appuyer une foule de comités fédéraux-provinciaux. L'un de ces comités examine les questions relatives aux soins prolongés et essaie de faire germer dans les esprits l'idée de normes et de politiques communes. Il nous faut admettre que chaque province aura toujours sa façon à elle de gérer ces programmes. Pour l'ensemble du pays, si on compare la situation actuelle à celle d'il y a cinq ans, on constate que ces services sont maintenant beaucoup plus facilement accessibles à peu sinon aucun frais. Cela est attribuable en partie à la capacité de la province de financer de tels services, c'est-à-dire son potentiel fiscal. Depuis cinq ans, de grands progrès ont été accomplis dans les services à domicile. Il existe un grand nombre d'éléments comparables à travers le pays.

Le président: Nous sautons d'un sujet à l'autre, car nous ne connaissons pas trop le dossier. A mesure que nous le connaissons davantage, sera-t-il possible d'entendre des représentants des différents organismes qui relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Glynn: Oui, bien sûr.

Le président: Nous aimerions entendre des experts qui nous expliqueraient les choses en détail.

M. Glynn: Vous voudrez peut-être entendre aussi l'Association médicale canadienne. L'an dernier, celle-ci a publié un rapport sur les soins de santé à l'intention des personnes âgées et a maintenant mis en chantier un certain nombre de projets portant sur les recommandations du rapport. Elle a même désigné un membre de son secrétariat pour s'occuper de toutes les questions de santé intéressant les personnes du troisième âge.

[Text]

The Chairman: We will hold a series of meetings in that regard.

I have received letters from the New Horizons Group asking me for information on how they can expand and how they can acquire certain information. Are there national groups across Canada which strictly represent seniors?

Dr. Glynn: Yes.

The Chairman: Are they helped by government to complain to government?

Dr. Glynn: No.

Ms. Hansin: There are a number of national organizations such as the National Advisory Council on Aging. There are 18 members on that council who are appointed by the Privy Council.

The Chairman: Is there anyone on that council from Newfoundland?

Dr. Glynn: I am afraid I cannot remember.

The Chairman: Could you give us a list of the members?

Dr. Glynn: Yes.

Ms. Hansin: There are other national organizations that have developed around issues relating to pensions. There is a new national organization entitled "One Voice" which has tried to bring networks of other provincial and local seniors organizations together. There is also the Canadian Professional Association on Gerontology which is a multi-disciplinary professional organization whose members all have various interests in the area.

The Chairman: Does the AARP have a branch in Canada?

Ms. Hansin: No.

The Chairman: Do you know of that organization?

Ms. Hansin: Yes.

Senator Molson: I do not have a clear picture in my mind as yet as to where the federal government accepts the need and where the provinces have to react to do what is necessary. To me, this is a complex area, although I may understand it when we have had more discussion on this topic. As Dr. Glynn said, the federal government has no actual jurisdiction, but I presume that it is like everything else in life, and if someone does not do anything about it, nothing will be done. I take it that it is a federal responsibility, or the responsibility of the people of the country, to try to bring these programs into being for which they need the acceptance of the responsibility by the provinces; is that correct?

Dr. Glynn: We have looked at a number of issues, but we have been talking primarily about services to seniors. That is a provincial responsibility. However, if we consider the issues of pensions, the federal government does have this jurisdiction and it has exercised it. That is the primary reason why seniors in this country are much better off than they have ever been on average. When we consider housing issues, I would point out

[Traduction]

Je pense que ce serait utile que vous communiquiez avec l'association.

Le président: Nous allons tenir une série d'audiences à ce sujet.

Un groupe, Nouveaux Horizons m'a écrit pour me demander comment leur organisme pourrait se développer et obtenir des renseignements. Y a-t-il des fédérations à travers le Canada qui représentent exclusivement les personnes du troisième âge?

M. Glynn: Oui.

Le président: Le gouvernement les aide-t-il à lui présenter leurs revendications?

M. Glynn: Non.

Mme Hansin: Il existe des organismes nationaux comme le Conseil consultatif national sur le troisième âge. L'organisme compte 18 membres nommés par le Conseil privé.

Le président: Terre-Neuve est-elle représentée au sein de ce Conseil?

M. Glynn: Je ne saurais vous le dire.

Le président: Pourriez-vous fournir la liste des membres?

M. Glynn: Certainement.

Mme Hansin: D'autres organismes nationaux ont vu le jour pour s'occuper plus particulièrement de questions relatives aux pensions. Par exemple, le groupe «One Voice» nouvellement fondé, tente de rassembler les associations provinciales et locales de personnes du troisième âge. Il y a aussi l'Association canadienne de gérontologie, un organisme professionnel multidisciplinaire dont les membres s'intéressent à différents aspects de la question.

Le président: Est-ce que l'AARP a une section au Canada?

Mme Hansin: Non.

Le président: Connaissez-vous cet organisme?

Mme Hansin: Oui.

Le sénateur Molson: Je n'ai pas encore une idée très précise de la façon dont le gouvernement général reconnaît le besoin et des cas où les provinces doivent s'en mêler. Cette question me paraît encore compliquée mais j'en comprendrai peut-être mieux les diverses facettes quand nous l'aurons étudiée plus à fond. Comme M. Glynn l'a dit, le gouvernement fédéral n'a pas de rôle direct dans ce domaine mais je suppose, comme il arrive souvent dans la vie, que si quelqu'un ne fait rien, les choses en resteront là. Dois-je comprendre qu'il incombe au gouvernement fédéral, ou aux citoyens, d'essayer de promouvoir des programmes que les provinces pourront approuver par la suite?

M. Glynn: Nous avons examiné un certain nombre de questions, mais nous avons surtout discuté des services aux aînés. C'est un domaine de compétence provinciale. Cependant, pour ce qui est des pensions, cet aspect relève du gouvernement fédéral qui l'a d'ailleurs assumé. C'est la principale raison pour laquelle nos personnes du troisième âge ont, dans l'ensemble, un sort beaucoup plus enviable que par le passé. Pour ce qui

[Text]

that CMHC has been a leader in providing funding and leadership on housing issues for a large number of seniors' housing, whether it be nursing homes, lodges or whatever.

If you look at the New Horizons Program as a socialization program and a social support program, again the leadership has been taken.

What we are trying to do is actually plug a hole in federal support programs by way of the Seniors Independence Program. We did not have any programs that would fund groups working with seniors such as the Legion or the Victoria Order of Nurses. We now have such a program.

When you get down to the issue of the day-to-day delivery of health and social services to seniors, that is the responsibility of the provinces. We poke and we prod and we try to provide funding of demonstration programs and carry out a leadership role, and I think, if you look back over the last number of years, you will find that it has had an impact.

Senator Molson: We do have a fairly complex system by our Constitution and we have to cope with that.

Ms. Hansin: One of the keys is that the Seniors Independence Program will fund demonstration projects. That is one way of illustrating to the provinces some innovative approaches and ways of encouraging them to test some ideas and then carry on the funding after the three-year period. It certainly is one mechanism, although it may be somewhat indirect, to get some programs going.

The Chairman: I am aware of home care services throughout Ottawa which seem to be run independently. What do you know about them? How good are they? There seems to be an organization which hires nurses or near nurses to take care of patient needs. They seem to have contracts from the provincial government in some cases where the provincial government is responsible for the care of people who are poverty stricken.

Dr. Glynn: There are a number of different circumstances but, by and large, home care services in Ottawa are provided by the VON, but the VON is under contract to the Health and Social Services Department of the Region which gets its funding from the province. There are certainly private home care firms that one can hire. My sense is that it is not so much in terms of financial need; if a person needs home care and that person has been assessed as needing home care, then the VON provides that home care. If a person would merely like home care but does not really need it, then that person can go to the private sector.

Is that a fair assessment, Ms. Boyce?

Ms. Margery Boyce, Special Adviser-Policy, Office of the Minister of State (Seniors): I think in Ottawa-Carleton it is the Regional Municipality that determines whether the nursing service purchased is from the VON or from one of the private organizations such as Upjohn, and so forth.

Senator Molson: One is bought and one is not; is that it?

[Traduction]

est de la question du logement, je vous rappellerai que la SCHL a ouvert la voie en finançant différents types de logements pour personnes âgées, qu'il s'agisse de foyers d'accueil, de résidences ou de tout autre type de logement.

Si vous considérez le programme Nouveaux Horizons comme un effort d'intégration et d'aide sociale, là encore nous avons donné l'exemple.

Nous tentons présentement de combler une lacune dans les programmes fédéraux en mettant sur pied un programme d'aide à l'autonomie des aînés. Nous n'avions aucun programme qui nous permettait d'aider financièrement des groupes tels que la Légion ou les Infirmières de l'Ordre de Victoria. Nous en avons un maintenant.

Pour ce qui est de la prestation quotidienne des services sociaux et de santé aux aînés, cette tâche incombe aux provinces. Nous exhortons, nous insistons à gauche et à droite, nous finançons des projets pilotes et prenons ainsi toutes sortes d'initiatives, et je pense que depuis quelques années, nous avons accompli bien des choses.

Le sénateur Molson: Notre constitution nous a dotés d'un système plutôt complexe dont nous devons nous accommoder.

Mme Hansin: L'un des principaux aspects du programme d'aide à l'autonomie des aînés est le financement de projets pilotes. Nous voulons ainsi sensibiliser les provinces à certaines méthodes ou approches novatrices, en les incitant à essayer des programmes nouveaux et à les prendre en charge ensuite après trois ans. Ce n'est peut-être qu'un moyen indirect, mais c'est une façon de faire adopter de nouveaux programmes.

Le président: J'ai connaissance de services de soins à domicile offerts d'un bout à l'autre d'Ottawa et dont la direction semble autonome. Les connaissez-vous? Que valent-ils au juste? Je crois qu'un organisme engage des infirmières ou des aide-infirmières pour s'occuper des besoins des malades. Le gouvernement provincial passerait des contrats avec cet organisme pour le soin de personnes qui vivent dans la pauvreté.

M. Glynn: Il existe toute une variété d'arrangements mais, dans l'ensemble, les services de soins à domicile à Ottawa sont assurés par les infirmières de l'Ordre de Victoria aux termes de marchés de services conclus avec le Département des services sociaux et de santé de la région qui tire ses fonds de la province. Bien sûr, quelqu'un peut toujours louer les services d'entreprises privées. Je ne pense pas que ce soit tellement une question de besoins financiers; si une personne a besoin de soins à domicile et que son besoin a été reconnu, ce sont alors les infirmières de l'Ordre de Victoria qui interviennent. Par contre, une personne qui souhaiterait avoir des soins à la maison mais sans en avoir vraiment besoin, peut s'adresser à une entreprise privée.

N'est-ce pas à peu près cela, madame Boyce?

Mme Margery Boyce, conseillère spéciale—Politique, Bureau du ministre d'État pour le troisième âge: Je crois que dans Ottawa-Carleton, c'est la municipalité régionale qui détermine si le service sera fourni par l'Ordre de Victoria ou un organisme privé, comme la société Upjohn.

Le sénateur Molson: Dans un cas, il faut payer, dans l'autre pas; c'est bien cela?

[Text]

Ms. Boyce: No. Under the home care program they will pay for those services that are required, but they often contract with various services other than the VON.

The Chairman: But the individual can hire through that service?

Ms. Hansin: Yes.

The Chairman: They pay the shot?

Ms. Boyce: That is right.

The Chairman: Well, I think we have had an initiation. The most important thing you taught me is that this will be a big job, but I think the Senate is the correct body to consider this matter. Members of Parliament are elected and blow hot and cold. The Senate can continue with this type of topic; this suits us.

I apologize for the small number of senators present. As a subcommittee, we are only entitled to a complement of five. Senator Molson has been reliable. The fact there are only two of us present does not mean we are not interested.

In any event, we thank you for your appearance before the subcommittee this evening.

The committee adjourned.

[Traduction]

Mme Boyce: Non. Selon le programme de soins à domicile, on paie les services nécessaires, mais il arrive souvent que l'on passe des contrats avec des organismes autres que l'Ordre de Victoria.

Le président: Mais les particuliers peuvent louer eux-mêmes ces services?

Mme Hansin: Oui.

Le président: En payant la note?

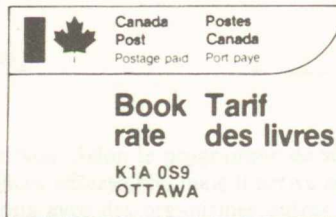
Mme Boyce: Oui.

Le président: Eh bien, nous sommes un peu mieux renseignés. La chose importante que j'ai apprise, c'est que nous aurons beaucoup de pain sur la planche, mais je pense que le Sénat est tout désigné pour examiner la question. Parce qu'ils sont élus, les députés doivent faire des compromis. C'est plutôt le genre de travail qui convient au Sénat.

Vous nous excuserez d'être si peu nombreux. Comme nous sommes un sous-comité, nous sommes limités à cinq membres. Le sénateur Molson a été fidèle au poste. Si nous ne sommes que deux, cela ne veut pas dire que la question ne nous intéresse pas.

Nous vous remercions d'être venus témoigner devant nous ce soir.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Health and Welfare:

Mr. Peter Glynn, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion Branch;

Mrs. Signy Hansin, Executive Director, Seniors Secretariat.

From the Office of the Minister of State for Seniors:

Mrs. Margery Boyce, Special Advisor-Policy.

Du ministère de la Santé et du Bien-être social:

M. Peter Glynn, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé;

M^{me} Signy Hansin, directrice générale, Secrétariat du troisième âge.

Du Cabinet du ministre d'État pour le troisième âge:

M^{me} Margery Boyce, conseillère spéciale-politiques.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité des

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Thursday, May 19, 1988

Le jeudi 19 mai 1988

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Third proceedings on:

Troisième fascicule concernant:

The examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans

L'étude du document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

“Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips;

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and
The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, February 10, 1987:

“The Committee proceeded to examine the Order of Reference relating to Veterans Affairs, adopted by the Senate on December 16, 1986.

The Honourable Senator David moved,—That the following Order of Reference be referred to the Subcommittee on Veterans Affairs:

“That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.”

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l’Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l’honorable sénateur Marshall, appuyé par l’honorable sénateur Phillips,

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, aisi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants au Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales des sciences et de la technologie, le mardi 10 février 1987:

«Le comité étudie ensuite l’ordre de renvoi ayant rapport aux anciens combattants que le Sénat a adopté le 16 décembre 1986.

L’honorable sénateur David propose,—Que l’ordre de renvoi suivant soit déferé au Sous-comité des affaires des anciens combattants:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Group de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate,
Tuesday, March 31, 1987:

“The Honourable Senator Tremblay, Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Fourth Report, as follows:—

TUESDAY, MARCH 31, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from 1st September, 1987 to no later than 31st March, 1988.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Tremblay, moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz, that the Report be adopted now.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate,
Tuesday, March 22, 1988:

“The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Muir:

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 31 mars 1987:

«L’honorable sénateur Tremblay, président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

LE MARDI 31 MARS 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l’honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard.

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L’honorable sénateur Tremblay propose, appuyé par l’honorable sénateur Nurgitz, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 mars 1988:

L’honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l’honorable sénateur Muir:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report which was previously extended from 1st September, 1987, to no later than 31st March, 1988, be further extended to no later than 31st March, 1989.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final qui auparavant a été reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard, soit maintenant reportée au 31 mars 1989 au plus tard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 19, 1988
(17)

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:00 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Member of the Subcommittee present: The Honourable Senator Marshall (1).

Other Senators present: The Honourable Senators Doyle, MacDonald (*Halifax*) and Turner (3).

In attendance: Mr. Raymond du Plessis, Law Clerk and Parliamentary Counsel of the Senate; Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Subcommittee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Witnesses:**From the Royal Canadian Legion:**

Mr. Antony Stacey, President;
Mr. Gaston Garceau, 1st Vice President;
Mr. Ed Slater, Director;
Mr. Fred Hannington, Secretary.

The Subcommittee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force) — Service to the Public — Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

The witnesses made a presentation and answered questions.

At 8:05 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Subcommittee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 MAI 1988
(17)

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membre du Sous-comité présent: L'honorable sénateur Marshall (1).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Doyle, MacDonald (*Halifax*) et Turner (3).

Présents: M. Raymond du Plessis, légiste et conseiller parlementaire du Sénat, M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement et M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du Sous-comité.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins**De la Légion royale canadienne:**

M. Antony Stacey, président;
M. Gaston Garceau, 1^{er} vice-président;
M. Ed Slater, directeur;
M. Fred Hannington, secrétaire.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le Sous-comité poursuit l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen) — Service au public — Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

Les témoins font un exposé et répondent aux questions.

À 20 h 05, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, May 19, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7.00 p.m. to examine the document entitled: "A Study Team Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans."

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Our order of reference is the examination of the document entitled: "A Study Team Report on the Task Force on Program Review, Service to the Public-Veterans", and all matters pertaining to veterans.

We are pleased to have with us this evening various officials of the Dominion Command of the Royal Canadian Legion. We are honoured, gentlemen. You outnumber the senators who are here.

Let me introduce Mr. Anthony Stacey, President; Mr. Gaston Garceau, First Dominion Vice-President; Mr. Fred Hannington, Secretary; Mr. Ed Slater, Director and long time friend of Parliament; and Mrs. Janet Mather, Imperial Service Officer, to whom we have become close.

As you are aware, the Royal Canadian Legion has agreed to present a brief. It was originally intended to pertain specifically to the Canada service only veterans, for which they have been fighting for many years. Since the the residence requirement of veterans who remained overseas after the war—and the restriction that demands that in order to qualify for war veterans allowance they have to return to Canada for 365 days—has raised its ugly head again I am pleased to note that the Royal Canadian Legion will be addressing that issue as well.

Without further ado, Mr. Stacey, will you please present your brief.

Please proceed in your own time.

Mr. Antony Stacey, President, Royal Canadian Legion: Mr. Chairman, I will proceed with the presentation. However, I would ask my colleagues to join me in making presentations as we go along.

The Royal Canadian Legion appreciates the opportunity to meet with you and your committee to present our recommendations for changes in veterans legislation.

From earlier appearances before the committee we are aware of your concerns for the veteran community—more notably, the 1981 publication entitled: "They Served—We Care." Your proposals at that time were part of the changes which subsequently benefited many veterans and their dependents under the Pension Act, the War Veterans Allowance and the Civilian War Veterans Allowance Acts. Our organization also

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 19 mai 1988

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants».

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Conformément à notre ordre de renvoi, nous devons étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes—Service au public—Anciens combattants», ainsi que toutes les questions intéressant les anciens combattants.

Nous sommes heureux d'accueillir ce soir divers représentants de la Légion royale canadienne. Nous sommes honorés, messieurs. Vous êtes plus nombreux que les sénateurs présents.

Permettez-moi de vous présenter M. Antony Stacey, président; M. Gaston Garceau, premier vice-président national, M. Fred Hannington, secrétaire; M. Ed Slater, directeur et un ami de longue date du Parlement; et M^{me} Janet Mather, agent du Service impérial avec laquelle nous avons établi des liens étroits.

Comme vous le savez, la Légion royale canadienne a accepté de présenter un mémoire. Il devait porter uniquement sur les anciens combattants qui ont servi au Canada seulement, dont la Légion défend les intérêts depuis de nombreuses années. Puisqu'on a malheureusement soulevé de nouveau la question du lieu de résidence des anciens combattants qui sont restés outre-mer après la guerre et la restriction voulant que ces personnes reviennent au Canada pendant 365 jours pour avoir droit aux allocations d'anciens combattants, je suis heureux de voir que la Légion royale canadienne abordera cette question également.

Sans plus de cérémonie, voulez-vous nous présenter votre mémoire, monsieur Stacey?

Prenez tout le temps qu'il vous faut.

M. Antony Stacey, président, Légion royale canadienne: Monsieur le président, je commencerai mon exposé, mais je demanderais à mes collègues d'en présenter une partie.

La Légion royale canadienne vous remercie de lui fournir l'occasion de vous rencontrer, ainsi que les membres de votre Comité, pour vous présenter les changements que nous recommandons d'apporter à la législation s'appliquant aux anciens combattants.

Comme nous avons déjà comparu devant le Comité, nous savons que vous vous préoccupez du sort des anciens combattants, comme l'a montré votre publication de 1981 intitulée: «Anciens combattants, nous nous souvenons». Les propositions qu'elle contenait ont suscité des changements qui ont par la suite bénéficié à de nombreux anciens combattants et à leur famille en vertu de la Loi sur les pensions, de la Loi sur les

[Text]

wishes to complement the government for improvements in veterans legislation in recent years relating to pensions, the Veterans Independence Program and other existing laws. These legislative amendments resolved many problems which have caused us concern for many years.

Because of recent improvements, this presentation will not be lengthy. In the main, it will deal with our views on the War Veterans Allowance, Canada service only, volunteer issue, and make reference to other outstanding matters. The topics which we bring to your attention are the outcome of deliberations by the Royal Canadian Legion in convention and by committee work, which we believe warrant early consideration. We say "early" because the need is now, and time is running out for many of our senior veterans.

Mr. Slater will present the Canada Service Only volunteer issue.

Mr. Ed Slater, Director, Royal Canadian Legion: Thank you, Mr. Chairman. Since our Dominion Convention in 1986, the primary objective of our organization has been to have the government grant benefits of the War Veterans Allowance Act to those volunteer members of the Canadian forces who served in Canada only during wartime. Last November, all senators were advised of our position on this subject and furnished with an extract from our submission to the Parliamentary Standing Committee on Veterans Affairs in March 1987. Our position has the full support of the National Council of Veterans Associations and the Army, Navy, Air Force Veterans Association of Canada.

The War Veterans Allowance Act, which was enacted in 1930, provided a maintenance allowance for those veterans of World War I with theatre of war experience who could no longer provide for themselves by reason of incapacity or age. The beneficiaries of that legislation were those veterans who had attained the age of 60 years or over, and who were permanently unemployable. In the years thereafter, the legislation was progressively expanded to cover veterans of other wars and countries, civilians, dependents, children, other ages and income. What has happened is that the WVA legislation of today is totally different than the original concept.

In September 1981, an interpretation by the WVA Board extended the requirements for service eligibility for WVA. The interpretation was that former members of His Majesty's Canadian Forces could be considered to have served in a theatre of actual war if while on duty they were transported in ships or aircraft between Canada, Newfoundland, Bermuda or the West Indies during World War II.

Subsequent to that policy change, the board decided that those persons who entered dangerous waters while on duty, and, for example, proceeded by ferry across the Northumberland Straits between P.E.I. and the mainland; or, across the

[Traduction]

allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Notre organisme désire également féliciter le gouvernement pour les améliorations qu'il a apportées au cours des dernières années à la législation intéressant les anciens combattants, en ce qui concerne les pensions, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et les autres lois existantes. Ces modifications législatives ont réglé de nombreux problèmes qui nous donnaient du souci depuis un grand nombre d'années.

Étant donné ces améliorations récentes, cet exposé ne sera pas très long. Il portera principalement sur notre position concernant les allocations aux anciens combattants qui n'ont servi qu'au Canada, la question des volontaires et d'autres questions laissées en suspens. Les sujets que nous portons à votre attention ont fait l'objet de discussions à l'occasion de congrès et au sein de comités de la Légion royale canadienne et nous estimons qu'il convient de les étudier rapidement. Nous insistons sur le fait qu'il faut le faire rapidement parce qu'un grand nombre d'anciens combattants âgés n'ont plus beaucoup de temps.

M. Slater vous parlera de ceux qui se sont portés volontaires et qui n'ont servi qu'au Canada.

M. Ed Slater, directeur, Légion royale canadienne: Merci, monsieur le président. Depuis notre congrès national en 1986, notre principal objectif a été d'obtenir du gouvernement qu'il permette à ceux qui ont servi au Canada seulement durant la guerre de bénéficier des avantages prévus dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants. En novembre dernier, nous avons informé tous les sénateurs de notre position à ce sujet et nous leur avons fourni un extrait du mémoire que nous avons présenté au Comité permanent des affaires des anciens combattants en mars 1987. Notre position a été appuyée entièrement par le Conseil national des associations d'anciens combattants et par Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada.

La Loi sur les allocations aux anciens combattants, qui a été promulguée en 1930, visait essentiellement à aider les anciens combattants de la Première Guerre qui avaient servi au front et qui ne pouvaient plus subvenir à leurs propres besoins pour cause d'invalidité ou de vieillesse. Les bénéficiaires étaient donc les anciens combattants de 60 ans ou plus, incapables de travailler. Dans les années qui ont suivi, l'application de la loi a progressivement été étendue des civils, à des personnes à charge, à des enfants, à d'autres groupes d'âge et de revenus. La loi d'aujourd'hui est donc complètement différente de celle qui avait été adoptée initialement.

En septembre 1981, le Tribunal d'appel des anciens combattants a élargi les critères d'admissibilité relatifs au service en acceptant de considérer comme anciens combattants ayant servi au front, les anciens membres des Forces canadiennes qui, pendant leur service, ont été transportés par navire ou aéronef entre le Canada, Terre-Neuve, les Bermudes ou les Antilles durant la Seconde Guerre.

Par la suite, le Tribunal a décrété que les personnes qui, pendant leur service, ont franchi à bord d'un traversier le détroit de Northumberland entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, ou la Baie de Fundy entre St. John (New Brunswick) et

[Text]

Bay of Fundy between Saint John, New Brunswick and Digby, Nova Scotia, had been "beyond the territorial waters of Canada" and so were eligible on service grounds.

This interpretation, together with other board decisions which have been given wide meaning, caused many Canada Service Only veterans who served their country well to wonder why they continued to be denied access to benefits. As we understand wartime procedures, all postings of either individuals or groups were the prerogative of the government and not of the member of the forces. Thus the veteran who was selected to serve in Canada only is now being penalized for something over which he had no control. It further suggests that servicemen in combat were more essential to the overall war effort than were those members who were required in a non-combat situation. In fact, home territory was not always the safest place to serve in that more than 10 per cent of the 44,000 Canadian casualties of World War II occurred in Canada.

In 1984, an analysis study by Veterans Affairs concluded that the potential annual cost of any WVA program to meet our original proposal would be in excess of \$300 million. This amount was based on the benefits which would be available to the 50,000 veteran and widow applicants who were expected to apply and was viewed as the potential maximum cost to the economic support programs within veterans services. However, the Legion determined that the annual monetary payment costs would be much lower, at about \$50 million, as all WVA recipients at age 65 must apply for OAS-GIS benefits, which reduces the monthly WVA award to no more than a small apportionment. The costs would be further reduced if applicants took advantage of the Canada Pension Plan retirement benefits which are now paid at age 60.

Owing to the high estimated cost of extending WVA program benefits to all Canada Service Only volunteers, our Dominion Executive Council agreed to considerably reduce the demands of the 1986 Dominion Convention Order by adding provisos that CSO volunteer personnel be granted eligibility for veterans allowance on attaining 65 years of age and be in need. Applicants in this group, depending on financial circumstances, might only be entitled to a small monthly payment or be placed in the category of a "near recipient" to be eligible for treatment benefits and/or the Veterans Independence Program. We believe that having access to such a compromised program is of more concern to these veterans as the services provided would allow them to remain independent in their own homes.

In recent months the Legion and other veterans organizations—the National Council of Veterans Associations and Army, Navy and Air Force Veterans Association of Canada—have met frequently to discuss this subject with Mr. Hees and his senior officials. The department is aware that for a long time our mandate has been to obtain the entire package of

[Traduction]

Digby (Nouvelle-Écosse) s'étaient trouvées «au-delà des eaux territoriales du Canada» et étaient donc admissibles aux allocations.

Cette interprétation, de même que d'autres décisions du Tribunal ont incité de nombreux anciens combattants qui avaient bien servi leur pays, mais seulement au Canada, à se demander pourquoi on continuait de refuser de leur verser une allocation. D'après ce que nous savons des procédures prises pendant la guerre, toutes les affectations, que ce soit celles d'individus ou de groupes, étaient la prérogative du gouvernement et les membres des forces armées n'avaient rien à dire. Par conséquent, l'ancien combattant qui a été choisi pour servir au Canada est maintenant pénalisé à cause d'une décision auquel il ne pouvait même pas participer. On laisse ainsi entendre que les anciens combattants qui ont servi au front étaient plus essentiels à l'effort de guerre global que ceux qui ont été affectés à d'autres tâches. En fait, il n'était pas toujours plus sûr de rester au Canada puisque 10 p. 100 des 44,000 Canadiens qui sont morts durant la Deuxième Guerre mondiale ont été tués au Canada.

En 1984, une analyse effectuée par le ministère des Affaires des anciens combattants a conclu que le versement d'allocations aux membres de ce groupe pourrait coûter plus de 300 millions de dollars par an. Ce chiffre, considéré comme le maximum à ajouter aux programmes de soutien économique du ministère, se basait sur l'allocation annuelle moyenne à laquelle seraient admissibles les quelque 50 000 anciens combattants et veuves qui, selon les prévisions, présenteraient des demandes. Toutefois, la Légion a calculé qu'il en coûterait beaucoup moins, soit 50 millions de dollars, puisque tous les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants qui atteignent 65 ans doivent demander la pension à la veillesse et le SRG, dont le versement ramène automatiquement l'allocation aux anciens combattants à un montant mensuel dérisoire. Le coût du programme baisserait davantage encore si les bénéficiaires éventuels demandaient, dès l'âge de 60 ans, à toucher des prestations du Régime de pensions du Canada.

Parce que le versement d'allocations à tous les membres du groupe «Service au Canada seulement» serait probablement très coûteux le conseil exécutif national a convenu de réduire considérablement les demandes formulées à l'occasion du congrès national de 1986; il a donc recommandé que les membres de ce groupe deviennent admissibles aux allocations d'anciens combattants à l'âge de 65 ans s'ils soit dans le besoin. Selon leur situation financière, ils pourraient avoir droit à une petite allocation mensuelle ou être classés dans la catégorie des «quasi-bénéficiaires», ce qui les rendrait admissibles aux traitements médicaux et au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Nous pensons qu'il est plus important pour ces anciens combattants d'avoir accès à ce dernier programme puisque les services ainsi fournis leur permettraient de conserver leur autonomie à domicile.

Au cours des derniers mois, la Légion et d'autres organismes d'anciens combattants, dont les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, se sont souvent réunis pour discuter de cette question avec M. Hees et ses principaux collaborateurs. Le Ministère sait que nous avons longtemps cherché à obtenir l'ensemble complet

[Text]

WVA benefits for the Canada Service Only Volunteer Group. However, because of the cost of other high priority veterans benefits and the need for government economy, the veterans organizations agreed to a further major compromise to the extent of excluding any direct monetary or top-up benefit.

This drastically reduced request for the consideration of Veterans Affairs was that the elements of the Veterans Independence Program be made available to those persons who volunteered for active duty in World War I and World War II, served for 365 days or more, were required to serve in Canada only, who are 65 years of age or over and are in need. The requirement for "need" would be determined on the same income factors which exist for WVA applicants.

Additionally, it was recommended that those CSO benefit recipients who fell into the "near recipient" category be eligible for the benefits of the Veterans Independence Program. This would embody all elements and services now available to recipients of the VIP, including access to community beds.

The Legion has not completed any detailed costing on this proposal, but estimates an annual expenditure of benefits of \$40 million. However, it is understood that Veterans Affairs has calculated that by extension of all health and special programs to CSO low-income veterans, the potential annual cost could reach \$68 million in 1988-89, rising to about \$85 million by 1992-93. These costs would have been much higher with the inclusion of any monetary payment and to provide benefits to those under 65 years of age.

The Minister of Veterans Affairs and his officials are studying our requests on this issue, requests which we consider to be sincere and not over-indulgent and a commitment on the part of the government. We are optimistic that in the near future there will be available to the veteran community the necessary funding to put into effect our proposed program.

We seek the support of this Senate committee to ask the government to proceed at an early date to correct the deficiencies in the legislation which denies even a minimum benefit to those wartime volunteers who served in Canada only.

Mr. Gaston Garceau, 1st Dominion Vice-President, Royal Canadian Legion: Mr. Chairman, the provision of adequate medical care facilities is a growing problem which has to be addressed. The veterans organizations' position is that there can be no reduction in the obligation to ensure adequate medical facilities for those now entitled. The forecast bed shortfall must be met and, in the Legion's opinion, with a minimum of capital expenditure by DVA.

Veterans Affairs outlined their plans to us to provide additional beds to those now in use for eligible veterans. We

[Traduction]

des allocations d'anciens combattants pour les membres du groupe Service au Canada seulement. Toutefois, étant donné le coût d'autres programmes très importants pour les anciens combattants et la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement, les organismes d'anciens combattants se sont dits disposés à accepter un compromis important excluant toute aide financière directe ou des avantages additionnels.

La demande que nous présentons au ministère des Affaires des anciens combattants est grandement réduite puisqu'elle vise essentiellement à ce que les avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants soient accordés à ceux qui se sont portés volontaires pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, qui ont servi pendant au moins 365 jours et qui sont dans le besoin. Les facteurs appliqués au revenu de ceux qui demandent des allocations d'anciens combattants serviraient également à déterminer quels sont ceux qui sont dans le besoin.

De plus, il a été recommandé que ceux qui ont servi au Canada seulement et qui font partie d'une catégorie leur donnant presque droit aux allocations d'anciens combattants puissent avoir recours au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ils auraient ainsi droit à tous les services accordés en vertu de ce programme, y compris l'accès aux lits communautaires.

La Légion n'a pas réalisé une étude complète du coût de cette proposition, mais elle prévoit une dépense annuelle d'environ 40 millions de dollars. Le ministère des Affaires des anciens combattants a calculé pour sa part qu'en permettant aux anciens combattants à faible revenu de cette catégorie d'avoir accès à tous les programmes spéciaux et de santé, le coût par année atteindrait 68 millions de dollars en 1988-1989, et environ 85 millions de dollars en 1992-1993. Ces coûts seraient beaucoup plus élevés si on leur versait une rémunération pécuniaire et si on accordait des avantages à ceux qui ont moins de 65 ans.

Le ministre des Affaires des anciens combattants et ses collaborateurs étudient actuellement nos demandes qui, à notre avis, ne sont pas exagérées, mais qui exigent un engagement de la part du gouvernement. Nous espérons qu'on débloquera bientôt les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le programme que nous proposons.

Nous sollicitons votre appui pour demander au gouvernement de corriger rapidement les lacunes de la législation actuelle, en vertu de laquelle ceux qui se sont portés volontaires et qui ont servi au Canada seulement n'ont même pas droit au moindre avantage.

M. Gaston Garceau, premier vice-président national, Légion royale canadienne: Monsieur le président, l'insuffisance des établissements médicaux est un problème qui s'aggrave constamment et qu'il faut régler. Les organismes d'anciens combattants soutiennent qu'il serait inacceptable de réduire le nombre des installations médicales adéquates pour ceux qui y ont maintenant droit. Le Ministère doit trouver une solution au manque de lits prévu et, de l'avis de la Légion, en effectuant des dépenses d'immobilisation minimales.

Le Ministère nous a exposé ses plans pour augmenter le nombre de lits pour les anciens combattants admissibles. Nous

[Text]

accepted that there was a need for the commitment of \$170 million toward the capital costs for new care centres and the renovation and upgrading of present facilities. This priority will provide some additional beds above the present 5,841 beds available specifically for veterans.

Our observation to Veterans Affairs was that the hospital bed program and the WVA/CSO issue had to be addressed in parallel. We did not want the Canada Service Only benefit to be at the expense of continuing efforts to meet the medical care facility requirements. It was pointed out to Mr. Hees that a degree of compromise was involved in these matters and that the veterans groups had done so on age, need, a year of service and volunteer status.

The unanimous position of the three largest veterans organizations in Canada relating to the bed issue as it was stated to the Minister of Veterans Affairs was;

i) Agree that Type I needs to be met through the Veterans Independence Program;

ii) Type III requirements could be met in part with Type II facilities. The reduced level of demand in the mid-1990s could then be the objective which should be met with the absolute minimum of capital expenditure;

iii) Type II provision using the principle of little or no capital expenditure be established at less than 50 per cent of an agreed mid-1990 requirement with the VIP expected to cover the outstanding requirements.

We hope that this explanation of our position on this important question will be helpful to the committee in its deliberations. We are, of course, prepared to discuss this matter with you.

The Chairman: Mr. Stacey, before we go on, for the record, could we be given a short explanation of the Type I, II, III beds so that that explanation is on the record at this point?

Mr. Stacey: As a matter of fact, Mr. Chairman, I have that right here. This applies to Ontario Home Care. I am reading from a description provided for me. It states:

Type 1—Residential Care: Care required by a person who is ambulant and/or independently mobile, who has decreased physical and/or mental faculties, and who requires primarily supervision and/or assistance with activities of daily living and provision for meeting psychosocial needs through social and recreational services. This is a health-related social program providing activation-oriented residential care. The period of time during which care is required is indeterminate and related to the individual condition.

[Traduction]

avons reconnu que le gouvernement devra engager 170 millions de dollars pour créer de nouveaux établissements de soins et pour rénover et améliorer les installations existantes. On ajoutera ainsi des lits aux 5 841 lits actuellement alloués aux seuls anciens combattants.

Nous avons fait remarquer au Ministère que le programme des lits d'hôpitaux et la question des allocations aux anciens combattants qui ont servi au Canada seulement doivent être envisagés ensemble. Nous ne voulons pas qu'on accorde des allocations aux anciens combattants qui ont servi au Canada seulement, mais qu'on diminue, d'autre part, les efforts visant à fournir des établissements médicaux. Nous avons fait remarquer à M. Hees qu'il fallait, pour régler ces questions, faire un compromis et que les groupes d'anciens combattants avaient fait leur part en réduisant leurs exigences relatives à l'âge, aux besoins, aux années de service et au statut de ceux qui se sont portés volontaires.

Voici la position adoptée à l'unanimité par les trois plus importants organismes d'anciens combattants au Canada et qui a été présentée au ministre des Affaires des anciens combattants:

i) accepter de répondre aux besoins de la catégorie I par le biais du Programme pour l'autonomie des anciens combattants;

ii) les besoins de catégorie III pourraient être satisfaits en partie au moyen des installations de la catégorie II. On pourrait se fixer comme objectif de répondre à la demande qui sera sensiblement moindre au milieu des années 90 et cela avec un minimum de dépenses d'immobilisation;

iii) avec peu ou pas de dépenses d'immobilisation, les besoins de la catégorie II pourraient correspondre à moins de la moitié des besoins convenus vers le milieu des années 90 si le PAAC sert à répondre aux besoins qui restent encore à satisfaire.

Nous espérons qu'en vous expliquant ainsi notre position sur cette question importante nous pourrions vous aider dans vos délibérations. Nous sommes naturellement disposés à discuter de cette question avec vous.

Le président: Monsieur Stacey, avant d'aller plus loin, pourriez-vous nous expliquer brièvement ce que sont les lits de catégorie I, II, et III, afin que cela figure dans le procès-verbal?

M. Stacey: En fait, monsieur le président, j'ai justement ces explications ici. Ces catégories sont celles des Services de soins à domicile de l'Ontario. Je vous lis une description qui m'en a été fournie.

Catégorie 1—Soins à domicile: Soins requis par une personne qui peut se déplacer seule, dont les capacités physiques ou mentales sont réduites et qui a besoin d'être supervisée ou aidée dans ses activités quotidiennes et de services sociaux et récréatifs pour répondre à ses besoins psychosociaux. Il s'agit d'un programme social lié aux soins de santé et visant à fournir des soins à domicile axés sur l'activation. La période de temps durant laquelle les soins sont nécessaires est indéterminée et dépend de la condition particulière d'une personne.

[Text]

Type 2—Extended Care: Care required by a person with a relatively stabilized (physical or mental) chronic disease or functional disability, who having reached the apparent limit of his recovery is not likely to change in the near future, who has relatively little need for the diagnostic and therapeutic services of a hospital but who requires availability of personal care on a continuing 24-hour basis, with medical and professional nursing supervision. This is a reactivation-oriented maintenance care program which aims to maintain the health status and functional capacity of the individual and which should encourage and maintain independence in activities of daily living and meet the psycho-social needs of the individual. The period of time during which care is required is unpredictable but usually consists of a matter of months or years.

Type 3—Chronic Care: See definition below under "Hospitals". This type of care may be provided in nursing homes and other special care facilities approved for chronic care.

The Chairman: Could we obtain a copy of that for our record?

Mr. Stacey: Certainly, Mr. Chairman. I will provide copies.

Mr. Fred Hannington, Secretary, Dominion Command, Royal Canadian Legion: Mr. Chairman, the next area of the brief concerns WVA eligibility for Canadian veterans residing out of Canada.

The Royal Canadian Legion has on many occasions throughout the years appealed to whatever government has been in power to amend the War Veterans Allowance Act to permit the payment of benefits to those Canadian veterans and/or their dependents who reside outside of Canada. The legislation currently provides for an allowance to be paid outside the country if the recipient has been residing in Canada for at least 12 months immediately prior to leaving and if at the time of departure that person is in receipt of the allowance.

The recent presentation by the Canadian Veterans Association of the United Kingdom to this committee set out the unfairness of the government's attitude to those Canadian veterans and their dependents who chose to live away from Canada. To be granted an allowance, an applicant not living in Canada is required to meet conditions which can be (i) costly in terms of travel, (ii) physically impossible for the majority of aged veterans and/or dependents and/or (iii) expensive to establish and maintain a residence in this country and, if married, keep up a home elsewhere. By reason of one or all of these elements, it is just not practical for most of these persons to meet the prerequisites of existing legislation.

Although the association advised that about 260 veterans/widows were in receipt of the supplementary payment to their basic Social Security payment, they were unable to give a definite number as to those who might be eligible for

[Traduction]

Catégorie 2—Soins prolongés: Soins requis par une personne souffrant d'une maladie chronique relativement stable (physique ou mentale) ou d'une incapacité fonctionnelle, qui ne pourra apparemment se rétablir davantage et dont l'état n'est plus susceptible de changer dans un proche avenir, qui n'a pas vraiment besoin des services thérapeutiques et de diagnostic fournis dans un hôpital, mais qui a besoin de soins constants, 24 heures par jour, et d'être surveillée par un professionnel de la santé. Il s'agit d'un programme de maintien des soins axé sur la réactivation, qui vise à maintenir l'état de santé et la capacité fonctionnelle d'une personne et qui devrait encourager et maintenir l'autonomie dans l'exercice des activités quotidiennes et répondre aux besoins psychosociaux de la personne. Il est impossible de prédire pendant combien de temps les soins seront nécessaires, mais c'est habituellement une question de mois ou d'années.

Catégorie 3—Soins continus: Voir la définition ci-dessous sous «Hôpitaux». Les soins de ce type peuvent être fournis dans des maisons de convalescence et dans d'autres établissements spécialisés approuvés pour les malades chroniques.

Le président: Pourrions-nous en obtenir copie pour nos dossiers?

M. Stacey: Certainement, monsieur le président, je vous en donnerai.

M. Fred Hannington, secrétaire, commandement national, Légion royale canadienne: Monsieur le président, le prochain point de notre mémoire porte sur l'admissibilité aux allocations d'anciens combattants pour ceux qui habitent à l'extérieur du Canada.

La Légion royale canadienne a à maintes reprises demandé au gouvernement de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants pour que des allocations soient versées aux anciens combattants canadiens et à leurs personnes à charge qui habitent à l'extérieur du Canada. La loi actuelle prévoit le versement d'une allocation à l'extérieur du Canada si le bénéficiaire a habité au Canada pendant au moins 12 mois avant de quitter le pays et si, au moment de son départ, cette personne recevait une allocation.

Le mémoire qu'a récemment présenté la *Canadian Veterans Association of the United Kingdom* montrait que l'attitude du gouvernement était injuste envers les anciens combattants canadiens et leurs personnes à charge qui ont décidé de vivre à l'extérieur du Canada. Pour avoir droit à une allocation, un demandeur qui n'habite pas au Canada doit satisfaire à des conditions qui (i) peuvent coûter cher en frais de voyage, (ii) peuvent imposer des efforts physiques pratiquement impossibles aux anciens combattants les plus âgés ou à leurs personnes à charge et (iii) exigent d'établir et de garder un domicile au Canada et, s'il est marié, d'en conserver un ailleurs. À cause de ces conditions, il est presque impossible pour la plupart de ces personnes de satisfaire aux exigences de la loi actuelle.

Bien que l'Association ait déjà dit qu'environ 260 anciens combattants ou veuves d'anciens combattants recevaient une allocation en plus de la sécurité sociale de base, elle pourrait difficilement estimer le nombre de ceux qui pourraient être

[Text]

Veterans Allowance. At this time, the U.K. Social Security monthly benefits for a married person over 65 years of age are about \$600, and for a single person, about \$420. A supplementary payment of approximately \$35 per month from the Veterans Affairs' "Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas Program" is available to relieve any conditions of hardship or distress. One criteria for this award is that the veteran has to have the necessary service requirements for WVA purposes. Obviously, the additional funds which would accrue to those eligible persons residing in the U.K. if WVA payments were available to them would greatly enhance their standard of living.

In 1960, legislation was approved to remove the Canadian residence requirements for widows and orphans of WVA recipients who died outside of Canada. Being an instigator to the request for this change, the Legion was pleased with that amendment. However, it does not extend preference for WVA benefits to widows over front-line veterans and their dependents who are required to return to Canada to establish residence in order to qualify for benefits and to non-resident dependents of persons who did not serve in the Canadian Forces.

In addition to the United Kingdom, many Canadian war veterans reside in other countries—especially the United States of America. As to the numbers involved, any count we might give would only be a guess. Nevertheless, and regardless of how many people would qualify with any change, our organization submits that the residence requirements of the War Veterans Allowance Act should be amended without delay to allow otherwise eligible persons to benefit from the legislation, though residing outside Canada. If the allowance can be paid to a member of the forces of a Commonwealth or Allied country after 10 years residence in Canada, and be continued to them for life should they return to their homeland, surely those veterans who volunteered to serve in the Canadian Forces and who now live elsewhere than Canada are entitled to the same consideration without the compulsion of having to return to Canada to qualify.

Mr. Stacey: Thank you, Mr. Hannington. The next section deals with the Veterans Independence Program and continuing benefit to the spouse. The Veterans Independence Program, VIP, encourages and assists eligible veterans residing in Canada to remain independent and healthy in their own home and communities.

Benefits under the program include home nursing care, housekeeping, groundskeeping, home adaptations for the handicapped, specialized health care through out-patient centres and long term institutional care in the veterans' community. Transportation for social needs is also included for veterans eligible under the extended program.

[Traduction]

admissibles aux allocations d'anciens combattants. À l'heure actuelle, les prestations mensuelles de sécurité sociale s'élèvent en Grande-Bretagne à environ 600\$ pour les couples et à 420\$ pour les célibataires. En cas de difficultés financières, ces personnes peuvent également obtenir des prestations d'environ 35\$ par mois du ministère des Affaires des anciens combattants en vertu du Programme d'aide aux anciens combattants canadiens nécessitant d'outre-mer. Ces personnes doivent pour obtenir cette aide satisfaire aux critères des états de service nécessaires aux fins des allocations d'anciens combattants. Bien sûr, les montants supplémentaires que ces gens toucheraient s'ils pouvaient recevoir des allocations d'anciens combattants amélioreraient considérablement leurs conditions de vie.

En 1960, on a adopté une mesure législative visant à soustraire les veuves et orphelins bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants qui mouraient à l'extérieur du Canada, de l'obligation de résidence canadienne. Comme elle avait été à l'origine de cette demande de changement, la Légion s'est réjouie de cette modification, bien qu'elle ne privilégie pas les veuves d'anciens combattants qui sont allés au front ainsi que les personnes qui sont à leur charge, et qui doivent revenir au Canada pour prouver leur résidence afin d'avoir droit aux prestations, ou aux personnes à charge non résidentes de personnes qui n'ont pas servi dans les Forces canadiennes.

En plus du Royaume-Uni, un grand nombre d'anciens combattants canadiens résident dans d'autres pays, surtout aux États-Unis. Nous ne pourrions que donner une approximation de leur nombre. Néanmoins, et quel que soit le nombre de personnes qui pourraient bénéficier d'un changement, notre organisme estime que les conditions de résidence prévues dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants devraient être modifiées sans retard pour permettre à toute autre personne admissible de bénéficier des dispositions de la Loi, même si elle réside à l'étranger. Si l'allocation peut être versée à un membre des Forces d'un pays du Commonwealth ou d'un pays allié après dix ans de résidence au Canada, et leur être accordée de façon permanente s'ils revenaient dans sa patrie, il est certain que les anciens combattants qui se sont portés volontaires pour servir dans les forces canadiennes et qui vivent maintenant à l'étranger ont droit à la même considération sans être obligés de revenir au Canada pour justifier de ce droit.

M. Stacey: Merci, monsieur Hannington. Nous passons maintenant au Programme pour l'autonomie des anciens combattants dans le cadre duquel les prestations continuent d'être versées au conjoint survivant. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ou PAAC, encourage et aide les anciens combattants admissibles qui résident au Canada à demeurer autonomes et à mener une vie saine dans leur foyer et dans leur milieu.

Les avantages qu'offre ce programme sont notamment les suivants: soins à domicile, entretien ménager, entretien de la propriété, adaptation du domicile pour les personnes handicapées, soins médicaux spécialisés pour patients non-hospitalisés et des unités de soins de longue durée, qui se trouvent dans la collectivité des anciens combattants. Les anciens combattants qui peuvent s'inscrire au programme de longue durée ont aussi droit à des moyens de transport pour répondre à des besoins sociaux.

[Text]

The Legion's satisfaction with this program has been enunciated countless times. However, there is a flaw which we submit should be corrected, namely, the continuance of benefits to the surviving spouse following the death of the veteran recipient. At present, the VIP benefit is only continued for one month after death. The termination of the benefit occurs just when the spouse is going through a period of economic adjustment and does create practical difficulties.

In February 1985, the government enacted a change to the Pension Act to permit the continuation of a disability pension payment at the married rate for one year after the death of a pensioner. This change was in line with an already longstanding provision in the War Veterans Allowance Act.

It is a matter of record that governments at all levels have or are setting up programs to ensure that assistance is available for senior citizens to carry on an independent life in their own communities. Therefore, it is not unreasonable to ask Veterans Affairs to leave in place the home care benefit, including groundskeeping and snow removal services, of the VIP to a surviving spouse where and when it is required so as to maintain independent in a home environment. In many instances, the continued privileges of the program would prevent inappropriate and unnecessary admittance for institutional care.

Our 1986 Dominion Convention resolution asked that this benefit be continued for at least a one-year period following death. The same demand is again going before the delegates at our convention in June.

In response to our last resolution, the departmental comment was, "Veterans Affairs is sympathetic to the concern raised in this resolution. For this reason, it will most certainly be considered in the Department's planning for the future."

No further word has been received from Veterans Affairs on this subject, but we contend that if there were a definite need for the Veterans Independence Program during a veteran's lifetime, surely the same need exists for the surviving spouse after death. We recommend, therefore, that the home care services under the VIP continue to the spouse, especially those in the senior category, to carry on with an independent life for as long as it is required.

In conclusion, Mr. Chairman, we again to express our appreciation for having had the opportunity to appear before this committee and express the views of our members on these very important matters. We wish that more specific information in terms of numbers involved could be presented, as it does have a bearing on the ultimate cost of the proposals set out in our submission. Nonetheless we feel that the issues which have been raised, especially those relating to the Canada Service Only volunteers, are vital as to require early consideration and implementation. Again, we thank you

[Traduction]

La Légion n'a jamais tari d'éloges pour ce programme. Pourtant il comporte une lacune qui devrait être corrigée. Il s'agit de la possibilité de continuer à faire bénéficier le conjoint des avantages après le décès de l'ancien combattant prestataire. À l'heure actuelle, le conjoint ne peut en bénéficier qu'un mois après le décès. La fin de ces prestations coïncide avec une dure période de rajustement financier et crée des difficultés d'ordre pratique pour le conjoint survivant.

En février 1985, le gouvernement a adopté une modification à la Loi sur les pensions pour permettre que les pensions d'invalidité puissent continuer à être versées au taux de conjoint pendant un an après le décès du pensionné. Ce changement correspondait à une disposition qui existe déjà depuis longtemps dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Il est bien connu que les gouvernements à tous les paliers ont déjà mis sur pied, ou sont en voie de le faire, des programmes pour aider les citoyens âgés à mener une vie autonome dans leur milieu. Par conséquent, il n'est pas déraisonnable de demander au ministère des Affaires des anciens combattants de continuer d'accorder les services de tenue de maison, d'entretien du terrain et d'enlèvement de la neige, du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, au conjoint survivant lorsque ces services sont nécessaires pour assurer l'autonomie de ce dernier à la maison. Dans bien des cas, ces privilèges permettraient d'éviter que le survivant soit placé inutilement et de façon inappropriée dans un foyer.

Lors de notre congrès fédéral de 1986, il a été résolu que cet avantage devrait continuer à être offert pendant au moins un an après le décès de l'ancien combattant. La même demande sera déposée devant les délégués de notre congrès de juin.

En réponse à notre dernière résolution, le ministère a déclaré qu'il comprenait le problème des anciens combattants, qui avait été soulevé dans cette résolution, et qu'il en tiendra certainement compte dans sa planification à venir.

Nous n'avons pas eu d'autres nouvelles du ministère des Affaires des anciens combattants à ce sujet, mais nous présumons que si le Programme pour l'autonomie des anciens combattants comblait effectivement un besoin pendant la vie de l'ancien combattant, ce besoin existe toujours pour le survivant. Nous recommandons donc que tous les services de soins à domicile accordés dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants continuent d'être dispensés au survivant à plus forte raison s'il s'agit d'une personne âgée, pour l'aider à mener une vie autonome le plus longtemps possible.

Monsieur le président, en conclusion, nous vous remercions une fois de plus de nous avoir permis de comparaître devant le Comité pour exprimer l'opinion de nos membres sur cette très importante question. Nous aurions bien voulu vous donner des renseignements précis, par exemple des chiffres, car vous auriez pu avoir une idée du coût des propositions présentées dans notre mémoire. Néanmoins, nous estimons que les questions que nous avons soulevées, surtout celles qui ont trait aux volontaires postés au Canada, exigent une attention immédiate. Une fois de plus, nous vous remercions.

[Text]

The Chairman: Thank you, Mr. Stacey and gentlemen, for your comments. To lead off on the Canada Service Only aspect, the government is assessing that the amount required to provide the funding you are asking for, if we were dealing with the War Veterans Allowance recipient at 60, would be 50,000 veterans at a cost of \$300 million. Am I correct in that?

Mr. Stacey: I believe that is correct.

The Chairman: In order to reach a compromise, you are suggesting that the recipient would qualify at age 65 and that the cost would be more like \$68 million; is that correct?

Mr. Stacey: That is correct.

The Chairman: In other words, at age 65 the war veteran would receive the old age pension and the GIS; is that correct?

Mr. Stacey: That is right.

The Chairman: Therefore the funding for those veterans would be passed on to another department although, in effect, it would come out of the same pocket. Therefore the DVA vote would drop by several thousand dollars, but it would be passed on to the Department of Health and Welfare; is that correct?

Mr. Stacey: That is right.

The Chairman: I think that compromise is very sensible and logical.

Mr. Stacey: We are not asking for dollars, we are asking for the VIP program.

The Chairman: But that would apply to those in the Canada Service Only; is that correct?

Mr. Stacey: That is right.

The Chairman: You are suggesting that the war veteran, when he reaches the age of 65, should become a near recipient.

Mr. Stacey: Yes. We have modified our request to the government asking them to allow the veteran who is aged 65 and over to be eligible for the VIP program without receiving any money.

The Chairman: What would the cost of that be?

Mr. Hannington: We estimate it would cost \$40 million, and DVA estimates that it would \$68 million.

The Chairman: They estimated it would cost \$63 million for the veterans who stayed overseas, and I think it is impossible to reach that conclusion whatever way you look at it.

Senator MacDonald (Halifax): I congratulate you, gentlemen, for your excellent presentation.

On page 5 you set out the elements of your drastically reduced request in terms of a VIP program, and there you mention years of service, the matter of need, and so on. You also make reference to those who volunteered for active duty in World War I. At an earlier point in your brief you make reference to your understanding of wartime procedures, namely,

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Stacey et merci à ceux qui vous accompagnent. Voici un aperçu de ce qui se fait au sujet de ce dernier service. D'après le gouvernement, le financement que vous réclamez au titre de l'allocation aux anciens combattants âgés, devrait être versé à 50 000 anciens combattants de 60 ans au coût de 300 millions de dollars. N'ai-je pas raison?

M. Stacey: Je crois que vos calculs sont exacts.

Le président: En guise de compromis, vous dites que le prestataire devrait avoir 65 ans et que le coût alors se rapprocherait de 68 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Stacey: C'est exact.

Le président: Autrement dit, à 65 ans, l'ancien combattant recevrait la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, n'est-ce pas?

M. Stacey: En effet.

Le président: Par conséquent, le financement de ces anciens combattants serait maintenant l'affaire d'un autre ministère, mais en fait, il viendrait de la même source. Le crédit du ministère des Affaires des anciens combattants diminuerait donc de quelques milliers de dollars, mais la différence serait transférée au ministère de la Santé et du Bien-être social, n'est-ce pas?

M. Stacey: Oui.

Le président: Je pense que ce compromis est très sensé et très logique.

M. Stacey: Nous ne demandons pas d'argent, mais un programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le président: Mais il s'appliquerait uniquement à ceux qui font leur service au Canada, n'est-ce pas?

M. Stacey: C'est juste.

Le président: Vous dites donc que l'ancien combattant, dès qu'il atteint 65 ans, devrait avoir droit à la prestation.

M. Stacey: Oui. Nous avons modifié la demande que nous présentons au gouvernement pour lui demander que l'ancien combattant qui a 65 ans et plus ait droit au Programme pour l'autonomie des anciens combattants sans recevoir d'argent.

Le président: Quel en était le coût?

M. Hannington: Selon nos calculs, cela coûterait 40 millions de dollars et selon les calculs du ministère des Affaires des anciens combattants, ce serait 68 millions de dollars.

Le président: Le Ministère pense qu'il en coûterait 63 millions pour les anciens combattants qui sont demeurés outremer et je pense qu'il est impossible d'en arriver à telle conclusion.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Je vous félicite, messieurs, de votre excellent exposé.

A la page 5, vous établissez les éléments de votre demande radicalement réduite en ce qui a trait au Programme pour l'autonomie des anciens combattants et là vous mentionnez les années de service, la question de la nécessité, etc. Vous faites allusion aussi à ceux qui se sont portés volontaires pour prendre les armes lors de la Première Guerre mondiale. Plus tôt,

[Text]

that all postings of individuals was on the prerogative of the government and did not depend on one being a member of an individual service.

I should like to ask you about the National Resources Mobilization Act. Are NRMA personnel excluded as a result of the term "volunteer?"

Mr. Stacey: We have considered only those who volunteered for active duty and service 365 days. What we are referring to is the fact that the soldier, the airman or naval officer had no choice in terms of where he was going. He was sent by superior officers and therefore the government is the superior officer.

Senator MacDonald (Halifax): As a Conservative senator, I am certainly not going to defend the policies of Mackenzie King, but it could be argued that many of them were victims of politics or government direction. I wonder whether any of the active regiments represented in the Legion from Quebec have ever made representations with respect to NRMA personnel.

Mr. Slater: I do not think anyone has ever made direct representations. Some NRMA personnel are covered. If they were disability pensioners and they went overseas, they would qualify for the WVA. There is about 110,000 in that group in the NRMA.

Senator MacDonald (Halifax): I do not understand the distinction. They still did not volunteer.

Mr. Slater: No, they did not volunteer.

Senator MacDonald (Halifax): You say they were covered because they were sick.

Mr. Slater: Those who went overseas were covered for benefits. Going overseas would not change their status from being an NRMA to being in the active force. If they enlisted as NRMA personnel, they were given a 600,000 number and if, while they were in the service, they decided to go active, they were given a brand new regimental number and, thereafter, they were not considered to be NRMA.

However, some with the 600,000 number did go overseas and that would not have changed their status. If an NRMA feels that he has a disability arising out of service, he may apply for a pension under the Pension Act, and if he receives a disability pension of 1 per cent or more he would then qualify for War Veterans Allowance. However, there is still a large group that are not entitled to any benefits because they are not receiving a disability pension and did not go outside of Canada.

[Traduction]

dans votre mémoire, vous dites que d'après ce que vous connaissez des procédures utilisées en temps de guerre, toutes les affectations étaient la prérogative du gouvernement et ne dépendaient pas du fait que telle ou telle personne faisait partie de tel ou tel service.

J'aimerais vous interroger au sujet de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. Le personnel visé par cette loi est-il exclu en raison de l'utilisation du terme «volontaire»?

M. Stacey: Nous n'avons tenu compte que de ceux qui se sont portés volontaires pour participer en service rétribué à la guerre et dont le service a duré 365 jours. Nous voulons en venir au fait que le soldat, l'aviateur ou le marin n'avait pas le choix de sa destination. Il suivait les ordres d'officiers supérieurs et, par conséquent, le gouvernement est l'officier supérieur par excellence.

Le sénateur MacDonald (Halifax): A titre de sénateur conservateur, je ne vais certainement pas défendre les politiques de Mackenzie King, mais on pourrait soutenir qu'un grand nombre de ces hommes ont été victimes de politiques ou d'orientations gouvernementales. Je me demande si l'un ou l'autre des régimes actifs, représentés dans la Légion du Québec, ont déjà présenté des requêtes en qualité de membres d'un effectif visé par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

M. Slater: Je ne pense pas que quiconque l'ait fait directement. Une partie de cet effectif est couvert. S'il s'agissait d'hommes qui recevaient des pensions pour invalidité et qu'ils étaient allés outre-mer, ils pouvaient avoir droit à une allocation aux anciens combattants. Il y a environ 110 000 personnes de cette catégorie parmi tous les militaires qui sont visées par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Je ne comprends pas la distinction. Ils ne se sont pourtant pas portés volontaires.

M. Slater: Non.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Vous avez dit qu'ils y avaient droit parce qu'ils étaient malades.

M. Slater: Ceux qui sont allés outre-mer avaient droit aux prestations. Le simple fait d'aller outre-mer ne changeait en rien le fait qu'ils faisaient partie des forces en service rétribué, visées par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales. S'ils s'étaient inscrits à ce titre, on leur décernait le numéro 600 000 et si pendant qu'ils faisaient leur service, ils décidaient d'aller outre-mer, on leur donnait un tout nouveau numéro de régiment et, par la suite, ils n'étaient plus considérés comme ceux qui étaient visés par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Toutefois, certains qui avaient le numéro 600 000 sont allés outre-mer sans absolument rien changer à leur statut. Si une personne visée par la Loi sur la mobilisation des ressources nationales estime avoir une incapacité découlant de la vie militaire, elle peut demander une pension aux termes de la Loi sur les pensions et si elle reçoit une pension d'invalidité de un p. 100 ou plus, elle pourrait alors avoir droit à l'allocation aux anciens combattants. Toutefois, il y a encore un groupe important de personnes qui n'ont pas droit à ces prestations parce

[Text]

One of the reasons why the Legion decided to represent volunteers is because at one time we did not accept NRMAs into our organization, but we do now.

Furthermore, many NRMAs made a trip across waters on duty such as crossing from Cape Tormentine to P.E.I. They are considered as having served in dangerous waters and therefore they also become eligible. There may be 50,000 who are not what we would consider to be volunteers in our recommendations.

Senator Doyle: In what light do you consider those who went to the Aleutian Islands?

Mr. Slater: They were in a combat zone for WVA purposes and they qualify for WVA.

Senator Doyle: Yet they were sent to the Aleutians because that was not considered to be overseas.

Mr. Slater: I can appreciate that, but the WVA Board, in one of its interpretations, granted them the privileges of being eligible for War Veterans Allowance.

Senator Doyle: Are they eligible for any of these special treatments we have discussed here this evening?

Mr. Slater: Yes.

Senator Doyle: You mentioned a condition concerning 365 days. Does that mean having spent 365 days overseas or 365 days in service?

Mr. Slater: It means 365 days in service, per se.

Senator Doyle: Of course, you know that not one of the people we would call draftees would service 365 days in war circumstances overseas. They would have to be here.

Mr. Slater: Yes.

Senator Doyle: What about non-Canadians who volunteered to join and serve in the Canadian forces? Are they affected or included in all of the things you have mentioned here?

Mr. Slater: Are you talking about the chap who may have come up from the United States?

Senator Doyle: Yes.

Mr. Slater: If he enlisted as a volunteer, he might be a person whom we are considering, but, again, he has to be a resident of Canada to obtain War Veterans Allowance.

Senator Doyle: Would you include him with the Canadians who are now resident in England and who have not come home? You would include an American who came up here and joined the forces and then went back to the United States; is that correct?

Mr. Slater: He would have to come back.

Senator Turner: Mr. Stacey, I have been in politics for almost 20 years and I have handled a large number of cases

[Traduction]

qu'elles ne reçoivent pas de pensions d'invalidité et qu'elles ne sont pas allées à l'extérieur du Canada.

Si la Légion a décidé de représenter les volontaires, c'est notamment parce qu'à une certaine époque nous n'acceptons pas les personnes visées par Loi sur la mobilisation des ressources nationales dans notre organisation.

En outre, un grand nombre de ces personnes ont traversé les mers dans l'exercice de leur devoir et sont passées, par exemple du Cap Tourmente à l'Île du Prince-Édouard et on a jugé qu'elles avaient traversé des eaux dangereuses et que, par conséquent, elles étaient admissibles. Nos recommandations peuvent viser 50 000 personnes qui ne sont pas ce que vous estimez des volontaires.

Le sénateur Doyle: Que dire de ceux qui sont allés dans les îles Aléoutiennes?

M. Slater: Ils sont allés dans une zone de combat aux fins de l'allocation aux anciens combattants et ils y ont droit.

Le sénateur Doyle: Pourtant, s'ils ont allés dans les Aléoutiennes, c'est parce que cette zone n'était pas considérée comme une zone outre-mer.

M. Slater: Je puis le comprendre, mais la Commission des allocations aux anciens combattants, dans une de ses interprétations, leur a accordé le privilège d'être admissibles à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur Doyle: Ont-ils droit à l'un ou l'autre de ces traitements spéciaux dont nous avons discuté ici ce soir?

M. Slater: Oui.

Le sénateur Doyle: Vous avez mentionné la condition des 365 jours. Voulez-vous dire 365 jours outre-mer ou 365 jours de service?

M. Slater: Trois cent soixante-cinq jours de service, en soi.

Le sénateur Doyle: Bien sûr, vous savez qu'aucune de ces personnes que nous appellerions des conscrits ne pourrait effectuer 365 jours de service en temps de guerre outre-mer et elles devraient être ici.

M. Slater: Oui.

Le sénateur Doyle: Que dire des non-Canadiens qui ont joint volontairement les forces armées canadiennes? Sont-ils visés par tout ce que vous avez mentionné ici?

M. Slater: Voulez-vous parler de tous ceux qui peuvent venir des États-Unis?

Le sénateur Doyle: Oui.

M. Slater: S'ils s'inscrivent comme volontaires, ils pourraient être visés, mais je le répète, ils doivent être résidents du Canada pour obtenir l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur Doyle: Les traiteriez-vous comme les Canadiens qui sont maintenant résidents de l'Angleterre et qui ne sont pas revenus au Canada? Vous accorderiez le même traitement à un Américain qui est venu rejoindre les forces canadiennes et qui est ensuite retourné aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. Slater: Il faudrait toutefois qu'il revienne.

Le sénateur Turner: Monsieur Stacey, je fais de la politique depuis presque 20 ans et j'ai traité d'une foule de cas concer-

[Text]

involving servicemen walking up the gangplank at the port of Halifax and being ordered to return to land. They were returned to various parts of Canada and were employed as instructors. It is rather difficult to get them a pension because they did not qualify due to the fact that they did not have service overseas. Have you run into that problem?

Mr. Stacey: Yes.

Senator Turner: Have you been successful in getting them a pension?

Mr. Stacey: No, not unless they have a disability pension. Are you talking about War Veterans Allowance or a disability pension?

Senator Turner: Both or either one.

Mr. Stacey: If they wish to apply for a disability pension for any condition arising out of their military service, and if there is something on record and evidence to prove to the Board that they are entitled, then, as I said before, having established that pension entitlement, with a small assessment, they would then qualify for WVA.

Senator Turner: It is pretty difficult for a person who has nothing wrong with him to find somebody who is still living to give evidence to prove that he was ordered back. I was in Stratford at just about this hour at night when the Declaration of War was read by the mayor on the steps of the City Hall. I do not remember him saying anything to indicate that if you did go and come back, you would not receive benefits, that you were guaranteed nothing. Has DVA ever suggested to you that you should try to negotiate some arrangement for these people who are still living outside Canada as to where they would live during this one-year period, where they would work if they did not have enough money and, if they were unable to work, who would look after their medical needs while they were in this country for one year? Has the DVA ever made any suggestions?

Mr. Stacey: I am afraid not.

Senator Turner: What are they supposed to do when they come back for this period of one year?

Mr. Slater: As a matter of fact, a fellow who was visiting his brother in Canada came into our office today. He is a widower who served in the Canadian Forces in World War II. He came back to Canada after the war. He married an English girl and they returned to Britain in 1950. His brother suggested that he apply for War Veterans Allowance. They came into the office and we found out that he was only going to stay here for six months. We told him that if he could stay for a year, he could apply for the allowance, which he did today. He completed an application and submitted it. He receives the allowance while he is in this country for the 12 months. Immediately the application is approved, he would qualify. He had a small Old Age Security pension from the British, which was his only income, amounting to \$400 or \$500 a month. He will get about \$250 a month from the War Veterans Allowance and get completely free medical coverage. At the end of that year, he intends to go back to live with his daughter in England. They

[Traduction]

nant des militaires qui avaient voulu s'embarquer au port d'Halifax et à qui vous avez ordonné de revenir à terre. Vous les avez dispersés dans diverses parties du Canada et ils servaient d'instructeurs. Il est plutôt difficile de leur obtenir une pension parce qu'ils n'y ont pas droit n'ayant pas été outremer. Avez-vous eu ce problème?

M. Stacey: Oui.

Le sénateur Turner: Et avez-vous réussi à leur obtenir une pension?

M. Stacey: Non, pas sans une pension d'invalidité. Parlez-vous d'une allocation aux anciens combattants ou d'une pension d'invalidité?

Le sénateur Turner: De l'une et l'autre ou de l'une ou l'autre.

M. Stacey: S'ils désirent demander une pension d'invalidité en raison d'une condition découlant de leur service militaire, et s'il y a une preuve ou un dossier qui en prouve le bien-fondé à la Commission, alors, comme je l'ai déjà dit, après avoir établi leurs titres aux pensions, et avec une petite cotisation, ils auraient droit à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur Turner: C'est assez difficile si la personne a l'air en parfait santé et ne trouve personne qui puisse attester qu'on lui avait ordonné de revenir. J'étais à Stratford vers cette heure-ci de la soirée lorsque la déclaration de guerre a été lue par le maire sur les marches de l'hôtel de ville. À ce que je me souviens, il n'a rien dit pour laisser entendre que si l'on s'engageait et que l'on revenait, on n'aurait pas droit aux avantages. On ne nous garantissait rien. Vous a-t-on déjà dit de tâter le terrain pour savoir où ces personnes qui résident toujours à l'extérieur du Canada vivraient pendant cette période d'un an, où elles travailleraient si elles n'avaient pas suffisamment d'argent et si elles étaient incapables de travailler, qui assurerait leurs besoins médicaux pendant leur séjour d'un an au Canada? La Commission des allocations aux anciens combattants vous a-t-elle donné des directives?

61

M. Stacey: Je crains que non.

Le sénateur Turner: Que sont censées faire ces personnes lorsqu'elles reviennent pour cette période d'un an?

M. Slater: En fait, un homme qui était venu visiter son frère au Canada s'est présenté à notre bureau aujourd'hui. Il est veuf et a servi dans les Forces canadiennes au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Il est revenu au Canada après la guerre. Il a épousé une Anglaise et ils sont retournés en Grande-Bretagne en 1950. Son frère lui a conseillé de demander une allocation aux anciens combattants. Ils sont venus au bureau et nous avons découvert qu'il n'allait rester ici que six mois. Nous lui avons dit que s'il pouvait rester un an, il pourrait demander l'allocation, ce qu'il a fait aujourd'hui. Il a rempli une demande et nous l'a présentée. Il recevra l'allocation pendant qu'il sera au pays, c'est-à-dire 12 mois. Dès que sa demande sera approuvée, il y aura droit. Il touche une petite pension de sécurité de la vieillesse de l'Angleterre, ce qui constituait sa seule source de revenu et qui s'élevait à 400 ou 500 \$ par mois. Il recevra environ 250 \$ par mois sous forme d'allocation aux anciens combattants et tous ses médicaments seront

[Text]

do have some coverage because they do get their income once they establish their residence in Canada.

Senator Turner: Have you ever asked the DVA what these people should do while they are here for a year, or who will look after them?

Mr. Slater: Most of them stay with relatives.

Senator Turner: What if they do not have any relatives?

Mr. Slater: They will have to find a place to live and pay their rent, just like anybody else.

Senator Turner: Is that why they went overseas to fight for this country? In my opinion, it is a pretty harsh way of treating veterans. I am fighting two or three similar cases right now and we have to write letters all over Canada and all over the world trying to contact someone who was with the veteran on the day that he was injured.

Turning now to medical care facilities, I come from London, Ontario, and as you know, they transferred Westminster Hospital to the province. Have you heard that the care is better than, worse than, or the same as it was before the transfer? I have heard many arguments on all sides.

Mr. Slater: Most of the reports we have received have been very positive. We certainly do not get any complaints. If they have any, they must make them to the Legion or to other authorities in that area.

Senator Turner: Have you heard anything about the food?

Mr. Slater: No. As I said, Senator Turner, we have not received any complaints at Dominion Command. Perhaps Tony has heard something.

Mr. Stacey: We receive the odd, individual complaint, but basically the care is better than it was before the transfer.

Senator Turner: My understanding, from the work that has been done on this matter, is that there is a shortage of beds in Westminster. Are there enough beds to take care of the veterans? I ask because each year the veterans are getting older and the ailments are starting to hit. Therefore there is going to be a need for more beds instead of less. Is that true?

Mr. Stacey: I am sure it is. Senior citizens alone will take up more beds. We are all becoming senior citizens quite quickly.

Senator Turner: We are talking about dollars here. I made an announcement in 1983 that the Western Counties' wing would be built on the Westminster Hospital property at a cost of \$13.3 million. I made the suggestion at that time, due to the fact that the contractor was there and they could save a lot of money by giving him a contract and letting him build as soon as he finished the other one. The New Parkwood is a marvelous building. Now they are working on the Western Counties' wing.

[Traduction]

payés. À la fin de l'année, il a l'intention de retourner vivre avec sa fille en Angleterre. On offre une certaine protection pour avoir résidé au Canada.

Le sénateur Turner: Avez-vous déjà demandé à la Commission ce que ces personnes devaient faire pendant qu'elles sont ici au Canada; qui s'en occupera?

M. Slater: La plupart d'entre elles demeurent chez des parents.

Le sénateur Turner: Et que se passe-t-il si elles n'ont pas de parents?

M. Slater: Elles doivent alors se trouver un endroit où vivre et payer un loyer, comme tout le monde.

Le sénateur Turner: Est-ce pour cela que ces gens sont allés outre-mer se battre pour notre pays? À mon avis, c'est les traiter plutôt durement. Je défends deux ou trois cas du genre à l'heure actuelle et nous devons écrire des lettres dans tout le Canada et dans le monde entier pour essayer de trouver quelqu'un qui était avec l'ancien combattant en question le jour où il a été blessé.

Pour ce qui est des installations médicales, je viens de London (Ontario) et, comme vous le savez, l'hôpital Westminster a été transféré à cette province. Savez-vous si les soins sont à peu près les mêmes qu'avant le transfert? J'ai entendu toutes sortes de propos contradictoires.

M. Slater: La plupart des commentaires que nous avons reçus étaient très positifs, jamais une plainte. S'il y en a, il faut les adresser à la Légion ou à d'autres autorités de cette région.

Le sénateur Turner: Avez-vous entendu des plaintes au sujet de la qualité de la nourriture?

M. Slater: Non. Comme je l'ai dit, sénateur Turner, nous n'avons reçu aucune plainte. Mais Tony pourra peut-être vous en dire plus.

M. Stacey: Il y a bien eu quelques plaintes mais essentiellement les soins sont bien meilleurs qu'avant le transfert.

Le sénateur Turner: D'après les travaux qui ont été faits sur cette question, si j'ai bien compris, il y aurait une pénurie de lits à Westminster. Y en a-t-il assez pour qu'on puisse accueillir les anciens combattants? Je vous pose cette question parce que chaque année, les anciens combattants se font plus vieux et les lits commencent à manquer. Par conséquent, il faudra donc en prévoir plus que moins. N'est-ce pas?

M. Stacey: J'en suis sûr. Les vieillards à eux seuls accaparent plus de lits. Nous sommes tous en passe de devenir des citoyens âgés assez rapidement.

Le sénateur Turner: Il s'agit ici d'argent. J'ai annoncé en 1983 que les ailes réservées aux pays occidentaux seraient construites sur le terrain de l'hôpital Westminster au coût de 13,3 millions de dollars. L'entrepreneur étant déjà sur les lieux, et cela aurait permis d'économiser beaucoup d'argent, j'avais alors suggéré qu'on lui accorde un contrat et qu'on lui permette de construire dès qu'il aurait fini ses premiers travaux. Le New Parkwood est un édifice magnifique. Les ouvriers construisent maintenant l'aile Western Counties.

[Text]

There is a dispute between the provincial government and the Department of Veterans' Affairs. Since the time they decided to build the Western Counties' wing, the cost has gone up over \$20 million. We could have picked up \$6 million there. We could have helped a lot of veterans. I think that is terrible, and I have told them that. Like Senator Jack Marshall, I have spent my lifetime fighting for veterans. I think it is disgraceful what we do to these men.

As I have often said, if war broke out tomorrow why the hell would anyone volunteer. The treatment we have given most of the veterans who have come back to this country is appalling. Keep on fighting. Senator Marshall and I and other senators will certainly give you a helping hand.

Senator MacDonald (Halifax): Mr. Chairman, getting back to the definition of Canada-only servicemen and Senator Doyle's question, I gather that if a person has a CVSM and class, that is all that is required? He does not have to have a 1939-45 star. All he has to have is the CVSM and class.

Mr. Slater: That is right, and seated overseas. With regard to volunteers, all we have to worry about is the Army because everybody who enlisted in the Air Force and Navy were volunteers.

Senator Doyle: On page 9 of your brief, you state that a supplementary payment of approximately \$35 per month in the Veterans' Affairs "Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas Program" is available to relieve any conditions of hardship or stress. How long has that payment been in the amount of \$35?

Mr. Slater: It was \$31 and two years ago they raised it to \$35.

Senator Doyle: I presume that is \$35 per month?

Mr. Slater: Yes.

Senator Doyle: How many people receive it?

Mr. Slater: There are approximately 200 people receiving that benefit. They cannot make the amount any larger because the British government would take it off the benefit they are receiving in the supplementary pension.

The Chairman: I think Senator Doyle is referring to the \$100,000 annual grant that is given to the SSAFA, to be distributed among 260 veterans who are over there. Broken down it comes to £4 a week or \$35 a month in Canadian dollars. Each of those veterans gets a part of that \$100,000. It used to be \$60,000, but it was increased to \$100,000 last year.

Senator Doyle: If we made it larger, their benefits in Britain would shrink?

Mr. Slater: That is right.

[Traduction]

Il existe d'ailleurs un différend entre le gouvernement provincial et le ministère des Affaires des anciens combattants. Depuis qu'on a décidé de construire l'aile Western Counties, les coûts ont augmenté et atteignent maintenant plus de 20 millions de dollars. Nous aurions pu utiliser ces 6 millions de dollars supplémentaires pour aider un grand nombre d'anciens combattants. Je pense que cela est inadmissible et je le leur ai dit. Je suis comme le sénateur Jack Marshall: j'ai consacré ma vie à lutter pour les anciens combattants. Je crois que la façon dont nous traitons ces hommes est une honte.

Comme je l'ai souvent dit, si une guerre était déclarée demain, qui accepterait de se porter volontaire? L'attitude que nous avons à l'égard de la plupart des anciens combattants qui sont revenus au pays est intolérable. Continuez de vous battre! Jack Marshall et moi-même, ainsi que d'autres sénateurs, acceptons de vous aider avec grand plaisir.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Monsieur le président, si l'on revient à la définition des militaires qui n'ont servi qu'au Canada et à la question du sénateur Doyle, je crois comprendre qu'il suffit qu'une personne ait une Médaille canadienne du volontaire? Il n'est pas nécessaire d'avoir une médaille de la Seconde Guerre mondiale.

M. Slater: C'est exact, et qu'elle l'ait obtenue outre-mer. En ce qui concerne les volontaires, nous n'avons qu'à nous préoccuper de l'armée de terre, puisque tous ceux qui se sont enrôlés dans l'armée de l'air et dans la marine étaient des volontaires.

Le sénateur Doyle: À la page 9 de votre mémoire, vous déclarez qu'un combattant peut recevoir un montant supplémentaire d'environ 35 \$ par mois dans le cadre du Programme d'aide aux anciens combattants canadiens d'outre-mer. Ce programme est offert par le ministère des Affaires des anciens combattants aux personnes qui ont besoin d'aide matérielle ou morale. Depuis combien de temps ce montant est-il de 35 \$?

M. Slater: Il était auparavant de 31 \$, et il a été augmenté à 35 \$ il y a deux ans.

Le sénateur Doyle: Je suppose qu'il s'agit de 35 \$ par mois?

M. Slater: Oui.

Le sénateur Doyle: Combien reçoivent ce montant?

M. Slater: Environ 200 personnes. On ne peut leur donner un montant plus important parce que le gouvernement britannique le soustrairait du montant qu'il verse à ces anciens combattants à titre de pension supplémentaire.

Le président: Je crois que le sénateur Doyle fait référence à la subvention annuelle de 100 000 \$ qui est octroyée au SSAFA afin d'être distribuée aux 260 anciens combattants qui se trouvent là-bas. Cette subvention équivaut à 4 £ par semaine ou à 35 \$ CAN par mois. Chacun de ces anciens combattants reçoit une partie de cette subvention. Celle-ci était auparavant de 60 000 \$, mais elle a été augmentée à 100 000 \$ l'an dernier.

Le sénateur Doyle: Si nous augmentions ce montant, les prestations que ces personnes reçoivent en Grande-Bretagne seraient réduites?

M. Slater: C'est exact.

[Text]

Senator Doyle: What would happen if we made them eligible for other payments, which has been suggested we should do? How much of that would go to Mrs. Thatcher?

Mr. Slater: They could stop the British pension altogether and get the full amount from Canada. A single WVA recipient at the moment receives approximately \$40 a month. That was one question that crossed my mind when I read this letter I received yesterday from DVA. I do not have an exact answer to your question. I would think we could say that we could stop the benefit they get from Britain and give them the full War Veterans' Allowance from Canada. That is about the only way they could do it.

The Chairman: The maximum they could get is the married rate of \$1,136.48, but what they are getting in England would be deducted from that amount. That happens everywhere. If you are getting income from another source, you can only get the maximum allowable. I believe the Legion said that a married veteran who is living on the U.K. allowance receives approximately \$600. Indeed, he would be getting the difference between the War Veterans' Allowance and the \$600.

Senator Doyle: Which is not all that much.

The Chairman: He is getting an extra \$500.

Senator Doyle: As I said, it is not all that much.

The Chairman: That is right.

Senator Doyle: If all he has in addition to that is \$35 per month.

Mr. Slater: There were 235 recipients per month during the last fiscal year, and the total expenditure was \$93,000 from Canada on that fund. They also provide them with a small amount at Christmas to supplement that. That does not interfere with what they are getting, but it amounts to approximately \$25.

Senator Doyle: What is the situation for the British soldier living in Canada?

Mr. Slater: If the British veteran residing in Canada has ten years' residence and has the necessary service requirements and meets the other requirements of the act, he would get the full benefit in Canada.

Senator Doyle: I was thinking of the person who may not yet be eligible for Canadian benefits but who is entitled to a pension from the U.K.

Mr. Slater: Are you talking about disability pension or old-age pension?

Senator Doyle: I am not talking about old-age pension. I am talking about war pensions.

Mr. Slater: If he receives a war pension he gets paid in Canada at British rates. He does not get supplemented in any way by the Canadian government for disability pension.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Que se passerait-il si, comme il a déjà été suggéré, nous les rendions admissibles à d'autres prestations? À quel point ces montants seraient-ils récupérés par M^{me} Thatcher?

M. Slater: Les anciens combattants pourraient cesser de recevoir la pension versée par les Britanniques et obtenir le montant complet du Canada. À l'heure actuelle, un célibataire qui bénéficie d'une allocation de guerre pour les civils reçoit environ 40 \$ par mois. Cette question m'est venue à l'esprit lorsque j'ai lu la lettre que j'ai reçue hier du ministère des Affaires des anciens combattants. Je n'ai aucune réponse précise. À mon avis, nous pourrions mettre un terme aux prestations que leur verse la Grande-Bretagne et leur accorder une allocation aux anciens combattants complète. C'est à peu près la seule façon d'y arriver.

Le président: Le montant maximal qu'ils pourraient obtenir est celui de 1 136,48 \$ accordé aux couples. Mais ce qu'ils obtiennent en Angleterre serait déduit de ce montant. C'est ce qu'on fait partout. Si vous tirez des revenus d'une autre source, vous ne pouvez obtenir que le maximum admissible. Je crois que la Légion royale canadienne a déclaré qu'un ancien combattant marié qui vit de l'allocation britannique reçoit environ 600 \$. Ainsi, il recevrait la différence entre l'allocation aux anciens combattants et ce montant de 600 \$.

Le sénateur Doyle: Ce qui n'est pas tant que ça.

Le président: Il reçoit 500 \$ de plus.

Le sénateur Doyle: Comme je l'ai dit, ce n'est pas tant que ça.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Doyle: Surtout s'il ne reçoit que 35 \$ par mois en supplément.

M. Slater: Au cours de la dernière année financière, il y avait 235 bénéficiaires par mois. Le gouvernement fédéral a donc consacré 93 000 \$ à cet effet. Il a de plus offert à chacun des bénéficiaires un petit montant d'argent à Noël. Ce montant, d'environ 25\$, n'a eu aucune incidence sur ce qu'ils reçoivent déjà.

Le sénateur Doyle: Qu'arrive-t-il au soldat britannique qui vit au Canada?

M. Slater: Si l'ancien combattant britannique demeure au Canada depuis au moins dix ans et qu'il répond aux exigences en matière de service et aux autres conditions précisées par la loi, il reçoit une prestation complète au Canada.

Le sénateur Doyle: Je pensais à celui qui n'est peut-être pas encore admissible aux prestations canadiennes mais qui a le droit de recevoir une pension du Royaume-Uni.

M. Slater: Parlez-vous d'une pension d'invalidité ou d'une pension de vieillesse?

Le sénateur Doyle: Je ne parle pas de pension de vieillesse mais d'une pension de guerre.

M. Slater: S'il reçoit une pension de guerre, il la reçoit au Canada selon les taux en vigueur en Grande-Bretagne. Le gouvernement canadien ne lui verse aucun montant supplémentaire à titre de pension d'invalidité.

[Text]

Senator Doyle: However, he is entitled to bring his pension over here, if he comes to Canada?

Mr. Slater: That is right. It is a war pension. Our war pensioners can live anywhere in the world and take their pension with them. The U.K. does not have a WVA supplement. Canada and Australia are the only two countries in the world, to my knowledge, that have this type of benefit. The Americans have a service pension, but it is only for those who served in the American forces. The Australians' benefit is very similar to ours. At one time they were paying outside of the country, like we were. However, the government has stopped that to save on funds, and they do not allow them to take it out of the country any longer.

Senator Turner: Is the United States veteran who is living in Canada cut off?

Mr. Slater: If he receives a disability pension from the American government, it is paid in Canada. We have a reciprocal agreement with the Veterans' Administration for pensions and treatment.

Senator Turner: Is he in the same position as our Canadian veterans in England? Do they have to return for a year?

Mr. Slater: No, they do not. Years ago, when I was living in Vancouver, I helped a chap get what they call a service pension. It is subject to an income test. We were able to get it paid to him in Canada, but he gets no medical benefits whatsoever.

The Chairman: Are you saying that if a Canadian veteran, who fought overseas and finished his tour overseas, moved to the United States and wanted to apply for the War Veterans' Allowance, he could not come back to Canada?

Mr. Slater: Yes, he could come back, but the American who served in the American forces has to live in Canada for ten years.

Senator Turner: Are Canadian servicemen who go to Florida and have medical problems taken care of?

Mr. Slater: Yes, if they hold a disability pension. A War Veterans' Allowance recipient is not entitled to treatment benefits outside of the country. He is only entitled to a monetary award. If they live in Ontario they are all right because they can take their medical coverage with them.

Senator Turner: Suppose they have arthritis and have to go to Arizona, do you think it fair that we do not pay them something?

Mr. Slater: Those who go down there certainly think it is.

Senator Turner: But you have to live.

Mr. Slater: Yes.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Toutefois, s'il vient au Canada, il a le droit d'apporter sa pension.

M. Slater: C'est exact. C'est une pension de guerre. Les Canadiens qui reçoivent ces pensions peuvent vivre n'importe où dans le monde et emporter leur pension avec eux. Le Royaume-Uni n'offre aucune allocation aux anciens combattants. À ma connaissance, le Canada et l'Australie sont les deux seuls pays qui offrent ce type de prestation. Les Américains ont une pension de service de guerre, mais elle est réservée aux personnes qui ont servi dans les forces américaines. La prestation offerte par les Australiens est très semblable à la nôtre. À un moment donné, ils versaient ces prestations aux bénéficiaires qui demeuraient à l'extérieur du pays, comme nous. toutefois, le gouvernement australien a mis fin à cette pratique pour économiser et il ne permet plus aux bénéficiaires de quitter le pays avec leur pension.

Le sénateur Turner: Les prestations de l'ancien combattant américain qui demeure au Canada sont-elles supprimées?

M. Slater: Si le gouvernement américain lui verse une pension d'invalidité, elle lui sera versée au Canada. Nous avons conclu une entente bilatérale à ce sujet avec le département de l'administration des anciens combattants.

Le sénateur Turner: Se trouve-t-il dans la même situation que nos anciens combattants canadiens qui habitent en Angleterre? Doit-il retourner au pays pendant un an?

M. Slater: Non. Il y a bien des années, alors que je demeurais à Vancouver, j'ai aidé un homme à obtenir ce qu'on appelle une pension de service de guerre. Celle-ci est assujettie à une évaluation de l'état des revenus. Nous avons réussi à lui faire verser cette pension au Canada, mais il ne peut recevoir aucune prestation médicale.

Le président: Êtes-vous en train de me dire que l'ancien combattant canadien qui s'est battu outre-mer et qui y a terminé sa période de service ne pourrait revenir au Canada s'il déménageait aux États-Unis et demandait l'allocation aux anciens combattants?

M. Slater: Oui, il pourrait revenir, mais l'Américain qui a servi dans les forces américaines doit demeurer au Canada pendant au moins dix ans.

Le sénateur Turner: Prend-on soin des militaires canadiens qui vont en Floride et qui ont des problèmes de santé?

M. Slater: Oui, s'ils reçoivent une pension d'invalidité. Par contre, la personne qui bénéficie d'une allocation aux anciens combattants ne peut la recevoir à l'extérieur du pays. Elle a uniquement droit à une aide pécuniaire. Elle se trouve en meilleure position si elle habite en Ontario, parce qu'elle peut apporter sa couverture médicale avec elle.

Le sénateur Turner: Si un ancien combattant souffre d'arthrite et doit aller en Arizona, croyez-vous qu'il soit injuste que nous ne lui versions rien?

M. Slater: Ceux qui s'y rendent le croit certainement.

Le sénateur Turner: Mais il faut vivre!

M. Slater: Oui.

[Text]

Senator Turner: There are a lot of people who have to go there for health reasons.

Mr. Slater: That is right.

Senator Turner: It is disgraceful the way we look after our veterans.

Mr. Chairman: Mr. Slater, you will recall when Mr. Mercer was before us, he brought up the case of the widow of the veteran who was a POW for two and a half years. That was a strange case to me.

We also discovered that there could be other cases where someone was qualified for a disability pension and we did not know about it. Is there someone at the High Commission who is responsible? I understand that that is the duty of a welfare officer who is answerable to External Affairs.

Mr. Slater: That is what I understand, Mr. Chairman, yes.

The Chairman: In other words, through the Canada-United Kingdom Association, or through any other association, it should be that officer's responsibility, if he is looking after Canadian veterans, to inquire if there is anything wrong with them and to look at their medical records. Those veterans have been there for years and years and they are probably entitled to a disability pension, which you are finding out about now. Somehow we missed them along the way.

Mr. Slater: If the representative over there had been a Legion representative, I am sure he would have followed the procedure and would have had someone look at the case. However, it seems that he looked only at those cases that he thought needed help, and whether or not he suggested to the others that they complete forms and refer their cases to the bureau, we do not know. However, as you indicated, after Mr. Mercer's appearance here, he spoke to Miss Mather and I the next morning and gave us those 46 names. We have since written to each of those 46 people and, starting yesterday, we have had approximately 26 answers back from widows and veterans who have completed the forms and we intend to look into their cases. We know that the DVA is also looking into some of the cases, but we will make sure that we check every case to see if there is anything that we can do to help these people get some benefits.

The Chairman: Many of them, or their wives, may have been entitled for years to a disability pension.

Mr. Slater: With respect to that one widow, that is definitely the case. Her husband was a POW for three and a half years in WWI. The POW legislation has been in effect since 1976, and she has missed out on probably \$300 or \$400 a month over all of these years. The commission will probably give back three years' retroactive pension, but not any more than that. In fact, a lot of money has been saved in these instances.

[Traduction]

Le sénateur Turner: De nombreuses personnes doivent s'y rendre pour des raisons de santé.

M. Slater: C'est exact.

Le sénateur Turner: La façon dont nous traitons nos anciens combattants est une honte!

Le président: Monsieur Slater, vous vous souvenez sûrement que lorsque M. Mercer a comparu devant nous, il nous a rapporté le cas de la veuve d'un ancien combattant qui a été prisonnier de guerre pendant deux ans et demi. Ce cas m'a semblé assez étrange.

Nous avons également découvert qu'il existait peut-être d'autres cas où des personnes étaient admissibles à une pension d'invalidité sans que nous le sachions. Quelqu'un du haut-commissariat est-il responsable de cette situation? Je crois savoir que ces tâches incombent à un agent du bien-être social qui relève des affaires extérieures.

M. Slater: Oui, c'est également ce que j'ai cru comprendre.

Le président: En d'autres mots, il incombe à cet agent de demander, par l'entremise de l'association Canada-Royaume-Uni ou d'une autre association, si les anciens combattants canadiens dont il s'occupe sont en bonne santé, et d'examiner leur dossier médical. Ces anciens combattants sont là depuis des années et ont probablement droit à une pension d'invalidité et vous venez seulement de vous en apercevoir. Nous les avons perdus en cours de route d'une façon ou d'une autre.

M. Slater: Je suis certain que s'il s'était agi d'un représentant de la Légion, il aurait suivi les procédures habituelles et aurait demandé que quelqu'un étudie le cas. Il semble toutefois qu'il se soit uniquement penché sur les cas qui, selon lui, avaient besoin d'aide. Nous ne savons pas s'il a ou non suggéré aux autres personnes de remplir une formule et de soumettre leur cas au bureau. Néanmoins, comme vous l'avez indiqué, l'agent s'est présenté le lendemain de la dernière comparution de M. Mercer et a discuté avec Mme Mather et moi-même avant de nous donner les noms des 46 anciens combattants visés. Nous avons depuis écrit à chacun d'entre eux et, en date d'hier, nous avons reçu environ 26 réponses de veuves et d'anciens combattants qui avaient rempli des formules. Nous savons que le ministère des Affaires des anciens combattants étudie actuellement certains de ces cas, mais nous voulons nous assurer qu'ils sont tous examinés pour voir si nous pouvons faire quelque chose afin d'aider ces gens à obtenir des prestations.

Le président: Beaucoup d'entre eux, ou leurs veuves, sont peut-être admissibles à une pension d'invalidité depuis des années.

M. Slater: En ce qui concerne la veuve dont nous avons parlé plus tôt, il ne fait aucun doute que ce soit le cas. Son mari a été prisonnier de guerre pendant trois ans et demi lors de la première guerre mondiale. Puisque la législation ayant trait aux prisonniers de guerre est en vigueur depuis 1976, cette femme a probablement perdu 300 \$ ou 400 \$ par mois pendant toutes ces années. La commission lui accordera vraisemblablement une pension rétroactive pour les trois dernières années, mais sûrement pas plus que cela. En fait, on a économisé beaucoup d'argent de cette façon.

[Text]

The Chairman: I would like to turn now to the subject of hospital beds. I always wondered why the federal government had transferred the responsibility for veterans hospitals to the provinces or the municipalities. I am referring now to page 6 of your brief. Today the veterans are getting older and are still needing care. In your brief you indicate a need for the commitment of \$170 million toward the capital cost for new care facilities.

Many of the hospitals which were handed over to the provinces or the municipalities do have spaces available for veterans. Are you saying that there is still \$170 million required for beds coming over the horizon?

Mr. Slater: Mr. Chairman, this is the immediate need.

The Chairman: It is the immediate need; so that means that we are short that number of beds?

Mr. Slater: This figure includes the new wing at Sunnybrook Hospital. Also, they are tearing down the current unit and building a new wing at Rideau Veterans Home. In Regina, the Wiskana Home and the veterans' home in Saskatoon are to be upgraded. These are all of the renovations that have been planned and the money is to be spent on those particular units, plus obtaining approximately 500 more beds across the country.

The Chairman: You mean in addition to the current 5,841 beds?

Mr. Slater: Yes. Somewhere in the brief I saw that we had 6,000 beds.

The Chairman: Yes, and you need how many immediately?

Mr. Slater: We have some figures, but we cannot find them right now, Mr. Chairman.

The Chairman: You can give us the figure later.

Our legal counsel, Mr. du Plessis, would like to clarify a technical point with which you might be able to help him. We do not mean to spring a lawyer on you, but perhaps you can help him with some facts for future reference of the committee.

Mr. du Plessis: Mr. Chairman, I have a question for Mr. Slater concerning how to implement what it is that his organization wants to achieve. Mr. Slater, if you were given the opportunity to be in a position to advise the government on how to achieve those objectives—I am talking now about the Canada Service objective only—would you say, from your point of view, that the problem could be remedied by deleting the reference to the theatre of actual war which appears in section 31 of the War Veterans Allowance Act? Section 31 is that which describes veterans—with which you are probably more familiar than I am. I find this a very complicated act.

However, section 31(3) says:

A Canadian veteran of World War I or World War II is any former member of His Majesty's Canadian forces

[Traduction]

Le président: J'aimerais maintenant aborder la question des lits d'hôpitaux. Je me suis toujours demandé pourquoi le gouvernement fédéral avait remis les hôpitaux pour anciens combattants entre les mains des provinces ou des municipalités. Je fais maintenant référence à la page 6 de votre mémoire. Les anciens combattants vieillissent maintenant de plus en plus et ont besoin davantage de soins. Selon votre mémoire, il faudrait consacrer 170 millions de dollars à de nouvelles installations.

Bon nombre des hôpitaux qui ont été remis aux provinces ou aux municipalités réservent des lits aux anciens combattants. Êtes-vous en train de dire qu'il faut 170 millions de dollars supplémentaires pour les lits qui seront nécessaires à l'avenir?

M. Slater: Monsieur le président, il s'agit là d'un besoin immédiat.

Le président: S'il s'agit d'un besoin immédiat, cela signifie que le nombre de lits dont nous disposons à l'heure actuelle est insuffisant?

M. Slater: Ce chiffre inclut la nouvelle aile de l'hôpital Sunnybrook. De plus, on détruit actuellement une unité du Foyer Rideau pour anciens combattants afin de construire une nouvelle aile. D'autre part, les foyers pour anciens combattants de Regina (Wiskana Home) et de Saskatoon sont sur le point d'être rénovés. Ce sont là toutes les rénovations qui ont été prévues; cet argent est réservé à ces unités et à l'obtention d'environ 500 autres lits dans l'ensemble du pays.

Le président: Vous voulez dire en plus des 5 841 lits dont nous disposons actuellement?

M. Slater: Oui. J'ai vu quelque part dans le mémoire que nous avons 6 000 lits.

Le président: Oui. De combien de lits avez-vous besoin immédiatement?

M. Slater: Nous avons quelques chiffres, monsieur le président, mais je ne les trouve pas pour l'instant.

Le président: Vous pourrez nous les donner plus tard.

Notre conseiller juridique, M. du Plessis, aimerait régler un problème technique avec vous. Nous ne cherchons pas à vous surprendre, mais vous pourriez peut-être l'aider à éclaircir certains points qui pourraient ultérieurement servir au Comité.

M. du Plessis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Slater. Celle-ci concerne la façon dont on pourrait mettre en œuvre les suggestions de votre organisation. Si on vous permettait de conseiller le gouvernement sur la façon d'atteindre ces objectifs, et je parle ici uniquement des anciens combattants qui ont servi au Canada, diriez-vous que le problème peut être solutionné en abrogeant la référence au théâtre réel de guerre qui apparaît à l'article 31 de la Loi sur les allocations aux anciens combattants? Vous connaissez probablement mieux que moi l'article 31 qui définit l'ancien combattant. À mon avis, cette loi est très complexe.

Toutefois, le paragraphe 31(3) se lit comme suit:

«Un ancien combattant canadien de la première ou de la seconde guerre mondiale est tout ancien membre des forces canadiennes de Sa Majesté

[Text]

(a) who served during World War I or World War II, and

(i) served in a theatre of actual war,

(ii) is in receipt of a pension for injury or disease . . .

(iii) has accepted a commuted pension, or

(b) who served in the United Kingdom during World War I . . .

Would you say that that subsection (i) is the subsection that should come out? In other words, are we talking only about Canadian veterans of WWI or of WWII?

Mr. Slater: We are talking about veterans of both wars. I would think that that would have to be the subsection, unless the government wanted to add a new subsection to cover all bases.

Mr. Stacey: One of our arguments was that the section would stay as it was, and that new legislation would have to be enacted to cover the CSO(1). We did not argue the fact that, under age 65, the War Veterans Allowance Act would stay as it was. However, over age 65, we felt that the CSOs should have some type of legislation of their own.

Mr. du Plessis: So you would see it as a separate provision?

Mr. Slater: Yes.

Mr. du Plessis: Therefore the provision to which I have just referred would stay the same, but there would be a separate subsection covering the CSOs?

Mr. Slater: One of things that we were asked about—because, as you know, the government is looking at this legislation—is where would the definition of 365 days start and end. In conjunction with the other veterans organizations, we concluded that the 365 days would start with the 1st of September, 1939 and would run to the 15th of August, 1945, which was the end of the Japanese War. So the 365 days apply within that period, which is the period with which we are concerned. Within that period is encompassed the theatres of war that are spelled out in the Veterans Act relating to the 365 days.

Mr. du Plessis: Presumably you are not talking about a Canadian forces veteran as described in subsection (8)?

Mr. Slater: No.

Senator Doyle: Mr. Chairman, I would like to ask a question following upon that asked by Mr. du Plessis. Where we might find ourselves under the Charter of Rights and Freedoms with all of these various divisions of what constitutes a soldier and what does not? Has that issue ever been raised?

Mr. Slater: Are you talking about a soldier or a veteran?

[Traduction]

a) qui a servi au cours de la première ou de la seconde guerre mondiale, et qui

(i) a servi sur un théâtre réel de guerre,

(ii) reçoit une pension pour une blessure ou maladie . . .

(iii) a accepté une pension rachetée, ou

b) qui a servi dans le Royaume-Uni au cours de la première guerre mondiale . . . »

Selon vous, le sous-alinéa (i) devrait-il être abrogé? En d'autres mots, s'agit-il uniquement des anciens combattants canadiens de la première guerre mondiale ou de ceux de la seconde?

M. Slater: Nous parlons des anciens combattants des deux guerres. Je crois en effet que ce sous-alinéa devrait être éliminé, à moins que le gouvernement désire ajouter un nouveau sous-alinéa pour couvrir toutes les bases.

M. Stacey: Nous avons pensé que cet article pourrait demeurer tel quel et que la nouvelle loi pourrait être rédigée de façon à inclure les anciens combattants qui ont servi uniquement au Canada. Nous ne nous sommes jamais opposés à ce que la Loi sur les allocations aux anciens combattants demeure telle quelle pour les personnes âgées de moins de 65 ans. Nous croyions toutefois que les anciens combattants ayant servi uniquement au Canada qui ont plus de 65 ans devraient être visés par une mesure législative distincte.

M. du Plessis: Vous croyez donc qu'il faudrait une disposition distincte?

M. Slater: Oui.

M. du Plessis: En conséquence, la disposition que je viens de mentionner pourrait demeurer telle quelle mais il faudrait ajouter un sous-alinéa distinct pour les anciens combattants qui ont servi uniquement au Canada?

M. Slater: Comme le gouvernement étudie actuellement ce document législatif, l'une des questions que l'on nous pose souvent porte sur le début et la fin des 365 jours mentionnés dans cet article. De concert avec les autres organisations d'anciens combattants, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'un ancien combattant doit avoir servi durant 365 jours entre le 1^{er} septembre 1939 et le 15 août 1945, date qui correspond à la fin de la guerre avec les Japonais. C'est cette période qui nous intéresse. C'est durant cette période que l'ancien combattant doit avoir servi sur les théâtres de guerre dont il est question dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

M. du Plessis: Vous ne parlez pas d'un ancien combattant des forces canadiennes tel que défini au paragraphe (8)?

M. Slater: Non.

Le sénateur Doyle: Monsieur le président, j'aimerais poser une question qui fait suite à celle de M. du Plessis. Dans quelle situation nous trouvons-nous par rapport à la Charte des droits et libertés? Cette question a-t-elle été abordée?

M. Slater: Parlez-vous d'un soldat ou d'un ancien combattant?

[Text]

Senator Doyle: I am talking about a veteran in the sense of who served overseas and who did not; who crossed the Strait of Canso and who crossed the Atlantic Ocean. Perhaps it even envisages who crossed to Toronto Island. I am talking about the differences in resulting pensions, depending upon how much water you covered. I wonder if there is not a question there about equal treatment.

Mr. Slater: Senator, even the legislation itself differentiates between the Pensions Act and the War Veterans Allowance Act. In the VLA Act, there are different interpretations as to the length of wars and where the veterans served. Under the Pension Act, Newfoundland was considered to be outside of Canada. We do have this type of thing to deal with in terms of the legislation.

Mr. du Plessis: It would probably be saved under section 1 of the Charter, the reasonable limitation provision. It would be something that could be demonstrably justified in a free and democratic country.

Senator Doyle: At least, the courts would have to wrestle with the fact that it can be demonstrably justified.

Mr. du Plessis: Exactly.

Mr. Slater: I have always had a problem in thinking of travelling across the Bay of Fundy. Two groups could be coming from Toronto by train. One could be sent from Saint John over to Digby and the other group could be sent around through Cornwallis, yet another group around through Halifax. The group that goes over on the ferry is eligible for war veterans allowance while the other group is not.

The Chairman: I mentioned yesterday, when I spoke to my motion, that, under the Charter every Canadian citizen has a right to remain in or leave Canada. I wonder if we could not apply that to those who stayed overseas.

Getting back to the VIP program and its extension to the spouses for one year, why is that for just one year? The veteran is a year older and he would need this allowance more. Why not just extend it indefinitely?

Mr. Slater: We thought it would be much easier to get our foot in the door with the provision of one year because of the terms under the War Veterans Allowance Act and the Pensions Act which provide the benefit for one year. At the moment, they stop it after 30 days. We just thought it would be easier to get our foot in the door this way.

The Chairman: I hope you can do so. There is one matter on which I get a lot of queries and this also is of some concern to me, and that is the merchantman who must have 180 days of service. Is there any justification for trying to remove that anomaly? Have you considered that?

Mr. Slater: We have had resolutions at the last two dominion conventions and it is under consideration again this year that the act be amended to provide just one voyage through dangerous waters and not to specify any length of time. We

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Je parle d'un ancien combattant lorsqu'il faut déterminer qui a ou non servi outre-mer, qui a traversé le détroit de Canso et qui a traversé l'océan Atlantique. Je pourrais également inclure celui qui s'est rendu sur l'île de Toronto. Je fais référence aux écarts qui existent entre les pensions accordées selon les eaux que vous avez traversées. Je me demande si la question du traitement égal peut être soulevée.

M. Slater: Sénateur, même la loi établit une distinction, comme la Loi sur les pensions et la Loi sur les allocations aux anciens combattants. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants établit même des distinctions en fonction de la durée de la guerre et de l'endroit où les anciens combattants ont servi. En vertu de la Loi sur les pensions, ne considérerait-on pas que Terre-Neuve ne faisait pas partie du Canada? Nous devons faire face à ce type de problème.

M. du Plessis: L'article 1 de la Charte, la disposition relative aux limites raisonnables, pourrait probablement nous épargner cette difficulté. Il faudrait démontrer qu'une telle attitude est justifiée dans un pays libre et démocratique.

Le sénateur Doyle: Il n'en demeure pas moins que les tribunaux devraient décider si l'on peut le démontrer.

M. du Plessis: Exactement.

M. Slater: La traversée de la Baie de Fundy m'a toujours causé un problème. Prenons par exemple deux groupes qui arrivent de Toronto par train. L'un d'entre eux pourrait être envoyé de Saint-Jean à Digby avant de quitter le Canada par Halifax, tandis que l'autre pourrait être envoyé par l'île Cornwallis. Le groupe qui traverse en bateau peut recevoir l'allocation aux anciens combattants tandis que l'autre ne le peut pas!

Le président: J'ai mentionné hier, lorsque j'ai fait ma proposition, qu'en vertu de la Charte, tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada ou de le quitter. Je me demande si nous ne pourrions adopter cette attitude pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

Revenons au Programme pour l'autonomie des anciens combattants et à son prolongement d'un an pour les conjointes. Pourquoi demandez-vous que ce programme ne soit prolongé que d'un an? L'ancien combattant est plus vieux d'un an et il a encore davantage besoin de cette allocation. Pourquoi ne pas tout simplement demander de la prolonger indéfiniment?

M. Slater: Nous pensions qu'il serait beaucoup plus facile d'obtenir quelque chose en ne demandant qu'un prolongement d'une année parce que la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions prévoient des prestations pour une année. À l'heure actuelle, les prestations cessent après 30 jours. Nous avons tout simplement pensé qu'il serait plus facile d'obtenir quelque chose de cette façon.

Le président: J'espère que vous y arriverez. Il y a encore une question qu'on me pose souvent et qui m'intéresse également. Cette question concerne la personne qui doit avoir servi dans la marine marchande durant 180 jours. Qu'est-ce qui justifie le retrait d'une telle disposition? Y avez-vous pensé?

M. Slater: Des résolutions ont été adoptées lors de nos deux derniers congrès nationaux et nous prévoyons aborder encore une fois la question cette année. Nous désirons en effet que la loi soit modifiée pour ne prévoir qu'un seul voyage en eaux

[Text]

know of cases where a person has served for only a month or two and the ship was torpedoed. That person may have had a very difficult time in the water before being rescued yet was never eligible for the CWA simply because he did not have his 180 days. Like you, I do not think that is correct. However, we are not making much headway with the Department of Veterans Affairs on that subject. We will try again this year. Two or three fellows across Canada who are in this position have really been pushing the issue.

The Chairman: I know of a fellow who served in the Home Guard over in England. He qualifies for the VIP and everything else.

Senator MacDonald (Halifax): Is there is a differentiation made between the various branches as to overseas service, and so on?

Mr. Slater: I think that has been changed. The Somme branch was the bad one, as were Dartmouth and Vimy branches, but I think they have stopped that nonsense now in those areas.

Senator Doyle: Are any memberships in the Royal Canadian Legion open to Vietnam war veterans?

Mr. Hannington: Our policy is not to do so.

Senator Doyle: Some veterans organizations are.

Mr. Hannington: Yes, I understand that. The policy of the Royal Canadian Legion is based on that of the Government of Canada. We had the same discussion over the Mackenzie Papineau regiment in the Spanish Civil War. These were not wars in which Canada was involved. We do, however, try to support some of the interests of the Vietnam vets with the United States. Officially, however, they are not eligible for membership in the Royal Canadian Legion.

Senator Doyle: You do accept Korean veterans although they are not veterans of the World Wars.

Mr. Hannington: They are veterans of a conflict with which Canada as a nation was involved through the United Nations. Theoretically, when people fought for other nations, they could have fought for the other side.

Senator Doyle: I was not thinking of Americans who fought in Vietnam, I was thinking of Canadians. There is a sizeable number of them.

Mr. Hannington: That is the policy as it now stands.

The Chairman: I have one last question. As a result of the precedent decision on WVA for those who moved from Canada to Newfoundland prior to Confederation, do you have

[Traduction]

dangereuses sans préciser de durée. Nous connaissons quelques cas où une personne a servi pendant seulement un ou deux mois avant que son navire soit torpillé. Cette personne a dû connaître des moments très difficiles dans l'eau avant d'être secourue; elle n'a pourtant jamais été admissible à l'allocation de guerre pour les civils parce qu'elle n'avait pas servi pendant 180 jours. Tout comme vous, je ne crois pas que cela soit juste. Toutefois, nous ne réalisons pas beaucoup de progrès à ce sujet avec le ministère des Affaires des anciens combattants. Nous aborderons encore une fois la question cette année. Deux ou trois Canadiens qui ont vécu cette expérience nous incitent activement à poursuivre nos démarches.

Le président: Je connais un homme qui a servi comme volontaire pour la défense du territoire en Angleterre. Il est admissible au Programme pour l'autonomie des anciens combattants et à toutes les autres prestations.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Établit-on une distinction entre les sections en ce qui a trait au service outre-mer?

M. Slater: Je crois que cela a été modifié. La section Somme avait mauvaise réputation, tout comme les sections Dartmouth et Vimy, mais je crois qu'on a maintenant mis fin à cette absurdité.

Le sénateur Doyle: Les anciens combattants de la guerre du Viet-Nam peuvent-ils devenir membres de la Légion royale canadienne?

M. Hannington: Nous avons pour politique de ne pas les admettre.

Le sénateur Doyle: Pourtant, certaines organisations d'anciens combattants le font.

M. Hannington: Oui, je sais. La politique de la Légion royale canadienne est fondée sur celle du gouvernement du Canada. Nous avons eu la même discussion au sujet du régiment Mackenzie Papineau qui a servi lors de la guerre civile espagnole. Le Canada n'a participé officiellement à aucune de ces guerres. Nous tentons néanmoins d'aider les anciens combattants de la guerre du Viet-Nam dans leurs démarches auprès des États-Unis. Toutefois, officiellement, ils ne peuvent devenir membres de la Légion royale canadienne.

Le sénateur Doyle: Vous acceptez pourtant les anciens combattants qui se sont battus en Corée bien qu'ils ne soient pas des anciens combattants de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale.

M. Hannington: Ils sont des anciens combattants d'un conflit auquel le Canada a participé en tant que nation par l'entremise des Nations unies. En théorie, lorsque des personnes combattent pour d'autres pays, elles pourraient se battre pour l'ennemi.

Le sénateur Doyle: Je ne pensais pas aux Américains qui ont combattu au Viet-Nam. Je pensais plutôt aux Canadiens. Et il y en a un assez grand nombre.

M. Hannington: C'est la politique que nous avons adoptée.

Le président: Je désire poser une dernière question. À la suite de la décision qui a été rendue concernant les allocations aux anciens combattants qui ont quitté le Canada pour Terre-

[Text]

any figures to indicate how many additional veterans qualified?

Mr. Slater: There is no such breakdown, senator. We do know that approximately 7,000 allied veterans, for the most part British, receive war veterans allowance here in Canada.

The Chairman: If there are no further questions, on behalf of the committee I thank the witnesses for appearing this evening. Mr. Stacey and comrades, you wrote a letter on the Canada Service only. We made a speech in the Senate on that subject in support of your cause. We believe in it and we in the Senate are focusing attention on the veterans' cause. You have our full support, as is indicated by the appearance of senators this evening, and you can rest assured that we will continue that support. I believe we have around 25 veterans in the Senate itself.

Mr. Stacey: On behalf of those comrades, we need the help, Mr. Chairman. Thank you.

The committee adjourned.

[Traduction]

Neuve avant la Confédération, avez-vous des chiffres qui pourraient nous indiquer combien d'anciens combattants supplémentaires sont maintenant admissibles?

M. Slater: Il n'existe aucun chiffre de ce genre, sénateur. Nous savons toutefois qu'environ 7 000 anciens combattants alliés, pour la plupart britanniques, reçoivent une allocation de ce genre ici au Canada.

Le président: S'il n'y a aucune autre question, au nom du Comité, je remercie les témoins d'avoir comparu devant nous ce soir. M. Stacey et ses amis ont écrit une lettre qui concerne les anciens combattants ayant servi uniquement au Canada. Nous avons prononcé un discours devant le Sénat à ce sujet afin d'appuyer votre cause. Nous y croyons et les sénateurs accordent une attention toute particulière à la cause des anciens combattants. Vous pouvez compter sur notre appui total, comme l'ont indiqué les sénateurs qui ont comparu ce soir, et vous pouvez être assurés que nous continuerons de le faire. Si je ne me trompe pas, le Sénat compte environ 25 anciens combattants dans ses rangs.

M. Stacey: Monsieur le président, au nom de ces amis, je demande votre aide. Je vous remercie.

La séance est levée.



Canada
Post
Postage paid

Postes
Canada
Port payé

**Book Tarif
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Royal Canadian Legion:

Mr. Antony Stacey, President;
Mr. Gaston Garceau, 1st Vice President;
Mr. Ed Slater, Director;
Mr. Fred Hannington, Secretary.

De la Légion royale canadienne:

M. Antony Stacey, président;
M. Gaston Garceau, 1^{er} vice-président;
M. Ed Slater, directeur;
M. Fred Hannington, secrétaire.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité des

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Wednesday, June 1, 1988

Le mercredi 1^{er} juin 1988

Issue No. 6

Fascicule n° 6

Third proceedings on:

Troisième fascicule concernant:

The examination of matters relating
to Senior Citizens

L'étude des questions susceptibles d'intéresser
les gens du troisième âge

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, December 1, 1987:

"The Honourable Senator Marshall moved,

That the Subcommittee on Veterans Affairs be renamed the "Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens", and that its mandate be consequently enlarged to authorize it to examine matters relating to Senior Citizens.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 1^{er} décembre 1987:

«L'honorable sénateur Marshall propose,

Que le nom du Sous-comité des affaires des anciens combattants soit changé au nom de «Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge», et que son mandat soit conséquemment élargi afin qu'il puisse étudier les questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

La motion mise aux voix, est adoptée».

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 1, 1988
(18)

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:00 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David and Marshall (2).

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Subcommittee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

*Witnesses:**From the National Advisory Council on Aging:*

Mrs. Susan Fletcher, Director;

Mrs. Judith Stryckman, Chief of Research;

Mr. Cal Zacharias, Chief of Liaison.

The Subcommittee resumed consideration of its Order of Reference from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated December 1, 1987, with respect to the examination of matters relating to Senior Citizens.

Mrs. Fletcher made a presentation and with the other witnesses answered questions.

At 8:27 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du Sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 1^{er} JUIN 1988
(18)

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall (2).

Également présents: M. Grant Purves, attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et M^{me} Laura Fox, adjointe administrative du Sous-comité.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

*Témoins:**Du Conseil consultatif sur le troisième âge:*

M^{me} Susan Fletcher, directrice;

M^{me} Judith Stryckman, chef de recherche;

M. Cal Zacharias, chef de la liaison.

Conformément à son ordre de renvoi du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du 1^{er} décembre 1987, le Sous-comité reprend l'étude des questions susceptibles d'intéresser les gens du troisième âge.

M^{me} Fletcher présente un exposé et répond aux questions en compagnie des autres témoins.

À 20 h 27, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 1, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 7.00 p.m. to examine matters relating to senior citizens.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I call the meeting to order. Our order of reference is to examine matters relating to senior citizens. I will not go into some matters which arose yesterday in the Senate, which might cause us some difficulty in the naming of the committee without the authority of the Senate. It is too involved to repeat, but, according to our reference from the main Committee on Social Affairs, Science and Technology, we have a mandate to continue examining matters relating to senior citizens.

This evening, I am happy to welcome, from the National Advisory Council on Aging, Mrs. Susan Fletcher, the Director. Mrs. Fletcher, I am now 68 and I have forgotten the names of your two colleagues. Would you introduce them, please?

Mrs. Susan Fletcher, Director, National Advisory Council on Aging: I would be pleased to introduce them, sir. On my immediate right is Judith Stryckman. She is the head of research for the council. To her right is Cal Zacharias, who is head of liaison for the council.

The Chairman: We welcome you all. When you are ready to proceed, Mrs. Fletcher, please do so.

Mrs. Fletcher: Thank you very much. I have to say that the council is very pleased to have the opportunity to present its position to you tonight. I hope that you all have in front of you the materials we sent over today.

The Chairman: Yes.

Mrs. Fletcher: I apologize that they are not all in both official languages. The reason is that occasionally we are asked to make a submission where only one official language is required. Usually we then get the second-official-language document prepared. The fact that some of the documents are not in both official languages is because to date we have not been satisfied with the translation we have available. If you would like the other documents in the second language, we will forward them to you as soon as a good version of the French is available.

The Chairman: Thank you. We will await your submission.

Mrs. Fletcher: The growth of Canada's older population and the gradual increase in life expectancy for all Canadians have presented a major challenge to our society. It was for that reason that the National Advisory Council on Aging—or NACA as we affectionately call it—was created to meet that chal-

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 1^{er} juin 1988

[Traduction]

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier des questions intéressant le troisième âge.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: La séance est ouverte. Notre ordre de renvoi précise que nous devons étudier les questions intéressant le troisième âge. Je n'irai pas dans le détail de ce qui s'est dit hier au Sénat, mais nous pourrions avoir de la difficulté à attribuer un nom au comité sans l'autorité. De cette chambre. Ce serait trop compliqué de tout reprendre mais, selon l'ordre de renvoi qui nous vient du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, nous sommes mandatés pour poursuivre l'examen des questions intéressant les personnes du troisième âge.

Ce soir, je suis heureux d'accueillir la directrice du Conseil consultatif national sur le troisième âge. M^{me} Susan Fletcher. Madame, vous m'excuserez: j'ai 68 ans, et les noms de vos deux collègues m'échappent. Auriez-vous l'obligeance de nous les présenter?

Mme Susan Fletcher, directrice, Conseil consultatif national sur le troisième âge: Je le ferai avec plaisir, Monsieur. À ma droite se trouve Judith Stryckman, qui dirige les services de recherche du Conseil, et plus loin Cal Zacharias, chef de la liaison.

Le président: Nous vous souhaitons tous la bienvenue. Madame Fletcher, si vous êtes prête, vous pouvez continuer.

Mme Fletcher: Je vous remercie beaucoup. Je dois dire que le Conseil est extrêmement heureux de l'occasion qui lui est donné, ce soir, d'expliquer sa position. J'espère que vous avez tout reçu la documentation que nous vous avons fait parvenir hier.

Le président: Oui.

Mme Fletcher: Vous me voyez navrée de ne pouvoir tout vous soumettre dans les deux langues officielles. Il arrive, à l'occasion, que nous ayons à faire une présentation dans une seule langue officielle. Habituellement, nous faisons traduire les documents. La raison pour laquelle quelques-uns n'ont pas été traduits est que nous n'étions pas satisfaits de la traduction existante. Si vous désirez les recevoir dans l'autre langue officielle, nous vous les ferons parvenir dès que nous aurons une version française potable.

Le président: Je vous remercie. Nous attendrons que vous nous les communiquiez.

Mme Fletcher: La croissance des aînés canadiens et la hausse de l'espérance de vie de tous les Canadiens posent un défi de taille à notre société. C'est pourquoi le Conseil consultatif national sur le troisième âge—ou le CCNTA, comme nous nous plaisons à l'appeler—a été créé, pour relever les

[Text]

lence and to provide leadership in matters related to the quality of life of older Canadians.

We were established by federal order in council on May 1, 1980, which means that we have been around now for eight years. We are allowed 18 members; we currently have 14 and they come from all parts of Canada. They are appointed because of their expertise or interest and involvement with older persons. We have a secretariat of eight people and you have three of them before you tonight.

In preparing our submission to you at this time, we decided that the appropriate thing would be to bring you up to date on our philosophy and mandate and to go over briefly some of our major achievements from the past eight years, what we are currently looking at and what we will be looking at in the future. With leave, I will proceed to describe virtually what is in this report, adding a few comments as we go.

The Chairman: May I interrupt? I forgot something. May I introduce the staff?

Mrs. Fletcher: Please do.

The Chairman: You will be dealing with them in the future. On my right is Mr. Grant Purves, from the Research Library; Miss Line Gravel, the Clerk of the Committee; and Miss Laura Fox, my Administrative Assistant. I will not bother you any more. Go ahead.

Mrs. Fletcher: Thank you.

NACA believes that Canadian seniors possess a wealth of experience, knowledge and skills and that they are a functional and integral part of Canadian society. Their views and opinions are important in the development of policies and programs that affect seniors, specifically, as well as in all the issues that are of concern to Canadian society.

NACA believes that maintaining independence of seniors through mutual reliance is the major challenge facing our aging society and it is this interdependence that makes the best use of society's financial and human resources.

NACA has listened to seniors from all walks of life in this country and we support their expressed desire to continue living in their own homes and in their own communities for as long as possible. In promoting their independence, we support the right of seniors to have options made available to them and their right to make their own choices among those options, even if it means that they live at risk.

The Council's mandate is to assist and advise the Minister of National Health and Welfare on all matters related to the quality of life of older Canadians. In carrying forth our mandate since the appointment of a Minister of State for Seniors, NACA is now working very closely with that minister as well.

Specifically, we fulfil our mandate in five ways. We keep under review the needs and problems of older people and we recommend remedial action to the government. We liaise with national, provincial and local associations, institutions and groups involved in aging or representing the aged. We help in the diffusion of information from the government and from

[Traduction]

manches et s'attaquer aux questions liées à la qualité de vie des Canadiens du troisième âge.

Notre organisme a été établi par décret du conseil, le 1^{er} mai 1980, ce qui veut dire qu'il a maintenant huit ans à peu près. Nous avons droit à 18 membres; actuellement, nous en comptons 14 venant de toutes les régions du Canada. Ils sont nommés sur la foi de leur expertise, de leur intérêt et de leur engagement dans le domaine. Notre secrétariat compte huit employés, dont les trois ici présents.

Lorsque nous avons rédigé notre présentation, nous avons décidé qu'il conviendrait de vous informer de notre philosophie et de notre mandat et de passer brièvement en revue certaines de nos grandes réalisations durant les huit dernières années, nos projets actuels et ceux que nous avons en perspective. Avec votre permission, je reprendrai tout ce qui se trouve dans le rapport que vous avez en main, en l'agrémentant de quelques commentaires.

Le président: Puis-je vous interrompre? J'ai oublié de vous présenter le personnel.

Mme Fletcher: Je vous en prie.

Le président: Vous aurez affaire à eux plus tard. À ma droite, M. Grant Purves, du service de recherche de la Bibliothèque; M^{lle} Line Gravel, greffier du comité; et M^{lle} Laura Fox, mon adjointe administrative. Je ne vous interromprai plus. Je vous en prie, continuez.

Mme Fletcher: Je vous remercie.

Les Canadiens âgés ont amassé tout un bagage d'expérience, de connaissances et de talents, ils sont fonctionnels et ils font partie de la société canadienne. Leurs vues et leurs opinions comptent dans l'élaboration des politiques et des programmes qui les affectent plus particulièrement, ainsi que dans toutes les questions d'intérêt pour la société canadienne.

D'après le CCNTA, la préservation de l'autonomie des personnes âgées grâce à l'entraide est le principal objectif de notre population vieillissante. Or, cette interdépendance est encore le meilleur moyen d'utiliser les ressources financières et humaines de notre société.

Le CCNTA s'est tenu à l'écoute des personnes âgées de tous les horizons professionnels et il appuie le désir qu'elles ont exprimé de continuer de vivre le plus longtemps possible chez elles, au sein de leur collectivité. En prônant leur autonomie, nous appuyons leur droit au choix et leur droit de décider par elles-mêmes de ce que sera leur vie, même si ce mode de vie comporte un certain risque.

Le Conseil a pour mandat d'aider et de conseiller le ministre de la Santé nationale du Bien-être social au sujet de la qualité de vie des Canadiens plus âgés. Par ailleurs, le ministre d'État pour le troisième âge depuis l'entrée sur scène de ce dernier.

Plus précisément, nous assumons notre mandat de cinq façons. Nous suivons l'évolution des besoins et des problèmes des aînés et nous recommandons au gouvernement la prise de mesures correctives. Nous assurons la liaison avec des associations, des établissements et des groupes d'envergure nationale, provinciale et locale qui s'intéressent au vieillissement ou représentent les personnes âgées. Nous aidons à la diffusion de

[Text]

ourselves. We publish reports. Finally, we stimulate public discussion on aging.

NACA's five-year report entitled *The National Advisory Council on Aging 1980-1985*, which we have submitted to you as Appendix 1, talks about the things that we did in our first five years. During those first years, NACA pursued a variety of activities that fulfilled its mandate based on the priority of promoting seniors' independence and ensuring their integration into society.

Issues that were addressed in our first five years include: universal medical care and extra billing; the public's perception of seniors; life-long learning; mandatory retirement and pension benefits; housing needs of seniors; age-related discrimination; and tax reform.

You will find, in brief, NACA's description of all these items in this five-year report.

As a follow-up to the Second Canadian Conference on Aging that was held in 1983, and in cooperation with seniors' organizations and the Canada Mortgage and Housing Corporation, NACA organized a series of regional meetings in 1984 to bring seniors together. We called this program "Listen to Me." It was intended to increase the awareness of seniors about the need to get involved in decision-making and to make the public aware of their efforts to do so.

In addition, the program made seniors aware of the latent power and resources which they had at their command and which they could use in influencing the policy-making process. A summary of this is also before you in Appendix 2, entitled *Seniors and Decision-Making* or *Les Personnes Âgées et Les Prises de Décisions*.

As an off-shoot of these regional consultations, a national meeting was co-sponsored with the Department of Veterans Affairs and the Dominion Command of the Royal Canadian Legion, under the auspices of NACA, in 1986. The conference goal was to encourage veterans, in coalition with senior citizens and their organizations, to take a leadership role in improving services for older Canadians in their communities.

In 1985-1986, NACA also took part in a multi-disciplinary task force with the Canada Mortgage and Housing Corporation and the Canada Housing Design Council, which examined new approaches to developing housing with the best interests of seniors in mind. In keeping with NACA's philosophy, seniors were involved in both the consultation process and the review of the resulting report.

That report, entitled *Housing an Aging Population*, was published just this past March and it stresses the objective of maximizing housing choices for seniors that meet their particular needs and that are affordable and marketable. We have been very pleased because this document has been exceptionally well received as a forward-looking contribution to the promotion of excellence in the field of housing design. We have had many architects and planners contacting us about this par-

[Traduction]

renseignements émanant du gouvernement et de notre conseil. Nous publions des rapports. Enfin, nous nourissons le débat public sur le vieillissement.

Dans son rapport quinquennal intitulé *The National Advisory Council on Aging 1980-1985*, que vous trouverez à l'annexe 1, le CCNTA décrit les réalisations des cinq premières années. Ainsi, il a mené toute une gamme d'activités visant à remplir son mandat, conservant pour priorité de promouvoir l'autonomie des personnes âgées et d'assurer leur intégration dans la société.

Parmi les questions traitées au cours des cinq premières années, mentionnons l'universalité des soins de santé et la surfacturation, la perception qu'a le public des personnes âgées, l'éducation continue, la retraite obligatoire et les prestations de retraite, les besoins de logement des personnes âgées, la discrimination liée à l'âge, et la réforme fiscale.

Vous trouverez une brève description de tous ces points dans le rapport quinquennal du CCNTA.

Dans la foulée de la Deuxième conférence canadienne sur le vieillissement, tenue en 1983, et en collaboration avec les organismes de personnes âgées et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le CCNTA a organisé une série de colloques régionaux en 1984 afin de rassembler les personnes âgées. Nous avons appelé ce programme *Écoute un peu!* Il est destiné à sensibiliser davantage les personnes âgées au besoin de s'engager dans les prises de décisions et de rendre le public conscient des efforts qu'elles déploient à cette fin.

De plus, le programme a fait prendre conscience aux personnes âgées des forces et des ressources latentes dont elles disposent pour influencer l'élaboration des politiques. Vous en trouverez un résumé à l'annexe 2, sous le titre *Les Personnes Âgées et Les Prises de Décisions*.

Ces colloques régionaux ont entraîné la tenue, en 1986, d'une réunion nationale coparrainée par le ministère des Affaires des anciens combattants et la Direction nationale de la Légion royale canadienne, sous les auspices du CCNTA. La conférence avait pour but d'encourager les anciens combattants, de concert avec les personnes âgées et les organismes les représentant, à prendre l'initiative d'améliorer les services offerts aux Canadiens plus âgés de leur collectivité.

En 1985-1986, le CCNTA a également pris part à un groupe de travail pluridisciplinaire auquel participaient la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le *Canada Housing Design Council*. Le groupe a étudié de nouvelles façons de concevoir le logement dans le meilleur intérêt des personnes âgées. Conformément aux principes du CCNTA, les personnes âgées ont pris part à la fois aux consultations et à l'examen du rapport final.

Ce rapport, intitulé *Housing an Aging Population*, vient tout juste d'être publié, en mars dernier; il insiste sur la maximisation de choix de logement pour les personnes âgées qui répondent à leurs besoins particuliers tout en demeurant accessibles et commercialisables. Nous avons été agréablement surpris de l'accueil exceptionnel qu'a reçu ce document, applaudi comme un apport progressiste à la promotion de l'excellence dans le domaine de l'architecture domiciliaire. De nombreux

[Text]

ticular document because it does not show the minimum standard for housing for seniors; it shows what is desirable.

In addition, the last chapter of the book—I do not have one in front of me but you all should have a French and an English version; it is dark blue—has, at the back of it, what is called a design workbook and that workbook was specifically developed so that people who are developing housing for seniors can follow through the developmental steps to ensure that that housing is appropriate and accessible.

In 1986, we also published a major research document called *Toward a Community Support Policy for Canadians*, and that is in Appendix 4. In French, it is called *Vers une Politique de Soutien Communautaire pour les Canadiens*. This led to recommendations concerning the need to increase the number and variety of community support services available to seniors. This report concluded that an increase in these services was essential if independent living was to become an achievable goal for seniors. The new Seniors' Independence Program, which is specifically designed to fund community group projects which promotes independent living for seniors, clearly responds to NACA's concerns in this area. This priority of independent living has developed into a major public consultation that will be described under "NACA's Present Concerns". When I was discussing with our president tonight the content of what we were going to be saying to you, she said that I was to tell you that when we met with Mr. Hees shortly after his appointment and we were discussing what was needed for seniors in Canada, she pointed out to him that the Veterans Independence Program, in her opinion, was a model, and we are very pleased to see that in a small way a similar kind of program has been put in place for seniors generally.

The Chairman: The Senate called for an extension of the VIP Program to include all seniors in Canada.

Mrs. Fletcher: Hurray! That is what NACA would like too.

The Chairman: If the government can look after 10 for the price of one, certainly the program should apply to all seniors.

Mrs. Fletcher: Exactly.

The Chairman: It would save the government a lot of money.

Mrs. Fletcher: We think that is a terrific program. Unfortunately we get into jurisdictional problems when we look at all seniors, although that is not to say that that is not desirable.

Regarding NACA's present concerns, currently there are two substantive issues that we are looking at. The first con-

[Traduction]

architectes et urbanistes ont communiqué avec nous afin de l'obtenir car, plutôt que de décrire les normes minimales de logement pour les personnes âgées, il expose ce qu'il faudrait vraiment mettre à leur disposition.

Par ailleurs, le dernier chapitre du livre—je ne l'ai pas devant moi, mais vous devriez tous en avoir reçu une version française et une version anglaise; la couverture est bleu foncé—comporte, à la fin, un cahier architectural élaboré expressément à l'intention de ceux qui dessinent des maisons pour les personnes âgées. Il montre comment s'assurer que l'habitation convient aux besoins tout en demeurant d'un prix accessible.

En 1986, nous avons également publié un important document de recherche intitulé *Vers une Politique de Soutien Communautaire pour les Canadiens*, que vous trouverez à l'annexe 4. En anglais, il a pour titre *Toward a Community Support Policy for Canadians*. Celui-ci a mené à la formulation de recommandations concernant le besoin d'accroître le nombre et la diversité des services de soutien communautaire offerts aux personnes âgées. La conclusion établit qu'il faut absolument accroître ces services si l'on veut que les personnes âgées puissent continuer mener une vie autonome. Le nouveau Programme d'aide à l'autonomie des aînés, précisément conçu pour financer les projets de groupes communautaires qui désirent promouvoir l'autonomie des personnes âgées, répond clairement aux préoccupations du CCNTA dans ce domaine. Cette préoccupation qu'est l'autonomie s'est transformée en véritable consultation publique, au sujet de laquelle je donnerai des précisions lorsqu'il sera question des préoccupations courantes du CCNTA. En m'entretenant du contenu de notre exposé de ce soir, la présidente du conseil m'a bien précisé que je devais vous informer que, lors de notre rencontre avec M. Hees, peu après sa nomination, pour discuter des besoins des personnes âgées au Canada, elle lui avait souligné que nous devions nous inspirer de Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Elle se réjouit du fait qu'un programme similaire, de petite envergure, ait été mis sur pied pour les personnes âgées.

Le président: Le Sénat a demandé que soit élargie ce programme de façon à comprendre toutes les personnes âgées du Canada.

Mme Fletcher: Bravo! Voilà qui répond au voeu du CCNTA.

Le président: Si le gouvernement peut s'occuper de 10 personnes pour le prix d'une seule, alors le programme devrait certes s'appliquer à toutes les personnes âgées.

Mme Fletcher: Exactement.

Le président: Le gouvernement réaliserait une épargne considérable.

Mme Fletcher: Ce programme est à notre avis formidable. Malheureusement, son application à toutes les personnes âgées relativement au champ de compétence, cause des problèmes ce qui ne signifie pas qu'il n'est pas désirable.

Maintenant, pour ce qui est des préoccupations courantes du CCNTA, nous étudions deux questions de fond. La première a

[Text]

cerns barriers to independent living experienced by seniors, and the second concerns the role of education.

We are looking at barriers to independent living in response to a request by the Minister of National Health and Welfare. He asked us to study the nature and scope of barriers that seniors encounter in living independently and ways in which those barriers could be lessened or overcome.

Judy Stryckman has conducted an extensive literature search and has developed a survey instrument by which we are going to gather data on the subject. We are going to distribute this instrument by mailing a questionnaire to individual seniors as well as to representatives of seniors' groups and service providers. We have listed here the kinds of barriers that we anticipate seniors may encounter. What we will try to determine is which of them are the important barriers that keep seniors from living independently; and, when seniors manage to cope with those barriers, what are the ways in which they are able to live with them.

Hopefully by analyzing what seniors tell us, we can provide some advice to government that might lead us to programs that can help promote seniors' independence. A copy of the questionnaire is in your kit.

Mr. Chairman, you mentioned that you are now a senior. If you would be so kind as to fill in the questionnaire and return it to us, we would be pleased. If the other people here would give it to their senior closest at hand, we would be pleased. If you are talking to your Senate colleagues, Mr. Chairman would you let them know that these are available, if any of them are interested in having copies. We are now at the point of sending out the questionnaire, and the more people we can get to respond to it, the better our report will be. If we can get the help of senators, we would be very pleased.

In addition to identifying and describing the main barriers, the respondents are being asked in this questionnaire to describe the ways in which they themselves, or the seniors they have observed, have managed to overcome or cope with the difficulties identified.

An analysis of this data will allow NACA to give the Minister of National Health and Welfare—and, through him, the federal government—well-considered advice that reflects the concerns of seniors and those people who work with and for them. We hope to have our preliminary results available by the fall.

For our second issue, on education and aging, NACA has urged that all educational institutions revise their programs and curricula to reflect the changing demographics in four basic ways. We are promoting the opportunities of life-long learning for seniors. We want to ensure initial and on-going training in aging for professionals and paraprofessionals who work directly with seniors. We are trying to encourage better understanding of human development and behaviour across the lifespan through education in both formal and nonformal settings, and we want to see gerontological content included in the curricula of all disciplines having a human science compo-

[Traduction]

trait aux obstacles qui empêchent les personnes âgées de mener une vie autonome et la seconde, au rôle de l'éducation.

Nous nous intéressons aux obstacles à la vie autonome suite à une demande faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il nous a demandé d'étudier la nature et l'envergure des obstacles qu'affrontent les personnes âgées, ainsi que les moyens éventuels de les atténuer ou de les surmonter.

Judy Stryckman a longuement étudié la documentation, ce qui lui a permis de concevoir un moyen de réunir des données sur le sujet. Nous distribuerons le questionnaire par la poste aux personnes âgées ainsi qu'aux représentants des groupes qui les défendent à de ceux qui leur dispensent des services. Nous avons énuméré ici les genres d'obstacles que les personnes âgées sont susceptibles de rencontrer. Le questionnaire nous permettra de déterminer lequel empêchent vraiment les personnes âgées de vivre en autonomie et, quand elles réussissent à les surmonter, sur les moyens exactes utilisés.

Il est à espérer qu'en analysant les réponses, nous pourrions prodiguer au gouvernement quelques conseils qui pourraient mener à des programmes de promotion de l'indépendance des personnes âgées. Vous trouverez copie du questionnaire dans votre documentation.

Monsieur le président, vous avez mentionné que vous êtes maintenant un aîné. Si vous voulez bien avoir l'obligeance de remplir le questionnaire et de nous le retourner, nous en serions très heureux. Si les autres personnes ici présentes pouvaient aussi en remettre un à un proche, cela aiderait. Enfin, si vous rencontrez des collègues du Sénat, Monsieur le président, pourriez-vous les mettre au courant de l'existence de ces questionnaires au cas où ils seraient intéressés. Nous sommes sur le point d'envoyer le questionnaire, et plus nous aurons de réponses, mieux sera notre rapport. Si, en plus, nous avons le concours des sénateurs, alors nous serons comblés.

En plus de repérer et de décrire les principaux obstacles, les répondants sont priés d'expliquer les moyens qu'ils, ou d'autres aînés de leur connaissance, ont trouvés pour surmonter les difficultés.

Une analyse de ces données permettra au CCNTA de donner au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, par son intermédiaire, au gouvernement fédéral—des conseils réfléchis témoignant des préoccupations des personnes âgées et des gens qui travaillent avec elles et pour elles. Nous espérons pouvoir diffuser les premiers résultats d'ici à l'automne.

Pour ce qui est de la seconde question, soit l'éducation et le vieillissement, le CCNTA a instamment demandé que tous les établissements d'enseignement repensent leurs programmes d'études et de cours en fonction de quatre critères fondamentaux. Nous préconisons la possibilité de l'éducation continue pour les personnes âgées. Nous désirons nous assurer qu'une formation initiale et du perfectionnement en gérontologie sont offerts aux professionnels et aux paraprofessionnels travaillant directement avec des personnes âgées. Nous tentons d'encourager une meilleure connaissance du développement et du comportement humains tout au long de la vie, grâce à des cours

[Text]

ment. What we are referring to here is not the disciplines that one normally associates with being concerned with population groups; we are talking about lawyers, town planners, architects. We think everyone should have a basic understanding of aging in their course development.

We are trying to promote greater public awareness of both the positive and negative implications of an aging population—NACA really does try to provide a balance—and the multitude of roles that seniors play in today's society.

Regarding NACA's other activities and concerns, as I mentioned, I have brought along Cal Zacharias who is the head of liaison, and this is one of our major activities. We have developed this liaison and networking to help us fulfil our mandate and to solicit the views of seniors and other people involved in aging on issues of interest or concern to them. Council members and staff will consult with representatives of seniors' organizations with an informal network of seniors, with representatives of gerontological associations, and with other agencies involved with older people. This effort will increase NACA's ability to provide feedback to the federal government about desirable policies and programs, and, at the same time, bring national issues or federal initiatives to the attention of seniors. It is a two-way street. We can pull information in and we can give information out. It is a very important activity for us.

A specific event that we were involved in this year was a workshop on ethnicity and aging, and I imagine you heard something about that workshop when you talked with the people from the Seniors' Secretariat. NACA was fortunate in being one of the co-sponsors, and we believe it was a successful, interesting and worthwhile endeavour.

We also participated in the Round Table on Women. The issues that we think are important are listed here and are in Appendix 7 in your attachments.

NACA has also developed an interest in the challenges that life in a northern climate present to the elderly. Seniors share certain needs with other age groups such as adequate shelter, clothing, a sense of safety and security, and opportunities for social contact and easy access to services. Meeting these basic needs, however, can be more difficult for seniors for many reasons, such as reduced income, physical disabilities, sensory loss and transportation problems.

Because of our concern for the elderly in winter, a NACA council member attended the Winter Cities Showcase in Edmonton in February 1988, and, at that time, we developed a position on meeting seniors' needs in winter. That is in Appendix 8 in your attachments. NACA is also planning to do an issue in our series writings in gerontology on the subject of eld-

[Traduction]

donnés dans un cadre structuré et plus libre. Enfin, nous aimerions que tous les programmes de cours des disciplines ayant une composante humaniste aient un contenu gérontologique. Nous ne parlons pas ici de disciplines habituellement associées à des groupes de population, mais plutôt d'avocats, d'urbanistes, d'architectes. Nous croyons que tous devraient acquérir des connaissances fondamentales en vieillissement durant leurs études.

Nous essayons aussi de promouvoir une plus grande sensibilisation du public aux côtés tant positif que négatif du vieillissement—le CCNTA essaie réellement de réaliser un juste équilibre—et à la multitude de rôles que peuvent jouer les personnes âgées dans notre société contemporaine.

En ce qui a trait aux autres activités et préoccupations du CCNTA, je l'ai mentionné, M. Zacharias, chef de la liaison, nous accompagne car il est chargé de l'une de nos principales activités. Nous avons établi des rapports avec d'autres organismes et avons réjoui la population cible afin de faciliter l'exécution de notre mandat et de connaître les vœux des personnes âgées et des autres que préoccupent les questions de vieillissement. Les membres et le personnel du Conseil s'entretiennent avec des représentants des organismes de personnes âgées et certains aînés, avec les porte-parole d'associations gérontologiques et avec d'autres organismes travaillant avec le troisième âge. Cet effort améliorera la capacité de rétroaction du CCNTA auprès du gouvernement du Canada au sujet des politiques et des programmes et, par la même occasion, permettra de porter à l'attention des personnes âgées les questions nationales ou les initiatives fédérales. Il s'agit d'une voie à double sens. Nous pouvons à la fois obtenir et donner de l'information. Cette activité est extrêmement importante pour nous.

Un événement précis auquel nous avons participé cette année a été l'atelier sur l'ethnisme et le vieillissement, ce dont, j'imagine, vous avez entendu parler lorsque vous avez rencontré des gens du Secrétariat du troisième âge. Le CCNTA en était l'un des heureux promoteurs. Cette entreprise a été selon nous une réussite fort intéressante et utile.

Nous avons également participé à une table ronde sur les femmes. Les questions d'après nous importantes sont énumérées ici et à l'annexe 7 des pièces jointes à votre documentation.

Le CCNTA commence aussi à s'intéresser au défi que pose la vie dans un climat nordique aux personnes âgées. Les aînés partagent certains besoins avec tous les autres groupes d'âges, par exemple un abri convenable, des vêtements, un sentiment de sécurité et de bien-être ainsi que des occasions de rencontres sociales et l'accès facile aux services. Satisfaire à ces besoins fondamentaux peut cependant s'avérer plus difficile pour les aînés, pour de nombreuses raisons telles qu'un moins grand revenu, une incapacité physique, une perte sensorielle et les problèmes de transport.

Comme nous nous intéressons aux problèmes qu'éprouvent les aînés l'hiver, un membre du Conseil s'est rendu au *Winter Cities Showcase* qui s'est tenu à Edmonton en février 1988. C'est alors que nous nous sommes dotés d'une approche concernant la satisfaction des besoins des aînés, l'hiver. Vous trouverez cet énoncé à l'annexe 8 des pièces jointes. Le CCNTA

[Text]

erly in winter, which should be coming out in the fall or early winter this year. In that issue, we are going to look at the health needs of the elderly in winter, the social needs the recreation needs, the transportation needs, and the mental health needs. We are trying to look at all the various needs of seniors in winter. It should be a very interesting issue. Also, our president, Dr. Charlotte Matthews, because of her interest, has been named the gerontological editor of the *Liveable Winter Cities Association Newsletter*.

Finally, we are looking at a project on geriatric assessment units. We are studying these units or their equivalents to see how they help seniors overcome or cope with barriers to independent living, and we will examine the ways that geriatric assessment units are assessed, how they function and how they fit into the broader network of institutional and community-based services.

Regarding NACA's products, in order to fulfil our mandate to disseminate information, we have a number of regular publications. We have a newsletter, *Expression*, which comes out quarterly, and we have included in your package our two latest issues, one on nutrition and one on tools for independent living. Our next issue is going to be on barriers to independent living, and the questionnaire that we have given you will be part of that particular document. It is the vehicle by which we are going to reach out to seniors and try to solicit their response.

We are also developing a new statistical bulletin called *Info Age*. It is not off the press yet. We are expecting the first issue imminently. That bulletin is being produced in cooperation with Statistics Canada, and it will be a fact sheet that will provide some of the latest statistical information on aging. Again, it will be available to everyone on our mailing list.

We have recently completed several position papers. One paper is on long-term care. We presented this to the Federal-Provincial Standing Committee on Long-Term Care. There are two federal-provincial committees that operate out of Health and Welfare Canada. One relates to institutions and the other to medical care. The two committees have one sub-committee on long-term care that supports each of the committees.

We believe that long-term care, whether community based or institutional, requires the coordinated delivery of a set of health, psycho-social and other services that aim to support or maintain individuals in the least restrictive environment possible, so that they can continue to live as independently as possible for as long as it is reasonable to do so. Our paper on long-term care is attached as Appendix 10. Unfortunately, we do not yet have a French version of that paper.

We also have a position on technology and aging. This was developed in response to our president's attendance recently at a national conference on technology. We urged industry to develop and adapt technology to help older individuals main-

[Traduction]

projeté également de publier un numéro dans sa série d'articles gérontologiques sur la vie des aînés l'hiver, numéro qui devrait être publié cet automne ou au début de l'hiver prochain. Il sera consacré aux besoins de santé, aux besoins sociaux, aux besoins récréatifs, aux besoins de transport et aux besoins de santé mentale de ces personnes durant l'hiver. Nous tentons de couvrir tous les divers besoins qu'ont les personnes âgées durant cette saison. Le numéro devrait être fort intéressant. De plus, notre présidente, Mme Charlotte Matthews, en raison de l'intérêt qu'elle prend à la question, a été nommée rédactrice en chef de la section de gérontologie du bulletin de la *Liveable Winter Cities Association*.

Enfin, nous envisageons actuellement un projet relatif à des services d'évaluation gériatrique afin de voir comment il pourrait aider les personnes âgées à surmonter les obstacles à l'autonomie ou à s'en accommoder et nous examinerons comment sont évalués ces services, comment ils fonctionnent et comment les intégrer dans le réseau plus vaste de services communautaires et offerts en établissement.

En fait de produits, le CCNTA, pour remplir la partie de son mandat qui concerne la diffusion d'information, publie un certain nombre de périodiques. Ainsi, nous avons un bulletin trimestriel, intitulé *Expression*; vous trouverez copie des deux derniers numéros dans votre documentation: l'un porte sur la nutrition et l'autre sur les moyens de vivre en autonomie. Notre prochain numéro traitera des obstacles à la vie autonome, et le questionnaire que nous vous avons remis en fera partie. C'est ainsi que nous espérons atteindre toutes les personnes âgées et obtenir leur participation.

Nous sommes en train d'élaborer à un nouveau bulletin de données statistiques intitulé *Info Age*. Il est toujours sous presse. Le premier numéro devrait paraître incessamment. Produit en collaboration avec Statistique Canada, cette fiche technique fournira certaines des plus récentes données statistiques sur le vieillissement. Encore une fois, tous ceux dont les noms paraissent sur notre liste d'envoi en recevront copie.

Nous avons récemment mis la dernière main à plusieurs énoncés de position. Un d'entre eux, qui traite des soins de longue durée, a été présenté au comité fédéral-provincial permanent des soins de longue durée. Il existe deux comités fédéraux-provinciaux relevant de Santé et Bien-être social Canada. L'un traite des établissements et l'autre des soins médicaux. Les deux sont assistés par un sous-comité des soins de longue durée.

Nous croyons que les soins prolongés, qu'ils soient offerts en établissement ou au sein même de la collectivité, exigent la coordination de toute une série de services de santé, d'aide psychosociale et d'autres formes de soutien visant à aider les gens à vivre dans un environnement le plus libre possible, de sorte qu'ils puissent conserver leur autonomie aussi longtemps qu'ils le peuvent. Vous trouverez notre document sur les soins de longue durée à l'annexe 10. Malheureusement, il n'en existe pas encore de version française.

Nous avons également adopté une position en matière de technologie, suite à la présence de notre présidente, récemment, à une conférence nationale sur la technologie. Nous avons instamment demandé à l'industrie de développer et

[Text]

tain their independence, to encourage businesses to recognize the older population as an important and growing market and to tailor their marketing strategies to this group, and to recommend that educational institutions design courses in new technologies especially for seniors. Our interest in the technological conference indicates that members of NACA have a very broad perspective. They have an interest that goes well beyond the issues that are normally associated with aging or seniors, and they have a concern for our society as a whole.

We have also developed several positions related to the economic situation of seniors. Two papers are included in Appendix 12. One paper relates to a presentation that was made to the Standing Committee on National Health and Welfare on the survivors' benefits under the Canada Pension Plan, and the other paper relates to the retirement income system.

We have recently presented a paper to the Standing Committee on Human Rights on discrimination and the older worker. Our views on that are contained in Appendix 13.

In the future, NACA intends to continue to promote the independence and social integration of Canadian seniors as one of our prime objectives. We will accomplish this by continuing to advise the minister on issues that we feel affect the independence of seniors and their integration into society. We will, of course, continue to publish our newsletter to help disseminate practical and positive information about aging to seniors, practitioners and professionals, and we will continue to conduct studies on issues of concern to Canadian seniors and publish the results in various forums which would be useful to students of gerontology, professionals, the general public, and, of course, seniors.

NACA has a number of research projects under way or that it will begin shortly. The first one is for caregivers. In this study we intend to review the situation and needs of family caregivers of frail and vulnerable seniors.

Senator David: What would be the French translation of "caregivers"?

Mrs. Judith Stryckman, Head of Research, National Advisory Council on Aging: La traduction: Distributrice de soins.

Senator David: Ou distributeur?

Mrs. Stryckman: Ou distributeur.

Mrs. Fletcher: Research reveals that approximately 80 per cent of care to elderly people is provided by family members, and, as Mrs. Stryckman said to Senator David, most of these caregivers are women. Support of many kinds is required including: psychological support in the form of information or counselling; physical support in the form of loaned prostheses or wheelchairs; practical support in the form of respite services, day sitters or homemakers; and financial support for some of the costs of caregiving.

[Traduction]

d'adapter une technologie qui aiderait les personnes âgées à vivre en autonomie et nous encourageons les commerces à reconnaître l'importance de cette tranche de population comme marché en pleine croissance et à en tenir compte dans leurs stratégies de commercialisation. Par ailleurs, nous recommandons que les établissements d'enseignement conçoivent des cours de nouvelle technologie spécialement destinés aux personnes âgées. Par cet intérêt que nous prenons à la conférence technologique, nous montrons bien à quel point nous avons une vision large des choses. Nos intérêts dépassent largement les questions habituellement associées au vieillissement et au troisième âge. Nous nous soucions du bien-être de toute la société.

Nous avons également élaboré plusieurs positions relatives aux conditions économiques des aînés. Des deux documents qui figurent à l'annexe 12, l'un à trait à notre témoignage devant le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social sur la prestation aux survivants selon le Régime de pensions du Canada, l'autre concerne les régimes de revenus de retraite.

Dernièrement, nous avons présenté au comité permanent sur les droits de la personne un document portant sur la discrimination exercée contre le travailleur âgé. Ce document figure à l'annexe 13.

À l'avenir, CCNTA entend bien continuer d'avoir comme priorité l'indépendance et l'intégration sociale des aînés. Pour ce faire, nous allons continuer d'exposer au ministre certaines questions dont, à notre avis, dépendent l'indépendance et l'intégration sociales des personnes âgées. Bien sûr, nous allons aussi continuer de publier un bulletin pour diffuser de l'information utile et concrète sur le troisième âge, à l'intention des aînés, des praticiens et des professionnels, et nous publierons également d'autres études sur des sujets qui intéressent nos aînés et dont les résultats pourront aussi servir aux étudiants en gérontologie, aux professionnels, au grand public et, naturellement, aux personnes âgées elles-mêmes.

Le CCNTA a déjà un certain nombre de projets de recherche en cours ou qu'il entreprendra sous peu. Le premier concerne les «caregivers» ou personnes appelées à s'occuper de personnes âgées. L'objet de l'étude est d'examiner la situation et les besoins des familles qui s'occupent d'aînés de santé fragile et vulnérables.

Le sénateur David: Quel serait l'équivalent en français de «caregivers»?

Mme Judith Stryckman, chef de la recherche, Conseil consultatif national sur le troisième âge: Distributrice de soins.

Le sénateur David: Ou distributeur?

Mme Stryckman: Ou distributeur.

Mme Fletcher: Dans environ 80 p. 100 des cas, ce sont les membres de la famille qui s'occupent des personnes âgées et, comme Mme Stryckman l'a dit au sénateur David, il s'agit pour la plupart des femmes. Les personnes âgées ont besoin de toutes sortes de soins: soutien psychologique sous forme d'informations ou de conseils; soutien physique sous forme de prothèses ou de fauteuils; soutien quotidien par le biais de services de dépannage, de garde de pose, d'auxiliaires familiales; enfin, soutien financier pour les aider à assumer une partie des frais associées à ces soins.

[Text]

NACA is aware that the need to support caregivers of the frail elderly will likely increase as the proportion of the old-old population, aged 85 plus, increases in Canada. This is happening at a faster rate than with any other age group of our population.

If support and recognition are provided to family and other informal caregivers of elderly persons, seniors will be able to remain in their own homes or their children's homes for longer, thus delaying institutionalization. That will be one of our future projects.

We also intend to look at seniors and the law. NACA intends to examine federal laws as they relate to issues particularly affecting seniors. A fundamental problem is that too few seniors and people who work with them are aware of the fact that the Criminal Code covers many of the crimes that are perpetrated against the vulnerable elderly, such as financial exploitation (fraud), physical abuse (assault), and neglect.

NACA intends to produce and disseminate a report, written in a manner that is easy to understand, which reviews and clarifies those laws under federal jurisdiction that pertain particularly to seniors. This document will explain how seniors, their families and other caregivers can seek recourse under federal law. By carrying out this project, NACA believes that the independence and wellbeing of older Canadians will be enhanced.

We also intend to produce a publication which we have tentatively called "A Portrait of Canada's Seniors," which will emphasize the positive contributions and roles of Canadian seniors. Too often we see documents that look at the problems or, euphemistically, the challenges of an aging population. Too little do we look at the contribution of our older population and what the benefits of an aging population can be. This publication will give an overview of the diverse characteristics and situations, including information on health status, support systems, life satisfaction, and more.

This portrait of Canadian seniors is intended to increase public awareness and respect for the contributions that seniors have made and continue to make to Canadian society.

Finally, another issue that we intend to look at in the near future is what we might use to form a basis of an eventual national policy on aging. At the federal level there is a very good policy on health promotion. This policy on health promotion is the guide by which we develop all our health promotion programs at the federal level. When it comes to aging and senior citizens, it is our opinion that programs are developed willy-nilly. Somebody decides that we need more income support here, so more income support is given. Somebody else decides that we need community support services, so community support services are given. But there is no over-arching strategy or framework that is our goal for provision of services to seniors. NACA thinks that perhaps a national policy on aging would be required. We intend to look at the issues from which such a policy could eventually be developed.

[Traduction]

Le Conseil sait bien qu'il faudra de plus en plus venir en aide aux personnes qui s'occupent des aînés de santé fragile à mesure que croît la proportion de la population très âgée (85 ans et plus). Ce besoin se fait sentir plus rapidement que pour tout autre groupe de notre population.

Si l'on reconnaît la nécessité d'aider les familles et autres personnes appelées à s'occuper de personnes âgées, celles-ci seront en mesure de rester plus longtemps chez elles ou chez leurs enfants, ce qui retarderait l'étape du placement en établissement. C'est un de nos projets d'étude futurs.

Nous songeons également à examiner les rapports entre les aînés et la loi. Le Conseil examinera la législation fédérale portant sur des questions qui intéressent de près les aînés. Il faut déplorer par exemple que trop peu d'aînés et de personnes qui sont à leur service, savent que le Code criminel s'applique à de nombreux crimes perpétrés contre la personne âgée sans défense, par exemple l'exploitation financière (fraude), les mauvais traitements (agression) et la négligence.

Le Conseil songe à préparer et à diffuser un rapport rédigé en termes faciles à comprendre, qui expliquera les lois fédérales qui concernent les personnes âgées. Il s'agira d'expliquer de quelle manière celles-ci, leurs familles et autres pourvoyeurs de soins, peuvent réclamer la protection d'une loi fédérale. Le Conseil estime qu'un tel document serait de nature à favoriser l'indépendance et le bien-être des personnes du troisième âge.

Nous envisageons également de publier un autre document que nous avons intitulé provisoirement «Portrait des aînés canadiens» dont l'objet est de souligner les efforts et les réalisations de nos aînés. Trop souvent, les documents qui sont publiés portent sur les problèmes ou encore, pour employer un euphémisme, sur les défis que pose le vieillissement de la population. Trop peu souvent, est-il fait mention de la contribution de nos aînés et des avantages que peut représenter une population âgée. Le document passera en revue les différents aspects et conditions de cette population, dont l'information sur l'état de santé, les mécanismes de soutien, le bonheur de vivre, et peu sais-je d'autre.

Ce portrait des aînés canadiens visera à sensibiliser davantage le public en lui faisant connaître les différentes contributions des aînés à la société canadienne.

Enfin, une autre question que nous voulons examiner dans un proche avenir, concerne les éléments de base d'une éventuelle politique nationale sur le troisième âge. Au palier fédéral, il existe déjà une excellente politique en matière de santé. Cette politique nous sert de guide pour élaborer des programmes de promotion de la santé que nous proposons au gouvernement fédéral. Quant aux programmes concernant le troisième âge, nous croyons qu'ils sont souvent mis en place à la diable. Quelqu'un décide que nous avons besoin d'un meilleur soutien de revenu, alors on nous donne un meilleur soutien. Un autre décide que nous avons besoin de services de soutien communautaire, on nous accorde des services de soutien communautaire. Mais il n'existe pas de stratégie ou de cadre global—c'est notre objectif—pour ce qui est de la prestation des services aux aînés. Le Conseil estime qu'une politique nationale sur le troisième âge s'impose. Nous comptons examiner différentes ques-

[Text]

The National Advisory Council on Aging is pleased to have had the opportunity to present this synopsis of its history, current priorities and undertakings. The president, Dr. Charlotte Matthews, and the other NACA members, have asked me to relay to you their willingness to discuss further any of the issues identified herein, and to meet with you in order to provide you with their views on any other issues that are of concern to you.

The Chairman: Thank you for a very comprehensive brief.

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens falls within the mandate of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. There are various subject matters under its responsibility.

We have dealt with child care, health and welfare, veterans affairs, youth affairs, and many other matters. Since the Minister of Veterans Affairs has become the Minister of State for Seniors, I wanted to make our committee more compatible with his new responsibility. Thus, we added this subject matter to our committee. We are a subcommittee, and consequently, we are entitled to only five members. I would like to stress the presence of Senator David, who is a renowned cardiac physician and a valuable member of the committee. His interest and contribution to the committee will be valuable.

We have only just started our study, but we feel that you are the organization that we should learn from. Hopefully, we can contribute from our experience in veterans affairs and its relation to seniors. All veterans are now seniors over the age of 65.

I just wanted to put you in the picture as to where we are going.

Mrs. Fletcher: I cannot stress enough the fact that our members would be interested if you would identify an issue on which you would like our views. Let us know what that issue is. Give us a few months so that we have a chance to think about the issue and what our views are, and the members will be glad to come back and sit down with you and discuss them.

The Chairman: I was going to ask you the same question. I was directing my attention, as a long-time advocate of veterans affairs, toward the aging aspect. The VIP program was one of the best that was ever designed for the purpose that it serves. It is now 1988 and every veteran is a senior citizen. Every senior citizen contributed to Canada whether he went to war or not. There is no better forum than Parliament in which to concentrate efforts on aging, primarily because we are here on a continuing basis—we do not have to get elected—and we can follow through with a program.

What do you feel is the most important aspect that you see at the present moment that we could concentrate on with your cooperation? To my mind, home care and spouses are the important issues today. Please carry on from that point of view.

[Traduction]

tions qui serviraient de base à l'élaboration d'une telle politique.

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge se réjouit d'avoir eu l'occasion de présenter un aperçu de ses antécédents, de ses priorités actuelles et de ses projets. Notre présidente, le docteur Charlotte Matthews et les autres membres du Conseil, m'ont priée de vous dire qu'ils étaient prêts à discuter de toutes questions dont je vous ai parlé et de vous rencontrer à nouveau pour faire part de leurs vues sur toutes autres questions qui vous intéressent.

Le président: Je vous remercie de votre exposé très complet.

Le sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge relève du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la technologie qui est chargé d'étudier différentes questions.

C'est ainsi que nous avons examiné la garde des enfants, la santé et le bien-être, les affaires des anciens combattants, la jeunesse, et bien d'autres questions. Depuis que le ministre des Affaires des anciens combattants a été nommé ministre d'État pour le troisième âge, j'ai tenu à ce que notre comité soit plus apte à remplir ses nouvelles tâches. C'est pourquoi nous avons élargi notre champ d'activité. En tant que sous-comité, nous sommes limités à cinq membres. Je voudrais aussi signaler la présence du sénateur David, cardiologue réputé et membre mérité de notre comité. L'intérêt qu'il manifeste pour la question et sa collaboration sans seront très utiles.

Nous commençons à peine nos travaux et nous avons cru que nous devrions d'abord entendre votre organisme. Il faut espérer également que notre expérience dans les Affaires des anciens combattants qui ont un lien avec le troisième âge, nous sera utile. À l'heure qu'il est, tous les anciens combattants ont dépassé le cap des 65 ans.

J'ai voulu simplement vous donner une idée du but vers lequel nous tendons.

Mme Fletcher: Je tiens à vous rappeler que nous sommes disposés à vous faire connaître notre point de vue sur toute question que vous pourriez nous indiquer. Une fois la question connue, accordez-nous quelques mois pour nous permettre d'y réfléchir et de rassembler nos idées, ensuite nous pourrions revenir de nouveau en discuter avec vous.

Le président: J'allais vous poser la même question. Ayant pris pendant des années la défense des anciens combattants, je songeais justement à l'aspect du vieillissement.

Le PAAC est l'un des meilleurs programmes jamais conçus compte tenu de ses objectifs. Aujourd'hui, en 1988, tous les anciens combattants font maintenant partie du troisième âge. Chaque aîné a contribué à son pays, qu'il ait fait la guerre ou pas. Le Parlement est l'endroit par excellence pour faire valoir leurs droits, car nous sommes ici en permanent—nous n'avons pas à nous faire élire—et nous pouvons observer l'évaluation d'un programme.

D'après vous, quel serait l'aspect le plus important sur lequel vous pourriez nous éclairer? Pour ma part, je crois que les soins à domicile et les conjoints sont des questions d'actualité. Qu'en pensez-vous vous-même?

[Text]

Mrs. Fletcher: Obviously, in the past and in our current activities, the council believes that issues that affect the independence of seniors are crucial. The ways in which the federal government can develop programs that will help promote that independence is something that our members would like you to concentrate on. But there are all sorts of aspects of that.

The Chairman: Of course.

Mrs. Fletcher: We can look at caregivers. Let's face it, we do not all grow old as islands unto ourselves. One of the things that has become clear in our studies is that people, as they age, become more and more dependent on others about them, such as their immediate families, in the services provided for them and the mutual reliance that they can have on others, be it formal or informal. The support to caregivers is another important issue that we have not looked at very much at the federal level—as to what can be done for caregivers.

For example, the province of Nova Scotia has a small stipend—it is not much—for low income families where an older individual is cared for and where that older individual has a low income. The province of Nova Scotia will give a small amount of money to the care giver—much like the Veterans Independence Program provides—

The Chairman: For their attendance?

Mrs. Fletcher: For attendance; that's right. That is something that we might look at carefully at the federal level, plus the actual supply of direct services, whatever they might be, from respite care services to information services, to training, and so on.

We are also concerned with health promotion and the effects of lifestyle. Recently in Canada there has been quite a lot of concentration on the value of health promotion, and there has been attention given to the fact that health promotion can be useful to an older population. But I do not think we have given the attention that is necessary there. A lot of older people perhaps do not know the effects of lifestyle on their health and the importance of health in their ability to remain independent.

Mrs. Stryckman, do you have anything that you would like to add?

Mrs. Stryckman: The research that we will be doing over the summer, with results in the fall, will give us a good idea—and we will eventually share it with you—of what seniors and professionals, who have worked with seniors, have told us are the major problems they are encountering to gain their independence.

From other studies and reports that I have read, obviously transportation is a major problem too, especially in rural areas. The seniors independence program has targeted rural seniors as having specific problems. I am not jumping to any conclusions, but I think that will come out as an important issue.

Information is another area of concern. The Ethnicity and Aging Conference that we attended made it clear to us that a lot of seniors—especially ethnic seniors, but even others—have a hard time getting the information they need to find out what the services are. Perhaps they do not feel at ease with the

[Traduction]

Mme Fletcher: Bien sûr, le Conseil reste convaincu que les questions qui touchent l'autonomie des aînés sont fondamentales. Je crois que nos membres souhaitent que l'accent soit mis sur les différents moyens qui permettraient au gouvernement fédéral d'élaborer des programmes susceptibles de promouvoir cette autonomie. Mais il existe bien d'autres aspects.

Le président: Naturellement.

Mme Fletcher: Nous pourrions examiner le cas des pourvoyeurs de soins. Personne ne peut vivre dans l'isolement. Nos études nous ont permis de constater que les personnes qui avancent en âge deviennent de plus en plus dépendantes, à l'égard de leur famille immédiate par exemple, des services à leur intention et leurs semblables, selon une formule structurée ou non. Le soutien des personnes qui leur prodiguent des soins est également une autre question importante que nous n'avons pas encore beaucoup examinée dans l'optique fédérale—soit ce que nous pouvons faire pour les aider.

Par exemple, la Nouvelle-Écosse verse un petit montant—pas beaucoup—aux familles à faible revenu qui gardent une personne âgée qui ne dispose que d'un modeste revenu. La province versera un petit montant à la personne qui s'occupe de l'aîné—un peu comme c'est le cas dans le programme pour l'autonomie des anciens combattants...

Le président: Une sorte de prime de disponibilité?

Mme Fletcher: C'est cela, oui. C'est une chose que nous pourrions examiner soigneusement du point de vue fédéral, en plus de la prestation de services directs, quels qu'ils soient, les services de dépannage, les services d'information, la formation, etc.

Nous nous intéressons également à la promotion de la santé et aux effets du mode de vie. Dernièrement, nous avons beaucoup entendu parler de l'importance de la promotion de la santé, que c'était une chose utile pour une population âgée mais je ne pense pas que nous y ayons accordé suffisamment d'attention. Beaucoup de personnes âgées ignorent peut-être comment leur style de vie influe sur leur santé et jusqu'à quel point une bonne santé est nécessaire pour demeurer autonome.

Madame Stryckman, auriez-vous quelque chose à ajouter.

Mme Stryckman: Les recherches que nous ferons au cours de l'été et dont les résultats seront connus à l'automne, nous donneront une bonne idée—que nous partagerons volontiers avec vous—des problèmes, que nous ont déjà signalés des aînés et des professionnels, qu'éprouvent les personnes âgées pour conserver leur autonomie.

Selon d'autres rapports que j'ai lus, le transport est un problème important, surtout dans les milieux ruraux. Le programme pour l'autonomie des personnes âgées s'intéresse spécialement à ceux qui vivent dans les campagnes. Je ne présume d'aucune conclusion mais je pense que ce sera un aspect qui sera souligné.

L'information est une autre question importante. Nous avons appris lors de la Conférence sur l'ethnicité et le troisième âge que beaucoup de personnes âgées—surtout parmi les groupes ethniques mais aussi d'autres secteurs—sont mal renseignées sur les services qui leur sont offerts. Peut-être ne se sen-

[Text]

"bureaucratease" that we use. This Ethnicity and Aging Conference showed us that 30 per cent of the seniors in Canada have a mother tongue other than English and French. That is quite a large percentage.

The Chairman: And that will increase.

Mrs. Stryckman: Exactly. Those people might well have learned English or French when they came here—some of them have and some of them have not—but even for those who have, as they get older sometimes their short-term memory is reduced and they are not as able to communicate in French or English. That is a major problem, because they do not know the information. Even if we have a toll-free information line on seniors services, similar to what they now have in Nova Scotia, it would not help them. Language can also be a problem in getting the message across, as can their speaking ability, for example, if one has had a stroke and is suffering from difficulty in communicating. Those problems will be coming out.

The Chairman: Could you tell us a bit about your structure? You say that you have 18 members. Is it broken into category or region?

Mrs. Fletcher: Members are officially appointed because of their expertise and interest in aging. We have five members from Ontario, four from Quebec, one from each of the provinces and one representing the two territories.

Right now we do not have a member in British Columbia and Manitoba; we are short one member in Quebec, and we do not have one in Prince Edward Island. We are hoping for appointments soon.

Appointments are made by Governor in Council on the recommendation of the Minister of National Health and Welfare. We have little to do with appointments, which turns out to be quite good because we end up with quite a variety of people. Currently we have a broadcaster, a gentleman farmer, an accountant, a businessman, someone who is a blue collar worker, a nutritionist, a psychologist, several community health workers and community workers, and representatives of several ethnic groups.

We have about an even distribution between male and female—a little heavier on the female.

The Chairman: Who is your member in Newfoundland?

Mrs. Fletcher: Grace Sparks.

The Chairman: From St. John's?

Mrs. Fletcher: Yes.

The Chairman: What about funding?

Mrs. Fletcher: Our funds are provided by the minister through the Department of National Health and Welfare. We have been fortunate that, with the new senior initiatives that came through under Mr. Hees, our funding was nearly quadrupled. This is our non-salaried funding. We went from \$123,000 to \$400,000 a year, which makes it a lot easier for us to function.

The Chairman: Yes.

[Traduction]

tent-elles pas aussi à l'aise que nous avec le jargon des bureaucrates. Nous avons appris à la conférence que pour 30 p. cent des aînés du Canada la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. C'est un pourcentage fort élevé.

Le président: Qui va s'accroître.

Mme Stryckman: Oui. Ils ont peut-être appris l'anglais ou le français en arrivant ici—du moins un certain nombre—mais même pour ceux qui ont appris l'une des deux langues, à mesure qu'ils vieillissent, leur mémoire fait défaut de sorte qu'ils ne peuvent communiquer en français ou en anglais. Il leur est dès lors difficile de se renseigner. Même s'il existe des lignes téléphoniques sans frais, comme en Nouvelle-Écosse, ce service ne leur sert pas à grand-chose. La langue peut également être un obstacle pour se faire comprendre, par exemple si quelqu'un a de la difficulté à s'exprimer après un accident cérébro-vasculaire. Ce sont des problèmes qui se manifestent.

Le président: Pouvez-vous nous parler un peu de votre organisation? Vous nous dites que vous avez 18 membres. Sont-ils répartis par catégorie ou par région?

Mme Fletcher: Les membres sont choisis en fonction de leur compétence et de leur intérêt pour le troisième âge. Nous avons cinq membres de l'Ontario, quatre du Québec, un de chacune des autres provinces et un représentant des deux territoires.

Actuellement ni la Colombie-Britannique ni le Manitoba ne sont représentés, pas plus que l'Île-du-Prince-Édouard et il manque un membre du Québec. Nous espérons que des nominations seront faites sous peu.

Celles-ci sont faites par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous n'avons pas notre mot à dire dans ces nominations, formule qui se révèle heureuse parce qu'ainsi nous pouvons compter sur des personnes de divers milieux. Ainsi, nous avons un radiodiffuseur, un propriétaire-terrien, un comptable, un homme d'affaires, un col-bleu, une diététiste, un psychologue, plusieurs préposés aux soins communautaires et travailleurs sociaux, ainsi que des représentants de plusieurs groupes ethniques.

Le répartition est à peu près égale entre hommes et femmes—l'élément féminin l'emportant quelque peu.

Le président: Qui représente Terre-Neuve?

Mme Fletcher: Grace Sparks.

Le président: Elle est de St. John's?

Mme Fletcher: Oui.

Le président: Parlez-nous du financement.

Mme Fletcher: Nos fonds nous sont accordés par le ministre à partir du budget de la Santé nationale et du Bien-être social. Grâce aux initiatives mises de l'avant depuis l'arrivée de M. Hees, nos fonds ont presque quadruplé. Ceci exclut la rémunération. Notre budget est passé de 123 000 \$ à 400 000 \$ par année, ce qui accroît de beaucoup notre marge de manœuvre.

Le président: En effet.

[Text]

Mrs. Fletcher: Let's face it, with 18 members, and bringing them in from across Canada, it costs roughly \$20,000 for the council to meet. With only \$100,000, that meant council could meet twice a year and not do much else.

For instance, with regard to the newsletter that we put out—which I should say has won an award in its category—

The Chairman: I am interested in that.

Mrs. Fletcher: —because of the content and the target group, and so on, it costs us around \$35,000 a year to produce. Now that we have a little more money, council will be able to meet more often and get out and do more liaison work. The members will be able to go out more and meet the seniors in their own communities. Also, we will be able to have a few other publications because we find that our publications is the vehicle by which to make our views known; also to get in touch with seniors and, if you will, participate in the educational process.

The Chairman: Is your thrust to regionalize? I know you have members across the country, but is the activity national?

Mrs. Fletcher: Very much so. In fact, members talk a lot about the fact that when they come to council they must take off their local hats and put on their national ones; that they should all make a big effort to leave behind the issues of their own communities and try and think of issues at the national level.

Senator David: Mr. Chairman, if you will permit me, I will ask the witnesses some questions in French so that I can more easily express my thoughts. However, you can answer me in English if you so wish. Therefore let us each speak in our own language. I am rather like your patients in that I am aging and I find it easier to use French.

Le sénateur David: Monsieur le président, si je comprends bien vous avez un budget total de \$400,000 à l'heure actuelle. Ce budget paie les salaires. Il y a à votre permanence huit personnes.

Mme Stryckman: Ce budget ne s'applique pas aux salaires, c'est un budget opérationnel.

Mme Fletcher: Notre budget pour les salaires est de \$400,000 aussi. Le budget total est de \$800,000.

Le sénateur David: Je comprends mieux maintenant. Je me demandais par quel miracle vous pouviez payer huit personnes, faire tout le travail que vous avez effectué et éditer autant de publications. Elles m'ont l'air très intéressantes mais je ne les ai reçues que ce matin. Je me demandais quel était le philanthrope qui pouvait vous aider à arriver dans vos finances.

De toute façon, avec ce budget de \$800,000, je vous félicite pour tout ce que vous avez fait. Vous êtes un groupe extrêmement dynamique. Vous êtes des personnes extrêmement ambitieuses qui comptez bien régler les problèmes des personnes âgées d'ici les 10 prochaines années. C'est une perspective magnifique et je vous en félicite.

J'ai maintenant quelques commentaires à formuler et des questions à vous poser. Dès votre premier paragraphe vous dites, avec raison d'ailleurs, que la proportion de personnes

[Traduction]

Mme Fletcher: Par exemple, chaque fois que le Conseil se réunit, il lui faut déboursier environ 20 000 \$ pour faire venir ses 18 membres répartis dans tout le Canada. Avec seulement 100 000 \$, le Conseil pouvait se réunir à peine deux fois l'an.

Pour ce qui est du bulletin que nous publions—soit dit en passant qui a remporté un prix dans sa catégorie—

Le président: Voilà qui est intéressant.

Mme Fletcher: ... à cause du contenu et du groupe cible et le reste, ce bulletin nous coûte environ 35 000 \$ par année. Maintenant que nous sommes un peu plus riches, le Conseil pourra se réunir plus souvent et aussi accentuer ses efforts de liaison. Les membres pourront visiter les aînés de leur propre région. Nous pourrions également faire paraître d'autres publications, car c'est par l'imprimé que nous faisons connaître nos points de vue; nous pourrions également communiquer avec les aînés, en somme les sensibiliser davantage.

Le président: Travaillez-vous par région? Je sais que vos membres viennent de partout, mais vos activités sont-elles d'envergure nationale?

Mme Fletcher: Bien sûr. Nos membres disent souvent que chaque fois qu'ils se réunissent, ils doivent en quelque sorte oublier leurs préoccupations locales pour penser national. Aussi faire un effort considérable pour s'élever au-dessus des questions locales pour s'occuper de problèmes à l'échelle nationale.

Le sénateur David: Monsieur le président, si vous le permettez, je vais poser quelques questions en français afin de mieux exprimer mon point de vue. Cependant, vous pouvez me répondre en anglais si vous voulez. En somme, parlons chacun notre langue. Je suis un peu comme vos patients; en vieillissant, je constate que je m'exprime mieux en français.

Senator David: As I understand it, you have a total budget of \$400,000 at the present time. This budget pays the salaries. You have eight full-time people on staff.

Mrs. Stryckman: That budget isn't used for salaries, it's an operating budget.

Mrs. Fletcher: Our budget for salaries is also \$400,000. The total budget is \$800,000.

Senator David: Now I understand—I was wondering by what miracle you were able to pay eight people, do all the work you do, and put out so many publications. (Your publications look most interesting, but I only got them this morning.) I was wondering who the philanthropist was who could afford to help you make ends meet.

In any case, I congratulate you on everything you have accomplished on a budget of \$800,000. You are an extremely dynamic group. You are obviously ambitious, too, to plan on solving the problems of the elderly over the next ten years. It's a magnificent perspective and I congratulate you.

Now, I'd like to make a few comments and ask you a few questions. In your first paragraph you say, and correctly, that the proportion of older Canadians is increasing and that the

[Text]

âgées augmente au Canada et que l'espérance de vie augmente également. Il faut toujours faire attention à cette affirmation car si la proportion de personnes âgées augmente, c'est que la proportion de personnes jeunes diminue. Il y a une espèce de mirage dans l'évaluation de la longueur de la vie. J'admets qu'elle a augmenté. C'est surtout dans les 60 premières années que la vie a augmenté.

Depuis 20 ans, entre 60 et 80 ans, le chiffre a très peu varié, on a peut-être gagné deux ou trois ans, lorsqu'on a atteint mon âge, soit 60 ans et plus.

Ce fait est dû beaucoup plus au manque de jeunes qu'au vieillissement de la population. On se retrouve évidemment avec des pourcentages de l'ordre de 11 à 12 p. 100 actuellement. On prévoit qu'il sera à 20 p. 100 d'ici 20 ou 25 ans.

Tout peut changer si l'autre proportion change. Je voudrais que vous m'expliquiez un petit peu mieux ce qui semble être un de vos objectifs principaux, vous en avez beaucoup, à savoir «independence through mutual reliance». Quel est cet objectif? Je comprends fort bien l'indépendance mais quand vous mentionnez «reliance», est-ce à l'intérieur de la dépendance. Qu'est-ce que cela signifie?

Mrs. Fletcher: Senator, the point we are trying to get across in that paragraph is that, rather than promoting the thought that each individual should be an island unto himself, we are saying that people should be as independent as possible, recognizing that life in Canada is a rather interdependent life. In other words, we all have spouses, friends, families or whatever. Therefore, we are not promoting the thought that an individual should be able to do everything for himself or herself. We recognize that he or she cannot do that, that life is lived through mutual support and interdependence.

Senator David: So I can translate that as independence through interdependence?

Maintenant je comprends les mots parce que vous les avez expliqués. Au deuxième paragraphe de la page 2: je comprends très bien votre désir et je l'approuve à l'effet que les personnes âgées puissent continuer à vivre chez elles.

Habituellement, elles vivent chez elles lorsqu'elles ont eu une famille, des enfants selon la formule traditionnelle. Cela est important pour les groupes ethniques que nous allons entendre où les coutumes canadiennes ne sont pas tout à fait introduites. Vous avez une maison pour l'ensemble d'une famille.

Malheureusement, les femmes se retrouvent le plus souvent seules parce que l'espérance de vie de la femme est d'à peu près huit ans supérieure à celle de l'homme. C'est probablement une grâce de la providence qui vous aime particulièrement. Si pendant la vie, les hommes ne vous aiment pas, on est certain que le bon Dieu vous aime. A ce moment-là, que peut faire une femme seule à la maison, dans une grande maison. Elle doit vivre un problème terrible, par exemple, rester seule dans une maison trop grande.

Mrs. Fletcher: Senator, when we say "in their own homes", we do not necessarily mean in a single-family dwelling. A rented apartment could still represent "their own home" or it

[Traduction]

life expectancy is going up. We have to be careful about that statement, because if the proportion of the elderly is increasing, then the proportion of young people is decreasing. There's a kind of mirage in evaluations of life expectancy. I admit that it has increased. It's primarily in the first 60 years that we see the increase.

Over the past 20 years, however, the life expectancy figures for the period between 60 and 80 years of age have changed very little. Perhaps two or three years have been gained when you get to my age group, 60 and up.

This is due much more to the shortage of young people than to general aging of the population. Currently the proportion is about 11 to 12 per cent, and they predict it will be 20 cent in 20 to 25 years.

All that could change if the other proportion changes. I'd like you to explain to me a little further something that seems to be one of your major objectives—you have a lot of objectives!—and that is, "independence through mutual reliance". What does that mean? I understand independence, but when you say "reliance", is that part of dependence? What does it mean?

Mme Fletcher: Sénateur, ce que nous essayons de faire comprendre dans ce passage, c'est qu'au lieu de défendre l'idée que chacun devrait vivre dans l'isolement, nous disons que les personnes devraient être aussi autonomes que possible, puisque la vie dans nos collectivités est une vie d'interdépendance. Nous avons des conjoints, des amis, des familles, toute sorte de liens. C'est pourquoi nous ne disons pas qu'une personne devrait pouvoir se débrouiller toute seule. Nous disons que cela n'est pas possible, que la vie exige le soutien réciproque et l'interdépendance.

Le sénateur David: En somme, c'est l'autonomie par l'interdépendance.

Now I understand the words, now that you've explained them. In the second paragraph on page 2: I can well understand your desire to have older people continuing to live in their own homes, and I approve.

Usually they live at home when they have had a family, children in the traditional model. This is important to the ethnic groups we will be hearing from, where Canadian customs haven't been introduced entirely. You have one house for an entire family.

Unfortunately, women find themselves alone most often, because their life expectancy is about eight years greater than men's. This is no doubt a special gift of Providence who loves you best. In this life men may not love you, but God certainly does. What does a woman do then, all alone in a big house? She's faced with a terrible problem. Should she stay in a house that's too big for her?

Mme Fletcher: Sénateur, quand nous disons «chez elles» nous ne songeons nécessairement à une maison unifamiliale. Chez elles peut aussi bien désigner un appartement locatif ou

[Text]

could be a small apartment in a senior citizens' complex. As long as your unit or your apartment, or whatever, is in your own community and it is something that belongs to you or to the people that you want to be with, so that you are not in an institution sharing a room with someone else, that is what we had in mind.

Le sénateur David: C'est par opposition à l'institutionnalisation. Le «home» dans le sens très large du mot, un «home» peut avoir seulement une pièce ou pièce et demi, je comprends fort bien.

Maintenant à la page 4, de votre dernier paragraphe: il me semble que c'est un défi monumental que d'essayer d'avoir des maisons qui conviennent parfaitement aux personnes âgées et qui sont en même temps . . .

“Affordable and marketable”. I hope you will find some accommodation of that nature somewhere in Canada. However, in Montreal at the present time, it is difficult to find anything like that.

J'imagine que ce que vous voulez, c'est une architecture, toujours dans votre contexte d'appartement ou de communauté où les appartements sont dessinés à des prix convenables pour des personnes âgées. C'est ce que vous voulez dire. Ce ne sont pas des maisons unifamiliales.

Mme Fletcher: Non pas nécessairement.

In Canada right now we tend to have two different types of housing. We either have completely independent housing within a community, such as single-family dwellings, apartments and so on, or we have institutionalization. We have very few choices or options in between.

On the other hand, we have seen places such as Abbeyfield in England, where they have supported housing where a senior has his own home or his own little unit in a complex which surrounds an institution, where there is a warden or a supervisor available in emergency situations. This is one of the areas that NACA is beginning to look at. We are also looking at projects in Canada that are in the developmental stage, such as garden homes or granny flats; but we do not have them universally available in Canada. We are thinking about looking at group homes. We have tried home-sharing where a senior with a home has a younger person come in and live with him or where a senior who needs a home lives with a younger person who has a home—that sort of thing. These other kinds of options are really not yet very well received in Canada and we do not have a lot of them. This is one of the kinds of choices that NACA is promoting—namely, this sort of intermediate housing which is between being completely independent in the community and completely institutionalized.

Le sénateur David: Dans certains pays du monde, on a imaginé des villes ou des villages de personnes âgées comme on a des villes et des villages pour la jeunesse, je n'oserais pas dire de la vieillesse où toute la petite ville ou le petit village est organisé en fonction des personnes âgées. Est-ce qu'il y a une expérience semblable au Canada à votre connaissance?

Mme Stryckman: Je crois que cela se fait spontanément dans certains villages du Québec. Vous avez toutes les jeunes

[Traduction]

une petite pièce dans une résidence pour personnes âgées. En somme, il s'agit d'un logement ou d'un appartement situé dans la collectivité qui appartient à la personne âgée ou à l'un de ses proches, ce qui lui évite de vivre dans un établissement et de partager une chambre avec une autre personne.

Senator David: “Home” as opposed to “institution”. “Home” in the broad sense of the word, it could be just one room, or one and a half rooms. I understand.

Now, on page 4, the final paragraph: it seems to me that it's a monumental challenge, trying to have houses that are perfectly suited to older people and are at the same time—

«À prix abordable, selon le marché». J'espère que ce type de logement existe quelque part au Canada. A Montréal par les temps qui courent, il est difficile d'en trouver.

I imagine what you want is an architecture, in your context of apartments or a community, where the units are designed, at affordable prices, for older people. That's what you mean. Not single-family houses.

Mrs. Fletcher: No, not necessarily.

À l'heure actuelle, je dirais qu'il existe deux types de logements. L'un, le logement complètement indépendant comme une maison unifamiliale, un appartement et le reste, et l'autre, l'établissement spécialisé pour aînés. Il y a très peu d'options entre les deux.

Mais nous avons pu observer à Abbeyfield, en Angleterre, un type de logement subventionné qui permet à une personne âgée d'avoir sa propre maison ou son petit appartement dans un ensemble proche d'un établissement; un gardien ou un superviseur se trouve sur les lieux, à qui on peut faire appel en cas d'urgence. C'est un aspect du logement que le CCNTA a commencé à examiner. Nous suivons également des projets en voie de réalisation au Canada qui comportent des logements appelés «granny flats» spécialement conçus pour les personnes âgées; mais il n'en existe pas partout au Canada. Nous songeons à la possibilité de créer des foyers collectifs. Nous avons fait l'expérience de maisons partagées, c'est-à-dire qu'un aîné partage sa maison avec une personne plus jeune ou encore qu'une personne partage sa maison avec un aîné—quelque chose du genre. Cette solution ne semble pas très populaire. Ce n'est pas une pratique très répandue. Pourtant c'est une des options que préconise le Conseil, une formule intermédiaire entre l'autonomie intégrale dans la collectivité et le placement en établissement.

Senator David: In some countries of the world, they have designed towns or villages for older people, like the ones for young people and children, where the whole place is organized to suit older people. Has this been tried in Canada to your knowledge?

Mrs. Stryckman: I think it has happened unintentionally in some villages in Quebec. All the young people leave and the

[Text]

personnes qui s'en vont et ce sont les personnes âgées qui restent. Mais cela n'est pas vraiment adapté.

Le sénateur David: Cela est même malheureux car rien n'empêche d'avoir des jeunes dans ces villages. Je crois à l'interdépendance des jeunes et des personnes âgées.

Mrs. Fletcher: There are a few retirement communities in Canada, but I do not think that that is what you are referring to, because our Canadian retirement communities are really for the younger old who are still very active. We do not have communities for older people with a lot of support services built into them.

Senator David: At what age does your organization call a person a senior citizen?

Mr. Zacharias: I think I can say, on behalf of most senior organizations in Canada, that we define senior citizens as those of at least aged 60 and over. Some organizations are now accepting full membership from those as young as 55 years, but the general age for receiving services from for example, private agencies is frequently 60 and over.

The Chairman: The organization AARP accepts people at age 55, whereas the Bank of Nova Scotia defines seniors as those 59 and older.

Mr. Zacharias: It varies.

Mrs. Fletcher: I do not think that our council has an age on which we all agree.

Le sénateur David: Je me permets un commentaire parce que nous vivons dans notre société des paradoxes extraordinaires. Nous nous vantons de vivre plus vieux. Autrefois, 65 ans était l'âge de la retraite et on commençait à être vieux à 65 ans. Plus la médecine fait des progrès, plus on vit vieux, plus on abaisse l'âge de la vieillesse. J'envisagerais que ce soit beaucoup plus à partir de 70 ans. Maintenant on abaisse cet âge à 55 ans et même pour certains organismes à 50 ans. C'est un commentaire qui montre tout simplement les contradictions de notre société actuelle.

Maintenant je voudrais m'attarder un peu sur les «health care» ou «health services». Est-ce que vous avez des préoccupations de ce côté-là? Évidemment, vos personnes âgées, disons de 70 ans et plus, ou bien elles sont hospitalisées comme chroniques ou bien elles sont dans des centres d'hébergement ou bien elles sont chez elles. Je ne parle pas des personnes très indépendantes, je parle des personnes qui ont des maladies, qui sont faibles, qui ont des infirmités, qui commencent à perdre la mémoire ou des choses comme cela.

Est-ce que dans l'ensemble votre clientèle est satisfaite des services médicaux qu'elle reçoit?

Mrs. Fletcher: No. We are in the process of developing a paper for the House of Commons Standing Committee on Health and Welfare in which we look at that very issue. NACA's thesis is basically that the health care system presently in Canada is acute care and institutional oriented. It is probably the best system in the world for that kind of care. We have no qualms in agreeing with that point. Where we do have qualms—

[Traduction]

older people stay. But in that case there isn't really any adaptation.

Senator David: It's unfortunate, actually, because there's no reason there shouldn't be young people in those villages. I believe in the interdependence of the young and the old.

Mme Fletcher: Il existe peu de collectivités de retraités au Canada mais ce n'est pas ce dont vous parlez je pense, car ce genre de collectivité réunit des retraités encore très actifs. Nous n'avons pas de localités pour les aînés ayant besoin d'un grand nombre de services.

Le sénateur David: Selon votre organisme, à quel âge une personne devient-elle un aîné?

M. Zacharias: Je crois pouvoir représenter le point de vue de la majorité des associations d'aînés au Canada en disant que d'après nous, pour être considéré comme un aîné, il faut avoir au moins 60- ans. Certaines associations acceptent aussi des personnes de 55 ans, mais en règle générale il faut avoir au moins 60 ans pour bénéficier des services d'organismes privés par exemple.

Le président: L'AARP accepte des personnes de 55 ans alors que selon la banque de la Nouvelle-Écosse, les aînés sont ceux qui ont au moins 59 ans.

M. Zacharias: Cela varie.

Mme Fletcher: Je ne pense pas que notre Conseil se soit entendu sur un âge en particulier.

Senator David: I'd like to make a comment, because we live in a society of extraordinary paradoxes. We brag that we're living longer and longer. It used to be that 65 was retirement age, and 65 was when you started being old. But the more progress medicine makes, the longer we live, the lower we put the threshold of old age! I would see it as starting later, say at 70. But now it's at 55, and for some organizations 50. That's just a comment to show the contradictions in our modern society.

Now I'd like to spend a few moments on health care, or health-care services. What are your concerns in that area? Obviously, elderly people—let's say 70 and up—are either in chronic-care hospitals, or they're living in residences for the elderly, or they're at home. I'm not talking about highly independent people, I'm talking about people with illnesses, people who are getting frail, who have disabilities, who are starting to lose their memory, things like that.

Generally speaking, are your patients satisfied with the medical services they receive?

Mme Fletcher: Non. Nous préparons, à l'intention du Comité permanent de la santé et du bien-être social de la Chambre des communes, un document dans lequel nous examinons chacun de ces problèmes. Notre thèse centrale est que le système de soins de santé canadien s'intéresse davantage aux soins intensifs et aux soins en établissement. Sur ce plan, nous n'hésitons pas à dire que c'est sans doute le meilleur système au monde. Par contre—

[Text]

Senator David: On what basis do you say that it is the best in the world for older people?

Mrs. Fletcher: From the point of view that it is universal and that generally we have a good system of physician and hospital care. I do not think that we would want to challenge that point. Where we do have difficulty—

Senator David: Nor do I want to challenge universality. It is something we have across the country, and we are probably quite rare in that instance. I am referring mainly to the quality of care for pensioners. Do you feel that pensioners are satisfied with the quality of care they are receiving in these institutions?

Mrs. Fletcher: We have not looked at the issue of quality of care per se. However, we do not believe that the type of care provided is appropriate. In support of our theme of independent living, we believe that the health care system for seniors has to change into a more community-based, long-term care type of service. As far as traditional health care for seniors is concerned, we feel that we need more clinics, more doctors who will go into the home, more physiotherapists, more occupational therapists, more nurse practitioners. In addition, the council believes that a number of social services also fall into the category of health care services, services such as homemaker services, yard care and so on. We have found that because seniors are unable to eat properly, or cannot get out and do their shopping, or cannot cook their meals, the next thing we know is that they are in the hospital suffering from malnutrition and requiring physician care. If those seniors had homemakers, who came in a few times a week, they would not require that kind of care. Therefore, we tend to believe that that kind of social support is indeed health care support for seniors. We will be presenting our paper to the standing committee later this month, and we will be pleased to make it available to you after that time.

Le sénateur David: Je crois qu'il y a un aspect que vous avez cité tantôt probablement par respect pour la médecine et je vous remercie de votre délicatesse. C'est celui que toutes les sciences humaines devraient s'ouvrir à la gérontologie mais, la science médicale n'est pas ouverte à la gérontologie actuellement. Il y a très peu de centres où on enseigne la gérontologie. L'ensemble des médecins, sauf quand ils vont tous devenir vieux eux-mêmes, ne sont pas intéressés à soigner des personnes âgées.

Je pense que vous devez regarder cela d'une façon très attentive. Je pense que les personnes âgées qui sont hospitalisées pendant des mois et des années dans des hôpitaux de soins de courte durée n'ont pas l'environnement propre pour être ni indépendantes, ni suffisantes, ni même bien traitées.

Elles sont bien traitées au point de vue nourriture mais elles sont dans un environnement de personnes qui ne leur sont pas sympathiques. Je pense que cela est psychologiquement mauvais. Je crois que dans un très grand nombre de foyers ou de maisons d'hébergement, elles ont des médecins qui viennent et qui prescrivent à la chaîne. Je crois qu'elles sont surmédicalisées. Pour être bien sûr qu'elles dorment la nuit, on leur donne

[Traduction]

Le sénateur David: Sur quoi vous basez-vous pour dire que c'est le meilleur au monde pour les personnes âgées.

Mme Fletcher: Du fait qu'il est universel et qu'en général nous avons de bons médecins et un bon système de soins hospitaliers. Je ne crois pas que nous voudrions contester cela. Ce qui nous fait problème—

Le sénateur David: Je ne remets pas en question l'universalité. Nous en bénéficions d'un bout à l'autre du pays, et cela est sans doute assez rare. Je pense principalement à la qualité des soins pour les retraités. Pensez-vous que ceux-ci sont satisfaits des soins qu'ils reçoivent dans ces établissements?

Mme Fletcher: Nous n'avons pas examiné comme telle la question de la qualité des soins. Nous croyons cependant que les soins dispensés sont adéquats. Dans le sens de notre objectif de favoriser l'autonomie, nous croyons que le système de soins de santé destiné aux personnes âgées doit devenir plus communautaire et offrir plus de services à long terme. En ce qui concerne les soins de santé traditionnels offerts au troisième âge, nous estimons avoir besoin de plus de cliniques, de plus de médecins qui font des visites à domicile, de plus de physiothérapeutes, de plus d'ergothérapeutes, de plus d'infirmières. En outre, le Conseil croit qu'un certain nombre de services sociaux font également partie des services de soins de santé, notamment les services d'entretien domestique ou de jardins etc. Nous avons trouvé que lorsque les personnes âgées sont incapables de manger proprement ou de sortir pour effectuer leurs emplettes, ou de préparer leurs repas, vous les retrouverez inmanquablement à l'hôpital souffrant de malnutrition et ayant besoin d'un médecin. Si ces personnes âgées avaient des aides domestiques qui venaient chez elles plusieurs fois par semaine elles n'auraient pas besoin de ces soins. Nous sommes par conséquent porté à croire que ce genre de service social est assimilable aux soins de santé pour les personnes âgées. Nous présenterons notre document au comité permanent plus tard ce mois-ci et serions heureux de vous le communiquer à ce moment-là.

Senator David: I think that there is one point you mentioned earlier, probably out of respect for the medical profession and I thank you for your thoughtfulness. It was that all of the humanities should be receptive to gerontology, but that the medical sciences is not at the present time. Doctors in general are not interested in treating senior citizens. Perhaps they will be only when they grow old themselves.

I think that you should examine this issue very carefully. Senior citizens who are hospitalized for months and even years in short-term care hospitals are not exposed to an environment conducive to their being independent, self-sufficient or even well treated.

They are treated well in terms of being fed, but they are in an environment where people are not sympathetic to them. Psychologically, it's bad for them. I believe that in many residences and homes for the aged, doctors adopt an assembly line approach to prescribing medication to seniors. I believe they are overmedicated. To make certain they sleep nights, they are prescribed sleeping pills. They are prescribed vitamins to ward

[Text]

des barbituriques tant que l'on peut et des vitamines pour être bien certain qu'elles n'ont pas d'infection, ainsi de suite. Elles prennent deux fois trop de médicaments. Beaucoup de syndromes médicaux ont été guéris à partir du moment où on a supprimé les médicaments.

Alors je crois qu'il faut y faire très attention. Le personnel soignant bien souvent n'est pas sympathique aux personnes âgées. Je pense que c'est un point qui devrait être prioritaire dans vos considérations.

Mrs. Fletcher: I think you have a good point. I think it is probably because our medical schools are still teaching doctors to be cure-oriented, and when it comes to dealing with the older population they should not expect to cure their ill. All they can expect to do is lighten their load or help maintain the individual. Perhaps they feel a lack of success.

Le sénateur David: Je pense que vous touchez à un point également extrêmement important.

Je ne veux pas être trop long, monsieur le président.

Le président: Allez-y, sénateur David.

Le sénateur David: Un point que vous avez touché est celui que les médecins ont été formés effectivement pour tout guérir. La technologie permet maintenant d'aller beaucoup plus loin. Il n'y a plus d'audace maintenant que l'on ne peut pas se permettre. Je pense que vous allez voir petit à petit que l'on va être obligé de développer une éthique médicale particulière à la personne âgée.

On peut faire des pontages coronariens à 90 ans. On peut dilater des artères coronaires à 95 ans. On peut mettre des stimulateurs à 104 ans. Je pense que quand on a une personne âgée devant nous, il faut toujours se poser la question: est-ce que j'améliore sa qualité de vie pour le risque que je lui fais prendre et pour les problèmes que je risque de créer?

Je pense que cette mentalité du médecin qui veut à tout prix guérir, quel que soit l'âge ou quelle que soit la condition, est une des difficultés actuelles. La raison est que les médecins ont l'habitude de soigner des personnes plus jeunes.

J'ai vu trop de personnes âgées souffrir pendant des mois et des mois pour rien parce qu'on avait voulu trop bien faire. En plus de cela, c'est gratuit, comme vous le dites et on fait l'impossible.

Mme Stryckman: Je vous félicite de votre franchise sénateur David. Ce n'est pas toujours que les médecins sont aussi lucides dans des situations comme cela.

J'ai eu l'occasion de participer à une séance de discussions sur l'abus des personnes âgées du Québec. Justement un médecin de votre genre parlait de difficultés qu'on a à recruter des médecins pour les centres d'accueil du Québec. Le mode de paiement ne permet pas assez de visites pour qu'il soit assez profitable pour les médecins de venir dans les centres d'accueil. Les centres de soins prolongés ont des médecins plus facilement.

[Traduction]

off infections. And so on. They take twice as much medication as they need. Many of their medical problems disappear when medication is discontinued.

Therefore, I think we should pay close attention to this area. Quite often the care staff is not sympathetic to the aged. This point should be your number one concern.

Mme Fletcher: Je crois que c'est un bon point. Je crois que c'est probablement parce que nos écoles de médecin enseignent encore aux médecins à guérir, alors qu'en face du troisième âge ils ne devraient plus s'attendre à pouvoir les guérir de leurs maux. Ils peuvent tout au plus alléger leurs souffrances ou les aider à se maintenir en vie. Ils éprouvent peut-être un certain sentiment d'échec.

Senator David: I think that you have raised a very important matter.

I will be brief, Mr. Chairman.

The Chairman: Go ahead, Senator David.

Senator David: One of the points you raised is that doctors have been trained to heal everything. Technology now allows them to do a great deal more. Nothing is impossible. I think that we're gradually reaching the point where we are going to have to develop a medical code of ethics for senior citizens.

Coronary bypasses can be performed on 90 years-old patients. Surgery can be performed to unclog the coronary arteries of a 95 year old. Patients who are 104 years old can be fitted with a pacemaker. I think that when we are called upon to administer treatment to the aged, we should always ask ourselves the question: Am I improving the quality of his life, given the risk involved and the problems that I could create?

I think that one of the problems we're now having to contend with is the doctor who is bent on healing his patient, regardless of the cost or the patient's age or condition. The reason for this is that doctors are used to treating younger people.

I have seen too many seniors suffer for months on end for nothing because doctors wanted to do too much for them. As you say, the services are free and the doctors are willing to try to do the impossible.

Mrs. Stryckman: Thank you for being so frank, Senator David. Doctors don't always see things so clearly when confronted with situations such as this.

I had an opportunity to participate in a workshop on senior citizen abuse in Quebec. A doctor like yourself spoke of the problems recruiting physicians to work in homes for the aged. The method of payment is such that it is not advantageous for doctors to come to the homes. Extended care centres have an easier time recruiting physicians.

[Text]

On dirait que le système de paiement ne favorise pas la promotion et il y a une attention à soigner plutôt que de guérir le patient, «care oriented versus cure oriented».

Je trouve que c'est extrêmement intéressant ce que vous dites. Je pense bien qu'on aura l'occasion d'écrire quelques documents là-dessus. Ce que vous dites s'applique aux préposés aussi. Je connais bien le Québec et les préposés n'ont aucune formation avant d'entrer, sauf une journée d'orientation. Elles sont des personnes de bonne volonté mais qui n'ont pas la formation de base nécessaire pour comprendre les besoins de la personne âgée. Souvent c'est très dommage, l'atmosphère que l'on retrouve dans les centres.

Le sénateur David: Vous avez raison d'insister sur ce point. Je pense que tout l'aspect médical, sans être trop contestataire, mérite quand même d'être étudié. Le médecin ne peut gagner sa vie dans un centre où il y a des personnes âgées qu'en voyant peut-être une trentaine dans la matinée ou l'après-midi.

Comme les personnes âgées aiment beaucoup parler, comme vous le savez, on n'a pas le temps de les écouter. Il faut en passer à tous les cinq minutes. D'un autre côté il faut que les médecins passent tous les malades pour avoir un revenu suffisant pour pratiquer.

Au lieu de voir les malades qui en ont besoin vraiment, ils les voient tous. Tranquillement, les personnes âgées prennent l'habitude de voir le médecin à tous les mois alors que peut-être elles le verraient à tous les six mois. C'est comme cela qu'elles deviennent médicalisées petit à petit. Je trouve que c'est un aspect extrêmement important. J'ai peur que la médecine les rende souvent malades.

The Chairman: In reference to the homes for the aged, in Newfoundland, most people own their own homes and, when the children grow up and leave often the couple is left with a home which is too large for them to care for. They often have difficulty looking after themselves. Newfoundland has senior citizens homes which provide two forms of housing. There is a large building where constant nursing care is available and the seniors have their meals prepared for them. Then they have, in an area close by, cottage-type homes where men and women can live alone. I am certainly not afraid of moving into one of those tomorrow, because they are certainly the most modern facilities I have seen. These can be found in the most isolated areas in Newfoundland. They are run by church groups with federal government funding.

Mrs. Fletcher: That is the kind of care we would like to see more of, but unfortunately, it is not universally available across Canada.

Mrs. Stryckman: Too often, different ministries are concerned with housing, medical services and other facilities and each one has its own little slot to work with. They do not work together. There are often jurisdictional problems between the ministries which prevent that kind of cooperation.

The Chairman: The situation I described to you could be expanded to take in other types of housing.

Here in Ottawa we have homecare services similar to the paramed service. New services are constantly evolving and

[Traduction]

The payment system acts as a disincentive and the focus is care oriented as opposed to cure oriented.

I find what you're saying most interesting. I think that some papers will be written on the subject. In my opinion, what you're saying also applies to staff. I am familiar with the situation in Quebec and staff receive no advance training, only a one-day orientation session. They are motivated people, but they don't have the necessary training to understand the needs of the aged. It's a shame to see the atmosphere that prevails in these homes.

Senator David: You are right to stress this point. Without wanting to be overly argumentative, I think the whole medical side of this question warrants some consideration. A doctor cannot earn a living working in a home for the aged unless he sees some thirty patients during the morning or afternoon.

As you know, elderly people like to talk a lot and the doctor doesn't have time to listen to them. He has only five minutes to spend with each patient. On the other hand, the doctor has to see all the patients in order to earn a decent income.

Instead of seeing only those patients who are sick, he sees all of them. The elderly gradually get into the habit of seeing the doctor once a month when perhaps once every six months would do. That's how they slowly become overmedicated. I think that's an extremely important point. I'm concerned that medicine is often making them sick.

Le président: En ce qui concerne les maisons de repos à Terre-Neuve, la plupart des gens sont propriétaires de leur maison et, une fois que les enfants ont quitté le foyer, le couple âgé se retrouve souvent avec une maison dont il n'a plus la force de s'occuper. Il a souvent de la difficulté à s'occuper de lui-même. Terre-Neuve a deux catégories de maisons de retraite: il y a d'abord les grands bâtiments dans lesquels des soins infirmiers sont toujours offerts et où les personnes âgées n'ont pas à préparer leur repas. Puis il existe, pas loin de là, des petites maisons dans lesquelles des hommes et des femmes peuvent vivre seuls. Je n'hésiterais certainement pas à y déménager moi-même demain, puisqu'on y trouve tous les comforts modernes. On trouve de ces maisons dans les régions les plus isolées de Terre-Neuve. Elles sont administrées par des groupes ecclésiastiques avec l'appui financier du gouvernement fédéral.

Mme Fletcher: C'est ce dernier genre de situation que nous aimerions voir plus souvent, mais malheureusement elle n'est pas offerte partout au Canada.

Mme Stryckman: Il arrive trop souvent que différents ministères s'occupent de logement, de services médicaux et d'autres services, chacun travaillant dans son petit domaine. Ils ne travaillent pas ensemble; des problèmes de compétences les empêchent en effet souvent de coopérer.

Le président: La situation que je vous ai présentée pourrait viser d'autres genres de logements.

Ici, à Ottawa, nous avons des services de soins à domicile semblables au service d'auxiliaires médicaux. De nouveaux

[Text]

more people are getting into homecare. There are companies who dispatch nurses to homes to look after aged persons. Often that is paid for by the government and that is supported by the provincial government. In many instances, companionship is what the older person requires.

My wife, who works as a volunteer, found that she could not keep up with the quantity of work. She likes to work with old people. My understanding is that loneliness is one of the worse problems older people face.

Mrs. Fletcher: That is right.

The Chairman: Are you aware of the paramed type of organization I am speaking of? I believe these are operated by private companies which hire nurses at various levels and dispatch them to look after the aged, depending on the care that is required by the individual.

Mrs. Fletcher: That varies from province to province. Sometimes it is accessed through the health care system and physicians. In other provinces, the service can be provided based on need other than medical need.

One of the problems we have in Canada with homecare is that there is obviously a recognized need for it and, as you say, more and more companies are going into the fray. However, as yet, we do not have any standards. One group will have an entirely different standard of service from another. This is creating difficulties for some of the older people because they do not know what kind of people will be coming into their homes when a homecare person comes to their door.

The Chairman: I was told by a provincial government representative that anyone who wanted to develop this sort of business had only to apply for a licence and, in terms of the individual requiring the service, I was told that social assistance would pay for it.

My wife tells me that in many instances the dispatcher who allocates these nurses to different homes will often send someone out to a home who is quite unable to deal with the individual requiring the care.

Mrs. Fletcher: That is one of the concerns we have been considering. The Canadian Council on Homemakers is quite aware of that issue and is trying to develop standards. Of course, they have no mandate to force any standards down the throats of the various provincial agencies.

Mrs. Stryckman: The Province of B.C. contracts out to private agencies like the ones you have mentioned, because it is cheaper to do it that way. However, they have a very strict surveillance system and they control the quality of the care that is given. They have done this in gradual steps. They have not jumped from a completely public system to a completely private system. Apparently, it is working very well. I think it would be interesting to have a vision of what is going on in different provinces and to try to put all the best points together.

The Chairman: In the housing phase of your operation, what have you been able to discern with regard to the widow who loses her husband and who has a home larger than she needs

[Traduction]

services apparaissent tous les jours et plus de gens s'occupent de soins à domicile. Certaines entreprises envoient des infirmières à domicile pour s'occuper de personnes âgées. Et ce service est souvent payé par le gouvernement et appuyé par le gouvernement provincial. Dans de nombreux cas, les personnes âgées ont surtout besoin de compagnie.

Ma femme, qui fait du bénévolat, a constaté qu'elle était débordée de travail. Elle aime travailler avec les personnes âgées. D'après ce que je crois comprendre, la solitude est l'un des pires problèmes pour les personnes âgées.

Mme Fletcher: C'est exact.

Le président: Connaissez-vous les services paramédicaux auxquels j'ai fait allusion? Je crois qu'ils sont dispensés par des entreprises privées qui embauchent des infirmières à différents niveaux et qui les envoient s'occuper des personnes âgées, en tenant compte des soins requis dans chaque cas.

Mme Fletcher: Cela varie d'une province à l'autre. On y a parfois accès par l'entremise du système de soins de santé ou des médecins. Dans d'autres provinces, ce service est dispensé en fonction des besoins autres que médicaux.

Un de nos problèmes au Canada dans le domaine des soins de médecine est que, de toute évidence, nous avons un besoin dans ce domaine et que, comme vous le dites, de plus en plus d'entreprises s'y lancent, mais que nous n'avons pas encore fixé de normes à ce sujet. La qualité des services varie donc beaucoup d'une entreprise à l'autre. Ce qui cause des problèmes à certaines personnes âgées, puisqu'elles ne savent pas à qui elles ouvrent leur porte lorsqu'une personne est envoyée pour leur offrir des soins à domicile.

Le président: Je me suis laissé dire par un représentant d'un gouvernement provincial qu'il suffisait pour se lancer dans ce secteur d'affaires de faire une demande de licence et, pour ce qui est de la personne demandant le service, on m'a dit que l'assistance sociale paierait.

Ma femme me dit que, dans de nombreux cas, le répartiteur envoie une infirmière dans une maison, où elle sera totalement incapable de fournir les soins requis.

Mme Fletcher: C'est un des problèmes que nous examinons. Le Conseil canadien des services d'auxiliaires familiaux est bien conscient de ce problème et cherche à établir des normes. Il n'a par contre pas de mandat pour les faire respecter par différentes agences provinciales.

Mme Stryckman: La Colombie-britannique affirme ses services à différentes agences privées semblables à celles que vous avez mentionnées parce que cela lui coûte moins cher. Mais elle a un système de surveillance très sévère et elle contrôle la qualité des soins dispensés. Elle y est arrivée graduellement. Elle n'est pas passée brutalement d'un système entièrement public à un système entièrement privé. Apparemment, cela marche très bien. Je crois qu'il serait intéressant d'avoir un aperçu de ce qui se passe dans les différentes provinces pour en dégager les aspects les plus positifs.

Le président: Dans le volet logement de votre activité, avez-vous pu tirer des conclusions sur l'état de la veuve qui perd son mari et qui a une maison trop pour ses besoins, mais dont elle

[Text]

which she does not want to move out of? That must be a problem. I am again referring to Newfoundland where most people own their own homes. The most effective program there was the Residential Rehabilitation Assistance Program under which the elderly could obtain government money at low interest rates to fix up their homes and make them liveable for another 15 years or so.

Is that prevalent across the country?

Mrs. Fletcher: I do not believe so. I know that one of the things Canada Mortgage and Housing Corporation is looking at is developing special grants for senior citizens so that they can renovate their homes and make them more suitable to their needs.

The Chairman: That is universal in Newfoundland.

Mrs. Fletcher: Then that must be provided by the ministry in Newfoundland; that is not a federal program.

The Chairman: CMHC is involved, but that is contracted out to the province, and in one case it was contracted out to the National Anti-Poverty Association.

Mrs. Stryckman: Quebec has a similar system to that, and it also contracts out to the Société D'Habitation du Québec. That is for people with low-incomes as opposed to senior citizens.

The Chairman: But it is set according to one's income.

Mrs. Stryckman: Yes.

The Chairman: In some cases some people get the whole amount at no cost to them, and then there is a sliding scale based on income.

Mr. Cal Zacharias, Head of Liaison, National Advisory Council on Aging: Manitoba has a program of that nature, but the programs do vary from province to province. Most of those programs are run by the provincial governments.

The Chairman: What is your council doing respecting diets for the elderly? Does a person's diet become important at the age of 60 or 65?

Mrs. Fletcher: I am sure you have heard about the tea and toast syndrome, especially as far as older, single women are concerned. That is one reason we did make an issue of out nutrition. The members of the council are quite concerned with health promotion issues generally, and the various lifestyle issues, from physical fitness to the use of medication.

As you mentioned earlier, the overuse of medication by seniors does not necessarily come from overprescribing, but because older people have a tendency to keep every medication they have been given, and, if a friend is taking something, they want to take it, too.

We are looking at all of these issues, and we will be looking at lifestyle issues in more detail as we look at the barriers, because I think one of the things we will find is that people believe that the lifestyle they have maintained in the past is now one of the barriers they encounter to independent living.

[Traduction]

ne veut pas sortir? Cela doit être un problème. Je pense de nouveau à Terre-Neuve où la plupart des gens sont propriétaires de leur maison. Le programme le plus efficace dans cette province a été le Programme d'aide à la réfection résidentielle, au titre duquel les personnes âgées pouvaient obtenir des fonds publics à des taux d'intérêt peu élevés pour arranger leur maison de manière à pouvoir y vivre encore 15 ans ou plus.

Est-ce courant ailleurs au pays?

Mme Fletcher: Je ne le pense pas. Une des choses qu'examine la Société canadienne d'hypothèques de logement est la possibilité d'offrir des subventions spéciales aux citoyens âgés pour qu'ils puissent rénover leur maison et l'adapter à leur besoins.

Le président: Cela est courant à Terre-Neuve.

Mme Fletcher: Alors ça doit être offert par les ministères à Terre-Neuve, car ce n'est pas un programme fédéral.

Le président: La SCHL y participe, mais il s'agit d'un marché conclus avec la province et dans un cas ce marché a été conclus avec l'Association nationale anti-pauvreté.

Mme Stryckman: Au Québec on trouve un système semblable qui conclut aussi des marchés avec la Société d'habitation du Québec. Cela s'adresse aux personnes à faible revenu plutôt qu'aux personnes âgées.

Le président: C'est le revenu qui est le facteur déterminant.

Mme Stryckman: Oui.

Le président: Certaines personnes obtiennent le plein montant sans frais, et les autres l'obtiennent selon une échelle mobile en fonction de leur revenu.

M. Cal Zacharias, chef des Relations publiques, Conseil consultatif national sur le troisième âge: Le Manitoba a aussi un programme du même genre, mais ces programmes varient d'une province à l'autre. La plupart d'entre eux sont administrés par les gouvernements provinciaux.

Le président: Que fait votre Conseil en matière de régimes alimentaires pour les personnes âgées? Le régime alimentaire prend-t-il de l'importance entre 60 et 65 ans?

Mme Fletcher: Je suis sûre que vous avez entendu parler du syndrome «du thé et du toast», surtout en ce qui concerne les femmes seules plus âgées. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons soulevé le problème de l'alimentation. Les membres du Conseil se préoccupent beaucoup de tout ce qui, en général, touche la promotion de la santé et les diverses questions de style de vie, depuis la forme physique à la consommation de médicaments.

Comme vous l'avez dit, la surconsommation de médicaments par les personnes âgées n'est pas nécessairement attribuable à un excès de prescriptions, mais bien plus au fait que ces personnes sont portées à garder chacun des remèdes qu'elles ont reçus et, si un ami en prend un, vont vouloir le prendre aussi.

Nous examinons tous ces problèmes. Nous examinerons plus en détail les questions se rapportant au style de vie lorsque nous étudierons les obstacles, c'est-à-dire que l'une des choses que nous établirons, à mon avis, c'est que les gens croient que le style de vie qu'ils ont eu dans le passé fait maintenant obstacle à leur autonomie.

[Text]

The Chairman: Since I am Chairman on the Standing Senate Committee on Fisheries, let me put this question to you: Do you think that the elderly should consume more fish products? The reason for the increase in consumption of fish relates to nutritional and health aspects.

When the committee went to Boston it heard from a Dr. Nettleton. I considered inviting her to Canada to appear before the committee, but since that was an expensive proposition, I thought we should at least have a large audience gathered to hear her.

If I were to tell you that we were going to bring Dr. Nettleton to Ottawa—and I guarantee you would be pleased to hear from her—would you be interested in attending a meeting? I would not want to bring Dr. Nettleton to Ottawa to have only 25 or so people in attendance; I should like to see 100 or more people in attendance.

Mrs. Fletcher: One of our council members has expressed an interest in continuing to have access to people who are knowledgeable on given subjects, and I try constantly to bring in people to discuss various topics. So, on behalf of the members, I would imagine they would be quite interested in having the opportunity to hear someone talk about nutrition.

The Chairman: Dr. Nettleton is bubbling with information. I think it would be helpful from the health and diet aspects.

Senator David: Do you think, Mr. Chairman, it would make a big difference if a person over 70 years of age ate fish rather than steak?

The Chairman: That is the question I am asking: is it important for the elderly to eat more fish because herring contains Omega-3 and fish oil? Would it be beneficial for a person aged 65 or 70 to consume fish instead of meat?

Senator David: I think it benefits them if they eat what they want to eat and what they like to eat. That is one of the joys they have—that is, to eat what they want. I do not think eating more fish now will prolong their lives.

On the other hand, I think it is tremendously important for a man at the age of 40, or a woman at the age of 50, to consume more fish than meat to prevent arteriosclerosis.

I have seen many old people who have told me that one doctor told them not to eat bread, another told them not to eat fish, and a third told them not to eat some other food product, which meant that they were eating nothing at all. They were doing nothing but drinking and taking vitamins because everything was prohibited. At some time we have to be relaxed and let the elderly do what they want to do. It would be like telling someone to stop smoking at the age of 90. If he or she has not suffered to that point, and has continued to smoke, that God was good to them, then they should thank God and continue to smoke.

Mrs. Stryckman: Seniors are easy prey for people pushing natural foods. That is really dangerous.

[Traduction]

Le président: Puisque je suis le président du Comité sénatorial permanent des pêches, permettez-moi de vous poser la question suivante: les personnes âgées devraient-elles consommer plus de produits halieutiques? Ce qui s'expliquerait pour des raisons d'alimentation et de santé.

Lorsque notre comité s'est rendu à Boston, il a recueilli le témoignage d'une Dr. Nettleton. Je voulais l'inviter à comparaître devant le comité au Canada, mais puisque cela coûte assez cher, j'estimais que nous devrions au moins avoir un large auditoire pour l'entendre.

Si je vous disais que nous faisons venir la Dr. Nettleton à Ottawa—je vous assure que vous seriez heureux de l'entendre—seriez-vous intéressé à assister à cette réunion? Je ne voudrais pas qu'elle vienne ici et prenne la parole devant 25 personnes. J'aimerais un auditoire d'au moins cent personnes.

Mme Fletcher: Un des membres de notre Conseil s'est dit intéressé à continuer de se renseigner auprès de gens qui sont bien informés sur telle ou telle question, et j'essaie toujours d'inviter des personnes à venir discuter de divers sujets. Au nom des membres, je crois bien qu'ils seraient très intéressés à avoir l'occasion d'entendre quelqu'un leur parler d'alimentation.

Le président: Mme Nettleton est une mine de renseignements. Je crois qu'il serait utile de l'entendre aussi bien du point de vue de la santé que de celui du régime alimentaire.

Le sénateur David: Croyez-vous, monsieur le président, que ce ferait une grande différence pour une personne de plus de 70 de manger plus de poisson que de steak?

Le président: C'est justement la question que je pose: est-il important que les personnes âgées mangent plus de poisson parce que le hareng contient du Oméga-3 et de l'huile? Serait-il bénéfique pour une personne de 65 ou de 70 ans de consommer du poisson au lieu de la viande?

Le sénateur David: Je crois que ce qui leur fait du bien c'est de manger ce qu'elles veulent manger et ce qu'elles aiment manger. C'est une des joies qui leur reste, c'est-à-dire de manger ce qu'elles veulent. Je ne crois pas qu'en mangeant plus de poisson à leur âge elles prolongent leur vie.

D'un autre côté, je crois qu'il est très important pour un homme de 40 ans ou une femme de 50 ans de manger plus de poisson que de viande pour prévenir l'artériosclérose.

J'ai rencontré beaucoup de personnes âgées qui m'ont dit qu'un médecin leur avait dit de ne pas manger de pain, un autre de ne pas manger de poisson, et un troisième de ne pas manger tel ou tel autre produit alimentaire, et en fin de compte elles ne mangeaient plus rien du tout. Elles ne faisaient que boire et prendre des vitamines parce que tout leur était interdit. À un moment donné, il faut relâcher les contraintes et les laisser faire ce qu'elles veulent. Cela reviendrait à demander à quelqu'un d'arrêter de fumer à 90 ans. Si cette personne n'en a pas souffert jusqu'à cet âge-là, et qu'elle continue à fumer, Dieu a été bon pour elle et elle devrait l'en remercier et continuer à fumer.

Mme Stryckman: Les personnes âgées sont des proies faciles pour les vendeurs d'aliments naturels. C'est un réel danger.

[Text]

There are certain nutritional recommendations that can be helpful to seniors so that they can digest better and have better elimination. Constipation is an important issue for seniors.

I think that Senator David is quite correct when he says that we cannot expect to see any major changes in the health of seniors as a result of a different diet. Seniors want to be part of the world. They want to be integrated. They want to do what everyone else is doing. When they hear their children talk about eating margarine instead of butter, and brown bread instead of white bread, that gives them a feeling of being in control and being able to do things for themselves. From a psychological and mental health point of view, that is important, even if it is not going to change their health. They feel that they are part of the trends in society and they can understand when people talk about vitamins, roughage, and that sort of thing.

Mrs. Fletcher: With respect, though, I think the clue is that seniors can eat what they like so long as they are already following a fairly balanced diet; but what we have found is that many seniors do not have balanced diets.

As I mentioned earlier, there is the tea and toast syndrome. I do think that adding a proper amount of protein, vegetables and fruits to one's diet would be appropriate. I would agree that whether they eat meat as opposed to fish would probably make no difference, but they have to get protein from somewhere.

Senator David: I agree with that completely. We are always—

On exagère toujours quand on veut prendre une position et Dieu sait qu'en politique il y a beaucoup d'exagérations! Mais, c'est pour cette raison que j'apprends ce langage maintenant, voyez-vous!

Mme Stryckman: Le problème aussi est souvent celui des dents des personnes âgées.

They have teeth problems in that their teeth are not well fitted. They have a difficult time chewing certain kinds of food and they end up eating tea and toast; and sometimes their teeth cannot be well fitted because they do not have any bone to attach the teeth to.

Mrs. Fletcher: Senator David, I have heard it said that the two most significant health problems of seniors relate to their teeth and their toes.

Senator David: But a senior's diet will be better in 20 years because the younger generation has been much better treated than the previous one.

The Chairman: What about the differences in the problems of urban seniors versus rural seniors? Is there a difference in their needs?

Mrs. Fletcher: We on the National Advisory Council on Aging have not done any in depth studies on the differences in needs of urban versus rural groups. However, we find that rural seniors have more difficulties with transportation, where urban seniors have more difficulties with housing and family

[Traduction]

On peut donner aux personnes âgées certains conseils pour faciliter leur digestion et le processus d'excrétion. La constipation est un problème courant parmi elles.

Je crois que le sénateur David a tout à fait raison d'affirmer que nous ne pouvons pas nous attendre que la santé des personnes âgées s'améliore sous l'effet d'un nouveau régime alimentaire. Les personnes âgées veulent faire partie du monde et y être intégrées. Elles veulent faire ce que tout le monde fait. Si elles entendent leurs enfants dire qu'il faut manger de la margarine plutôt que du beurre et du pain brun plutôt que du pain blanc, cela leur donne le sentiment qu'elles se maîtrisent et sont capables de faire des choses pour elles-mêmes. Du point de vue de la santé mentale et psychologique, c'est important, même si cela ne changera pas leur état de santé. Elles ont le sentiment de suivre ce qui se fait dans la société et elles ne se sentent pas dépaysées lorsqu'elles entendent parler de vitamines, de fibres alimentaires, et d'autres choses du genre.

Mme Fletcher: Sauf votre respect, cependant, je crois que l'essentiel c'est que les personnes âgées mangent ce qu'elles aiment, du moment qu'elles ont déjà un régime alimentaire équilibré; mais nous avons trouvé que beaucoup d'entre elles n'ont pas un tel régime.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a le syndrome du thé et des rôties. Je crois réellement qu'il serait indiqué d'ajouter des quantités adéquates de protéines, de fruits et de légumes à leur régime. Je serais d'accord pour dire que le fait qu'elles mangent de la viande plutôt que du poisson ne ferait probablement aucune différence, mais elles doivent obtenir de la protéine de quelque part.

Le sénateur David: Je suis entièrement d'accord. Nous sommes toujours—

One always tends to exaggerate when taking a certain stand and God knows that politics is no stranger to exaggeration! That's why I'm learning the language, you see.

Mrs. Stryckman: Another problem is that often the elderly have a problem with their teeth.

Elles ont aussi des problèmes avec leurs dents en ce sens qu'elles sont déchaussées. Elles ont de la difficulté à mastiquer certains aliments et elles finissent par boire du thé et manger des toasts; et parfois leurs dents ne peuvent être remises en place parce qu'il n'y a plus d'os auxquels les fixer.

Mme Fletcher: Sénateur David, j'ai entendu dire qu'un des principaux problèmes de santé des personnes âgées concerne leurs dents et leurs orteils.

Le sénateur David: Mais le régime alimentaire des personnes âgées sera meilleur dans vingt ans parce que la jeune génération a été beaucoup mieux traitée que la précédente.

Le président: Qu'en est-il de la différence entre les problèmes des personnes âgées vivant en ville et de celles vivant dans des régions rurales? Ont-elles des besoins différents?

Mme Fletcher: Nous du Conseil consultatif national sur le troisième âge n'avons pas vraiment étudié la question de la différence de besoins des gens qui vivent en ville comparativement à ceux qui vivent en milieu rural. Nous trouvons cependant que ces derniers ont plus de difficulté en matière de transport, tan-

[Text]

support. Interestingly enough, we tend to think of rural seniors as being more isolated, but in the literature we read that their families and friends are around them more than those of the urban seniors.

Senator David: I am pleased that you have spoken about a national policy, but I would like to know the main reason why you think a policy with respect to the seniors would correct some of these problems. I agree with the idea completely, but, if there were a policy, what are the pitfalls or problems you would like to see it overcome?

Mrs. Fletcher: One of the reasons why council members feel that we need to have a national policy is so that we can understand our objectives as a country in terms of our seniors. If we know what those objectives or goals are, then we know the kinds of programs we need to develop. I suppose that the members of the National Advisory Council on Aging would like to see all seniors in Canada have access to a similar standard of living.

Le sénateur David: Je suis d'accord que beaucoup de vos considérations sont de juridiction provinciale.

Mme Fletcher: Exactement, sénateur David.

Le sénateur David: A ce moment-là, il faudrait que chaque province ait également un ministère des personnes âgées pour faire une coalition entre la politique fédérale et les politiques provinciales.

Est-ce que c'est dans un sens aussi large que cela que vous préconisez une politique à travers le Canada d'un minimum de standards applicables dans toutes les provinces canadiennes?

Mrs. Fletcher: It is similar to our health care system. In that system there is universality, portability, and so on. The federal government has developed these standards and everything else fits into them.

Mr. Zacharias: I would think that a national policy on aging would look at the implications of an aging society as a whole, not just in terms of services, programs, and so on, for seniors.

The Chairman: All of you are comparatively young. Why are you so interested? Are you worried about your own futures?

Mrs. Fletcher: Yes; I'd like to say that is why I'm involved. But I think many of the people involved in gerontology are thinking in similar terms. Actually we are not all that young; we are getting close to the age where it really is of major concern in terms what our country is going to do for the elderly.

Mr. Zacharias: At this point I was going to try to promote our slogan, which is that "Aging is everybody's business"—that is what it is really all about.

The Chairman: I am reminded of how a person feels about his own age because of what happened when the fisheries committee visited the east coast. One fisherman, whom I considered an old man, was giving evidence. I could not describe to you how he spoke to us and the swearing he did, but when

[Traduction]

dis que les difficultés des premières sont sur le plan du logement et de l'appui familial. Il est intéressant de noter que nous sommes portés à croire que les personnes âgées en milieu rural sont plus isolées, alors que ce que nous lisons sur leur compte nous indique au contraire que leur famille et leurs amis les entourent davantage que les personnes âgées vivant en ville.

Le sénateur David: Je suis heureux que vous ayez parlé d'une politique nationale, mais je voudrais connaître la principale raison pour laquelle vous pensez qu'une politique du troisième âge corrigerait certains de ces problèmes. Je suis exactement du même avis, mais s'il y avait une politique quels sont les écueils ou problèmes que vous voudriez qu'elle surmonte?

Mme Fletcher: Une des raisons pour lesquelles les membres du Conseil estiment qu'il nous faut une politique nationale est que nous pouvons avoir des objectifs pour l'ensemble du pays du point de vue de nos personnes du troisième âge. Si nous connaissons ces objectifs ou buts, alors nous savons quel genre de programme nous devons avoir. Je suppose que les membres de notre Conseil aimeraient que toutes les personnes âgées au Canada puissent avoir le même niveau de vie.

Senator David: I agree that many of the issues you raise come under provincial jurisdiction.

Mrs. Fletcher: Exactly, Senator David.

Senator David: That being the case, each province would have to have a department responsible for the aged so as to coordinate federal and provincial policies.

Do you advocate a Canada-wide policy with minimum standards applicable in each province?

Mme Fletcher: Cela est semblable à notre système de soins de santé, qui est universel, transférable, etc. Le gouvernement fédéral a établi ces normes et tout le reste s'y adapte.

M. Zacharias: Je crois qu'une politique nationale sur le troisième âge examinerait les implications du vieillissement global de la société, et ne se limiterait pas à aborder les questions de services, de programmes, etc., pour les personnes âgées.

Le président: Vous êtes tous relativement jeunes. Pourquoi êtes-vous si intéressés? Êtes-vous inquiets pour votre propre avenir?

Mme Fletcher: Oui; je dirais que c'est la raison de mon engagement. Je crois que beaucoup de personnes qui s'occupent de gérontologie pensent comme moi. En fait, nous ne sommes pas si jeunes que cela; nous approchons de l'âge où nous commençons à nous demander ce que notre pays compte faire pour les personnes âgées.

M. Zacharias: Je voulais à ce moment-ci faire la promotion de notre slogan qui est «Le vieillissement, ça nous concerne tous»—car c'est de cela qu'il s'agit vraiment.

Le président: Lors de la visite du Comité des pêches sur la côte est, il est survenu un petit fait qui en dit long sur la façon dont une personne perçoit son âge. Un pêcheur, qui me semblait être un vieil homme, témoignait. Il me serait difficile de parler comme lui et de vous rapporter ses jurons, mais après

[Text]

he was finished I asked him, "By the way, skipper, you say it like it is and I would like to ask how old you are." He said, "I am 68". I thought to myself that I am the same age, but I thought of him as an elderly gentleman. I suppose it is all in how we feel about ourselves.

Mrs. Fletcher: Yes, that is really true. Mr. Chairman, if for any reason you want to come back to us, please do.

The Chairman: Yes, I was about to say that. We are delighted that you came, that our Clerk asked you to attend.

Mrs. Fletcher: We actually invited ourselves to come.

The Chairman: Well, that's good, and I hope that you will invite other groups to do the same, so that we can cooperate and coordinate our efforts. We do have a forum in the Senate and we can do almost anything, apart from demanding money of the minister, to achieve what we want.

Mrs. Fletcher: Now that we have made contact with you, and as we develop our documents, we will be sure to send them along. If you want to discuss them with us, please feel free to call us back.

The Chairman: Thank you very much. It was a joy to hear from you.

The committee adjourned.

[Traduction]

sa déposition je lui ai demandé: «En fait, capitaine, vous ne mâchez pas vos mots et je voudrais vous demander quel âge vous avez.» Il m'a répondu: «J'ai 68 ans». Je me suis dit que j'avais le même âge et que pourtant je le considérais comme un vieil homme. Je suppose que tout dépend de la perception que chacun a de soi.

Mme Fletcher: Oui, c'est très vrai. Monsieur le président, si pour une raison quelconque vous voulez nous revoir, n'hésitez pas à nous rappeler.

Le président: Oui, j'allais justement le dire. Nous sommes très heureux que vous soyez venue et que notre greffier vous ait demandé de participer.

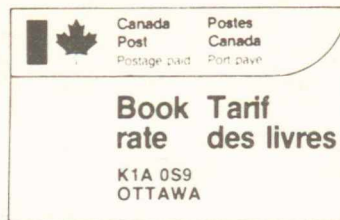
Mme Fletcher: En fait, nous nous sommes invités.

Le président: Eh bien!, c'est parfait. J'espère que vous inviterez d'autres groupes à en faire autant, pour que nous puissions coopérer et coordonner nos efforts. Le Sénat est réellement un forum et nous pouvons faire pratiquement tout, sauf demander de l'argent au ministre, pour atteindre nos objectifs.

Mme Fletcher: Maintenant que nous avons pris contact avec vous nous vous ferons certainement parvenir nos documents à mesure qu'ils paraîtront. Si vous voulez en discuter avec nous, n'hésitez pas à nous rappeler.

Le président: Merci beaucoup, nous avons été heureux de vous écouter.

Le comité ajourne la séance.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Advisory Council on Aging:

Mrs. Susan Fletcher, Director;
Mrs. Judith Stryckman, Chief of Research;
Mr. Cal Zacharias, Chief of Liaison.

Du Conseil consultatif sur le troisième âge:

M^mc Susan Fletcher, directrice;
M^mc Judith Stryckman, chef de recherches;
M. Cal Zacharias, chef de la liaison.



Second Session
Thirty-third Parliament 1986-87-88

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

Proceedings of the Subcommittee on

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Wednesday, June 8, 1988

Issue No. 7

Fourth proceedings on:

The examination and report upon the Document entitled: "A Study Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public-Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans

AND

Third proceedings on:

The inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss"

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-troisième législature 1986-1987-1988

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Délibérations du Sous-comité des

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Le mercredi 8 juin 1988

Fascicule n° 7

Quatrième fascicule concernant:

L'étude du Document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada

ET

Troisième fascicule concernant:

L'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss»

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS
AND SENIOR CITIZENS

Chairman: The Honourable Senator Jack Marshall
Deputy Chairman: The Honourable Senator Lorne M. Bonnell

and
The Honourable Senators:

David, Paul *Tremblay, Arthur
Molson, Hartland de M.

**Ex Officio Member*
(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS ET DU TROISIÈME ÂGE

Président: L'honorable sénateur Jack Marshall
Vice-président: L'honorable sénateur Lorne M. Bonnell

et
Les honorables sénateurs:

David, Paul *Tremblay, Arthur
Molson, Hartland de M.

**Membre d'office*
(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, June 30, 1987:

“On the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Le Moyne:

That the inquiry on the Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology entitled: Production and Distribution of the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” tabled in the Senate on 15th April 1986 be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology for study and Report.

After debate, and

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Thursday, September 10, 1987:

“The Honourable Senator Gigantès moved,—That the inquiry of the Honourable Senator Marshall with respect to the National Film Board Production “The Kid Who Couldn’t Miss” be referred to the Sub-Committee on Veterans Affairs for study and report.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Comité

Line Gravel

Committee Clerk

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

“Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans; and

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 30 juin 1987:

«Sur motion de l’honorable sénateur Marshall, appuyé par l’honorable sénateur Le Moyne:

Que l’interpellation sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé: Production et distribution du film de l’Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn’t Miss», déposé au Sénat le 15 avril 1986 soit déférée au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour étude et rapport.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le jeudi 10 septembre 1987:

«L’honorable sénateur Gigantès propose,—Que l’interpellation de l’honorable sénateur Marshall au sujet de la production de l’Office national du film «The Kid Who Couldn’t Miss» soit déférée au Sous-comité des affaires des anciens combattants pour étude et rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l’Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l’honorable sénateur Marshall, appuyé par l’honorable sénateur Phillips,

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, February 10, 1987:

“The Committee proceeded to examine the Order of Reference relating to Veterans Affairs, adopted by the Senate on December 16, 1986.

The Honourable Senator David moved,—That the following Order of Reference be referred to the Sub-Committee on Veterans Affairs:

“That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative”.

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 10 février 1987:

«Le comité étudie ensuite l'ordre de renvoi ayant rapport aux anciens combattants que le Sénat a adopté le 16 décembre 1986.

L'honorable sénateur David propose,—Que l'ordre de renvoi suivant soit déferé au Sous-comité des affaires des anciens combattants:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 8, 1988
(19)

[Text]

The Sub-Committee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, *in camera* at 7:04, the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Sub-Committee present: The Honourable Senators Bonnell, David, Marshall and Molson.

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Sub-Committee.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Dieppe Veterans Prisoners of War Association:

Mr. Georges Giguère, National President;

Mr. Arthur Fraser.

The Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated June 30, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated September 10, 1987, relating to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss".

It was agreed,—That the consideration of the Order of Reference with respect to the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall on the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss" be postponed until the next sitting of the Sub-Committee.

At 7:25 p.m., the Sub-Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Mr. Giguère made a presentation and with the other witness answered questions.

At 8:30 p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Subcommittee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 8 JUIN 1988
(19)

[Traduction]

Le sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie se réunit aujourd'hui à huis clos à 19 h 04 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Bonnell, David, Marshall et Molson.

Également présents: M. Grant Purves, attaché de recherche, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement; M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du sous-comité, ainsi que les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe:

M. Georges Giguère, président national;

M. Arthur Fraser.

Le sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat en date du 30 juin 1987 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie en date du 10 septembre 1987 concernant l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall au sujet de la production de l'Office national du film intitulé «The Kid Who Couldn't Miss».

Il est convenu que l'étude de l'ordre de renvoi concernant l'interpellation de l'honorable sénateur Jack Marshall sur la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss» soit remise à la prochaine séance du sous-comité.

A 19 h 25, le sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat en date du 31 mars 1987 et du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie en date du 10 février 1987 concernant le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985 et déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que de toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada, dont le Comité doit faire rapport.

M. Giguère présente un exposé puis répond aux questions avec l'autre témoin.

A 20 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

[Text]

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 8, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7.00 p.m., to examine the document entitled: "A Study Team Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans; and the inquiry of the Honourable Senator Jack Marshall with respect to the National Film Board Production "The Kid Who Couldn't Miss": Examination of the Draft Report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Senator Jack Marshall (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators following our *in camera* meeting, the next phase of our meeting this evening is the Nielsen Task Force. I am happy to welcome tonight our witness from the Dieppe Veterans Prisoners of War Association, Mr. Georges Giguère. Mr. Giguère is a long-time supporter of veterans and over the years has become a good friend of mine. I will ask Mr. Giguère to introduce the colleagues who accompany him this evening.

Mr. Georges Giguère, National President, Dieppe Veterans and Prisoners of War Association: Mr. Chairman, on my left is my wife, Mrs. Rita Giguère. On my right is Mr. Arthur Fraser, an old friend of mine, who is a director of the Montreal chapter of the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association. Next to Mr. Fraser is his wife, Therese Fraser.

The Chairman: Mr. Giguère, perhaps I could introduce the senators who are present this evening. Senator Lorne Bonnell is the deputy chairman of the committee. Senator Bonnell comes from Prince Edward Island. Senator Molson is from Montreal and Senator David is also from Montreal.

Mr. Giguère, I believe you have an opening statement and perhaps you would proceed with that statement at this time.

Mr. Giguère: Mr. Chairman and honourable members of the committee, in the name of all the Dieppe prisoners of war, I would like to express to you my thanks and appreciation for giving us the opportunity to present our case to you. We have been presenting briefs for a very long time and we have not succeeded 100 per cent in attaining our goals, but we have partly succeeded. We hope in the near future to attain fully our goal. The Dieppe Veterans and Prisoners of War Association hereby requests that paragraph 3 of Bill C-92—I think it has been changed to Bill C-100—be amended in order to provide better compensation to the Dieppe prisoners of war for the following reasons.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 8 juin 1988

[Traduction]

Le sous-comité des affaires des anciens combattants du Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 heures pour étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielson)—Service au public—Anciens combattants», ainsi que toutes les questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada, l'enquête faite par l'honorable sénateur Jack Marshall concernant la production de l'Office national du film «The Kid Who Couldn't Miss», ainsi que l'étude de l'ébauche du rapport au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Le sénateur Jack Marshall (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, après nos délibérations à huis clos, nous passons maintenant au Groupe de travail Nielson. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue ce soir à notre témoin de l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe, M. Georges Giguère. M. Giguère soutient depuis longtemps la cause des anciens combattants et est devenu, au fil des ans, un de mes bons amis. Je demande à M. Giguère de nous présenter les personnes qui l'accompagnent ce soir.

M. Georges Giguère, président national, Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe: Monsieur le président, je vous présente à ma gauche mon épouse, Mme Rita Giguère et à ma droite M. Arthur Fraser, un vieil ami qui est directeur de la section de Montréal de l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe. M. Fraser est accompagné de son épouse, Mme Therese Fraser.

Le président: Monsieur Giguère, permettez-moi de vous présenter les sénateurs qui sont ici ce soir. Le sénateur Lorne Bonnell est le président suppléant du comité. Le sénateur Bonnell vient de l'Île-du-Prince-Édouard. Le sénateur Molson de Montréal et à ses côtés, le sénateur David qui vient également de Montréal.

M. Giguère, je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire et que vous êtes peut-être prêt à nous la présenter maintenant.

M. Giguère: Monsieur le président, honorables membres du comité. Au nom de tous les prisonniers de guerre de Dieppe, permettez-moi de vous remercier de nous donner l'occasion de présenter nos vues devant vous. Nous présentons des mémoires depuis très longtemps et n'avons réussi qu'à atteindre quelques-uns de nos objectifs. Nous espérons les réaliser tous dans un proche avenir. L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe demande par la présente que soit modifié le paragraphe 3 du projet de loi C-92—je crois que celui-ci porte maintenant le numéro C-100—afin de mieux indemniser les prisonniers de guerre de Dieppe et ce, pour les raisons suivantes.

[Text]

In 1953, the federal government established a War Claims Commission and named Mr. Justice Thane A. Campbell as Chief Commissioner. In reviewing his report, we found the following information concerning the Dieppe POWs.

On August 19, 1942, we were captured at Dieppe, France. We marched 18 kilometres to a brick factory kiln where we spent the night. On August 20, the next day, we marched three-and-a-half kilometres to be put in box cars, 60 men per car. The box cars in Europe are smaller, about a quarter of the size of a Canadian box car. I do not have to tell you how crowded we were, wounded and all. On August 21, we arrived at Stalag 153 in Verneuil, France. On August 28, we left Stalag 153 in box cars, again 60 per car. On September 1, 1942 we arrived in Stalag 8B, Lamsdorf, Germany. On October 8, 1942 our hands were crossed at the wrists and tied with Red Cross string. We remained tied for approximately 54 days. On December 2, 1942, the Red Cross string was removed and replaced with chains. The chains weighed from three to four pounds, and we remained in them morning to night. We remained chained until November 22, 1943, a total of 13 months.

On February 2, 1944, the first group left Lamsdorf. On February 25, 1944, the second group left Lamsdorf. We were moved to Stalag 2D at Stargard, which is up north near the Baltic Sea. From Stalag 2D, we were sent out on different work parties. Most Canadian POWs remained in those different work parties until January 4, 1945. On January 20, 1945 we marched out in a westerly direction, 330 men per column. The Russians had broken the German line and they were coming east.

On April 5, 1945 we arrived at a small village approximately 30 kilometres east of Hanover, and on May 15 we were released by the Allied Armies. We had to march from 25 to 30 kilometres per day with very little food. Sometimes we were machine-gunned by our allies. Naturally, we did not complain, though some of our boys were wounded. The marching lasted for three months—and is referred to as the “death march.” It is something that most of our boys have never forgotten.

As I said, during the trip from Dieppe to Lamsdorf, men were crowded in box cars with about 60 to a car. There was practically no food, little water, no room to sit, poor ventilation and no latrine facilities. Many were suffering from dysentery. The only latrine in the box car was a big wooden box filled with saw dust. The box was not emptied during the three days of the trip.

At Lamsdorf, Red Cross parcels were issued only occasionally, and during this period our hands were tied. These Red Cross parcels would contain about 10 pounds of food. However, each man would not get a Red Cross parcel. Sometimes

[Traduction]

En 1953, le gouvernement fédéral a créé une Commission des réclamations de guerre et en a confié la direction à M. le juge Thane A. Campbell. En lisant son rapport, nous avons trouvé l'information suivante concernant les prisonniers de guerre de Dieppe.

Le 19 août 1942, nous avons été capturés à Dieppe, en France. Nous avons marché 18 kilomètres jusqu'à une briqueterie où nous avons passé la nuit. Le 20 août, le lendemain, nous avons marché 3 kilomètres et demi afin d'être embarqués dans des wagons couverts, à raison de 60 hommes par wagon. Les wagons couverts européens sont plus petits que les nôtres. En effet, ils sont à peu près le quart de la dimension d'un wagon couvert canadien. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point nous étions entassés, les blessés et les autres. Le 21 août, nous sommes arrivés à Stalag 153 à Verneuil, en France. Le 28 août, nous avons quitté Stalag 153 dans des wagons couverts, entassés une fois de plus à raison de 60 par wagon. Le 1^{er} septembre 1942, nous sommes parvenus à Stalag 8B, à Lamsdorf en Allemagne. Le 8 octobre 1942, on nous a attaché les poignets croisés avec des cordes de la Croix-Rouge. Nous sommes restés ainsi attachés pendant environ 54 jours. Le 2 décembre 1942, les cordes de la Croix-Rouge ont été remplacées par des chaînes pesant entre trois et quatre livres. Nous les portions du matin jusqu'au soir. Nous sommes restés enchaînés jusqu'au 22 novembre 1943, 13 mois au total.

Le 2 février 1944, le premier groupe a quitté Lamsdorf. Le 25 février 1944, c'était au tour du deuxième groupe. Nous avons été transportés à Stalag 2D à Stargard, tout à fait au nord, près de la mer Baltique. À partir de Stalag 2D, nous avons été affectés à différentes équipes de travail. La plupart des prisonniers de guerre canadiens sont restés dans ces différentes équipes jusqu'au 4 janvier 1945. Le 20 janvier 1945, on nous a fait marcher en direction de l'ouest à raison de 330 hommes par colonne. Les Russes avaient franchi les lignes allemandes et arrivaient de l'est.

Le 5 avril 1945, nous sommes parvenus à un petit village à quelque 30 kilomètres à l'est de Hanovre; le 15 mai nous avons été libérés par les Forces alliées. Nous avons dû marcher entre 25 et 30 kilomètres par jour avec peu de ravitaillement. Nous avons été mitraillés à quelques reprises par nos alliés. Naturellement, nous ne nous sommes pas plaints, même si certains de nos hommes ont été blessés. La marche a duré trois mois et nous en parlons comme de «la marche de la mort.» C'est un souvenir que la plupart d'entre nous n'ont jamais oublié.

Comme je l'ai dit, pendant notre voyage de Dieppe à Lamsdorf, les hommes ont été entassés à 60 dans des wagons couverts. Nous n'avions pour ainsi dire aucune nourriture, peu d'eau, aucune place pour s'asseoir, peu de ventilation et pas de latrines. Un grand nombre d'entre nous ont souffert de dysentérie. Les seules latrines dont nous disposions dans les wagons couverts se réduisaient à une grosse boîte de bois remplie de sciure de bois. La boîte n'a pas été vidée pendant les trois jours qu'a duré le voyage.

À Lamsdorf, on ne nous a distribué qu'occasionnellement les colis de la Croix-Rouge et, pendant cette période, nous avions les mains liées. Ces colis de la Croix-Rouge contenaient environ 10 livres de nourriture, mais il n'y en avait pas suffi-

[Text]

they were divided four men to a box and sometimes we did not receive them for as long as a week. We lived in cement huts, about 120 men to a room, with three-decked beds. We had to sleep with clothes on during winter. We received one Red Cross box of coal per day to heat the huts. Food was served cold. The Germans issued wooden clogs for our feet, but no clothing. We were allowed one three-minute shower every six weeks. As to latrine facilities, there was one outside unit for 1,000 men. The living quarters were infested with mice. The Germans restricted exercising and held up mail. We had the right to receive one letter from home per week. Sometimes we did not receive them for as long as two months. The Germans subjected the POWs to propaganda day and night through a loud speaker outside the barracks. They must have told us that they had bombed Manchester 15 times. They sank the entire British Navy once a week. That was the only type of news we received.

In 1973, the federal government accepted a recommendation from the house, and the Honourable Daniel J. MacDonald, then Minister of Veterans Affairs, announced that a study would be carried out on former Canadian POWs in Europe. Dr. J. Douglas Herman was appointed to carry out the study. Dr. Herman's report bears out the report of Justice Campbell. In his report he stated, "former POWs who, because of stress and trauma related to capture and imprisonment, also suffer from significant physiological and psychological disadvantages."

Nous avons vécu des moments que nous n'oublierons jamais. Plusieurs de nos gens ont fait des cauchemars.

Many of our boys had nightmares, and it took them many years to adjust. Many of their marriages ended in divorce because of their emotional state.

Dr. Herman's report is factual and clinical and lends support to the belief that POWs should receive favourable consideration. We have found in previous reports what we have known for some time, that heart and related diseases are the cause of premature death among Dieppe POWs. May it also be noted that the POWs are in quite a state of agitation due to the fact that they are physically older though chronologically they are relatively young. This state of affairs has led to an apathy that is not paralleled in our society. I had quite a time getting the boys together. They did not want to have anything to do with the government or with the army. It took me many years to get them together and to convince them that if we stuck together we could get compensation from the government.

[Traduction]

samment pour en remettre un à chaque homme. Il est arrivé qu'on les partage entre quatre hommes et il est arrivé que nous n'en recevions pas pendant toute une semaine. Nous avons vécu à quelque 120 hommes par pièce dans des huttes de ciment où se trouvaient trois lits superposés. En hiver, nous devions garder nos vêtements pour dormir. On nous remettait chaque jour une boîte de charbon de la Crois-Rouge pour chauffer les huttes. Les repas étaient toujours froids. Les Allemands nous remettaient des sabots de bois et ne nous fournissaient aucun vêtement. Nous avions droit à une douche de trois minutes toutes les six semaines. En ce qui concerne les cabinets d'aisance, il y en avait un à l'extérieur de l'unité pour mille hommes. Les quartiers étaient infestés de souris. Les Allemands limitaient l'exercice physique et retenaient notre courrier. Nous avions le droit de recevoir une lettre par semaine de chez nous. Il est arrivé parfois que nous ne recevions pas notre courrier pendant des périodes pouvant aller jusqu'à deux mois. Les Allemands imposaient leur propagande jour et nuit aux prisonniers de guerre à l'aide d'un haut-parleur à l'extérieur des baraques. Ils nous ont répété quinze fois qu'ils avaient bombardé Manchester. Ils coulaient toute la Marine britannique une fois par semaine. C'était le seul genre de nouvelles que nous avions.

En 1973, le gouvernement fédéral a accepté une recommandation de la Chambre, et l'honorable Daniel J. MacDonald, qui était alors ministre des Affaires des anciens combattants, a annoncé qu'une étude serait effectuée sur les anciens prisonniers de guerre canadiens en Europe. M. J. Douglas Herman a été chargé de l'étude. Le rapport de M. Herman confirme le rapport du juge Campbell. M. Herman déclarait dans son rapport : «les anciens prisonniers de guerre qui, en raison du stress et du traumatisme provoqués par leur capture et leur emprisonnement, souffrent également de graves problèmes psychologiques et physiologiques.»

We lived through unforgettable moments. Many of our boys had nightmares.

Un grand nombre de nos hommes faisaient des cauchemars et il leur a fallu bon nombre d'années pour se remettre. Beaucoup de mariages se sont terminés par un divorce à cause de leurs troubles émotifs.

Le rapport de M. Herman est factuel et objectif et confirme l'opinion selon laquelle les prisonniers de guerre devraient jouir d'un préjugé favorable. Nous avons découvert dans les rapports précédents ce que nous savons depuis quelque temps, que les maladies cardiaques et celles qui y sont apparentées sont la cause du décès prématuré des prisonniers de guerre de Dieppe. Permettez-moi également de signaler que les prisonniers de guerre sont très inquiets du fait qu'ils sont physiquement plus vieux, même si chronologiquement ils sont assez jeunes. Cet état de choses a entraîné une apathie qui n'a pas son pareil dans notre société. Il m'a fallu beaucoup de temps pour rassembler tous les prisonniers de guerre. Ils ne voulaient pas entendre parler du gouvernement ni de l'armée. Il m'a fallu de nombreuses années pour les rassembler et les convaincre qu'en unissant nos efforts nous pourrions être indemnisés par le gouvernement.

[Text]

All of these men captured at Dieppe were in the best of health and were considered to be the best and most highly trained soldiers of the Allied Forces in England. They were led to believe that during the raid on Dieppe they would meet only token resistance and that casualties would be very low. What a shock.' They came up against thousands of Hitler's crack and war-trained troops. These men put up a courageous fight but were hopelessly outclassed and grossly undersupported by Allied naval and air support. They never had a chance. It is no small wonder that, sitting in POW camps under conditions not fit for pigs, they developed a feeling of apathy and abandonment that still exists today.

Dieppe POWs suffered from heat in the summer and extreme cold in the winter, when the temperature often dropped to zero and below. Clothing was limited. Lack of heating fuel, and being daily subjected to searches and inspections that kept them standing in subzero temperatures for many hours a day, left them in a state of utter fatigue, intensified by the fact that in the early months of the winter of 1942-1943 they had their hands tied or they wore handcuffs. Dysentery was prevalent amongst them. Perhaps the most humiliating part of their internment was that they were tied or chained and were permitted toilet facilities only in groups of ten, and then under guard. If a prisoner wanted to go to the washroom, he had to wait for a guard and another POW whose hands were not tied. The duty of the other POW was to unbutton the pants of the POW who required to go to the toilet. The POW's hands remained tied. This affected the health and morale of the POW.

According to the Geneva Convention, we were entitled to the same rations as were supplied to the German troops. This was far from the truth. One might well say that we were issued Red Cross parcels. We were, but approximately 30,000 POWs were interned in Stalag 8B, and, of these, 15,000 were transient or on working parties. The system of parcel issue was not in favour of the indigent POW. The men in working parties, in addition to their German rations, received one-quarter of a Red Cross parcel a week. The men in various hospitals received half a Red Cross parcel every week. What parcels remained were issued to the non-workers in the camps. These parcels were issued at the rate of four men per parcel per week until they ran out. This was the case more often than not.

In order to ascertain, at this late date, the effect that imprisonment had on the Dieppe POWs, we have on file in the relevant sections of the Archives all of the submissions made to Mr. Justice Campbell in 1953. Every POW who filed a claim under the War Reparation Act also submitted a claim form, supported by affidavits, of the conditions imposed upon the Dieppe POWs during their stay in the prison camps of Europe.

[Traduction]

Tous ces hommes qui ont été capturés à Dieppe étaient en excellente santé et étaient considérés comme les soldats les mieux entraînés des Forces alliées en Angleterre. On avait réussi à leur faire croire que, pendant le raid sur Dieppe, ils se verraient imposer un semblant de résistance et qu'il y aurait très peu de pertes de vie. Quel choc! Ils ont dû se battre contre des milliers d'excellentes troupes hitlériennes, entraînées au combat. Ces hommes ont lutté courageusement mais ont été complètement déclassés et foncièrement sous-appuyés par les Forces alliées navales et aériennes. La bataille était perdue d'avance. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux-ci, cantonnés dans des camps de prisonniers de guerre dans des conditions que l'on n'imposerait pas à des porcs, aient développé ce sentiment d'apathie et d'abandon qu'ils entretiennent encore aujourd'hui.

Les prisonniers de guerre de Dieppe ont souffert de la chaleur en été et du froid extrême en hiver alors que les températures descendaient souvent à zéro ou au-dessous. Les vêtements étaient limités. Le manque de combustible pour le chauffage et les fouilles ainsi que les inspections quotidiennes, pendant lesquelles ils étaient obligés de rester debout de nombreuses heures à des températures sous zéro, les laissaient dans un état de fatigue extrême sans compter qu'au tout début des mois d'hiver de 1942-1943, ils avaient les mains liées ou avaient les menottes aux poignets. Un grand nombre d'entre eux souffraient de la dysenterie. La plus grande humiliation pendant leur internement, ce fut peut-être qu'ils avaient les mains liées ou enchaînées et qu'ils n'avaient le droit d'aller aux toilettes que par groupe de dix et encore, sous surveillance. Si un prisonnier voulait aller aux toilettes, il devait attendre qu'on envoie un gardien et un autre prisonnier de guerre dont les mains n'étaient pas attachées. Ce prisonnier devait déboutonner le pantalon de celui qui avait besoin d'aller aux toilettes. On ne lui déliait pas les mains. Voilà qui sapait le moral et la santé du prisonnier de guerre.

Aux termes de la Convention de Genève, nous avions droit aux mêmes rations que celles des troupes allemandes. La situation était toute autre. On pourrait dire qu'on nous distribuait des colis de la Croix-Rouge. Nous en recevions, mais quelque 30 000 prisonniers de guerre étaient internés à Stalag 8B et de ce nombre, 15 000 étaient de passage ou faisaient partie d'équipes de travail. Le système de distribution des colis ne favorisait pas le prisonnier de guerre indigent. Les hommes qui faisaient partie d'équipes de travail, recevaient, outre leurs rations allemandes, un quart de colis de la Croix-Rouge par semaine. On remettait ensuite, une fois par semaine, la moitié d'un colis de la Croix-Rouge aux soldats hospitalisés. On distribuait le reste des colis aux non-travailleurs dans les camps. On en répartissait le contenu entre quatre hommes, une fois par semaine, jusqu'à épuisement. Il en était ainsi plus souvent qu'autrement.

Pour confirmer, aujourd'hui, les effets de l'incarcération sur les prisonniers de guerre de Dieppe, nous avons dans nos dossiers, dans les sections pertinentes des Archives, tous les mémoires qui ont été présentés au juge Campbell en 1953. Tout prisonnier de guerre qui a présenté une demande aux termes de la *War Reparation Act* a également soumis une formule de réclamation accompagnée d'affidavits attestant les

[Text]

We believe that no better affidavits are available than those now stored in the Archives. What further evidence is required? It is our profound feeling that these claims to the War Reparation Commission are ample proof to support Dr. Herman's report. We, of the Dieppe Veterans and Prisoners of War Association, feel that, in consideration of what we underwent, the present compensation of 25 per cent is not sufficient; we believe the rate should be 40 per cent.

We hope you will reflect on these things before you render your decision, and that you will bear in mind that the Dieppe POWs are dying rapidly but that you can assist them in terms of having a better standard of living in their few remaining years.

The Chairman: Thank you. For the benefit of the members of the committee, I should point out that after the Herman Report the government introduced the Prisoner of War Compensation Act. They issued a schedule of payments that depended on the length of time a POW was incarcerated.

Mr. Giguère: I believe it was 50 cents per day and 25 cents per day.

The Chairman: I believe the rate for three months is 10 per cent.

Mr. Giguère: You are quite right. There are also rates for single persons and married couples.

The Chairman: I believe the second rate was 18 months at 15 per cent.

Mr. Giguère: Yes, and then it went up to 30 months at 20 per cent.

The Chairman: It has just recently been increased to 25 per cent. It was indicated to the National POW Association that a new schedule was being considered which would increase the various rates. However, by the passage of Bill C-100, the rate was only increased from 20 per cent to 25 per cent for those who were incarcerated for the longest period of time.

Mr. Giguère: The minister promised me that there would be an increase of 10 per cent, but naturally we only got 5 per cent.

The Chairman: Perhaps we can now start with the questioning.

Mr. Giguère: I have something to add. I brought with me today—and I believe you have copies—a booklet called The Aging Veterans Program. In my opinion, this is the best program ever introduced for aging veterans. Inside you will notice that there is an outline of who is eligible. The booklet indicates that the program started in 1984 and was revised in January of 1986.

Veterans who are in receipt of a pension or the War Veterans Allowance are eligible. However, a veteran in receipt of compensation is not eligible. To be eligible, a veteran has to be in receipt of a disability pension. A veteran in receipt of War

[Traduction]

conditions imposées aux prisonniers de guerre de Dieppe pendant leur séjour dans les camps de prisonniers en Europe. Nous estimons qu'il n'existe pas de meilleurs affidavits que ceux qui se trouvent à l'heure actuelle dans les Archives. De quelle autre preuve avons-nous besoin? Nous sommes profondément convaincus que ces demandes à la Commission suffisent amplement à appuyer le rapport Herman. L'Association des anciens combattants et prisonniers de Dieppe estime que, étant donné les épreuves que nous avons subies, l'indemnité actuelle de 25p. 100 ne suffit pas et nous croyons qu'elle devrait être de 40p. 100.

Nous espérons que vous réfléchirez avant de prendre votre décision et tiendrez compte du fait que les prisonniers de guerre de Dieppe meurent rapidement et que vous pouvez les aider à relever leur niveau de vie au cours des quelques années qui leur restent.

Le président: Merci. À titre d'information, après le dépôt du rapport Herman, le gouvernement a décidé de présenter la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Il a alors prévu un barème d'indemnités fondées sur la durée d'incarcération des prisonniers de guerre.

M. Giguère: Je crois que c'était 50 cents et 25 cents par jour.

Le président: Je crois que le taux pour trois mois est de 10p. 100.

M. Giguère: Vous avez tout à fait raison. Il y a également des taux pour les célibataires et les couples mariés.

Le président: Je crois que le deuxième taux était de 18 mois à 15p. 100.

M. Giguère: Oui. Il est ensuite passé à 30 mois à 20p. 100.

Le président: Il a été porté récemment à 25 p. 100. L'Association nationale des prisonniers de guerre a su récemment qu'on songeait à adopter un nouveau barème qui releverait les divers taux. Le projet de loi C-100, ne prévoit toutefois qu'un relèvement de 20 à 25 p. 100 pour ceux qui ont été incarcérés pour les périodes les plus longues.

M. Giguère: Le ministre m'a promis qu'il y aurait une augmentation de 10 p. 100 mais, naturellement, nous n'avons obtenu que 5 p. 100.

Le président: Peut-être pourrait-on commencer à vous poser des questions.

M. Giguère: J'ai quelque chose à ajouter. J'ai apporté avec moi aujourd'hui—et je crois que vous en avez des exemplaires—une plaquette intitulée: «Le programme pour anciens combattants qui avancent en âge». À mon avis, il s'agit là du meilleur programme jamais conçu à l'intention des anciens combattants qui avancent en âge. Vous remarquerez qu'il y est question des personnes qui y sont admissibles. On y indique que le programme est entrée en vigueur en 1984 et qu'il a été révisé en janvier 1986.

Les anciens combattants qui touchent une pension ou l'allocation aux anciens combattants sont admissibles. Toutefois, un ancien combattant qui touche une indemnité, n'y a pas droit. Pour y avoir droit, un ancien combattant doit toucher une pen-

[Text]

Veterans Allowance is eligible under any conditions. I would point out also that someone in receipt of a War Veterans Allowance may be an Allied veteran and, to be eligible, that Allied veteran would have to have lived in Canada for ten years, be over 60 years of age and have served during the war in his own country. That Allied veteran may be Russian, French, Greek, Polish or whatever and he would qualify. However, a Canadian who served during the war as an instructor and served at, say, Borden and spent the war in Canada, would be excluded.

Do you see the difference? It looks nice on paper, but when a person applies, who is eligible? That is another question.

I am a Canadian. I served my country. I was a POW for 33 months. I have worked all my life and I receive a pension. Because of that I do not qualify for the allowance. I do not qualify for the VIP because I receive a pension. I receive a pension, but that pension must be for a disability that prevents me from cutting my lawn, shovelling the snow, and activities like that, otherwise I am out.

It is a good program, but who is eligible? Allied veterans are eligible. People who served their own countries and who have lived in Canada for ten years are eligible. But Canadian veterans who served in the Canadian forces and who were born in Canada are not eligible.

The Chairman: Thank you, Mr. Giguère.

Le sénateur David: Monsieur Giguère, je suis un nouveau membre de ce comité et alors il y a beaucoup de choses que je ne connais pas suffisamment. Je vous remercie de nous avoir donné un bref résumé, en somme, de tout ce qui vous est arrivé.

Est-ce que je pourrais savoir combien d'individus actuellement votre association représente?

M. Giguère: Sénateur, il faut vous dire qu'à Dieppe il y a eu environ 2,000 prisonniers de guerre mais je ne peux pas vous donner le chiffre exact. Il en reste environ 900 mais je ne peux pas vous donner le chiffre exact.

Le sénateur David: Est-ce que l'âge moyen des 900 vétérans qui restent, serait aux environs de 65 ou 66 ans?

M. Giguère: De 65 ans à 70 ans. Le plus jeune a à peu près 62 ans et les plus vieux vont jusqu'à 82 ans. C'est la variation des âges.

The Chairman: The average age of a Second World War veteran is now 67-68. So you can judge it on an overall basis.

Le sénateur David: Alors c'est à peu près la même chose, 67 ans serait à peu près la moyenne.

M. Giguère: C'est la moyenne.

The Chairman: The 900 veterans you are talking about, are they only veterans of Dieppe?

Mr. Giguère: Yes.

[Traduction]

sion d'invalidité. Un ancien combattant qui touche une allocation aux anciens combattants est admissible, sans restriction. Permettez-moi également de souligner qu'une personne qui touche une allocation aux anciens combattants peut être un ancien combattant des Forces alliées; pour être admissible, celui-ci doit avoir vécu au Canada dix ans, avoir plus de 60 ans et avoir servi pendant la guerre dans son propre pays. Cet ancien combattant des Forces alliées peut être russe, français, grec, polonais ou d'une autre nationalité et il serait admissible. Toutefois, un Canadien qui a servi pendant la guerre en tant qu'instructeur et qui a servi à Borden par exemple et a passé la guerre au Canada, serait exclu.

Voyez-vous la différence? Cela paraît bien sur papier, mais lorsqu'une personne fait une demande, qui est admissible? C'est une autre question.

Je suis Canadien, j'ai servi mon pays, j'ai été prisonnier de guerre pendant 33 mois, j'ai travaillé toute ma vie et je touche une pension. À cause de cela, je ne suis pas admissible à l'allocation et je ne suis pas admissible au Programme pour l'autonomie des anciens combattants parce que je retire une pension. Je touche une pension, mais celle-ci doit m'être accordée pour une incapacité qui m'empêche par exemple de couper mon gazon et de pelleter de la neige, autrement je n'y ai pas droit.

C'est un bon programme, mais qui est admissible? Les anciens combattants des Forces alliées. Des personnes qui ont servi dans leur pays et qui vivent au Canada depuis dix ans. Ils sont admissibles. Mais les anciens combattants canadiens qui ont servi dans les Forces canadiennes et qui sont nés au Canada ne le sont pas.

Le président: Merci, monsieur Giguère.

Senator David: Mr. Giguère, I am a new member of this Committee and there are many things I don't know much about. Thank you for giving us a brief summary of your first-hand experiences.

Could you tell me how many individuals are currently represented by your Association?

Mr. Giguère: Approximately 2,000 people were taken prisoner at Dieppe, but I couldn't give you an exact number. There are about 900 POWs still alive today, but again I couldn't give an exact figure.

Senator David: What is the average age of these 900 POWs? Is it around 65 or 66 years old?

Mr. Giguère: The average age is between 65 and 70. The youngest is about 62, while the oldest is around 82. It varies within that range.

Le président: La moyenne d'âge d'un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale est maintenant de 67 ou 68 ans. Vous pouvez donc juger dans l'ensemble.

Senator David: Then the average age would also be around 67?

Mr. Giguère: Yes, I would say so.

Le président: Les 900 anciens combattants dont vous parlez sont-ils seulement des anciens combattants de Dieppe?

M. Giguère: Oui.

[Text]

The Chairman: So we should keep in mind that there are others, such as the veterans in the National POW Association and the veterans of Hong Kong.

Mr. Giguère: The highest number of Canadian POWs was captured at Dieppe.

Le sénateur David: Si je comprends bien aussi, tous les prisonniers de guerre qui ont été prisonniers pour 30 mois et davantage reçoivent 20 p. 100?

M. Giguère: Vingt-cinq pour cent.

Le sénateur David: Vingt-cinq pour cent depuis peu de temps, en guise de compensation?

M. Giguère: C'est exact, sénateur.

Le sénateur David: Et cela ne s'applique pas seulement aux prisonniers de guerre de Dieppe mais s'applique à l'ensemble des prisonniers?

M. Giguère: Oui, à tous, à ceux de l'aviation, de la marine, ainsi de suite.

Le sénateur David: Si je comprends bien votre témoignage de ce soir (je ne dirais pas vos revendications parce que le mot est trop fort) mais disons vos demandes, vous souhaiteriez que ce pourcentage soit augmenté à 40 p. 100, premièrement?

M. Giguère: Oui, cela serait justifiable.

Le sénateur David: Et le deuxième souhait que vous exprimez, c'est que vous puissiez profiter du programme de VIP?

M. Giguère: C'est exact.

Le sénateur David: Est-ce que cela résume bien l'intervention que vous faites?

M. Giguère: Ce sont les deux choses primordiales que nous demandons ce soir.

Le sénateur David: Je vous remercie beaucoup.

The Chairman: They do not have to get an increase to qualify for the VIP program, but they are left out for some reason that nobody knows. They are getting the equivalent of a disability pension at 25 per cent—which is around \$404—but why are they excluded from the VIP program?

Le sénateur David: J'ai l'impression que c'est vrai pour tous les prisonniers de guerre et non seulement pour ceux de Dieppe.

M. Giguère: Exactement. Ce qui est frustrant, sénateur David, c'est quand vous voyez les alliés, à part d'avoir l'avantage d'être venu dans un pays choyé... on est le seul pays au monde qui applique ces choses-là pour les alliés.

Le pays le plus riche, les États-Unis, si vous n'êtes pas un «G.I.»...

You can go to the United States. You have to be a GI if you want compensation from the American government, but in Canada we are free, we act like Santa Claus, in inviting them to live here. When they get to 60 or 65 years of age, they qualify for the allowance and are eligible for the VIP program, but a Canadian who fought for Canada cannot get it.

[Traduction]

Le président: Nous devrions donc nous rappeler qu'il y en a d'autres, tels les anciens combattants de l'Association nationale des prisonniers de guerre et les anciens combattants de Hong Kong.

M. Giguère: La plupart des prisonniers de guerre canadiens ont été capturés à Dieppe.

Senator David: If I understand correctly, all those who were POWs for 30 months or more receive 20 per cent?

Mr. Giguère: Twenty-five per cent.

Senator David: Twenty-five per cent, but only recently, as a form of compensation?

Mr. Giguère: That's correct, Senator.

Senator David: And this applies not only to the Dieppe POWs, but to all prisoners, is that right?

Mr. Giguère: Yes, to all prisoners, whether from the air force, navy or some other branch of the service.

Senator David: And if I understand your testimony this evening—I won't say your demands, because that's a little too strong, you're asking that first of all, this percentage be increased to 40 per cent. Is that right?

Mr. Giguère: Yes, it's a reasonable request.

Senator David: Secondly, you say you would like to qualify for the VIP program.

Mr. Giguère: That's correct.

Senator David: Is that an accurate summary of your testimony?

Mr. Giguère: Those are the two basic things we are asking for this evening.

Senator David: Thank you very much.

Le président: Ils n'ont pas à obtenir une augmentation pour être admissibles au programme PAAC, mais ils en sont exclus pour une raison que tout le monde ignore. Ils touchent l'équivalent d'une pension d'invalidité à 25 p. 100, soit environ 404 \$, mais pourquoi sont-ils exclus du PAAC?

Senator David: It's my impression that this is true for all POWs, not just for Dieppe POWs.

Mr. Giguère: Exactly. The frustrating thing, Senator David is that Allied veterans are fortunate to have come to a privileged country. Our country, Canada, is the only country to provide this kind of compensation to Allied veterans.

In the wealthiest country of all, the United States, if you're not a G.I. . . .

Vous pouvez aller aux États-Unis. Vous devez être un G.I. pour obtenir une indemnité du gouvernement américain, mais au Canada nous sommes libres, nous agissons comme le père Noël, en les invitant à venir vivre ici. Dès l'âge de 60 ou 65 ans, ils deviennent admissibles à l'allocation et au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, mais un Canadien qui s'est battu pour le Canada n'y est pas admissible.

[Text]

Le sénateur David: Et si vous étiez un vétéran ordinaire, sans avoir été un prisonnier de guerre, vous auriez droit au programme de VIP?

M. Giguère: Pas nécessairement. Il faut que je sois récipiendaire d'une pension ou de l'allocation.

Le sénateur David: Il y a quelque chose que je ne comprend pas très bien.

The Chairman: Senator David, I can tell you that it started in April, 1981, with eligibility for war disability pensioners whose long-term health needs were related to their pensioned condition. So a person had to be receiving a pension for something.

Then on 1, October, 1984 they included a new group. They tried that out and included war disability pensioners 65 years of age and older who also received the War Veterans Allowance, and to veteran WVA recipients 75 years of age and older.

On January 1, 1986 all remaining veteran WVA recipients were getting the War Veterans Allowance, not for wounds they received, but because they were between the ages of 65 and 74 years of age.

On January 1, 1987 war disability pensioners 65 years of age and older where payments under Old Age Security legislation prevented them from receiving WVA benefits were included. When a war veterans receiving the War Veterans Allowance reaches the age of 65, the OAS/GIS takes over. So they might be getting just a small War Veterans Allowance, depending on circumstances. They were included.

Then on January 1, 1988 veterans 65 years of age and older with theatre of war service where payments under OAS prevented them from receiving WVA benefits were included. But the prisoners of war were not included, and that was the last group included in 1988.

So, for some reason or other—

M. Giguère: Si je suis un immigrant, je me suis établi ici. Mais, la loi dit 10 ans de résidence au Canada, pas 10 ans de citoyenneté. Ten years of residency, not ten years of citizenship. So that means they can come here the way an immigrant can come here today—and I do not have to tell you about that. So those chaps get the benefit, plus the benefit of being able to live in this country. They are eligible for the allowance and they are eligible for the VIP program.

I will give you an example: I worked for 39 years for the Department of Veterans Affairs. I will not mention names. I had the occasion of having worked with a Greek. I will not say his name. He was the owner of three delicatessens, somewhere east of Ottawa. He turned over the three delicatessens to his three sons and he registered as a cook in one delicatessen. He became eligible because he had ten years residency. It is not 11 years or 30 years but ten years; he was in Canada for ten years

[Traduction]

Senator David: Had you been a regular veteran, and not a POW, would you have qualified for the VIP program?

Mr. Giguère: Not necessarily. I would have had to be receiving a pension or an allowance.

Senator David: There's something I don't quite understand here.

Le président: Sénateur David, je puis vous dire que les prestations ont débuté en avril 1981 et les anciens combattants qui touchaient une pension d'invalidité en raison de leurs besoins à long terme concernant leur santé sont devenus admissibles. Il fallait donc que la personne reçoive une pension pour quelque chose.

En octobre 1984, un autre groupe a été inclus. Après une période d'essai, on a inclus la même année les invalides de guerre pensionnés de 65 ans et plus qui touchaient également l'allocation aux anciens combattants, et enfin les anciens combattants d'au moins 75 ans prestataires de l'allocation.

Le 1^{er} janvier 1986, tous les autres prestataires de l'allocation aux anciens combattants obtenaient l'allocation, non pas pour les blessures subies, mais parce qu'ils étaient âgés de 65 à 74 ans.

Le 1^{er} janvier 1987, c'était au tour des prestataires de pension d'invalidité de 65 ans et plus qui jusque là ne pouvaient toucher l'allocation aux anciens combattants parce qu'ils recevaient déjà des prestations de sécurité de la vieillesse. Lorsqu'un prestataire de l'allocation aux anciens combattants atteint l'âge de 65 ans, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti prennent la relève. Certains d'entre eux ne touchent donc qu'une faible allocation aux anciens combattants, tout dépendant des circonstances. Ils étaient inclus.

Le 1^{er} janvier 1988, on a inclus les anciens combattants de 65 ans et plus ayant accumulé du service sur le théâtre de guerre; jusque là, ces prestataires de la Sécurité de la vieillesse n'avaient pas droit à l'allocation aux anciens combattants. Les prisonniers de guerre n'étaient cependant pas encore inclus, et ils ont été le dernier groupe à l'être en 1988.

Aussi, pour une raison ou l'autre—

Mr. Giguère: Had I been an immigrant, I would have settled here. However, the law stipulates 10 years of residency in Canada, not 10 years as a Canadian citizen. Dix ans de résidence, pas dix ans de citoyenneté. Cela signifie que ces personnes peuvent venir ici en tant qu'immigrants, en utilisant les moyens qu'on prend aujourd'hui pour le faire et je n'ai pas besoin de vous décrire la situation. Ces personnes reçoivent les prestations, en plus de pouvoir s'installer au Canada. Ils deviennent admissibles à l'allocation et au PAAC.

Je vous donne un exemple. J'ai travaillé pendant 39 ans au ministère des Affaires des anciens combattants. Je ne mentionnerai pas de noms. J'ai travaillé avec un Grec dont je tairai le nom. Il était propriétaire de trois restaurants délicatessen, dont certains étaient situées à l'est d'Ottawa. Il a cédé ses trois établissements à ses trois fils et s'est fait cuisinier dans l'un de ces restaurants. Il est devenu admissible parce qu'il avait une dizaine d'années de résidence. Non pas 11 ans ou 30 ans, mais

[Text]

and could not even speak French or English but was eligible for the allowance. I am sure that today he is still collecting the VIP benefits.

I am a Canadian and I cannot get that allowance. I get a pension for an irritable colon—diarrhea, dysentery, I don't have to tell you what that means—I have since been suffering from that, yet I do not qualify. I applied and was turned down because my disability does not prevent me from shovelling my snow—that is what they told me. But the Allied veterans do not have to qualify for anything—they are eligible automatically. Once an Allied veteran is eligible for the allowance, he is eligible for the VIP. Once a chap came to see me, wanting to apply for the allowance. He served five years in the army as an instructor in artillery at Camp Borden. He does not qualify because he did not serve overseas.

Le sénateur David: Est-ce que vous avez fait des représentations auprès du ministère?

M. Giguère: Oui, depuis . . .

I presented my first brief to the Committee on Veterans' Affairs in 1969. I was alone, then. Perhaps the Chairman, Senator Marshall, will remember that.

The Chairman: That is right, you brought the chains.

Mr. Giguère: Yes, I forgot them tonight. Anyway, I have been at it ever since. I told the minister that I will never surrender—I surrendered in Dieppe and never again will I surrender. I will keep after this until I reach my goal, and my goal is the welfare of my own men.

The Chairman: The only accomplishment at that time, I believe, was the Prisoners of War Compensation Act, but at least they got a foot in the door.

Senator Bonnell: Mr. Giguère, I don't ever want to see you surrender. You would not have surrendered at Dieppe except that you were cornered; they captured you. Let me tell you, further, that you have put up a great battle since 1969. Because of your battle, the prisoners of war, not only in Dieppe but in other places, have benefited.

There is something I cannot understand, though, and I want you to explain it in a little more detail. I understand that you now receive a 10 per cent disability pension, that you are a Canadian and that you are a veteran of the last Great War. Under those criteria, you should be entitled to the VIP treatment. Even if your old age pension makes you ineligible for the War Veterans' Allowance, you should qualify, unless you are receiving too much income to qualify.

The Chairman: Senator Bonnell, keep in mind that Mr. Giguère is also receiving 25 per cent POW compensation and, under the duality provision, he receives 35 per cent.

Senator Bonnell: As I understand it, however, a disability pension and a prisoner of war pension should not be considered income at all.

[Traduction]

10 ans. Il résidait au Canada depuis 10 ans et il ne savait même pas parler le français ou l'anglais, mais il était admissible à l'allocation. Je suis certain qu'il touche encore des prestations du PAAC.

Je suis canadien et je n'ai pas droit à l'allocation. Je touche une pension pour une maladie de l'intestin, je n'ai pas besoin de vous dire ce que cela signifie, j'en souffre depuis longtemps et pourtant je ne suis pas admissible. J'ai fait une demande et on l'a refusée en me répondant que mon incapacité de m'empêcher pas de pelleter de la neige—c'est ce qu'on m'a répondu. Les anciens combattants de pays alliés, eux, n'ont pas à se qualifier pour quoi que ce soit—they sont automatiquement admissibles. Tout ancien combattant d'un pays allié admissible à l'allocation est admissible au PAAC. Un jour, un individu est venu me voir parce qu'il voulait faire une demande d'allocation. Il avait servi cinq ans dans l'armée en tant qu'instructeur artillerie à Camp Borden. Il n'est pas admissible parce qu'il n'a pas servi outremer.

Senator David: Have you made representations to the Department?

Mr. Giguère: Yes, since . . .

J'ai présenté mon premier mémoire au comité des Affaires des anciens combattants en 1969. J'étais seul alors. Le président, le sénateur Marshall, s'en souviendra peut-être.

Le président: C'est exact, vous aviez apporté les chaînes.

M. Giguère: Oui, je les ai oubliées ce soir. De toute manière je m'occupe de la question depuis. J'ai dit au ministre que je ne capitulerais jamais—j'ai capitulé à Dieppe, mais je ne le ferai plus jamais. Je tiendrai bon jusqu'à ce que je réalise mon objectif, c'est-à-dire le bien-être de mes hommes.

Le président: La seule mesure obtenue à l'époque, sauf erreur, a été la Loi d'indemnisation des prisonniers de guerre, mais au moins ils ont mis un pied dans la porte.

Le sénateur Bonnell: Monsieur Giguère, je ne veux jamais vous voir capituler. Vous ne l'auriez pas fait davantage à Dieppe, sauf que vous étiez encerclé; ils vous ont capturé. J'ajouterai que vous avez mené un fier combat depuis 1969. Grâce à vous, les prisonniers de guerre, pas seulement ceux de Dieppe mais ceux d'ailleurs aussi, ont obtenu quelque chose.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas cependant, et j'aimerais que vous me donniez des éclaircissements. Je crois savoir que vous touchez maintenant une pension d'invalidité de 10p. 100, que vous êtes Canadien et que vous êtes un ancien combattant de la dernière guerre. D'après ces critères vous devriez avoir droit aux prestations du PAAC. Même si votre pension de vieillesse vous rendait inadmissible à l'allocation aux anciens combattants, vous devriez être admissible au PAAC, à moins que votre revenu ne soit trop élevé.

Le président: Sénateur Bonnell, souvenez-vous que M. Giguère touche également l'indemnité de 25p. 100 accordée aux prisonniers de guerre et en vertu de la double disposition, il reçoit 35p. 100.

Le sénateur Bonnell: D'après ce que je comprends, une pension d'invalidité et une pension de prisonnier ne devraient pas être considérées comme un revenu.

[Text]

Mr. Giguère: That is right.

Senator Bonnell: A disability pension is not considered income because it is given to someone to compensate for his disability. That income should not be held against you. It is only extra money that you might make through means other than old age security that would disqualify you. It seems that you should be eligible and, if you are not, if you do not have other income you are not telling us about, then there is something wrong with the legislation and we should be fighting for you.

Mr. Giguère: If the government can give it to an Allied veteran under the War Veterans' Allowance Act, we should get it, too.

Senator Bonnell: I agree, but I do not believe that an Allied veteran or any other veteran gets the VIP treatment if his income is too great. You see, he has to meet the means or needs test. Regardless of whether he is an Allied veteran or a veteran of Canada, no matter what he is, he must meet that needs test. If you are not qualified, it has to be because you did not meet the needs test. Otherwise, under this legislation, you should qualify—as a Canadian, as a disability pensioner, as a man 65 years of age or older and as a man entitled to it, you should qualify, and I will fight to see that you get it.

Mr. Giguère: Under the VIP, the means test does not apply.

Senator Bonnell: The means test applies under this provision, covering veterans 65 years of age and over with theatre of war service, where payments under OAS prevent them from receiving the War Veterans' Allowance. That seems to be where you have been ruled out. You cannot receive the War Veterans' Allowance because of your income—it must be for that reason.

Mr. Giguère: Yes, but for any veteran in receipt of a pension there is no question of a means test.

Senator Bonnell: It has nothing to do with your disability pension, however. That pension should not qualify for income at all. There is no income tax on it, and so on. There must be a little extra income coming into Georges' pocket and bank account that we have not heard about. Otherwise, he should qualify. If not, I would like to sit down with Georges Hees someday and see that he gets it.

Mr. Giguère: I was disqualified because my disability does not fit with their criteria. My disability should prevent me from cutting my grass and shovelling my snow, according to them.

Senator Bonnell: You do not have to worry about your disability. If you qualify for War Veterans' Allowance, then all you have to do is say that you need help.

[Traduction]

M. Giguère: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Une pension d'invalidité n'est pas considérée comme un revenu parce qu'elle est accordée pour compenser une invalidité. Ce revenu ne doit pas vous être compté. Il s'agit simplement d'argent supplémentaire que vous pourriez obtenir autrement que par une pension de sécurité de la vieillesse, laquelle vous rendrait inadmissible. Il me semble que vous devriez être admissible et si vous ne l'êtes pas, si vous n'avez pas d'autre source de revenu que vous ne divulguez pas, il y a quelque chose qui ne va pas avec la loi et nous devrions intervenir en votre faveur.

M. Giguère: Si le gouvernement accorde aux anciens combattants de pays alliés les prestations prévues par la loi sur les allocations aux anciens combattants, nous devrions y avoir droit aussi.

Le sénateur Bonnell: Je suis d'accord, mais je ne crois pas qu'un ancien combattant d'un pays allié ou tout autre ancien combattant reçoive les prestations du PAAC si son revenu est trop élevé. Ses moyens et ses besoins doivent justifier ces prestations. Peu importe qu'il soit un ancien combattant d'un pays allié ou du Canada, il doit se conformer à ces critères. Si vous n'êtes pas admissible, c'est sans doute parce que vous n'avez pas respecté ces critères. Autrement, en vertu de la loi, vous devriez être admissible, en tant que Canadien, en tant que pensionné invalide, parce que vous êtes âgé d'au moins 65 ans et à ce titre vous devriez être admissible; je ferai des démarches pour que vous obteniez gain de cause.

M. Giguère: La règle concernant les revenus ne s'applique pas en ce qui concerne le PAAC.

Le sénateur Bonnell: Le critère du revenu s'applique en vertu de cette disposition, dans le cas des anciens combattants de 65 ans et plus justifiant de services sur le théâtre de guerre, lorsque leurs prestations de sécurité de la vieillesse les rendent inadmissibles à l'allocation aux anciens combattants. C'est sans doute pour cette raison qu'on vous a refusé. Vous ne pouvez toucher l'allocation aux anciens combattants à cause de votre revenu—c'est certainement pour cette raison.

M. Giguère: Oui, mais dans le cas d'un ancien combattant qui reçoit une pension, le critère du revenu n'intervient pas.

Le sénateur Bonnell: Mais cela n'a rien à voir avec votre pension d'invalidité. Cette pension ne doit pas être considérée comme un revenu. Elle n'est pas imposable. Georges doit avoir une légère source de revenu supplémentaire qui nous est demeurée inconnue. Autrement, il devrait être admissible. Sinon, je contacterai un jour M. George Hees pour essayer d'obtenir gain de cause.

M. Giguère: Ma demande a été refusée parce que mon état ne respecte pas leurs critères. Selon les autorités, je devrais être incapable de couper mon herbe et de pelleter la neige.

Le sénateur Bonnell: Vous n'avez pas à vous préoccuper de votre invalidité. Si vous êtes admissible à l'allocation aux anciens combattants, tout ce que vous avez à faire, c'est de dire que vous avez besoin d'aide.

[Text]

Mr. Giguère: I do not qualify because the War Veterans' Allowance is approximately \$1,100 per month. If you get more than \$1,100 per month, you do not qualify.

Senator Bonnell: That is my point. You have too much income, then.

Mr. Giguère: But an Allied veteran does qualify. I know some of them and I know that they have qualified, although I do not want to talk about any specific cases.

Senator Bonnell: Do they receive less than \$1,100 per month?

Mr. Giguère: That is what you say—that is not what I say.

Senator Bonnell: Perhaps they turn some of it over to their sons or their daughters, but if you were to look at their income tax forms, you would find that they receive less than \$1,100 per month.

The Chairman: I think what Georges is fighting for is the POW, *per se*. The prisoners of war are the only ones who are not eligible under the Veterans Independence Program.

Senator Bonnell: They are entitled, however, in the same way that anybody else is.

The Chairman: If they receive a disability pension and fall within the category, that is true.

Mr. Giguère: An applicant must be in receipt of a disability pension.

Senator Bonnell: You are receiving 10 per cent, but even 5 per cent or 1 per cent would be good enough to qualify.

The Chairman: Let us leave Georges out of it for the moment—

Senator Bonnell: But does he qualify for War Veterans' Allowance?

Mr. Giguère: No.

Senator Bonnell: Does an ordinary veteran who was not a prisoner of war qualify for it?

The Chairman: A fellow receiving even a 1 per cent disability pension can qualify for the War Veterans' Allowance. But if a prisoner of war is receiving POW compensation, he does not qualify for anything else. I believe this is an oversight and I know that the department is embarrassed about it.

Senator Bonnell: You are saying that, because the only pension he receives is the POW compensation, he is not qualified in the same way as he would be if he received even a 1 per cent disability pension. I understand, now.

Mr. Giguère: Take my friend, here, for example..

The Chairman: Perhaps he would like to say something.

Mr. Arthur Fraser, Director, Montreal Chapter, Dieppe Veterans Prisoner of War Association: Mr. Chairman, I receive 25 per cent compensation and, with that compensation, I am not allowed to have anything else. If I am sick—even if I

[Traduction]

M. Giguère: Je ne suis pas admissible parce que l'allocation aux anciens combattants est d'environ 1 100 \$ par mois. Si vous touchez davantage, vous n'êtes pas admissible.

Le sénateur Bonnell: C'est ce que je dis. Vous avez un revenu trop élevé dans ce cas.

M. Giguère: Mais les anciens combattants de pays alliés sont admissibles. J'en connais certains qui ont obtenu gain de cause, mais je ne veux pas donner de noms.

Le sénateur Bonnell: Touchent-ils moins de 1 100 \$ par mois?

M. Giguère: C'est ce que vous dites. Ce n'est pas ce que moi je dis.

Le sénateur Bonnell: Ils en cèdent peut-être une partie à leurs fils ou à leurs filles, mais si vous examinez leur formulaire d'impôt sur le revenu, vous constateriez, qu'ils reçoivent moins de 1 100 \$ par mois.

Le président: Je pense que ce que Georges veut obtenir, c'est l'indemnité aux prisonniers de guerre. Les prisonniers de guerre sont les seuls qui ne soient pas admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le sénateur Bonnell: Ils sont cependant admissibles; au même titre que n'importe qui.

Le président: S'ils reçoivent une pension d'invalidité et qu'ils se trouvent dans la même catégorie, en effet.

M. Giguère: Le requérant doit toucher une pension d'invalidité.

Le sénateur Bonnell: Vous touchez une pension de 10p. 100, mais même 5p. 100 ou 1p. 100 serait suffisant pour être admissible.

Le président: Laissons Georges en dehors de cela pour l'instant —

Le sénateur Bonnell: Mais a-t-il droit à l'allocation aux anciens combattants?

M. Giguère: Non.

Le sénateur Bonnell: Est-ce qu'un ancien combattant ordinaire qui n'a pas été prisonnier de guerre est admissible?

Le président: Quelqu'un qui reçoit une pension d'invalidité, même de 1p. 100, peut être admissible à l'allocation aux anciens combattants. Mais si un prisonnier de guerre touche l'indemnité aux prisonniers de guerre, il n'est admissible à rien d'autre. Je crois qu'il s'agit d'une erreur et je sais que le ministère s'en trouve dans l'embarras.

Le sénateur Bonnell: Vous dites que parce qu'il touche seulement l'indemnité aux prisonniers de guerre, il n'est pas admissible alors qu'il le serait s'il recevait une pension d'invalidité, même de 1p. 100. Je comprends maintenant.

M. Giguère: Prenez par exemple le cas de mon ami ici.

Le président: Il voudrait peut-être dire quelque chose.

M. Arthur Fraser, directeur, section de Montréal, Association des anciens combattants prisonniers de guerre de Dieppe: Monsieur le président, je reçois une indemnité de 25p. 100 et à cause de cela je ne puis recevoir rien d'autre. Si je suis malade, même si je ne suis pas capable de pelleter mon entrée, comme

[Text]

cannot shovel my snow, as Mr. Giguère said—I am not eligible for any government pensions.

The Chairman: But, Mr. Fraser, on the basis of a means test and as a veteran, all things being equal, you could qualify for the War Veterans' Allowance, could you not?

Mr. Fraser: No.

Senator Bonnell: Why not?

Mr. Fraser: I am not pensioned.

Senator Bonnell: But you served overseas and, therefore, you qualify for the War Veterans' Allowance.

Mr. Giguère: His income is too great, but only by a very small amount, perhaps \$500 per year.

Senator Bonnell: We know that his old age pension is not considered as income. As of January 1, 1988, according to this new rule, his old age security will not be taken into consideration and he should qualify. People who served overseas and who would have qualified for the War Veterans' Allowance but for their receipt of the old age pension will now qualify for the VIP, because veterans 65 years of age and older with theatre of war service so qualify.

The Chairman: Mr. Fraser, would you mind disclosing your monthly income?

Senator Bonnell: You do not have to count your old age security.

The Chairman: But perhaps you could tell us what it is even with your old age security.

Mr. Fraser: I have a company pension, I have the Quebec Pension Plan and the compensation—

The Chairman: So you are getting more than the maximum allowable amount to qualify for the War Veterans' Allowance.

Mr. Giguère: That is right, but it is very little more.

Senator Bonnell: But it is not because he was a prisoner of war that he is disqualified. He did serve overseas; he is 65 years of age or older and he is entitled, as any other veteran would be. It is the means test which disqualifies him; he would not qualify, at any rate, on the means basis.

The Chairman: If someone receives over the maximum allowable, which is \$1,136.48 per month, he is not entitled to the War Veterans' Allowance.

Senator Bonnell: But his being a prisoner of war has nothing to do with that. Any other sort of veteran would not get it either.

Mr. Giguère: No, we are left out, in a way.

Senator Bonnell: I know of no prisoners of war who never went overseas; such people might be ruled out. But if you went

[Traduction]

le disait M. Giguère, je n'ai droit à aucune pension du gouvernement.

Le président: Mais monsieur, en raison des critères concernant le revenu et en votre qualité d'ancien combattant, toutes choses étant égales, vous pourriez avoir droit à l'allocation aux anciens combattants, n'est-ce pas?

M. Fraser: Non.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi pas?

M. Fraser: Parce que je ne suis pas pensionné.

Le sénateur Bonnell: Mais vous avez servi outre-mer et, par conséquent, vous êtes admissible à l'allocation aux anciens combattants.

M. Giguère: Son revenu est trop élevé, mais seulement de très peu, peut-être 500 dollars par année.

Le sénateur Bonnell: Nous savons que sa pension de vieillesse n'est pas considérée comme un revenu. Depuis le 1^{er} janvier 1988, en vertu de cette nouvelle règle, les prestations de sécurité de la vieillesse ne sont pas considérées comme revenu et il devrait par conséquent être admissible. Les personnes qui ont servi outre-mer et qui auraient été admissibles à l'allocation aux anciens combattants, si ce n'était de leur pension de vieillesse, seront maintenant admissibles aux prestations du PAAC, car les anciens combattants de 65 ans et plus ayant effectué du service sur le théâtre de guerre sont maintenant admissibles.

Le président: Monsieur Fraser, auriez-vous objection à nous dire combien vous recevez par mois?

Le sénateur Bonnell: Vous n'avez pas à tenir compte de vos prestations de sécurité de la vieillesse.

Le président: Mais vous pourriez peut-être nous dire ce que vous recevez, même en tenant compte de la sécurité de la vieillesse.

M. Fraser: Je touche une pension d'une société, ainsi que les rentes du Québec et l'indemnité—

Le président: Vous recevez donc plus que le maximum autorisé pour être admissible à l'allocation aux anciens combattants.

M. Giguère: C'est exact, mais de très peu.

Le sénateur Bonnell: Mais il n'est pas considéré comme inadmissible parce qu'il a été un prisonnier de guerre. Il a servi outre-mer: il est âgé d'au moins 65 ans et il est donc admissible, comme tout autre ancien combattant. Toutefois, son niveau de revenu l'empêche de recevoir des prestations: il ne serait pas admissible de toute manière à cause de son revenu.

Le président: Si quelqu'un touche plus que le maximum autorisé, c'est-à-dire 1 136.48 dollars par mois, il n'a pas droit à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur Bonnell: Mais le fait qu'il soit un prisonnier de guerre n'a rien à voir. N'importe quel autre genre d'ancien combattant n'y aurait pas droit davantage.

M. Giguère: En un sens, on nous oublie.

Le sénateur Bonnell: Je ne connais aucun prisonnier de guerre qui n'ait pas servi outre-mer; cette catégorie de per-

[Text]

overseas, you automatically qualify for War Veterans' Allowance, provided that you meet the means test. This entire eligibility test with respect to War Veterans' Allowance and the VIP is done on the basis of means.

Mr. Giguère: But the VIP is not.

The Chairman: I think you have to remember that the POW compensation is now recognized and will be included with the disability pensions. If you are getting a 25 per cent POW compensation, as Georges is, and a disability pension, those are taken together as a 35 per cent disability pension. The POWs were never included in the VIP program, and that is the change that has to be made, regardless of what their income is. If Mr. Fraser was getting less—

Senator Bonnell: Less than what?

The Chairman: Less than the maximum allowable.

Senator Bonnell: You mean do not give him his Quebec pension?

The Chairman: No, if he was getting less than the maximum allowable to get War Veterans' Allowance.

Senator Bonnell: How would he go about doing that?

The Chairman: He cannot throw away money, but the prisoners of war were classified in a special category. Sixty years after the war a study was done, and it was found that the psychological and physiological effects had built up and had created a condition.

Senator Bonnell: I know they aged ten years because of service.

The Chairman: That is right. They should be classified as POWs, the same as those categories that we read off here should be classified as VIPs.

Mr. Giguère: Some chaps would rather have the VIP benefit than an extra five per cent pension. The VIP benefit can go up to as much as \$3000 or \$4000 per year.

Senator Bonnell: I know that.

Mr. Giguère: And they can pay your hospitalization—

Senator Bonnell: Ambulance calls, cut the grass, drug costs and new glasses.

Mr. Giguère: It is worth a lot. There are ally veterans who have lived here for ten years and get all those benefits. There are chaps who have three delicatessen restaurants. Do you know how much a delicatessen restaurant is worth? There are chaps who have three of them, and then give them to their sons.

[Traduction]

sonne pourrait être écartée. Mais si vous avez servi outre-mer, vous êtes automatiquement admissible à l'allocation aux anciens combattants, à condition de respecter les critères concernant le revenu. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants et aux prestations du PAAC est déterminée en fonction de votre niveau de revenu.

M. Giguère: Mais pas dans le cas du PAAC.

Le président: Rappelez-vous bien que les indemnités de prisonnier de guerre sont maintenant reconnues et seront incluses avec les pensions d'invalidité. Si vous recevez, comme M. Giguère, une indemnité de prisonnier de guerre s'élevant à 25p. 100 de la pension de base et une pension d'invalidité, vous êtes considéré comme recevant une pension d'invalidité de 35p. 100. Les prisonniers de guerre n'ont jamais été admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants et c'est ce qu'il faut changer, peu importe leur revenu. Si M. Fraser gagnait moins . . .

Le sénateur Bonnell: Moins que quoi?

Le président: Moins que le revenu maximum admissible.

Le sénateur Bonnell: Vous voulez qu'il soit privé de sa pension du Québec?

Le président: Non, s'il gagnait moins que le revenu maximum pour être admissible à l'allocation aux anciens combattants.

Le sénateur Bonnell: Comment pourrait-il y arriver?

Le président: Il ne peut se départir de ses sources de revenu, mais les prisonniers de guerre ont été placés dans une catégorie distincte. Soixante ans après la fin de la guerre, une étude a permis de découvrir que les prisonniers de guerre souffrent, du point de vue psychologique et physiologique de handicaps sérieux.

Le sénateur Bonnell: Je sais que la guerre les a fait vieillir prématurément de dix ans.

Le président: C'est exact. Ils devraient avoir droit à l'indemnité de prisonnier de guerre, de même que ceux-ci devraient être admissibles aux prestations au titre du PAAC.

M. Giguère: Certains préféreraient obtenir des prestations au titre du PAAC plutôt que voir leur pension augmenter de 5p. 100. Les indemnités au titre du PAAC peuvent atteindre 3 000 à 4 000 \$ par année.

Le sénateur Bonnell: Je sais.

M. Giguère: Et vos frais d'hospitalisation peuvent être couverts . . .

Le sénateur Bonnell: Le programme couvre également les frais d'ambulance, de la tonte du gazon, des médicaments et des lunettes.

M. Giguère: C'est un programme très avantageux. Des anciens combattants membres des forces alliées qui ont vécu ici pendant dix ans ont droit à tous ces avantages. Certains d'entre eux possèdent trois charcuteries. Savez-vous la valeur d'une charcuterie? Certains d'entre eux en possèdent trois qu'ils lèguent à leurs enfants.

[Text]

Senator Bonnell: Is it not true that you could have \$1 million worth of restaurants and still get the War Veterans' Allowance?

Mr. Giguère: Sure.

Senator Bonnell: It is not how much you own; it is how much income you have.

Mr. Giguère: That is right.

The Chairman: Every individual case is a little different, but the fact is, on principle, the POWs should be included. The minister says they are considering it. I think the POWs have to be recognized, and I would support them. We will do whatever we can.

You are asking for a new schedule, and I think we have to repeat that request to the minister. They have come up with only five per cent for those who were there longest.

Senator Molson, do you have any questions?

Senator Molson: Mr. Chairman, this is fairly clear to me. I have had a number of friends, both in Dieppe and in Hong Kong, some who are alive and some who are not. Certainly I think that the prisoners of war—particularly in this case, the Dieppe prisoners of war—should have these disadvantages eliminated.

Senator Bonnell: Let us say that you have a ten per cent disability pension and let us suppose a 20 per cent prisoner of war disability pension.

Mr. Giguère: Thirty per cent.

Senator Bonnell: All right. Is that income-tax free?

Mr. Giguère: It has always been income-tax free.

Senator Bonnell: It is really not considered income.

Mr. Giguère: Do not forget, every year your pension is adjusted, but that adjustment comes out of five groups of civil servants. The tax has been deducted from those salaries. Actually, the tax has been deducted from what you are receiving.

Senator Bonnell: When they are considering income for VIP or War Veterans' Allowance, I hope they do not consider the pension you are receiving as a prisoner of war or the pension you are receiving for disability?

Mr. Giguère: No.

The Chairman: Senator Bonnell, Mr. Giguère is receiving a 35 per cent pension. If he were to say that he wanted the War Veterans' Allowance, the disability pension would be deducted from that.

Mr. Giguère: It is always deducted. When they calculate your War Veterans' Allowance, any income you receive, even the pension, is deducted from your War Veterans' Allowance.

The Chairman: The maximum allowable is \$1036.48. Anything else received is deducted from that.

[Traduction]

Le sénateur Bonnell: Est-ce vrai que vous pouvez recevoir l'allocation aux anciens combattants même si vous possédez, par exemple, un restaurant d'une valeur de 1 million de dollars?

M. Giguère: Absolument.

Le sénateur Bonnell: L'admissibilité aux allocations n'est pas fonction des avoirs mais du revenu.

M. Giguère: C'est exact.

Le président: Chaque cas est bien sûr un peu différent, mais les prisonniers de guerre devraient en pratique être admissibles. Le ministre a dit qu'il en envisageait la possibilité. Je crois que les prisonniers de guerre doivent être reconnus et je leur accorde mon appui. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour eux.

Vous voulez qu'une nouvelle échelle soit établie et je crois qu'il nous faudra réitérer cette demande auprès du ministre. En effet, une hausse de 5p. 100 seulement pour la plus longue période a été accordée.

Avez-vous des questions à poser, sénateur Molson?

Le sénateur Molson: Monsieur le président, la situation est pour moi assez claire. J'ai un certain nombre d'amis qui étaient à Dieppe et à Hong Kong. J'en avais d'autres qui sont déjà décédés. Nul doute pour moi que les prisonniers de guerre, plus particulièrement ceux de Dieppe, ne devraient pas être désavantagés à cet égard.

Le sénateur Bonnell: Supposons que vous receviez une pension d'invalidité de 10 p. 100 et une pension d'invalidité de prisonnier de guerre de 20p. 100.

M. Giguère: Trente pour cent.

Le sénateur Bonnell: Très bien. Sont-elles imposables?

M. Giguère: Elles n'ont jamais été assujetties à l'impôt.

Le sénateur Bonnell: Elles ne sont pas considérées comme un revenu.

M. Giguère: N'oubliez pas que votre pension est ajustée en fonction du coût de la vie chaque année et que cet ajustement provient du salaire de cinq groupes de fonctionnaires. Ces salaires sont assujettis à l'impôt. L'impôt a donc été déduit de la pension que l'on reçoit.

Le sénateur Bonnell: En calculant les prestations auxquelles vous avez droit en tant qu'ancien combattant ou au titre de Programme pour l'autonomie des anciens combattants, j'espère que le gouvernement ne tient pas compte de la pension que vous recevez comme prisonnier de guerre ou pour invalidité?

M. Giguère: Non.

Le président: Sénateur Bonnell, M. Giguère reçoit une pension de 35p. 100. S'il demandait à recevoir une allocation pour anciens combattants, sa pension pour invalidité serait déduite de l'allocation.

M. Giguère: C'est toujours le cas. Tout revenu que vous recevez, même les revenus de pension, sont déduits de l'allocation pour anciens combattants.

Le président: L'allocation maximale est de 1 036.48 \$ par mois. Tous les autres revenus sont déduits de cette somme.

[Text]

Senator Bonnell: Yes, I understand. Many times you may not receive money from the War Veterans' Allowance and, although you are close to the amount, they will let you have the treatment benefits.

Mr. Giguère: That is right.

Senator Bonnell: I know we are talking about Dieppe veterans, and I know the Hong Kong veterans are another kettle of fish. What about other prisoners of war, not necessarily taken in Dieppe or Hong Kong, but maybe in Italy or Africa or other places?

The Chairman: They call it The European Theatre, TET.

Senator Bonnell: Do they come under the same category?

Mr. Giguère: It does not say 30 months for Dieppe prisoners of war. It says 30 months for any POWs.

The Chairman: Is it not a fact that under the Herman Report, the Hong Kong veterans were all brought up to 50 per cent?

Mr. Giguère: Yes.

The Chairman: So the Hong Kong veterans are getting preferential treatment. They get 50 per cent, which qualifies their wives for the widow's pension?

Senator Bonnell: I know about the Hong Kong veterans. They are special.

Mr. Giguère: They deserve every penny of it.

Senator Bonnell: For the record, I am attempting to get Georges to tell me if he is speaking for all European prisoners of war.

Mr. Giguère: No, just Dieppe prisoners of war, because I belong to the association.

Senator Bonnell: The benefits being received by the Dieppe prisoners of war are also being received by other prisoners of war?

Mr. Giguère: That is right.

Senator Bonnell: Therefore, in one sense you are speaking for all prisoners of war except the Hong Kong veterans.

Mr. Giguère: That is right.

Senator Bonnell: If you can get ten per cent and up to 40 per cent for the Dieppe prisoners of war, you will also get it for the Europeans?

Mr. Giguère: Sure. The government is not going to say that it is only for the Dieppe prisoners of war.

The Chairman: The national POWs have asked to appear before us also.

[Traduction]

Le sénateur Bonnell: Je vois. Il arrive souvent que ceux qui ne reçoivent pas l'allocation pour anciens combattants, même s'ils sont près d'y avoir droit, peuvent obtenir les autres avantages.

M. Giguère: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Je sais qu'il est ici question des anciens combattants de Dieppe et que la situation des anciens combattants de Hong Kong est tout à fait différente. Qu'en est-il cependant des autres prisonniers de guerre, non pas nécessairement de ceux de Dieppe ou de Hong Kong, mais de ceux incarcérés en Italie, en Afrique ou en d'autres endroits.

Le président: Ils sont regroupés dans la catégorie des prisonniers du théâtre européen.

Le sénateur Bonnell: Ne font-ils pas partie de la même catégorie?

M. Giguère: Le critère de 30 mois ne s'applique pas qu'aux prisonniers de guerre de Dieppe, il s'applique à tous les prisonniers de guerre.

Le président: N'est-il pas vrai que le rapport Herman préconisait que les indemnités versées aux prisonniers de guerre de Hong Kong passent toutes à 50p. 100?

M. Giguère: Oui.

Le président: Les prisonniers de guerre de Hong Kong obtiennent donc un traitement de faveur. Ils obtiennent 50p. 100, de sorte que leurs épouses sont admissibles à la pension pour veuves?

Le sénateur Bonnell: Je connais la situation des anciens combattants de Hong Kong. Elle est particulière.

M. Giguère: Ils méritent la totalité des sommes qu'ils reçoivent.

Le sénateur Bonnell: Par souci de précision, j'essaie de savoir si M. Giguère parle au nom de tous les prisonniers de guerre en Europe?

M. Giguère: Non, je parle au nom des prisonniers de guerre de Dieppe, parce que j'appartiens à cette association.

Le sénateur Bonnell: Les prestations que reçoivent les prisonniers de guerre de Dieppe sont également versées aux autres prisonniers de guerre, n'est-ce pas?

M. Giguère: Oui.

Le sénateur Bonnell: En un certain sens, vous faites donc allusion à tous les prisonniers de guerre, hormis ceux de Hong Kong.

M. Giguère: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Si vous pouvez obtenir de 10p. 100 à 40p. 100 pour les prisonniers de guerre de Dieppe, vous pourrez en obtenir autant pour les Européens?

M. Giguère: Certainement. Le gouvernement ne va pas adopter une mesure ne s'appliquant qu'aux prisonniers de guerre de Dieppe.

Le président: L'Association nationale des prisonniers de guerre a également demandé à comparaître devant nous.

[Text]

Mr. Giguère: Their concerns are about the same as ours.

The Chairman: Mr. Giguère, eventually we will be drafting a report. We will want to know the rates, the length of time of incarceration, and the gradations you feel are appropriate. You want 20, 30 and 40, I believe. We e agreed to something a couple of years ago.

Mr. Giguère: First, I am looking after my own men. Well, I want 40 per cent for but I will play along. However, they should have a fair deal, too. I sometimes hear other associations stating that POWs who were prisoners from one day to six months should receive a pension. To start giving an increase or a pension to a chap who was only a prisoner of war for one day is not right.

The Chairman: Do you agree with the basis on which they are working now?

Mr. Giguère: As it exists, yes, but it was just the last three months, to me the war was over. That is the way I feel. Perhaps others will say, "What the hell is he talking about?"

The Chairman: But some were POWs for three months without hearing from anyone.

Mr. Giguère: If you look at thsat three months, it means that if they were captured in April of 1945, the war was virtually over. I wish I could have been captured in April 1945. I would have had a picnic compared to what I endured in 1942, when the Germans were winning and we were being starved and treated like hell. I would have done it—just like that.

The Chairman: What about the escapees and the invaders?

Mr. Giguère: Naturally, people who escaped should be taken into consideration, but it depends on when they escaped and on how long they were there.

The Chairman: But you agree with the basis that they are working on now?

Mr. Giguère: Yes, provided they raise us to 40 per cent. We have to think of our means of living. You may be surprised, but the majority of our boys are not getting pensions. You have one here in Mr. Fraser. He was a POW, yet he cannot even get a pension. He tried and was turned down twice. He has had to appeal it, but it would be just like winning the 6/49 lottery.'

The Chairman: How long have you been making submissions to the pension commission, Mr. Fraser?

Mr. Fraser: I submitted twice, once in 1986 and again in 1987. Both times I was turned down.

The Chairman: Has Mr. Giguère submitted your case?

Mr. Giguère: Yes. We are working on it now.

[Traduction]

M. Giguère: Ses préoccupations sont pratiquement les mêmes que les nôtres.

Le président: Monsieur Giguère, nous allons éventuellement rédiger un rapport sur la question. Nous voudrions avoir des renseignements sur les taux, la durée de la captivité, et au sujet de ce que vous préconisez au sujet de la progression je sais que vous voudriez qu'elle soit de vingt, trente et quarante. Nous nous étions entendus à ce sujet il y a quelques années.

M. Giguère: Je m'occupe avant tout du sort des membres de mon association. Je veux qu'ils obtiennent 40p. 100 de la pension de base. Je suis toutefois prêt à faire quelques concessions, du moment qu'ils aient aussi droit à un traitement équitable. D'autres associations préconisent que les anciens combattants en captivité pendant une période comprise entre un jour et six mois reçoivent une pension. Il n'est à mon avis pas justifié de verser une pension ou un montant supplémentaire à un combattant qui n'a été qu'une journée en captivité.

Le président: Êtes-vous d'accord avec les indemnités de base que le gouvernement veut établir?

M. Giguère: À l'heure actuelle, oui. Mais s'il ne s'agissait que des trois derniers mois, pour moi, la guerre était déjà finie. D'autres diront peut-être: «De quoi diable parle-t-il?»

Le président: Mais certains ont été en captivité pendant trois mois et n'ont eu de contact avec personne.

M. Giguère: S'ils étaient faits prisonniers en avril 1945 —il s'agit des trois mois—la guerre était pratiquement finie. J'aurais souhaité être capturé en avril 1945. C'aurait été une partie de plaisir comparativement à ce que j'ai vécu en 1942, alors que les Allemands gagnaient la guerre et qu'ils nous laissaient mourir de faim et nous traitaient monstrueusement. Je n'aurais eu aucun problème.

Le président: Qu'en est-il de ceux qui ont tenté d'éviter la capture ou ont tenté de s'enfuir?

M. Giguère: Il y aurait naturellement lieu de prendre les évadés en considération, selon le moment où ils se sont échappés et la durée de leur captivité.

Le président: Mais vous êtes d'accord avec les indemnités de base que le gouvernement veut établir?

M. Giguère: Oui, en autant qu'il fasse passer nos prestations à 40 p. 100. Ne l'oubliez pas, nous devons penser à notre subsistance. Vous serez peut-être surpris de constater qu'une grande majorité d'entre nous ne reçoivent pas de pension. M. Fraser entre autres. Il a été prisonnier de guerre et il ne peut même pas recevoir de pension. Il en a fait la demande et on le lui a refusé à deux reprises. Il a dû interjeter appel, mais c'est comme gagner à la loterie 6/49!

Le président: Combien de fois avez-vous présenté une demande à la Commission des pensions, monsieur Fraser?

M. Fraser: J'ai présenté deux demandes, l'une en 1986, l'autre en 1987. Les deux ont été rejetées.

Le président: M. Giguère s'est-il occupé de votre cas?

M. Giguère: Nous nous en occupons à l'heure actuelle.

[Text]

The boys suffered from all kinds of ailments, but they didn't give a damn. They just wanted to get out the service and they didn't want to have anything more to do with it. So they worked all their lives. But when you go back to the pension commission and ask for a pension, saying that you are suffering—as, for example, Mr. Fraser is,—from a stomach illness such as ulcers, caused 40 years ago, the commission says, "What the hell. Why did you not complain before?" Well, the guy was working. He wanted to work, he did not want to live off pensions. You know how some people are.

The Chairman: If you are looking after the case, that is fine.

Mr. Giguère: Oh, yes.

The Chairman: For the benefit of senators, you are aware that the escapees and invaders also fall within the eligibility for POW compensation.

Mr. Giguère: Yes.

The Chairman: They added them afterwards, because people who escaped from prisoner of war camps or evaded prisoner of war camps were also under stress. At any rate, I think we have discussed this thoroughly.

Mr. Giguère: If you want some more pamphlets on WVAs or if senators want further information, it is here.

The Chairman: I think everyone has a copy.

Senator Bonnell: I have some figures here; I wonder if Mr. Giguère would agree with them. I suggest that anyone who was a prisoner of war for less than one year should receive 10 per cent; one year to 18 months, 15 per cent; 15 months to 30 months, 25 per cent; and, over 30 months, 40 per cent. Could you agree to those figures?

Mr. Giguère: No, because I am left out.

Senator Bonnell: Oh! I was trying to see what the figures would be.

Mr. Giguère: No.

The Chairman: There is a general recognition that the schedule of time of incarceration is pretty well in line with what Dr. Herman suggested previously. Is that right?

Mr. Giguère: That is right.

The Chairman: I think we can stray from those figures, but it is certainly in line with what everyone feels is best. If there is nothing else that you have—

Mr. Giguère: It was a pleasure.

The Chairman:—we have all had a hard working day.

Mr. Giguère: I thank you very much.

The Chairman: It is a pleasure to have you here. I am sure senators are in full support, as they have indicated.

Mr. Giguère: You can discuss it all you want, provided you start with 40 per cent for 30 months. You can give everyone else whatever you want. That is not my problem; my problem concerns this.

[Traduction]

Ils avaient toutes sortes de maladies, mais ils s'en fichaient. Tout ce qu'ils voulaient c'était quitter l'armée, ne plus rien avoir à faire avec l'armée. Ils ont donc travaillé toute leur vie. Au moment cependant où l'un d'entre eux décide de s'adresser à la Commission des pensions et de lui dire qu'il souffre, par exemple, de maux d'estomac, d'ulcères, comme M. Fraser, depuis 40 ans, la Commission lui demande pourquoi diable il ne s'est pas plaint auparavant. Eh bien, il travaillait, il voulait travailler pour ne pas dépendre des pensions. Vous savez comment sont certaines personnes.

Le président: Si vous vous occupez de son cas, c'est parfait.

M. Giguère: Bien sûr.

Le président: Une petite précision pour les sénateurs. Vous n'êtes pas sans savoir que ceux qui se sont évadés peuvent aussi être admissibles à l'indemnité de prisonnier de guerre.

M. Giguère: Oui.

Le président: On a décidé de les y rendre admissibles parce que ceux qui se sont échappés de camps de prisonniers de guerre ou ont tenté d'éviter la capture ont également subi du stress et ont essayé de s'en sortir. Je crois que nous en avons discuté à fond.

M. Giguère: Si vous désirez obtenir d'autres dépliants sur l'allocation pour les anciens combattants et en remettre à d'autres, n'hésitez pas à m'en demander.

Le président: Je crois que nous en avons tous un exemplaire.

Le sénateur Bonnell: J'ai des chiffres ici, et je me demande si M. Giguère serait d'accord. Je propose que quiconque a été en captivité pendant moins d'un an devrait recevoir 10 p. 100 de la pension de base; entre un an et 18 mois, 15 p. 100; entre 15 mois et 30 mois, 25 p. 100; et plus de 30 mois, 40 p. 100. Êtes-vous d'accord?

M. Giguère: Non, parce que vous m'excluez.

M. Bonnell: J'essayais simplement de voir quels pourraient être les chiffres.

M. Giguère: Non.

Le président: On est généralement d'accord avec les propositions présentées par M. Herman à propos de la période de captivité, n'est-ce pas?

M. Giguère: Oui.

Le président: Je crois que nous pouvons nous éloigner un peu de ces chiffres, mais ils correspondent certainement à ce que tout le monde préconise. Si vous n'avez rien d'autre . . .

M. Giguère: Ce fut un plaisir pour moi.

Le président: Nous avons tous eu une dure journée de travail.

M. Giguère: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Cela nous a fait plaisir de vous accueillir ici. Nul doute que les sénateurs sont tout à fait d'accord avec vous, comme ils l'ont indiqué.

M. Giguère: Vous pouvez discuter tant que vous voudrez de la question en autant que vous prévoyez 40 p. 100 pour les prisonniers incarcérés pendant 30 mois. Vous pouvez accorder n'importe quoi aux autres, cela ne me concerne pas.

[Text]

The Chairman: That will be on the record. You can rest assured that you have the support of this committee.

Mr. Giguère: I know. I thank you immensely; you are very kind.

The Chairman: Thank you.
The committee adjourned.

[Traduction]

Le président: Ces propos seront consignés par écrit. Je vous assure que vous avez l'appui du comité.

M. Giguère: Je sais et je vous en remercie beaucoup. Vous êtes très aimable.

Le président: Je vous remercie.
Le comité suspend ses travaux.

COMITÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS ET DU TROISIÈME ÂGE
CHIFFRE C-100

Stimuler l'activité intellectuelle
des personnes âgées et leur offrir
une vie sociale enrichissante.

Adresser les lettres à :

Veterans Affairs
and Senior
Citizens

Citizens

WITNESSES - TÉMOINS

de l'Assemblée des anciens combattants et du troisième âge
à la date du 6 août 1988.
M. Georges Giguère, président
M. André Laroche

from the Group's Annual Meeting of 1988
Mr. Georges Giguère, President
Mr. André Laroche

Witnesses - Témoins

de l'Assemblée des anciens combattants et du troisième âge

à la date du 6 août 1988.

M. Georges Giguère, président

M. André Laroche

M. Georges Giguère, président

M. André Laroche

M. Georges Giguère, président

M. André Laroche


M. Georges Giguère, président

M. André Laroche

M. Georges Giguère, président

M. André Laroche

Produced from the Minutes of the Annual Meeting of 1988
Group and Senior Citizens' Affairs C-100

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé

**Book Tariff
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Dieppe Veterans Prisoners of War Association:

- Mr. Georges Giguère, National President;
- Mr. Arthur Fraser.

De l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe:

- M. Georges Giguère, président national;
- M. Arthur Fraser.



Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-87-88

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987-1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

*Comité sénatorial permanent des affaires
sociales, des sciences et de la technologie*

Proceedings of the Subcommittee on

Délibérations du Sous-comité des

**Veterans Affairs
and Senior
Citizens**

**Affaires des anciens
combattants et du
troisième âge**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

Wednesday, June 29, 1988

Le mercredi 29 juin 1988

Issue No. 8
Fifth proceedings on:

Fascicule n° 8
Cinquième fascicule concernant:

The examination and report upon the Document entitled: "A Study Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans

L'étude du Document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS
AND SENIOR CITIZENS

Chairman: The Honourable Senator Jack Marshall
Deputy Chairman: The Honourable Senator Lorne M. Bonnell

and
The Honourable Senators:

David, Paul
Molson, Hartland de M.
*Tremblay, Arthur

**Ex Officio Member*

(Quorum 3)

LE SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS ET DU TROISIÈME ÂGE

Président: L'honorable sénateur Jack Marshall
Vice-président: L'honorable sénateur Lorne M. Bonnell

et
Les honorables sénateurs:

David, Paul
Molson, Hartland de M.
*Tremblay, Arthur

**Membre d'office*

(Quorum 3)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 16, 1986:

“Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Marshall, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of Proceedings of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, Tuesday, February 10, 1987:

“The Committee proceeded to examine the Order of Reference relating to Veterans Affairs, adopted by the Senate on December 16, 1986.

The Honourable Senator David moved,—That the following Order of Reference be referred to the Subcommittee on Veterans Affairs:

“That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans; and

That the Committee present its report no later than 1st September, 1987.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Comité

Denis Bouffard

Clerk of the Committee

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, March 31, 1987:

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 16 décembre 1986:

«Suivant l’Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l’honorable sénateur Marshall, appuyé par l’honorable sénateur Phillips,

Que le Comité séniorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 10 février 1987:

«Le comité étudie ensuite l’ordre de renvoi ayant rapport aux anciens combattants que le Sénat a adopté le 16 décembre 1986.

L’honorable sénateur David propose,—Que l’ordre de renvoi suivant soit déferé au Sous-comité des affaires des anciens combattants:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le document intitulé: «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} septembre 1987.»

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 31 mars 1987:

“The Honourable Senator Tremblay, Chairman of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Fourth Report, as follows:—

TUESDAY, MARCH 31, 1987

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report be extended from 1st September, 1987 to no later than 31st March, 1988.

Respectfully submitted,

Le président

ARTHUR TREMBLAY

Chairman

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tremblay moved, seconded by the Honourable Senator Nurgitz, that the Report be adopted now.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

«L’honorable sénateur Tremblay, président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

LE MARDI 31 MARS 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l’honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard.

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L’honorable sénateur Tremblay propose, appuyé par l’honorable sénateur Nurgitz, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, March 22, 1988:

“The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Muir:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology which was authorized by the Senate on December 16, 1986, to examine and report upon the Document entitled: “A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans”, dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada’s veterans, respectfully requests that the date of presenting its final report which was previously extended from 1st September, 1987, to no later than 31st March, 1988, be further extended to no later than 31st March, 1989.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 mars 1988:

L’honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l’honorable sénateur Muir:

«Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui a été autorisé par le Sénat le 16 décembre 1986 à étudier le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l’examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que toutes questions connexes et tous sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada et à en faire rapport, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final qui auparavant a été reportée du 1^{er} septembre 1987 au 31 mars 1988 au plus tard, soit maintenant reportée au 31 mars 1989 au plus tard.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

LE MERCREDI 29 JUIN 1988

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

WEDNESDAY JUNE 29 1988

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.”

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 29, 1988
(20)

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 4:30 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David and Marshall (2).

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Subcommittee.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the National P.O.W. Association:

Mr. Ray Smith, President;

Mr. Bob Large, Past President;

Mr. Des Ewins, Editor, *P.O.W. Journal*.

It was agreed that the document entitled "Comparison of Benefits" be appended to today's proceedings. See Appendix A

The Subcommittee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Ray Smith made a presentation and with the other witnesses answered questions.

At 5:40 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 29, 1988
(21)

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:10 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Jack Marshall, presiding.

Members of the Subcommittee present: The Honourable Senators David and Marshall (2).

In attendance: Mr. Grant Purves, Research Officer, Research Branch, Library of Parliament and Miss Laura Fox, Administrative Assistant to the Subcommittee.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 29 JUIN 1988
(20)

[Traduction]

Le sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 h 30 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall (2).

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement et M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du sous-comité.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

De l'Association nationale des prisonniers de guerre:

M. Ray Smith, président;

M. Bob Large, ex-président;

M. Des Ewins, rédacteur en chef, *P.O.W. Journal*.

Il est convenu à l'unanimité que le document «Comparaison des Avantages» apparaisse en annexe au présent fascicule. Voir Annexe A

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le Sous-comité poursuit l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que de toute question connexe et de tout sujet ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

M. Ray Smith fait un exposé et, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 40, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 29 JUIN 1988
(21)

Le sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 19 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur Jack Marshall (président).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs David et Marshall (2).

Présents: M. Grant Purves, attaché de recherches, Service de recherches, Bibliothèque du Parlement et M^{lle} Laura Fox, adjointe administrative du Sous-comité.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Witnesses:

Mr. Gordon Olmstead, private citizen and former Merchant Seaman Prisoner of War;
 Mr. Doug Fisher, private citizen;
 Mr. Gordon MacDonald, private citizen.

From the University of Carleton:

Mr. Foster Griezic, Professor, Department of History.

From the National P.O.W. Association:

Mr. Ray Smith, President.

The Subcommittee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated March 31, 1987, and from the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology dated February 10, 1987, with respect to the examination and report upon the Document entitled: "A Study Team Report to the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", dated May 1985, tabled in the Senate on 12th March, 1986, and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Gordon Olmstead and Doug Fisher made a presentation and with the other witnesses answered questions.

At 8:35 p.m., the Subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Sous-comité

Line Gravel

Clerk of the Subcommittee

Témoins:

M. Gordon Olmstead, particulier et ancien prisonnier de guerre de la Marine marchande;
 M. Doug Fisher, particulier;
 M. Gordon MacDonald, particulier.

De l'Université Carleton:

M. Foster Griezic, professeur, Faculté d'histoire.

De l'Association nationale des prisonniers de guerre:

M. Ray Smith, président.

Conformément à ses ordres de renvoi du Sénat, daté du 31 mars 1987, et du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, daté du 10 février 1987, le Sous-comité poursuit l'étude du document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», en date du mois de mai 1985, déposé au Sénat le 12 mars 1986, ainsi que de toute question connexe et de tout sujet ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

MM. Gordon Olmstead et Doug Fisher font un exposé et, avec l'aide des autres témoins, répondent aux questions.

À 20 h 35, le Sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 29, 1988

[Text]

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4.30 p.m. to examine the document entitled "A Study Team Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—veterans", and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Senator Jack Marshall (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: This afternoon, our witnesses are from the National POW Association. They are Mr. Ray Smith, President, Mr. Bob Large, Past President, and Mr. Des Ewins, Editor, National POW Journal. Mr. Smith, you may proceed with your opening statement.

Mr. C. R. Smith, President, National Prisoners of War Association (E.T.) of Canada: Mr. Chairman, this is a submission to all members of the federal government and of the House of Commons committee and the Senate committee on veterans pensions. It is presented by the executive members of the National Prisoners of War Association on behalf of all prisoners of war and their dependents.

The Chairman: The title of our committee has changed. It is now called the Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens. So we have the right nomenclature on the front page of your brief, may I ask that it be so changed?

Mr. Smith: Yes. Gentlemen, we respectfully make these following submissions on behalf of all former prisoners of war and their dependents to maintain the intent of former committee members on the parliamentary committees, to ensure that all veterans are assured of their rights and privileges as intended under previous legislation placed before Parliament and presently being denied. We hope that you will concur in our presentation so that those concerned may believe that the sacrifices they made were not in vain, and that their twilight years may be spent in peace, security and dignity.

Following amendments to the prisoners of war compensation legislation are recommended by the Brief Committee of the National POW Association (ET): First that all ex-prisoners of war be qualified for the VIP program even though they may not be in receipt of a disability pension. When the POW legislation was passed in 1976, it was understood that it was intended to compensate for medical contingencies as a result of deprivations of necessities of life while a prisoner of war. The Dr. Hermann Report indicated the need for compensation for all prisoners of war of the European theatre based on their medical, physical and psychological contingencies. Dr. Clare,

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 29 juin 1988

[Traduction]

Le Sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 16 h 30 pour étudier le document intitulé «Rapport d'équipe du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», ainsi que toutes questions connexes et tous les sujets ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

Le sénateur Jack Marshall (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Cet après-midi, nos témoins sont les représentants de l'Association nationale des prisonniers de guerre. Il s'agit de M. Ray Smith, président; M. Bob Large, ancien président; et M. Des Ewins, directeur du Journal national des prisonniers de guerre. M. Smith, vous pouvez faire votre déclaration liminaire.

M. C. R. Smith, président, Association nationale des prisonniers de guerre du Canada: Monsieur le président, ce mémoire a été préparé à l'intention de tous les membres du gouvernement fédéral, du Comité de la Chambre des communes sur les pensions des anciens combattants et du Comité du Sénat sur les pensions des anciens combattants. Il est soumis par les membres du Comité exécutif de l'Association nationale des prisonniers de guerre au nom de tous les prisonniers de guerre et des personnes qui sont à leur charge.

Le président: Le nom de notre comité a été modifié. Il s'agit maintenant du Sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge. Pourriez-vous faire en sorte que le nom approprié apparaisse sur la page couverture de votre mémoire?

M. Smith: Oui. Messieurs, nous soumettons respectueusement ce mémoire au nom de tous les anciens prisonniers de guerre et des personnes qui sont à leur charge, et ce par fidélité aux intentions des anciens membres des comités parlementaires, c'est-à-dire pour veiller à ce que les droits et privilèges de tous les anciens combattants soient maintenus, en conformité avec la législation antérieure déposée au Parlement, législation que l'on ne reconnaît plus actuellement. Nous espérons que vous souscrirez à nos propos. Les personnes concernées pourront ainsi croire que les sacrifices qu'ils ont consentis n'ont pas été vains, et les dernières années de leur vie pourront être vécues dans la paix, la sécurité et la dignité.

Voici les modifications au projet de loi sur les indemnités aux prisonniers de guerre que recommande le Comité de rédaction du mémoire de l'Association nationale des prisonniers de guerre. Premièrement, que tous les anciens prisonniers de guerre puissent bénéficier du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) même s'ils ne reçoivent pas une pension d'invalidité. Lorsque la Loi sur les prisonniers de guerre fut adoptée en 1976, elle devait avoir pour objet d'octroyer une indemnité au titre des besoins médicaux faisant suite aux privations subies par les prisonniers de guerre pendant leur captivité. Le rapport Hermann a fait état de la néces-

[Text]

who himself was a Dieppe prisoner of war, represented us in presenting our brief in 1976, since he could give first-hand information on how the deprivations to which we were subjected as POWs had a great bearing on our welfare in ensuing years. Therefore, it was resolved that all prisoners of war should qualify for the VIP program.

Secondly, that whereas the VIP program is intended to assist the veteran and his spouse to remain in their own home, it is resolved that upon the death of the recipient, the VIP continue on for the widow for the duration of her life, provided that the domicile and circumstances remain the same. In the early 1970s, legislation was passed on behalf of the Hong Kong POWs granting them a 50 per cent pension. This measure automatically granted widows a full widow's pension. Many of the Hong Kong veterans had not met their wives until some time after their return to Canada, whereas many European theatre prisoners of war were married and had small families prior to going overseas. These families suffered the trauma of missing husbands—in some cases missing and presumed dead—and later of being notified that their husbands were listed as prisoners of war. Those wives suffered with their veteran husbands throughout the period of incarceration and did whatever they could by way of sending comforts out of their meagre income. Many of those spouses get little or no benefits. Continuation of the VIP program to the widow would in part satisfy them that the government phrase "They served . . . We Care" is taken seriously by our government.

The Chairman: Mr. Smith, "They served . . . We care" is, in fact, the title of a report of this committee, the Senate committee. It is not the DVA phrase.

Mr. Smith: Thirdly, that the European Theatre Prisoners of War Compensation be realigned and the percentages increased. The minimum of three months should be eliminated. Since the Hong Kong veterans, who were already on a 50 per cent pension, were granted a further 50 per cent compensation, with the facility of reaching 150 per cent in total, that should be the guideline to realign our compensation on a proportional basis. Therefore, it was resolved that the compensation rates be realigned and that the minimum of three months be deleted.

We have an appendix to section (3), page 3, which is found at the end of the brief. We suggest that section (3) be further amended after the words "three months be deleted" by inserting the following scale: one day to six months, 178 days at 10 per cent; six months plus a day to 12 months, 179 to 356 days at 15 per cent; 12 months plus a day to 18 months, 357 days to 534 days at 20 per cent.

[Traduction]

sité d'accorder une indemnité à tous les prisonniers de guerre du théâtre européen en raison des conséquences médicales, physiques et psychologiques de leur captivité. Le Dr Clare, lui-même prisonnier de guerre de Dieppe, s'associa à la présentation de notre mémoire en 1976 car il était à même d'expliquer en détail comment les privations auxquelles nous avons été soumis à titre de prisonniers de guerre ont influé sur notre bien-être au cours des années qui ont suivi. Par conséquent, qu'il soit convenu que tous les prisonniers de guerre sont admissibles au programme PAAC.

Deuxièmement, attendu que le programme PAAC a pour objet d'aider l'ancien combattant et son épouse à habiter dans leur maison, qu'il soit convenu qu'à la mort du titulaire, sa veuve pourra continuer de bénéficier du programme PAAC pour toute la durée de sa vie, et ce tant qu'il n'y aura pas de changement dans son domicile et les circonstances de sa vie. Au début des années 1970, on a adopté à l'intention des prisonniers de guerre de Hong Kong des dispositions législatives octroyant à ceux-ci une pension de 50 pour 100. Ces dispositions prévoyaient l'octroi aux veuves d'une pension complète de veuve. Plusieurs anciens combattants de Hong Kong n'ont fait la connaissance de leurs épouses qu'après leur retour au Canada, tandis que plusieurs prisonniers de guerre du théâtre européen étaient mariés et avaient une petite famille avant d'aller au front. Ces familles ont été éprouvées en apprenant que le mari manquait à l'appel (dans certains cas, qu'il manquait à l'appel et qu'il était présumé mort) ou en apprenant plus tard qu'il était prisonnier de guerre. Ces épouses ont souffert avec leur mari tout au long de leur période de captivité et elles ont utilisé leur maigre revenu pour soulager leur misère. Plusieurs de ces épouses ne reçoivent aucune prestation ou, si elles en reçoivent une, celle-ci est très faible. L'extension du programme PAAC aux veuves les convaincrat au moins en partie que le gouvernement ne prend pas à la légère la devise du ministère des Anciens combattants: «À votre service, avec gratitude».

Le président: Monsieur Smith, un des rapports préparés par notre comité a justement pour titre «À votre service, avec gratitude».

M. Smith: Troisièmement, que l'indemnité des prisonniers de guerre du théâtre européen soit ajustée et que les pourcentages soient majorés. Il conviendrait de supprimer le minimum de trois mois puisque les anciens combattants de Hong Kong qui touchaient déjà une pension de 50 p. 100 se sont vu octroyer une indemnité additionnelle de 50 p. 100, tout en conservant la possibilité d'atteindre 150 p. 100 au total. Telle devrait être la ligne directrice pour ajuster notre indemnité sur une base proportionnelle. Qu'il soit donc convenu que les taux d'indemnisation seront réajustés et que le minimum de trois mois sera supprimé.

On trouvera à la fin du mémoire une annexe qui complète la section (3), de la page 3. Nous suggérons que la section (3) fasse l'objet d'une modification additionnelle. Après les mots «le minimum de trois mois soit supprimé», on devrait insérer l'échelle suivante: de un jour à six mois, 178 jours à 10 p. 100; de six mois et un jour à 12 mois, 179 à 356 jours à 15 p. 100; de 12 mois et un jour à 18 mois, 357 à 534 jours à 20 p. 100.

[Text]

Eighteen months plus one day to 24 months, 535 to 712 days at 25 per cent; 24 months plus one day to 30 months, 713 to 890 days at 30 per cent; 30 months plus one day to 36 months, 891 to 1,068 days at 35 per cent; 36 months plus one day to 42 months, 1,069 to 1,246 days at 40 per cent; 42 months plus one day to 48 months, 1,247 to 1,424 days at 45 per cent; 48 months plus one day to 54 months, 1,425 to 1,602 days at 50 per cent. Total time is to be calculated in days at 89 days equalling three months.

There is an addition here, of 1,603 days or more at 55 per cent. There will be very few in that category.

Mr. Des Ewins, Editor, National POW Journal: There will be very few from 36 months on, actually.

Mr. Smith: Further to that, and comparing with the Hong Kong veterans, it must be remembered that our Allied powers would dearly have loved to have captured the leader of the German High Command for atrocities committed and to see him brought to trial and hanged, whereas the leader of the Japanese powers was not even brought to trial and is living comfortably to this day.

We would also like, at this time, to go on record as supporting the claim of British POWs who are now Canadian citizens and residing in Canada to be granted POW compensation, inasmuch as Newfoundland POWs who served with British forces are entitled to this compensation.

As a follow-up to the presentation of this brief, we would appreciate receiving clarification of sections of the new Pension Act. Does the wife receive the widow's pension immediately upon the POW veteran's death; does she collect his cheque for the year at his pensionable rate; or does she collect at the 50 per cent rate?

Secondly, to what are Merchant Marines and Merchant Marine POWs entitled; and, thirdly, if the POW compensation is to be awarded on the basis of three months equalling 89 days, is it to be calculated on the POW's incarceration time?

That concludes our brief.

The Chairman: Thank you. Before we proceed with questions, I would like to welcome Mr. Vern Murphy, the public relations officer for the Department of Veterans Affairs, who has been good enough to attend the committee hearings and to hear your brief. Before I call on Senator David, with regard to the amended schedule and the scale, are you going beyond the present compensation schedule?

Mr. Ewins: That is right.

Mr. Smith: Yes.

The Chairman: Are there many veterans involved in the 42 months plus one day, for example, or the 48 months plus the one day?

[Traduction]

De 18 mois et un jour à 24 mois, 535 à 712 jours à 25 pour 100; de 24 mois et un jour à 30 mois, 713 à 890 jours à 30 pour 100; de 30 mois et un jour à 36 mois, 891 à 1,068 jours à 35 pour 100; de 36 mois et un jour à 42 mois, 1,069 à 1,246 jours à 40 pour 100; de 42 mois et un jour à 48 mois, 1,247 à 1,424 jours à 45 pour 100; de 48 mois et un jour à 54 mois, 1,425 à 1,602 jours à 50 pour 100. On devrait calculer le temps total en jours, et ce en prenant pour acquis que 89 jours correspondent à trois mois.

Il y a un élément de plus ici: 1,603 jours ou plus à 55 pour 100. Il y aura très peu de gens dans cette catégorie.

M. Des Ewins, directeur, Journal national des prisonniers de guerre: En réalité, il y aura très peu de gens correspondant à une période de plus de 36 mois.

M. Smith: En plus de cela, et pour maintenir la comparaison avec les anciens combattants de Hong Kong, il convient de rappeler que les puissances alliées auraient bien aimé capturer le chef du Haut Commandement allemand, ce qui aurait permis de le juger et de le faire pendre pour les atrocités commises pendant la guerre. Le chef des forces japonaises, lui, n'a jamais subi un procès et vit encore aujourd'hui très confortablement.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour appuyer officiellement les réclamations des prisonniers de guerre britanniques qui sont maintenant citoyens canadiens et qui résident au Canada. Ceux-ci demandent qu'on leur accorde l'indemnité des prisonniers de guerre. Ils ont droit à cette indemnité dans la mesure où les prisonniers de guerre terreneuviens ayant servi avec les Forces britanniques ont droit à cette indemnité.

Suite à la présentation de ce mémoire, nous aimerions obtenir des éclaircissements sur certains articles de la nouvelle loi des pensions. L'épouse reçoit-elle la pension de veuve immédiatement après la mort de l'ancien combattant prisonnier de guerre? Reçoit-elle son chèque pour l'année à son taux de pension? Ou le perçoit-elle au taux de 50 p. 100?

Deuxièmement, à quoi ont droit les employés de la Marine marchande ou les prisonniers de guerre de la Marine marchande? Et, troisièmement, si l'indemnité du prisonnier de guerre est accordée selon une période de trois mois correspondant à 89 jours, doit-elle être calculée selon la période de captivité du prisonnier de guerre?

C'est ici que se termine le mémoire.

Le président: Merci, Ray. Avant d'amorcer la période des questions, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Vern Murphy, l'agent de relations publiques du ministère des Anciens combattants, qui a bien voulu écouter nos délibérations. Avant d'accorder la parole au sénateur David, je voudrais vous poser une question. Compte tenu de l'annexe et des modifications que vous proposez à l'échelle et au barème, vous proposez une majoration du barème actuel des indemnités?

M. Ewins: Oui, c'est juste.

M. Smith: Oui.

Le président: Y a-t-il plusieurs anciens combattants qui appartiennent à la catégorie des 42 mois et un jour ou à celle des 48 mois et un jour?

[Text]

Mr. Ewins: Not very many.

Mr. Smith: In all probability, there would not be very many. They might be prisoners taken at Dunkirk, if any Canadians were there, but, for the most part, it would apply to Air Force and Navy.

Mr. Robert Large, Past National President, National Prisoner of War Association (E.T.) of Canada: Yes, it would apply to Air Force personnel and the Navy.

Mr. Ewins: There were not that many overseas at that time.

The Chairman: But the present scale says 36 months and over.

Mr. Ewins: Thirty months and over.

The Chairman: Thirty months and over, yes. You do not have any rough figures for those over 30 months.

Mr. Smith: No.

Mr. Ewins: We cannot get a breakdown from the DVA.

The Chairman: Why are you asking for this at this time?

Mr. Smith: When POW legislation was passed in 1976, it was an elementary stage for compensation for prisoners of war and it was understood that it would be revised. We have made various presentations in the meantime and nothing has happened.

Mr. Ewins: It would increase from 20 per cent to 25 per cent, but just for the one group. At that time, it included only the Dieppe prisoners of war. It was not scaled 5 per cent for the lower rates. It was just the one category that got the raise from 20 to 25 per cent. That was, I believe, last year.

Mr. Large: A year ago.

Mr. Smith: Two years ago.

Mr. Large: That was based on the fact that the Dieppe POWs wore chains and shackles and the Red Cross ropes, and they thought that they should receive 5 per cent more. The difference between the two-year boys and the 30-month boys was only 5 per cent, and they thought that there should have been a greater span there; so they jumped it to the 25 per cent. That was the basis of it.

The Chairman: For the benefit of Senator David, who is new to the committee—although he is a very good supporter and will be a very valuable member of the committee—I want to get on the record the relationship between yourselves, as the national POWs, and the Dieppe veterans, because they appeared before the committee about a month ago and the amendment they recommended is that only the 25 per cent scale be increased to 40 per cent?

Mr. Ewins: We are all part of the Dieppe group. However, under the National Prisoner of War Charter, we represent the Army, Navy and the Air Force. When my colleague says the Dieppe fellows were the only ones tied up at the particular

[Traduction]

M. Ewins: Non, il n'y en a pas beaucoup.

M. Smith: Selon toute probabilité, il y en aurait peu. Il se pourrait qu'il y ait quelques prisonniers ayant été pris à Dunkerque, s'il y a eu des Canadiens à cet endroit. Mais, en général, cette catégorie s'appliquerait à l'Armée de l'air et à la Marine.

M. Robert Large, ancien président national, Association nationale des prisonniers de guerre canadiens: Oui, elle s'appliquerait au personnel de l'Armée de l'air et de la Marine.

M. Ewins: À cette époque, peu d'entre eux étaient outre-mer.

Le président: Mais l'échelle actuelle correspond à 36 mois et plus.

M. Ewins: Trente mois et plus.

Le président: Oui, trente mois et plus. Vous ne disposez pas d'un chiffre approximatif pour ceux qui comptent plus de 30 mois.

M. Smith: Non.

M. Ewins: Nous ne pouvons pas obtenir une ventilation du ministère des Anciens combattants.

Le président: Pourquoi demandez-vous cela maintenant?

M. Smith: Lorsque la législation concernant les prisonniers de guerre fut adoptée en 1976, il s'agissait d'une étape élémentaire en vue d'indemniser les prisonniers de guerre et il était entendu qu'il y aurait des révisions. Depuis lors, nous avons soumis divers mémoires mais rien ne s'est produit.

M. Ewins: Le barème augmenterait de 20 à 25 p. 100, mais seulement pour un groupe. À cette époque, le barème ne s'appliquait qu'aux prisonniers de guerre de Dieppe. Il n'était pas échelonné de 5 p. 100 pour les taux inférieurs. Il n'y a qu'une catégorie qui a obtenu une augmentation de 20 à 25 p. 100. C'était, je crois, l'année dernière?

M. Large: Il y a un an.

M. Smith: Il y a deux ans.

M. Large: Tout cela reposait sur le fait que les prisonniers de guerre de Dieppe étaient enchaînés et portaient les cordons de la Croix rouge. On a donc estimé qu'ils devaient recevoir 5 p. 100 de plus. La différence entre les prisonniers de deux ans et ceux de 30 mois n'était que de 5 p. 100 et ils en sont venus à la conclusion que l'écart aurait dû être plus grand. Ils l'ont donc porté à 25 p. 100. C'est ainsi que l'on est arrivé à ce chiffre.

Le président: Très bien. Pour aider le sénateur David qui est un nouveau membre du Comité mais dont la contribution et le soutien n'en sont pas moins appréciés, je tiens à préciser la nature des rapports qui existent entre vous, en tant que membres de l'Association nationale des prisonniers de guerre, et les anciens combattants de Dieppe, car ceux-ci ont comparu devant notre Comité il y a environ un mois et ont recommandé que seule l'échelle de 25 p. 100 soit majorée à 40 p. 100.

M. Ewins: Nous-mêmes faisons tous partie du groupe de Dieppe. Cependant, en vertu de la Charte nationale des prisonniers de guerre, nous représentons l'Armée, la Marine et l'Armée de l'air. Mon collègue affirme que les gars de Dieppe

[Text]

time they shackled us, Canadians, whether they were Army or Navy, were shackled at the same time, although maybe not for the same length of time. In our brief we represent all prisoners of war in our brief. When we ask for one, why should one group get money more than the others? The Hong Kong POWs got their 50 per cent compensation on top of a 50 per cent pension. Many of our fellows never received a disability pension and it took us many years to receive the compensation only, and at 20 per cent, which we took because, even though we did not think it was equitable, we hoped that we could increase it in later years.

Mr. Large: What I was going to say was that, with the Dieppe vets and POW association, because it is their organization, they fight for themselves, whereas we fight for all POWs. Even though I was a Dieppe man, I still believe that it should be across the board to cover every veteran or POW.

The Chairman: Senator David, do you have any questions on this particular subject? I want to get into the VIP program, which is going to take some time.

Senator David: I am learning, although perhaps not as fast as I would like. You have such a long experience in the veterans affairs. Mine is very short, so I have only one question to ask.

The Chairman: Go ahead.

Senator David: It seems that at the present time there is a three-month delay for prisoners of war. Do I understand correctly that if you were a prisoner for, let us say, 88 days, you would receive no pension at all?

Mr. Ewins: That is right. As a matter of fact, we have a case before the DVA at the present time.

Mr. Smith: Yes.

Senator David: And that is why you want to eliminate this period of three months? May I suggest that instead of putting one day to six months in your scale that you just put less than six months.

The Chairman: Or up to six months.

Senator David: Or up to six months. The one day has a psychological effect which may be negative.

The Chairman: That is right.

Mr. Large: The lasting effect or trauma still exists for a man who was taken prisoner for one day as it does for a man who has been there for four years.

Senator David: I suppose so, but I would not have liked to have been there for three or four years.

[Traduction]

furent les seuls à être ligotés au moment où ils nous enchaînaient. Mais n'oublions pas que les Canadiens, qu'ils fussent de l'Armée ou de la Marine, furent enchaînés au même moment, bien que la durée de l'enchaînement n'ait peut-être pas toujours été la même. Dans notre mémoire, nous parlons au nom de tous les prisonniers de guerre. Pourquoi un groupe devrait-il recevoir plus d'argent que les autres? Les prisonniers de guerre de Hong Kong ont touché leur indemnité de 50 p. 100 en sus d'une pension de 50 p. 100. Plusieurs de nos collègues n'ont jamais touché une pension d'invalidité et il nous a fallu plusieurs années pour recevoir l'indemnité seulement, et encore à 20 p. 100, indemnité que nous avons acceptée parce que, même si elle ne nous paraissait pas équitable, nous pensions que nous pourrions obtenir une augmentation par la suite.

M. Large: Ce que j'allais dire, c'est que l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe ne représente que ses membres tandis que nous représentons tous les prisonniers de guerre. Bien que j'aie été un prisonnier de Dieppe, je n'en crois pas moins que l'on devrait appliquer les mêmes règles à tous les anciens combattants ou prisonniers de guerre.

Le président: Sénateur David, avez-vous des questions sur cet aspect particulier? Je voudrais aborder la question du programme PAAC, ce qui pourrait prendre un peu de temps.

Le sénateur David: J'apprends beaucoup de choses, encore que je ne les apprenne pas aussi vite que je le souhaiterais. Vous avez une si grande expérience des Affaires des anciens combattants. La mienne est très courte, de sorte que je n'ai qu'une question à poser.

Le président: Allez-y.

Le sénateur David: À l'heure actuelle, semble-t-il, il y a un minimum de trois mois pour les prisonniers de guerre. Est-il vrai qu'à cause de cela, si quelqu'un a été prisonnier pour, disons, 88 jours, il ne reçoit aucune pension?

M. Ewins: C'est exact. D'ailleurs, un cas semblable est actuellement examiné par le ministère des Anciens combattants.

M. Smith: Oui.

Le sénateur David: Et c'est pour cette raison que vous voulez supprimer la période de trois mois? Puis-je vous suggérer qu'au lieu de prévoir une période allant de un jour à six mois dans votre échelle, vous parliez tout simplement d'une période de moins de six mois.

Le président: Ou jusqu'à concurrence de six mois.

Le sénateur David: Ou jusqu'à concurrence de six mois. La référence à un jour a un effet psychologique qui pourrait être négatif.

Le président: Oui, c'est juste.

M. Large: Qu'un homme ait été fait prisonnier un jour ou quatre ans, le traumatisme ou les effets durables sont toujours présents.

Le sénateur David: Je n'en doute point, mais je n'aurais pas aimé avoir été là trois ou quatre ans.

[Text]

Mr. Large: The trauma of being a prisoner still exists.

The Chairman: We can get advice on that. If it covers more ground, or the ground that you wanted it to cover, then I do not think that he would object to changing the wording.

Mr. Large: No, not at all.

Mr. Ewins: May I say, Senator Marshall, that it is not only the trauma of being captured, but also the treatment that you received when you came home. You are looked upon as a prisoner of war, that you gave up and quit the fight. That was also traumatic for many when they came home and said that they were a prisoner of war. It affected their married life and their social life.

Mr. Smith: Insofar as the Air Force is concerned, when men were shot down, invariably when they bailed out, through air currents and what-have-you, they were separated and captured individually. Some of them saw members of their crew brutally murdered. There the trauma of being captured by civilians and not knowing whether they were going to be thrown back into the fire, or whatever, certainly had a great impact on those who are referred to here as "one day to six months".

Senator David: On the first recommendation I would have another question, but perhaps you are not up to that on the last paragraph.

The Chairman: On what page?

Senator David: On page 2. The second amendment says: Therefore, be it resolved that upon the death of the recipient that the VIP continue on for the widow for the duration of her life, provided that the domicile and circumstances remain the same.

What is meant by "provided that the domicile and circumstances remain the same"?

Mr. Smith: She would probably remain in the same house or the same establishment. The work would go on for her as it had been before her spouse had died.

Senator David: Would that apply to a veteran, for example, who is entitled to this clause and who would have married one year before the death of his second or third wife?

Mr. Ewins: The VIP is granted not only on the recipient's disabilities, but also on his spouse's disabilities. So if it is granted in those circumstances, which usually it is, in the case of married couples, then, if the wife is unable to carry things out, she can turn to the VIP to help her situation. When the recipient dies, the wife would still have the same problems regarding cleaning the house or keeping the grass cut.

[Traduction]

M. Large: Le traumatisme de l'emprisonnement est toujours là.

Le président: Nous pouvons obtenir un avis sur cette question. Si la formulation que vous proposez est plus générale, ou si elle correspond à ce que vous souhaitiez, je ne crois pas qu'il s'oppose à modifier la formulation.

M. Large: Non, pas du tout.

M. Ewins: Puis-je mentionner, Sénateur Marshall, qu'il ne s'agit pas seulement du traumatisme de l'emprisonnement mais aussi du traitement que vous receviez lorsque vous rentriez au pays. On vous considérait comme un prisonnier de guerre, comme quelqu'un qui a abdiqué et qui a abandonné le combat. Plusieurs soldats ont été ainsi traumatisés lorsqu'ils sont rentrés et qu'ils ont dit qu'ils avaient été prisonniers de guerre. Leur vie conjugale et leur vie sociale en étaient affectées.

M. Smith: En ce qui concerne l'Armée de l'air, lorsque leurs appareils étaient descendus et qu'ils parvenaient à s'en éjecter, ils étaient séparés et capturés individuellement à cause des courants d'air et d'autres facteurs. Certains d'entre eux ont vu des membres de leur équipage brutalement assassinés. Dans de telles circonstances, le traumatisme associé au fait d'être capturé par des civils et de ne pas savoir ce qu'on va faire de vous a certainement eu des conséquences importantes. C'est le cas de ceux qui appartiennent à la catégorie des «un jour à six mois».

Le sénateur David: Au sujet de la première recommandation, j'ai une autre question, mais peut-être n'en êtes-vous pas là en ce qui concerne le dernier paragraphe.

Le président: À quelle page?

Le sénateur David: À la page 2. La deuxième modification dit: Qu'il soit donc convenu qu'à la mort du titulaire, sa veuve pourra continuer de bénéficier du programme PAAC pour toute la durée de sa vie, et ce tant qu'il n'y aura pas de changement dans son domicile et dans les circonstances de sa vie.

Que veulent dire les mots: «tant qu'il n'y aura pas de changement dans son domicile et dans les circonstances de sa vie»?

M. Smith: Elle demeurerait probablement dans la même maison ou dans le même établissement. Elle pourrait continuer de bénéficier du programme comme c'était le cas avant le décès de son mari.

Le sénateur David: Est-ce que ceci s'appliquerait, par exemple, à un ancien combattant ayant le droit de bénéficier de cette clause et qui se serait marié un an avant la mort de sa deuxième épouse ou de sa troisième épouse?

M. Ewins: La pension d'ancien combattant est accordée non seulement pour l'invalidité du titulaire mais aussi pour l'invalidité de son épouse. Ainsi, si elle est accordée dans ces circonstances—et c'est ce qui se produit pour la plupart des couples mariés—alors l'épouse ne pouvant se tirer d'affaire seule doit compter sur la pension d'ancien combattant pour améliorer sa situation. À la mort du titulaire, l'épouse aura toujours les mêmes problèmes en ce qui concerne l'entretien de la maison ou de la pelouse.

[Text]

Senator David: So there is some disability on the widow.

Mr. Ewins: Usually there is.

Senator David: If she is in perfect health and young and has every advantage of life, then this would not apply.

Mr. Large: Yes, it would apply.

Mr. Ewins: Yes; the VIP applies as a married person.

Senator David: For the husband. But, if he dies, would it apply to a young girl of 30 who does not need that?

Mr. Ewins: The degree of commitment of the VIP, the allowance that is granted, is based on both persons.

Mr. Large: I see where you are headed.

Senator David: It must be very unusual; but anything can happen in our society today.

Mr. Large: You are referring to a young widow being left in perfect health.

Senator David: Yes.

Mr. Large: She has no other income; so if she is cut off of this VIP, she will have to hire people to cut her lawn, to shovel the snow, to do some of the housework, to clean the windows and to take snow off the roof. She will have to put out all of this money although receiving no more income—in fact less income, because he was on pension and she will get only a proportion of that pension.

The Chairman: I imagine it would be judged by the committee that looks at all of these applications.

Mr. Large: Right.

The Chairman: She would probably have to re-apply.

Mr. Large: If she is an able-bodied lady.

Mr. Smith: It would be considered on the merits of the case.

The Chairman: When a veteran applies, she has got to meet certain conditions. If the conditions still exist—and I think your point is well taken—and if she is allowed to continue to get a spouse's allowance for a year after the death of her husband, why should it be any different? She spent her life, after her veteran came home disabled, in looking after her husband. She could not go out and get a job or start a career.

Senator David: That lady I understand very well. I am talking about circumstances where the veteran has remarried and died about two years later. If there is a new evaluation of the situation, there is no problem.

[Traduction]

Le sénateur David: Il y a donc une invalidité en ce qui concerne la veuve.

M. Ewins: Généralement, il y en a une.

Le sénateur David: Si elle était jeune et en parfaite santé, et qu'elle jouisse de tous les avantages de la vie, alors cette disposition ne s'appliquerait pas?

M. Large: Si, elle s'appliquerait.

M. Ewins: Oui, c'est à titre de personne mariée que l'on reçoit la pension.

Le sénateur David: Pour le mari. Mais s'il meurt, elle s'appliquerait à une jeune fille de 30 ans qui n'en a pas besoin?

M. Ewins: Le degré d'engagement de la pension d'ancien combattant, l'allocation qui est octroyée, est fondée sur deux personnes.

M. Large: Je vois où vous voulez en venir.

Le sénateur David: Ce doit être très rare mais aujourd'hui tout est possible.

M. Large: Vous vous reportez au cas d'une jeune veuve qui serait en parfaite santé?

Le sénateur David: Oui.

M. Large: Elle ne dispose d'aucun autre revenu, de sorte que si on lui retire la pension d'ancien combattant, elle devra embaucher quelqu'un pour entretenir la pelouse, enlever la neige, faire une partie du travail de maison, nettoyer les fenêtres et enlever la neige sur le toit. Elle devra engager toutes ces dépenses sans disposer de revenu additionnel. En réalité, elle aura moins de revenu parce que son mari touchait une pension et elle ne recevra qu'une fraction de cette pension.

Le président: Je suppose que la question serait tranchée par ce comité qui examine toutes les demandes de pension.

M. Large: Oui, c'est juste.

Le président: Elle devrait sans doute soumettre une nouvelle demande.

M. Large: S'il s'agit d'une dame qui est bien portante.

M. Smith: La question serait jugée selon des critères de mérite.

Le président: Lorsqu'un ancien combattant soumet une demande, elle doit répondre à certaines conditions. Si ces conditions sont toujours valables—et je crois que le point que vous soulevez est fondé et si elle a le droit de continuer de recevoir l'allocation de veuve pour une période d'un an après la mort de son mari, pourquoi devrait-il y avoir une différence? Lorsque son ancien combattant est revenu au pays avec une invalidité, elle a consacré sa vie à s'occuper de lui. Elle ne pourrait pas quitter le foyer pour trouver un emploi ou entreprendre une carrière.

Le sénateur David: Je comprends très bien le cas de cette dame. Ce que j'ai en tête, c'est la situation d'un ancien combattant qui se serait remarié et qui serait décédé environ deux ans plus tard. S'il y a une nouvelle évaluation de la situation, il n'y a pas de difficulté.

[Text]

Mr. Ewins: If you would permit me a little levity, what young girl would want to marry a bunch of old crocks like us anyway?

The Chairman: I would not be surprised.

I would like to get into the VIP, which is going to cause some problems. Are you happy with that, Senator David?

Senator David: Sure.

The Chairman: The minister has just announced an extension of the VIP program to Canada Service Only veterans. Now that a precedent has been set, I am trying to reason where it stops or starts, when the Canada Service Only veterans can qualify for the Veterans Independence Program and yet POWs cannot. Let me make it clear that I support the action of the grating of VIP to CSO veterans.

I would like to reason that out with you, and go through the eligibility for VIP. I would like you to explain to me the different phases, so that we can arrive at a conclusion, because I understand that if a veteran is a prisoner of war—let us take it at a 25 per cent rate which is the top rate—he is getting approximately \$404.20.

First, on April 1, 1981, war disability pensioners, or civilian disability pensioners whose long-term health needs are related to their pensionable condition—let us say it was a prisoner of war who had a disability pension—could qualify?

Mr. Smith: Yes; that is right.

The Chairman: So we eliminate that one. I come now to October 1, 1984, war disability pensioners, 65 years of age or older, who receive war veterans allowance. Their health needs do not have to be related to the pensionable condition. What is the situation there? Concerning a prisoner of war who is over 65 years of age or older, who receives War Veterans Allowance, and his health needs are related to his pensionable condition, in what category is he?

Mr. Large: He could fall into a category where he would not be eligible.

Mr. Ewins: If he is receiving War Veterans Allowance, then he becomes eligible.

Mr. Large: However, if he is not receiving War Veterans Allowance because of a means test, then he would not be eligible for VIP, unless he was drawing a disability pension. If he is drawing only POW compensation, then he would not be eligible for VIP.

The Chairman: The next item says: "veteran, War Veterans Allowance recipients 75 years of age and older.

Mr. Smith: That is a repetition of the previous paragraph.

[Traduction]

M. Ewins: Permettez-moi de faire une remarque peu sérieuse. Quelle jeune fille voudrait épouser un vieux croulant?

Le président: Je ne serais pas étonné.

J'aimerais maintenant aborder la question du programme PAAC, ce qui va soulever quelques difficultés. Cela vous couviendrait-il, sénateur David?

Le sénateur David: Je vous en prie.

Le président: Le ministre a annoncé tout récemment une extension du programme PAAC aux anciens combattants ayant servi au Canada seulement (SCS). Maintenant qu'un précédent a été établi, comment déterminer de façon rationnelle là où il commence ou finit, puisque les anciens combattants ayant servi au Canada seulement peuvent se prévaloir du programme PAAC tandis que les prisonniers de guerre ne le peuvent pas. Permettez-moi d'énoncer clairement que j'appuie l'admissibilité au PAAC des anciens combattants ayant servi au Canada seulement.

J'aimerais éclaircir cette question avec vous et examiner les critères d'admissibilité au PAAC. J'aimerais que vous m'expliquiez les diverses étapes pour que nous puissions parvenir à une conclusion. Il semble en effet que si un ancien combattant est un prisonnier de guerre—et posons comme hypothèse qu'il se situe au taux de 25 p. 100, qui est le taux le plus élevé—il reçoit environ 404,20 \$.

Considérons premièrement la situation de ceux qui, au 1^{er} avril 1981, recevaient une pension d'invalidité de guerre ou une pension d'invalidité civile et dont les besoins à long terme en matière de santé sont reliés à leur état de pensionné. Posons comme hypothèse qu'il s'agit d'un prisonnier de guerre recevant une pension d'invalidité. Serait-il admissible?

M. Smith: Oui, il le serait.

Le président: Alors, éliminons ce cas-là. Considérons maintenant le cas de ceux qui, au 1^{er} octobre 1984, touchaient une pension d'invalidité de guerre, étaient âgés de 65 ans ou plus, recevaient une allocation d'ancien combattant, et dont les besoins de santé n'ont pas à être reliés à leur état de pensionné. Qu'en est-il alors? Si un prisonnier de guerre a plus de 65 ans, s'il reçoit une allocation d'ancien combattant et si ses besoins de santé sont reliés à son état de pensionné, à quelle catégorie appartient-il?

M. Large: Il pourrait relever d'une catégorie où il ne serait pas admissible.

M. Ewins: S'il reçoit l'allocation d'ancien combattant, il est alors admissible.

M. Large: Cependant, s'il ne reçoit pas l'allocation d'ancien combattant en raison de certains critères de revenu, il ne serait pas alors admissible au PAAC à moins de toucher une pension d'invalidité. S'il touche seulement une indemnité de prisonnier de guerre, alors il n'est pas admissible au PAAC.

Le président: L'article suivant porte: «Bénéficiaire d'une allocation d'ancien combattant, âgé de 75 ans ou plus.»

M. Smith: Il s'agit là d'une répétition du paragraphe précédent.

[Text]

The Chairman: By extending it to 75 years of age and older, more people were eligible.

Mr. Large: For the item at the top they have to draw the War Disability Pension and the War Veterans Allowance. For those over 75 years of age, they do not have to draw the disability pension.

The Chairman: The next item says: "January 1, 1986—all remaining veterans WVA recipients 65 to 74 years of age."

If a fellow were a prisoner of war, he would have to be getting the War Veterans Allowance in addition?

Mr. Ewins: Yes.

The Chairman: I guess what we are talking about is a fellow who is getting POW compensation alone, and is not a disability pensioner, and is not a War Veterans Allowance recipient is not entitled to the VIP.

Mr. Large: That is right.

The Chairman: And he served overseas, he was in a prisoner-of-war camp, and he is not entitled to VIP. Yet the chap, God bless him, who served in Canada only, even though he may have wanted to go overseas, is classified as eligible for VIP, when a prisoner of war is not.

Mr. Large: That is right.

Mr. Ewins: Our contention is that the compensation was granted because of medical reasons, much the same as the War Veterans Allowance is granted because of medical reasons. Therefore, that is a similar case.

The Chairman: So he could be deemed to have had a condition. The POW compensation under the Hermann report was done so many years after, but it was deemed that his health and condition had deteriorated as time went on, even though it was passed in 1977.

Mr. Ewins: That is right, which is what the War Veterans Allowance is based on.

The Chairman: The next item says: "October 1, 1986—Veterans who served in the First World War whose income received under Old Age Security Legislation prevents them from receiving the War Veterans Allowance."

This is the near recipient. It says the First World War. Are there any prisoners of war from the First World War?

Mr. Ewins: Yes, there are two or three of them.

The Chairman: By the time we were able to do something about this there would not be any left.

Mr. Ewins: They are a rare breed.

The Chairman: The next item says: "January 1, 1987—war disability pensioners, as income received under OAS legislation, prevents them from receiving War Veterans Allowance."

That refers to the near recipient, because his OAS and GIS brings him over the maximum allowable.

[Traduction]

Le président: En étendant cette catégorie aux personnes âgées de 75 ans et plus, on y admet plus de gens.

M. Large: Pour ce qui est de l'article figurant au haut de la liste, ils doivent toucher la pension d'invalidité de guerre et l'allocation d'ancien combattant. En ce qui concerne les personnes âgées de plus de 75 ans, il n'est pas nécessaire qu'elles reçoivent la pension d'invalidité.

Le président: L'article suivant porte: «1^{er} janvier 1986—tous les autres bénéficiaires de l'allocation d'ancien combattant âgés de 65 à 74 ans».

Si une personne a été prisonnier de guerre, il faudrait qu'elle reçoive en plus l'allocation d'ancien combattant?

M. Ewins: Oui.

Le président: Je présume qu'il est ici question d'une personne qui ne reçoit que l'indemnité de prisonnier de guerre et qui ne reçoit ni pension d'invalidité, ni allocation d'ancien combattant, et qui n'est pas admissible au PAAC.

M. Large: C'est exact.

Le président: Et cette personne a servi outre-mer et a été prisonnier de guerre et n'a pas droit au PAAC. Et pourtant, le gars (que Dieu le bénisse) qui n'a servi qu'au Canada, même s'il voulait peut-être aller outre-mer, est considéré comme admissible au PAAC tandis qu'un prisonnier de guerre ne l'est pas.

M. Large: C'est exact.

M. Ewins: Ce que nous soutenons, c'est que l'indemnité a été accordée pour des raisons médicales, tout comme l'allocation d'ancien combattant est accordée pour des raisons médicales. Par conséquent, il s'agit d'un cas semblable.

Le président: Il pourrait donc être réputé malade, car l'indemnité de prisonnier de guerre sous le régime du Rapport Hermann fut accordée de nombreuses années plus tard. Mais ils ont pris pour acquis que son état de santé s'était détérioré au fil des ans même si la mesure a été adoptée en 1977.

M. Ewins: C'est juste, et c'est sur ce principe que repose l'allocation d'ancien combattant.

Le président: L'article suivant se lit: «1^{er} octobre 1986—anciens combattants de la Première Guerre mondiale dont les revenus reçus en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse les empêchent de recevoir l'allocation d'ancien combattant».

Il s'agit ici du quasi-bénéficiaire. On parle de la Première Guerre mondiale. Y a-t-il encore des prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale?

M. Ewins: Oui, il en reste deux ou trois.

Le président: Lorsque nous serons parvenus à corriger la situation, il n'en restera sans doute aucun.

M. Ewins: Il s'agit d'une espèce rare.

Le président: L'article suivant se lit: «1^{er} janvier 1987—personne recevant une pension d'invalidité parce que les revenus obtenus en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse les empêchent de toucher l'allocation d'ancien combattant».

Il s'agit ici des quasi-bénéficiaires dont les prestations au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti dépassent le montant maximum qui peut être autorisé.

[Text]

Mr. Ewins: But we still have the War Disability pensioners in there. It is still a disability pension they are basing it on, regardless. Under the VIP there is not a means test as there is for the War Veterans Allowance. They are still containing it to the War Disability, which could be anything from one toe missing to a loss of hearing or a loss of an eye, which does not hamper them from doing many chores, but it makes them eligible. What we are after is to be eligible to apply for VIP, rather than the granting of it.

The Chairman: For the record, tell me what you are seeking and for whom you are seeking it.

Mr. Large: For the record, we are seeking eligibility for a POW who is on compensation alone, with no disability.

The Chairman: Even though he has other income?

Mr. Large: That is right, even though he has other income, which does not allow him to receive the War Veterans Allowance. He should be eligible to apply to receive VIP.

The Chairman: Would you have an idea of the numbers?

Mr. Ewins: According to the latest figures, there are 5,000 prisoners of war.

Mr. Large: In this particular case of compensation alone, there would be perhaps 300 or 400 prisoners of war.

Mr. Ewins: According to the 1986 book there are 2,000 who receive compensation only.

Mr. Large: But they could be getting the War Veterans Allowance.

Mr. Ewins: True enough.

Mr. Smith: I would like to cite one case of an Air Force ex-prisoner of war who lives in Toronto. He was wounded when he bailed out. He never applied for a pension and has never received a pension. He now has Lou Gehrig's Disease. As far as I know, he is still living today. He cannot get any assistance through the VIP because he has never applied for a pension.

The Chairman: He may have been entitled to a pension if he had applied.

Mr. Smith: If he had applied for it, he would have been entitled to it.

The Chairman: Is he now getting VIP?

Mr. Smith: No.

The Chairman: Do you know his income?

Mr. Smith: No, I do not know his income.

The Chairman: Why don't you submit a case like that to me or to DVA?

[Traduction]

M. Ewins: Mais il y a des personnes qui reçoivent la pension d'invalidité dans ce groupe. Quoi qu'il en soit, c'est toujours sur une pension d'invalidité qu'ils font reposer leur calcul. En vertu du PAAC, il n'y a pas de critère de revenu comme il y en a pour les allocations d'ancien combattant. On n'en continue pas moins de se limiter à la notion d'une invalidité de guerre qui peut être soit la perte d'un orteil, soit une perte de l'ouïe, soit la perte d'un œil. De telles infirmités ne les empêchent pas d'effectuer diverses tâches mais elles les rendent admissibles. Ce que nous demandons, ce n'est pas que l'on accorde les bénéfices du PAAC à tous mais que l'on accorde à tous le droit d'être admis au PAAC.

Le président: Pour que nous ayons tous les renseignements à notre disposition, pourriez-vous me dire ce que vous recherchez et pour qui vous recherchez des avantages additionnels?

M. Large: Pour que vos informations soient complètes, ce que nous recherchons c'est qu'un prisonnier de guerre, qui ne reçoit rien d'autre qu'une indemnité et qui n'a pas d'invalidité, soit admissible au PAAC.

Le président: Même s'il a d'autres revenus?

M. Large: Oui, même s'il a d'autres revenus qui ne lui permettent pas de toucher l'allocation d'ancien combattant. Il devrait avoir le droit d'être admis au PAAC.

Le président: Combien de personnes sont en cause?

M. Ewins: Selon les données les plus récentes, il y a 5 000 anciens prisonniers de guerre.

M. Large: Dans ce cas particulier d'une indemnité seulement, il y aurait environ 300 ou 400 prisonniers de guerre.

M. Ewins: Selon le livre de 1986, il y en a 2 000 qui ne reçoivent qu'une indemnité.

M. Large: Mais il se peut qu'ils reçoivent aussi une allocation d'ancien combattant.

M. Ewins: C'est vrai.

M. Smith: J'aimerais rapporter le cas d'un ancien prisonnier de l'Armée de l'air qui habite à Toronto. Il fut blessé lorsqu'il fut éjecté de son appareil. Il n'a jamais demandé une pension et n'a jamais reçu une pension. Il est maintenant atteint de la maladie de Lou Gehrig. Selon les renseignements que je possède, il est toujours vivant. Il ne peut obtenir de l'aide en vertu du PAAC parce qu'il n'a jamais demandé une pension.

Le président: Il aurait peut-être eu droit à une pension s'il en avait demandé une.

M. Smith: S'il avait soumis une demande, il y aurait eu droit.

Le président: Reçoit-il actuellement quelque chose au titre du PAAC?

M. Smith: Non.

Le président: Savez-vous quel est son revenu annuel?

M. Smith: Non, je ne le sais pas.

Le président: Pourquoi ne soumettez-vous pas un cas comme celui-là à mon bureau ou au Ministère des anciens combattants?

[Text]

Mr. Ewins: His wife will not let us. In some cases, the reason they do not apply for these things is a matter of pride.

The Chairman: How do you feel about the announcement by the minister that the CSO are qualified for VIP?

Mr. Ewins: If the person has a disability pension, which is quite possible—he could be injured in training or whatever—then he would be eligible under the original program. According to this brochure, it states disability pension. It does not state overseas service. The only overseas service that was required was for the War Veterans Allowance.

The Chairman: From your knowledge of the legislation, civilians who served in the theatre war in close support of the Armed Forces are eligible for War Veterans Allowance. We will deal with the War Veterans Allowance first, because we can extract from that. Some of the Canadian Merchant seamen, who are going to appear before us tonight, who served in the First World War, the Second World War or the Korean War, were prisoners of war.

Mr. Ewins: That is right.

The Chairman: So they would fall into the same category.

Mr. Ewins: I would presume so.

The Chairman: The next item says: "Non-Canadians who served in Canadian merchant ships during the First World War, the Second World War or the Korean War."

Mr. Ewins: Is that for the War Veterans Allowance?

The Chairman: Yes. Is that the Allied veterans?

Mr. Ewins: Yes, so long as they have been domiciled here for ten years.

The Chairman: Do they qualify for VIP?

Mr. Ewins: They do as soon as they come in under War Veterans.

The Chairman: The next item says: "Members of the Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross during the First World War."

Mr. Ewins: I think that is a new group.

The Chairman: There are not too many of those.

Next is "Canadian firefighters of the Second World War."

Mr. Ewins: That is provided they were in overseas service.

The Chairman: There is also Canadian overseas welfare workers, nursing aids, ambulance or transport drivers, members of the overseas headquarters staff; and orthopedic nurses who served under the auspices of the Canadian Red Cross Society or the St. John's Ambulance Brigade of Canada during World War II. These are categories that we have to find out about, aren't they? These people served overseas, but they

[Traduction]

M. Ewins: Sa femme ne veut pas nous autoriser à le faire. Dans certains cas, on se refuse à soumettre une demande pour des raisons de fierté.

Le président: Que pensez-vous de la déclaration du ministre selon laquelle les SCS sont admissibles au PAAC?

M. Ewins: Si une personne touche une pension d'invalidité, ce qui est fort possible (il pourrait avoir été blessé au cours de son entraînement ou il pourrait y avoir eu d'autres facteurs), il se peut qu'il soit admissible en vertu du programme initial. Selon ce dépliant, il est question de pension d'invalidité. Il n'est pas question de service outre-mer. C'est seulement dans le cas de l'allocation d'ancien combattant que l'on a exigé le service outre-mer.

Le président: D'après votre interprétation de la loi, les civils qui ont servi sur le théâtre de guerre en appui rapproché des Forces armées sont admissibles à l'allocation d'ancien combattant. Nous traiterons d'abord de l'allocation d'ancien combattant parce que nous pouvons en tirer certaines leçons. Quelque 83 marins de la Marine marchande qui doivent comparaître devant le comité ce soir et qui ont été actifs au cours de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée ont été des prisonniers de guerre.

M. Ewins: C'est exact.

Le président: Ils pourraient donc relever de la même catégorie.

M. Ewins: Je crois que oui.

Le président: L'article suivant se lit comme suit: Les non-Canadiens qui ont travaillé au service de la Marine marchande canadienne au cours de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée.

M. Ewins: S'agit-il de l'allocation d'ancien combattant?

Le président: Oui. S'agit-il d'anciens combattants alliés?

M. Ewins: Oui, dans la mesure où ils ont résidé ici pendant dix ans.

Le président: Ont-ils droit au PAAC?

M. Ewins: Dès qu'ils sont admis à titre d'anciens combattants, ils y ont droit.

Le président: L'article suivant se lit comme suit: «Les membres de l'équipe des bénévoles de la Croix rouge britannique pendant la Première Guerre mondiale.»

M. Ewins: Je crois qu'il s'agit d'un nouveau groupe.

Le président: Il n'y en a pas tellement.

Sujet suivant: «les pompiers canadiens de la Seconde Guerre mondiale.»

M. Ewins: À condition qu'ils aient servi outre-mer.

Le président: Il y a aussi les travailleurs sociaux; les aides-infirmières, les ambulanciers et les chauffeurs; les membres du personnel du quartier général d'outre-mer et les infirmières orthopédistes qui ont servi sous les auspices de la Croix-Rouge canadienne ou la Brigade canadienne de l'Ambulance St-Jean pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous devons nous renseigner sur ces catégories. Ces gens ont servi outre-mer mais ils

[Text]

are entitled to civilian War Veterans Allowance. They might be in that class, too, where they could ask for VIP—

Mr. Ewins: Some of them could have been civilian internees too, which, in a number of cases, is similar to being a prisoner of war.

The Chairman: Concerning the next one, the members of the Newfoundland Overseas Forestry Unit of the Second World War, if they were in the Home Guard they were deemed to be qualified for civilian War Veterans Allowance and deemed to qualify for the VIP program. If they produce an affidavit to prove that they served in the Home Guard in the U.K. they are entitled to it.

Mr. Ewins: That opens a big can of worms, because technically they were under British Army regulations, and now they are accepted because they are part of Canada. We also have many British who are immigrants here and have been here some 20 or 30 years since the war; and they too are looking for something from the Canadian government. This will be an awful thing, because we have British prisoners of war who belonged to our units.

The Chairman: But did you not say in your brief that you are recommending that the allied veterans should qualify.

Mr. Ewins: No. We support them in their efforts, but our main concern is the Canadian people, because our Charter is under the Canadian service people.

The Chairman: Senator David, I am taking up a lot of the time with questions, but you can break in any time you wish.

We had veterans who remained overseas after the war—I have to go back to the section relating to establishing 365 days residence. We found one who was a prisoner of war and who did not know that he was entitled to compensation. He died and left his wife destitute—he was destitute beforehand. We discovered it when the secretary of the Canada-U.K. Veterans Association came over to appear before the committee. So there are others who are not covered. Those people should also qualify for VIP.

Mr. Ewins: Right.

Mr. Large: Right; yes.

Mr. Ewins: Right. They do not even qualify for War Veterans Allowance unless they establish a year's residence. They have to return here from England to establish a year's residence before they qualify for anything. Once they have it they can take it back with them, but they have to come here to get it first.

Mr. Large: But as the VIP programs stipulates, you must reside in Canada to receive it. While I was residing in the United States, although I was eligible I could not receive it because I was not residing in Canada.

The Chairman: So the few veterans—I doubt whether there would be any who would come over to Canada—who might

[Traduction]

ont droit à une indemnité civile de guerre. Ils pourraient même avoir droit au PAAC.

M. Ewins: Certains ont pu être des internés civils également, ce qui, dans bien des cas, revient à être prisonnier de guerre.

Le président: En ce qui concerne les suivants, les membres de l'unité de foresterie de Terre-Neuve outre-mer pendant la Seconde Guerre mondiale, ils faisaient partie de la garde territoriale et sont censés avoir droit à une indemnité civile de guerre et être admissibles au programme PAAC. S'ils peuvent présenter un document certifiant qu'ils ont servi dans la garde territoriale en Grande-Bretagne, ils y ont droit.

M. Ewins: Cette question peut devenir très compliquée car techniquement, ils étaient soumis aux règlements de l'armée britannique, et ils sont acceptés ici maintenant parce qu'ils font partie du Canada. Nous avons aussi de nombreux immigrants britanniques qui sont ici depuis 20 ou 30 ans, depuis la guerre; ils veulent que le gouvernement canadien s'occupe d'eux également. Ce sera très difficile car nous avons des prisonniers de guerre britanniques qui appartenaient à nos unités.

Le président: Mais n'avez-vous pas déclaré dans votre exposé que vous recommandiez que les alliés puissent aussi en bénéficier.

M. Ewins: Non. Nous appuyons leurs efforts mais nous nous préoccupons surtout des Canadiens car notre Charte concerne les membres du service canadien.

Le président: Sénateur David, je prends beaucoup de temps pour les questions mais vous pouvez intervenir quand vous voulez.

Certains de nos anciens combattants sont restés outre-mer après la guerre. Je dois revenir à l'article qui porte sur le fait d'être résident pendant 365 jours. Nous avons trouvé quelqu'un qui a été prisonnier de guerre et qui ne savait même pas qu'il avait droit à une indemnité. Il est mort et a laissé sa femme sans ressources. Il était lui-même sans ressources avant sa mort. Nous avons fait cette découverte lorsque le secrétaire de l'Association des anciens combattants Canada-G.-B. a comparu devant le comité. Il y en a donc d'autres qui ne sont pas couverts. Ces gens-là devraient également avoir droit au PAAC.

M. Ewins: En effet.

M. Large: En effet, oui.

M. Ewins: En effet. Ils n'ont même pas droit à l'indemnité d'ancien combattant à moins d'avoir été résidents pendant un an. Ils doivent revenir ici vivre pendant un an avant d'avoir droit à quoi que ce soit. Une fois qu'ils reçoivent leur pension, ils peuvent la ramener en Grande-Bretagne, mais ils doivent venir ici d'abord.

M. Large: Mais comme le programme PAAC le précise, vous devez résider au Canada pour la recevoir. Pendant que j'étais aux États-Unis, je ne pouvais pas la recevoir parce que je ne résidais pas au Canada, bien que j'y eusse droit.

Le président: Alors les quelques anciens combattants—bien que je doute fort qu'ils viennent au Canada pour se prévaloir

[Text]

qualify for the war veterans allowance, which would entitle them to the VIP program—

Mr. Large: If they reside here.

Mr. Ewins: They could not transfer it.

The Chairman:—could not transfer it to Britain unless Mrs. Thatcher went along with the reciprocal agreement.

Mr. Ewins: They do not reciprocate much so far as pensions are concerned. Their contribution to the Canadian pension scheme over there is very little.

The Chairman: Is there anything that we are missing? I think we have discussed enough privately, but I wanted it on the record for the attention of the rest of the members of the committee, so that it would be on record when we produce a report or take some action.

Mr. Ewins: I do not know whether the follow-up on the last page is apropos to this committee or whether it is strictly to the DVA people themselves.

The Chairman: You mean that you would like to receive clarification of sections of the new Pension Act?

Mr. Ewins: Right.

The Chairman: I have some ideas on it, but I will receive answers from the Pension Commission, through the minister's office.

Mr. Ewins: It is not quite worded in the way it was meant to be. For example, in the case where the wife received widows pension upon the veteran's death we were referring to the fact that she received 50 per cent of the total benefit.

Mr. Large: Yes.

Mr. Ewins: The amalgamation of 50 per cent would entitle the wife to a full widow's pension.

The Chairman: That comes under the duality provision in Bill C-100 if her husband is getting POW compensation plus disability pension.

Mr. Ewins: But under the new act it states that the spouse's allowance—whether it is the recipient or his wife who receives that pension for a year—

The Chairman: That is right.

Mr. Ewins:—will receive, under 50 per cent, \$808.40; but if the surviving spouse, particularly the wife, received the full widow's pension immediately, it is \$980 or something in that area. That is close to \$200 difference. Will they hold her down to the lower figure of half the amount?

The Chairman: That is a good point.

Mr. Large: This is what we are after.

The Chairman: She would be better off with the widow's pension than half the full allowance.

Mr. Ewins: Than the full allowance at the 50 per cent rate.

The Chairman: Yes. Under the duality provision, will this not be classified as a disability pension for all purposes?

[Traduction]

de leur pension, ce qui leur donnerait droit au programme PAAC—

M. Large: S'ils résident ici.

M. Ewins: Ils ne pourraient pas la transférer.

Le président: ... ils ne pourraient pas la transférer en Grande-Bretagne à moins que M^{me} Thatcher n'accepte l'accord de réciprocité.

M. Ewins: Ils ne font guère de réciprocité en ce qui concerne les pensions. Leur contribution au programme de pension du Canada est très limitée.

Le président: Avons-nous oublié quelque chose? Je pense que nous avons assez discuté en privé mais je voulais que cela soit consigné à l'intention des autres membres du comité pour que cela soit attesté lorsque nous produirons un rapport ou prendrons des mesures.

M. Ewins: Je ne sais pas si le suivi de la dernière page est pertinent au comité ou s'il concerne strictement le ministère des Anciens combattants.

Le président: Vous voulez dire que vous aimeriez recevoir des explications sur les articles de la nouvelle Loi sur les pensions?

M. Ewins: En effet.

Le président: J'ai quelques idées à ce sujet mais je vais recevoir des réponses de la Commission des pensions par l'intermédiaire du bureau du ministre.

M. Ewins: La formulation n'est pas tout à fait exacte. Par exemple, dans le cas où la conjointe reçoit la pension de veuve lors du décès de son mari, on voulait dire qu'elle reçoit 50 p. 100 de la totalité des prestations.

M. Large: Oui.

M. Ewins: En ajoutant 50 p. 100, cela lui donnerait droit à une pleine pension de veuve.

Le président: Il y a dualité si le mari reçoit une indemnité de prisonnier de guerre en plus d'une pension d'invalidité.

M. Ewins: Mais la nouvelle loi précise que les indemnités du conjoint, que ce soit le prestataire ou sa femme qui reçoit la pension pendant un an—

Le président: C'est exact.

M. Ewins: ... recevra moins de 50 p. 100, c'est-à-dire 808,40 \$; mais si le survivant, en particulier l'épouse, reçoit la pleine pension de veuve immédiatement, il s'agit de 980 \$ ou de quelque chose d'approchant. Il y a près de 200 \$ de différence. Lui donnera-t-on le montant inférieur à la moitié de cette somme?

Le président: C'est effectivement un problème.

M. Large: C'est ce que nous voulons discuter.

Le président: Il vaudrait mieux qu'elle reçoive la pension de veuve plutôt que la moitié de l'indemnité totale.

M. Ewins: Que l'indemnité totale au taux de 50 p. 100.

Le président: Oui. En vertu de la disposition sur la dualité, cela ne serait-il pas en fait une pension d'invalidité?

[Text]

Mr. Ewins: This is the way that we read it.

The Chairman: Can I get an answer from you on that, Mr. Smith? We want to avoid having her receive 50 per cent of the deceased spouses pension—or does she still qualify for the widow's pension?

Mr. Smith: Some of this legislation is so ambiguous that we cannot pin it down to any specific answer from the department.

The Chairman: The interdepartmental task force, I understand, is working on a general revision of all segments of the act.

Mr. Ewins: The 50 per cent is where it hurts, because at 60 per cent it automatically brings her up into line. But at 50 per cent there is \$180 difference in income, which means a lot to a widow. When you are that low on the scale it means a lot.

The Chairman: Senator David, under the Pensions Act the magic figure for a wife to receive widow's pension is 50 per cent. They improved that a couple of years ago under one of the bills to allow the spouse—whose husband was getting a 50 per cent pension, which is a fair sum—to continue to receive the married rate for a year after. Under the POW compensation that did not apply, but under the new amendments to the bill they allow you to combine the two. If a prisoner of war were getting 25 per cent disability pension, he could add the two together. It applies more so to the person who is getting 100 per cent, because in some cases he may have been receiving a disability pension of 90 per cent and a POW compensation of 15 per cent. Previously he could not draw 105 per cent, but now he can. The question now arises as to what happens when the duality provision brings the spouse up to 50 per cent? Does she get half as she did before or does she still qualify for the widow's pension, which is more than 50 per cent?

Mr. Ewins: I happen to be in that boat.

The Chairman: I will seek the answer to that question. In other words, does she collect a cheque for the year at the pensionable rate or at the 50 per cent rate?

Mr. Ewins: Or does she get the widow's pension immediately or does she have to wait one year.

The Chairman: We might have the answer in this document entitled "Information for the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs, 1988", where at page five under the heading "Compensation for Former Prisoners of War" we find the following:

This Act gives the Commission authority to take into account the POW compensation paid to disability pensioners in calculating benefits for their survivors. If the combination of POW compensation and disability pension totals 48 per cent or greater, then the survivors are entitled to full widow's and/or orphan's benefits.

[Traduction]

M. Ewins: C'est comme ça que nous le comprenons.

Le président: Pourrais-je avoir une réponse là-dessus, Monsieur Smith? Nous voulons éviter qu'elle reçoive 50 p. 100 de la pension du conjoint décédé, mais a-t-elle toujours droit à la pension de veuve?

M. Smith: Certains articles de cette loi sont tellement ambigus que nous ne pouvons pas recevoir de réponses précises du ministère.

Le président: Le Groupe de travail interministériel doit travailler à une révision générale de toutes les parties de la loi.

M. Ewins: C'est le taux de 50 p. 100 qui cause le problème car à 60 p. 100, elle serait automatiquement dans les normes. Mais à 50 p. 100, il y a une différence de 180 \$ de revenu, ce qui est beaucoup pour une veuve. Lorsque l'on est au bas de l'échelle, c'est beaucoup.

Le président: Sénateur David, en vertu de la Loi sur les pensions, le chiffre magique pour qu'une femme reçoive la pension de veuve est 50 p. 100. Cette disposition a été améliorée il y a environ deux ans par l'un des projets de loi, pour permettre à l'épouse dont le mari recevait une pension à 50 p. 100, ce qui représente une somme raisonnable, de continuer à recevoir cette même pension pendant un an après le décès. En vertu des règlements sur les prestations de prisonnier de guerre, cela ne s'appliquait pas mais avec les nouvelles modifications apportées au projet de loi, on peut maintenant associer les deux. Si un prisonnier de guerre recevait une pension d'invalidité de 25 p. 100, il pouvait ajouter les deux. Cela s'applique encore plus à une personne qui reçoit 100 p. 100 car, dans certains cas, elle peut avoir reçu une pension d'invalidité de 90 p. 100 et une indemnité de prisonnier de guerre de 15 p. 100. Auparavant, elle n'aurait pu obtenir 105 p. 100, mais maintenant elle le peut. La question maintenant est de savoir ce qui se passe lorsque la disposition de dualité amène la conjointe à 50 p. 100? Est-ce qu'elle obtient la moitié comme auparavant ou a-t-elle encore droit à la pension de veuve, qui représente plus de 50 p. 100?

M. Ewins: Je suis justement dans ce cas.

Le président: Je demanderais une réponse à cette question. En d'autres termes, obtient-elle un chèque pour l'année au taux de la pension ou au taux de 50 p. 100?

M. Ewins: Ou obtient-elle la pension immédiatement ou doit-elle attendre un an.

Le président: Nous pourrions avoir une réponse dans ce document intitulé «Information pour le Comité permanent de la Chambre des Communes sur les affaires des Anciens combattants, 1988» où à la page 5, sous le titre «Indemnité des anciens prisonniers de guerre» nous trouvons le texte suivant:

Cette loi donne à la commission l'autorité de tenir compte des indemnités de prisonnier de guerre versées aux pensionnés invalides pour calculer les prestations de leurs survivants. Si la combinaison de l'indemnité de prisonnier de guerre et de la pension d'invalidité totalise 48 pour cent ou plus, les survivants ont alors droit à la totalité des prestations de veuve ou d'orphelin.

[Text]

The Act also provides for the payment of POW compensation at the married rate for a full year following the death of the pensioner's spouse.

Mr. Large: That is what we are asking. The full rate of 50 per cent is less than the full widow's pension. Is the widow going to be held to the lower rate or is she going to receive the widow's pension?

Mr. Ewins: We have asked this question of DVA but we have not received a clear answer.

The Chairman: The quotation I just read is in reference to Bill C-100. I wonder if I might have the agreement of the committee to have that section of this document appended to today's proceedings?

Senator David: Certainly.

(For text of document, see Annex, p. 8A:1.)

The Chairman: How do you feel about the increase with regard to the Dieppe prisoners of war from 25 per cent to 40 per cent, without adding to the lower level?

Mr. Ewins: I do not think it is fair and equitable, because you are giving a greater percentage increase to one group of POWs and not to the others.

The Chairman: Are you saying that those who had a term of 36 months plus one day should receive 40 per cent, whereas the Dieppe prisoners of war are saying that those with terms over 30 months should receive 40 per cent?

Mr. Ewins: It is like union bargaining in that you ask for \$10 in the hope that you will get \$5.

The Chairman: But you should not say that here.

Mr. Ewins: I am thinking of Georges Giguère's presentation. He has promised his group for years that he would fight for 40 per cent. Neither the Legion, which goes along with the representations of both the Dieppe POWs and the National POWs, nor the National Council of Veterans under Cliff Chadderton support the 40 per cent proposal. We have to be realistic. We are asking for an awfully high increase. Mind you, we would all like to receive that increase, but, under the circumstances, it is unrealistic to give it to one group and not to others.

Mr. Large: Personally I would be happy to see that 40 per cent, because I am a Dieppe veteran; but I do not think it is right to leave out the other POWs. If you are a POW, you are a POW, and that is all there is to it.

The Chairman: Regardless of how long you were incarcerated?

Mr. Large: If I were incarcerated, say, for four years, then I would hope to receive more money than if I were incarcerated for 30 months.

The Chairman: And would it depend on the treatment you received, the difference as, for example, between the Hong Kong veteran and the Dieppe veteran?

[Traduction]

La loi prévoit également le paiement d'une indemnité de prisonnier de guerre au taux antérieur au décès pendant une année entière suivant le décès du conjoint pensionné.

M. Large: C'est ce que nous demandons. Le taux de 50 pour cent est inférieur à la totalité de la pension de veuve. La veuve va-t-elle être maintenue au taux inférieur ou va-t-elle recevoir la pension de veuve?

M. Ewins: Nous avons posé la question au ministère mais nous n'avons pas reçu de réponse claire.

Le président: L'extrait que je viens de lire est tiré du projet de Loi C-100. Je me demande si je pourrais avoir l'autorisation du comité de joindre cet article au procès-verbal d'aujourd'hui?

Le sénateur David: Certainement.

(Pour le texte du document, voir l'annexe p. 8A:2.)

Le président: Que pensez-vous de l'augmentation de 25 à 40 pour cent de l'indemnité des prisonniers de guerre de Dieppe, sans ajouter au niveau inférieur?

M. Ewins: Je ne pense pas que ce soit juste ou équitable, car on donne une augmentation plus importante à un groupe de prisonniers de guerre aux dépens des autres.

Le président: Voulez-vous dire que ceux qui ont été prisonniers 36 mois plus un jour devraient recevoir 40 pour cent alors que les prisonniers de guerre de Dieppe disent que tous ceux qui ont été prisonniers plus de 30 mois devraient recevoir 40 pour cent?

M. Ewins: C'est comme la négociation syndicale dans la mesure où vous demandez 10 \$ dans l'espoir d'en recevoir 5 \$.

Le président: Mais vous ne devriez pas dire cela ici.

M. Ewins: Je pense à la présentation de Georges Giguère. Il promet à son groupe depuis des années qu'il se battra pour 40 pour cent. Ni la Légion, qui s'aligne sur les représentations des prisonniers de guerre de Dieppe et des prisonniers de guerre nationaux, ni le Conseil national des anciens combattants, sous la direction de Cliff Chadderton, n'appuie la proposition de 40 pour cent. Nous devons être réalistes. Nous demandons une augmentation très élevée. En fait, nous aimerions tous recevoir cette augmentation mais étant donné les circonstances, il n'est pas réaliste de la donner à un groupe et non pas aux autres.

M. Large: Personnellement, je serais heureux de recevoir ces 40 pour cent car je suis moi-même un ancien combattant de Dieppe, mais je ne pense pas que ce soit juste d'abandonner les autres prisonniers de guerre. Si vous êtes prisonnier de guerre, vous l'êtes et c'est tout.

Le président: Quelle que soit la durée de votre captivité?

M. Large: Si j'étais en captivité pendant disons 4 ans, j'aimerais bien sûr recevoir plus d'argent que si j'avais été en captivité pendant 30 mois.

Le président: Et cela dépendrait-il du traitement que vous avez reçu, la différence entre, par exemple, un ancien combattant de Hong Kong et celui de Dieppe?

[Text]

Mr. Large: Yes, but I think it should be scaled so that everyone receives the same proportion of benefits.

Senator David: In your brief you refer to Dieppe prisoners of war, which seem to be in a special category. In your third amendment you speak of the Hong Kong prisoners of war. You suggest that they receive 150 per cent of the total. I am mixed up on these percentages and would like some clarification.

Mr. Smith: If a Hong Kong prisoner of war was on 100 per cent disability pension, he is still entitled to his 50 per cent compensation on top of that, which brings his total compensation to 150 per cent.

Senator David: And this applies to the Hong Kong prisoners and not to other classes of POWs?

Mr. Ewins: No. Any POW may claim compensation on top of his pension.

Senator David: Even if he were in the European theatre?

Mr. Ewins: Yes.

Senator David: So there is no exception?

Mr. Ewins: No.

Senator David: Then why do you refer to the situation of the Hong Kong prisoners?

Mr. Smith: The exception occurs because back in 1970 the Hong Kong Prisoners of War were awarded a 50 per cent pension across the board. This provided their widows with a war widows' allowance.

Mr. Ewins: That pension was granted and there was no board appearance.

Senator David: That is not what the Dieppe people are asking. They claim that they are different, too.

The Chairman: Senator David, as I explained to you before, a pension can be granted of more than 100 per cent. However, I do not know how anyone gets to 150 per cent.

Mr. Large: Yes, Mr. Chairman, you can. If you are drawing a 100 per cent disability pension and you are also eligible for the 50 per cent compensation or 25 per cent compensation, then you could go as high as 125 per cent.

The Chairman: Yes. You are talking about the Hong Kong pension.

Senator David: However, in money language, what does it represent? If you are getting a 150 per cent pension, what amount does that represent per annum?

The Chairman: It is approximately \$2,000 per month.

Mr. Large: Together with the other benefits, it comes out to roughly \$28,000 per year.

The Chairman: However, a veteran could also be getting an attendance allowance or an exceptional incapacity allowance, depending on his condition.

[Traduction]

M. Large: Oui, mais je crois que cela devrait être calculé proportionnellement de façon que chacun reçoive la même proportion de prestations.

Le sénateur David: Dans votre présentation, vous faites référence aux prisonniers de guerre de Dieppe, qui semblent appartenir à une catégorie spéciale. Dans votre troisième amendement, vous parlez des prisonniers de guerre de Hong Kong. Vous dites qu'ils reçoivent 150 pour cent du total. Je ne comprends pas très bien tous ces pourcentages et j'aimerais recevoir quelques explications.

M. Smith: Si un prisonnier de guerre de Hong Kong recevait une pension d'invalidité de 100 pour cent, il a encore droit en plus à son indemnité de 50 pour cent, ce qui fait un total de 150 pour cent.

Le sénateur David: Et cela ne s'applique qu'aux prisonniers de guerre de Hong Kong et non pas aux autres catégories?

M. Ewins: Non. Tout prisonnier de guerre peut demander une indemnité en plus de sa pension.

Le sénateur David: Même s'il était en Europe?

M. Ewins: Oui.

Le sénateur David: Il n'y a donc pas d'exception?

M. Ewins: Non.

Le sénateur David: Alors, pourquoi faites-vous référence plus particulièrement aux prisonniers de guerre de Hong Kong?

M. Smith: Il y a exception car en 1970, les prisonniers de guerre de Hong Kong ont reçu une pension générale de 50 pour cent. Cela permettait à leurs veuves de recevoir une indemnité de veuve de guerre.

M. Ewins: Cette pension a été accordée sans qu'il y ait comparaison devant le Conseil.

Le sénateur David: Ce n'est pas ce que les gens de Dieppe demandent. Ils prétendent simplement qu'ils sont eux aussi différents.

Le président: Sénateur David, comme je vous l'ai déjà expliqué, on peut accorder une pension de plus de 100 pour cent. Mais je ne vois pas comment on peut avoir 150 pour cent.

M. Large: Oui, monsieur le président, c'est possible. Si vous recevez une pension d'invalidité de 100 pour cent et que vous ayez droit également à une indemnité de 50 pour cent ou de 25 pour cent, vous pouvez aller jusqu'à 125 pour cent.

Le président: Oui. Vous parlez de la pension de Hong Kong.

Le sénateur David: Mais en terme d'argent, qu'est-ce que cela représente? Si vous obtenez une pension de 150 pour cent, quel montant cela représente-t-il par an?

Le président: Il s'agit d'environ 2 000 \$ par mois.

M. Large: Avec les autres prestations, cela revient à environ 28 000 \$ par an.

Le président: Mais un ancien combattant pourrait également recevoir une indemnité de présence ou une indemnité exceptionnelle d'incapacité, suivant son état.

[Text]

Senator David: But he cannot work outside of that?

The Chairman: Oh yes, he can.

Senator David: Can he then have income from working somewhere?

Mr. Ewins: Yes.

The Chairman: However, if he is a 100 per cent pensioner, he is in pretty bad shape.

Senator David: No; we have him at 150 per cent now, and he can still have some income from working on top of that?

The Chairman: Yes.

Mr. Ewins: I could cite at least five cases that I know of where the people concerned have a 100 per cent pension and have worked for the government for the last ten years and are receiving not only their pension and their compensation but also their government pension as well.

The Chairman: But the disability pension is not taxable. Therefore a veteran could be earning \$1 million per year, besides his pension. A veteran has served, and it is his right to collect his pension.

Senator David: You say that all of these benefits are not taxable. This \$28,000 per year—which I suppose is an extreme case—that is not taxable?

The Chairman: No. Gentlemen, I cannot think of anything else to ask you. I am pleased that you were able to resolve some of the things that have been in my mind since the announcement of the VIP Program. It is opening up the possibility for a lot of other people. It is creating a precedent that might include someone that they are now overlooking. Some of you were never included, even though you served overseas. Apparently, that was something that the government missed under the POW Compensation Act.

This committee will then report on this matter and bring it to the attention of the government. For the coming session, we have a rather broad reference and it includes matters arising from the report to which I referred as the Nielsen Task Force. It will also include any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans. Therefore we have the right to study any matter which is of special interest to the present and future requirements of Canadian veterans.

Mr. Ewins: Mr. Chairman, at our last meeting with the minister we mentioned the matter of the VIP continuing to go to the widows, and he and his staff thought it was a very good suggestion on our part. Of course, this affects all veterans and not just POWs. Since they were so receptive to that idea, perhaps it might be something to work on in the future.

The Chairman: I know the interdepartmental task force is certainly working on all of these facts and presentations in an attempt to sort out all of these anomalies that are in the act.

[Traduction]

Le sénateur David: Mais il ne pourrait pas travailler?

Le président: Si, il le peut.

Le sénateur David: Peut-il alors recevoir un revenu de son travail?

M. Ewins: Oui.

Le président: Mais s'il est pensionné à 100 p. 100, son état ne doit pas être très satisfaisant.

Le sénateur David: Il reçoit 150 p. 100 actuellement et il peut encore recevoir un revenu supplémentaire d'un autre travail?

Le président: Oui.

M. Ewins: Je pourrais citer au moins 5 cas de gens que je connais et qui reçoivent une pension de 100 p. 100 et qui ont travaillé pour le gouvernement pendant les 10 dernières années et reçoivent non seulement leur pension et leur indemnité mais également une pension du gouvernement.

Le président: Mais la pension d'invalidité n'est pas imposable. Par conséquent, un ancien combattant pourrait gagner 1 million de dollars par an en dehors de sa pension. Tout ancien combattant qui a fait son service a le droit de recevoir une pension.

Le sénateur David: Vous dites que toutes ces prestations ne sont pas imposables. Cette somme de 28 000 \$ par an, qui doit être, je le suppose, un cas extrême, n'est-elle pas imposable?

Le président: Non. Messieurs, je n'ai plus de questions à vous poser. Je suis heureux que vous ayez pu répondre à certaines des questions que je me posais depuis l'annonce du programme PAAC. Ce programme offre des possibilités pour beaucoup d'autres gens. Il crée un précédent qui pourrait tenir compte de personnes actuellement négligées. Certains d'entre vous n'ont jamais été inclus dans un programme de ce genre, même si vous avez servi outre-mer. Apparemment, le gouvernement a négligé cette question dans la Loi sur l'indemnité des prisonniers de guerre.

Le comité rendra compte de cette décision et la portera à l'attention du gouvernement. Pour la prochaine session, nous avons un mandat assez général et qui comprend des questions qui ont été soulevées par le rapport que j'ai appelé le Groupe de travail Nielsen. Il comprendrait également des sujets pourtant sur les besoins actuels et futurs des anciens combattants du Canada. Par conséquent, nous avons le droit d'étudier toute question qui intéresse plus spécialement les besoins présents et futurs des anciens combattants canadiens.

M. Ewins: Monsieur le président, à notre dernière rencontre avec le ministre, nous avons mentionné la question du PAAC qui pourrait continuer d'être appliquée aux veuves. Le ministre lui-même et ses collaborateurs ont estimé qu'il s'agissait là d'une très bonne suggestion. Bien entendu, cela touche tous les anciens combattants et non pas seulement les prisonniers de guerre. Étant donné qu'ils ont été si réceptifs à cette idée, nous pourrions peut-être y travailler.

Le président: Je sais que le Groupe de travail interministériel travaille à tous ces faits et présentations afin d'essayer de remédier à toutes les anomalies qui se trouvent dans la loi.

[Text]

As the minister says, when the money appears from the Treasury Board, more priorities will be considered.

I can only say with the deepest respect to the Canadian government and to the minister that it is getting pretty late.

Mr. Ewins: Yes, and we getting fewer.

Mr. Smith: Mr. Chairman, in closing I wish to thank you, honourable senators, for your attentiveness and for your consideration in being here this afternoon to discuss problems that we feel are of major concern to all prisoners of war. I also wish to thank all members of the staff here who have been attentive and hard-working during this session.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith. You are very considerate. Senator David and I are devoted to the cause and we will continue to work with you. Let me say that you are one of the few who have ever thanked the staff for their hard work, and I appreciate that very much. The staff are very hard-working.

I thank you gentlemen for being here today. I would also like to thank Mr. Murphy for coming along. I noticed that he was taking notes, and I am sure that the matters that have been discussed at this meeting will be brought to the attention of the minister's office.

The meeting is adjourned. Thank you again.

The committee adjourned.

Ottawa, Wednesday, June 29, 1988

The Subcommittee on Veterans Affairs and Senior Citizens of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7 p.m. to examine the document entitled "A Study Team Report on the Task Force on Program Review (Nielsen Task Force)—Service to the Public—Veterans", and also matters arising from the report as well as any subjects of interest to the present and future requirements of Canada's veterans.

Senator Jack Marshall (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, pursuant to our order of reference, we met this afternoon at 4.30 with the National POW Association and had a pleasant, productive meeting, receiving valuable information on some of the anomalies still existing in the POW compensation, particularly now, as it relates to the announcement of the Minister of Veterans Affairs that he will provide the Veterans Independence Program benefits to Canada-service-only veterans. I am sure that Mr. Ray Smith, president, Bob Large, past president, and Des Ewins member of the National POW will be interested in what Mr. Gordon Olmstead our next witness, has to say. Mr. Gordon Olmstead is a private citizen who was a Merchant Navy prisoner of war.

Mr. Olmstead, we are very happy to have you. We welcome both you and Mrs. Olmstead. We thank you for your interest in coming before our committee. We are comparatively new on the scene, but we have produced one report, *They Served... We Care*, on some of the anomalies that existed and still exist

[Traduction]

Comme le ministre le dit, lorsque le Conseil du trésor accordera les fonds, on étudiera d'autres priorités.

Je peux vous dire, avec le plus grand respect pour le gouvernement canadien et le ministre, qu'il se fait très tard.

M. Ewins: Oui et nous devenons de moins en moins nombreux.

M. Smith: Monsieur le président, pour terminer, j'aimerais vous remercier, ainsi que les sénateurs, d'avoir été si attentifs ici cet après-midi et d'être venus discuter des problèmes de tous les prisonniers de guerre, que nous estimons être importants. J'aimerais également remercier tout le personnel qui a travaillé très fort pendant toute la session.

Le président: Merci, monsieur Smith. C'est très aimable de votre part. Le sénateur David et moi-même sommes dévoués à cette cause et nous continuerons de travailler avec vous. Je dois dire que vous êtes l'un des seuls qui aient jamais remercié le personnel de son travail et je vous remercie beaucoup. Le personnel travaille effectivement très fort.

J'aimerais vous remercier, messieurs, de votre présence ici aujourd'hui. J'aimerais également remercier M. Murphy d'être venu. J'ai vu qu'il prenait des notes et je suis sûr que les questions dont nous avons parlé à cette réunion seront portées à l'attention du bureau du ministre.

La séance est levée et je vous remercie encore.

La séance est levée.

Ottawa, le mercredi 29 juin 1988

Le Sous-comité des Affaires des anciens combattants et du troisième âge du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, se réunit aujourd'hui à 19 heures pour examiner le document intitulé «Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Groupe de travail Nielsen)—Service au public—Anciens combattants», ainsi que de toute question connexe et de tout sujet ayant trait aux besoins présents et futurs des anciens combattants du Canada.

Le sénateur Jack Marshall (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, conformément à notre ordre de renvoi, nous avons rencontré à 16 h 30 l'Association nationale des prisonniers de guerre. La rencontre a été agréable et productive et nous avons recueilli de précieux renseignements sur certaines des anomalies qui persistent à l'égard de l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, surtout suite au communiqué du ministre des Affaires des anciens combattants annonçant que ceux qui ont servi au Canada pourront bénéficier de prestations au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Je suis sûr que MM. Ray Smith, président actuel, Bob Large, ancien président et Des Ewins de l'Association s'intéresseront à ce que va nous dire notre témoin suivant, M. Gordon Olmstead, citoyen et ancien prisonnier de guerre de la marine marchande.

Monsieur Olmstead, soyez le bienvenu. Nous vous remercions de votre intérêt pour notre sous-comité. Celui-ci est relativement nouveau, mais nous avons produit un rapport intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons» qui traite de certaines des anomalies qui existaient et persistent dans les lois

[Text]

in the veterans legislation, and we were able to influence, in some small way, some of the amendments that have come into being in the last two or three years.

We are also happy to have with us this evening Mr. Vern Murphy from the Department of Veterans Affairs, and Mr. and Mrs. Gordon MacDonald, of Nepean, Ontario. We welcome all of you, and hope the exchanges will be of considerable benefit.

Mr. Gordon MacDonald: Mr. Chairman, I am pleased to be here. I consider it an honour to sit at this table. Although it is not my intention to make any comment, I just want you to know that I do support what Gordon Olmstead has to say.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mr. Olmstead, you have a brief. When you feel ready, please proceed with telling us your story. Take your time and we will listen very attentively. Please feel free to be at ease.

Senator David: Pardon me, Mr. Chairman. Before we start, I should like to know if our witness is speaking for himself or whether he represents an association or a group or a body of the Merchant Navy prisoners of war?

The Chairman: Mr. Olmstead, will you preface your remarks by clarifying that point, please.

Mr. Gordon Olmstead, Private Citizen and Former Merchant Navy Prisoner of War: I speak on behalf of Merchant seamen who were prisoners of war. There were 198 of us. I have only been able to locate less than 30 because no records have really been kept. There are a few file cards in Transport Canada, but there are no complete records. The most we can assemble at one time would be about 20 and they are all across the country, so I am the only one here. I have been interviewing these fellows for a book and I was somewhat distressed to learn of the way some of them have been treated.

Senator David: I see.

Mr. Olmstead: Do you have the extra papers called "Summary" and "Supplement"?

The Chairman: No. We have your main brief, sir. Apparently, they are being photocopied.

Mr. Olmstead: The summary, I think, will take approximately two minutes, the supplement about five, and the main brief about 28 minutes, perhaps a bit more.

The Chairman: Proceed however you wish.

Mr. Olmstead: Since the other is not available at the moment, I will proceed with the main brief. Shall I start with the letter to Mr. Hees?

The Chairman: That would be fine.

Mr. Olmstead: All right:

Together with many of my colleagues in both the National Prisoner of War Association (ET) and from the wartime Merchant Navy, I thank you for interceding with the Royal Canadian Legion over a year ago to pave the way for a Merchant Navy Silver Cross Mother to be

[Traduction]

relatives aux anciens combattants, et nous avons pu exercer une influence, si faible soit-elle, sur certaines des modifications apportées au cours des deux ou trois dernières années.

Nous accueillons également avec plaisir, ce soir, M. Vern Murphy, du ministère des affaires des anciens combattants ainsi que M. et M^{me} Gordon MacDonald, de Nepean (Ontario). Nous souhaitons la bienvenue à tous et espérons que nos échanges seront fructueux.

M. Gordon MacDonald: Monsieur le président, je suis heureux d'être ici et honoré de siéger à cette table. Bien qu'il n'entre pas dans mon intention de formuler quelque commentaire que ce soit, je tiens à préciser que j'appuie les propos de Gordon Olmstead.

Le président: Merci beaucoup, Monsieur.

M. Olmstead, vous avez un mémoire. Quand vous vous sentirez prêt, veuillez commencer. Prenez votre temps; nous vous écouterons très attentivement. Sentez-vous très à l'aise.

Le sénateur David: Excusez-moi, Monsieur le président, mais, avant que nous ne commençons, j'aimerais savoir si notre témoin parle en son nom propre ou s'il représente une association, un groupe ou un corps des prisonniers de guerre de la marine marchande?

Le président: M. Olmstead, avant de présenter votre mémoire, auriez-vous l'obligeance de clarifier ce point?

M. Gordon Olmstead, citoyen et ancien prisonnier de guerre de la marine marchande: Je parle au nom des marins marchands qui ont été prisonniers de guerre. Ils étaient 198. Je n'ai même pas pu en repérer 30, car on n'a pas vraiment tenu de dossiers à leur sujet. Il existe quelques fiches à Transports Canada, mais elles sont incomplètes. Nous pourrions en rassembler tout au plus une vingtaine; ou, ils sont répartis dans tout le pays, c'est pourquoi, je suis le seul ici. J'ai interrogé ces personnes en vue d'écrire un livre et j'ai été quelque peu affligé d'apprendre la façon dont certains avaient été traités.

Le sénateur David: Je vois.

M. Olmstead: Avez-vous les documents supplémentaires, c'est-à-dire le sommaire et le supplément?

Le président: Non. Nous avons votre mémoire principal. Apparemment, on est en train de photocopier les deux autres documents.

M. Olmstead: Le sommaire devrait occuper à peu près deux minutes, le supplément environ cinq et le mémoire principal à peu près 28 minutes, peut-être un peu plus.

Le président: Procédez comme vous l'entendez.

M. Olmstead: Étant donné que les autres documents ne sont pas encore disponibles, j'aborderai le mémoire principal. Dois-je commencer par la lettre à M. Hees?

Le président: Pourquoi pas?

M. Olmstead: Très bien. Voici donc:

Tout comme nombre de mes collègues de l'Association nationale des prisonniers de guerre ainsi que de la marine marchande en temps de guerre, je vous remercie d'avoir intercedé auprès de la Légion royale canadienne, il y a plus d'un an, pour préparer la cérémonie à l'occasion de

[Text]

honoured at the National Memorial for the first time. I hope the one candidate we have found will be acceptable; I am still seeking others. If, and when, it happens it will be the first national tribute to Canadian merchant seamen who died of enemy action.

A very positive action of your Ministry was the recent extension of prisoner of war benefits to prisoners of the Vichy French. It was decades overdue, and a triumph of logic and reason over definition.

I will be speaking of definitions from time to time because they are important to this brief.

I am concerned, however, that your response of 28 March to Prof. Foster Griezic, Department of History, Carleton University did not recognize the situation with regard to Merchant Navy prisoners of war. He shared the response with me and I am quoting and commenting on it from the perspective of Merchant Navy prisoners of war, as I expect you would wish me to do.

My response is contained in paragraph 48 of Annex A attached, and in Annex B which tabulates comparative benefits to servicemen and merchant seamen, and also applies to prisoners of war.

The submission is a brief in support of Merchant Navy benefits in general and Merchant Navy prisoner of war benefits in particular.

The American government has already taken action to extend all veteran's benefits to their merchant seamen as you are already aware.

I imagine the committee is aware that, on January 19, 1988, General Aldridge of the U.S. forces announced an extension of all veterans' benefits to merchant seamen who served during World War II.

Canada has been acclaimed for her generosity to her veterans. It may be too late to offer benefits long past being useful to ex-merchant seamen; it may be too late to reverse promises that proved to be without substance, but it may not be too late for Canada to express her gratitude to surviving ex-merchant seamen prisoners of war in need, by extending terminal care, and respect and dignity to their final departure.

I will now continue with the background information.

An account of Canadian merchant seamen who were captured by the enemy in World War II would be incomplete without some broader reference to the Canadian Merchant Navy in the war at sea.

Aside from the fact that most merchant ships did not have the firepower to fight, or the speed to run away, there were other differences from the military. In the services there were those directly involved in battle, and they were served by

[Traduction]

laquelle, pour la première fois, une mère de marin marchand sera honorée par la croix d'argent au National Memorial. J'espère que la seule candidate que nous ayons trouvée sera acceptable; j'en cherche encore d'autres. Si la cérémonie a lieu, elle sera le premier hommage national rendu aux marins marchands morts aux mains de l'ennemi.

La récente extension des prestations de prisonniers de guerre à ceux du régime de Vichy a été une intervention très positive de votre Ministère. Cette mesure était attendue depuis des décennies et constitue un triomphe de la logique et de la raison sur les définitions.

Je parlerai de définitions de temps à autre, car elles sont importantes pour le présent mémoire.

Toutefois, je m'inquiète du fait que votre réponse du 28 mars au professeur Foster Griezic, département d'histoire, Université Carleton, ne reconnaissait pas la situation des marins marchands prisonniers de guerre. M. Griezic m'a communiqué la réponse, de sorte que je la cite et je la commente du point de vue de ces prisonniers de guerre, comme vous le souhaitez sans doute.

Ma réponse est contenue au paragraphe 48 de l'annexe A ci-jointe et à l'annexe B qui présente un tableau comparatif des prestations offertes aux militaires et aux marins marchands; elle s'applique aussi aux prisonniers de guerre.

Mon mémoire est un plaidoyer en faveur des prestations aux anciens marins marchands en général et à ceux qui ont été prisonniers de guerre en particulier.

Comme vous le savez déjà, le gouvernement américain a pris des mesures pour étendre aux anciens marins marchands des États-Unis toutes les prestations actuelles destinées aux anciens combattants.

J'imagine que le Comité sait que le 19 janvier 1988, le général Aldridge des Forces armées américaines a annoncé l'extension de ces avantages à tous les marins marchands ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le Canada a été applaudi pour sa générosité à l'égard de ses anciens combattants. Il est peut-être trop tard pour offrir des avantages depuis longtemps inutiles aux anciens marins marchands; il est peut-être trop tard pour annuler des promesses qui n'ont pas été tenues, mais il est peut-être encore temps pour le Canada d'exprimer sa gratitude envers les survivants, ces anciens marins marchands prisonniers de guerre qui sont dans le besoin, en leur rendant plus doux les jours qu'ils ont à vivre et en leur permettant de les vivre dans le respect et la dignité.

Voici le contexte.

Un relevé des marins marchands capturés par l'ennemi pendant la Seconde Guerre mondiale serait incomplet s'il ne situait le rôle qu'a joué cette marine pendant la guerre en mer.

Hormis le fait que la plupart des navires marchands n'avaient ni la puissance de feu indispensable pour engager le combat ni la vitesse nécessaire pour s'en échapper, d'autres différences les distinguaient des bâtiments militaires. Ils parti-

[Text]

several echelons of support. In the Merchant Navy every sailor was in the front line and the target of enemy action. At sea, merchant ships were the primary targets of enemy warships, aircraft and minefields.

From September, 1939 when hostilities began until June, 1940, after France fell, German sea warfare was limited because the Allies controlled their access routes from the North Sea. Once the German Navy was able to use French ports, both surface vessels and submarines entered a three-year period during which they devastated Allied resources in men, ships and material. Submarines sank the most tonnage, but surface raiders, aircraft and mines took a substantial toll.

In the winter of 1940-41, surface raiders roamed freely and sank many ships. It was then that they were most effective, and it was then that they took the most prisoners. Among enemy ships that Canadian merchant seamen met in unequal contest and were captured were: The pocket battleship *Admiral Scheer*, the battle cruisers *Scharnhorst* and *Gneisenau*, the heavy cruiser *Hipper*, and the merchant raiders *Kormoran*, *Pinguin*, and *Thor*. The smallest was the *Thor* at 3,100 tonnes, and her main armament was six 5.9-inch guns.

When an enemy raider signalled "heave to and do not use your wireless", the captain who maintained way and ordered a distress message sent out, knew that he was inviting a bombardment that could, and often did, send his ship to the bottom with many casualties. Even the smallest German merchant raider could fire accurate broadsides from 5.9-inch guns at 10 kilometres—far out of range of the four-inch gun with which many of our merchant ships were equipped. Few cargo vessels could outrun a raider capable of 18 knots.

It was a brave, selfless act for the captain to defy the enemy; he knew that he was not summoning help for himself, but at best alerting other ships to avoid the danger, and the navy for possible pursuit.

The enemy's first priority was to prevent a message getting out that would disclose his position. That meant that the ship's radio had to be silenced. As a result, every time a ship's radio officer pressed his transmitter key he was, in effect, firing the enemy guns with himself as target.

Submarines generally hunted in packs and attacked convoys. They did not have facilities to take prisoners. When a ship was torpedoed and sunk, seamen died in explosions, in flaming oil and in the sea, but some survived to be picked up by Allied escorts or rescue vessels. Few were made prisoner.

[Traduction]

cipaient directement aux batailles et étaient secondés par plusieurs échelons de soutien. Dans la Marine marchande, chaque marin était sur la ligne de front et se trouvait être la cible de l'ennemi. En mer, les navires marchands étaient les principales cibles des bâtiments de guerre, des avions et des champs de mines ennemis.

Du début des hostilités, en septembre 1939, jusqu'après la chute de la France, en juin 1940, la Marine allemande n'a guère pu intervenir en mer car les Alliés contrôlaient ses voies d'accès à partir de la Mer du Nord. Toutefois, lorsqu'ils ont été en mesure d'utiliser les ports français, les navires de surface et les sous-marins allemands ont, durant trois ans, dévasté les ressources alliées en hommes, en navires et en matériel. Les sous-marins ont coulé les plus gros tonnages, mais les navires de surface, les avions et les mines ont également fait d'énormes ravages.

Au cours de l'hiver 1940-1941, les bâtiments de surface ennemis rôdaient librement, coulant de nombreux navires. C'est à ce moment qu'ils ont été les plus efficaces et qu'ils ont fait le plus grand nombre de prisonniers. Parmi les navires ennemis que les marins canadiens ont affronté dans une lutte inégale et sans espoir, mentionnons: le cuirassé de poche *Admiral Scheer*, les croiseurs de bataille *Scharnhorst* et *Gneisenau*, le croiseur lourd *Hipper*, et les prédateurs de navires marchands *Kormoran*, *Pinguin* et *Thor*. Le plus petit était le *Thor* qui jaugeait 3 100 tonnes et dont l'armement principal était formé de six canons de 5,9 pouces.

Lorsqu'un bâtiment d'attaque ennemi envoyait le signal suivant: «Mettez en panne et n'utilisez pas votre appareil de TSF», le capitaine qui maintenait son cap et ordonnait l'envoi d'un message de détresse savait qu'il était susceptible de déclencher un bombardement qui pouvait être (et qui l'était souvent) fatal pour son navire et pour son équipage. Même le plus petit navire d'attaque allemand pouvait tirer des bordées précises à 10 kilomètres avec ses canons de 5,9 pouces bien au-delà de la portée des canons de quatre pouces que possédaient nombre de nos navires marchands. Rares étaient les cargos capables de distancer un navire d'attaque pouvant filer à 18 nœuds.

Le fait de défier l'ennemi était, pour le capitaine, un geste de bravoure et d'abnégation. Il savait que son geste ne lui apporterait rien mais permettrait à d'autres navires d'éviter le danger tout en informant la Marine de guerre de la nécessité d'une poursuite éventuelle.

L'ennemi avait pour principale priorité d'éviter l'envoi d'un message susceptible de révéler sa position. Il fallait donc réduire au silence la radio du navire visé. Par conséquent, chaque fois que la radio du navire appuyait sur la touche de son émetteur, il déclenchait en fait sur lui-même le tir de l'ennemi.

Les sous-marins chassaient généralement en meute et attaquaient les convois. Ils n'étaient pas équipés pour prendre des prisonniers. Lorsqu'un navire était torpillé et coulé, les marins périssaient dans les explosions, dans le pétrole en flammes et dans la mer; certains survivants étaient recueillis par les escortes ou les vaisseaux de secours des Alliés. Les prisonniers étaient rares.

[Text]

When hostilities began in 1939, Canada's merchant fleet employed 1,400 merchant seamen in 37 ships. That number increased to 12,000 men and 180 ships by war's end. Sixty-seven Canadian ships were lost. During the Battle of the Atlantic, one in four seamen died of enemy action. That was a higher casualty rate than that of any Western allied service. The Department of Transport credited 7,705 seamen with sailing in dangerous waters, and of that number 1,146, or more than one in seven, paid with their lives. The overall Canadian ratio is lower than the overall ratio because the substantial expansion of the merchant fleet after mid-1943, the improvements to and availability of survival gear, and the concurrent improvement in effectiveness of escort forces, meant lower losses. The earlier Canadian victims numbered among the one in four. The Memorial Register of the Commonwealth War Graves Commission indicates that 1,069 Canadian Merchant Seamen and 198 Newfoundland Merchant Seamen, for a total of 1,267, have no known graves. They had served under the Canadian flag and the flags of a dozen other nations.

By comparison, a DND Department of History compilation of 15 May, 1973 indicates that the 2,024 who were killed—1,533 in action—in the Royal Canadian Navy came from a naval strength of 92,880. The 1,146 Canadian merchant seamen are almost ignored on the Battle of the Atlantic Sunday, and not one of their Silver Cross mothers has been recognized on Remembrance Day. The Silver Cross matter is being addressed by the Legion now. Canada has no Book of Remembrance for them in the Peace Tower and no official memorial—not even an official list. If there has been official recognition, it has been well concealed. In another comparison, 913 Canadians of a total of 4,963 made the supreme sacrifice at Dieppe. That was slightly less than one in five. I certainly do not discount that sacrifice, it was a great sacrifice.

There was another group of Canadians: Their service was voluntary; they were under military orders; they received little or no training at government expense; they did not have the firepower to fight or the means to escape. That reads like a description of the Hong Kong Veterans, but here it describes the merchant seamen who spent over three years as prisoners of the Japanese.

There were 198 Canadian merchant seamen who encountered the enemy, and were captured from the sea when their ships were sunk. The hazards of war at sea were replaced by the purgatory of imprisonment ashore. Most of them spent over four years in prison camps in Europe, but 23 spent over three years in the Far East. In the Pacific theatre those who survived to return had spent their three years under conditions of appalling deprivation and degradation.

Some of the 198 had committed acts of gallantry or heroism in the face of the enemy, and some Canadians on Allied ships

[Traduction]

Au début des hostilités, en 1939, la flotte marchande du Canada employait 1 400 marins répartis sur 37 navires. À la fin de la guerre, ce nombre était passé à 12 000 hommes sur 180 navires. Soixante-sept bâtiments canadiens ont été perdus. Pendant la Bataille de l'Atlantique, un marin sur quatre est mort aux mains de l'ennemi, ce qui représente un taux de pertes supérieur à celui de n'importe quelle armée alliée occidentale. Le ministère des Transports a reconnu que 7 705 marins ont navigué dans des eaux dangereuses. De ce nombre, 1 146, soit plus d'un sur sept, ont payé de leur vie. La proportion globale des pertes canadiennes est plus faible que la proportion générale car la forte expansion de la flotte marchande après juin 1943, les améliorations apportées aux dispositifs de survie et la disponibilité même de ceux-ci, ainsi que l'amélioration simultanée de l'efficacité des forces d'escorte, ont permis de réduire les pertes. Le pourcentage des premières pertes canadiennes s'élevait à 25 p. 100. Le registre de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth indique que 1 069 marins marchands canadiens et 198 marins marchands de Terre-Neuve, soit un total de 1 267, n'ont pas de sépulture connue. Ils avaient servi sous le drapeau canadien et sous ceux d'une douzaine d'autres nations.

Par comparaison, une compilation établie par le service d'histoire du MDN, le 15 mai 1973, révèle que les 2 024 victimes (dont 1 533 tuées au combat) de la Marine Royale du Canada provenaient d'un effectif de 92 880 marins. Les 1 146 marins marchands canadiens sont presque passés sous silence à l'occasion du dimanche commémorant la Bataille de l'Atlantique et aucune des mères bénéficiaires de la croix d'argent n'a été reconnue à l'occasion du Jour du Souvenir. La question de la croix d'argent est actuellement abordée par la Légion. Le Canada n'a aucun Livre du Souvenir pour eux dans la Tour de la Paix et aucun monument commémoratif officiel, pas même une liste officielle. S'il y a eu reconnaissance officielle, celle-ci est bien dissimulée. N'oublions pas également que 913 Canadiens sur un total de 4 963 ont fait le suprême sacrifice à Dieppe. Il s'agit d'un peu moins d'un cinquième de l'effectif. Je ne veux en aucune façon minimiser ce sacrifice, qui fut exemplaire.

Il y a eu un autre groupe de Canadiens, des volontaires assujettis aux ordres militaires, qui n'ont guère reçu d'entraînement aux frais du gouvernement, qui n'avaient pas la puissance de feu nécessaire pour combattre ni les moyens d'en échapper. Cela ressemble à une description des anciens combattants de Hong Kong, mais il s'agit des marins marchands qui ont passé plus de trois ans dans les camps de prisonniers des Japonais.

Cent quatre-vingt-dix-huit marins marchands canadiens ont rencontré l'ennemi et, ont été capturés après avoir vu leur navire sombrer. Les risques de la guerre en mer étaient alors remplacés par le purgatoire de la prison à terre. La plupart de ces marins ont passé plus de quatre ans dans des camps de prisonniers en Europe, mais 23 ont passé plus de trois ans en Extrême-Orient. Sur la scène du Pacifique, ceux qui ont survécu gardent de ces trois ans un souvenir de privations et de dégradations horribles.

Certains parmi ces 198 hommes avaient posé des actes de bravoure ou d'héroïsme devant l'ennemi, et certains canadiens

[Text]

were recognized by other nations. They were not honoured by Canada. I wonder why?

Some did go to sea for the money or just for employment, and some faced higher risks than the military to do it. Some remained at sea because it was their vocation. Some went to sea because of the disinterest of the recruiting agencies. Others went to help the war effort, while waiting for a service call-up. Some went to sea to avoid what they regarded as mindless military discipline. Some paid for their own training so that they could serve at sea. Some went to sea when they were too young to be accepted in the forces. Some went to sea because of physical handicaps not acceptable in the military. Some chose the sea to serve without carrying arms, much as others chose to be stretcher-bearers—and may have been invited to join a gun's crew.

Respecting Canada's merchant seamen prisoners of war, they benefitted greatly from the Red Cross, the YMCA and from various Canadian charitable organizations. The attitude of government appeared to be that seamen had chosen not to join the services, and therefore should be grateful for a few crumbs from the veteran's table.

The Americans were more responsive. In Germany, the American merchant seamen were repatriated on exchange early in 1945. A few Canadians had been exchanged in mid-1943, but they had been selected by the German staff at a camp at Milag Nord. There was no apparent initiative on the part of the Canadian government that would have been consistent with the view that Canadian seamen were civilians.

On repatriation in 1945 most Canadian seamen were well looked after in Britain. However, one group of two dozen Canadian officers that arrived in England on VE day, 8 May 1945, was directed to Canada House in London for billeting. The staff had taken a well-deserved holiday and the repatriees were left to their own resources. Some spent the first night of Canadian hospitality on the floor in the Knights of Columbus hostel for Canadian Forces. High Commissioner Vincent Massey apologized for the oversight the next day.

There was euphoria in arriving back home in reunions with family and friends, but it was soon followed by the need to face reality and find work.

Officially, the opportunities went to returning servicemen. Few wartime merchant seamen from prisoner of war camps found their future at sea. In fact even career seamen encountered a bleak and short-lived future afloat. Hal Banks, of the Seamen's International Union, who was ineligible for entry into Canada because of a criminal record, came in with government sanction in 1949. He used considerable violence to break the Canadian Seamen's Union and denied thousands of seamen the right to work with his "Do Not Ship" lists. If you were on his "Do Not Ship" list, you did not go to sea. The deep

[Traduction]

combattants sur des navires alliés ont été honorés par d'autres pays. Ils ne l'ont pas été par le Canada. Pourquoi?

Certains de ces marins avaient pris la mer pour de l'argent ou seulement pour avoir un emploi et, ce faisant, certains ont affronté de plus grands risques que les militaires. Certains sont demeurés en mer parce que c'était leur vocation. D'autres y sont allés à cause du manque d'intérêt des agences de recrutement à leur égard. D'autres encore ont voulu ainsi contribuer à l'effort de guerre, tout en attendant d'être appelés sous les drapeaux. D'autres se sont joints à la marine marchande pour échapper à ce qu'ils considéraient comme une discipline militaire aveugle. Certains ont payé leur propre entraînement afin de pouvoir servir en mer. D'autres sont allés en mer parce qu'ils étaient trop jeunes pour être acceptés dans les Forces armées ou parce qu'ils étaient affligés de handicaps physiques les rendant inaptes pour le service. Certains ont choisi la mer pour servir sans porter d'armes, tout comme d'autres ont choisi d'être porteurs de civières . . . et ont pu aussi être invités à tirer du canon.

La Croix-Rouge, le YMCA et divers organismes canadiens de charité se sont bien occupés des anciens marins marchands canadiens prisonniers de guerre. L'attitude du gouvernement semblait être que, les marins n'ayant pas choisi d'entrer dans les Forces, ils devaient être reconnaissants de recevoir les quelques miettes de la table des anciens combattants qu'on voulait bien leur concéder.

Les Américains se sont montrés plus sensibles. En Allemagne, les marins marchands américains ont été rapatriés dans le cadre d'un échange, au début de 1945. Quelques Canadiens avaient été échangés au milieu de 1943, mais ils avaient été choisis par les Allemands dans un camp à Milag Nord. Aucune initiative apparente du gouvernement canadien ne semble indiquer que l'on considérait les marins canadiens comme des civils.

Au moment du rapatriement, en 1945, la plupart des marins canadiens ont été bien traités en Grande-Bretagne. Toutefois, un groupe d'environ 24 officiers canadiens arrivé en Angleterre le Jour de la Victoire, soit le 8 mai 1945, a été envoyé à la Canada House à Londres pour y être cantonné. Le personnel avait pris un congé bien mérité et les hommes rapatriés y furent abandonnés à leur triste sort. Certains ont passé la première nuit d'hospitalité canadienne sur le plancher de l'hôtel des Chevaliers de Colomb réservé aux forces canadiennes. Le Haut Commissaire Vincent Massey s'est excusé le lendemain.

L'euphorie du retour, des retrouvailles des parents et des amis, a été rapidement suivie de la nécessité de faire face à la réalité et de trouver du travail.

Officiellement, les perspectives d'emploi s'adressaient aux militaires revenus de la guerre. Rares sont ceux qui, parmi les marins marchands rescapés des camps de prisonniers de guerre, ont trouvé leur avenir en mer. En fait, même pour les marins de carrière, cet avenir a été sombre et éphémère. Hal Banks, du Seamen's International Union, qui ne pouvait entrer au Canada à cause de son dossier criminel, y est bel et bien entré avec assentiment du gouvernement en 1949. Il a fait preuve d'une violence considérable pour priver le Canadien Seamen's Union et a refusé à des milliers d'hommes le droit de

[Text]

sea fleet declined rapidly. At the same time, shipowners were placing their ocean-going ships under flags of convenience and replacing Canadian crews with lower paid foreign nationals.

In Germany, merchant seamen were treated as prisoners of war under the Geneva Convention, but a radio officer repatriated from Camp 1B, Kawasaki, Japan, recounted the Japanese decision thus, "You merchant seamen are going to be lower than the military, whether they are a private or whatever they are in the military, they are higher than the merchant seamen."

After liberation, the same radio officer was hospitalized by the Americans and later brought to San Francisco with some of the Hong Kong veterans. He found the Americans friendly, generous, hospitable and compassionate. They conducted free tours and even handed out a few \$5 bills. His first encounter with a Canadian was en route in Honolulu where a Canadian naval officer visited his sick bed and said, "You haven't any money, do you need any money." He said, "Yes", and was given \$10 that was later deducted from his pay.

Canada had arranged for a coach on a train from San Francisco to Vancouver for the Hong Kong veterans. There were only about 15 of them. The officer who had been sent down for them said to the ailing radio officer, "I don't know what we are going to do about you, I have no instructions for you." After considerable altercation, the officer permitted him to ride on the coach provided he paid for his own meals. He then managed to borrow money from the Hong Kong veterans for the meals.

When he got home he went looking for work. After his three years in a Japanese prison camp, and on the ships, they tried to send him to a bush camp, and could not understand his reluctance to go. He was sick and demoralized. The nightmare should have been over but it was not. Eventually, he got employment through the compassion of a family friend.

It was devastating for most merchant seamen who returned from prison camps to learn that the Canadian government shared the Japanese view rather than the German one.

No exception was made under the terms of the Merchant Seamen Special Bonus Order (P.C. 3227), 3 May 1945, which said in part,

That Merchant Seamen are nevertheless employed in a civilian capacity and receive remuneration determined by competitive conditions and with regulations generally applicable to civilian employment;

So much for 198 prisoners of war with 700 man-years behind barbed wire!

[Traduction]

travailler, au moyen de sa liste d'interdiction. Lorsqu'on figurait sur cette liste, on n'allait pas en mer. La flotte de haute mer a rapidement diminué. Simultanément, les propriétaires de navire plaçaient leurs bâtiments hauturiers sous des pavillons de complaisance et remplaçaient les équipages canadiens par des ressortissants étrangers moins bien payés.

En Allemagne, les marins marchands ont été traités comme des prisonniers de guerre en vertu de la Convention de Genève, mais un radio rapatrié du Camp 1B de Kawasaki, au Japon, a révélé que les Japonais lui auraient dit: «Vous, les marins marchands, êtes inférieurs aux militaires; n'importe quel de ces derniers, même un simple soldat, vaut plus que vous.»

Après la libération, le même radio a été hospitalisé par les Américains, puis amené à San Francisco avec certains des anciens combattants de Hong Kong. Il a trouvé les Américains amicaux, généreux, hospitaliers et compatissants. Ils lui ont fait faire quelques visites et lui ont même donné quelques billets de cinq dollars. Sa première rencontre avec un Canadien s'est produite en route pour Honolulu, lorsqu'un officier de la marine canadienne lui a rendu visite à son lit d'hôpital et lui a dit: «Vous n'avez plus d'argent. En avez-vous besoin?» Le malade ayant répondu par l'affirmative, il a reçu 10 \$ qui ont été ultérieurement déduits de sa paye.

Le Canada avait réservé un wagon de passagers dans un train de San Francisco à Vancouver pour les anciens combattants de Hong Kong. Ceux-ci n'étaient qu'une quinzaine. L'officier envoyé pour s'occuper d'eux a déclaré au radio malade: «Je ne sais pas ce que nous ferons de vous, je n'ai aucune instruction à ce sujet.» Après une longue altercation, l'officier lui a permis de voyager à bord du wagon pourvu qu'il paie ses propres repas. Le radio s'est alors débrouillé pour emprunter de l'argent à cette fin aux anciens combattants de Hong Kong.

À son arrivée chez lui, il s'est mis à chercher du travail. Lorsqu'on a essayé de l'envoyer dans un camp de brousse, il a refusé d'y aller, ayant déjà passé trois ans dans un camp de prisonniers aux mains des Japonais, puis à bord des navires, mais son attitude est demeurée incomprise. Il était malade et démoralisé. Le cauchemar aurait dû être terminé, mais ce n'était pas le cas. À la longue, il a obtenu un emploi grâce à un ami de la famille qui l'avait pris en pitié.

La plupart des marins marchands, libérés des camps de prisonniers, ont été consternés d'apprendre que le gouvernement canadien partageait l'opinion des Japonais plutôt que celle des Allamands.

Aucune exception n'a été faite en vertu du décret concernant l'indemnité spéciale aux marins marchands (C.P. 3227) du 3 mai 1945, qui stipulait notamment, en substance:

Que les marins marchands sont néanmoins employés à titre de civils et reçoivent une rémunération déterminée par les conditions concurrentielles et selon les règlements généralement applicables aux emplois civils.

Quelle belle surprise pour les 198 prisonniers de guerre qui comptaient 700 années-hommes derrière des fils de fer barbelés!

[Text]

Marc Milner addresses the inadequacies in training and efficiency in the RCN in 1940-41 in his prestigious, "North Atlantic Run" and he describes the results:

"Unlike inefficiency in many other forms of military or naval endeavour, inefficiency in escort forces meant destruction for the men and ships that the escorts were trying to protect, not for the warships themselves. During the Battle of the Atlantic, Allied merchant seamen paid for the RCN's inefficiency."

It is natural that the RCN sailors were made the heroes, for they performed many acts of heroism, often under conditions of inadequate training and equipment. It is a paradox that Merchant Navy victims of that inefficiency never had their sacrifices recognized. They were the targets, and they lacked the firepower to fight and the mobility to evade.

Many servicemen found the war an escape from the depression. On their return, they were invited to many benefits. They were offered higher education and preference in government employment. Even merchant seamen on disability pension were not offered either of these benefits. The offer, to a disabled Merchant Navy officer repatriated from Japan in a weak and debilitated condition, of a job in a labour camp, bush camp, was an incredible reward for his three years of slave labour, abuse, and consequent illness. We do not even treat our illegal immigrants that harshly! It is small wonder that some merchant seamen wore their "MN" (Merchant Navy) badges upside down to signify "NW" (Not Wanted). The Japanese view of merchant seamen prevailed.

The Department of Transport wanted to reserve seamen for Transport's vision of a deep sea fleet. Senior officers and career seamen were deluded into thinking that they had a promising career ahead. That promise faded quickly but, in the meantime, it robbed thousands of seamen of the leadership needed to show their need for education and reestablishment ashore.

Merchant seamen did get a number of benefits. However, the Honourable Lionel Chevrier, then Minister of Transport, put it this way in "Canada's Merchant Seamen", King's Printer, 1945,

Such benefits should not be of a nature which would encourage Seamen to leave the industry at the end of the war to seek employment in other fields . . .

That was the kiss of death, bestowed with gratitude.

In a letter of 27 June, 1946, Mr. G.L.C. Johnson, Director of Merchant Seamen, stated in part:

Unlike the Armed Services, merchant seamen did not accept discharge on termination of hostilities but continued at sea and for that reason, consideration has not been given to a discharge badge.

[Traduction]

Marc Milner souligne les lacunes de l'entraînement et de l'efficacité dans la MRC, en 1940-1941 dans son prestigieux ouvrage «North Atlantic Run», et il en décrit ainsi les résultats

«Contrairement à de nombreuses autres formes d'entreprises militaires ou navales, l'inefficacité des forces d'escorte entraînait la destruction des hommes et des navires que des escortes tentaient de protéger, et non des navires de guerre proprement dits. Pendant la Bataille de l'Atlantique, les marins marchands alliés ont payé pour l'inefficacité de la MRC.»

Il est naturel que les marins de la MRC aient été considérés comme des héros, car ils ont posé de nombreux gestes d'héroïsme, souvent malgré un entraînement et un équipement insuffisants. C'est un paradoxe que l'on n'ait jamais reconnu les sacrifices des victimes de cette inefficacité au sein de la marine marchande. Ces marins étaient des cibles et ne possédaient ni la puissance de feu nécessaire pour combattre ni la mobilité indispensable pour s'échapper.

Bon nombre de militaires considéraient la guerre comme un moyen d'échapper à la dépression. À leur retour, on leur a offert de nombreux avantages, dont des études plus poussées et une préférence dans les emplois au gouvernement. Même les marins marchands bénéficiaires de pensions d'invalidité ne se sont pas vus offrir ces avantages. Le fait de proposer, à un officier invalide de la marine marchande rapatrié du Japon dans un état faible et débilitant, un emploi dans un camp de main-d'œuvre de brousse constituait une «récompense» incroyable pour ses trois ans d'esclavage et de maladie qui en est résulté. Nous ne traitons même pas nos immigrants illégaux aussi durement. Il n'est pas étonnant que certains marins marchands portaient leurs insignes «mn» (Merchant Navy) à l'envers pour signifier «nm» (Not Wanted). La conception japonaise des marins marchands avait cours ici.

Le ministère des Transports désirait réserver des marins pour son projet de flotte hauturière. On a fait miroiter aux officiers supérieurs et aux marins de carrière la perspective d'une carrière prometteuse. Cette promesse s'est rapidement estompée mais, entre temps, elle avait privé des milliers de marins de l'autorité nécessaire pour affirmer leurs besoins en matière d'éducation et de réadaptation à la vie sur terre.

Les marins marchands ont bel et bien obtenu quelques avantages, mais l'honorable Lionel Chevrier, alors ministre des transports, déclarait en substance dans «Canada's Merchant Seamen», Imprimeur du Roi, 1945:

«De tels avantages ne devraient pas être de nature à encourager les marins à quitter l'industrie à la fin de la guerre pour chercher un emploi dans d'autres domaines.»

C'était le baiser de la mort, donné avec gratitude.

Dans une lettre du 27 juin 1946, M. G.L.C. Johnson, directeur des marins de la marine marchande, déclarait notamment, en substance:

«Contrairement aux Forces armées, les marins marchands n'ont pas accepté d'être démobilisés à la fin des hostilités, mais ont continué à travailler en mer et, pour cette raison, on n'a pas prévu d'insigne de démobilisation.»

[Text]

Indicating that Mr. Johnson was out of touch.

However, a wartime merchant seaman prisoner of war, who had not joined a Merchant Seamen Manning Pool because he was a prisoner when the pools were formed, and asked to go back to sea, was advised that it was too late to join and, therefore, that he was not eligible for seagoing employment. Mercifully, the official view was ignored by some employers.

Radio Officers provide a typical example. There was an immediate surplus because the wartime requirement for two operators per ship was reduced to one. That was a class of prisoners in which most had paid their own way on several months of training to qualify. They found themselves repatriated, beached and stranded.

The Director of Merchant Seamen's statistics indicate that in the Battle of the Atlantic, approximately 40 per cent of Canadian seamen casualties were serving in Allied ships of non-Canadian registry. Presumably, a comparable percentage survived. As for POWs, they did not have ships to return to.

Officially unwanted ashore, declared ineligible for higher education or Veteran's preference and rejected for reemployment at sea, they ranked below existing employees and returned veterans. Many were denied a share of the post-war prosperity, and many potential careers were blighted. Too many merchant seamen, who were not casualties of the war, became casualties of the peace. In the sanitized words of one POW, "If war comes again, I will not go to sea. I will join the military or go to jail first."

Merchant seamen were called a non-uniformed service, but when returned POWs were refused a job at sea, they could not get a priority certificate to buy a civilian suit to look for a job ashore. However, they could get priority to buy a uniform to go back to sea! Again, the bureaucrats were out of touch.

The provision of benefits was often handled ineptly. Internees were said to be eligible for the special bonus. It, too, depended upon belonging to a Merchant Seamen Manning Pool. Many of them were declared ineligible until mid-1946. It was only then that Transport decided that they need not comply because the Pools had not been organized at the time they were captured.

Seamen on low-paying Allied ships were advised that they could have their pay supplemented to Canadian rates. Transport had already made the income calculations for the special bonus for all and in some cases the rates were a fraction of the Canadian rates. Nevertheless, on May 10, 1948, the Canadian Pension Commission advised seamen that, "... the Commis-

[Traduction]

(M. Olmstead indique que M. Johnson était en dehors de la question.)

Toutefois, un marin marchand, ancien prisonnier de guerre, qui ne s'était pas joint à un dépôt d'équipage de la marine marchande car il était prisonnier au moment de la formation de ces dépôts, et qui a demandé de retourner en mer, s'est entendu répondre qu'il était trop tard pour en faire partie et que, par conséquent, il n'était pas admissible à un emploi en mer. Heureusement, certains employeurs n'ont pas tenu compte de la conception officielle.

Les radios constituent un exemple typique. Ils ont constitué un excédent immédiat car, après la guerre, leur nombre par navire a été réduit de deux à un. Dans cette classe de prisonniers, la plupart avaient payé eux-même plusieurs mois d'entraînement afin de se qualifier. Ils se sont retrouvés rapatriés, échoués et laissés pour compte.

Les statistiques du directeur des marins de la marine marchande montrent que, pendant la Bataille de l'Atlantique, environ 40 p. 100 des marins canadiens morts au combat servaient à bord de navires non immatriculés au Canada. On présume qu'un pourcentage comparable d'entre eux ont survécu. En ce qui concerne les prisonniers de guerre, ceux-ci n'appartenaient à aucun navire.

Officiellement indésirables à terre, déclarés inadmissibles aux études supérieures ou à la préférence accordées aux anciens combattants, et rejetés pour le réemploi en mer, ils se trouvaient dans une situation inférieure à celle des employés d'alors et des anciens combattants revenus au pays. Nombre d'entre eux se sont vus refuser une part de la prospérité de l'après-guerre, et nombre de carrières potentielles ont été ruinées. Trop de marins marchands, qui n'ont pas péri pendant la guerre, sont devenus des victimes de la paix. Comme l'exprimait en termes choisis un prisonnier de guerre: «Si la guerre revient, je n'irai pas en mer. J'entrerai dans l'Armée ou j'irai en prison d'abord.»

La marine marchande était considérée comme un service dont les membres ne portaient pas d'uniforme, mais lorsque les prisonniers de guerre revenus au pays se voyaient refuser un emploi en mer, ils ne pouvaient obtenir un certificat de priorité ni s'acheter un costume afin de chercher un emploi civil. Toutefois, ils pouvaient avoir la priorité pour acheter un uniforme afin de revenir en mer. Ici encore, les bureaucrates étaient tout à fait illogiques.

La prestation des avantages était souvent effectuée avec ineptie. Des internes étaient considérés comme admissibles à la prime spéciale. Cela aussi dépendait de leur appartenance à un dépôt d'équipage de la marine marchande. Bon nombre d'entre eux ont été déclarés inadmissibles jusqu'à la moitié de 1946. C'est seulement après que le ministère des Transports a décidé que cette exigence ne s'appliquait pas à eux car les dépôts n'avaient pas été organisés au moment de leur capture.

Les marins à bord de navires alliés à faible solde ont appris qu'ils pouvaient obtenir un rajustement de rémunération en fonction des taux canadiens. Les Transports avaient déjà effectué les calculs de revenus pour la prime spéciale destinée à tout le monde et, dans certains cas, les taux correspondaient à une fraction des taux canadiens. Néanmoins, le 10 mai 1948, la

[Text]

sion is of the opinion that the detention allowances granted you are greater than could be authorized under the Civilian War Pensions and Allowances Act." Note that the Commission neither recognized the Transport calculations nor did any of their own.

There was a readiness to grant the doubt of the benefit, not the benefit of the doubt. The Royal Canadian Legion was supportive at the branch level, and that was several branches across the country, but the Commands reacted with benign indifference at that time. Naturally, the Legion was staffed by veterans. In addition, the civil service was being staffed by veterans who had monopolized the opportunities through Veteran's Preference. That left merchant seamen with few friends in influential places.

Among the benefits paid to merchant seamen were: special bonus, war service bonus, special leave pay, out of work allowance, unemployment insurance premiums, reduced rail transportation, repatriation and vocational training. The average cost per seaman at May 22, 1950 was \$339.70 according to Transport records. That included the special 10 per cent bonus on pay of P.C. 3227 May, 1945, that extended bonus benefits to those "having service prior to April 1, 1944." The bonus in the amount of \$1,438,642.58 was paid to 6,780 claimants at an average cost of \$212.19. The data was obtained from Appendix D to Transport's "Benefits to Merchant Seamen" May 22, 1945. That represented an average remuneration for the duration (not even per year) of \$2,121.90. The package also included the benefits for 700 man-years spent in prison camps by merchant seamen. The rewards were modest! One reason that benefits were low was that merchant seamen POWs had their remuneration frozen at rates at time of capture. Transport figures indicate that those rates were approximately 50 per cent of rates in 1944.

Canada did set up wartime training facilities for merchant seamen—after it was too late for every captured seaman. Free tuition was offered in some circumstances. Wireless officers could train for a maximum of 12 months and receive \$60 per month subsistence and a refund of tuition on graduation. All of that was academic to merchant seamen who were at sea or were already POWs before the scheme came into effect under Order in Council P.C. 14/3550 of 19 May 1941. There were no refunds or compensation for those who had funded their own training. They served at a critical time in the war at sea, and thought they were in the right place at a critical time doing the right thing.

Merchant Seamen were resourceful, resilient, independent, and patient. It helped them make the Merchant Navy camp in

[Traduction]

Commission canadienne des pensions a informé les marins qu'elle estimait que les allocations de détention qui leur avaient été accordées étaient supérieures à celles qui pouvaient être autorisées en vertu de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Notez que la Commission n'a pas reconnu les calculs des Transports pas plus qu'elle n'en a proposé elle-même.

Le gouvernement était prêt à accorder le doute du bénéficiaire et non le bénéficiaire du doute. La Légion royale canadienne a manifesté son appui au niveau de plusieurs directions dans tout le pays, mais les Commandements ont alors réagi avec une indifférence affable. Naturellement, la Légion était formée d'anciens combattants. En outre, la Fonction publique était occupée par d'anciens combattants ayant monopolisé les perspectives d'emploi par la préférence qui leur avait été accordée. Cela laissait aux marins marchands de rares amis dans des postes d'influence.

Les avantages accordés aux marins marchands étaient les suivants: prime spéciale, gratification de service de guerre, paye spéciale de congé, allocation de chômage, primes d'assurance-chômage, réduction sur les billets de chemin de fer, rapatriement et formation professionnelle. Le coût moyen par marin, le 22 mai 1950, était de 339.70 \$ selon les dossiers des Transports. Ce montant comprenait la prime spéciale de 10 pour cent sur la paye prévue par le décret du C.P. 3227 de mai 1945, qui étendait cette prime supplémentaire à ceux qui étaient en service avant le 1^{er} avril 1944. Au titre de cette prime, un montant de 1 438 642.58 \$ a été versé à 6 780 réclama-nts, soit un coût moyen de 212.19 \$ par personne. Ces données proviennent de l'annexe D du document des Transports du 22 mai 1945 sur les prestations aux marins marchands. Cela représente une rémunération moyenne pour toute la durée (même pas par année) de 2 121.90 \$. L'ensemble comprenait aussi des indemnités pour les 700 années-hommes passés dans des camps de prisonniers. Les gratifications étaient modestes, notamment parce que les prisonniers de guerre en question avaient vu geler leur rémunération selon les taux en vigueur au moment de leur capture. Les chiffres des Transports révèlent que ces taux représentaient environ 50 p. 100 des taux en vigueur en 1944.

Le Canada a bel et bien établi des services de formation en temps de guerre pour les marins marchands... mais trop tard pour chaque marin capturé. Des cours gratuits ont été offerts en certaines circonstances. Les agents de radio-télégraphie pouvaient suivre des cours pendant un maximum de douze mois et recevoir une allocation de subsistance de 60 \$ par mois ainsi qu'un remboursement des frais de scolarité à l'obtention du diplôme. Tout ceci était théorique pour les marins marchands qui étaient en mer ou étaient déjà prisonniers de guerre avant que le dispositif n'entre en vigueur en vertu du décret en conseil C.P. 14/3550 du 19 mai 1941. Il n'y a eu aucun remboursement ni aucune indemnisation pour ceux qui avaient financé leur propre formation. Ces marins avaient servi à un moment critique pendant la guerre en mer et pensaient avoir été au bon endroit, en ces circonstances, et avoir agi en conséquence.

Les marins marchands étaient débrouillards, énergiques, indépendants et patients. Ces qualités les ont aidés à faire du

[Text]

Germany, Milag Nord—which held the majority of Merchant Navy prisoners of war—one of the camps in Europe with the highest morale. They needed the same qualities in abundance when they returned home in 1945 to find themselves officially unwelcome afloat or ashore.

Nineteen years later, Bill C-64, 15 February, 1964, amended the Civilian War Pensions and Allowances Act and extended the provisions of the War Veteran's Allowances Act to Merchant Seamen, among others. Then, after 31 years, on April 1, 1976, the Compensation for Former Prisoners of War Act included compensation for Merchant Seamen prisoners. For some it was too late and the scars remained; for may it abated the stigma of rejection.

In 1982, veteran's legislation was amended so that veterans who crossed the ferry between the mainland and Prince Edward Island "in dangerous waters" became eligible for Veteran's Allowance. That put them on an equal footing with merchant seamen who sailed in dangerous waters on the high seas and were disabled or made prisoners. Merchant seamen shared other problems with soldiers who did not go overseas—that was until they came back to find career avenues blocked by returning veterans, whose higher education was provided on an accelerated basis and who had veteran's and pensioner's preference to ensure that they got the jobs.

In a letter of September 18, 1986, to Mr. John Bray, from Acting Director R.T. Bentley, Legislation and Policy Development, Pensions, Health and Social Programs, Veterans Affairs, Mr. Bentley reaffirmed the position of the Department. He referred to legislation developed in 1946, and he stated, in part:

Benefits were developed for each class of civilian based on the nature of the service, the conditions under which they served, their rates of pay and other benefits payable and the fact that they were not subjected to full-time military service, the strict rules of military discipline and, in effect, were free to negotiate their own terms of employment.

The conclusion... is that Parliament did not intend that all civilian groups who had operated in close support of military operations would receive benefits on the same basis as military personnel who had service during wartime. We, therefore, do not feel that the legislation is discriminatory in respect to merchant seamen.

The logic appears to be that benefits that were not intended for merchant seamen in the legislation could not be discriminatory.

The Chairman: Do you not think it strange, Mr. Olmstead, that you were not considered eligible but that the Newfoundland Forestry Unit, which, in the main, went overseas as civilians, was considered eligible for civilian war allowances? If they had served in the Home Guard, they are now considered for the VIP program. Is that correct?

[Traduction]

camp de la marine marchande Milag Nord, en Allemagne—où se trouvaient la plus grande partie des marins marchands prisonniers de guerre—l'un des camps européens dont le moral était le plus élevé. Ils ont eu besoin de ces mêmes qualités à leur retour au pays, en 1945, lorsqu'ils se sont découverts officiellement importuns sur terre et sur mer.

Dix-neuf ans plus tard, le projet de loi C-64 du 15 février 1964 modifiait la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et étendait les dispositions de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, entre autres aux marins marchands. Par la suite, après 31 ans, le 1^{er} avril 1976, la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre prévoyait une indemnisation pour les anciens marins marchands prisonniers. Pour certains, c'était trop tard et les cicatrices sont restées; pour plusieurs, cette mesure réduisait le stigmate du rejet.

En 1982, les lois sur les anciens combattants ont été modifiées de sorte que les anciens combattants ayant pris le bac entre la partie continentale du Canada et l'Île-du-Prince-Édouard «dans des eaux dangereuses» devenaient admissibles à l'allocation aux anciens combattants. Cela les mettait sur un pied d'égalité avec les marins marchands qui avaient navigué dans des eaux dangereuses en haute mer et étaient invalides ou avaient été faits prisonniers. Ces marins ont partagé d'autres problèmes avec les soldats qui n'étaient pas allés outre-mer, du moins jusqu'à leur retour au pays, lorsqu'ils ont vu les perspectives de carrière bloquées par les anciens combattants, dont les études supérieures étaient assurées à un rythme accéléré, et qui bénéficiaient d'une préférence marquée tant pour les emplois que pour les pensions.

Dans une lettre du 18 septembre 1986 à M. John Bray, le directeur par intérim de la Rédaction législation et politique, Pensions et programmes sociaux et de santé, M. R.T. Bentley, réaffirmait la position du Ministère en se basant sur les lois élaborées en 1946 et en déclarant notamment *Traduction:*

«Les avantages ont été élaborés pour chaque classe de civils selon la nature du service, les conditions de celui-ci, les taux de rémunération et les autres avantages payables, et le fait qu'ils n'ont pas été soumis à un service militaire à plein temps, aux règles strictes de la discipline militaire et qu'en fait, ils étaient libres de négocier leurs propres conditions d'emploi.

En conclusion, le Parlement n'avait pas l'intention d'offrir à tous les groupes civils ayant travaillé en étroite collaboration avec les opérations militaires les mêmes avantages que le personnel militaire en service pendant la guerre. Par conséquent, nous ne croyons pas que la loi soit discriminatoire à l'égard des marins marchands.»

Ce raisonnement semble indiquer que les avantages non prévus dans la loi pour les marins marchands ne pouvaient être discriminatoires.

Le président: Ne trouvez-vous pas étrange, M. Olmstead, que vous n'ayez pas été considéré comme admissible, mais que l'Unité de foresterie de Terre-Neuve, dont les membres ont surtout travaillé outre-mer à titre de civils, ait été jugée admissible aux allocations de guerre pour les civils? S'ils ont servi

[Text]

Mr. Olmstead: Yes, that is correct, Mr. Chairman. Some of the benefits were common, but—

The Chairman: But after 1949, the Newfoundland Forestry Unit became eligible for civilian war allowances, and I repeat that if they served in the Home Guard, they qualified for all other treatment benefits and now qualify for the VIP program.

Mr. Olmstead: The Merchant Navy prisoners of war do not qualify for the VIP program at the moment, as you know.

The Chairman: Yes, that is what I am saying; you do understand what I am getting at?

Mr. Olmstead: Yes.

The Chairman: Please proceed, sir.

Mr. Olmstead: The letter was not directed to 198 merchant seamen who spent 700 man-years in enemy hands, but the same legislation applies. Legislators in 1946 did not foresee the demise of the deep sea fleet, nor did they seem to be aware that Merchant Navy prisoners of war were under enemy military discipline and unable to negotiate their terms of employment with the enemy. The use of guard dogs to enforce military discipline is an example. That is fodder for hindsight.

The American Ex-Prisoners of War organization is involved in medical research under the name "MedSearch". In "Ex-POW Bulletin" Volume 44, August 1987, No. 8, page 32, in a column entitled "Civilian POW Today", regular columnist Isabel Cogan Krebs quotes the following American statistics:

Each year 10 to 15 percent of our senior citizens die, as against 1 to 3 percent of others in this age group.

POW ranks are dwindling rapidly.

On January 19, 1988, U.S. Secretary of the Air Force, Edward C. Aldridge, determined that service in the "American Merchant Marine in Oceangoing Service during the period of armed conflict, December 7, 1941, to August 15, 1945", shall be considered "active duty" under the provisions of Public Law 95-202 for the purposes of all law administered by the Veteran's Administration. Foreign individuals can recover VA benefits. Mr. Aldridge is the Pentagon's designated administrator of a 1977 law that governs appeals for veteran status.

On March 28, 1988, the Honourable George Hees, Minister of Veteran's Affairs, responded to an enquiry of 18 March, 1988, from Professor F.J.K. Griezic, Associate Professor of the Department of History and Chairman of Labour Studies at Carleton University, concerning benefits for merchant seamen. I quote and comment from the perspective of Merchant Navy prisoners of war.

[Traduction]

dans la défense du territoire (Home Guard), ils sont maintenant admissibles au programme PAAC. Est-ce exact?

M. Olmstead: Oui, c'est exact, Monsieur le président. Certains des avantages étaient communs, mais . . .

Le président: Mais après 1949, l'Unité de foresterie de Terre-Neuve est devenue admissible aux allocations de guerre pour les civils et je répète que, si ses membres ont servi dans la Home Guard, ils étaient admissibles à toutes les autres prestations relatives au traitement et le sont maintenant au PAAC.

M. Olmstead: Comme vous le savez, les anciens marins marchands prisonniers de guerre ne sont pas admissibles au PAAC pour l'instant.

Le président: Oui, c'est ce que je dis; vous comprenez où je veux en venir?

M. Olmstead: Oui.

Le président: Veuillez continuer, s'il vous plaît.

M. Olmstead: La lettre n'était pas adressée aux 198 marins marchands ayant passé 700 années-personnes aux mains de l'ennemi, mais la même loi s'applique à eux. Les législateurs de 1946 n'avaient pas prévu la disparition de la flotte hauturière, pas plus qu'ils ne semblaient conscients du fait que les marins marchands prisonniers de guerre étaient sous la discipline militaire de l'ennemi et incapables de négocier leurs conditions d'emploi avec ce dernier. L'utilisation de chiens de garde pour appliquer la discipline militaire est un exemple. Voilà qui donne matière à réflexion.

L'organisation des anciens prisonniers de guerre américains participe à des recherches militaires sous le nom de «Med-Search». Dans le «Ex-POW Bulletin», volume 44, août 1987, n° 8, page 32, dans un article intitulé «Civilian POW Today», la collaboratrice régulière de la publication Isabel Cogan Krebs cite les statistiques américaines suivantes :

Chaque année, de 10 à 15 p. 100 de nos citoyens de l'âge d'or meurent, tandis que, dans d'autres catégories de personne du même groupe d'âge, ce pourcentage est d'un à 3 p. 100.

Les rangs des prisonniers de guerre diminuent rapidement.

Le 19 janvier 1988, le Secrétaire américain de l'Aviation, Edward C. Aldridge, a établi que le service passé dans la marine marchande américaine à bord de navires hauturiers pendant la période de conflit armé du 7 décembre 1941 au 15 août 1945 devait être considéré comme «service actif» en vertu de la loi publique 95-202 aux fins de toute loi administrée par la Veteran's Administration. Les ressortissants étrangers peuvent recouvrer des indemnités auprès de cette dernière. M. Aldridge est l'administrateur désigné du Pentagone pour une loi de 1977 régissant les appels en vertu du statut d'ancien combattant.

Le 28 mars 1988, l'honorable George Hees, ministre des Affaires des anciens combattants, a répondu à une question posée le 18 mars 1988 par le professeur F.J.K. Griezic, professeur associé du département d'histoire et président des Études sur la main-d'œuvre à l'Université Carleton, question portant sur les avantages destinés aux marins marchands. Je cite et

[Text]

Mr. Doug Fisher: If I may, Mr. Chairman, I will continue with the presentation, and this is a quote:

I think it is important at the outset that Canada does indeed recognize the valuable contribution made by merchant seamen during the First and Second World Wars, in aid of the Allied cause. For legislative purposes, merchant seamen are identified as civilians, not veterans, and benefits for civilians are awarded by virtue of the Civilian War Pensions and Allowances Act. To be classed as a veteran, a person must have served in the Armed Forces during wartime. Benefits to veterans are awarded under the War Veterans Allowance Act.

The semantics of legislative purposes seems to obscure the fact that approximately 10,500 wartime merchant seaman volunteered their services in the Second World War. The Merchant Navy rate of casualties in the Battle of the Atlantic was one in four—that was higher than any Western Allied service. The Hon. Lionel Chevrier, then Minister of Transport, described the risks: "The dangers they encounter are comparable with those experienced by the average man in uniform." The average Canadian serviceman experienced a risk of approximately 1 in 22 of being killed, according to DVA's "A Day of Remembrance", page 8. Seamen were fobbed off with empty promises of careers at sea and even the disabled were refused Canadian Legion Educational Services secondary level correspondence courses to improve themselves. At that time merchant seamen were deemed unworthy by definition. In Alice in Wonderland fashion, the definition did not require logic and defied argument.

Transport did offer this:

Facilities for courses of instruction will be provided to men otherwise suitable to enable advancement in the profession of Seaman.

The question is not really what they were called, but whether they got fair treatment. The government of the day may have made the promises in good faith, but hindsight shows that they were wrong.

However, financial benefits awarded by the Department to merchant seamen are identical to those awarded to veterans, although the eligibility requirements differ. Let me review those briefly with you.

A review of Annex B does not support the premise that identical benefits were available to seamen. However, it is specifically on the eligibility requirements that the discrimination occurs.

A Canadian merchant seaman must have served at sea for six months (180 days), and must have made at least one trip through dangerous waters.

[Traduction]

commente ce document du point de vue des marins marchands prisonniers de guerre.

M. Doug Fisher: Si vous le permettez, Monsieur le président, je vais poursuivre la présentation en paraphrasant une citation:

Je crois qu'il importe de préciser au départ que le Canada reconnaît bel et bien la précieuse contribution apportée par les marins marchands pendant la Première et la Seconde Guerres mondiales, à la cause des Alliés. À des fins législatives, les marins marchands sont considérés comme des civils et non des anciens combattants, de sorte que les indemnités pour les civils sont attribuées en vertu de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Pour être considéré comme ancien combattant, il faut avoir servi dans les Forces armées pendant la guerre. Les indemnités sont accordées aux anciens combattants en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.»

La sémantique des objectifs législatifs semble masquer le fait qu'environ 10 500 marins marchands se sont portés volontaires pendant la Seconde Guerre mondiale. Le taux des pertes de la marine marchande pendant la Bataille de l'Atlantique était d'un quart, ce qui était plus élevé que n'importe quel service allié occidental. L'honorable Lionel Chevrier, alors ministre des Transports, a décrit les risques à peu près en ces termes : «Les dangers qu'ils affrontent sont comparables à ceux auxquels doit faire face le soldat moyen en uniforme.» Selon l'ouvrage du MAAC intitulé «Une journée pour se souvenir», page 8, le militaire canadien moyen avait environ une chance sur 22 d'être tué. Les marins ont été leurrés par de vaines promesses de carrière en mer, et même les invalides se sont vus refuser l'accès aux cours par correspondance de niveau secondaire des services éducatifs de la Légion royale canadienne, qui leur auraient permis de s'améliorer. À cette époque les marins marchands étaient considérés comme indignes selon une définition des plus fantaisistes qui se passait de logique et défilait toute discussion.

Les Transports offraient cependant des services :

Des cours seraient dispensés aux hommes autrement qualifiés de manière à permettre leur avancement dans le métier de marin.

La question n'est pas tellement d'établir comment on les appelait, mais de savoir s'ils ont été traités de manière équitable. Le gouvernement de l'époque leur a peut-être fait des promesses de bonne foi, mais, en rétrospective, on voit qu'il avait tort.

Cependant, les avantages financiers accordés par le Ministère aux marins marchands sont identiques à ceux accordés aux anciens combattants, bien que les exigences d'admissibilité diffèrent. Permettez-moi d'en discuter brièvement.

Un examen de l'annexe B ne confirme pas la prémisse selon laquelle des avantages identiques étaient offerts aux marins. Toutefois, c'est expressément à l'égard des exigences d'admissibilité que la discrimination se produit.

Un marin marchand canadien doit avoir servi en mer pendant six mois (180 jours) et au moins avoir fait un voyage dans des eaux dangereuses.

[Text]

A serviceman would qualify with 179 days less and a ferry crossing from the mainland to Prince Edward island! Note also that servicemen were rarely placed on the unseaworthy ships that seamen had to accept—and they weren't aware of the risks if they did. They usually travelled in convoy in faster ships.

As you may well have noted, service eligibility requirements under the two Acts (War Veterans Allowance and Civilian War Allowances) vary considerably. This is primarily because, regardless of the risks involved with respect to both types of service, veterans were required to serve under the rigors of military discipline, while this was not the case for civilians.

Discipline under the Canada Shipping Act was as draconian as a ship's captain cared to make it. In Europe, servicemen and Merchant Navy prisoners were equally exposed to the "rigours" of enemy military discipline. In the Orient, seamen were treated as lowmen than any serviceman. The 198 Canadian merchant seamen who were prisoners of war spent over 700 man-years under the rigours of enemy military discipline and the rigours and deprivations of imprisonment. The writer has met no servicemen who preferred the rigours of enemy discipline rather than the rigours of Allied discipline. In Europe merchant seamen prisoners were under the same conditions as servicemen. In the Orient they were treated as lower than any serviceman.

Medical and hospital treatment benefits available to Civilian War Allowances recipients are identical to those offered to War Allowance recipients with the exception of long-term care which is available only to disability pensioners and veterans who served in a theatre of war. There are veterans who served in wartime who are not entitled to these benefits.

The fact that merchant seamen who were prisoners of war have been dying, many prematurely and some in poverty, and will continue to do so, should be cause for DVA concern. The early deaths of prisoners of war are validated statistically by American medical studies. The poverty is due in many cases to officially blighted career opportunities after the war. They were denied the opportunity to make a career for themselves and a post-war contribution to their country. They have gone "unwept, unhonoured, and unsung" in their own country.

At present, there are no education related benefits payable to veterans which can be obtained strictly by virtue of the fact that an individual had military service during a period of conflict. The Veterans Rehabilitation Act which did provide such benefits through the late forties and early fifties has long been inactive. You may be interested to know, however, that merchant seamen were eligible for

[Traduction]

Un militaire était qualifié avec 179 jours de moins et un passage sur le bac entre la partie continentale du pays et l'Île-du-Prince-Édouard. Notez aussi que les militaires étaient rarement affectés aux navires tenant mal la mer que les marins, eux, devaient accepter, et qu'ils n'étaient pas au courant des risques auxquels ils s'exposaient s'ils le faisaient. Ils voyageaient normalement à bord de navires plus rapides dans les convois.

Comme vous l'avez sans doute bien remarqué, les exigences d'admissibilité au service en vertu des deux lois (allocations aux anciens combattants et pensions et allocations de guerre pour les civils) varient considérablement. C'est surtout parce que, quels que fussent les risques en cause à l'égard des deux types de services, les anciens combattants devaient se soumettre aux rigueurs de la discipline militaire, contrairement aux civils.

En vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada, la discipline imposée à bord d'un navire était aussi draconienne qu'un capitaine pouvait la concevoir. En Europe, les militaires et marins marchands prisonniers étaient également exposés aux «rigueurs» de la discipline militaire ennemie. En Orient, les marins étaient traités et considérés comme inférieurs à n'importe quel militaire. Les 198 marins marchands canadiens qui ont été prisonniers de guerre ont passé plus de 700 années-personnes sous les rigueurs de la discipline militaire ennemie et ont subi les rigueurs et les privations de l'emprisonnement. L'auteur n'a rencontré aucun militaire qui ait préféré les rigueurs de la discipline ennemie à celles de la discipline des Alliés. En Europe, les marins marchands prisonniers étaient soumis aux mêmes conditions que les militaires. En Orient, ils étaient considérés comme inférieurs à n'importe quel militaire.

Les avantages des traitements médicaux et hospitaliers offerts aux bénéficiaires d'allocations de guerre pour les civils sont identiques à ceux offerts aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants, à l'exception des soins à long terme réservés aux prisonniers et aux anciens combattants invalides ayant servi au front. Il existe des anciens combattants qui ont servi pendant la guerre et n'ont pas droit à ces avantages.

Le fait que des marins marchands ayant été prisonniers de guerre meurent souvent prématurément, parfois dans la pauvreté, et que cela continuera à se produire, devrait préoccuper le MAAC. Les décès précoces des prisonniers de guerre sont validés par des statistiques établies d'après des études médicales américaines. La pauvreté est souvent attribuable à des perspectives de carrière officiellement ruinées après la guerre. Ces gens se sont vus refuser l'occasion de faire carrière eux-mêmes et d'apporter à leur pays une contribution d'après-guerre. On leur a refusé larmes, honneurs et louanges dans leur propre pays.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune prestation d'éducation payable aux anciens combattants et susceptible d'être obtenue strictement en vertu du fait qu'une personne a effectué un service militaire pendant une période de conflit. La Loi sur la réadaptation des anciens combattants, qui prévoyait bel et bien de telles prestations pendant la fin des années 40 et le début des années 50, est

[Text]

vocational training under this Act, provided that they had received a bonus under either the Merchant Seamen Special Bonus Order or the Merchant Seamen War Service Bonus order.

The bonus was conditional on signing a Manning Pool agreement to serve for two years or the duration, whichever was less. The vocational training was "of a restricted nature to increase their skill and knowledge for advancement in the Merchant Navy." Only 282 seamen or 28 per cent of the applicants had been accepted May 22, 1950. The references to benefits denied when they could have been useful, and are no longer applicable let alone available, rub salt in old wounds. The nature of the vocational training was restricted to, and required a Canadian Merchant Navy to serve in. By 1949, it was clear that the Merchant Navy's future was in the past and that the training would be a ticket to oblivion, or at best the temporary shelter of the then violent Seamen's International Union.

Lending under the Veterans Landing Act ceased on October 31, 1975.

The writer was one of the lucky few who qualified under VLA because of a pensionable disability He did not learn of it through any counselling facility, but through a friend. It took more serendipity and a great deal of persistence to qualify. The onus was on the merchant seaman to have knowledge of benefits available.

I trust I have addressed all of your concerns regarding current legislation. Although the service requirements and benefits differ for civilians from those for veterans, this does not in any way detract from Canada's gratitude for the dedicated service of merchant seamen in aid of the war effort.

As the Minister of Transport said in 1945:

The government has shown itself fully sensible of the importance and valour of the gallant men who man our ships and subject to the limitations imposed by the civilian status of the Merchant Navy will continue to ameliorate their conditions.

The minister then thought he was providing careers at sea. The opportunities didn't materialize, and only the gratitude remained.

Merchant seamen ex-prisoners were unworthy by definition. There are too many whose shortened life expectancy and blighted careers have already led them to inadequate terminal care and paupers graves. They deserve to go to their graves with dignity and respect.

[Traduction]

maintenant depuis longtemps inactive. Vous aimeriez peut-être savoir, cependant, que les marins marchands étaient admissibles à la formation professionnelle en vertu de cette loi, pourvu qu'ils aient reçu une prime en vertu soit du décret sur l'indemnité spéciale aux marins marchands, soit un décret sur la gratification de service de guerre aux marins marchands.

L'indemnité ou gratification était conditionnelle à la signature d'un accord relatif à un dépôt d'équipages et prévoyant un service de deux ans ou égal à la durée de la formation, selon la période la plus courte. La formation professionnelle était de nature limitée afin d'augmenter les compétences et les connaissances des intéressés et de favoriser leur avancement dans la marine marchande. Seuls 282 marins, soit 28 p. 100 des candidats, avaient été acceptés, le 22 mai 1950. La mention des avantages qu'on leur a refusés lorsqu'ils auraient pu être utiles, ou qui ne sont plus applicables, voir disponibles, avivent d'anciennes blessures. Par sa nature, la formation professionnelle était limitée à la marine marchande canadienne et supposait l'existence de celle-ci. En 1949, il était clair qu'il n'y avait plus d'avenir pour la marine marchande et que la formation était un billet vers l'oubli ou, au mieux, vers l'abri temporaire du Seamen's International Union, qui était alors violent.

Les prêts consentis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont pris fin le 31 octobre 1975.

L'auteur était l'un des rares heureux qui aient été admissibles en vertu de cette Loi à cause d'une invalidité ouvrant droit à pension. Il ne l'a pas appris par un service de conseils quelconque, mais par l'entremise d'un ami. Il lui a fallu plus de chance et beaucoup de persistance pour se qualifier. Il incombe aux marins marchands de connaître les avantages disponibles.

Je crois avoir abordé toutes vos préoccupations sur la loi actuelle. Bien que les exigences relatives au service et les prestations pour les civils diffèrent par rapport à celles des anciens combattants, cela ne compromet aucunement la gratitude du Canada à l'égard du service dévoué des marins marchands qui ont contribué à l'effort de guerre.

Comme le ministre des Transports le déclarait, en substance, en 1945:

Le gouvernement s'est montré pleinement conscient de l'importance et de la valeur des vaillants marins qui travaillent à bord de nos navires et, sous réserve des limites imposées par le statut civil de la marine marchande, continuera à améliorer leur condition.

Le ministre pensait alors qu'il offrait des carrières en mer. Les perspectives ne se sont pas matérialisées et seule la gratitude est demeurée.

Les anciens marins marchands prisonniers de guerre étaient indignes par définition. Du fait de leur espérance de vie réduite et de carrières ruinées, un trop grand nombre d'entre eux ont déjà pris, faute de soins suffisants, le chemin des maladies en phase terminale et du cimetière des pauvres. Ils méritent de finir leur vie avec dignité et respect.

[Text]

Mr. Olmstead: The United States showed the way early in 1945 when they arranged repatriation on exchange for their smaller number of shorter term merchant seamen from Europe. Now in 1988 they have shown the way in granting veterans benefits to merchant seamen.

So much for 700 Canadian man-years as prisoners of war! Merchant seamen prisoners returned without a military halo, and their hardships and sacrifices were deemed unworthy because of it. They had faced the enemy in a hostile sea and on a hostile shore; for many Canada became just another hostile shore.

The last paragraph in our brief is the same as the last paragraph in the letter to Mr. Hees.

The next page is Annex B, which we have not yet looked at.

The Chairman: Mr. Olmstead, for the record, would you repeat the last paragraph, even though it is in the letter.

Mr. Olmstead: Yes. Canada has been acclaimed for her generosity to her veterans. It may be too late to offer benefits long past being useful to ex-merchant seamen; it may be too late to reverse promises that proved to be without substance, but it may not be too late for Canada to express her gratitude to surviving ex-merchant seamen prisoners of war in need, by extending terminal care, and respect and dignity to their final departure.

Shall I read Annex B?

The Chairman: We could have Annex B placed on the record by agreement of the committee. Senator David, may I have your agreement to attach that to the evidence?

Senator David: Yes.

(For text of Annex B see Appendix .)

Mr. Olmstead: I have two other pieces of paper that I would like to refer to. First, I would like to refer to the document entitled "Supplementary to Canada and her MN POWs".

The following material is extracted from "Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe during World War II by J. Douglas Hermann, M.D., F.R.C.S.(C), F.A.C.S. Ottawa 1973". My comments are in italics or boldface.

Table 9 is entitled "Duration of Incarceration," and I have added a Merchant Navy line to that table. I did that to show that the Merchant Navy prisoners, as a group, spent much longer as prisoners of war than any other group.

Where you see the figure 25 with an asterisk, 23 of those Merchant Navy men were imprisoned in the Orient. I have only been able to find two alive.

The first item is "Mortality Data." Based on known deaths, former prisoners of war showed a significantly higher death

[Traduction]

M. Olmstead: Les États-Unis ont donné l'exemple au début de 1945 en organisant, dans le cadre d'un échange, le rapatriement de leur petit nombre de marins marchands, affectés pendant une période plus courte, à partir de l'Europe. Maintenant en 1988, ils montrent la façon d'accorder des prestations d'anciens combattants aux marins marchands.

Quant aux Canadiens qui ont passé 700 années-personnes à titre de prisonniers de guerre, ils sont revenus sans auréole militaire, de sorte que leurs difficultés et sacrifices ont été jugés indignes. Ils avaient affronté l'ennemi dans une mer hostile et sur un rivage hostile; pour nombre d'entre eux, le Canada est devenu un autre rivage hostile.

Le dernier paragraphe de notre mémoire est le même que celui de la lettre à M. Hees.

La page suivante est l'annexe B que nous n'avons pas encore examinée.

Le président: M. Olmstead, pour nos dossiers, voudriez-vous répéter le dernier paragraphe, même s'il figure dans la lettre?

M. Olmstead: Oui. Le Canada a été applaudi pour sa générosité à l'égard de ses anciens combattants. Il est peut-être trop tard pour offrir des avantages depuis longtemps inutiles aux anciens marins marchands; il est peut-être trop tard pour annuler des promesses qui se sont révélées sans fondement, mais il est peut-être encore temps pour le Canada d'exprimer sa gratitude envers les survivants, ces anciens marins marchands prisonniers de guerre qui sont dans le besoin, en adoucissant la fin de leur vie et en leur donnant respect et dignité avant leur départ final.

Dois-je lire l'annexe B?

Le président: Nous pourrions faire retenir l'annexe B comme pièce avec l'accord du Comité. Monsieur le sénateur David, puis-je avoir votre accord pour annexer cette pièce aux témoignages?

Le sénateur David: Oui.

(Pour le texte de ce document, voir l'annexe B.)

M. Olmstead: J'ai deux autres documents auxquels j'aimerais référer. Mentionnons d'abord le supplément consacré au Canada et à ses marins marchands prisonniers de guerre.

Les renseignements suivants proviennent du rapport adressé au ministre des Affaires des anciens combattants et relatif à une étude sur les prisonniers de guerre canadiens en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, effectuée par J. Douglas Hermann, M.D., F.R.C.S.(C), F.A.C.S., Ottawa, 1973. Mes commentaires sont en italiques ou en caractères gras.

Le tableau 9 est consacré à la durée de l'incarcération et j'y ai ajouté une ligne sur les marins marchands. J'ai voulu ainsi montrer que, collectivement, les marins marchands sont restés prisonniers de guerre plus longtemps que n'importe quel autre groupe.

L'astérisque figurant à côté du chiffre 25 indique que 23 de ces hommes ont été emprisonnés en Orient. Je n'ai pu en trouver que deux vivants.

Le premier élément porte sur la mortalité. D'après les chiffres connus, le taux de décès des anciens prisonniers de guerre à un âge moins avancé est beaucoup plus élevé que pour les

[Text]

rate at an earlier age than control veterans who had not experienced incarceration.

I should point out that in the table it indicates a sample that was taken. Dr. Hermann did not find everyone. He used a sample. My figures are a sample of 147 out of 198.

The Chairman: I was an MP when we discussed with Dr. Hermann the introduction of the POW Compensation Act.

Please go ahead, Mr. Olmstead.

Mr. Olmstead: This must apply to Merchant Navy prisoners of war too, but if they did not get a pension this factor was not recognized.

Next is "Health Data," which states:

... more POW than controls report premature aging as being responsible for deterioration of their health.

12. A significantly higher percentage of POW than Controls report nervous conditions.

Next is "Education Data (page 11)," which states:

A higher proportion of POW than controls received post-war training and obtained formal qualifications. In *Veneration for Valour* by J. Schull, the Honourable Arthur Laing is quoted, "Many of the captains in industry and business today, in the professions and education are the result of that (educational) program." Merchant seamen (POWs) were denied other than mercantile marine oriented vocational training. Some had the potential to become captains of industry, but their hopes of even becoming captains of ships died with the demise of the deep sea fleet.

Next is "Recommendations (page 12)," and there is a recommendation for the extra compensation for Dieppe prisoners. I will go on to paragraph 2, which states:

That provision be made to compensate similarly other former prisoners of war who, because of extraordinary stress and trauma related to capture and imprisonment, also suffer from significant physiological and psychological disadvantages. Merchant seamen had the longest imprisonment, and suffered the trauma of official rejection on their return.

The conclusion on page 25 states:

...disability resulting from captivity is much more difficult to detect and compensate than conditions resulting from equally long front-line service. This conclusion is reinforced when combined with the high incidence of "premature ageing" and "nervous conditions" claimed by POW.

[Traduction]

anciens combattants de notre groupe témoin, qui n'ont pas vécu l'incarcération.

Précisons que le tableau mentionne qu'un échantillon a été prélevé. N'ayant trouvé personne, le Dr Hermann a utilisé un échantillon. Mes chiffres portent sur un échantillon de 147 sur 198.

Le président: J'étais député lorsque nous avons discuté avec le Dr Hermann de l'introduction de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Veuillez continuer, monsieur Olmstead.

M. Olmstead: Cela doit s'appliquer aussi aux marins marchands prisonniers de guerre mais, s'ils n'ont pas obtenu une pension, ce facteur n'a pas été reconnu.

Viennent ensuite des données sur la santé, qui révèlent les deux points suivants :

un plus grand nombre de prisonniers de guerre (par opposition au groupe témoin d'anciens combattants) déclarent que le vieillissement prématuré est responsable de la détérioration de leur santé;

(12.) Un pourcentage largement supérieur d'anciens prisonniers de guerre (par opposition au groupe témoin d'anciens combattants) déclarent souffrir de maladies nerveuses.

Viennent ensuite des données sur l'éducation (page 11) :

Par opposition au groupe témoin d'anciens combattants, un plus grand nombre d'anciens prisonniers de guerre ont reçu une formation d'après-guerre et obtenu des qualifications officielles. D'après l'ouvrage *Hommage à la vaillance* de J. Schull, l'honorable Arthur Laing aurait déclaré que bon nombre des capitaines d'industries et hommes d'affaires modernes, dans le monde professionnel et les milieux pédagogiques, sont les résultats de ce programme (éducatif). Les anciens marins marchands prisonniers de guerre n'ont eu droit qu'à une formation professionnelle axée sur la marine marchande. Certains avaient le potentiel nécessaire pour devenir des capitaines d'industrie, mais leurs espoirs de devenir même des capitaines de navires se sont évanouis avec la disposition de la flotte hauturière.

Dans les « recommandations » (page 12), on propose une indemnité supplémentaire pour les prisonniers de Dieppe. Le paragraphe 2 stipule en substance ce qui suit :

Prévoir une indemnité similaire pour d'autres anciens prisonniers de guerre qui, à cause d'un stress et d'un traumatisme extraordinaires liés à la capture et à l'emprisonnement, souffrent également de graves maladies physiologiques et psychologiques. Les marins marchands ont subi la plus longue période de captivité et ont souffert du traumatisme provoqué par le rejet officiel, à leur retour.

D'après la conclusion, à la page 25,

l'invalidité provoquée par la captivité est beaucoup plus difficile à déceler et à indemniser que les conditions résultant d'un service d'une durée égale au front. Cette conclusion s'impose d'autant plus lorsqu'on tient compte de la forte proportion du « vieillissement prématuré » et des

[Text]

The next item is "Reported Incidence of Nervous Conditions Attributed to Incarceration" (page 28). It states:

"Nervousness" among POW has been documented in many other studies."

The author in that is Doctor Hermann. It goes on to say that:

The author found that, in numerous conversations with POW who complain of nervous disorders, there seems to be a strong correlation between "nervousness" and "insecurity" or "anxiety." This "insecurity" was frequently centred on worry about the welfare of the veteran's family in the event of early death of the veteran. Adapted Table 9 shows that merchant seamen spent longer in captivity than any other group, in addition they were not offered benefits to permit them to compete with returned veterans or entrenched civilians.

Veneration for Valour, by Joseph Schull, was published under the authority of the Minister of Veterans Affairs 1973.

Using the statistics on page 33 leads to a figure of 3.88 per cent service personnel killed in World War II—and that is Canadian. In comparison, Transport statistics translate to 9.55 per cent of merchant seamen killed in World War II.

Further statistics are provided in "Veterans Affairs 1986-87 Annual Report".

Table 12, "Recipients of War Veterans Allowance", states:

The number of servicemen and widows receiving WVA was 62,830 or 6% of 1,081,865.

From Table 13 the number of merchant seamen and widows receiving civilian war allowance was 3,675 or 31 per cent of 12,000.

These figures, showing that five times more merchant seamen were on allowances than servicemen, are mute evidence that Canada neglected and denigrated her World War II merchant seamen.

On the Halifax Memorial there are the names of 1,450 naval personnel with no known graves. There are also the names of 1,259 Canadian and Newfoundland seamen with no known graves. In DVA "Memorials to Canada's War Dead," page 20, the write up mentions only that:

... and nearly 2,000 members of the RCN lost their lives.

I guess that is part of the expression of gratitude that we have not heard from the Canadian government.

I will go to the summary, and then we will be finished.

Almost every Canadian Merchant Navy prisoner of war was captured during the Battle of the Atlantic. During that battle

[Traduction]

«maladies nerveuses» dont les anciens prisonniers de guerre déclarent souffrir.

Le point suivant porte sur les cas signalés de maladies nerveuses attribuées à l'incarcération (page 28). On y précise que

la «nervosité» chez les anciens prisonniers de guerre a été documentée dans de nombreuses autres études.

L'auteur de ce document est le docteur Hermann.

En se basant sur de nombreuses conversations avec des anciens prisonniers de guerre qui se plaignaient de maladies nerveuses, il a découvert qu'il semble exister une forte corrélation entre la «nervosité» et l'«insécurité» ou l'«anxiété». Cette «insécurité» était souvent centrée sur l'inquiétude à l'égard du bien-être de la famille des anciens combattants en cas de décès prématuré de celui-ci. Le tableau 9 adapté montre que les marins marchands ont passé plus longtemps en captivité que tout autre groupe; en outre, on ne leur a pas offert des avantages leur permettant de concurrencer les anciens combattants de retour au pays ou les civils proprement dits.

L'ouvrage *Hommage à la vaillance*, de Joseph Schull, a été publié sous l'autorisation du ministre des Affaires des anciens combattants, en 1973.

Les statistiques de la page 33 révèlent que la proportion des militaires canadiens tués pendant la Seconde Guerre mondiale est de 3,88 pour cent. En comparaison, les statistiques des Transports montrent que ce pourcentage était de 9,55 p. 100 chez les marins marchands.

D'autres statistiques figurent dans le rapport annuel 1986-1987 des Affaires des anciens combattants.

Le tableau 12 est consacré aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants.

Il révèle que le nombre de militaires et de veuves bénéficiaires de ces allocations était de 62 830, c'est-à-dire 6 p. 100 de 1 081 865.

Le tableau 13 révèle que, chez les marins marchands et leurs veuves, 3 675, soit 31 p. 100 de 12 000, recevaient des allocations de guerre pour les civils.

Ces chiffres montrent que, chez les marins marchands, les bénéficiaires étaient cinq fois plus nombreux que chez les militaires; ces données sont une preuve muette de ce que le Canada a négligé et dénigré ses marins marchands de la Seconde Guerre mondiale.

Le Halifax Memorial donne les noms de 1 450 employés de la marine ainsi que de 1 259 marins canadiens et de Terre-Neuve sans sépulture connue. L'ouvrage du MAAC intitulé «Mémoires aux Canadiens morts à la guerre», page 20, mentionne simplement que

près de 2 000 membres de la MRC ont perdu la vie.

Je crois que cela fait partie de l'expression de gratitude dont nous n'avons pas entendu parler de la part du gouvernement.

Pour finir, passons maintenant au sommaire.

Presque tous les marins marchands prisonniers de guerre ont été capturés pendant la Bataille de l'Atlantique, à l'occasion de

[Text]

one in four seamen died of enemy action. That was a higher rate than any western allied service.

Most Merchant Navy prisoners were held more than four years. That is longer than any other Canadian group.

The Canadian Merchant Navy had a higher proportion of seamen in prison than any Canadian service. The service equivalent would be about 17,800 or about double the actual number.

Medical evidence in Canada and the U.S. verifies that life expectancies of POWs are shortened. There is some indication that length of imprisonment is a factor.

The official figures show that 6 per cent of servicemen or their widows receive war veterans allowance. The figure for merchant seamen or their widows is 31 per cent. That ratio of five to one is mute evidence that Canada's merchant seamen were denied a share in the post-war prosperity.

I do not know what else you could deduce from that.

On January 19, 1988, the U.S. government extended veterans benefits to seamen who served in the U.S. Merchant Marine in the "armed conflict."

The Minister of Veterans Affairs addressed the Dominion Convention of the Royal Canadian Legion on June 13, 1988, and I quote his remarks concerning "... those who volunteered for service overseas, who served at least a year in Canada during wartime and who now are 65 or older ..."

He said:

I am delighted to announce today that the government has approved that those who served in the Canadian Armed Forces at least a year during wartime in Canada and who are at least age 65 will be eligible for VIP if they are in economic need, that is, would qualify as recipients or near recipients under the procedures for War Veterans Allowance. And that's not all. Those veterans who qualify and need VIP to help them remain independent in their homes will automatically qualify for treatment benefits once they are in receipt of VIP.

That is the Veterans Independence Program.

Those are the benefits I solicit for the few that remain of the 198 Merchant Navy prisoners of war, most of whom were prisoners for over four years.

Following that, I will mention that much of what I have said applies to prisoners of war and merchant seamen generally.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Olmstead. That was a comprehensive brief.

I will ask the three POW representatives to come closer to the table in case they might be asked questions. Mr. Ewins, Mr. Smith and Mr. Large, will you come up to the table, please?

[Traduction]

laquelle un marin sur quatre a péri au combat. Ce taux était supérieur à celui de n'importe quel service allié occidental.

La plupart de ces prisonniers ont été détenus pendant plus de quatre ans, soit plus longtemps que tout autre groupe canadien.

La marine marchande canadienne comptait un plus grand nombre de marins prisonniers que tout autre service canadien. L'équivalent pour les militaires serait d'environ 17 800 prisonniers, soit à peu près le double du nombre réel.

Des preuves médicales au Canada et aux États-Unis attestent que l'espérance de vie des prisonniers de guerre est réduite. La durée d'emprisonnement semble être un facteur.

Les chiffres officiels montrent que 6 p. 100 des militaires ou de leurs veuves reçoivent des allocations aux anciens combattants, et que cette proportion est de 31 p. 100 pour les marins marchands ou leurs veuves. Ce rapport de cinq à un démontre que l'on a refusé à ces marins une part de la prospérité d'après-guerre.

Je ne sais pas ce que l'on pourrait déduire d'autre à ce sujet.

Le 19 janvier 1988, le gouvernement américain a étendu les allocations aux anciens combattants aux marins ayant servi dans la marine marchande américaine pendant le «conflit armé».

Le ministre des Affaires des anciens combattants s'est adressé au congrès national de la Légion royale canadienne, le 13 juin 1988, et a traité de ceux qui se sont portés volontaires pour le service outre-mer, qui ont servi pendant au moins un an au Canada pendant la guerre et qui ont maintenant au moins 65 ans.

Le ministre a ajouté en substance ce qui suit:

Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement est d'accord pour que les personnes ayant servi dans les Forces armées canadiennes pendant au moins un an pendant la guerre, au Canada, et qui ont au moins 65 ans, soient admissibles au PAAC s'ils sont dans le besoin, c'est-à-dire s'ils se qualifient pour les allocations aux anciens combattants, à titre de bénéficiaire ou de quasi-bénéficiaire. Et ce n'est pas tout. Les anciens combattants qualifiés qui ont besoin du PAAC pour demeurer indépendants chez eux seront automatiquement admissibles aux prestations relatives au traitement, dès qu'ils auront reçu leurs prestations du PAAC.

Le PAAC est le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Voilà les avantages que je demande pour les rares survivants des 198 anciens marins marchands prisonniers de guerre, dont certains ont été incarcérés pendant plus de quatre ans.

J'ajoute qu'une bonne partie de mes propos s'applique aux prisonniers de guerre et aux marins marchands en général.

Le président: Merci beaucoup, M. Olmstead. C'était un mémoire très détaillé.

Je demande aux trois représentants des prisonniers de guerre de s'approcher de la table au cas où on leur poserait des questions. Monsieur Ewins, monsieur Smith et monsieur Large, voulez-vous vous approcher s'il vous plaît?

[Text]

Mr. Olmstead, I have been around this place for 20 years as of June 25 past. I have been involved in veterans affairs for all those years, but for a few months. For some reason or other, I thought that by this time I knew quite a bit about the veterans legislation and the Charter and the changes and the amendments, but I am ashamed to say that I was not fully aware of what you are telling us tonight, although I was aware of some of it. I recently accompanied the Ambassador of Russia to Newfoundland, where I was proud to be in attendance at a ceremony in St. John's at which he presented to a number of Newfoundland sailors, and Merchant Navy, Russian medals commemorating the Murmansk convoys. Again, I am embarrassed to say that I do not know very much about the merchant seamen. I am aware of the grievance over the 180-day qualification period and of the precedent set for Newfoundlanders, where, before 1949, if they went beyond the territorial 3-mile limit they qualified as being overseas. However, I was not aware of the percentages you have given us tonight. Why was more force not directed over the years toward the Minister of Veterans Affairs or toward the House of Commons committee on this matter?

Mr. Olmstead: We did not have many votes.

The Chairman: But I am sure that there was a sympathetic ear.

Mr. Olmstead: Yes, from such members as Stanley Knowles, Harry Whiteside, Irvin Studer, Gordon Isnor and quite a number of others who tried to get around this riddle but who were stonewalled all the way. I am referring to the period between 1946 and 1951.

The Chairman: The War Veterans Allowance pamphlet which I have in front of me lists those who qualify for allowances, and it mentions Canadian Merchant Seamen who served in World War I, World War II and the Korean War, but I am ashamed of the fact that you have not received recognition.

Mr. Olmstead: I was not aware of some of these matters with regard to how fellow merchant seamen had been treated, because I did not try to go back to sea. I had had enough of that racket. But those who wanted to go back to sea and were rejected because they had not joined a manning pool that did not even exist and were not wanted ashore were certainly ill-treated.

Mr. Fisher: Implicit in the explanation and in the factors that have been mentioned is the disappearance of the deep sea fleet. If you will remember, there were big dreams and big hopes in the 1940s, but they just tobogganed away. Then there was the fact that the one union that might have been interested in taking up this matter was superseded by the introduction of the SIU. You will remember how controversial and contagious that matter was and how very quickly the SIU almost decimated the deep sea fleet prospect with its demands.

Senator David: What is the SIU?

Mr. Fisher: The Seafarers' International Union.

Senator David: You refer in your brief to a previous president of this organization.

[Traduction]

Monsieur Olmstead, le 25 juin dernier, cela a fait 20 ans que je travaille ici. Je me suis occupé des affaires des anciens combattants pendant toutes ces années, à quelques mois près. Pour une raison quelconque, je croyais en connaître beaucoup sur les lois relatives aux anciens combattants, la Charte, les changements et les modifications, mais j'ai honte de dire que j'ignorais ce que vous révélez ce soir même si, en fait, j'en connaissais une partie. J'ai récemment accompagné l'ambassadeur de Russie à Terre-Neuve où je l'ai vu remettre des médailles russes aux membres des convois de Mourmansk, anciens marins marchands ou autres, et j'étais fier d'être là. Une fois encore, j'avoue avec embarras ne pas connaître grand-chose sur les marins marchands. Je suis au courant du grief présenté à l'égard de la période de qualification de 180 jours et du précédent établi pour les Terre-Neuviens qui, s'ils avaient dépassé la limite territoriale de 3 milles avant 1949, étaient considérés comme étant allés outre-mer. Toutefois, je ne connaissais pas les pourcentages que vous avez donnés ce soir. Pourquoi au fil des ans n'a-t-on pas insisté davantage auprès du ministre des Affaires des anciens combattants ou du comité de la Chambre des communes à ce sujet?

M. Olmstead: Nous n'avions pas beaucoup de votes.

Le président: Mais je suis sûr que certains étaient prêts à vous écouter.

M. Olmstead: Oui, des députés comme Stanley Knowles, Harry Whiteside, Irvin Studer, Gordon Isnor et plusieurs autres ont essayé de contourner cette impasse, mais se sont heurtés à un mur omniprésent. Je parle de la période de 1946 à 1951.

Le président: Le document sur les allocations aux anciens combattants que j'ai devant moi énumère les personnes admissibles aux allocations, et mentionne les marins marchands canadiens ayant servi pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la Guerre de Corée, mais j'ai honte du fait que vous n'avez pas été reconnu.

M. Olmstead: J'ignorais certains de ces aspects relatifs à la façon dont mes collègues marins marchands avaient été traités, car je n'ai pas essayé de retourner en mer. J'en avais assez de cette combine. Mais ceux qui désiraient retourner en mer et ont été rejetés parce qu'ils ne s'étaient pas joints à un dépôt d'équipages encore inexistant à leur époque, et qui par la suite étaient indésirables à terre, ont certainement été mal traités.

M. Fisher: L'explication donnée et les facteurs mentionnés laissent entendre que la flotte hauturière a disparu. Vous vous souviendrez que l'on entretenait de grands rêves et de grands espoirs pendant les années 40, mais que ceux-ci se sont rapidement évanouis. Signalons également le fait que le seul syndicat susceptible d'être intéressé à une telle situation a été remplacé par le SIM. Rappelez-vous à quel point la question était controversée et contagieuse, et avec quelle rapidité le SIM a presque décimé le projet de flotte hauturière avec ses exigences.

Le sénateur David: Qu'est-ce que le SIM?

M. Fisher: Le Syndicat international des marins.

Le sénateur David: Votre mémoire mentionne un ancien président de cette organisation.

[Text]

Mr. Fisher: Hal Banks.

Senator David: Was he the chairman of this union?

Mr. Fisher: He was brought in by the CNR president, Donald Gordon, and some other people with the agreement of one of the labour congresses because the Canadian Seamen's Union had been identified and pinpointed as a union led by communists. So there was this drive to, in a sense, sanitize them. So they brought in this American, Hal Banks, who was a big, strong-willed man. He proceeded to make the SIU his own, and eventually it led to the Norris Inquiry and so on.

The point I was getting at is that the deep sea fleet disappeared, the union shifted and changed and, of course, the seamen themselves did not have, in a way, a rallying point.

When Mr. Olmstead brought this material to me from the point of view of putting some of the interviews in his book, I began to feel ashamed. I am a veteran. I have eight years of university post-graduate studies and God knows what else as a result of being a veteran and a serviceman. I had a few friends who were in the Merchant Navy, but they are gone now. I was in a front-line outfit in an armoured car regiment, but the dangers I went through and most of the dangers faced by people in the army and navy pale beside what a lot of the merchant seamen put up with. Yet we had so little for them.

I had always wanted to talk to Lionel Chevrier about this matter, because he was a very humane, warm man. Yet, when I go back and read what he had to say on the record of the House of Commons, it sounds all so cold blooded. The idea was that merchant seamen were no worry because they still had a career. The war was over and the servicemen came back but the Merchant Navy would go on and there would be a place for them.

Professor F. Griezic: May I just add one point with regard to figures.

The Chairman: Certainly. Would you step up to a microphone, please.

Mr. Olmstead: This is Professor Griezic, who was the recipient of the letter from the DVA.

Professor Griezic: It is a minor point, but it supports what Mr. Fisher is saying. In 1946 there were 13,000 members in the SIU, in the merchant fleet of Canada. In 1960 there were only 6,000. There is the difference. You simply had a decline, but where did those people go for jobs?

The Chairman: We have missed so many years without recognizing the service these people provided. In many ways, you were more worthy of some of the benefits than, for example, the Newfoundland Forestry Unit and those who benefited from the precedent-setting decision of Don Thompson that allowed that anybody from Canada who flew over to Newfoundland prior to 1949 was considered to have been in a theatre of war.

[Traduction]

M. Fisher: Hal Banks.

Le sénateur David: Était-il le président de ce syndicat?

M. Fisher: Il a été introduit par le président du CN, Donald Gordon, et d'autres personnes avec l'accord de l'un des congrès du travail car la Canadian Seamen's était considérée comme dirigée par des communistes. On a donc pris cette mesure pour, en quelque sorte, l'apurer au moyen de cet Américain, Hal Banks, un gros homme volontaire. Il a fait du SIM sa propriété, ce qui a donné lieu à l'enquête Norris, etc.

Je veux en venir au fait que la flotte hauturière a disparu, le syndicat a changé d'orientation et de structure et, bien sûr, les marins eux-mêmes n'avaient pour ainsi dire aucun point de ralliement.

Lorsque M. Olmstead m'a présenté ces documents afin de mentionner certaines des entrevues dans son livre, j'ai commencé à éprouver de la honte. Je suis un ancien combattant. Je compte huit années d'études universitaires du deuxième et du troisième cycles et Dieu sait quelles autres études, par ma nature d'ancien combattant et de militaire. Quelques-uns de mes amis étaient dans la Marine marchande, mais ils sont maintenant disparus. Je faisais partie d'une unité au front, dans un régiment de blindés, mais les dangers que j'ai traversés et la plupart de ceux qu'ont affrontés les gens de l'armée de terre et de la MRCV sont peu de choses par rapport à ceux que beaucoup des marins marchands ont dû endurer. Malgré tout, nous avons si peu à leur offrir.

J'ai toujours voulu parler de cette question avec Lionel Chevrier, avant sa mort. Il était très humain et chaleureux. Pourtant, lorsque je relis ce qu'il avait à dire et ce qui est consigné dans le Hansard de la Chambre des communes, il me semble si insensible. L'idée était que les marins marchands ne suscitaient pas d'inquiétudes car ils avaient encore une carrière. La guerre était finie et les militaires étaient revenus, mais la marine marchande continuait à exister et il y aurait une place pour ses marins.

M. F. Griezic: Puis-je ajouter une seule remarque à l'égard des chiffres?

Le président: Bien sûr. Voulez-vous avancer jusqu'à un micro, s'il vous plaît?

M. Olmstead: Je vous présente le professeur Griezic, qui a reçu la lettre du MAAC.

M. Griezic: C'est un point mineur, mais il appuie les propos de M. Fisher. En 1946, le SIM comptait 13 000 membres dans la flotte marchande du Canada. En 1960, il en avait seulement 6 000. Voilà la différence. Il y a simplement eu une diminution, mais où ces gens ont-ils pu trouver du travail?

Le président: Nous avons passé tant d'années sans reconnaître le service que vous ont rendu ces gens. À de nombreux égards, vous méritiez davantage certaines de ces indemnités que, par exemple, l'Unité de forestiers de Terre-Neuve et ceux qui ont bénéficié de la décision de Don Thompson qui établissait un précédent en stipulant que n'importe quel Canadien ayant volé au-dessus de Terre-Neuve avant 1949 était considéré comme ayant participé à la guerre.

[Text]

This afternoon we heard from the National POW Association, who are as sympathetic to your cause as you are to theirs. We learned that after the announcement by the Minister of Veterans Affairs to provide VIP to "Canada-service-only" veterans some POWs were not entitled to the VIP.

Mr. Fisher: You are kidding!

The Chairman: In certain circumstances they were not entitled. For example, anybody who is getting POW compensation is not entitled to the VIP program. After hearing the plight of the merchant seamen, I feel that there are a great number of people who should qualify on an equal basis with the "Canada-service-only" veterans. Let us look at the veterans who became prisoners of war and who remained overseas after the war. Many of them only found out recently that there was POW compensation. We all respect what the Canadian Government has done for veterans, but it is getting pretty late in the game and, if we have not been able to uncover everything by this time, there must be something wrong with the system.

Mr. Olmstead, you have presented your opening statement. What do you want? Is it recognition by the Veterans Independence Program?

Mr. Olmstead: Yes. What else is left?

Mr. Fisher: When I went with Mr. Olmstead to take up the case of the Silver Cross mother, we did not run into antagonism; we ran into ignorance. We heard such questions as, "What are you talking about?"

The Chairman: Percy Mercer, a representative of the Canada-United Kingdom Veterans came over and appeared before this committee. He was asking that we repeal the stupid clause in the act that says a Canadian veteran—most of whom are probably destitute now and in their late 60s or early 70s—must come back to Canada for a year to establish his eligibility for the program, when allied prisoners can come over here and qualify after 10 years. Something is wrong. We learned from him that External Affairs has a man in England who is supposed to be looking after those few veterans who have been left in destitute conditions, but he has not followed up. We learned that 14 or 16 veterans who qualified for disability pension could have been receiving it for 45 years. One fellow who had spent two-and-a-half years in a POW camp died destitute, and he should have been receiving 25 per cent POW compensation. After he died, his wife should have been getting \$200 per month, but she did not know about the program. So we have this fellow sitting in his office in England not following up. All they are trying to do is establish some form of social welfare with the Government of the United Kingdom.

Granted the Department of Veterans Affairs and the Canadian government are providing \$100,000 per year, that

[Traduction]

Cet après-midi, nous avons entendu l'Association nationale des prisonniers de guerre, dont les membres sont aussi sympathiques à votre cause que vous l'êtes à la leur. Nous avons appris qu'après l'annonce, par le ministre des Affaires des anciens combattants, du fait que le PAAC serait offert aux anciens combattants ayant servi au Canada seulement, certains prisonniers de guerre n'ont néanmoins pas eu droit au Programme.

M. Fisher: Vous êtes sérieux?

Le président: C'était le cas dans certaines circonstances. Par exemple, quiconque reçoit une indemnité d'ancien prisonnier de guerre n'est pas admissible au PAAC. Après avoir pris connaissance de la malheureuse situation des marins marchands, je crois qu'il existe de très nombreuses personnes qui devraient être admissibles sur un pied d'égalité avec les anciens combattants ayant servi au Canada seulement. Examinons le cas des anciens combattants devenus prisonniers de guerre et demeurés outre-mer après la guerre. Bon nombre d'entre eux n'ont découvert que récemment qu'il existait une indemnisation à leur intention. Nous respectons tous ce que le gouvernement canadien a fait pour les anciens combattants, mais cette situation existe depuis longtemps et, si nous n'avons pu tout régler jusqu'à présent, le système doit comporter des lacunes.

M. Olmstead, vous avez présenté votre déclaration préliminaire. Que voulez-vous? Est-ce la reconnaissance du Programme pour l'autonomie des anciens combattants?

M. Olmstead: Oui. Que reste-t-il d'autre?

M. Fisher: Quand je suis allé avec M. Olmstead m'occuper du cas de la mère bénéficiaire de la croix d'argent, nous ne nous sommes pas heurtés à de l'obstruction, mais à de l'ignorance. Nous avons entendu des questions comme: «De quoi parlez-vous?»

Le président: Percy Mercer, représentant des anciens combattants du Canada et du Royaume-Uni, est venu témoigner devant notre Comité. Il nous demandait d'abroger cette stupide clause de la loi qui stipule que les anciens combattants canadiens, dont la plupart sont probablement dans l'indigence et ont près de 70 ans, doivent revenir au Canada pendant un an pour établir leur admissibilité au programme, tandis que des prisonniers de guerre alliés peuvent venir ici et y être admissible après 10 ans. Il y a quelque chose qui cloche. Nous avons appris de M. Mercer que les Affaires extérieures ont en Angleterre un homme censé s'occuper des rares anciens combattants laissés dans l'indigence, mais qu'il n'a pas donné suite à cette tâche. Nous avons appris que 14 ou 16 anciens combattants admissibles à une pension d'invalidité auraient pu la recevoir depuis 45 ans. Un homme qui avait passé deux ans et demi dans un camp de prisonniers de guerre est mort dans l'indigence et il aurait dû recevoir une indemnité de 25 p. 100 à titre d'ancien prisonnier de guerre. Après son décès, son épouse aurait dû recevoir 200 \$ par mois, mais elle ne connaissait pas l'existence du programme. Le soi-disant responsable reste assis sans rien faire dans son bureau, en Angleterre. Tout ce qu'il essaie de faire, c'est d'établir une certaine forme de bien-être social avec le gouvernement du Royaume-Uni.

Il est vrai que le ministère des Affaires des anciens combattants et le gouvernement canadien fournissent 100 000 \$ par

[Text]

only amounts to approximately four pounds per week or per month per person. I forget which it is, now.

Mr. Olmstead, I do not know how far we will progress in our proceedings tonight, but I would like to have you back so that we can go over this situation with a fine-tooth comb to see if we can do anything about it in line with the National POW and the Dieppe Veterans who appeared before us just a couple of weeks ago, together with many other organizations. We will certainly do our utmost to try to press for, as you expressed it, whatever crumbs are left.

Mr. Olmstead: I have had an acknowledgement from the minister's office, but as yet no answer.

The Chairman: Mr. Olmstead, the 180-day qualification period is outdated now, because there are other veterans who qualified without any overseas service. We have veterans with Canada service only who are qualifying for the VIP Program. On the other hand, we have these veterans in England who went overseas and fought in many battles, and they are now getting nothing because of some stupid law which is outdated.

Mr. Olmstead: The logic behind the 180 days is that 180 days qualified you for a medal. So you had to have a medal before you could receive the benefits.

The Chairman: Senator David, I have been monopolizing the meeting. If you have any questions, would you go ahead?

Senator David: No, Mr. Chairman, I am still learning as you are. I was sure that all of the sailors who were overseas during the war were part of the veterans groups. In fact, they are a part but they are not receiving all of the same benefits and it took much more time to get what they have got. Therefore, I feel a little like you do, Mr. Chairman.

The Chairman: However, I should have known about this after all my years in Parliament.

Senator David: Mr. Olmstead, your brief speaks of two different elements. First of all, it is speaking about the seamen who were at risk during the war. Secondly, and especially in the summary, the brief speaks of those who were prisoners of war during that period, mainly in the Orient, if I understand what you are saying, rather than on the European scene. Am I right?

Mr. Olmstead: There were 23 prisoners of war in the Orient, mainly from the *Empress of Asia*.

Senator David: The summary speaks of 25 out of 147.

Mr. Olmstead: Yes, 23 out of 147 were in the Orient. Two more were late captures. As a matter of fact, one was taken by an Italian submarine.

The Chairman: Mr. Olmstead, your group consists of Canadian merchant seamen who served in the First World War, the Second World War or the Korean War and non-Canadians who served on Canadian merchant ships during the

[Traduction]

année, mais, pour chaque personne, cela revient uniquement à environ 4 livres par semaine ou par mois, je ne sais plus.

M. Olmstead, je ne sais pas jusqu'où nous irons ce soir dans nos délibérations, mais j'aimerais que vous reveniez afin que nous puissions passer cette situation au peigne fin pour voir si nous pouvons faire quelque chose de concert avec l'Association nationale des prisonniers de guerre et les anciens combattants de Dieppe, qui ont comparu devant nous il y a à peine deux semaines, ainsi qu'avec de nombreuses autres organisations. Nous ferons certainement notre possible pour exercer des pressions afin d'obtenir, comme vous le dites, toutes les miettes qui restent.

M. Olmstead: J'ai reçu un accusé de réception du Cabinet du ministre, mais aucune réponse jusqu'à présent.

Le président: Monsieur Olmstead, la période de qualification de 180 jours est maintenant désuète car il existe d'autres anciens combattants qualifiés sans aucun service outre-mer. Nous avons des anciens combattants ayant servi au Canada seulement et qui sont admissibles au PAAC. D'autre part, nous avons des anciens combattants en Angleterre qui sont allés outre-mer et ont participé à de nombreuses batailles et qui ne reçoivent rien à cause d'une loi stupide et désuète.

M. Olmstead: La raison pour laquelle on avait fixé la période de 180 jours est que cette période vous qualifiait pour une médaille. Il fallait donc obtenir une médaille avant de recevoir les prestations.

Le président: Sénateur David, j'ai monopolisé la réunion. Si vous avez des questions à poser, veuillez le faire.

Le sénateur David: Non, monsieur le président, ces faits sont aussi nouveaux pour moi que pour vous. J'étais sûr que tous les marins étant allés outre-mer pendant la guerre faisaient partie des groupes d'anciens combattants. En fait, c'est le cas, mais tous ne reçoivent pas les mêmes allocations et il a fallu beaucoup plus de temps pour qu'ils puissent obtenir ce qu'ils ont eu. Par conséquent, j'ai un peu la même opinion que vous, monsieur le président.

Le président: Après tant d'années au Parlement, j'aurais dû savoir cela.

Le sénateur David: Monsieur Olmstead, votre mémoire traite de deux éléments différents: d'abord, les marins qui affrontaient le danger pendant la guerre, puis (et surtout dans le sommaire) les prisonniers de guerre pendant cette période, notamment, si j'ai bien compris plutôt qu'en Orient qu'en Europe. Ai-je raison?

M. Olmstead: Il y a eu 23 prisonniers de guerre en Orient, qui provenaient surtout de l'*Empress of Asia*.

Le sénateur David: Le sommaire en mentionne 25 sur 147.

M. Olmstead: Oui, 23 de ces 147 étaient en Orient. Deux autres ont été capturés par la suite. En fait, l'un d'eux l'a été par un sous-marin italien.

Le président: M. Olmstead, votre groupe est formé de marins marchands ayant servi pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou la Guerre de Corée, et de non-Canadiens ayant servi à bord de navires marchands

[Text]

First World War, the Second World War or the Korean War. First of all, on a means basis, all of you qualify for a Civilian War Allowance. Is that right?

Mr. Olmstead: Yes, I think so.

The Chairman: However, although you served in dangerous waters and in many theatres of war, you do not qualify for the VIP?

Mr. Olmstead: Yes, that is what I understand.

The Chairman: Surely, that is the anomaly that exists. Granted that those who had Canada service only were in many cases ready to go overseas, nevertheless, for different reasons, they were kept here in Canada. Yet they are qualifying, but the merchant seamen and the prisoners of war are not qualifying. As you have suggested, many of your people were prisoners of war. It is a very serious anomaly in the act.

Yet the following groups qualified for Civilian War Allowance: Members of the Voluntary Aid Detachment of the British Red Cross; the Canadian Fire Fighters; the Canadian Overseas Welfare Workers; nursing aids; ambulance or transport drivers; members of the overseas headquarters staff; orthopaedic nurses; Canadian Red Cross Society; St. John's Ambulance.

Mr. Olmstead: Mr. Chairman, if I can go back to a definition, those were all defined as groups who operated in close support of the military, and that definition included the Merchant Navy. As I understand it, the Merchant Navy's job was to get the materiel and the men across the ocean, and the job of the navy was to escort the Merchant Navy, so I wonder who was supporting whom.

Senator David: Mr. Chairman, perhaps I could ask a question which will show off all of my ignorance.

Mr. Olmstead, in your supplement under item 5, you show two figures for the War Veterans Allowance. You show 6 per cent in one case and 31 per cent in another. I suppose that the War Veterans Allowances are for the poorest families?

The Chairman: Yes, it is on a means test basis.

Senator David: These figures show that there are more merchant seamen who received the War Veterans Allowance than servicemen.

The Chairman: Yes, on a percentage basis.

Senator David: Yes, on a percentage basis. Therefore, they are not receiving as much benefit as the others?

The Chairman: No.

Senator David: So what is the significance of this 6 per cent compared to 31 per cent?

Mr. Olmstead: I would say that five times as many merchant seamen are living on the poverty line.

Senator David: So what you are saying is that the War Veterans Allowance is the poverty line?

[Traduction]

canadiens pendant ces guerres. En premier lieu, en moyenne, vous êtes tous admissibles à une allocation de guerre pour les civils. Est-ce exact?

M. Olmstead: Oui, je le crois.

Le président: Toutefois, bien que vous ayez servi dans des eaux dangereuses et dans de nombreux théâtres d'opérations de guerre, malgré tout vous n'êtes pas admissibles au PAAC?

M. Olmstead: C'est ce que je crois comprendre.

Le président: Voilà sûrement où réside l'anomalie. Il est vrai que, dans de nombreux cas, ceux qui avaient servi au Canada seulement étaient prêts à aller outre-mer mais, pour diverses raisons, ils étaient cantonnés au Canada. Néanmoins, ils sont admissibles aux allocations, mais les marins marchands et les prisonniers de guerre ne le sont pas et, comme vous l'avez suggéré, bon nombre de vos membres ont été prisonniers de guerre. Voilà une très grave anomalie dans la Loi.

Toutefois, les groupes suivants étaient admissibles aux allocations de guerre pour les civils: les membres du Voluntary Aid Detachment de la Croix-Rouge britannique; les pompiers canadiens; les travailleurs canadiens en bien-être outre-mer; les aides-infirmiers; les conducteurs d'ambulances ou d'autres véhicules; les membres du personnel des quartiers généraux outre-mer; les infirmières orthopédistes; la Société canadienne de la Croix-Rouge; l'Ambulance St-Jean.

M. Olmstead: Monsieur le président, si je peux revenir à une définition, ces groupes (y compris la marine marchande) étaient tous définis comme assurant un soutien étroit aux militaires. Si j'ai bien compris, le rôle de la marine marchande consistait à acheminer outre-mer du matériel et des hommes, et le travail de la MRC consistait à escorter les navires marchands, de sorte que je demande qui appuyait qui.

Le sénateur David: Monsieur le président, puis-je poser une question qui démontrera toute mon ignorance?

M. Olmstead, dans votre supplément, à l'article 5, vous indiquez deux chiffres pour les allocations aux anciens combattants: 6 p. 100 et 31 p. 100, selon le cas. Je suppose que les allocations aux anciens combattants sont destinées aux familles les plus pauvres?

Le président: Oui, en moyenne.

Le sénateur David: Ces chiffres montrent qu'un plus grand nombre de marins marchands que de militaires ont reçu les allocations aux anciens combattants.

Le président: Oui, sur le plan des pourcentages.

Le sénateur David: Oui, sur le plan des pourcentages. Par conséquent, ils ne reçoivent pas autant d'indemnités que les autres?

Le président: Non.

Le sénateur David: Que signifie ce 6 p. 100 en comparaison avec le 31 p. 100?

M. Olmstead: Je dirais que 5 fois plus de marins marchands vivent sous le seuil de la pauvreté.

Le sénateur David: Vous dites donc que l'allocation aux anciens combattants est le seuil de la pauvreté?

[Text]

Mr. Ewins: Mr. Chairman, it is below the poverty line by approximately \$5,000.

Senator David: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Fisher, do you have any advice to give?

Mr. Fisher: Mr. Chairman, I think you should do something about it, and I do not think you should fret too much over the fact that it is coming late. Even if it is late, let us do something about it.

The Chairman: Yes, I realize that.

Mr. Fisher: I have just been reading a couple of books within the last few weeks that open up whole new dimensions about the role Canadians played in both the navy and the airforce, and also in Holland. By virtue of research historians and people like that, things are becoming clearer and I do not think we need to be ashamed.

However, for reasons I have a hard time understanding, this area of war pensions seems to be a field that has been neglected or avoided. After all, we have had four or five splendid books published in recent years about the war in the North Atlantic. If only one of those people with the research talent had looked at this picture, I think we would have known about this situation a lot sooner.

I have every confidence that the present leadership in the DVA and in both the Senate and the house committees will look at this situation and do something about it.

However, the more difficult thing to do is to express gratitude. How do you, in a sense, express gratitude? It seems to be fashionable today—as we have seen with the Japanese Canadians—that redress must come in some kind of financial package. I do not know if it is that. I think, for the merchant seamen, what we need is the kind of thing that Chatterton is doing for prisoners of war with his video tapes and films. That is kind of an intangible thing, but if there is a challenge to the NFB beyond rectifying the Billy Bishop wrong, the Merchant Navy thing might be it.

The Chairman: I have just put forward a motion on those who served overseas and stayed overseas after the war. It has consent for the leader to report back in 120 days.

I want to produce a private member's bill, but we cannot pass a money bill. There are other means of doing these things and I have three matters on the carpet now: one on Canada service only; one on Canada-U.K. veterans; and one on the anomaly which exists in the qualification for war veteran's allowance between females and males. Women qualify at 55 but males have to wait until they are 60. That is reverse discrimination. It is getting late now but the Korean War veterans, who are now 57, would still be affected. On a matter of principle, it should be put into law. However, the equality committee turned it down, although a case was made there.

[Traduction]

M. Ewins: Monsieur le président, elle est inférieure d'environ 5 000 \$ au seuil de la pauvreté.

Le sénateur David: Merci, Monsieur le président.

Le président: Monsieur Fisher, avez-vous un conseil à donner?

M. Fisher: Monsieur le président, je pense que vous devriez faire quelque chose à ce sujet, sans trop vous inquiéter du fait que le temps manque. Il faut résoudre la situation, même avec des mesures tardives.

Le président: Oui, j'en ai conscience.

M. Fisher: Ces dernières semaines, j'ai lu deux livres qui ouvrent des dimensions entièrement nouvelles sur le rôle que les Canadiens ont joué tant dans la Marine que dans l'Aviation, ainsi qu'en Hollande. Des recherches effectuées par des historiens et d'autres personnes du même genre précisent les situations et je ne crois pas que nous devions en avoir honte.

Toutefois, pour des raisons que j'ai du mal à comprendre, ce secteur des pensions de guerre semble avoir été négligé ou évité. Après tout, nous avons publié, ces dernières années, quatre ou cinq splendides ouvrages sur la guerre dans l'Atlantique Nord. Si un seul des chercheurs en question s'était penché sur cette situation, nous en aurions pris connaissance beaucoup plus tôt.

Je suis convaincu que les cadres actuels du MAAC ainsi que les comités tant du Sénat que de la Chambre examineront la situation et qu'ils feront quelque chose à ce sujet.

Toutefois, le plus difficile est d'exprimer la gratitude. Dans un certain sens, comment s'y prend-t-on? La tendance moderne—comme nous l'avons vu pour les Canadiens d'origine japonaise—est de présenter une certaine forme d'indemnisation financière. Je ne sais pas si c'est le cas. Je pense que, pour les marins marchands, nous devrions imiter Chatterton, avec ses bandes magnétoscopiques et films sur les prisonniers de guerre. Voilà un type de mesures intangibles mais si l'ONF désire faire plus que redresser le tort causé à Billy Bishop, le cas de la marine marchande pourrait lui poser un défi.

Le président: Je viens de présenter une motion sur ceux qui ont servi outre-mer et y sont demeurés après la guerre. Le leader a consenti à revenir sur celle-ci dans 120 jours.

Je désire présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, mais nous ne pouvons adopter un projet de loi de nature financière. Il y a d'autres façons d'agir et j'ai actuellement trois projets sur le tapis: un sur le service au Canada seulement, l'autre sur les anciens combattants du Canada et du Royaume-Uni et le troisième sur l'anomalie qui existe entre les critères d'admissibilité pour les femmes et les hommes à l'égard des allocations aux anciens combattants. Les femmes sont admissibles à 55 ans, mais les hommes doivent attendre jusqu'à 60 ans. C'est de la discrimination inversée. Il est maintenant un peu tard pour le faire, mais les anciens combattants de la Guerre de Corée maintenant âgés de 57 ans, pourraient encore bénéficier d'un tel changement. C'est une question de principe et elle devrait figurer dans la Loi. Toutefois, le comité sur l'égalité des chances l'a rejetée, bien qu'une cause ait été constituée à ce sujet.

[Text]

Mr. Olmstead, you have been in my office a couple of times and I want you to keep coming to see me. We will do something about this. We will put a motion through in the Senate to focus attention on it and I will make a plea to the minister, who is very sympathetic, as we all know. I know that there are priorities. However, I can tell you that we will put this forward in strength. I am sure I can count on Senator David. The other three members of the committee are not here but have good excuses. I can tell you that we will be doing something about it. We may not win, but I can tell you that you have friends in this committee.

Mr. Olmstead: One of the things that Doug mentioned is gratitude. I am not really asking for anything like that. Nobody knows much about the Merchant Navy in World War II and I do not know how the gratitude could be expressed. If you go to the Canadian Encyclopaedia, you will find mention of the services, but there is not a mention of the merchant service. I asked Professor Griezic, after the fact, how much he knew about the Merchant Navy and Merchant Navy prisoners of war before I had spoken to him.

Professor, what did you say?

Professor Griezic: I was very frank and honest about the thing. I knew something about the Merchant Navy but nothing about the POWs.

Mr. Olmstead: He said he finds the same with other historians, too.

The Chairman: I always saw that the merchant seamen were qualified for civilian war allowances and I was quite satisfied that that was the end of it. Until I got involved with the Murmansk Convoy Newfoundlanders and brought that to the attention of the Russian Embassy, who complied with a medalion, that was the extent of what I did on one side of the issue. However, I am concerned that, even with all the gratitude that Canada has shown to veterans since 1945, although some of it was late in coming, we should have had the ultimate legislation. Our legislation is as good or better than any in the world, although there are still anomalies in the act which must be recognized if Canada is going to fulfill its commitment to the veterans. I can only say that my office is open to you any day and, if you want to prod me, you are most welcome to come down.

Senator David: It is never too late to do something.

The Chairman: No.

Senator David: The American Senate did something in January of this year. It took a long time, too.

Mr. Olmstead: Critics of my submission have said that I have asked for too little, but a little is better than nothing.

Senator David: Yes, it is.

[Traduction]

M. Olmstead, vous êtes venu quelques fois dans mon bureau et je vous demande d'y revenir constamment. Nous ferons quelque chose à ce sujet. Nous présenterons une motion au Sénat pour attirer l'attention sur la question, et j'intercéderai auprès du Ministre qui, comme nous le savons tous, est très bien disposé à l'endroit de notre démarche. Je sais qu'il y a des priorités, mais je peux vous dire que nous soulèverons vigoureusement cette question. Je sais pouvoir compter sur le sénateur David. Les trois autres membres du Comité ne sont pas ici, mais ils ont de bonnes excuses. Je peux vous dire que nous donnerons suite à cette démarche. Il se peut que nous ne gagnions pas, mais je vous assure que vous avez un ami au sein du présent Comité.

M. Olmstead: Une des choses que Doug a mentionnées est la gratitude. Je ne demande vraiment rien de ce genre. Personne ne connaît le rôle de la marine marchande pendant la Seconde guerre mondiale et je ne sais pas comment la gratitude pourrait être exprimée. Si vous consultez les encyclopédies canadiennes, vous découvrirez qu'on y mentionne les militaires, mais pas la marine marchande. J'ai demandé par la suite au professeur Griezic ce qu'il savait sur cette dernière et ses prisonniers de guerre avant que je lui en parle.

Qu'avez-vous répondu?

M. Griezic: J'ai été très franc et honnête sur ce point. Je connaissais quelque peu la marine marchande mais je ne savais rien des prisonniers de guerre.

M. Olmstead: Il a dit qu'il en va de même avec d'autres historiens.

Le président: J'ai toujours considéré que les marins marchands étaient admissibles aux allocations de guerre pour les civils et toujours cru qu'il n'y avait rien à redire sur ce plan. Jusqu'à ce que je connaisse les Terre-Neuviens ayant participé au convoi de Mourmask et que je signale ce fait à l'attention de l'ambassade russe, qui leur a ensuite décerné une médaille, voilà tout ce que j'ai fait à l'égard de cette question. Toutefois, malgré toute la gratitude que le Canada a manifestée parfois tardivement aux anciens combattants depuis 1945, il est dommage que nous n'ayons pas établi de lois justes une fois pour toutes. Nos lois sont aussi bonnes, voir meilleures que n'importe laquelle dans le monde, bien qu'il subsiste des anomalies qui doivent être reconnues si le Canada doit s'acquitter de son engagement à l'égard des anciens combattants. Je peux seulement vous dire que mon bureau vous est accessible à tout moment et, si vous voulez m'encourager, vous y êtes cordialement invité.

Le sénateur David: Il n'est jamais trop tard pour faire quelque chose.

Le président: Non.

Le sénateur David: Le Sénat américain a fait quelque chose en janvier de cette année. Cette mesure, elle aussi, était tardive.

M. Olmstead: Des critiques de mon exposé ont dit que je demandais trop peu, mais un peu est mieux que rien du tout.

Le sénateur David: En effet.

[Text]

The Chairman: Let us talk about it. I welcome Professor Griezic to help us put something together, as well, with Grant Purvis, the researcher. That is all I can say for the present time, but, please, as you have been doing, keep in touch with us. I will be here for most of the summer.

Thank you, Doug, for appearing on Mr. Olmstead's behalf. It is good to have you before the committee. You have a standing invitation.

Mr. Fisher: It is my pleasure.

The Chairman: By the way, we are tabling the Billy Bishop report next Tuesday.

Mr. Fisher: That is something that you have to stick with, because they are still waffling. They are still getting away from it. There is a question of great principle here.

The Chairman: Yes, principle. That is the word. Thank you.

Mr. Smith: On behalf of the National Prisoners of War Association, I wish to state that our constitution says that we support all European theatre prisoners of war and, most certainly, the Merchant Navy can count on us for support.

The Chairman: I intended to call on you, Ray. I am glad you got up.

The committee adjourned.

[Traduction]

Le président: Parlons-en. Je suis heureux que le professeur Griezic nous aide à élaborer une solution de concert avec Grant Purvis, le chercheur. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant mais, s'il vous plaît, demeurez en contact avec nous. Je serai ici pendant la plus grande partie de l'été.

Merci, Doug, d'avoir représenté M. Olmstead. Il est bon de vous voir devant le Comité. Vous avez une invitation permanente.

M. Fisher: Cela me fait plaisir.

Le président: Pendant que j'y pense, nous déposons le rapport sur Billy Bishop mardi prochain.

M. Fisher: Il faut tenir bon sur ce point car ils sont encore en train de discourir. Ils essaient encore d'y échapper. C'est une grave question de principe.

Le président: Oui, de principe: c'est le mot. Merci.

M. Smith: Au nom de l'Association nationale des prisonniers de guerre, je désire déclarer que, selon notre constitution, nous appuyons tous ceux qui ont été prisonniers de guerre en Europe; en outre, la Marine marchande peut très certainement compter sur notre soutien.

Le président: J'avais l'intention de faire appel à vous, Ray. Je suis heureux de votre intervention.

La séance est levée.

ANNEX A

COMPARISON OF BENEFITS¹

BENEFIT	SERVICE [POW]	SEAMAN [POW]
Clothing Allowance	\$100	\$0
Rehabilitation Grant	Yes	No
Medical and Dental Care	1 Year Free	None
Reinstatement in Civil Employment	Yes	Yes ²
Out of Work Benefits	Yes	Perhaps
Temp. Incapacity Allowance	Yes	No
Vocational Training	Yes	Marine Related and Under 30 Years Old
Benefits Awaiting Returns	Yes	No
University Training	Yes	No
Disability Pensions	Yes	Yes
Civil Service Preference	Yes	No
Disability Preference	Yes	No, a Handicap
Veteran's Land Act	Yes	If Disabled
Veterans Insurance	Yes	Conditional
War Service Gratuity or Special Bonus	Yes	Yes
Veteran's Business and Professional Loans	Yes	No
Reduced Rail Transportation on Leave	Yes	No
War Veteran Allowance or Civilian War Allowances	Yes	If Disabled

¹ Compiled from Appendix E to Transport paper of 22 May 1950 entitled "Benefits to Merchant Seamen."

² For some prisoners, who first signed on early in the war, it was a qualification for Reinstatement in Unemployment.

ANNEXE A

COMPARAISON DES AVANTAGES¹

AVANTAGES	MILITAIRES (ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE)	MARINS (ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE)
Allocation pour vêtements	100 \$	0 \$
Crédit de réadaptation	oui	non
Soins médicaux et dentaires	gratuits pendant 1 an	aucun
Réadaptation à un emploi dans la vie civile	oui	oui ²
Prestations de chômage	oui	peut-être
Allocation d'incapacité temporaire	oui	non
Formation professionnelle	oui	dans un domaine connexe à la marine pour ceux de moins de 30 ans
Prestations au retour au pays	oui	non
Formation universitaire	oui	non
Pensions d'invalidité	oui	oui
Priorité à l'emploi dans la Fonction publique	oui	non
Priorité pour incapacité	oui	non (handicap)
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	oui	oui, en cas d'handicap
Assurance des anciens combattants	oui	conditionnelle
Gratification de service de guerre ou indemnité spéciale	oui	oui
Prêts commerciaux et professionnels des anciens combattants	oui	non
Frais de transport ferroviaire réduits durant les permissions	oui	non
Allocation d'ancien combattant ou allocation de guerre pour les civils	oui	en cas d'handicap

¹ D'après l'annexe E du document du ministère des Transports, daté du 22 mai 1950, et intitulé «Avantages des marins marchands».

² Pour certains prisonniers, qui s'étaient enrôlés au début de la guerre, il s'agissait de la réadaptation au chômage.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National P.O.W. Association:

Mr. Roy Smith, President;
Mr. Bob Large, Past President;
Mr. Des Ewins, Editor, *P.O.W. Journal*.
Mr. Gordon Olmstead, private citizen and former Merchant
Seaman Prisoner of War;
Mr. Doug Fisher, private citizen;
Mr. Gordon MacDonald, private citizen.

From the University of Carleton:

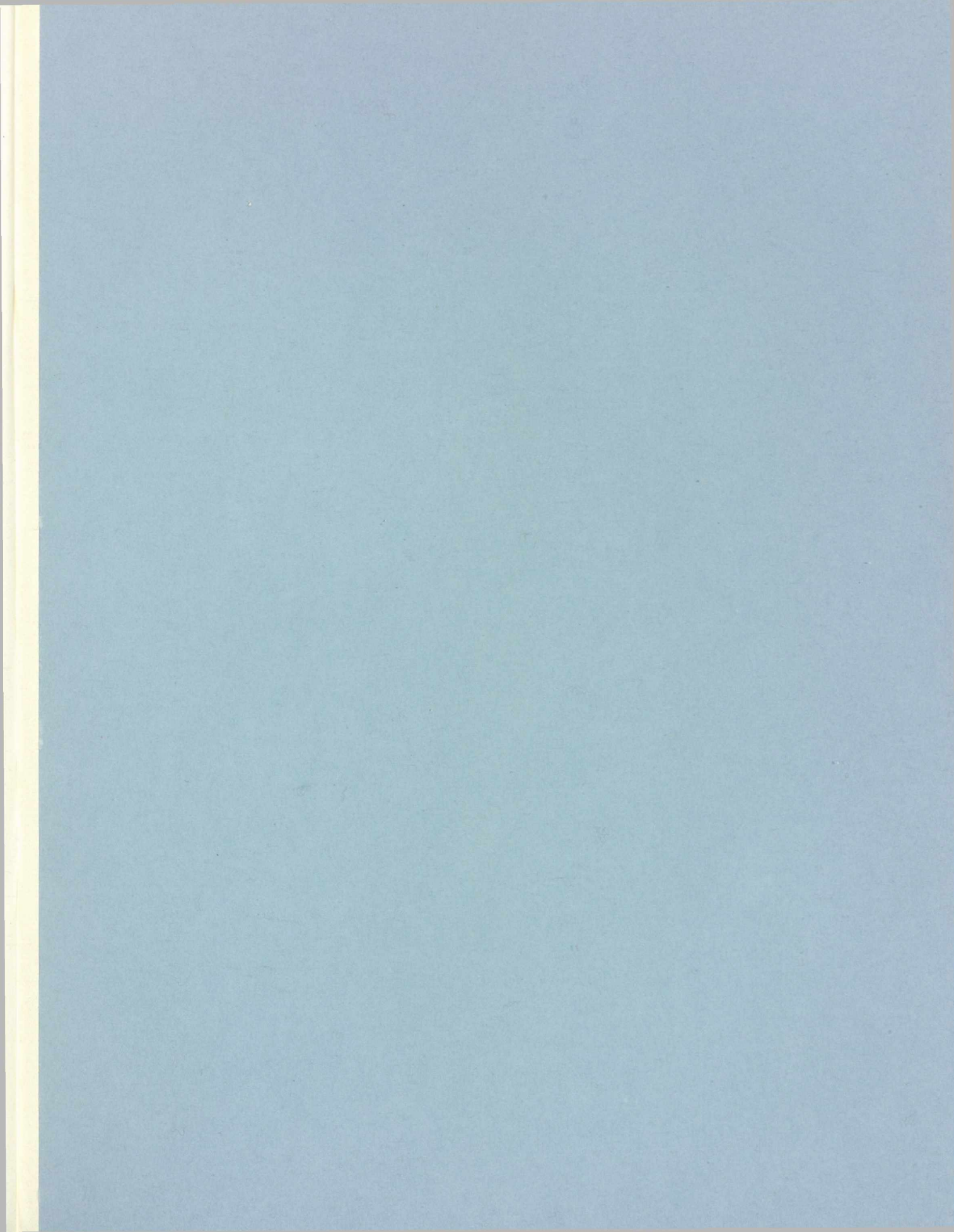
Mr. Foster Griezic, Professor, Department of History.

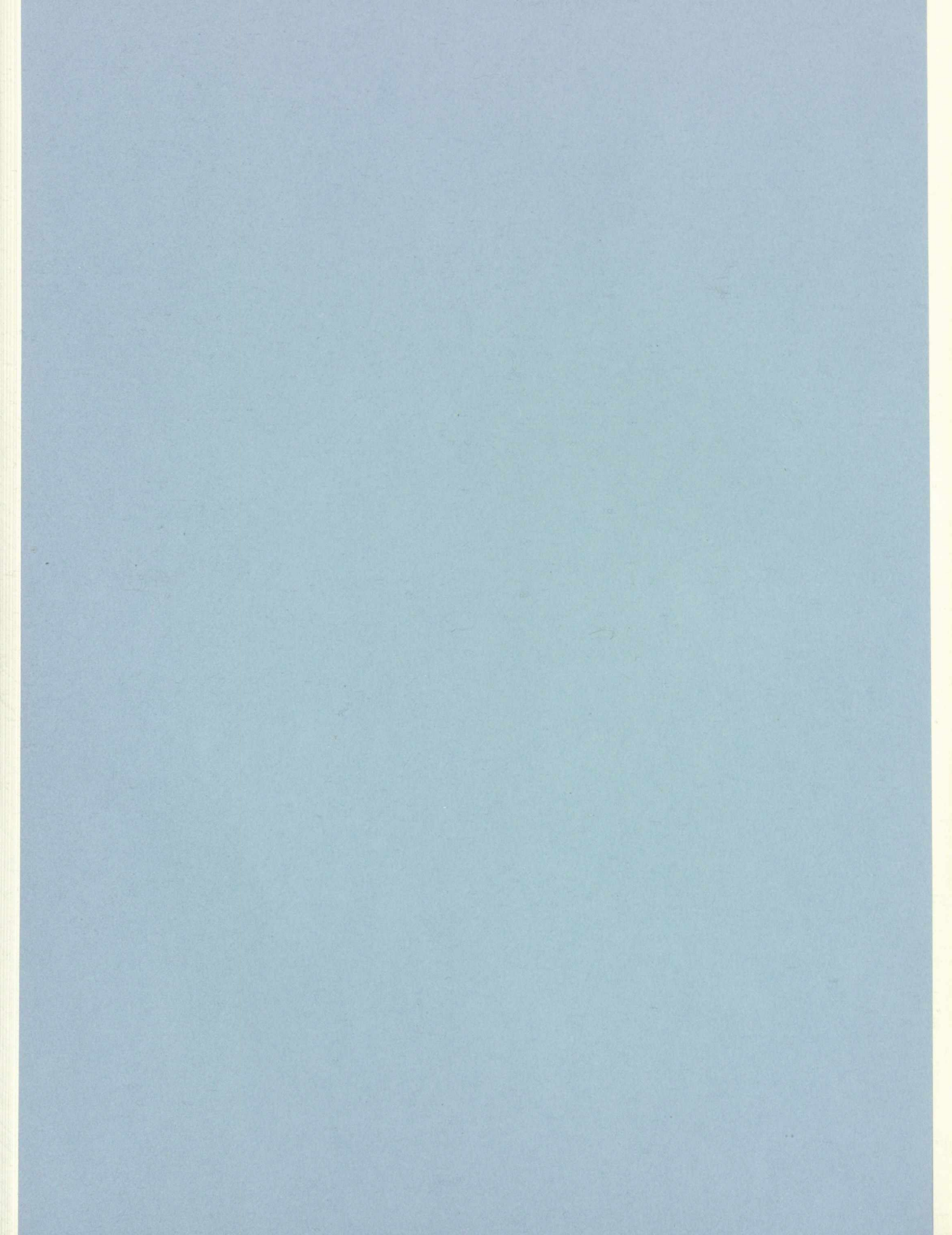
De l'Association nationale des prisonniers de guerre:

M. Ray Smith, président;
M. Bob Large, ex-président;
M. Des Ewins, rédacteur en chef, *P.O.W. Journal*.
M. Gordon Olmstead, particulier et ancien prisonnier de
guerre de la Marine marchande;
M. Doug Fisher, particulier;
M. Gordon MacDonald, particulier.

De l'Université Carleton:

M. Foster Griezic, professeur, faculté d'histoire.







Second Session
Thirty-third Parliament, 1986-88

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology*

Subcommittee on

**Veterans Affairs
and Senior Citizens**

Chairman:
The Honourable JACK MARSHALL

INDEX

OF PROCEEDINGS

(Issues Nos. 1 to 8 inclusive)

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1988

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent des
Affaires sociales, des sciences et de la technologie*

Sous-comité des

**Affaires des anciens
combattants
et du troisième âge**

Président:
L'honorable JACK MARSHALL

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^{os} 1 à 8 inclusivement)



SENAT DU CANADA

SENATE OF CANADA

Comité sénatorial permanent des
Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology

Prepared by

Compilé par

Louise Therrien,

Louise Therrien,

Information and Technical Services Branch,

Direction de l'information et des services techniques,

LIBRARY OF PARLIAMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

INDEX

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS
(Volume 11, 1 à 2 (inclusivement))

OF PROCEEDINGS
(Issues Nos. 1 to 2 (inclusive))

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology
2nd Session, 33rd Parliament, 1986-88

Subcommittee on

VETERANS AFFAIRS
AND SENIOR
CITIZENS

INDEX

(Issues 1-8 inclusive)

AARP

See

American Association of Retired Persons

Act to amend the Pension Act, the War Veterans Allowance Act, to
repeal the Compensation for Former Prisoners of War Act and to
amend another Act in relation thereto

See

Bill C-100

Aging

See

Seniors

*Aging: Shifting the Emphasis, Health Services and Promotion
Branch, 4:12*

*Aging in Canadian Society: A Survey, Maureen Baker, Senior
Researcher, Library of Parliament, 3:5*

Aging Veterans Program

See

Veterans Independence Program

*Aging Veterans Program, Department of Veterans Affairs, booklet,
7:10*

*Aitkens, Andrew, Housing an Aging Population: Guidelines for
Development and Design, National Advisory Council on Aging,
1987, 6:7-8*

Aldridge, Edward C., U.S. Secretary of the Air Force, 8:36

*Allowances: War Veterans Allowance and Civilian War Allowances,
Department of Veterans Affairs, pamphlet, 8:44*

Alzheimer

Disease, effects, 3:17; 4:15

Research fund, 4:11

American Association of Retired Persons (AARP)

Definition, age, 6:20

Seniors, national organization, 4:20

SENAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des
Affaires sociales, des sciences et de la
technologie
2^e session, 33^e législature, 1986-1988

Sous-comité des

AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS ET DU
TROISIEME AGE

INDEX

(Fascicules 1-8 inclusivement)

AARP

Voir

American Association of Retired Persons

*A votre service, avec gratitude, 1981, rapport du Comité sénatorial per-
manent de la Santé, du bien-être et des sciences*

Voir

*Anciens combattants, nous nous souvenons, 1981, rapport du
Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des
sciences*

Affaires des anciens combattants, Comité permanent de la Chambre des communes

Anciens combattants, commentaires, 2:39

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de
Dieppe, mémoire, 1969, 7:14

*Documentation à l'intention du Comité permanent des Affaires des
anciens combattants, Chambre des communes, 8:21-2*

«Indemnité» et «pensions», interprétation, 1:7

Affaires des anciens combattants, ministère (MAAC)

*Allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre
pour les civils, document, 8:44*

Conseil consultatif national sur le troisième âge, 6:7

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,
anciens combattants*

Allocations aux anciens combattants, 2:34; 5:8, 18, 21-2

Admissibilité, 7:10-1, 13

Document, 8:44

Londre, bureau, Royaume-Uni

Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer, 2:19,
22-3, 32; 5:13, 20-1; 8:46

Indemnisation, manque de communication, cas, effets, 5:22-3

Invalidité, 2:34-5

Prisonniers de guerre, 2:20

Récipiendaires, nombre, estimation, 2:21, 25

Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association, 2:25;
5:20

Voir aussi

Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association

Marins marchands, service de 180 jours, 5:26-7; 8:42-3, 48

Non résident au Canada, exigence

Cas, exemples, 2:20, 34-5; 5:18-9

Army, Navy and Air Force Veterans in Canada

Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, position, references, 5:8, 9

Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas

Creation, 2:32

Criteria, 2:19

Figures, costs, 2:19, 22, 23; 5:13, 20-1; 8:46

Australia

Veterans pension, figures, 2:27, 29, 30; 5:22

Baker, Maureen, Senior Researcher, Library of Parliament

Aging in Canadian Society: A Survey, 3:5

Senior Citizens, examination

Discussion, 3:15-9

Statement, 3:5-15

Banks, Hal, Seafarer's International Union

Merchant seamen, 8:30, 45

Battle, Ken, Poverty Profile, 1988, National Council of Welfare, refer-

ences, 3:6, 7

Battle of the Atlantic

Merchant seamen, 8:29, 33, 37, 42, 49

Belgium

Veterans pension, 2:27

Bell, Keith, Chief of Staff, Minister's Office, Department of Veterans Affairs

Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, veterans pensions, non resident in Canada requirement to return to Canada for one year, cases, reference, 2:34

Bentley, R.T., Acting Director, Legislation and Policy Development, Pensions, Health and Social Programs, Department of Veterans Affairs

Letter to John Bray dated September 18, 1986, concerning merchant seamen, benefits, 8:35-6

Bill C-40, 1st Session, 32nd Parliament

See

Statute Law (Military and Civilian War Pensions, Compensation and Allowances) Amendment Act, 1980

Bill C-64, 5th Session, 24th Parliament

See

Civilian War Pensions and Allowances Act

Bill C-92, 1st Session, 30th Parliament

See

Bill C-100

Compensation for Former Prisoners of War Act

Bill C-100 — Act to amend the Pension Act, the War Veterans Allowance Act, to repeal the Compensation for Former Prisoners of War Act and to amend another Act in relation thereto

Amendment proposal, 7:6

Provision, duality, 8:20

Affaires des anciens combattants, ministère (MAAC)—Suite

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au—Suite*

Allocations aux anciens combattants—Suite

Non résident au Canada, exigence—Suite

Ministre

Cabinet du ministre, 2:41

Directeur, référence, 2:34

Références, 2:25, 33-4, 37, 40

Raisons pour ne pas modifier la loi, 2:25

Pension, Loi, clarification, veuves, 8:20-2

Service au Canada seulement, volontaires, 5:8-10, 16-7, 24-5

Coûts, 5:10, 15

Documents

Budget des dépenses de 1988-1989, partie III, 2:12

Lettre adressée à tous les directeurs et chefs de direction générale et de division par le sous-ministre, le 4 janvier 1988, concernant la division des services intégrés, 2:14

Lettre adressée au sénateur Marshall le 26 février 1988 par M. David Broadbent, sous-ministre, 2:14

Note de service adressée à tout le personnel par le sous-ministre le 20 novembre 1987 au sujet de la réorganisation, 2:15

Programme de soutien financier pour 1987-1988, 2:14

Programme pour l'autonomie des anciens combattants, 2:14

Tableaux généraux au sujet du portefeuille des affaires des anciens combattants, 2:15

Subvention, variation, 1:17-8

Hommage à la vaillance: évaluation de la charte des anciens combattants, ses effets sur les anciens combattants canadiens et sur l'ensemble du Canada, M. Joseph Schull, 1972, 8:41-2

Journée pour se souvenir, 8:37

Lettre à M. John Bray datée du 18 septembre 1986 de M. R.T. Bentley, directeur par intérim, Rédaction législation et politique, Pensions et programmes sociaux et de santé, concernant marins marchands, bénéfiques, 8:35-6

Mandat, 4:14

Programme pour anciens combattants qui avancent en âge, pamphlet, 7:10

Rapport annuel, 8:42

Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, M. J. Douglas Hermann, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2

Voir aussi

Anciens combattants, programme d'autonomie

Affaires des anciens combattants, Sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Motions

Autorisation à tenir des séances et à entendre des témoignages sans quorum; adoptée, 1:5-6

Délibérations, impression; adoptée, 1:5

Témoins

Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen), invitation à comparaître; adoptée, 1:5

Dépenses; adoptée, 1:6

Ordre de renvoi, 1:3-4

Voir aussi

Affaires des anciens combattants et du troisième âge, Sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie

- Bonnell, Hon. Lorne, Senator (Murray River), Committee Deputy Chairman**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 1:10-2, 15, 18-9, 21-3; 7:14-20, 22
 Procedure, 1:10
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:10; 4:4-7
 Veterans Affairs Subcommittee, 1:5-6
- Boyce, Margery, Special Advisor-Policy, Office of the Minister of State for Seniors**
 Senior Citizens, examination, discussion, 4:21-2
- Bradford, R.W., Associate Director, National Aviation Museum**
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, letter dated October 15, 1987 to Committee Chairman, 2:8; 2A:1-3
- British-Columbia**
 Seniors, home care, 6:24
- Broadbent, David, Deputy Minister, Department of Veterans Affairs**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, exhibits
 Letter to all Directors, Branch and Division Heads dated January 4, 1988 respecting Corporate Services Division, 2:14
 Letter to Senator Marshall dated February 26, 1988, 2:14
 Memo to all Staff dated November 20, 1987 respecting organizational restructuring, 2:15
- CMA**
See
 Canadian Medical Association
- CMHC**
See
 Canada Mortgage and Housing Corporation
- CNR**
See
 Canadian National Railways
- CSO**
See
 Veterans Affairs Department — Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans* — War Veterans Allowance — Canada service only volunteer group
- CVSM**
See
 Canada Volunteer Service Medal
- CWA**
See
 Civilian War Pensions and Allowances Act
- Campbell, Thane A., former War Claims Chief Commissioner**
 Report, 7:7, 9, 10
- Canada Housing Design Council**
 National Advisory Council on Aging, meetings, 6:7
- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)**
Housing Choices for Older Canadians, 4:12
- Affaires des anciens combattants et du troisième âge, Sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie** (précédemment désigné Affaires des anciens combattants, Sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie)
 Mandat, futur, 3:18
 Membres, modifications, 2:2; 3:2
 Motions
 Documents à annexer aux délibérations; adoptée, 2:8; 8:6, 22, 40
 Mise en garde faite dans le film de l'Office national du film intitulé *The Kid Who Couldn't Miss*, figure au début du film immédiatement après le logo de l'Office national du film; adoptée, 4:4, 6
 Président du Sous-comité des anciens combattants explique à l'ensemble des membres du Comité des Affaires sociales, des sciences et de la technologie de quelle façon la controverse entourant le film *The Kid Who Couldn't Miss* a été résolue et demande au président de ce comité de faire part le plus tôt possible des conclusions du Sous-comité des Anciens combattants au Sénat; adoptée, 4:4-5, 7
 Président du Sous-comité des Anciens combattants soit autorisé à communiquer avec le commissaire de l'Office national du film pour obtenir de lui l'assurance que le colonel A.J. Bauer sera consulté advenant la production et le tournage d'un nouveau film sur le héros de guerre canadien Billy Bishop; adoptée, 4:4, 6
 Réunion à huis clos; adoptée, 2:6-10
 Ordres de renvoi, 2:3-5; 3:3
 Réunions à huis clos
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 2:10-5
 Documents déposés, 2:11-5
 Témoins, présentation, listes, 2:11-4
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:6-10; 4:7; 7:5
 Film intitulé *The Kid Who Couldn't Miss*, présentation, 2:6
 Ordre de renvoi, 7:5
 Témoins, présentation, listes, 2:7-8
 Témoins, 2:17
Voir aussi
 Affaires des anciens combattants, Sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie
- Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent**
 Motions
 Affaires des anciens combattants, Sous-comité, création et membres; adoptée, 1:5
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, renvoi au Sous-comité des Affaires des anciens combattants; adoptée, 1:3-4
 Ordre de renvoi, 1:3-4
Prestations pour enfants: proposition d'un supplément de revenu familial garanti/ rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, 1987, 3:15
 Rapport au Sénat, quatrième rapport, 1:3
- Afrique du Sud**
 Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:27, 30
- Age d'or**
Voir
 Aîné(e)s

- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)—Cont'd**
National Advisory Council on Aging, meetings, 6:7
Seniors, housing, 4:20-1; 6:25
- Canada Pension Plan**
Contributions, 3:7-8
Age, eligibility, effects, 3:16-7
Women, 3:8
Future, 3:6, 17
- Canada Shipping Act**
Discussion, 8:38
- Canada Volunteer Service Medal (CVSM), 5:20**
- Canada's Seniors: A Dynamic Force, Seniors, references, 4:8-9, 11**
- Canadian Advisory Council on the Status of Women**
Senior women issues, report, consultations, 4:11-2
- Canadian Association on Gerontology**
Seniors, national organization, 4:20
- Canadian Charter of Rights and Freedoms**
Discussion, 5:25
Section 1 — Rights and freedoms in Canada, 5:26
Mandatory retirement, 3:12
- Canadian Council on Homemakers**
Seniors, home care, 6:24
- Canadian Medical Association (CMA)**
Health care, seniors, 4:19
Health Care for the Elderly: Today's Challenges, Tomorrow's Options: Report of the CMA Committee on the Health Care of the Elderly, Dorothy C.H. Ley, 4:19
- Canadian National Railways (CNR)**
Pensions, 2:32
Reference, 8:45
- Canadian Pension Commission**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, exhibits
Brief, 2:12
Copy of the slides used during the visual presentation, 2:12
Names of the Canadian Pension Commission with their date of appointment, expiry date of their commission and residence of appointment, 2:12
Pensions: Pensions for Death and Disability Related to Military Service, reference, 1:9
- Canadian Veterans Association of the United Kingdom**
Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, position
Patriotism, 2:32
Veterans pension
British government policy, 2:31, 38
Canadians
Citizenship, 2:30-1
Comments, 2:31, 39
Department of Veterans Affairs, London office, critics, 2:35
Financial assistance, trustees, history, 2:25-6
History, legislation, 2:36
- Aging in Canadian Society: A Survey, Mme Maureen Baker, attachée de recherches principale, Bibliothèque du Parlement, 3:5**
- Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer**
Chiffres, coûts, 2:19, 22, 23; 5:13, 20-1; 8:46
Création, 2:32
Critère, 2:19
- Aide étrangère**
Anciens combattants et personnes du troisième âge, pensions, aide, commentaires, 2:36-8
- Ainé(e)s**
Attitudes, sensibilisation du public, 4:8, 12-6; 6:10
Autonomie, interdépendance, obstacles, 4:9-10; 6:6, 11, 15, 18-9
Questionnaire, 6:9
Climat nordique, problèmes, 6:10
Communication, information, problèmes, 4:17; 6:16
Consultations, 4:10-2; 6:6-7
Définition, âge, 4:8, 13-4; 6:20, 28-9
Diversité, 4:9
Emploi, 3:11-2
Ethnicité, problèmes, conférence, 6:15-6
Etudes, 3:15, 18-9; 4:11-2; 6:7-13
Femmes, problèmes, 4:16-7; 6:18
Voir aussi
Femmes
Gérontologie, éducation, problèmes, 6:9-10, 21-3
Hommes, problèmes, 4:16-7
Loi, 6:13
Organismes nationaux, 4:20-1
Pauvreté, seuil, statistiques, femmes, hommes, 3:6, 7; 4:10
Pensions, futur, solutions, 3:6-9
Commentaires, 2:37
Voir aussi
Anciens combattants — Pensions
Politique nationale sur le troisième âge, 6:13, 28
Régimes alimentaires, 6:25-7
Retraite, 3:11-3
Revenus, élevés, raisons, 3:7
Rurales et urbaines, régions, différences, problèmes, 4:15-6; 6:27-8
Santé, 4:9-10; 6:27
Services
Distributeurs, aide, 6:12-3, 15
Initiatives, programmes, 4:10-2, 15, 21
Voir aussi
Troisième âge, ministère d'Etat
Logement, 3:13-4; 4:12, 20-1; 6:7, 18-9, 23-5
Sociaux et installations
Consommateurs, besoins, 3:14
Enlèvement de la neige, 3:14
Livraison à domicile, 3:14
Mode, industrie, 3:14
Transport, 3:14; 6:15
Voyage, industrie, 3:14
Soins de santé, problèmes, 3:9-11; 6:20-3
Institution, 6:19
Pénurie de lits, 5:19
Responsabilité, 4:19-21
Soins à domicile, provinces, étude, 3:15-6; 4:14, 18-9, 23-4
Soins spécialisés et paramédicaux, 3:17
Voir aussi
Santé, services
- Viellissement**
Augmentation, effets, raisons, 3:5-6, 8-9; 4:9
Espérance de vie, 3:5, 9, 12; 4:9; 6:18

- Canadian Veterans Association of the United Kingdom—Cont'd**
 Examination of Neilson Task Force report, *Service to the—Cont'd*
 Veterans pension—*Cont'd*
 Non resident in Canada requirement to return to Canada for one year, 2:18
 Discussions and correspondence
 Department of Veterans Affairs, minister, 2:25, 34, 40
 High Commissioner, London, office, meeting, statement, 2:25
 Effects, 2:20-4, 36
 Cases, numbers, poor, 2:20, 33-4
 Figures, estimation, costs, 2:25, 33, 39-40
 Reference, 5:12
 Reference, 8:46
- Canadian Veterans Overseas Fund**
See
 Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas
- Canadian Women's Club, London**
 Veterans and widows, assistance, role, 2:26
- Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, J. Douglas Hermann, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2**
- Carrothers, Del, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 1:13
- Casebook operations Analysis for the fiscal years 1984-85 through 1987-88**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, exhibit, 2:11
- Central America**
 Veterans pensions, figures, 2:30
- Chadderton, Cliff, National Council of Veterans Association, 8:22**
- Charter of Rights**
See
 Canadian Charter of Rights and Freedoms
- Chevrier, Hon. Lionel, former Minister of Transport**
 References, 8:32, 37, 39, 45
- Child Benefits: Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme/ report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, 1987, 3:15**
- Churches organizations**
 Seniors, programs, 4:17-8
- "Civilian POW Today", Isabel Cogan Krebs, Ex-POW-Bulletin, reference, 8:36**
- Civilian War Pensions and Allowances Act (CWA), (Bill C-64, 5th Session, 24th Parliament)**
 Discussion
 Eligibility, 8:18-9, 48
 Merchant seamen, 5:7; 8:34-5, 37-8, 42-3, 48, 50
See also
 Prisoners of war — Merchant seamen
- Aîné(e)s—Suite**
Voir aussi
 Population
- Aîné(e)s, Canada**
Voir
 Troisième âge, ministère d'Etat
- Aîné(e)s du Canada: une force dynamique, Aîné(e)s, références, 4:8-9, 11**
- Aitkens, M. Andrew, Loger une population vieillissante: guide et notes de conception, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1987, 6:7-8**
- Aldridge, M. Edward C., Secrétaire américain de l'Aviation, 8:36**
- Allemagne**
 Aîné(e)s, comparaison, Canada, 3:8
 Marins marchands, prisonniers de guerre, 8:31, 34
- Allocations aux anciens combattants, Loi**
 Amendements proposés, 2:18, 35, 40; 5:25
 Discussion, 5:8, 22, 26, 38
 Art. 31 — Description des anciens combattants, 5:24
 Art. 31(3) — Anciens combattants canadiens de la première ou de la seconde guerre mondiale, 5:24-5
 Art. 31(8) — Ancien combattant des Forces canadiennes, 5:25
 Dispositions, 5:14; 8:15-20
 Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer, critères, 2:19
 Civils, 8:18-9
 Marins marchands, 8:35, 37
 Non résident au Canada, 2:18
 Veuves et orphelins, 5:12-3
 Historique, but, 2:18, 36; 5:8; 7:13
Voir aussi
 Affaires des anciens combattants, ministère — Allocations aux anciens combattants
- Allocations aux anciens combattants, abrogeant la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et modifiant une autre loi en conséquence, Loi modifiant la Loi sur les pensions, Loi**
Voir
 Bill C-100
- Allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils, ministère des Affaires des anciens combattants, document, 8:44**
- Alzheimer**
 Fonds de recherche, 4:11
 Maladie, effets, 3:17; 4:15
- American Association of Retired Persons (AARP)**
 Aîné(e)s, organisme national, 4:20
 Définition, âge, 6:20
- Amérique centrale**
 Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30
- Amérique du sud**
 Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30

- Compensation for Former Prisoners of War Act (Bill C-92, 1st Session, 30th Parliament)**
 Amendment by Bill C-40, 1st Session, 32nd Parliament, reasons, 1:9-10
 Amendments proposed
 Prisoners of War widows pensions, calculation, 1:9
 Section 3 — Compensation payable to prisoners of war of another power, 1:16; 7:6
 Section 7.2 — Proportionate compensation payable to the widow in respect of deceased evaders or prisoners of war, 1:17
 Section 7.3 — Proportionate compensation payable to the children in respect of deceased evaders or prisoners of war, 1:17
 Discussion, 7:10, 14; 8:8, 11, 24
 Section 7.2 — Proportionate compensation payable to the widow in respect of deceased evaders or prisoners of war, 1:10, 12
 Provision, merchant seamen, 8:35
See also
 Bill C-100
 Statute Law (Military and Civilian War Pensions, Compensation and Allowances) Amendment Act, 1980
- Compensation for Former Prisoners of War Act and to amend another Act in relation thereto, Act to amend the Pension Act, the War Veterans Allowance Act, to repeal**
See
 Bill C-100
- Cools, Hon. Anne C., Senator (Toronto-Centre)**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 2:21, 30-2
- DVA**
See
 Veterans Affairs Department
- David, Hon. Paul, Senator (York)**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 1:19-20; 2:27-30; 7:11-4; 8:6, 12-5, 22-4, 26, 40, 44-5, 47-50
 Senior Citizens, examination, 6:12, 17-23, 26-8
- Day of Remembrance, Department of Veterans Affairs, 8:37**
- Dieppe, France**
See
 Prisoners of war — European Theatre — Dieppe
- Dieppe Veterans Prisoners of War Association**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, prisoners of war, position
 Bill C-100, compensation, amendment proposal, 7:6, 10
 Brief, 7:14
 Compensation, rates, 7:10, 12, 20-2
 History, 7:7-10
 Members, average age, figures, 7:11-2, 20; 8:11-2
 Veterans Independence Program, eligibility, criteria, 7:10-20
 Reference, 8:22
- Disabled and handicapped**
 Services, facilities, 3:14
- Doctors**
 Gerontology, education, problems, 6:9-10, 21-3
- Analyse de la jurisprudence pour les années financières de 1984-1985 à 1987-1988**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, document, 2:11
- Anciens combattants**
 Age moyen, 7:11
 Documents
 Décret du conseil C.P. 1974-723 daté du 26 mars 1974 concernant *Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure*, 2:14
 Mémoire concernant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, 2:14
 Pensions, taux, tableaux
 Allocations d'incapacité exceptionnelle, des allocations pour soins et des allocations pour vêtements, tableau, (tableau D), 2:11
 Allocations pour soins et pour vêtements et des allocations d'incapacité exceptionnelle — depuis 1914, annuel, (tableau E), 2:11
 Compensations maximales — article 36 de la Loi sur les pensions, (tableau C), 2:11
 Pensions pour invalidité, d'après l'annexe «A» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions, mensuels, (tableau A), 2:11
 Pensions pour les personnes à charges d'après l'annexe «B» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions, mensuels, (tableau B), 2:11
 Représentation des femmes par catégorie professionnelle, 2:14
 Statistiques sur les anciens combattants masculins au Canada, 2:12
 Historique, campagnes, patriotisme, 2:18, 32
 Pensions
 Accordées par erreur, 1:23
 Aide étrangère, commentaires, 2:37-8
 Anciens combattants, programme d'autonomie, admissibilités, 7:13-4; 8:15-20,24
 Service au Canada seulement, volontaires, 5:8-10, 15-6, 24-5; 8:15, 18, 45
 Veuves, épouses, 5:13-4, 26; 8:13-5
Voir aussi
 Anciens combattants, programme d'autonomie
 Anciens combattants britanniques, 2:31; 5:21
 Autres pays, exigences, immigrants, 10 ans de résidence, 2:27-30; 5:21-2; 7:13; 8:18-9
 Calcul, 1:18; 2:24, 39; 5:21; 8:24
 Allocation, maximum, couples mariés, montant, 2:21; 5:21
 Chiffres, 5:27-8
 Commentaires, 2:31, 39
 Distinction de service entre les sections, 5:27
 Installations médicales, programme des lits d'hôpitaux, 5:10-2, 19-20,24
 Manque de communication, cas, effets, 2:35; 5:23
 Non résident au Canada, 5:12-3
 Chiffres, estimation, 2:25, 28-30, 33; 5:12, 21
 Coûts, 2:33, 39-40
 Veuves, 2:33
 Royaume-Uni, effets
 Cas, description, nombres, pauvre, 2:20, 33-5; 5:18-9
 Chiffres, 2:21, 22
 Citoyenneté, droits, 2:30-1
 Finances, assistance, groupes de soutien, fonds de fiducie, 2:25-6
 Invalidité, cas, 2:19, 34
 Résidence obligatoire au Canada pour un an, 2:18
 Coûts, 2:22
 Effets, chiffres, 2:21-2

- Doyle, Hon. Richard J., Senator (North York)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 5:17, 20-2, 25-7
- du Plessis, Raymond, Law Clerk and Parliamentary Counsel of the Senate**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 5:24-6
- ET**
See
Prisoners of War — European Theatre
- Elderly people**
See
Seniors
- Employment**
Competition, 3:12
Older workers, implications, 3:11-3
Young, 3:12
- England**
Seniors, comparison, Canada, 3:8
- Europe**
Veterans pensions, figures, 2:30
- Everett, Hon. Douglas D., Senator (Fort Rouge)**
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 4:7
- Ewins, Des, Editor, P.O.W. Journal, National Prisoners of War Association (European Theatre)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 1:18-9, 20-3; 8:10-25, 49
- Ex-POW-Bulletin, Isabel Cogan Krebs, "Civilian POW Today", reference, 8:36**
- Expression, National Advisory Council on Aging, newsletter, 6:11**
- Fish**
Seniors, diets, 6:26
- Fisher, Doug, Private Citizen (Personal presentation)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
Discussion, 8:44-6, 49, 51
Statement, 8:37-39
- Fletcher, Susan, Director, National Advisory Council on Aging**
Senior Citizens, examination
Discussion, 6:5, 8, 14-29
Statement, 6:5-14
- Foreign aid**
Veterans and seniors, pensions, help, comments, 2:36-8
- France**
Seniors, comparison, Canada, 3:8
Veterans pensions, 2:27-8
- Anciens combattants—Suite**
Pensions—*Suite*
Manque de communication, cas, effets—*Suite*
Royaume-Uni, effets—*Suite*
Résidence obligatoire au Canada pour un an—*Suite*
Législation, changement, proposition, historique, 2:35-6, 40-1
Revenu, pension de vieillesse, montant, 2:22-3
Veuves, 2:19
Prisonniers de guerre, compensation, 1:16-7
Anciens combattants, programme d'autonomie, admissibilité, 7:10-20; 8:8-9, 15-7, 24, 46
Voir aussi plus haut
Pensions — Anciens combattants, programme d'autonomie
Aviation, marine, 1:21
Calcul, taux, échelle, augmentation, 1:16, 21, 22; 7:10, 12, 21-2; 8:9-12, 22-4
Non résident au Canada, 2:20
Manque de communication, effets, 2:20, 34
Veuves, 2:20
Théâtres européen et d'extrême-orient, comparaison, 1:13-4; 7:20; 8:9-10, 22-3
Traumatisme, 8:12-3
Veuves, 1:17; 8:9, 20-2
Calcul, 1:7-14
Anomalie créée par le ministère, 1:12-3
Injustices, correction, 1:13, 15
Information concernant, difficulté à obtenir, 1:23
Situation financière, impact, 1:7-9, 13, 14
Voir aussi
Prisonniers de guerre
Recommandations, 8:49
Revenus, 1:19, 21, 22; 8:17
Voir aussi
Affaires des anciens combattants, ministère — Allocations aux anciens combattants
Statistiques, hommes, 4:9
- Anciens combattants, ministère**
Voir
Affaires des anciens combattants, ministère
- Anciens combattants, nous nous souvenons, 1981, rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences**
Recommandations, 1:10
Référence, 5:7
- Anciens combattants, programme d'autonomie (PAAC)**
Admissibilité, 7:10-1, 13-4; 8:15-20, 24, 43
Marins marchands, 8:36, 46, 48
Prisonniers de guerre non admissibles, excluant ceux qui touchent une pension d'invalidité, 1:18; 7:10-2, 14-20; 8:8-9, 15-7, 46
Proposition, 1:17
Service au Canada seulement, volontaires, 5:8-10, 15; 8:15, 46
Veuves, 8:9, 13-5
Amélioration, modèle, 5:8; 6:8
Demande, variations dans différentes régions, 1:20
Epouse, revenus, 1:18-9
Extension à survivre, époux, proposition, 1:18
Soins à domicile, 3:11, 15; 4:14; 5:11; 6:15; 8:9
- Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, position, références, 5:8, 9

- Fraser, Arthur, Director, Montreal Chapter, Dieppe Veterans Prisoners of War Association**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 7:16-7, 21
- GIS**
See
Guaranteed Income Supplement
- Garceau, Gaston, 1st Dominion Vice-President, Royal Canadian Legion**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, statement, 5:10-1
- Geneva Convention of 1906**, 7:9; 8:31
- Germany**
Merchant seamen, prisoners of war, 8:31, 34
Seniors, comparison, Canada, 3:8
- Gigantès, Hon. Philippe Deane, Senator (De Lorimier)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 1:12-3
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:6-7
- Giguère, Georges, National President, Dieppe Veterans Prisoners of War Association**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
Discussion, 7:10-23
Statement, 7:6-10
Reference, 8:22
- Glynn, Peter, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion Branch, Department of National Health and Welfare**
Senior Citizens, examination
Discussion, 4:12-21
Statement, 4:7-8, 10-2
- Golden age**
See
Seniors
- Gordon, Donald, former President, Canadian National Railways**, 8:45
- Government of Canada**
Merchant seamen, treatment, World War II, 8:31-2, 37, 39, 40
- Griezic, Foster, Professor, Department of History, Carleton University**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 8:45, 50
References, 8:27, 36-7, 50
- Guaranteed Income Supplement (GIS)**
Seniors, 3:6-8
Veterans, 5:9; 8:16
See also
Old Age Pension
- Anciens combattants qui avancent en âge, programme**
Voir
Anciens combattants, programme d'autonomie
- Angleterre**
Aîné(e)s, comparaison, Canada, 3:8
- Antilles**
Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30
- Association canadienne de gérontologie**
Aîné(e)s, organisme national, 4:20
- Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, position
Anciens combattants, pension
Canadiens
Citoyenneté, 2:30-1
Commentaires, 2:31, 39
Finances, assistance, fiducies, historique, 2:25-6
Historique, législation, 2:36
Ministère des Affaires des anciens combattants, bureau de Londres, critique, 2:35
Non résident au Canada, résidence obligatoire au Canada pour un an, 2:18
Chiffres, estimation, coûts, 2:25, 33, 39-40
Discussions et correspondance
Haut-Commissaire, Londres, bureau, réunion, déclaration, 2:25
Ministère des Affaires des anciens combattants, ministre, 2:25, 34, 40
Effets, 2:20-4, 36
Cas, nombres, pauvre, 2:20, 33-4
Référence, 5:12
Politique du gouvernement britannique, 2:31, 38
Patriotisme, 2:32
Référence, 8:46
- Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, prisonniers de guerre, position
Anciens combattants, programme d'autonomie, admissibilité, critères, 7:10-20
Bill C-100, indemnisation, proposition, modification, 7:6, 10
Compensation, taux, 7:10, 12, 20-2
Historique, 7:7-10
Membres, âge moyen, chiffres, 7:11-2, 20; 8:11-2
Mémoire, 7:14
Référence, 8:22
- Association médicale canadienne**
Soins de santé, aîné(e)s, 4:19
Soins de santé pour gens âgés: les défis d'aujourd'hui, des solutions pour demain: rapport du Comité des soins de santé pour gens âgés de l'Association médicale canadienne, Mme Dorothy C.H. Ley, 4:19
- Association nationale anti-pauvreté**
Aîné(e)s, logement, 6:25

- Hannington, Fred, Secretary, Royal Canadian Legion**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
Discussion, 5:15, 27
Statement, 5:12-3
- Hansin, Signy, Executive Director, Seniors Secretariat, Health Services and Promotion Branch, Department of National Health and Welfare**
Senior Citizens, examination
Discussion, 4:13-4, 16-7, 20-2
Statement, 4:8-10
- Health**
Definition, 4:9
- Health, Welfare and Science, Standing Senate Committee**
They Served-We Care, 1981, report
Recommendations, 1:10
Reference, 5:7
- Health and Welfare Department**
See
National Health and Welfare Department
- Health care**
Caregivers, translation, support, 6:12-3
Responsibility, 4:19-21
Seniors, costs, future, problems, 3:6, 9-11; 6:20-3
Home care, provincial, study, 3:10-1, 15-6, 23-4
Nursing homes, 3:10; 6:19
Private, comments, 3:18
Quality care and paramedical services, 3:17
- Health Care for the Elderly: Today's Challenges, Tomorrow's Options: Report of the CMA Committee on the Health Care of the Elderly, Dorothy C.H. Ley, 4:19**
- Hees, Hon. George, Minister of Veterans Affairs and Minister of State (Seniors)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, references, 5:11; 7:10; 8:43
Merchant seamen, prisoners of war, 8:26, 36-7, 40
Non resident in Canada, requirement to return to Canada for one year, 2:25, 33-4, 37, 40
Veterans Independence Program, 8:18, 43
Senior Citizens, examination, Minister of State for Seniors, nomination, consultation, responsibility, 4:7-8, 10
- Hermann, J. Douglas, Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, 1:14; 7:8,10,20; 8:8,16, 40-2**
- Hermann Commission Report**
See
Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II
- House of Commons**
Veterans pensions, comments, 2:38-9
- Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, prisonniers de guerre, position
Allocations aux anciens combattants, dispositions, 8:15-20
Anciens combattants, programme d'autonomie, admissibilité, 1:17; 8:8-9,15-20
Prisonniers de guerre, 8:15-7
Service au Canada seulement, 8:15, 18
Veuves, paiements aux conjoints survivants, 1:18; 8:13-5
Compensation
Pension et indemnité, prolongement au conjoint survivant, 1:17
Taux, échelle, augmentation, 1:16; 8:9-12
Veuves, indemnité proportionnelle, paiement rétroactif, 1:17
Considéré comme disparu, 1:16-7
Croix-Rouge, échange, 1:16
Document, *Comparaison des avantages*, 8A:1-2
Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, amendement par Bill C-40, 1^{re} session, 32^e législature, position, 1:9; 8:8
Marins marchands, 8:10
Membres, chiffres, 8:11-2, 17
Mémoire, 8:8
Ministère des Affaires des anciens combattants, juridictions, égalité, 1:18
Pension, Loi, veuves, clarification, 8:10, 20-2
Traumatisme, 8:12-3
Référence, 7:10; 8:22
- Assurance-chômage**
Amendement législatif, prestations à un homme dont la femme était morte à l'accouchement, référence, 2:35
- Australie**
Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:27, 29, 30; 5:22
- Autonomie des aîné(e)s, Programme d'aide**
Voir
Troisième âge, ministère d'Etat — Initiatives — Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s
- Autonomie des anciens combattants, Programme**
Voir
Anciens combattants, programme d'autonomie
- Aviation royale du Canada, référence, 2:35**
- Baker, Mme Maureen, attachée de recherches principale, Bibliothèque du Parlement**
Aging in Canadian Society: A Survey, 3:5
Gens du troisième âge, étude
Discussion, 3:15-9
Exposé, 3:5-15
- Banks, M. Hal, Syndicat international des marins**
Marins marchands, 8:30, 45
- Bataille de l'Atlantique**
Marins marchands, 8:29, 33, 37, 42, 49
- Battle, M. Ken, Profil de la pauvreté, 1988, Conseil national du bien-être social, références, 3:6, 7**
- Belgique**
Anciens combattants, pensions, 2:27-8

- Housing**
Seniors, 3:6, 13-4; 4:20-1; 6:7, 18-9, 23-5
- Housing an Aging Population: Guidelines for Development and Design**, Andrew Aitkens, National Advisory Council on Aging, 1987, 6:7-8
- Housing Choices for Older Canadians**, Canada Mortgage and Housing Corporation, 4:12
- Human Rights, House of Commons Standing Committee**
Discrimination among older workers, 3:15
National Advisory Council on Aging, presentation, 6:12
- Independent Living: What Are the Barriers?**, National Advisory Council on Aging, 6:9
- India**
Veterans pensions, figures, 2:30
- Industrial Inquiry Commission concerning matters relating to the Disruption of Shipping on the Great Lakes, the St. Lawrence River System and Connecting Waters**, Thomas Grantham Norris, report, 1963, 8:45
- Info-age**, National Advisory Council on Aging, statistical bulletin, 6:11
- Information for the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs**, Standing Committee on Veterans Affairs of the House of Commons, 8:21-2
- International Monetary Fund, Long Term Trends in Social Expenditure in the Group of Seven Major Industrial Countries, 1980-2025**, 1986, reference, 3:8
- Italy**
Veterans pensions, 2:27-8
- Japan**
Merchant seamen, prisoners of war, 8:31
- Johnson, Dulcie, Women's Brief Chairman, National Prisoners of War Association (European Theatre)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public*, *Veterans*, discussion, 1:22
- Johnson, G.L.C., Director, Merchant Seamen**
Letter dated June 27, 1946, reference, 8:32
- Kid (The) Who Couldn't Miss**, National Film Board
Inquiry
Comments, 2:41
Letter from R.W. Bradford, Associate Director, National Aviation Museum, dated October 15, 1987 to Committee Chairman, 2:8, 2A:1-3
Meeting in camera, 2:6-10
- Krebs, Isabel Cogan, "Civilian POW Today", Ex-POW-Bulletin**, reference, 8:36
- Labour force**
Older workers, 3:6, 11-3
- Bell, M. Keith, directeur de cabinet du ministre, ministère des Affaires des anciens combattants**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public*, *anciens combattants*, anciens combattants, pensions, non résident au Canada, résidence obligatoire au Canada pour un an, cas, référence, 2:34
- Bentley, M. R.T., directeur par intérim, Rédaction législation et politique, Pensions et programmes sociaux et de santé, ministère des Affaires des anciens combattants**
Lettre à M. John Bray datée du 18 septembre 1986, concernant marins marchands, bénéfiques, 8:35-6
- Bill C-40, 1^{re} session, 32^e législature**
Voir
Pensions, l'indemnisation et les allocations relatives à la guerre, aux militaires et aux civils, Loi de 1980 modifiant la législation
- Bill C-64, 5^e session, 24^e législature**
Voir
Pensions et allocations de guerre pour les civils, Loi
- Bill C-92, 1^{re} session, 30^e législature**
Voir
Bill C-100
Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi
- Bill C-100 — Loi modifiant la Loi sur les pensions, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, abrogeant la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et modifiant une autre loi en conséquence**
Disposition, dualité, 8:20
Modification, proposition, 7:6
- Bonnell, honorable Lorne, sénateur (Murray River), vice-président du Sous-comité**
Affaires des anciens combattants, Sous-comité, 1:5-6
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public*, *anciens combattants*, 1:10-2, 15, 18-9, 21-3; 7:14-20, 22
Procédure, 1:10
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:10; 4:4-7
- Boyce, Mme Margery, conseillère spéciale-politiques, Cabinet du ministre d'Etat pour le troisième âge**
Gens du troisième âge, étude, discussion, 4:21-2
- Bradford, M. R.W., directeur associé, Musée national de l'aviation**
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, lettre datée du 15 octobre 1987 pour Comité, président, 2:8, 2A:1-3
- Broadbent, M. David, sous-ministre, ministère des Affaires des anciens combattants**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public*, *anciens combattants*, documents
Lettre adressée à tous les directeurs et chefs de direction générale et de division datée du 4 janvier 1988, concernant la division des services intégrés, 2:14
Lettre adressée au sénateur Marshall datée le 26 février 1988, 2:14
Note de service adressée à tout le personnel datée le 20 novembre 1987 au sujet de la réorganisation, 2:15

- Labour force—Cont'd**
Women, 3:7, 8
- Laing, Hon. Arthur, former Minister of Veterans Affairs**
Merchant seamen, prisoners of war, reference, 8:41
- Large, Robert, Past President, National Prisoners of War Association (European Theatre)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 1:13-5, 19-23; 8:11-7, 19-20, 22-3
- Ley, Dorothy C.H., Health Care for the Elderly: Today's Challenges, Tomorrow's Options: Report of the CMA Committee on the Health Care of the Elderly**, 4:19
- Liveable Winter Cities Association, Charlotte Stuart Matthews, editor**, bulletin, 6:11
- Long Term Trends in Social Expenditure in the Group of Seven Major Industrial Countries, 1980-2025, International Monetary Fund, 1986**, reference, 3:8
- Lou Gehrig**
Disease, 8:17
- MacDonald, Bruno, Service Officer, National Prisoners of War Association (European Theatre)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 1:12, 21
- MacDonald, the late Hon. Daniel Joseph, former Minister of Veteran Affairs**
Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, J. Douglas Hermann, 7:8
- MacDonald, Hon. Finlay, Senator (Halifax)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 5:15-6, 20, 27
- MacDonald, Gordon, Private Citizen (Personal presentation)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 8:26
- MacDougall, Hon. Barbara, Minister of State for the Status of Women**
Senior women issues, report, consultations, 4:11
- McElman, Hon. Charles, Senator (Nashwaak Valley)**
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:9
- Manitoba**
Seniors, housing, 6:25
- Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St. George's-St. Barbe), Committee Chairman**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
Civilian War Pensions and Allowances Act, eligibility, 8:18-9, 48, 50
Letter dated February 26, 1988 from David Broadbent, Deputy Minister, exhibit, 2:14
- CCNTA**
Voir
Conseil consultatif national sur le troisième âge
- CN**
Voir
Canadien national, Chemins de fer
- Campbell, M. Thane A., ancien Commissaire en chef des réclamations de guerre**
Rapport, 7:7, 9, 10
- Canada Housing Design Council**
Voir
Conseil canadien de l'habitation
- Canadian Veterans Association of the United Kingdom**
Voir
Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne
- Canadien national, Chemins de fer (CN)**
Pensions, 2:32
Référence, 8:45
- Canadian Women's Club, London**
Anciens combattants canadiens, veuves, aide, rôle, 2:26
- Canadiens (Les) prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, M. J. Douglas Hermann**, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2
- Carrothers, M. Del, adjoint législatif, ministère des Affaires des anciens combattants**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 1:13
- Chadderton, M. Cliff, Conseil national des associations des anciens combattants**, 8:22
- Chambre des communes**
Anciens combattants, pensions, commentaires, 2:38-9
- Charte canadienne des droits et libertés**
Discussion, 5:25
Art. 1 — Droits et libertés au Canada, 5:26
Retraite obligatoire, 3:12
- Chevrier, honorable Lionel, ancien ministre des Transports**
Références, 8:32, 37, 39, 45
- Choix (Un) de logements pour les canadiens âgés, Société canadienne d'hypothèques et de logement**, 4:12
- Chômage**
Jeunes, élevé, 3:11
- Citoyenneté, Loi**
Voir
Royaume-Uni — Citizenship Act of 1981

- Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St. George's-St. Barbe), Committee Chairman—Cont'd**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the—Cont'd*
 Procedure, 1:7, 10, 12, 13, 15, 19, 20, 23; 2:17-8, 20, 30, 32, 36, 40-1; 5:7, 11-2, 24, 28; 7:6, 10-1, 16, 19, 22-3; 8:8, 11-3, 16-7, 24-6, 36, 40, 43, 45, 47, 49, 51
 Recommendations, 8:49
Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, J Douglas Hermann, 8:16, 41
They Served-We Care, 1981, report of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, reference, 8:9
 Veterans pensions and benefits, 2:34, 38; 8:17, 46
 Assistance of Needy Canadian Veterans Overseas Fund, 2:19; 8:46
 Average age, 7:11
 Calculation, 1:18; 2:39
 Allowance, maximum, married couples, amount, 2:21; 5:21
 Cases, problems, 5:23
 Disability, case, letter from Canadian Veterans' Association of the United Kingdom, solution, reference, 2:35
 Figures, 2:29-30; 5:27-8; 8:17
 Hospitals beds, 5:24
 Income, 1:19, 21, 22
 Merchant seamen, benefits, 5:26; 8:35-6, 44-5, 47-8, 50
 Newfoundland Forestry Unit, 8:19, 35-6, 45
 Non resident in Canada requirements to return to Canada for one year
 Cases, poor, numbers, Department of Veterans Affairs minister, consultations, 2:33-4
 Costs, 2:22
 Motion, to abolish requirement, 2:35, 40
 Refusal, reason, excuses, history, 2:35-6
 Speech, March 1, 1988, references, 2:18, 25
 Other countries, 2:27-8; 5:22
 Pension Act, clarification, widows, 8:20-2
 Prisoners of War, 7:12, 20
 Calculation, rates, scale, increases, 1:17, 20-1; 7:10, 21-2; 8:10-2, 22-4
 Widows, 1:10-5
 Cases, 5:23; 8:17
 Compensation for Former Prisoners of War Act, 7:14
 Non resident in Canada, lack of communication, effects, 2:20, 34
 Trauma, 8:13
 Veterans Independence Program, eligibility, 7:12, 16-9; 8:15-7, 24, 48
 United Kingdom, old age pension, amount, 2:23-4, 34
 Veterans Independence Program, 1:20; 8:12
 Eligibility, 8:15-20, 24
 Canada service only volunteer group, 5:15; 8:15, 18
 Merchant seamen, 8:35-6, 48
 Spouses, widows, 5:26; 8:14-5
 War Veterans Allowance, history, provisions, 7:13; 8:15-20, 44, 48
 Guaranteed Income Supplement, 8:16
 Old Age Security, 8:16
 World War I, 8:16
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:40
 Letter from R.W. Bradford, Associate Director, National Aviation Museum, dated October 15, 1987, 2:8, 2A:1-3
 Procedure, 4:6-7; 7:6
 Senior Citizens, examination
 Attitudes, 4:13-4
 Definition, age, 4:13; 6:20, 28-9
- «Civilian POW Today», Mme Isabel Cogan Krebs, *Ex-POW-Bulletin*, référence, 8:36
- Colombie-Britannique**
 Aîné(e)s, soins à domicile, 6:24
- Commission canadienne des pensions**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, documents
 Mémoire, 2:12
 Nom des membres de la Commission canadienne des pensions, avec la date de leur nomination, la date de fin de leur mandat et la durée de leur nomination, 2:12
 Reproduction des diapositives présentées, 2:12
Pensions pour invalidité et décès liés au service militaire, référence, 1:9
- Commission d'enquête industrielle chargée d'examiner les événements qui ont entraîné la désorganisation de la navigation sur les Grands Lacs et dans le réseau du Saint-Laurent et des canaux fluviaux**, M. Thomas Grantham Norris, rapport, 1963, 8:45
- Commission des réclamations de guerre, seconde guerre mondiale**, M. Thane A. Campbell, ancien Commissaire en chef des réclamations de guerre, rapport, 7:7, 9, 10
- Commission Hermann**
 Voir
Canadiens (Les) prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale
- Conseil canadien de l'habitation**
 Conseil consultatif national sur le troisième âge, réunions, 6:7
- Conseil canadien des services d'auxiliaires familiaux**
 Aîné(e)s, soins à domicile, 6:24
- Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme**
 Aîné(e)s, question, rapport, consultations, 4:11-2
- Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA)**
Conseil consultatif national sur le troisième âge 1980-85, 6:7
 Création, membres, budget, 6:5-6, 16-7
Expression, bulletin, 6:11
 Gens du troisième âge, étude, position
 Autonomie, interdépendance, obstacles, questionnaire, 6:6,8-10, 15, 18-9
 Climat nordique, problèmes, 6:10
 Communication, information, 6:16
 Définition, âge, 6:20
 Distributeurs de soins, aide, 6:12-3, 15
 Ethnicité et le troisième âge, problèmes, conférence, 6:15-6
 Gérontologie, éducation et le vieillissement, 6:9-10, 21-3
 Logement, 6:7, 18-9, 23-5
 Loi, 6:13
 Mandat, 4:11, 20; 6:6-14, 28
 Colloques régionaux, programme appelé *Ecoute un peu*, 6:7
 Politique nationale sur le troisième âge, 6:13, 28
 Présentation au Comité permanent de la Chambre des communes
 Droits de la personne, 6:12
 Santé nationale et du bien-être social, 6:12, 20
 Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s, 6:15
 Programme d'autonomie des anciens combattants, 6:8
 Rapports, énoncés de position, 6:7-13

- Marshall, Hon. Jack, Senator (Humber-St. George's-St. Barbe), Committee Chairman—Cont'd**
 Senior Citizens, examination—Cont'd
 Diets, 6:25-6
 Life span, 3:10
 Mandate, future, 3:18-9; 4:13, 19-20; 6:14
 National Advisory Council on Aging, 6:16-7, 28
 National organizations, 4:20
 Pensions, age eligibility, effects, 3:16-7
 Procedure, 3:5-7, 15, 18-9; 4:7, 12, 22; 6:5-6, 14, 22, 29
 Services
 Home care, 4:18-9, 21-2
 Provinces, 3:15-6
 Newfoundland, 6:23, 25
 Ontario Home Care Program, 4:19; 6:23
 Studies, 3:15-6
 Universality, 3:15
 Veterans Independence Program, 3:11, 15; 4:14; 6:8, 14
 Housing, 6:23-5
 New industry, 3:18
 Paramedical, 3:17; 6:24
 Quality care, 3:17
 Studies, 3:15, 18-9
 Urban and rural, differences, problems, 6:27
- Mather, Janet, Service Officer, Royal Canadian Legion**
 Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, discussion, 2:27
- Matthews, Charlotte Stuart, President, National Advisory Council on Aging**
Liveable Winter Cities Association, newsletter, editor, 6:11
 Reference, 6:14
- Mercer, Percy, National Secretary, Canadian Veterans' Association of the United Kingdom**
 Biographical note, 2:26
 Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
 Discussion, 2:19, 21-4, 27-8, 30-6, 38-41
 Statement, 2:18-21, 24-6
 Reference, 8:46
- Merchant seamen**
See
 Prisoners of War — Merchant seamen
 World War II — Merchant seamen
- Mexico**
 Veterans pensions, figures, 2:30
- Milner, Marc, North Atlantic Run: the Royal Canadian Navy and the Battle for the Convoys, 8:32**
- Molson, Hon. Hartland de M., Senator (Alma)**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 7:19
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:8-9
 Senior Citizens, examination, 3:15-7; 4:14-8, 20-1
- Muir, Hon. Robert, Senator (Cape Breton-The Sydneys)**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 2:20, 36-41
- Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA)—Suite**
 Gens du troisième âge, étude, position—*Suite*
 Rapports, énoncés de position—*Suite*
 Personnes âgées et les prises de décisions, 6:7
 Soins de longue durée, 6:11
 Technologie et le vieillissement, 6:11-2
 Régimes alimentaires, 6:25-7
 Santé, promotion, 6:15, 27
 Sensibilisation du public, 6:10, 13
 Système de soins de santé, problèmes, 6:20-3
 Soins à domicile, 6:23-4
 Transport, 6:15
Info-âge, bulletin de données statistiques, 6:11
Loger une population vieillissante: guide et notes de conception, M. Andrew Aitkens, 1987, 6:7-8
Portrait des aînés canadiens, titre provisoire, 6:13
Vers une politique de soutien communautaire pour les Canadiens: document d'étude, 1986, 6:8
Vie autonome: quels en sont les obstacles?, 6:9
- Conseil consultatif national sur le troisième âge 1980-85, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 6:7**
- Conseil national des associations des anciens combattants**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, anciens combattants, pension
 Recommandation, 1:20
 Volontaires qui n'ont servi qu'au Canada, références, 5:8,9
 Référence, 8:22
- Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté, 1988, M. Ken Battle, références, 3:6, 7**
- Convention de Genève de 1906, 7:9; 8:31**
- Cools, honorable Anne C., sénateur (Toronto-Centre)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 2:21, 30-2
- Croix d'argent**
 Bataille de l'Atlantique, marins marchands, mères, 8:26-7, 29, 46
- Croix-Rouge**
Voir
 Prisonniers de guerre — Croix-Rouge
- David, honorable Paul, sénateur (York)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 1:19-20; 2:27-30; 7:11-4; 8:6, 12-5, 22-4, 26, 40, 44-5, 47-50
 Gens du troisième âge, étude, 6:12, 17-23, 26-8
- Décrets du conseil**
 C.P. 14-3550 daté du 19 mai 1941, 8:34
 C.P. 1974-723 daté du 26 mars 1974 concernant *Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure*, 2:14
 C.P. 3227 daté du 3 mai 1945 concernant *Indemnité spéciale aux marins marchands*, 8:31, 34, 39
- Défense nationale, ministère**
 Marins marchands, marins, statistiques, 8:29
- Deuxième conférence canadienne sur le vieillissement (Ottawa, 24 au 27 octobre 1983), 6:7**

Musgrove, Dorothy, Widow of Past-President, National Prisoners of War Association (European Theatre)

- Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
 Discussion, 1:11-3, 22-3
 Statement, 1:7-10

NACA

See

National Advisory Council on Aging

NRMA

See

National Resources Mobilization Act

National Advisory Council on Aging (NACA)

- Creation, members, budget, 6:5-6, 16-7
 Expression, newsletter, 6:11
 Housing an Aging Population: Guidelines for Development and Design, Andrew Aitkens, 1987, 6:7-8
 Independent Living: What Are the Barriers?, 6:9
 Info-age, statistical bulletin, 6:11
 National Advisory Council on Aging 1980-85, 6:7
 Portrait of Canada's Seniors, tentative title, 6:13
 Senior Citizens, examination, position
 Caregivers, support, 6:12-3, 15
 Communication, information, 6:16
 Definition, age, 6:20
 Diets, 6:25-7
 Ethnicity and aging, problems, conference, 6:15-6
 Gerontology, education and aging, 6:9-10, 21-3
 Health, promotion, 6:15, 27
 Health care system, problems, 6:20-3
 Home care, 6:23-4
 Housing, 6:7, 18-9, 23-5
 Independent living, interdependence, barriers, questionnaire, 6:6, 8-10, 14, 18-9
 Law, 6:13
 Mandate, 4:11, 20; 6:6-14, 28
 Regional meetings, program called *Listen to Me*, 6:7
 National policy on aging, 6:13, 28
 Northern climate, concerns, 6:10
 Presentation to the House of Commons Standing Committee on Human rights, 6:12
 National Health and Welfare, 6:12
 Public awareness, 6:10, 13
 Reports, position papers, 6:7-13
 Long term care, 6:11
 Seniors and Decision Making, 6:7
 Technology and aging, 6:11
 Seniors Independence Program, 6:15
 Transportation, 6:15
 Veterans Independence Program, 6:8
 Toward a Community Support Policy for Canadians: a Discussion Paper, 1986, 6:8

National Advisory Council on Aging 1980-85, National Advisory Council on Aging, 6:7

National Anti-Poverty Association

Seniors, housing, 6:25

Deuxième guerre mondiale

- Anciens combattants
 Age moyen, 7:11
 Pensions, historique, 5:8
 Non résident au Canada, effets, 2:21, 36
 Voir aussi
 Anciens combattants — Pensions
 Marins, chiffres, 8:29, 33, 42, 45
 Marins marchands, historique, 8:27-8, 30-9, 44, 50
 Pensions, service de 180 jours, admissibilités, 1:21; 5:26-7; 8:10, 18, 37-8, 46-8
 Statistiques, volontaires, 8:37, 42
 Voir aussi
 Prisonniers de guerre — Marins marchands

Dieppe, France

Voir

Prisonniers de guerre — Théâtre Européen — Dieppe

Documentation à l'intention du Comité permanent des Affaires des anciens combattants, Chambre des communes, Comité permanent des Affaires des anciens combattants de la Chambre des communes, 8:21-2

Doyle, honorable Richard J., sénateur (North York)

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 5:17, 20-2, 25-7

Droits de la personne, Comité permanent de la Chambre des communes

Discrimination exercée contre les travailleurs âgés, 3:15
 Conseil consultatif national sur le troisième âge, présentation, 6:12

du Plessis, M. Raymond, légiste et conseiller parlementaire du Sénat

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 5:24-6

Emploi

Compétition, 3:12
 Jeunes, 3:12
 Travailleurs âgés, implications, 3:11-3

Etats-Unis

Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:27, 29, 30; 5:13, 22
 Marins marchands, bénéfice, extension, 8:27, 36, 40, 43, 50
 Prisonniers de guerre, organisation, statistiques, 8:36, 43

Europe

Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30

Everett, honorable Douglas D., sénateur (Fort Rouge)

Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 4:7

Ewins, M. Des, rédacteur en chef, P.O.W. Journal, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 1:18-9, 20-3; 8:10-25, 49

- National Aviation Museum**
Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, letter dated October 15, 1987 from R.W. Bradford, Associate Director to Committee Chairman, 2:8, 2A:1-3
- National Council of Veterans Association**
 Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, veterans pension
 Canada service only volunteer group, references, 5:8, 9
 Recommendation, 1:20
 Reference, 8:22
- National Council of Welfare, Poverty profile, 1988, Ken Battle**, references, 3:6, 7
- National Defence Department**
 Merchant seamen, sailors, statistics, 8:29
- National Health and Welfare, House of Commons Standing Committee**
 Health costs, increases, study, 3:15
 National Advisory Council on Aging, presentation, 6:12, 20
- National Health and Welfare Department**
Aging: Shifting the Emphasis, Health Services and Promotion Branch 4:12
 Canada service only volunteer group, 5:15
 Definitions, health, seniors, term, 4:8, 9, 13
 National Advisory Council on Aging, advice, 6:6
See also
 National Advisory Council on Aging
See also
 Seniors, Ministry of State
- National Prisoners of War Association (European Theatre)**
 Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, prisoners of war, position
 Brief, 8:8
 Compensation
 Aggregate pension and compensation, continuation to surviving spouse, 1:17
 Rates, scale, increases, 1:16; 8:9-12
 Widow's proportionate, retroactive payment, 1:17
 Compensation for Former Prisoners of War, amendment by Bill C-40, 1st Session, 32nd Parliament, position, 1:9; 8:8
 Department of Veterans Affairs, jurisdictions, equality, 1:18
 Document, *Comparison of Benefits*, 8A:1-2
 Listed as missing in action, 1:16-7
 Members, figures, 8:11-2, 17
 Merchant seamen, 8:10
 Pension Act, widows, clarification, 8:10, 20-2
 Red Cross exchange, 1:16
 Trauma, 8:12-3
 Veterans Independence Program, eligibility, 1:17; 8:8-9, 15-20
 Canada Service Only, 8:15, 18
 Prisoners of war, 8:15-7
 Widows, payment to surviving spouse, 1:18; 8:13-5
 War Veterans Allowance, provisions, 8:15-20
 Reference, 7:10; 8:22
- National Resources Mobilization Act (NRMA)**
 Discussion, term "volunteer", 5:16
- New Horizons Program**
 Seniors, national organization, 4:20
- Ex-POW-Bulletin, Mme Isabel Cogan Krebs, «Civilian POW Today»**, référence, 8:36
- Expression, Conseil consultatif national sur le troisième âge**, bulletin, 6:11
- Femmes**
 Distributrices de soins, 6:12
 Main-d'oeuvre, pensions, 3:7, 8
 Programmes, 4:17
 Questions, consultations, 4:11-2
 Seuil de la pauvreté
 Aîné(e)s, statistiques, 3:6, 7; 4:10
 Mères célibataires, 3:7
 Soins à domicile, 3:11
Voir aussi
 Population
- Fisher, M. Doug, à titre privé (présentation personnelle)**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
 Discussion, 8:44-6, 49, 51
 Exposé, 8:37-39
- Fletcher, Mme Susan, directrice, Conseil consultatif sur le troisième âge**
 Gens du troisième âge, étude
 Discussion, 6:5, 8, 14-29
 Exposé, 6:5-14
- Fonds monétaire international, Long Term Trends in Social Expenditure in the Group of Seven Major Industrial Countries, 1980-2025, 1986**, référence, 3:8
- Fonds pour les anciens combattants canadiens d'outre-mer**
Voir
 Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer
- France**
 Aîné(e)s, comparaison, Canada, 3:8
 Anciens combattants, pensions, 2:27-8
- Fraser, M. Arthur, directeur, section de Montréal, Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 7:16-7, 21
- Garceau, M. Gaston, 1^{er} vice-président national, Légion royale canadienne**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, exposé, 5:10-1
- Gens du troisième âge**
Voir
 Aîné(e)s
- Gigantès, honorable Philippe Deane, sénateur (De Lorimier)**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 1:12-3
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:6-7

- New Horizons Program—Cont'd**
See also
 Seniors, Ministry of State — Initiatives — New Horizons Program
- New Zealand**
 Veterans pensions, figures, 2:27, 30
- Newfoundland**
 Seniors, housing, 6:23-5
 Residential Rehabilitation Assistance Program, 6:25
- Newfoundland Forestry Unit**
 Civilian war allowances, comparison, 8:19, 35-6, 45
- Norris Inquiry**
See
Industrial Inquiry Commission concerning matters relating to the Disruption of Shipping on the Great Lakes, the St. Lawrence River System and Connecting Waters
- Norris, Thomas Grantham, Industrial Inquiry Commission concerning matters relating to the Disruption of Shipping on the Great Lakes, the St. Lawrence River System and Connecting Waters, report, 1963, 8:45**
- North Atlantic Run: the Royal Canadian Navy and the Battle for the Convoys, Marc Milner, 8:32**
- Nova Scotia**
 Caregivers, support, 6:15
- OAS**
See
 Old Age Security
- Old Age Pension**
See
 Old Age Security
- Old Age Security (OAS)**
 Future, 3:6
 Veterans, 5:9; 8:16
See also
 Guaranteed Income Supplement
 Veterans — Pensions
- Old people**
See
 Seniors
- Olmstead, Gordon, Private Citizen and Former Merchant Seamen Prisoner of War (Personal presentation)**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
 Brief, 8:26, 40
 Discussion, 8:26, 36, 40, 44-8, 50
 Statement, 8:26-36, 40-3
- One Voice**
 Seniors, national organization, 4:20
- Giguère, M. Georges, président national, Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
 Discussion, 7:10-23
 Exposé, 7:6-10
 Référence, 8:22
- Glynn, M. Peter, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**
 Gens du troisième âge, étude
 Discussion, 4:12-21
 Exposé, 4:7-8, 10-2
- Gordon, M. Donald, ancien président, Canadien national, Chemins de fer, 8:45**
- Gouvernement du Canada**
 Marins marchands, traitement, deuxième guerre mondiale, 8:31-2, 37, 39, 40
- Griezic, M. Foster, professeur, faculté d'histoire, Université Carleton**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 8:45, 50
 Références, 8:27, 36-7, 50
- Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s, Aîné(e)s, 4:12**
- Habitation**
Voir
 Logement
- Handicapés et invalides**
 Services, installations, 3:14
- Hannington, M. Fred, secrétaire, Légion royale canadienne**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
 Discussion, 5:15, 27
 Exposé, 5:12-3
- Hansin, Mme Signy, directrice exécutive, Secrétariat du troisième âge, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**
 Gens du troisième âge, étude
 Discussion, 4:13-4, 16-7, 20-2
 Exposé, 4:8-10
- Hees, honorable George, ministre des Anciens combattants et ministre d'Etat (Troisième âge)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, références 5:11; 7:10; 8:43
 Anciens combattants, programme d'autonomie, 8:18, 43
 Marins marchands prisonniers de guerre, 8:26, 36-7, 40
 Non résident au Canada, résidence obligatoire au Canada pour un an, 2:25, 33-4, 37, 40
 Gens du troisième âge, étude, ministre d'Etat pour le troisième âge, nomination, consultation, responsabilités, 4:7-8, 10

Ontario

- Home Care Program, 4:19
- Chronic care, 5:12
- Extended care, 5:12
- Residential care, 5:11
- Seniors, home care, quality care, paramedical services, 3:16-7

Orders in Council

- P.C. 14/3550 dated May 19, 1941, 8:34
- P.C. 1974-723 dated March 26, 1974 respecting the *Gallantry Gratuities and Annuities Order*, 2:14
- P.C. 3227 dated May 3, 1945, *Merchant Seamen Special Bonus*, 8:31,34,39

Osteoporosis

- Research fund, 4:11

POW

- See
- Prisoners of War

Pakistan

- Veterans pensions, figures, 2:30

Pension Act

- Discussion, 5:7, 26; 8:10
- Widows, clarification, 8:20-2
- Drafting, "awards", "compensation", "pensions", use, 1:7
- Provisions, 5:14
- Maximum Awards — Section 36, (Table C) exhibit, 2:11
- Monthly rates pensions for dependents based on Schedule "B" and Section 58.2, (Table B) exhibit, 2:11
- Monthly rates pensions for disabilities based on Schedule "A" and Section 58.2, (Table A) exhibit, 2:11
- Opportunity to be heard by Entitlement Board, 1:8
- Pensions awarded in error, 1:8

Pension Act, the War Veterans Allowance Act, to repeal the Compensation for Former Prisoners of War Act and to amend another Act in relation thereto, Act to amend the

- See
- Bill C-100

Pension Plans

- Costs, 3:8
- Function, base, contributions, 3:7, 13, 17
- Future, 3:6, 17
- Solutions, 3:8-9
- Studies, 3:8-9
- See also
- Veterans — Pensions

Pensions: Pensions for Death and Disability Related to Military Service, Canadian Pension Commission, reference, 1:9**Population**

- Aging, life span, 3:5, 9
- Men and women, ratio, 4:9
- Statistics, 3:5; 4:9
- See also
- Seniors
- Baby boom, generation, age, 3:7
- Birthrate, low, effects, 3:5-7
- Immigration and migration, 3:5

Hermann, M. J. Douglas, Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2

Hermann, rapport de la Commission

- Voir
- Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale*

Hommage à la vaillance: évaluation de la charte des anciens combattants, ses effets sur les anciens combattants canadiens et sur l'ensemble du Canada, M. Joseph Schull, ministère des Affaires des anciens combattants, 1972, 8:41-2

Housing an Aging Population

- Voir
- Loger une population vieillissante: guide et notes de conception*

Inde

- Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi (Bill C-92, 1^{re} session, 30^e législature)

- Amendement par Bill C-40, 1^{re} session, 32^e législature, raisons, 1:9-10
- Amendements proposées
- Art. 3 — Indemnité payable aux prisonniers de guerre d'une autre puissance, 1:16; 7:6
- Art. 7.2 — Indemnité proportionnelle payable à la veuve des évadés et des prisonniers de guerre décédés, 1:17
- Art. 7.3 — Indemnité proportionnelle payable aux enfants des évadés et des prisonniers de guerre décédés, 1:17
- Prisonniers de guerre, veuves, calcul des pensions, 1:9
- Discussion, 7:10, 14; 8:8, 11, 24
- Art. 7.2 — Indemnité proportionnelle payable à la veuve des évadés et des prisonniers de guerre décédés, 1:10, 12
- Disposition, marins marchands, 8:35
- Voir aussi
- Bill C-100
- Pensions, l'indemnisation et les allocations relatives à la guerre, aux militaires et aux civils, Loi de 1980 modifiant la législation

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre et modifiant une autre loi en conséquence, Loi modifiant la Loi sur les pensions, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, abrogeant la Loi

- Voir
- Bill C-100

Indemnisation des prisonniers de guerre, Loi

- Voir
- Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi

Infirmières de l'Ordre de Victoria

- Ainé(e)s, 4:21-2

Info-âge, Conseil consultatif national sur le troisième âge, bulletin de données statistiques, 6:11

Italie

- Anciens combattants, pensions, 2:27-8

- Population—Cont'd**
Men, statistics, 4:9
Women, statistics, 3:6-7; 4:9
See also
Women
- Poverty**
Poverty line, seniors, statistics, men, women, 3:6, 7; 4:10
- Poverty Profile, 1988, National Council of Welfare, Ken Battle, refer-
ences, 3:6, 7**
- Prisoner of War Compensation Act**
See
Compensation for Former Prisoners of War Act
- Prisoners of War (POW)**
Civilian internees, 8:18-9
European Theatre, 8:9
Dieppe, history, conditions, 1:21; 7:7-10, 12; 8:11-2, 41
Hong Kong, 8:9, 12
Merchant seamen
Benefits, extension, request, 8:27, 33-6, 38, 43, 46-8
Careers, training, 8:32-4, 37, 39, 41
Documents, references, 8:40-3, 49
Figures, 8:26, 29, 38, 40-1, 47
Health data, 8:41-3
History, 8:27-8, 30-9, 43, 45, 49-50
Orders in council, 8:31, 34, 39
Recommendations, 8:41, 49
See also
World War II — Merchant seamen
Missing in action, 1:16-7
Red Cross, exchange, 1:16; 7:7-9; 8:11
See also
Veterans — Pensions — Prisoners of War, compensation
- Quebec**
Seniors, young people, 6:19-20
- Quebec Pension Plan**
Contributions, 3:7
- RAF**
See
Royal Air Force
- RCN**
See
Royal Canadian Navy
- Red Cross**
See
Prisoners of War — Red Cross
- Remembrance Day**
Merchant seamen, sailors, mothers, 8:26-7, 29
- Report to Senate**
Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Commit-
tee, Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the
Public, Veterans*, to be presented by March 31, 1988, fourth
report, 1:3
- Japon**
Marins marchands, prisonniers de guerre, 8:31
- Jeunesse**
Aîné(e)s, attitudes, 4:14
- Jeunesse, ministre d'Etat, 4:13**
- Johnson, Mme Dulcie, présidente de la section des femmes, Associa-
tion nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,
anciens combattants*, discussion, 1:22
- Johnson, M. G.L.C., directeur, Marins de la marine marchande**
Lettre datée du 27 juin 1946, référence, 8:32
- Jour du Souvenir**
Marins marchands, marins, mères, 8:26-7, 29
- Journée pour se souvenir, ministère des Affaires des anciens combat-
tants, 8:37**
- Kid (The) Who Couldn't Miss, Office national du film**
Interpellation
Commentaire, 2:41
Lettre de M. R.W. Bradford, directeur associé du Musée national
de l'aviation, datée du 15 octobre 1987, pour Comité, prési-
dent, 2:8, 2A:1-3
Réunion à huis clos, 2:6-10
- Krebs, Mme Isabel Cogan, «Civilian POW Today», Ex-POW-Bulle-
tin, référence, 8:36**
- Laing, honorable Arthur, ancien ministre des Affaires des anciens
combattants**
Marins marchands, prisonniers de guerre, référence, 8:41
- Large, M. Robert, ancien président, Association nationale des prison-
niers de guerre (Théâtre Européen)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,
anciens combattants* discussion, 1:13-5, 19-23; 8:11-7, 19-20,
22-3
- Légion royale britannique**
Voir
Royal British Legion
- Légion royale canadienne**
Aîné(e)s, 4:21
Conseil consultatif national sur le troisième âge, 6:7
Régions rurales, 4:15
Croix d'argent, 8:26-7, 29
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,
anciens combattants*, position
Anciens combattants, pension, bénéfices, 5:7-8, 20-3
Aide étrangère, 2:38
Anciens combattants, programme d'autonomie, 5:15, 26
Conjoint survivant, 5:13-4
Chiffres, 5:28
Distinction de service entre les sections, 5:27
Information concernant les veuves, difficultés à obtenir, 1:23
Installations médicales, programme des lits d'hôpitaux, 5:10-
2, 19-20, 24
Marins marchands, service de 180 jours, 5:26-7

Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, J Douglas Hermann, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2

Retirement

Early, pensions, 3:8, 11-3, 16-7
Mandatory, 3:12

Rossiter, Hon. Eileen, Senator (Prince Edward Island)

Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 2:23, 35-6

Royal Air Force (RAF)

See
Royal Canadian Air Force

Royal British Legion

Reference, 2:38
Veterans, health, 2:19

Royal Canadian Air Force, reference, 2:35

Royal Canadian Legion

Examination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, position
Veterans pension, benefits, 5:7-8, 20-3
Canada service only volunteer group, 5:8-10, 15-7, 20
Proposal, 5:25-6
Figures, 5:28
Foreign aid, 2:38
Information concerning widows, difficulty in obtaining, 1:23
Medical care facilities, hospital bed program, 5:10-2, 19-20, 24
Merchant seamen, 180 days service, 5:26-7
Non resident in Canada requirements to return to Canada for one year, 2:28-9; 5:12-3
Case, 5:18-9
Resolution to abolish, history, 2:36
Reason for refusal, position, 2:37-8
United Kingdom, sixteen cases, 2:34
Widow, 2:20
Recommendation, 1:20
Service differentiation between branches, 5:27
Veterans Independence Program, 5:15, 26
Surviving spouse, 5:13-4
Vietnam war veterans, policy, 5:27
Merchant seamen, reference, 8:22, 34
Minister of Veterans Affairs, reference, 8:43
President, honorary, Senator Robert Muir, 2:36
Seniors, 4:21
National Advisory Council on Aging, 6:7
Rural regions, 4:15
Silver Cross, 8:26-7, 29

Royal Canadian Navy (RCN), 8:29, 32, 42

SIU

See
Seafarer's International Union

SSAFA

See
Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association

Légion royale canadienne—Suite

Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au —Suite*
Anciens combattants, pension, bénéfices—Suite
Non résident au Canada, résidence obligatoire au Canada pour un an, 2:28-9; 5:12-3
Cas, 5:18-9
Recommandation, 1:20
Résolution pour abolir, historique, 2:36
Raison pour refus, position, 2:37-8
Royaume-Uni, seize cas, 2:34
Veuve, 2:20
Service au Canada seulement, volontaires, 5:8-10, 15-7, 20
Proposition, 5:25-6
Vietnam, anciens combattants, politique, 5:27
Marins marchands, références, 8:22, 34
Ministre des Affaires des anciens combattants, référence, 8:43
Président honoraire, sénateur Robert Muir, 2:36

Ley, Mme Dorothy C.H., *Soins de santé pour gens âgés: les défis d'aujourd'hui, des solutions pour demain: rapport du Comité des soins de santé pour gens âgés de l'Association médicale canadienne*, 4:19

Liveable Winter Cities Association, Mme Charlotte Stuart Matthews, éditeur, bulletin, 6:11

Logement

Ainé(e)s, 3:6, 13-4; 4:20-1; 6:7, 18-9, 23-5

Loger une population vieillissante: guide et notes de conception, M. Andrew Aitkens, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1987, 6:7-8

Loi modifiant la Loi sur les pensions, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, abrogeant la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et modifiant une autre loi en conséquence

Voir
Bill C-100

Loi sur la marine marchande du Canada

Voir
Marine marchande du Canada, Loi

Loi sur la mobilisation des ressources nationales

Voir
Mobilisation des ressources nationales, Loi

Loi sur la réadaptation des anciens combattants

Voir
Réadaptation des anciens combattants, Loi

Loi sur les pensions

Voir
Pensions, Loi

Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils

Voir
Pensions et allocations de guerre pour les civils, Loi

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

Voir
Terres destinées aux anciens combattants, Loi

- Sailors**
See
 Prisoners of War — Merchant seamen
 World War II — Merchant seamen
 World War II — Sailors
- Schull, Joseph, *Veneration for Valour: An Assessment of the Veterans Charter, its Impact on Canadian Veterans and on Canada as a Whole*, Department of Veterans Affairs, 1972, 8:41-2**
- Seafarer's International Union (SIU)**
 Merchant seamen, 8:30, 39, 44-5
- Seamen's International Union**
See
 Seafarer's International Union
- Second Canadian Conference on Aging (Ottawa, October 24 to 27, 1983), 6:7**
- Senate of Canada**
 Motion dated April 19, 1988 by the Hon. Senator Marshall, 2:35,40
- Senior Citizens**
See
 Seniors
- Senior Citizens, Ministry of State**
See
 Seniors, Ministry of State
- Seniors**
 Aging
 Increases, effects, reasons, 3:5-6, 8-9; 4:9
 Life span, 3:5, 9,12; 4:9; 6:18
 Attitudes, public awareness, 4:8, 12-6; 6:10
 Communication, information, problems, 4:17; 6:16
 Consultations, 4:10-2; 6:6-7
 Definition, age, 4:8, 13-4; 6:20, 28-9
 Diets, 6:25-7
 Diversity, 4:9
 Employment, 3:11-2
 Ethnicity, problems, conference, 6:15-6
 Gerontology, education, problems, 6:9-10, 21-3
 Health, 4:9-10; 6:27
 Incomes, higher, reasons, 3:7
 Independence, interdependence, barriers, 4:9-10; 6:6, 11, 15, 18-9
 Questionnaire, 6:9
 Law, 6:13
 Men, problems, 4:16-7
 National organizations, 4:20-1
 National policy on aging, 6:13, 28
 Northern climate, concerns, 6:10
 Pensions, future, solutions, 3:6-9
 Comments, 2:37
See also
 Veterans — Pensions
 Poverty line, statistics, men, women, 3:7; 4:10
 Retirement, 3:11-3
 Rural and urban areas, differences, problems, 4:15-6; 6:27-8
 Services
 Caregivers, support, 6:12-3, 15
 Health care, problems, 3:9-11; 6:20-3
 Home care, provincial, study, 3:15-6; 4:14, 18-9, 23-4
 Institution, 6:19
- Long Term Trends in Social Expenditure in the Group of Seven Major Industrial Countries, 1980-2025, Fonds monétaire international, 1986, référence, 3:8**
- Lou Gehrig**
 Maladie, 8:17
- MAAC**
Voir
 Affaires des anciens combattants, ministère
- MRC**
Voir
 Marine royale du Canada
- MacDonald, M. Bruno, préposé aux services, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 1:12, 21
- MacDonald, feu l'honorable Daniel Joseph, ancien ministre des Affaires des anciens combattants**
 Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, M. J. Douglas Hermann, 7:8
- MacDonald, honorable Finlay, sénateur (Halifax)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 5:15-6, 20, 27
- MacDonald, M. Gordon, à titre privé (présentation personnelle)**
 Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 8:26
- MacDougall, honorable Barbara, ministre d'Etat à la condition féminine**
 Aînées, question, rapport, consultations, 4:11
- McElman, honorable Charles, sénateur (Nashwaak Valley)**
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:9
- Main-d'oeuvre**
Voir
 Travail
- Manitoba**
 Aîné(e)s, logement, 6:25
- Marine marchande du Canada, Loi**
 Discussion, 8:38
- Marine royale du Canada (MRC), 8:29, 32, 42**
- Marins**
Voir
 Deuxième guerre mondiale — Marins
 Deuxième guerre mondiale — Marins marchands
 Prisonniers de guerre — Marins marchands

Seniors—Cont'd**Services—Cont'd**Health care, problems—*Cont'd*

Quality care and paramedical, 3:17

Responsibility, 4:19-21

Shortage of beds, 5:19

See also

Health care

Housing, 3:13-4; 4:12, 20-1; 6:7, 18-9, 23-5

Initiatives, programs, 4:10-2, 15, 21

See also

Seniors, Ministry of State

Social and facilities

Consumer needs, 3:14

Fashion industry, 3:14

Home delivery services, 3:14

Snow removal, 3:14

Transportation, 3:14; 6:15

Travel industry, 3:14

Studies, 3:15, 18-9; 4:11-2; 6:7-13

Women, problems, 4:16-7; 6:18

See also

Women

See also

Population

Seniors, Ministry of State*Canada's Seniors: A Dynamic Force*, references, 4:8-9, 11

Consultations, 4:10-2

Initiatives

Creation of a research fund related to diseases affecting seniors' independence, 4:11

National Advisory Council on Aging, role, 4:11; 6:6

See also

National Advisory Council on Aging

New Horizons Program, 4:10-1, 15, 20-1

See also

New Horizons Program

Seniors Independence Program, 4:10, 14, 15, 21; 6:8, 15

Seniors Secretariat, creation, 4:7-8, 11

Minister of State for Seniors, nomination, responsibility, 4:7-8

Seniors' Guide to Federal Programs and Services, 4:12***Seniors' Guide to Federal Programs and Services, Seniors*, 4:12****Seniors Independence Program***See*

Seniors, Ministry of State — Initiatives — Seniors Independence Program

Silver Cross

Battle of the Atlantic, merchant seamen, mothers, 8:26-7, 29, 46

Slater, Ed, Director, Service Bureau, Royal Canadian LegionExamination of Neilson Task Force report, *Service to the Public, Veterans*

Discussion, 2:20, 28-9, 34, 36, 37-8; 5:16-28

Statement, 5:8-10

Smith, Ray, President, National Prisoners of War Association (European Theatre)Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*

Discussion, 1:20; 8:10-5, 17, 21, 23, 25, 51

Statement, 1:15-8; 8:8-10

Marins marchands*Voir*

Deuxième guerre mondiale — Marins marchands

Prisonniers de guerre — Marins marchands

Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe), président du ComitéÉtude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants**Anciens combattants, nous nous souvenons*, 1981, rapport du Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, référence, 8:9

Anciens combattants, pensions et bénéfiques, 2:34, 38; 8:17, 46

Age moyen, 7:11

Aide aux anciens combattants nécessiteux d'outre-mer, 2:19; 8:46

Allocations aux anciens combattants, historique, dispositions, 7:13; 8:15-20, 44, 48

Pension de vieillesse, 8:16

Supplément de revenu garanti, 8:16

Anciens combattants, programme d'autonomie, 1:20; 8:12

Admissibilité, 8:15-20, 24

Marins marchands, 8:35-6, 48

Service au Canada seulement, volontaires, 5:15; 8:15, 18

Veuves, épouses, 5:26; 8:14-5

Autres pays, 2:27-8; 5:22

Calcul, 1:18; 2:39

Allocation, maximum, couples mariés, montant, 2:21; 5:21

Cas, problèmes, 5:23

Chiffres, 2:29-30; 5:27-8; 8:17

Invalidité, cas, lettre de l'Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne, solution, référence, 2:35

Lits d'hôpitaux, 5:24

Marins marchands, bénéfiques, 5:26; 8:35-6, 44-5, 47-8, 50

Non résident au Canada, résidence obligatoire au Canada pour un an

Cas, pauvres, nombres, ministère des Affaires des anciens combattants, ministre, consultations, 2:33-4

Coûts, 2:22

Discours, 1 mars 1988, références, 2:18, 25

Motion pour abolir, exigence, 2:35, 40

Refus, raison, excuses, historique, 2:35-6

Pension, Loi, clarification, veuves, 8:20-2

Prisonniers de guerre, 7:12, 20

Anciens combattants, programme d'autonomie, admissibilités, 7:12, 16-9; 8:15-7, 24, 48

Calcul, taux, échelle, augmentation, 1:17, 20-1; 7:10, 21-2; 8:10-2, 22-4

Veuves, 1:10-5

Cas, 5:23; 8:17

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi, 7:14

Non résident au Canada, manque de communication, effets, 2:20, 34

Traumatisme, 8:13

Revenus, 1:19, 21, 22

Royaume-Uni, pension de vieillesse, montant, 2:23-4, 34

Unité de forestiers de Terre-Neuve, 8:19, 35-6, 45

Lettre datée le 26 février 1988 de M. David Broadbent, sous-ministre, document, 2:14

Pensions et allocations de guerre pour les civils, Loi, admissibilité, 8:18-9, 48, 50

Première guerre mondiale, 8:16

Procédure, 1:7, 10, 12, 13, 15, 19, 20, 23; 2:17-8, 20, 30, 32, 36, 40-1; 5:7, 11-2, 24, 28; 7:6, 10-1, 16, 19, 22-3; 8:8, 11-3, 16-7, 24-6, 36, 40, 43, 45, 47, 49, 51

- Social Affairs, Science and Technology, Standing Senate Committee**
Child Benefits: Proposal for a Guaranteed Family Supplement Scheme/ report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, 1987, 3:15
- Motions**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, referral to Veterans Affairs Subcommittee; carried, 1:3-4
 Veterans Affairs Subcommittee, creation and members; carried, 1:5
 Order of reference, 1:4
 Report to Senate, fourth report, 1:3
- Social security programs**
 Pension plans, 3:6
- Société d'habitation du Québec**
 Seniors, housing, 6:25
- Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association (SSAFA)**
 British organization, role, 2:19, 25-6
- South Africa**
 Veterans pensions, figures, 2:27, 30
- South America**
 Veterans pensions, figures, 2:30
- Stacey, Antony, President, Royal Canadian Legion**
 Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
 Discussion, 5:11-2, 15-6, 18-9, 25, 28
 Statement, 5:7-8, 13-4
- Statute Law (Military and Civilian War Pensions, Compensation and Allowances) Amendment Act, 1980 (Bill C-40, 1st Session, 32nd Parliament)**
 Drafting, 1:12
 Implementation, effect, 1:8, 9
 Provision, right of appeal, 1:8
See also
 Compensation for Former Prisoners of War Act
- Stryckman, Judith, Chief of Research, National Advisory Council on Aging**
 Senior Citizens, examination, discussion, 6:12, 15-7, 19-20, 22-7
- They Served-We Care, 1981, report of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science**
 Recommendations, 1:10
 Reference, 5:7
- Toward a Community Support Policy for Canadians: a Discussion Paper, National Advisory Council on Aging, 1986, 6:8**
- Transport Department**
 Merchant seamen
 Allowances, benefits, 8:33-4
 Careers, training after the war, 8:32-4, 37
 Hon. Lionel Chevrier, former minister, references, 8:32, 37, 39
 Merchant Seamen Manning Pool, effects, 8:33, 39
 Sailors, statistics, 8:29
- Marshall, honorable Jack, sénateur (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe), président du Comité—Suite**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au —Suite Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale*, M. J. Douglas Hermann, 8:16, 41
 Recommandations, 8:49
- Gens du troisième âge, étude**
 Attitudes, 4:13-4
 Conseil consultatif national sur le troisième âge, 6:16-7, 28
 Définition, âge, 4:13; 6:20, 28-9
 Espérance de vie, 3:10
 Etudes, 3:15, 18-9
 Mandat, futur, 3:18-9; 4:13, 19-20; 6:14
 Organismes nationaux, 4:20
 Pensions, âge, admissibilités, effets, 3:16-7
 Procédure, 3:5-7, 15, 18-9; 4:7, 12, 22; 6:5-6, 14, 22, 29
 Régimes alimentaires, 6:25-6
 Services
 Logements, 6:23-5
 Nouvelle industrie, 3:18
 Paramédicaux, 3:17; 6:24
 Soins à domicile, 4:18-9, 21-2
 Anciens combattants, programme d'autonomie, 3:11, 15; 4:14; 6:8, 14
 Etudes, 3:15-6
 Provinces, 3:15-6
 Programme des soins à domicile de l'Ontario, 4:19; 6:23
 Terre-Neuve, 6:23
 Universalité, 3:15
 Soins spécialisés, 3:17
 Urbain et rural, différences, problèmes, 6:27
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:40
 Lettre de M. R.W. Bradford, directeur associé du Musée national de l'aviation, datée du 15 octobre 1987, 2:8; 2A:1-3
 Procédure, 4:6-7; 7:6
- Mather, Mme Janet, officier des services, Légion royale canadienne**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, discussion, 2:27
- Matthews, Mme Charlotte Stuart, présidente, National Advisory Council on Aging**
Liveable Winter Cities Association, bulletin, éditeur, 6:11
 Référence, 6:14
- Médaille canadienne du volontaire, 5:20**
- Médecins**
 Gérontologie, éducation, problèmes, 6:9-10, 21-3
- Mercer, M. Percy, secrétaire national, Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne**
 Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
 Discussion, 2:19, 21-4, 27-8, 30-6, 38-41
 Exposé, 2:18-21, 24-6
 Note biographique, 2:26
 Référence, 8:46
- Mexique**
 Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30

- Tremblay, Hon. Arthur, Senator (The Laurentides)**
Veterans Affairs Subcommittee, 1:6
- Turner, Hon. Charles Robert, Senator (London)**
Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 2:32-3; 5:17-20, 22-3
- Unemployment**
Young people, high, 3:11
- Unemployment insurance**
Amendment legislation, benefits to a man whose wife died in child-birth, reference, 2:35
- United Kingdom**
British veterans and dependants, poverty, reference, 2:26
Citizenship Act of 1981, effects, 2:30-1
Housing benefits, legislative changes, 2:23-4
Pension allowances
British, veterans, 5:13, 21-2
Cases, 2:31
Policy, 2:21, 31, 38
Canadian
Old age pension, amount, numbers, 2:22-3
Department of Health and Social Security, supplementary payments, 2:23
Veterans
Compensation from British government, none, 2:21, 31
Figures, 2:30
Requirement to return to Canada for one year, 2:18
Other countries, 2:27
- United Nations, Human Rights Committee**, 3:15
- United States**
Merchant seamen, benefits, extension, 8:27, 36, 40, 43, 50
Prisoners of war, organization, statistics, 8:36, 43
Veterans pensions, figures, 2:27, 29, 30; 5:13, 22
- VIP**
See
Veterans Independence Program
- VLA**
See
Veterans Land Act
- VON**
See
Victoria Order of Nurses
- Veneration for Valour: An Assessment of the Veterans Charter, its Impact on Canadian Veterans and on Canada as a Whole*, Joseph Schull, Department of Veterans Affairs, 1972, 8:41-2
- Veterans**
Average age, 7:11
Exhibits
Brief concerning compensation for former prisoners of war, 2:14
Order in Council P.C. 1974-723 dated March 26, 1974 respecting the *Gallantry Gratuities and Annuities Order*, 2:14
- Milner, M. Marc, North Atlantic Run: the Royal Canadian Navy and the Battle for the Convoys**, 8:32
- Mobilisation des ressources nationales, Loi**
Discussion, terme «volontaire», 5:16
- Molson, honorable Hartland de M., sénateur (Alma)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 7:19
Gens du troisième âge, étude, 3:15-7; 4:14-8, 20-1
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, 2:8-9
- Muir, honorable Robert, sénateur (Cape Breton-The Sydneys)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 2:20, 36-41
- Musée national de l'aviation**
Kid (The) Who Couldn't Miss de l'ONF, interpellation concernant, lettre datée du 15 octobre 1987 de M. R.W. Bradford, directeur associé pour Comité, président, 2:8, 2A:1-3
- Musgrove, Mme Dorothy, veuve d'un ancien président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)**
Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
Discussion, 1:11-3, 22-3
Exposé, 1:7-10
- National Advisory Council on Aging 1980-85**
Voir
Conseil consultatif national sur le troisième âge 1980-85
- Nations unies, Comité des droits de l'homme**, 3:15
- Norris, enquête**
Voir
Commission d'enquête industrielle chargée d'examiner les événements qui ont entraîné la désorganisation de la navigation sur les Grands Lacs et dans le réseau du Saint-Laurent et des canaux fluviaux
- Norris, M. Thomas Grantham, Commission d'enquête industrielle chargée d'examiner les événements qui ont entraîné la désorganisation de la navigation sur les Grands Lacs et dans le réseau du Saint-Laurent et des canaux fluviaux, rapport**, 1963, 8:45
- North Atlantic Run: the Royal Canadian Navy and the Battle for the Convoys**, M. Marc Milner, 8:32
- Nouveaux horizons, programme**
Ainé(e)s, organisme national, 4:20
Voir aussi
Troisième âge, ministère d'Etat — Initiatives — Programme nouveaux horizons
- Nouvelle-Ecosse**
Distributeurs de soins, aide, 6:15
- Nouvelle-Zélande**
Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:27, 30

Veterans—Cont'd**Exhibits—Cont'd****Pension, rates, tables**

Attendance, Clothing and Exceptional Incapacity Allowances
— 1914 to date, annual, (Table E), 2:11

Exceptional Incapacitated Allowance — Attendance Allowance
— Clothing Allowance, table, (Table D), 2:11

Maximum Awards — Section 36 of the Pension Act, (Table C), 2:11

Pensions for dependents based on Schedule "B" and Section 58.2 of the Pension Act, monthly, (Table B), 2:11

Pensions for disabilities based on Schedule "A" and Section 58.2 of the Pension Act, monthly, (Table A), 2:11

Representation of women by occupational category, 2:14

Statistics of the male veteran population in Canada, 2:12

History, campaigns, patriotism, 2:18, 32

Pensions

Awarded in error, 1:23

British servicemen, 2:31; 5:21

Calculation, 1:18; 2:24, 39; 5:21; 8:24

Allowance, maximum, married couples, amount, 2:21; 5:21

Comments, 2:31, 39

Figures, 5:27-8

Foreign aid, comments, 2:37-8

Income, 1:19, 21, 22; 8:17

Lack of communication, cases, effects, 2:35; 5:23

Medical care facilities, hospital bed program, 5:10-2, 19-20, 24

Non resident in Canada, 5:12-3

Figures, estimation, 2:25, 28-30, 33; 5:12, 21

Costs, 2:33, 39-40

Widows, 2:33

United Kingdom, effects

Cases, description, numbers, poor, 2:20, 33-5; 5:18-9

Citizenship, rights, 2:30-1

Disability, cases, 2:19, 34

Figures, 2:21, 22

Financial assistance, support groups, trust funds, 2:25-6

Income, old age pension, amount, 2:22-3

Requirement to return to Canada for one year, 2:18

Costs, 2:22

Effects, figures, 2:21-2

Legislation changes, proposal, history, 2:35-6, 40-1

Widows, 2:19

Other countries, requirements, immigrants, 10 years residence, 2:27-30; 5:21-2; 7:13; 8:18-9

Prisoners of war, compensation, 1:16-7

Air force, navy, 1:21

Calculation, rates, scale, increases, 1:16, 21, 22; 7:10, 12, 21-2; 8:9-12, 22-4

European and Far East Theatres, comparison, 1:13-4; 7:20; 8:9-10, 22-3

Non resident in Canada, 2:20

Lack of communication, effects, 2:20, 34

Widows, 2:20

Trauma, 8:12-3

Veterans Independence Program, eligibility, 7:10-20; 8:8-9, 15-7, 24, 46

See also below

Pensions — Veterans Independence Program

Widows, 1:17; 8:9, 20-2

Calculation, 1:7-14

Anomaly created by Department, 1:12-3

Injustices, correction, 1:13, 15

Financial situation, impact, 1:7-9, 13, 14

Information concerning, difficulty in obtaining, 1:23

See also

Prisoners of war

Olmstead, M. Gordon, ancien prisonnier de guerre de la marine marchande, à titre privé (présentation personnelle)

Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*

Discussion, 8:26, 36, 40, 44-8, 50

Exposé, 8:26-36, 40-3

Mémoire, 8:26, 40

One Voice

Ainé(e)s, organisme national, 4:20

Ontario

Ainé(e)s, soins à domicile, services spécialisés et paramédicaux, 3:16-7

Programme des soins à domicile, 4:19

Soins à domicile, 5:11

Soins continus, 5:12

Soins prolongés, 5:12

Organismes religieux

Ainé(e)s, programmes, 4:17-8

Ostéoporose

Fonds de recherche, 4:11

PAAC

Voir

Anciens combattants, programme d'autonomie

Pakistan

Anciens combattants, pensions, chiffres, 2:30

Pauvreté

Seuil de la pauvreté, aîné(e)s, statistiques, femmes, hommes, 3:6,7; 4:10

Pensions, l'indemnisation et les allocations relatives à la guerre, aux militaires et aux civils, Loi de 1980 modifiant la législation (Bill C-40, 1^{re} session, 32^e législature)

Disposition, droit d'appel, 1:8

Mise en oeuvre, effet, 1:8, 9

Rédaction, 1:12

Voir aussi

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre, Loi

Pensions, Loi

Discussion, 5:7, 26; 8:10

Veuves, clarification, 8:20-2

Dispositions, 5:14

Compensations maximales — art. 36, (tableau C) document, 2:11

Opportunité d'être entendu par le Comité d'examen, 1:8

Pensions accordées par erreur, 1:8

Taux mensuels des pensions pour invalidité, d'après l'annexe «A» et le paragraphe 58.2, (tableau A) document, 2:11

Taux mensuels des pensions pour les personnes à charges d'après l'annexe «B» et le paragraphe 58.2, (tableau B) document, 2:11

Rédaction, «octroi», «indemnité», «pension», emploi, 1:7

Pensions, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, abrogeant la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et modifiant une autre loi en conséquence, Loi modifiant la Loi

Voir

Bill C-100

Veterans—Cont'd**Pensions—Cont'd**

Recommendations, 8:49

Service differentiation between branches, 5:27

Veterans Independence Program, eligibility, 7:13-4; 8:15-20, 24

Canada service only volunteers group, 5:8-10, 15-6, 24-5; 8:15, 18, 46

Widows, spouses, 5:13-4, 26; 8:13-5

See also

Veterans Independence Program

*See also*Veterans Affairs Department — War Veterans Allowance
Statistics, men, 4:9**Veterans Affairs, House of Commons Standing Committee**

"Compensation" and "pensions", interpretation, 1:7

Dieppe Veterans Prisoners of War Association, brief, 1969, 7:14

*Information for the House of Commons Standing Committee on
Veterans Affairs*, 8:21-2

Veterans pension, comments, 2:39

Veterans Affairs and Senior Citizens Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (formerly called Veterans Affairs Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology)

Mandate, future, 3:18

Meetings in camera

Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*, 2:10-5

Documents tabled as exhibits, 2:11-5

Witnesses, presentation, lists, 2:11-4

Kid (The) Who Couldn't Miss, inquiry concerning the NFB's, 2:6-10; 4:7; 7:5Film entitled, *The Kid Who Couldn't Miss*, presentation, 2:6

Order of reference, 7:5

Witnesses, presentation, lists, 2:7-8

Membership, changes, 2:2; 3:2

Motions

Chairman of the Subcommittee on Veterans Affairs be authorized to contact the Commissioner of the National Film Board to advise him that the Committee wanted the Commissioner's assurance that Colonel A.J. Bauer will be used as a consultant for the production and filming of any new film concerning Canadian war hero, Billy Bishop; carried, 4:4, 6

Chairman of the Subcommittee on Veterans Affairs report to the full Committee of Social Affairs, Science and Technology how the controversy concerning *The Kid Who Couldn't Miss* has been resolved and ask the Chairman of the Social Affairs, Science and Technology to report the findings of the Subcommittee of Veterans Affairs to the Senate as a whole at the earliest possible date; carried, 4:4-5, 7Disclaimer used in the National Film Board film entitled *The Kid Who Couldn't Miss* be placed at the beginning of the film, immediately after the National Film Board logo; carried, 4:4, 6

Documents to be appended to proceedings; carried, 2:8; 8:6, 22, 40

Meeting in camera; carried, 2:6-10

Orders of reference, 2:3-5; 3:3

Witnesses, 2:17

See also

Veterans Affairs Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

Pensions, régimes

Coûts, 3:8

Etudes, 3:8-9

Fonction, fonds, contributions, 3:7, 13, 17

Futur, 3:6, 17

Solutions, 3:8-9

Voir aussi

Anciens combattants — Pensions

Pensions et allocations de guerre pour les civils, Loi (Bill C-64, 5^e session, 24^e législature)

Discussion

Admissibilité, 8:18-9, 48

Marins marchands, 5:8; 8:34-5, 37-8, 42-3, 48, 50

Voir aussi

Prisonniers de guerre — Marins marchands

Pensions pour invalidités ou décès liés au service militaire, Commission canadienne des pensions, référence, 1:9**Personnes âgées***Voir*

Aîné(e)s

Personnes du troisième âge*Voir*

Aîné(e)s

Poisson

Aîné(e)s, régimes alimentaires, 6:26

Population

«Baby boom», génération, âge, 3:7

Femmes, statistiques, 3:6-7; 4:9

Voir aussi

Femmes

Hommes, statistiques, 4:9

Immigration et migration, 3:5

Natalité, baisse, effets, 3:5-7

Vieillesse, espérance de vie, 3:5, 9

Femmes et hommes, ratio, 4:9

Statistiques, 3:5; 4:9

Voir aussi

Aîné(e)s

Population active*Voir*

Travail

Première guerre mondiale

Anciens combattants, pensions, historique, 5:8; 8:16

Non résident au Canada, effets, 2:19-20, 36

Voir aussi

Anciens combattants — Pensions

Marins marchands, historique, volontaires, chiffres, 8:37

Voir aussi

Prisonniers de guerre — Marins marchands

Prestations pour enfants: proposition d'un supplément de revenu familial garanti/ rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, 1987, 3:15**Prisonniers de guerre**

Considérés comme disparus, 1:16-7

Veterans Affairs Department (DVA)

Aging Veterans Program, booklet, 7:10

Allowances: War Veterans Allowance and Civilian War Allowances, pamphlet, 8:44

Annual Report, 8:42

Day of Remembrance, 8:37

Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*

Exhibits

Economic Support Programs 1987-88, 2:14

Estimates 1988-89, Part III, 2:12

General charts about the Veterans Affairs Portfolio, 2:15

Letter to all Directors, Branch and Division Heads from Deputy Minister dated January 4, 1988 respecting Corporate Services Division, 2:14

Letter to Senator Marshall dated February 26, 1988 from David Broadbent, Deputy Minister, 2:14

Memo to all Staff from Deputy Minister dated November 20, 1987 respecting organizational restructuring, 2:15

Veterans Independence Program, 2:14

Grants, inconsistency, 1:17-8

Pension Act, clarification, widows, 8:20-2

War Veterans Allowance, 2:34; 5:8, 18, 21-2

Canada service only volunteer group, 5:8-10, 16-7, 24-5

Costs, 5:10, 15

Eligibility, 7:10-1, 13

London office, United Kingdom

Assistance to Needy Canadian Veterans Overseas Fund, 2:19, 22-3, 32; 5:13, 20-1; 8:46

Compensation, lack of communication, cases, effects, 5:22-3

Disability, 2:34-5

Prisoner of War, 2:20

Recipients, numbers, estimation, 2:21, 25

Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association, 2:25; 5:20

See also

Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association

Merchant seamen, 180 days service, 5:26-7; 8:42-3, 48

Non resident in Canada, requirement to return to Canada for one year

Cases, examples, 2:20, 34-5; 5:18-9

Minister's

Office, 2:41

Chief of staff, reference, 2:34

References, 2:25, 33-4, 37, 40

Reasons for not changing the act, 2:25

Pamphlet, 8:44

Letter to John Bray dated September 18, 1986 from R.T. Bentley, acting director, Legislation and Policy Development, Pensions, Health and Social Programs, concerning merchant seamen, benefits, 8:35-6

Mandate, 4:14

National Advisory Council on Aging, 6:7

Report to the Minister of Veterans Affairs of a Study on Canadians Who Were Prisoners of War in Europe During World War II, J. Douglas Hermann, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2

Veneration for Valour: An Assessment of the Veterans Charter, its Impact on Canadian Veterans and on Canada as a Whole, Joseph Schull, 1972, 8:41-2

See also

Veterans Independence Program

Prisonniers de guerre—Suite

Croix-Rouge, échange, 1:16; 7:7-9; 8:11

Hong Kong, 8:9, 12

Internés civils, 8:18-9

Marins marchands

Bénéfices, extension, demande, 8:27, 33-6, 38, 43, 46-8

Carrières, éducation, 8:32-4, 37, 39, 41

Chiffres, 8:26, 29, 38, 40-1, 47

Décrets du conseil, 8:31, 34, 39

Documents, références, 8:40-3, 49

Historique, 8:27-8, 30-9, 43, 45, 49-50

Recommandations, 8:41, 49

Santé, données, 8:41-3

Voir aussi

Deuxième guerre mondiale — Marins marchands

Théâtre Européen, 8:9

Dieppe, historique, conditions, 1:21; 7:7-10, 12; 8:11-2, 41

Voir aussi

Anciens combattants — Pensions — Prisonniers de guerre, compensation

Profil de la pauvreté, 1988, Conseil national du bien-être social, M. Ken Battle, références, 3:6, 7

Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s

Voir

Troisième âge, ministère d'Etat — Initiatives — Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s

Programme d'autonomie des anciens combattants

Voir

Anciens combattants, programme d'autonomie

Programme pour anciens combattants qui avancent en âge, ministère des Affaires des anciens combattants, pamphlet, 7:10

Québec

Aîné(e)s, jeunes, 6:19-20

RAF

Voir

Royal Air Force

Rapport au Sénat

Affaires sociales, des sciences et de la technologie, Comité sénatorial permanent, Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, date reportée au 31 mars 1988, quatrième rapport, 1:3

Rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, M. J. Douglas Hermann, 1:14; 7:8, 10, 20; 8:8, 16, 40-2

Réadaptation des anciens combattants, Loi

Discussion, 8:38-9

Régime de pensions de vieillesse du Canada

Anciens combattants, 5:9; 8:16

Futur, 3:6

Voir aussi

Anciens combattants — Pensions

Supplément de revenu garanti

- Veterans Affairs Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology**
- Motions
 - Authorization to hold meetings and to receive evidence without quorum; carried, 1:5-6
 - Proceedings, printing; carried, 1:5
 - Witnesses
 - Expenses; carried, 1:6
 - National Prisoners of War Association (European Theatre), invitation to appear; carried, 1:5
 - Order of reference, 1:3-4
 - See also
 - Veterans Affairs and Senior Citizens Subcommittee of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology
- Veterans Appeal Board Canada**
- Examination of Nielsen Task Force report, *Service to the Public, Veterans*
 - Brief, exhibit, 2:13
 - Criteria requirements, 5:8-9, 17-8
- Veterans Independence Program (VIP)**
- Application, variations in different regions, 1:20
 - Eligibility, 7:10-1, 13-4; 8:15-20, 24, 43
 - Canada service only volunteer group, 5:8-10, 15; 8:15, 46
 - Merchant seamen, 8:36, 46, 48
 - Prisoners of war ineligible, except disability pensioners, 1:18; 7:10-2, 14-20; 8:8-9, 15-7, 46
 - Proposal, 1:17
 - Widows, 8:9, 13-5
 - Extension to surviving spouse, proposal, 1:18
 - Home care, 3:11, 15; 4:14; 5:11; 6:15; 8:9
 - Improvement, model, 5:8; 6:8
 - Spouse, income, 1:18-9
- Veterans Land Act (VLA)**
- Discussion, 3:19; 5:26; 8:39
- Veterans Rehabilitation Act**
- Discussion, 8:38-9
- Victoria Order of Nurses (VON)**
- Seniors, 4:21-2
- WVA**
- See
 - War Veterans Allowance Act
- WW I**
- See
 - World War I
- WW II**
- See
 - World War II
- War Claims Commission, World War II, Thane A. Campbell, former War Claims Chief Commissioner, report, 7:7, 9, 10**
- War Reparation Act, 7:9**
- War Veterans Allowance Act (WVA)**
- Amendments proposed, 2:18, 35, 40; 5:25
- Régime de pensions du Canada**
- Contributions, 3:7-8
 - Age, admissibilité, effets, 3:16-7
 - Femmes, 3:8
 - Futur, 3:6, 17
- Régime des rentes du Québec**
- Contributions, 3:7
- Régimes de pensions**
- Voir
 - Pensions, régimes
- Retraite**
- Anticipée, pensions, 3:8, 11-3, 16-7
 - Obligatoire, 3:12
- Rossiter, honorable Eileen, sénateur (Ile-du-Prince-Edouard)**
- Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 2:23, 35-6
- Royal Air Force (RAF)**
- Voir
 - Aviation royale du Canada
- Royal British Legion**
- Anciens combattants, santé, 2:19
 - Référence, 2:38
- Royaume-Uni**
- Anciens combattants britanniques et personnes à leur charge, pauvreté, référence, 2:26
 - Citizenship Act of 1981, effets, 2:30-1
 - Logement, bénéfices, changement législatif, 2:23-4
 - Pension, allocations
 - Anciens combattants britanniques, 5:13, 21-2
 - Cas, 2:31
 - Politiques, 2:21, 31, 38
 - Autres pays, 2:27
 - Canadiens
 - Anciens combattants
 - Chiffres, 2:30
 - Indemnisation, gouvernement britannique, aucun, 2:21, 31
 - Résidence obligatoire au Canada pour un an, 2:18
 - Pension de vieillesse, montant, nombre, 2:22-3
 - Santé et de la Sécurité nationale, ministère, suppléments de revenu, 2:23
- SCHL**
- Voir
 - Société canadienne d'hypothèques et de logement
- SCS**
- Voir
 - Anciens combattants, programme d'autonomie — Admissibilité - Service au Canada seulement
- SIM**
- Voir
 - Syndicat international des marins canadiens
- SRG**
- Voir
 - Supplément de revenu garanti

War Veterans Allowance Act (WVA)—Cont'd

- Discussion, 5:7-8, 22, 26, 38
- Section 31 — Veterans Described, 5:24
- Section 31(3) — Canadian veterans of World War I or World War II, 5:24-5
- Section 31(8) — Canadian Forces veteran, 5:25
- History, purpose, 2:18, 36; 5:8; 7:13
- Provisions, 5:14; 8:15-20
 - Assistance of Needy Canadian Veterans Overseas Fund, criteria, 2:19
 - Civilians, 8:18-9
 - Merchant seamen, 8:35, 37
 - Non resident in Canada, 2:18
 - Widows and orphans, 5:12-3
- See also*
 - Veterans Affairs Department — War Veterans Allowance

War Veterans Allowance Act, to repeal the Compensation for Former Prisoners of War Act and to amend another Act in relation thereto, Act to amend the Pension Act

- See*
 - Bill C-100

West Indies

- Veterans pensions, figures, 2:30

Widows

- See*
 - Veterans — Pensions — Prisoners of War — Widows

Winter Cities Showcase (Edmonton, February 1988), 6:10**Women**

- Caregivers, 6:12
- Home care, 3:11
- Issues, consultations, report, 4:11-2
- Labour force, pensions, 3:7, 8
- Poverty line
- Seniors, statistics, 3:6, 7; 4:10
- Single mothers, 3:7
- Programs, 4:17
- See also*
 - Population

World War I (WW I)

- Merchant seamen, history, volunteers, figures, 8:37
- See also*
 - Prisoners of war — Merchant seamen
- Veterans, pensions, history, 5:8; 8:16
- Non resident in Canada, effects, 2:19-20, 36
- See also*
 - Veterans — Pensions

World War II (WW II)

- Merchant seamen, history, 8:27-8, 30-9, 44, 50
- Pensions, 180 days service, eligibility, 1:21; 5:26-7; 8:10, 18, 37-8, 46-8
- Statistics, volunteers, 8:37, 42
- See also*
 - Prisoners of war — Merchant seamen
- Sailors, figures, 8:29, 33, 42, 45
- Veterans
 - Average age, 7:11
 - Pensions, history, 5:8
 - Non resident in Canada, effects, 2:21, 36

SSAFA

- Voir*
 - Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association

Santé

- Définition, 4:9

Santé, services

- Distributeurs de soins, traduction, aide, 6:12-3
- Personnes âgées, coûts, futur, problèmes, 3:6, 9-11; 6:20-3
- Foyers d'accueil, 3:10; 6:19
 - Privés, commentaires, 3:18
- Soins à domicile, provinciaux, étude, 3:10-1, 15-6, 23-4
- Spécialisés et paramédicaux, 3:17
- Responsabilité, 4:19-21

Santé, du bien-être et des sciences, Comité sénatorial permanent

- Anciens combattants, nous nous souvenons*, 1981, rapport
- Recommandations, 1:10
- Référence, 5:7

Santé et du Bien-être social, ministère

- Voir*
 - Santé nationale et du Bien-être social, ministère

Santé nationale et Bien-être social, Comité permanent de la Chambre des communes

- Conseil consultatif national sur le troisième âge, présentation, 6:12, 20
- Frais de santé, augmentation, étude, 3:15

Santé nationale et du Bien-être social, ministère

- Conseil consultatif national sur le troisième âge, conseil, 6:6
- Voir aussi*
 - Conseil consultatif national sur le troisième âge
 - Définitions, aîné(e)s, terme, santé, 4:8, 9, 13
 - Service au Canada seulement, volontaires, 5:15
 - Viellir: vers une nouvelle perspective*, direction générale des services et de la promotion de la santé, 4:12
- Voir aussi*
 - Troisième âge, ministère d'Etat

Schull, M. Joseph, *Hommage à la vaillance: évaluation de la charte des anciens combattants, ses effets sur les anciens combattants canadiens et sur l'ensemble du Canada*, ministère des Affaires des anciens combattants, 1972, 8:41-2**Seamen's International Union**

- Voir*
 - Syndicat international des marins canadiens

Sécurité sociale, programmes

- Régimes de pensions, 3:6

Sénat du Canada

- Motion datée le 19 avril 1988 par l'honorable sénateur Marshall, 2:35, 40

Slater, M. Ed, directeur, bureau des services, Légion royale canadienne

- Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*
- Discussion, 2:20, 28-9, 34, 36, 37-8; 5:16-28
- Exposé, 5:8-10

World War II (WW II)—Cont'd

Veterans—Cont'd

See also

Veterans — Pensions

Youth

Seniors, attitudes, 4:14

Youth, Minister of State, 4:13**Zacharias, Cal, Chief of Liaison, National Advisory Council on Aging**
Senior Citizens, examination, discussion, 6:20, 25, 28

See following pages for lists of appendices, documents tabled and witnesses.

Smith, M. Ray, président, Association nationale des prisonniers de

guerre (Théâtre Européen)

Étude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,*
anciens combattants

Discussion, 1:20; 8:10-5, 17, 21, 23, 25, 51

Exposé, 1:15-8; 8:8-10

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Aîné(e)s, logement, 4:20-1; 6:25

Choix (Un) de logements pour les canadiens âgés, 4:12

Conseil consultatif national sur le troisième âge, réunions, 6:7

Société d'habitation du Québec

Aîné(e)s, logement, 6:25

Soins de santé pour gens âgés: les défis d'aujourd'hui, des solutions
pour demain: rapport du Comité des soins de santé pour gens âgés
de l'Association médicale canadienne, Mme Dorothy C.H. Ley,
4:19**Soldiers, Sailors and Airmen Families' Association (SSAFA)**

Organisation britannique, rôle, 2:19, 25-6

Stacey, M. Antony, président, Légion royale canadienneÉtude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public,*
anciens combattants

Discussion, 5:11-2, 15-6, 18-9, 25, 28

Exposé, 5:7-8, 13-4

Stryckman, Mme Judith, chef de la recherche, Conseil consultatif sur
le troisième âge

Gens du troisième âge, étude, discussion, 6:12, 15-7, 19-20, 22-7

Supplément de revenu garanti (SRG)

Aîné(e)s, 3:6-8

Anciens combattants, 5:9; 8:16

Voir aussi

Pensions de vieillesse

Syndicat international des marins (SIM)

Marins marchands, 8:30, 39, 44-5

Terre-Neuve

Aîné(e)s, logement, 6:23-5

Programme d'aide à la réfection résidentielle, 6:25

Terres destinées aux anciens combattants, Loi

Discussion, 3:19; 5:26; 8:39

Transports, ministère

Marins marchands

Allocations et bénéfiques, 8:33-4

Carrières, éducation après la guerre, 8:32-4, 37

Dépôt d'équipage de la marine marchande, effets, 8:33, 39

Honorable Lionel Chevrier, ancien ministre, références, 8:32, 37,
39

Marins, statistiques, 8:29

Travail

Femmes, 3:7, 8

Travailleurs âgés, 3:6, 11-3

Tremblay, honorable Arthur, sénateur (Les Laurentides)

Affaires des anciens combattants, Sous-comité, 1:6

Tribunal d'appel des anciens combattants du CanadaEtude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*

Critères d'admissibilité, 5:8-9, 17-8

Mémoire, document, 2:13

Troisième âge*Voir*

Aîné(e)s

Troisième âge, ministère d'Etat*Aîné(e)s du Canada: une force dynamique*, références, 4:8-9, 11

Consultations, 4:10-2

Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s, 4:12

Initiatives

Conseil consultatif national sur le troisième âge, rôle, 4:11; 6:6

Voir aussi

Conseil consultatif national sur le troisième âge

Création d'un fonds de recherche sur les affections entravant l'autonomie des gens du troisième âge, 4:11

Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s, 4:10, 14, 15, 21; 6:8, 15

Programme nouveaux horizons, 4:10-1, 15, 20-1

Voir aussi

Nouveaux horizons, programme

Secrétariat du troisième âge, création, 4:8, 11

Ministre d'Etat pour le troisième âge, nomination, responsabilités, 4:7-8

Turner, honorable Charles Robert, sénateur (London)Etude du rapport du Groupe de travail Nielsen, *Service au public, anciens combattants*, 2:32-3; 5:17-20, 22-3**Unité de forestiers de Terre-Neuve**

Allocations de guerre pour les civils, comparaison, 8:19, 35-6, 45

Vers une politique de soutien communautaire pour les Canadiens:*document d'étude, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1986, 6:8***Veuves***Voir*Anciens combattants — Pensions — Prisonniers de guerre —
Veuves**Vie autonome: quels en sont les obstacles?, Conseil consultatif national sur le troisième âge, 6:9****Vieillards***Voir*

Aîné(e)s

Viellir: vers une nouvelle perspective, Direction générale des services et de la promotion de la santé, 4:12**Vieux***Voir*

Aîné(e)s

War Reparation Act, 7:9

Winter Cities Showcase (Edmonton, février 1988), 6:10

Zacharias, M. Cal, chef des Relations publiques, Conseil consultatif sur le troisième âge

Gens du troisième âge, étude, discussion, 6:20, 25, 28

Voir sur pages suivantes listes d'appendices, documents déposés et témoins.

Appendices

- 2A—Letter from R.W. Bradford, Associate Director, National Aviation Museum, dated October 15, 1987 to Committee Chairman, 2A:1-3
 8A—Comparison of Benefits, 8A:1-2, 22

Documents tabled (Number)

- Annual Rates for Attendance, Clothing and Exceptional Incapacity Allowances — 1914 to date (Table E) (12A), 2:11
 —Brief by the Veteran Appeal Board (13A), 2:13
 —Brief concerning compensation for former prisoners of war (14D), 2:14
 —Brief describing the Canadian Pension Commission (12D), 2:12
 —Casebook operations Analysis for the fiscal years 1984-85 through 1987-88 (12B), 2:11
 —Copy of the slides used during the visual presentation (12E), 2:12
 —Economic Support Programs 1987-88 (14A), 2:14
 —Estimates 1988-89, Part III, of the Department of Veterans Affairs (12C), 2:12
 —General charts about the Veterans Affairs Portfolio (14K), 2:15
 —Letter to all Directors, Branch and Division Heads by Deputy Minister dated January 4, 1988 respecting Corporate Services Division (14I), 2:14
 —Letter to Senator Marshall dated February 26, 1988 by Mr. David Broadbent, Deputy Minister (14F), 2:14
 —Maximum Awards — Section 36 of the Pension Act (Table C), 2:11
 —Memo to all Staff by Deputy Minister dated November 20, 1987 respecting organizational restructuring (14J), 2:15
 —Monthly rates of pensions for disabilities based on Schedule "A" and Section 58.2 of the Pension Act (Table A), 2:11
 —Monthly rates of pensions for dependents based on Schedule "B" and Section 58.2 of the Pension Act (Table B), 2:11
 —Names of the Canadian Pension Commission members with their date of appointment, expiry date of their commission and residence of appointment (12J), 2:12
 —Order in Council P.C. 1974-723 dated March 26, 1974 respecting the *Gallantry Gratuities and Annuities Order* (14C), 2:14
 —Representation of women by occupational category (14B), 2:14
 —Statistics of the male veteran population in Canada (12F), 2:12
 —Table of Rates of Exceptional Incapacitated Allowance — Attendance Allowance — Clothing Allowance (Table D), 2:11
 —Veterans Independence Program (14E), 2:14

Witnesses

- Baker, Maureen, Senior Researcher, Library of Parliament
 —Boyce, Margery, Special Advisor-Policy, Office of the Minister of State for Seniors
 —Carrothers, Del, Legislative Assistant, Department of Veterans Affairs
 —Ewins, Des, Editor, *P.O.W. Journal*, National Prisoners of War Association (European Theatre)
 —Fisher, Doug, Private Citizen (Personal presentation)
 —Fletcher, Susan, Director, National Advisory Council on Aging
 —Fraser, Arthur, Director, Montreal Chapter, Dieppe Veterans Prisoners of War Association
 —Garceau, Gaston, 1st Dominion Vice-President, Royal Canadian Legion
 —Giguère, Georges, National President, Dieppe Veterans Prisoners of War Association

Appendices

- 2A—Lettre de M. R.W. Bradford, directeur associé du Musée national de l'aviation, datée du 15 octobre 1987, pour Comité, président, 2A:1-3
 8A—Comparaison des avantages, 8A:1-2

Documents déposés (Numéros)

- Analyse de la jurisprudence pour les années financières de 1984-1985 à 1987-1988 (2B), 2:11
 —Budget des dépenses de 1988-1989, partie III, du ministère des Affaires des anciens combattants (12C), 2:12
 —Compensations maximales — article 36 de la Loi sur les pensions (tableau C), 2:11m
 —Lettre adressée à tous les directeurs et chefs de direction générale et de division par le sous-ministre, le 4 janvier 1988, concernant la division des services intégrés (14I), 2:14
 —Lettre adressée au sénateur Marshall, le 26 février 1988, par M. David Broadbent, sous-ministre (14F), 2:14
 —Mémoire concernant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre (14D), 2:14
 —Mémoire décrivant la Commission canadienne des pensions (12D), 2:12
 —Mémoire du Tribunal d'appel des anciens combattants (13A), 2:13
 —Nom des membres de la Commission canadienne des pensions, avec la date de leur nomination, la date de fin de leur mandat et la durée de leur nomination (12J), 2:12
 —Note de service adressée à tout le personnel par le sous-ministre, le 20 novembre 1987, au sujet de la réorganisation (14J), 2:15
 —*Ordonnance relative aux rentes et gratifications attachées aux décorations pour bravoure*, C.P. 1974-723, datée du 26 mars 1974 (14C), 2:14
 —Programme de soutien financier pour 1987-1988 (14A), 2:14
 —Programme pour l'autonomie des anciens combattants (14E), 2:14
 —Représentation des femmes par catégorie professionnelle (14B), 2:14
 —Reproduction des diapositives présentées (12E), 2:12
 —Statistiques sur les anciens combattants masculins au Canada (12F), 2:12
 —Tableau annuel des allocations pour soins et pour vêtements et des allocations d'incapacité exceptionnelle — depuis 1914 (tableau E) (12A), 2:11
 —Tableau des taux des allocations d'incapacité exceptionnelle, des allocations pour soins et des allocations pour vêtements (tableau D), 2:11
 —Tableaux généraux au sujet du portefeuille des affaires des anciens combattants (14K), 2:15
 —Taux mensuels des pensions pour invalidité, d'après l'annexe «A» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions, (tableau A), 2:11
 —Taux mensuels des pensions pour les personnes à charges d'après l'annexe «B» et le paragraphe 58.2 de la Loi sur les pensions (tableau B), 2:11

Témoins

- Baker, Mme Maureen, attachée de recherches principale, Bibliothèque du Parlement
 —Boyce, Mme Margery, conseillère spéciale-politiques, Cabinet du ministre d'Etat pour le troisième âge
 —Carrothers, M. Del, adjoint législatif, ministère des Affaires des anciens combattants
 —Ewins, M. Des, rédacteur en chef, *P.O.W. Journal*, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)

Witnesses—Cont'd

- Glynn, Peter, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion Branch, Department of National Health and Welfare
- Griezic, Foster, Professor, Department of History, Carleton University
- Hannington, Fred, Secretary, Royal Canadian Legion
- Hansin, Signy, Executive Director, Seniors Secretariat, Health Services and Promotion Branch, Department of National Health and Welfare
- Johnson, Dulcie, Women's Brief Chairman, National Prisoners of War Association (European Theatre)
- Large, Robert, Past President, National Prisoners of War Association (European Theatre)
- MacDonald, Bruno, Service Officer, National Prisoners of War Association (European Theatre)
- MacDonald, Gordon, Private Citizen (Personal presentation)
- Mather, Janet, Service Officer, Royal Canadian Legion
- Mercer, Percy, National Secretary, Canadian Veterans' Association of the United Kingdom
- Musgrove, Dorothy, Widow of Past-President, National Prisoners of War Association (European Theatre)
- Olmstead, Gordon, Private Citizen and Former Merchant Seamen Prisoner of War (Personal presentation)
- Slater, Ed, Director, Service Bureau, Royal Canadian Legion
- Smith, Ray, President, National Prisoners of War Association (European Theatre)
- Stacey, Antony, President, Royal Canadian Legion
- Stryckman, Judith, Chief of Research, National Advisory Council on Aging
- Zacharias, Cal, Chief of Liaison, National Advisory Council on Aging

For pagination, see Index by alphabetical order.

Témoins—Suite

- Fisher, M. Doug, à titre privé (présentation personnelle)
- Fletcher, Mme Susan, directrice, Conseil consultatif sur le troisième âge
- Fraser, M. Arthur, directeur, section de Montréal, Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe
- Garceau, M. Gaston, 1^{er} vice-président national, Légion royale canadienne
- Giguère, M. Georges, président national, Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe
- Glynn, M. Peter, sous-ministre adjoint, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
- Griezic, M. Foster, professeur, faculté d'histoire, Université Carleton
- Hannington, M. Fred, secrétaire, Légion royale canadienne
- Hansin, Mme Signy, directrice exécutive, Secrétariat du troisième âge, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
- Johnson, Mme Dulcie, présidente de la section des femmes, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)
- Large, M. Robert, ancien président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)
- MacDonald, M. Bruno, préposé aux services, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)
- MacDonald, M. Gordon, à titre privé (présentation personnelle)
- Mather, Mme Janet, officier des services, Légion royale canadienne
- Mercer, M. Percy, secrétaire national, Association canadienne des anciens combattants de la Grande-Bretagne
- Musgrove, Mme Dorothy, veuve d'un ancien président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)
- Olmstead, M. Gordon, ancien prisonnier de guerre de la marine marchande, à titre privé (présentation personnelle)
- Slater, M. Ed, directeur, bureau des services, Légion royale canadienne
- Smith, M. Ray, président, Association nationale des prisonniers de guerre (Théâtre Européen)
- Stacey, M. Antony, président, Légion royale canadienne
- Stryckman, Mme Judith, chef de la recherche, Conseil consultatif sur le troisième âge
- Zacharias, M. Cal, chef des Relations publiques, Conseil consultatif sur le troisième âge

Pour pagination, voir Index par ordre alphabétique.

